



TARENTASIA CHRISTIANA

LE DIOCÈSE DE TARENTAISE

des Origines au Concordat de 1802

par

M. le Chanoine Frédéric RICHERMOZ

Docteur en Théologie et en Droit Canonique

Secrétaire perpétuel de l'Académie de la Val d'Isère

1854-1918

avec la collaboration

du Chanoine Joseph-Marie EMPRIN

TOME I



MOUTIERS
IMPRIMERIE FÉLIX BÉROUD

1928

A la mémoire de l'auteur

leur oncle vénéré

MM. Jean et Auguste Richermoz,
Jean-Frédéric et Frédéric Pocard,
prêtres,
ses neveux et petit-neveu,

font éditer

le présent ouvrage



TARENTASIA CHRISTIANA

LE DIOCÈSE DE TARENTAISE

des Origines au Concordat de 1802

par

M. le Chanoine Frédéric RICHERMOZ

Docteur en Théologie et en Droit Canonique

Secrétaire perpétuel de l'Académie de la Val d'Isère

1854-1918

avec la collaboration

du Chanoine Joseph-Marie EMPRIN

TOME I



MOUTIERS
IMPRIMERIE FÉLIX BÉROUD

1928

ÉVÊCHÉ de TARENTEISE

Moûtiers, le 1^{er} août 1928

Monsieur le chanoine,

Vous me demandez un Imprimatur. Je vous l'accorde très volontiers ; mais, je dois, en même temps, vous féliciter et vous remercier, au nom du Diocèse de Tarentaise, de la publication d'une œuvre, dont l'importance est considérable pour notre histoire religieuse. « Tarentasia christiana » est assurément le beau titre qui lui convient ; elle fait le plus grand honneur à son auteur, Monsieur le chanoine Frédéric Richermoz, et à son modeste et dévoué collaborateur. Dans cette expression d'une légitime reconnaissance, je n'aurais garde d'oublier MM. les abbés Richermoz et Pocard, neveux et petit-neveu de M. Frédéric Richermoz, qui ont bien voulu généreusement assumer la charge matérielle de l'exécution de l'œuvre.

Mieux que personne, vous étiez désigné pour entreprendre cette publication. Vous avez été le collègue de M. le chanoine Richermoz au Petit Séminaire de Moûtiers ; ensemble vous avez élaboré le volume publié en 1924 : « Personnel ecclésiastique du diocèse de Tarentaise, du Concordat à la Séparation ». M. le chanoine Richermoz a été votre parrain pour vous introduire à l'Académie de la Val d'Isère, il y a trente ans ; vous êtes son successeur dans la charge de Secrétaire perpétuel. Pourquoi n'ajouterais-je pas que vos qualités de littérateur et d'historien vous prédisposaient à ce travail, ces qualités que nous entendions louer, en pleine séance, par un membre éminent de l'Académie de Savoie, M. Claudius Bouvier : « M. Emprin, disait-il, dont le style naturel et familier a un peu de nonchalance, et pourrait recevoir ça et là quelques brins de toilette, fait paraître certains

mérites, qui nous semblent indispensables dans une composition historique : la simplicité et la clarté, le bon sens et le goût. »

Le volume qui traite du Personnel ecclésiastique de Tarentaise, du Concordat à la Séparation, offre déjà un puissant intérêt. Un grand nombre de prêtres, dont il relate le curriculum vitæ, sont vivants. Le souvenir de ceux qui ont disparu est loin d'être éteint au milieu de nous. Il est à désirer que l'on trouve ce livre aux archives de toutes nos paroisses ; Messieurs les Curés le tiendraient à jour, le complèteraient au besoin ; il deviendrait ainsi de plus en plus utile aux futurs historiens.

Aujourd'hui, vous commencez la publication de la première partie de l'ouvrage : « Le Diocèse de Tarentaise, des Origines au Concordat de 1802. » Cette partie, à elle seule, comportera cinq tomes. Dès lors, on peut se rendre compte de l'importance du travail accompli par M. Richermoz ; il nécessita de multiples démarches, d'innombrables recherches, un labeur quotidien et acharné. Rien ne rebuta le travailleur infatigable que la mort vint surprendre, alors que sa tâche était sur le point d'être achevée.

Le plan adopté par M. le chanoine Richermoz me paraît excellent. Les premiers chapitres traitent de l'histoire générale du Diocèse. On y trouve des renseignements nombreux et inédits sur l'évangélisation du pays des Ceutrons, sur les évêques et archevêques de Tarentaise, sur leurs vicaires généraux et familiers, sur les Chapitres régulier et séculier, sur le Séminaire et le Collège, sur les Maisons religieuses de Moûtiers et du Diocèse.

Quand il aborde l'étude détaillée des paroisses, le plan de M. Richermoz est invariable. Les paroisses, classées par archiprêtres, font l'objet d'une Monographie dont le cadre est complet : noms et origines de la paroisse, église, bénéfice, curés ou prieurs, vicaires, chapelles à l'intérieur, chapelles situées en dehors de l'église, chapelles de villages, confréries, écoles. Cette simple nomenclature indique l'intérêt historique de premier ordre qui s'attache à de telles monographies. Elles fournissent une très riche documentation, d'abondantes références, dont chaque élément peut être contrôlé et former la base de nouvelles recherches. Elles offrent encore un autre intérêt auquel j'attache le plus grand prix. Je ne doute pas, en effet, que beaucoup de prêtres, à la lecture des faits édifiants du passé, des traditions oubliées ou interrompues, ne se sentent poussés à redonner de la vie aux institutions et aux œuvres auxquelles nos pères se donnaient avec une ferveur religieuse, dont nous aurions grand profit à nous faire les imitateurs.

Plusieurs sans doute remarqueront que la méthode adoptée par M. le chanoine Richermoz ne permet pas d'avoir une vue d'ensemble sur tel ou tel personnage, dont le nom est mentionné en différents endroits, au cours des listes, qui se rapportent à chaque paroisse. Un Dictionnaire du Clergé, comme celui qu'a publié M. le chanoine Rebord, pour le diocèse d'Annecy, eut facilité les recherches, en réunissant tout ce qui concerne chaque personnage. Mais le travail de M. Richermoz aura une utilité toute pareille, lorsqu'il sera entièrement publié et suivi d'une table analytique de tous les noms.

Je souhaite, M. le Chanoine, que la publication que vous avez entreprise, aidée par les circonstances et les ressources nécessaires, s'achève rapidement, en obtenant le succès qu'elle mérite auprès de tous ceux qu'intéresse notre histoire locale. La grande œuvre de M. le chanoine Richermoz, *Tarentasia christiana*, sera pour notre diocèse un bienfait et un exemple. Instrument de travail indispensable aux futurs historiens de notre pays, elle demeurera un monument remarquable des efforts laborieux de ces prêtres de Tarentaise, dont nous n'avons cessé d'admirer, dans tous les ordres, le zèle actif, depuis que nous leur avons été attaché par les liens doux et forts qui unissent un Evêque à son Eglise.

Veuillez agréer, Monsieur le chanoine, mes sentiments affectueusement dévoués en Notre Seigneur.

† Louis TERMIER,
Evêque de Tarentaise.

INTRODUCTION

La source de renseignements, de beaucoup la plus féconde, pour qui veut connaître le long passé du diocèse de Tarentaise est, avec la Gallia Christiana, l'ouvrage publié par l'abbé Joseph-Antoine Besson (1717-1763)¹.

Dans sa préface, l'auteur écrit : « On me proposa en Tarentaise de donner l'histoire de chaque Bénéfice, les droits, les usages, les limites, la suite des Curés, etc..., on commença à me fournir quelques mémoires ; je ne jugeai pas à propos de me charger de ce vaste détail, qui n'entraînait point dans mon projet. »

Le travail que Besson ne jugea point à propos de faire, un prêtre contemporain, du diocèse de Tarentaise, le chanoine Frédéric Richermoz l'a entrepris et poussé fort loin.

Une partie de son travail, la dernière, la plus facile, la moins incomplète parce que plus rapprochée des temps actuels a paru en 1924, sous le titre : Personnel ecclésiastique du diocèse de Tarentaise, du Concordat à la Séparation, 1802-1906.

Aujourd'hui, commence la publication de toute la partie antérieure au Concordat. En tête de ce premier tome, il semble logique et à propos de placer la biographie de son auteur, de rappeler ses diverses publications et de dire un peu plus au long le plan, la valeur documentaire et l'historique du travail : Le diocèse de Tarentaise des origines au concordat de 1802.

Frédéric Richermoz² naquit à Peisey le 18 oct. 1854, de Jean-Claude et de Victoire Garçon qui donnèrent le jour à seize enfants.

Le quinzième — Frédéric — était élève au Petit-Séminaire de Moûtiers de 1864 à 1872 et fit ses études avec de remarquables succès. Les Palmarès de l'époque le montrent habituellement en tête de sa classe.

Au moment d'entrer au Grand-Séminaire (octobre 1872), il dut, sur l'ordre des médecins, prendre quelques mois encore de repos dans sa famille et ne commença ses études théologiques qu'au mois d'avril 1873. Il alla, en 1875, les continuer à Rome, au Séminaire Français. C'est là qu'il reçut l'onction sacerdotale des mains du Cardinal-Vicaire Monaco la Valette, le 26 mai 1877, dans l'église de Saint-Jean de Latran ³.

Peu après (juin 1877) il devenait docteur en droit canonique du Séminaire Romain de l'Apollinaire, et l'année suivante (juillet 1878), docteur en théologie de l'Université Grégorienne.

Rentré dans le diocèse, et après un stage de vicaire à Saint-Martin de Belleville (16 octobre 1878-22 février 1879) puis à Albertville, l'abbé F. Richermoz fut nommé professeur de seconde au Petit-Séminaire de Moûtiers ; professeur de rhétorique en octobre 1881 ; puis de nouveau professeur de seconde en octobre 1883 ; professeur d'anglais et du cours de sciences en 3^e et 4^e, décembre 1884.

L'année suivante il demanda et obtint la charge de préfet d'étude et de discipline qu'il exerça pendant quatre ans.

En octobre 1889, l'abbé F. Richermoz devenait professeur de dogme au Grand-Séminaire. Il y resta deux ans.

Cédant aux sollicitations d'une famille lyonnaise qui était venue faire une saison à Brides-les-Bains, Mgr Bouvier autorisa l'abbé F. Richermoz, en 1891, à accepter un préceptorat qui, dans la pensée de l'évêque, devait lui permettre d'assister à divers cours de la Faculté catholique de Lyon, et de compléter ainsi sa formation intellectuelle.

De nouveau rendu au diocèse, on le trouve curé de Brides (18 mars 1894) ; professeur de morale (18 octobre 1894) ; chancelier de l'évêché (avril 1895) ; chanoine honoraire (15 février 1896) ; supérieur du Petit-Séminaire (30 mars 1896) et chanoine titulaire le 21 mai suivant. Il a quarante-deux ans à peine.

Au mois de décembre 1902, le chanoine Richermoz donna sa démission de supérieur ; il continua toutefois d'en exercer les fonctions jusqu'à la fin de l'année scolaire. En octobre 1903, il entra une troisième fois au Grand-Séminaire en qualité de professeur de dogme. Ce ne fut que pour un an. Dès

septembre 1904, il était de nouveau nommé supérieur du Petit-Séminaire, charge qu'il garda jusqu'à la Séparation (13 décembre 1906) ; transformé en école secondaire libre, le Petit-Séminaire de Moûtiers ferma définitivement ses portes le 2 février 1907.

M. le chanoine Richermoz continua d'habiter Moûtiers où le retenaient l'aumônerie de l'orphelinat (depuis 1907) et sa stalle de chanoine. Cependant il en sortit à plusieurs reprises, pendant la guerre, pour remplacer des prêtres mobilisés : à Grand-Cœur (avril-sept. 1914) ; au collège de Saint-Paul comme professeur de rhétorique et d'italien (1915) ; enfin dans sa paroisse natale où on le trouve du 10 septembre 1916 à la fin d'octobre 1917 ⁴.

Une maladie qui le minait depuis 1911, l'obligea de s'aliter le 1^{er} juillet 1918. Dix jours après, le 10 juillet 1918, il allait recevoir la récompense due au bon serviteur. Il repose à Peisey, dans le caveau réservé aux prêtres et dû à la générosité de M. le chanoine A. Trésallet.

Nous devons cette courte notice au prêtre éminent qui, par ses multiples recherches n'aura pas peu contribué à faire mieux connaître et parfois à tirer de l'oubli ses aînés dans le sacerdoce.

M. le chanoine Richermoz a publié :

Notice historique sur la chapelle de Notre-Dame des Vernettes à Peisey (Savoie), in-8°, de 55 p., Moûtiers, imp. Cane sœurs, 1890. (Mém. Acad. Val d'Isère, V. p. 201-253.)

Les travaux de l'Académie de la Val d'Isère. Communications et Mémoires de 1865 à 1889. (Extraits des procès-verbaux. A. V. I. V. p. 445-457.)

Les noms de pays en Tarentaise. (A. V. I. VIII, p. 445-454).

Monographie de la paroisse de Peisey, in-8°, de 311 p. Moûtiers imp. A. Gavin, 1909. (A. V. I., nouvelle série, I, p. I-308.)

La justice et la police seigneuriale au commencement du XVI^e siècle, in-8° de 15 p., Moûtiers imp. Nouvelle, 1915, (A. V. I. nouvelle série, II, p. 121-133).

Le Collège de Moûtiers, in-8°, de 112 p. (A. V. I. nouvelle série, II, p. 241 à 352) ⁵.

Le Prieuré de Saint-Martin, à Aime, in-8° de 10 p. (A. V. I., nouvelle série II, p. 407-416).

Les FF. Mineurs Capucins à Bourg-Saint-Maurice, in-8° de 14 p. (A. V. I., nouvelle série, II, 447-460).

Documents pour servir à l'histoire du diocèse de Tarentaise (A. V. I., doc. III, p. 99-129).

La vie commune au presbytère aux environs de 1830 (A. V. I., doc. III, p. 155-162).

Le manuscrit de Besson (A. V. I., doc. III, p. 195-262).

En qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie de la Val d'Isère ⁶ M. le chanoine Richermoz avait à faire chaque année un Compte-rendu. Voici les indications bibliographiques concernant ces Comptes-rendus.

Rapport du 22 novembre 1899. A. V. I., VII, p. 371-377.

Rapport du 29 novembre 1900. A. V. I., VII, p. 501-508.

Rapport du 21 novembre 1901. A. V. I., VII, p. 509-517.

Rapport du 13 novembre 1902. A. V. I., VIII, p. 171-179.

Rapport du 19 novembre 1903. A. V. I., VIII, p. 299-309.

Rapport du 13 décembre 1904. A. V. I., VIII, p. 383-386.

Rapport du 19 juillet 1905. A. V. I., VIII, p. 464.

Rapport du 27 novembre 1906. A. V. I., VIII, p. 465-472.

Rapport du 24 nov. 1908. A. V. I., nouv. série I, 309-322.

Rapport du 23 novembre 1909. A. V. I., nouvelle série, I, p. 323-331.

Rapport du 1^{er} décembre 1910. A. V. I., nouvelle série, I, p. 612-624.

Rapport du 23 novembre 1911. A. V. 7., nouvelle série, I, p. 625-635.

Rapport du 28 novembre 1912. A. V. I. nouvelle série, II, p. 217-225.

Rapport du 3 décembre 1913. A. V. I., nouvelle série, II, p. 226-235.

On doit aussi à M. le chanoine Richermoz, la traduction de Dogme, Hiérarchie, Culte, par le F. Semeria, barnabite, in-8°, Paris, Lethielleux, 1907 ⁷.

Déjà M. le chanoine Richermoz avait écrit : Notre-Dame des Vernettes et la Monographie de Peisey, qui l'avaient obligé de faire des recherches sur les membres de l'ancien clergé de Tarentaise dont il avait à parler.

A la suite de la loi de Séparation, ses occupations professionnelles lui laissant plus de loisirs, il les employa à recueillir des matériaux pour un ouvrage consacré, non plus seulement aux prêtres d'une paroisse, mais aux

prêtres du diocèse de Tarentaise tout entier, tel qu'il existait avant la Révolution. L'idée d'une Tarentasia christiana avait germé dans son esprit.

Et il se mit à recueillir les noms des ecclésiastiques de tout rang qui ont appartenu au clergé de Tarentaise depuis les origines les plus lointaines du diocèse jusqu'aux temps actuels.

Le travail déjà était arrivé, pour la période contemporaine à un classement à peu près satisfaisant, en 1914. Il fut décidé que la publication en pouvait commencer et que le dernier tome de l'ouvrage serait publié le premier. Mais à cause de la guerre et des perturbations qui en furent la suite, le projet fut ajourné. En 1918, mourait M. le chanoine Richermoz. Cinq jours avant sa mort, il me demanda de publier le tome qui était prêt et qui d'ailleurs était notre œuvre à tous deux. J'ai accompli ma promesse en 1924. Alors parut le Personnel ecclésiastique du diocèse de Tarentaise du Concordat à la Séparation ⁸.

Aujourd'hui, exécutant encore la volonté du regretté défunt et cédant aux désirs de sa famille et des amis de notre histoire religieuse, je commence la publication de la première partie de son grand travail. Il formera cinq tomes qui paraîtront à mesure que les ressources et les circonstances le permettront.

Le plan adopté est le suivant :

Etude sur les origines de la foi dans notre pays.

Etude sur Moûtiers, métropole, siège de l'archevêché, liste des évêques et archevêques, des coadjuteurs, vicaires généraux et prêtres d'honneur.

Etude et listes des titulaires des établissements diocésains, chapitre, grand-séminaire, collège, communautés religieuses.

Paroisses groupées en archiprêtres : notice historique sur la fondation, le nom, l'église, les confréries, les chapelles ; la série des curés, vicaires, régents, chapelains....

Pour le classement des paroisses, on a commencé par celles qui sont les plus rapprochées des sources de l'Isère, suivant l'ordre adopté lors de la création des Missions pendant la période révolutionnaire.

Ce qui donne une réelle valeur historique au travail de M. le chanoine Richermoz, c'est son abondante, on pourrait presque dire exagérée documentation. Tous les faits mentionnés sont accompagnés de leur référence, ce qui permet de les contrôler et de consulter le document pour

plus de détails si le besoin s'en fait sentir. Un autre avantage, c'est de réduire au minimum l'écart de temps quand il s'agit de déterminer la durée du stage d'un prêtre dans une paroisse ou dans une fonction.

Quand une seule date est donnée, elle indique la présence à ce moment-là sans permettre de fixer la durée au moins approximative du stage.

Ces références ont été marquées avec une scrupuleuse exactitude, afin que l'ouvrage puisse être véritablement pour les historiens locaux un instrument de travail précis et sûr.

On connaîtra par ces multiples références les documents très nombreux et variés qui ont été consultés et le labeur vraiment immense de M. le chanoine Richermoz. Toutes les sources où il espérait rencontrer un nom, une date, un détail tant soit peu important concernant un ecclésiastique ont été soigneusement explorées par lui et mises en œuvre pour la rédaction de son texte.

Aux indications bibliographiques placées en tête du volume *Personnel ecclésiastique*, déjà paru, il faut en ajouter beaucoup d'autres, particulièrement les archives paroissiales et communales, le *Tabellion de Moûtiers*, maintenant à Chambéry, qui comprend sans compter ceux d'Aime et de Bourg-Saint-Maurice, près de 200 volumes de 800 à 900 pages chacun, quelques ouvrages publiés avant 1800.

Malgré ses recherches très nombreuses le répertoire est loin d'être complet. Il ne le sera même jamais. Besson en donne une raison : « La dispersion de quantité de titres et archives, soit par les ravages des guerres, soit par des suppressions préméditées, nous a enlevé des richesses dont on regrettera toujours la perte, et nous prive de quantité de faits et éclaircissements que deux siècles plus tôt nous aurait procurés. » (BESS. p. IV.) De plus, M. le chanoine Richermoz n'a pu parvenir à compulser des sources qui certainement fourniront un riche appoint aux richesses déjà amassées. Il avait l'intention de continuer ses recherches particulièrement dans les archives familiales et départementales, dans le *Tabellion d'Albertville* ; mais surtout dans le fond du Sénat de Savoie et même aux archives Vaticanes.

Mais la mort est venue et elle, elle seule, a mis fin à la tâche considérable, fastidieuse, épuisante que le chanoine Richermoz s'était imposée.

Il serait regrettable pour l'histoire du diocèse que ce travail restât inachevé et inédit. Déjà, en lui communiquant des notes glanées un peu partout, j'avais aidé M. le chanoine Richermoz. Ma collaboration avait été plus opportune en lui procurant des documents où il pouvait cueillir lui-même ce qui concernait ses recherches, car il est toujours préférable de puiser aux sources. J'ai encore à grouper les notes que me fournissent des documents découverts depuis 1918, et à relever les noms trouvés dans de récentes publications. Ces notes et suppléments prendront place à la fin de chaque tome.

J'aurai, de plus, à rédiger en entier ce qui concerne l'archiprêtré de Gilly qui comprenait les paroisses de Gilly et sa filiale Gémilly, de Verrens, Plancherine, Tournon, Cléry et Saint-Vital.

Enfin, il faudra dresser la table de tous les noms renfermés dans les tomes antérieurs à la Révolution. Cette table permettra d'embrasser d'un seul coup d'œil le curriculum vitæ d'un personnage et de grouper les faits disséminés à travers plusieurs tomes.

Arrivé au terme de son travail, M. le chanoine Richermoz n'aurait pas manqué de dire sa reconnaissance à tous ceux qui : secrétaires de mairie, notaires, prêtres, curés de paroisses, détenteurs de vieux papiers, à un titre quelconque, lui ont rendu possibles et souvent faciles ses recherches. Ce qu'il n'a pu faire, je le fais en son nom.

Le dernier mot de cette introduction sera pour l'auteur de ce travail. L'œuvre de M. le chanoine Richermoz est de celles qui demeurent et sera consultée par tous ceux qui voudront connaître ou écrire l'histoire d'une paroisse, d'une institution religieuse ou du diocèse en général.

Par son travail de bénédictin, il a bien mérité de la petite patrie de Tarentaise. Il a droit à la reconnaissance du clergé et de tous les amis de l'histoire locale. Cette reconnaissance ne lui fera pas défaut et pour lui souvent ses confrères dans le sacerdoce auront un souvenir au saint autel.

Moûtiers. le 3 avril 1928.

J.-M. EMPRIN.

ORIGINES

Il n'est pas possible de préciser l'époque où le pays des Ceutrons reçut la lumière de la foi. On peut cependant présumer qu'il commença à être partiellement évangélisé dès les premiers siècles de l'Eglise, peut-être depuis le temps des Apôtres. Ceux qui, les premiers, apportèrent la foi dans les Gaules n'ont pas dû y arriver tous en longeant le littoral méditerranéen. Quelques-uns ont dû partir de la Haute-Italie et pénétrer en Gaule par la voie qui conduisait de Milan à Genève et à Vienne en franchissant les Alpes Pennines et les Alpes Graies ⁹. Or il n'est guère vraisemblable qu'ils n'aient opéré sur leur chemin quelques conversions, au moins dans les parties basses des vallées parcourues par la voie romaine. Aussi, sans prétendre qu'il y ait eu, dans notre pays de Tarentaise, une hiérarchie régulièrement organisée dès cette époque reculée, on peut bien croire que le nom de Jésus-Christ y fut prêché de bonne heure et que, de bonne heure aussi, il y compta des adorateurs ¹⁰.

La conversion en masse des Ceutrons paraît cependant ne s'être effectuée qu'au commencement du V^e siècle, sous l'épiscopat de leur premier évêque, saint Jacques d'Assyrie, plus connu sous le nom de saint Jacques de Tarentaise ¹¹.

Jacques d'Assyrie avait été envoyé au pays de Darantasia et sacré évêque par saint Honorat, son ancien supérieur au monastère de Lérins, devenu évêque d'Arles. Aussi le nouveau diocèse dépendit-il d'abord de cette métropole. Mais, vers l'an 450, le Pape saint Léon, par une décision que devait confirmer le Pape Symmaque en 513 ¹², le rattacha à la métropole, plus voisine, de Vienne, sous la dépendance de laquelle Tarentaise resta placée pendant trois siècles.

Cependant les évêques de Tarentaise ne devaient pas tarder à se prévaloir du principe généralement admis qui voulait que les cités chefs-lieux de province dans l'ordre administratif fussent reconnues aussi comme

métropoles dans l'ordre religieux, et à revendiquer pour eux les prérogatives de métropolitain, avec, pour suffragants, les évêchés compris dans la province des Alpes Graies et Pennines.

A quel moment précis ces prétentions commencèrent-elles à se manifester, ce serait chose difficile à établir. On sait seulement que, dès le dernier tiers du VIII^e siècle, elles avaient passé dans le domaine des faits, par la coutume où étaient les évêques de Tarentaise de sacrer les évêques de Maurienne, d'Aoste et de Sion. De là des réclamations de la part des évêques de Vienne. Le Concile de Francfort (794), devant lequel l'affaire fut portée, n'osa prendre sur lui de la trancher et en laissa le soin au Pape ¹³. La décision pontificale fut sans doute favorable à l'évêque de Tarentaise, puisque son Eglise figure, quelques années plus tard, dans le testament de Charlemagne, au nombre des métropoles appelées à recueillir les libéralités du prince. Les liens qui avaient jusque-là rattaché la Tarentaise au siège de Vienne subsistèrent néanmoins encore quelque temps, dans un droit de primatie exercé par les archevêques de Vienne sur ceux de Tarentaise, et dont plusieurs actes pontificaux reconnurent la légitimité ¹⁴.

Avec le temps, ces derniers liens de dépendance se relâchèrent eux-mêmes peu à peu, pour disparaître en 1171, en vertu d'une bulle d'Alexandre III qui soustrayait l'archevêque de Tarentaise à toute primatie étrangère et le plaçait sous la dépendance immédiate du Saint-Siège ¹⁵.

Quant aux suffragants du nouveau siège métropolitain, ils furent en nombre variable. C'étaient, au début, les évêchés de Sion, d'Aoste et de Maurienne. Mais Maurienne en fut bientôt détachée pour faire retour à Vienne ¹⁶. Sion, qui en dépendit plus longtemps, finit également par en être séparée, et l'archevêque de Tarentaise n'aura plus sous sa juridiction, à la veille de la Révolution, que le siège d'Aoste ¹⁷.

EVÊQUES ET ARCHEVÊQUES ⁽¹⁾

1. Saint JACQUES d'ASSYRIE	420-429
2. Saint MARCEL (2).....	429-440
3. Saint THOMAS de LÉRINS (3).	
4. PASCHASE (4).	
5. SANCTIUS (5).....	517-524
6. MAGNUS (6).	
7. NIGETIUS ou MIGETIUS (7).	
8. Saint MARCIEN ou MARCEL (8)	581-585

(1) Nous prenons ici pour base de notre travail la liste de BESSON (*Mém. eccl.* p. 190), complétée ou rectifiée, pour quelques dates, d'après les indications de la liste de l'*Ordo* diocésain de 1907. Nous noterons, à l'occasion, les points sur lesquels elle se trouve en désaccord avec les autres listes connues. Enfin nous nous permettrons, quand il y aura lieu de le faire, de les compléter les unes et les autres par des noms nouveaux, puisés à des sources diverses, sur la valeur desquelles le lecteur pourra se prononcer.

(2) Non mentionné par les frères de Sainte-Marthe, non plus que par AGOSTINO DELLA CHIESA (*S. Rom. Eccl. Cardin. archiep., episc. etc. Chron. hist. Aug. Taur.* 1645). Les dates qui le concernent sont tirées de l'*Ordo* diocésain.

(3) N'a figuré jusqu'à présent dans aucune liste. GIOFFREDO, qui le mentionne comme évêque de Tarentaise dans sa *Storia delle Alpi marittime* (*Hist. patr. mon. Script.* 1, 217), ne précise pas la date. Il nous a paru naturel de supposer que ce moine de Lérins avait été envoyé en Tarentaise lorsque celle-ci dépendait encore de la métropole d'Arles, par conséquent avant 450.

(4) Contrairement à l'*Ordo*, nous le rétablissons à la place que lui donne BESSON, avant Sanctius. On trouve deux Paschasius nommés, sans indication de siège, parmi les Pères du Concile de Rome en 487 (Mansi, VII, 1172). L'un d'eux serait-il le Paschasius de Tarentaise ?

(5) La première des dates que nous attribuons à Sanctius est tirée des actes du concile d'Epaone, auquel il assista. La deuxième est fournie par l'*Ordo* ; nous ignorons d'où elle a été tirée.

(6) Après Magnus, les frères de Sainte-Marthe placent un Sanctus, tout en reconnaissant qu'il se confond peut-être avec Sanctius. Par contre, ils ne font pas mention de Nigetius.

(7) Un Migetius souscrivit au concile de Paris, en 555 (Mansi, I, 740).

(8) Les dates que nous donnons ici sont celles des 1^{er} et 2^e conciles de Mâcon, auxquels il assista. MAASSEN (*Conc. avi merov.*) retarde cependant la date du premier jusqu'en 583.

9. Saint HÉRACLÉE ou HÉRACLIUS.
10. FIRMIUS (1).
11. PROBINUS.
12. BALDEMARUS ou BAUDOMERIS (2)..... 650
13. EMITERIUS.
14. VUIDENARDUS (3).
15. JEAN I^{er}.
16. LEODRANDUS.
17. HUBERT, ou ARTUBERT (4).
18. BONIMOND (5).
19. EMMON, ou EMINON (6).
20. POSSESSOR (7)..... 775-800
21. RADABERT, DAGOBERT ou CLODOBERT (8).
22. ANDRÉ (9) 824-840
23. AUDAX (10).
24. TEUTRAND, THEODRAD ou THEOTRAMN.. (11) 858-885
25. ALLUSO, LUSO ou ALESO (12).
26. DANIEL.

(1) Les fr. de Sainte-Marthe et Mgr della Chiesa le remplacent par *Senatus* et *Turricus* ou *Turricus*.

(2) La date 650 est, d'après BESSON, celle du concile de Châlons, auquel assista Baldemarus. Moins affirmatif, MAASSEN (op. cit.) place ce concile entre 639 et 654.

(3) Les fr. de Sainte-Marthe orthographient Videnardus.

(4) Les fr. de Sainte-Marthe l'appellent Aubert ou Umbert.

(5) Ou Rosimond (Della Chiesa et les fr. de Sainte-Marthe).

(6) Ou encore Erminon (Ibid.).

(7) Les dates placées ici sont celles de l'*Ordo*. La *Gallia Christiana* donne seulement les dates extrêmes 775, où Charlemagne l'envoya auprès du Pape Adrien I^{er}, pour l'informer qu'il viendrait à son aide contre Léon, évêque de Ravenne, et 794, où les Pères du concile de Francfort l'envoyèrent auprès du même Pape se faire confirmer dans la dignité de métropolitain qu'il semble s'être déjà précédemment attribuée. Nous ne lui avons vu donner nulle part le titre de saint qu'il porte dans la liste de l'*Ordo*.

(8) Les fr. de Sainte-Marthe l'appellent Eodebert ou Rodoabert.

(9) Werminghoff (op. cit.) donne les dates extrêmes 828-840. La première est celle du *placitum* d'Aix-la-Chapelle, où Louis le Débonnaire décida qu'André, archevêque de Tar., devrait se rendre au concile de Lyon dans l'octave de la Pentecôte de l'année suivante (Abbé Martin, *Conc. et bull. de Lyon*, p. 33).

(10) Assistait au concile d'Ingelheim en 840 (WERMINGHOFF et *Gallia Christiana*, XII, 700).

(11) Nommé dans l'acte de fondation du monastère de S. Andoche, en 858 (Sainte-Marthe); souscrivit au concile de Tusey, au territoire de Toul, le 22 oct. 860 (U. CHEVALIER, *Reg. Dauph.*, I, c. 122); le Pape Jean VIII l'invita, en 878, à amener ses suffragants au concile de Troyes (MIGNE, *Patr. lat.* tome 126, col. 780); décédé en 885, d'après son épitaphe encore existante.

(12) Ou encore Alluco (*Gall. Christ.* et les fr. de Sainte-Marthe).

27. ANNUZO (1)	900
28. PANDULPHUS (2).	
29. ADALBERT (3).	
30. AZO (4).	
31. AIMON, EMMO ou AMIZO (5)	994
32. CUNO (6).	
33. BALDOLPHUS (7).	
34. LUZO (8).	
35. EMMO ou AIMO ou AMIZO (9).	
36. EBBON (10).	
37. ANNUZO (11).	
38. HERACLIUS (12).	
39 ^o BOSON (13).	

(1) Présent et consentant à la fondation du prieuré de Saint-Martin de Moûtiers, en l'an 900 (BESSON, *Mém. eccl.* p. 193).

(2) Ne figure pas dans la *Gallia christiana*, qui, par contre, intercale un Lizo entre Adalbert et Amizo.

(3) Non mentionné par les fr. de Sainte-Marthe.

(4) A identifier probablement avec le Lizo de la *Gallia Christiana*. Besson ne le mentionne pas. Nous le faisons néanmoins entrer dans notre liste sur la foi d'une notice relative au Prieuré de Saint-Martin, dressée sous l'archevêque Boson, et où Azo est nommé, après Pandulphus et Adalbert et avant Aimo, au nombre des successeurs d'Annuzo (*Hist. patr. mon.*, Chart., II, cot. 178).

(5) Assista au 1^{er} conc. d'Anse, en 994 (MARTIN, *op. cit.*, p. 61) ; reçut la donation du roi Rodolphe, en 996 (BESSON, *Mém. eccl.*, preuve 1).

(6) Un ancien missel de l'église de Saint-Etienne de Besançon mentionne un certain nombre de prélats, bienfaiteurs de cette église, entre autres un « Cuno, Darentasie episcopus ». En tenant compte de la date où vivaient les autres évêques, il faudrait placer ce « Cuno » au commencement du 11^e siècle (V. P. M. SCHMITT, *Mém. hist. sur le dioc. de Lausanne*, Fribourg, 1858).

(7) Nous nous écartons ici de la liste de Besson pour suivre celle de la *Gallia christiana*. C'est, croyons-nous, trop prolonger la vie d'Aimon 1^{er} que de lui donner avec Besson un épiscopat de plus de cinquante ans. On peut donc présumer qu'il y eut deux Aimon, entre lesquels se placeraient fort bien, après Cuno, déjà nommé, Baldolphus et Luzo. La *Gallia Christiana* note au sujet de Baldolphus qu'il assista au concile de Francfort en 1006 et souscrivit, en 1007, un diplôme impérial en faveur de l'église de Bamberg.

(8) Mentionné par la *Gallia Christ.* et par les frères de Sainte-Marthe qui fixent la date 1020.

(9) Assista au 2^e conc. d'Anse en 1025 et au testament de l'archevêque de Besançon, en 1044 (BESSON, *l. c.* et *Gall. christ.*).

(10) Assista à la dédicace de l'église de Domène, le 10 août 1058 (U. CHEVALIER, *Reg. Dauph.*, n° 1940, tome 1, col. 331). Peut-être Ebbon se confond-il avec Emmon.

(11) Mentionné, à la date de 1077, par BESSON, la *Gall. christ.* et les fr. de Sainte-Marthe.

(12) Liste Besson, à la date de 1082. La *Gall. christ.* et les fr. de Sainte-Marthe n'en parlent pas.

(13) Consacra l'église du Prieuré de Bellevaux en Bauges, en 1090 (BESSON, *Mém.*

40. Saint PIERRE I^{er} (1).
41. ISDRAEL OU ISRAËL (2).
42. Saint PIERRE II (3).
43. AIMON de BRIANCON (4).
44. BERNARD de Cheinio (5).
45. JEAN II (6).
46. HERLUIN (7).

eccl. pr. 9) ou 1094 (*Id.*, *op. cit.*, p. 251) ; unit le prieuré de Saint-Martin de Moûtiers au monastère de Nantua, en 1096 (*ibid.*, p. 194). — Certains auteurs placent après Boson un Guillaume de Maurienne ; mais les frères de Sainte-Marthe font observer que son existence n'est pas assez certaine.

(1) BESSON (*op. cit.*, p. 194) lui prête un épiscopat de neuf ans et le fait mourir peu après la fondation de Tamié (1132). La *Gallia Christiana*, avec plus de raison, prolonge son épiscopat jusqu'en 1139 ou 1140. Nous ignorons sur quelles preuves s'est fondé le rédacteur de la liste de l'*Ordo* pour le faire commencer en 1123.

(2) D'après MANRIQUES (*Annal. cisterc.*), Isdrael aurait occupé le siège pendant dix ans. Il y a là une erreur manifeste, car, d'une part, Israël, en 1137, n'était encore que chapelain du comte Amédée III (*Hist. patr. mon.* Chart. II, col. 223) ; d'autre part, la donation des églises de Saint-Michel, Salins et Fessons en 1140 (BESSON, preuve 18) a été faite par l'archevêque Pierre (Saint Pierre I^{er} d'après la *Gallia christiana*, Saint Pierre II d'après BESSON). En 1140 donc ou bien l'épiscopat d'Isdrael n'était pas encore commencé ou bien il avait déjà pris fin ; dans l'une et l'autre hypothèse il fut de courte durée. Quant à sa date même, la liste de l'*Ordo* diocésain la place en 1143-1144. Nous serions volontiers porté à l'avancer de deux ans. En effet l'intrus Isdrael fut présent à une donation de l'évêque d'Aoste, Armannus, donation que le chanoine Gal place en l'an 1141 (Mgr DUC, *op. cit.*, t. I), et c'est en 1142 au plus tard que la *Gallia Christiana* fait commencer l'épiscopat de saint Pierre II.

(3) Nous avons fait connaître dans la note précédente notre opinion sur le commencement de son épiscopat. BESSON (*Mém. eccl.*, p. 201) le fait durer jusqu'en 1175. La *Gallia Christiana*, s'appuyant sur divers témoignages et en particulier sur un ancien manuscrit de Tarentaise (« in manuscripto Musteriensi ») le fait finir une année plus tôt. Ce qui est certain, comme on le verra par la note suivante, c'est qu'on ne saurait le prolonger avec l'*Ordo* jusqu'en 1178.

(4) Mgr DUC (*op. cit.*, tome II, p. 37, note) cite une bulle qu'Alexandre III lui adressa d'Anagni le 20 mars, pour confirmer celle qu'il avait adressée à saint Pierre II en 1172. L'année n'est pas indiquée dans la bulle, mais Jaffé fait ressortir que c'est en 1176 que ce Pape passa le mois de mars à Anagni. C'est donc à tort que l'*Ordo* fait commencer son épiscopat en 1178. Il mourut à la fin de 1210 ou au commencement de 1211 (BESSON, *op. cit.*, p. 202).

(5) BESSON (*l. c.*) le rattache, de façon dubitative, à la famille de Chignin. Peut-être appartenait-il à la famille noble de *Cheneio*, plus tard de *Cheneto* de Cevin, qui possédait alors des biens à Hauteluce et qui fournira un curé à Saint-Jean de Belleville vers le milieu du xv^e siècle. Son premier acte cité par Besson est du 29 mai 1213, et la *Gallia Christiana* le fait mourir, d'après l'obituaire de la cathédrale, le 12 oct. 1222. V. chan. FLEURY, *Mém. sur le Missel de Tar.* dans *Acad. Val. d'Is.*, Mém. II, p. 461.

(6) N'est pas mentionné par les fr. de Sainte-Marthe. La *Gallia Christiana* ne sait s'il convient de le placer avant ou après Bernard. La note de l'obituaire cité ci-dessus, qui ne fait siéger Bernard que six ans et trois mois, en ferait le prédécesseur de Bernard. PASCALEIN (*Ac. V. d'Is.*, Mém., VII, 294) place son avènement en 1223.

(7) La première date fournie par Besson à son sujet est celle du 12 sept. 1224, mais

47. RODOLPHE GROSSI du CHATELARD, en Valdigne (1).	
48. Saint PIERRE III (GROSSI du CHATELARD) (2).	
49. AYMON III (De BRUISSON) (3)	1283-1297
50. BERTRAND de BERTRAND (4)	1297-1334
51. Jacques de SALINS (5)	1334-1341
52. BERNARD <i>de Novodomno</i> (6)	1341
53. BERNARD (7)	1341-1343
54. Jean de BERTRAND (8)	1343-1365
55. Jean du BETON (<i>de Bitumine</i>) (9)	1365-1368
56. JEAN <i>de Rotariis</i> (10)	1369-1378

on le trouve mentionné, dès le 20 juin précédent, comme arbitre dans un accord entre l'évêque d'Aoste et son chapitre (*Hist. patr. mon.*, Chart. I, 1286).

(1) BESSON (*op. cit.* p. 206 et 253 le fait à tort transférer de l'évêché d'Aoste à l'archevêché de Tarentaise. Rodolphe avait bien été élu évêque d'Aoste, mais il s'était dérobé à cet honneur. Le Pape Innocent IV, par lettres du 18 déc. 1243 l'avait cependant obligé de prendre en main l'administration du diocèse comme vicaire capitulaire (Mgr Duc, *op. cit.*, II, 270). Quant à sa préconisation au siège de Tarentaise, elle date au plus tard du 2 mars 1246 (BERGER, *Reg. d'Inn.* IV, 1238, dans CARUTTI, *Reg. com. Sab.*, p. 262), mais il ne paraît pas avoir été sacré avant 1251. Il mourut à Palerme, le 9 janv. 1271 (Mgr Duc, *op. cit.* II, p. 416).

(2) Sur la foi de Pingon, Mgr della Chiesa et les frères de Sainte-Marthe placent avant lui un *Badus* qui aurait siégé en 1263. Les derniers actes épiscopaux de Rodolphe relatés par Besson et sa mort certaine en 1271 ne permettent pas de faire entrer *Badus* dans la liste des archevêques de Tarentaise.

(3) BESSON, *Mém.*, p. 209 et 210.

(4) Le doyen Jean Frisat, dans sa *Domus Sabaudia*, p. 190, en fait un Bertrand de Chevron.

(5) BESSON (*Mém.*, p. 212) parle des désagréments qu'il éprouva à la fin de son épiscopat. Voici sur ce point quelques précisions. Par bulles du 30 sept. 1340, Benoît XII mande à son chapelain, Durand de Saint-Sauveur, chanoine de Vienne, d'enquêter sur les dilapidations de l'archevêque de Tarentaise au préjudice de son église et de s'assurer si l'élection de Jacques n'avait point été entachée de simonie (VIDAL, *Lettres de Benoît XII*, 8196 et 8266). Jacques, pour se disculper, se rendit en cour de Rome et y mourut (*Ibid.*, 8422-23).

(6) Bernard *de Novodomno* fut seulement administrateur et n'était peut-être pas revêtu du caractère épiscopal. L'administration du diocèse lui fut confiée le 2 juil. 1341, par le Pape Benoît XII, avec assignation de 2 florins et demi d'or de pension « pro singulis diebus quibus vacaverit administrationi dictæ » (VIDAL, *op. cit.*, 8422 et 8433).

(7) Besson l'a confondu à tort avec le précédent. Il était abbé du monastère de Quarante (*de Quadraginta*), au diocèse de Narbonne. Il fut préconisé par Benoît XII, le 3 octobre 1341, obtint des lettres testimoniales de consécration épiscopale du même pape, le 25 janvier 1342, et reçut le pallium, le 30 du même mois. A sa demande, le Pape cassa, le 1^{er} février suivant, les concessions de biens de la mense archiépiscopale faites par ses prédécesseurs (VIDAL, *op. cit.*, 8435, 9324, 9325, 9342).

(8) Les frères de Sainte-Marthe placent son élection au 3 déc. 1342, mais il porte encore le titre d'évêque de Lausanne dans une sentence de l'officialité de Besançon du 4 avril 1343 (P. SCHMITT, *Mém. hist. sur le dioc. de Lausanne*, II, 104).

(9) Ce sont les dates données par l'*Ordo* diocésain de 1915.

(10) Ne figure pas dans la liste de Besson. Cependant l'inventaire des anciens titres

57. Humbert de VILLETTE (1).....	1378-1379
58. Rodolphe de CHISSÉ (2).....	1381-1385
59. Edouard de SAVOIE (3).....	1386-1395
60. Pierre de COLOMB (4).....	1395-1396
61. Aimon SÉCHAL (<i>Secalci</i>) (5).....	1397-1404
62. Antoine de CHALANT (6).....	1404-1418
63. Jean de BERTRAND (7).....	1419-1432
64. Marc de Gondolmeriis (8).....	1433-1438
65. Jean d'ARCES (de Arciis) (9).....	1438-1454
66. Pierre de SAVOIE (10).....	1454-1456

de l'archevêché (*Ac. Val. d'Is. Doc.*, 1, p. 708) mentionne expressément Jean de Rotariis comme ayant fait renouveler des reconnaissances rière la Bâthie en 1369. On peut remarquer à ce propos que les extraits de la chronique de l'épiscopat de Jean du Béton donnés par Besson s'arrêtent au mois de mai 1368. Jean du Béton a donc pu mourir cette année-là et avoir pour successeur, l'année suivante, Jean de Rotariis. Il est vrai que Besson place expressément la mort de Jean du Béton au 30 nov. 1378 ; mais, si l'on observe que les deux prélats portaient le même prénom, on comprend que Besson a pu attribuer cette date à Jean du Béton, alors qu'elle se rapportait à son successeur. Le doyen Jean FRISAT (*Domus Sab.*, p. 233) le mentionne sous le nom de Jacques de Rotariis, mais, dans le tableau des archevêques placé à la fin de l'ouvrage, il lui rend son nom de Jean. Mgr della Chiesa et les frères de Sainte-Marthe suppriment Jean du Béton et font commencer l'épiscopat de Jean de Rotariis en 1365. Ce prélat paraît avoir appartenu à la famille appelée plus tard de la Rovère.

(1) Besson ne donne pour Humbert de Villette que ces deux dates, mais son épiscopat se prolongea probablement jusqu'en 1380 ou 1381.

(2) Evêque de Grenoble depuis 1350 (*Acad. Delphinale*, 5^e sér. VI, 292). Besson le fait archevêque de Tarentaise depuis le 5 av. 1381. D'autres font remonter sa translation à l'année précédente (*Ac. Delph.*, 1867, p. 374).

(3) Savin de Florano, évêque de Maurienne, fit son oraison funèbre (Besson, p. 298).

(4) Les frères de Sainte-Marthe fixent au 12 juil. 1395, d'après les Arch. vaticanes, la date de sa préconisation. Le siège était déjà vacant le 26 sept. 1396 (Acte H. Girod not., parchemin appartenant à M. Tremey).

(5) Les mêmes auteurs font commencer son épiscopat le 20 sept. 1397.

(6) Dates fournies par Besson. Le P. SCHMITT (*op. cit.* II, 146) fait remonter son élévation à l'archevêché de Tarentaise au 3 août 1398. Peut-être Aimon de Séchal ne fut-il qu'un simple administrateur. On lui donne effectivement ce titre dans quelques chartes. Antoine de Chaland mourut à Lausanne, le 23 sept. 1418 (Mgr Duc, *op. cit.*, IV, 261).

(7) Evêque de Genève depuis 1405, transféré sur le siège de Tarentaise par bulles de Martin V du 23 sept. 1419 (FLEURY, *Hist. de l'égl. de Gen.*, I 149). La SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE GENEVE (*Mém.* XVI, 157) le fait remplacer à Genève dès le 23 sept. 1418.

(8) Transféré d'Avignon à l'archevêché de Tarentaise, le 23 novembre 1433 (*Gal. Christ.*, I, 827). Transféré de là au siège patriarcal de Grade, le 28 février 1438 (*Ibid.*, XII, 713).

(9) Fonda dans son église cathédrale une chapelle des « Innocents » par acte du 25 juil. 1454. Il en avait fait restaurer la façade, ainsi que le constate une inscription encore existante.

(10) Besson ne le mentionne pas, mais Mgr della Chiesa, les frères de Sainte-Marthe et la *Gallia Christiana* le donnent comme administrateur, c'est-à-dire, sans doute, commendataire de Tarentaise, depuis 1454. Il possédait, aussi, au même titre, le diocèse

67. Jean-Louis de SAVOIE (1).....	1456-1459
68. Thomas de SUR (2).....	1460-1472
69. Christophe de la ROVÈRE (3).....	1472-1479
70. Dominique de la ROVÈRE (4).....	1479-1482
71. Urbain de CHEVRON-VILLETTE (5).....	1483-1484
72. Jean de COMPEYS (6).....	1484-1492
73. Corin de PLOSASQUE.....	1492-1497
74. Claude de CHATEAUVIEUX (7).....	1497-1516

de Genève depuis 1450. Pierre était alors un tout jeune homme en cours d'études. Les fonctions épiscopales étaient remplies par André, évêque d'Hébron, son « suffragant »,

(1) André, évêque d'Hébron, confirmait en son nom les franchises de Moutiers le 3 août 1456 (*A.com.*II, 2). Besson fixe également le commencement de son épiscopat au 15 déc. 1457. Frère de Pierre, il fut, après la mort de celui-ci, transféré à Genève, en 1459, mais conserva peut-être encore quelque temps la commende de Tarentaise. Toujours est-il que la *Gallia Christiana* ne fait commencer l'épiscopat de Thomas de Sur que le 6 fév. 1460 (1461 d'après les frères de Sainte-Marthe).

(2) Précédemment archevêque titulaire de Tarse, il administrait déjà le diocèse au spirituel pendant l'épiscopat de Jean-Louis de Savoie. Tous les auteurs s'accordent à en faire un cypriote, ramené de Chypre par Anne de Lusignan, dont il était le confesseur, lorsqu'elle vint épouser Louis de Savoie, en 1433.

Resterait à savoir s'il était réellement originaire de cette île, comme le dit Besson, ou si, né sur le continent, il n'y avait pas été seulement envoyé par ses supérieurs de l'ordre des Franciscains, auquel il appartenait. Il n'est pas impossible qu'il se rattachât par la naissance au diocèse même dont il devait être plus tard le pasteur. Il y avait, au xv^e siècle, au village de Bérenger, paroisse de Saint-Martin de Belleville, une famille que les documents latins de l'époque appellent *de Supernis* (en français *de Sur*, suivant un document du siècle suivant que nous avons eu sous les yeux). — *De supernis* n'était probablement que la traduction littérale du patois *de lè su* (de là-haut) devenu plus tard *Lessu*, *Leissus* et enfin *Laissus*. L'archevêque Thomas n'en aurait-il point fait partie ? Nous posons le problème sans vouloir expressément le résoudre. Nous ferons seulement remarquer que cette famille commença à fournir des prêtres au diocèse de Tarentaise précisément sous l'épiscopat de Thomas de Sur ou peu après. On pourrait dire, il est vrai que ces *de Supernis* ou *de Sur* étaient venus de Chypre à la suite de l'archevêque, mais est-il vraisemblable que l'un d'eux, venant de si loin, fût allé se fixer dans un hameau perdu de la haute montagne ?

(3) La *Gallia Christiana* fait commencer son épiscopat le 17 des calendes d'octobre 1472. La date donnée par Besson (déc. 1473) est probablement celle de la prise de possession.

(4) Besson le fait transférer à Turin le 3 déc. 1483, sans prendre garde qu'il avait été transféré à Genève, par bulles du 19 juil. 1482 (« *ex registis vaticanis* », dans *Mém. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève*, xvi, 151).

(5) L'*Ordo* diocésain est dans l'erreur lorsqu'il ne prolonge pas son épiscopat au-delà de 1483. Urbain de Chevron donnait encore des lettres de confirmation des franchises des Allues le 24 janvier 1484 (*Arch. comm. du lieu*).

(6) Pourvu le 18 des calendes de juin « *ex registis vaticanis* » (*Gall. Christ.*, xii, 716.)

(7) Son acte de résignation est daté de Bourg, le 20 août 1516 (*Arch. du Sénat de Savoie*). Besson commet donc une erreur en faisant dater les bulles de son successeur du 4 des calendes de mai de cette même année.

75. Jean-Philippe de GROLÉE (1).....	1516-1559
76. Jérôme de VALPERGUE (2).....	1560-1573
77. Joseph PARPAGLIA.....	1573-1598
78. Jean-François BERLIET	1598-1607
79. Anastase GERMONIO.....	1608-1627
80. Benoît-Théoph. de CHEVRON-VILLETTE (3)	1630-1658
81. François-Amédée MILLIET de CHALLES (4)..	1659-1703
82. François-Amédée MILLIET d'ARVILLARD (5).	1727-1744
83. Claude-Humbert de ROLLAND (6).....	1749-1770
84. Gaspard-Augustin * LAURENT de SAINTE- AGNÈS (7).....	1772-1783*

(1) Agé de douze ans seulement au moment de son élévation à l'épiscopat, il ne fut sacré que le 5 février 1528 (*Gal. Christ.*, XII, 717).

(2) La *Gallia Christiana* s'écarte un peu de Besson pour la date de sa mort, qu'elle place au 16 juillet 1573, au lieu du 6.

(3) Nous plaçons deux ans plus tôt que ne le fait l'*Ordo* diocésain, d'après Besson, le commencement de son épiscopat. Le Pape Urbain VIII lui adressait en effet dès 1630 un bref pour l'autoriser à prendre possession de son diocèse (Arch. de M. le baron du Noyer, dans L. MORAND, *Les Bauges*, I, 449). Benoît-Théophile se trouvait alors à l'ermitage de S. Rouph, où il s'était retiré peu auparavant. Le P. BERNARD (*Le Prélat apostolique*, p. 57) dit expressément que le saint archevêque ne se rendit qu'au bout de deux ans (1632) à la volonté du Pape qui l'appelait aux honneurs de la charge pastorale.

(4) Pendant la longue vacance qui suivit, le diocèse fut administré par des vicaires capitulaires. On voit par les registres paroissiaux de l'époque que le Saint-Siège confiait d'ordinaire à l'évêque de Maurienne la fulmination des dispenses d'empêchements de mariage. Quant aux ordinands, les vicaires capitulaires les envoyaient, suivant les circonstances, tantôt à l'évêque de Genève, siégeant à Annecy, tantôt à l'évêque de Maurienne, tantôt, bien que plus rarement, à celui de Grenoble (Arch. épisc. de ces trois diocèses). Besson place à cette époque la reconstruction, par les soins du Roi, d'un grand nombre d'églises. Il résulte, au contraire, des archives paroissiales locales que la plupart avaient été rebâties pendant l'épiscopat de Mgr de Challes.

(5) Les bulles pontificales qui le transféraient d'Aoste au siège archiepiscopal de Tarentaise sont du 7 des calendes de juin 1727 (abbé BONNEFOY, *Notes manuscrites sur la famille Milliet*, Arch. de M. l'abbé Tremey).

(6) Né à Marigny, près de Rumilly, le 23 avril 1708, docteur de Sorbonne et chanoine de Bayeux, il fut nommé au siège de Tarentaise par billet royal du 24 déc. 1748, et institué par bulles du 13 fév. 1749 (*Rev. Savoie*, 1868, p. 43). Il avait été question, paraît-il, de transférer au siège métropolitain de Tarentaise l'évêque de Genève, Mgr Deschamps de Chaumont ; mais celui-ci fit savoir qu'il désirait ne pas quitter son siège (FLEURY, *Hist. de l'égl. de Genève*, II, 353). Un des actes importants de l'épiscopat de Mgr de Rolland fut la transaction du 26 juin 1769, par laquelle il abandonnait au Roi ses droits de suzeraineté sur le comté de Tarentaise, en échange d'une pension et du titre de prince de Conflans et de S. Sigismond qu'il reçut par lettres patentes du 31 octobre de la même année (*Rev. Sav.*, I, c.). Mgr de Rolland mourut le 27 nov. 1770 (*Reg. par. de l'église de Sainte-Marie*).

(7) Il appartenait à l'Ordre des Franciscains et avait habité quelque temps Moutiers, comme confesseur des Dames de Sainte-Claire, en 1769 (Arch. du Tabellion, au Greffe du Tribunal de Moutiers). Il fut intronisé le 9 fév. 1772 (PASCALEIN dans *Acad. de la Val d'Is.*, Mém., VIII, 146). Ses bulles dataient du 3 oct. de l'année précédente (F.

85. Joseph de MONTFALCON du CENGLE (1)... 1785-1793

RABUT, *Obit. des Francis. de Chambéry*). Il mourut subitement, le 23 juil. 1783, dans sa villa de Montan, près de La Motte, où il fut inhumé. Il avait fulminé, le 12 déc. 1779, la bulle de Pie VI qui créait un évêché à Chambéry (PASCALEIN, l. c., p. 158).

(1) Il était né à Saint Offenge-dessous, le 11 fév. 1732. Il fut sacré à Turin, le 14 août 1785. Mgr de Montfalcon semble s'être d'abord mépris, sur les vraies tendances de la Révolution française, et lorsque les délégués des paroisses furent appelés à élire un évêque constitutionnel pour le département du M^t-Blanc, il obtint quelques voix. Mais lorsque, à la fin de février 1793, il fut invité à prêter serment à la constitution civile du Clergé, il comprit son devoir et s'exila. Rentré à Moûtiers, au mois de septembre suivant, à la suite des troupes piémontaises un moment victorieuses, il y tomba bientôt malade et mourut le 22 sept. 1793. Les chanoines alors présents à Moûtiers, et non frappés des censures pontificales pour prestation de serment, se réunirent aussitôt après ses funérailles, le surlendemain, et choisirent pour vicaire capitulaire leur doyen, André-Marie de Maistre, qui administra le diocèse pendant toute la période révolutionnaire. On sait que le diocèse de Tarentaise, réuni à celui de Chambéry après le Concordat, ne devait être rétabli qu'en 1825.

EVÊQUES AUXILIAIRES

Parmi les archevêques compris dans la liste précédente, plusieurs, élevés trop jeunes à l'épiscopat, ou trop mêlés aux affaires de l'Etat pour pouvoir vaquer personnellement aux devoirs de la charge pastorale et en exercer les fonctions, se faisaient suppléer par des auxiliaires, choisis par eux ou délégués par le Pape, que les actes publics appellent généralement du nom de « suffragants ». En voici quelques-uns.

1. Fr. Jean GAUTIER, dominicain du couvent de Montmélian, auxiliaire en 1318 ¹⁸.

2. ANDRÉ, évêque d'Hébron, député comme « suffragant » par le Saint-Siège en 1456 pour administrer spirituellement le diocèse pendant la « minorité » de Pierre de Savoie ; institue vén. Jean Garin comme recteur de la chapelle de la Conception, le 11 avril 1457 ¹⁹. Etait, vers la même époque, suffragant de Genève et le fut jusqu'en 1480 ²⁰.

3. JEAN, religieux conventuel, évêque de Bérinthe, consacra les deux églises de Myans, le 26 févr. 1466 ²¹.

4. Jacques BALBI, de l'ordre des mineurs conventuels, aussi « suffragant » de Tarentaise fit les fonctions épiscopales pendant les séjours à Rome du cardinal Christophe de la Rovère ; décédé le 31 août 1475 ²².

5. Pierre PERRIN, des mineurs conventuels, évêque d'Hébron, suffragant de Tarentaise et de Maurienne, administra la Tarentaise au début de l'épiscopat de Jean-Philippe de Grolée ; décédé le 3 déc. 1518 ²³.

6. Pierre FARFEIN, mineur conventuel, évêque de Baruth (Baruthensis), suffragant de Tarentaise et de Genève ; fait une ordinat. à Moûtiers, 28 fév. 1534 (A. com., G. G. 16) décédé le 28 nov. 1535 ²⁴.

7. Pierre MEYNARD, évêque d'Hébron, suffragant de Tarentaise et de Maurienne, fait des ordinations pour la Tarentaise en 1540 et 1541 ²⁵ ; fait la visite de l'église de Cevins, le 25 mai 1553 ²⁶.

8. Jean PÉRON, évêque d'Hébron, procède à un interrogatoire, au nom de l'archevêque Jérôme de Valpergue, le 1^{er} fév. 1564 ²⁷ ; devenu chanoine, le 4 sept. de la même année ²⁸.

9. Thomas de LOCHE, chanoine de Tarentaise, démissionnaire en 1646, puis doyen de Sallanches ; venait d'être préconisé coadjuteur de Mgr Benoît-Théophile, avec le titre d'archevêque de Corinthe, lorsqu'il mourut, avant d'être sacré, en 1655 ²⁹.

LES VICAIRES GÉNÉRAUX

Les archevêques se faisaient aider dans l'administration spirituelle et temporelle du diocèse par un ou plusieurs vicaires généraux. Ils les choisissaient parmi les ecclésiastiques pourvus du grade de docteur ou de licencié en droit (in decretis, comme portent les documents anciens, ce qui comprenait à la fois le droit canonique et le droit civil romain). S'ils n'en trouvaient pas à leur convenance parmi les membres de leur clergé, ou encore, ce qui était très rare, si les gradués faisaient défaut, les archevêques appelaient à cet honneur des prêtres étrangers.

En matière judiciaire, le vicaire général prenait le titre d'official. Les vieux documents emploient indifféremment, pour les désigner, tantôt l'un ou l'autre seulement de ces deux qualificatifs, tantôt et même le plus souvent les deux réunis. Voici ceux dont ces documents nous ont permis de retrouver les noms.

1. Rodolphe de MONTE (ou de Montanea), chan. sécul. ; fait, au nom de l'archevêque Saint Pierre III, un accord avec le comte de Savoie, 6 des ides de mars 1276 (Acad. Val d'Is., Doc., 1, 380).

2. Bernard de BELLICIO ; est présent à l'accord entre Saint Pierre III et les habitants de Moûtiers, 6 des calendes de juillet 1278 (Arch. com. Moût. ; Ac. V. d'Is., Doc., 1, 19).

3. Bertrand de CAMUSCO ; est présent à l'hommage du seigneur de Conflans, nones de mai 1286 (Ac. V. d'Is., Doc., III, 113) ; acte de ratification Jacques Poleti not., 9 cal. févr. 1291 (Arch. Ac. V. d'Is. ; Doc. Millon).

4. Bertrand de BERTRAND ; était vie. gén. de l'archev. Aimon de Bruisson, auquel il succéda en 1297 (de FORAS, Armor.).

5. Jean JORDAN ; est présent à un acte d'amodiation, cal. de janv. 1315 (Ac. de Sav., 3^e sér., XII, 248) ; porte une sentence en faveur des chanoines réguliers au sujet des dîmes de saint Paul, mardi après Saint-Martin 1318 (Arch. Ac. V. d'Is. ; Doc. Mill.).

6. Guillaume de LIDDES, du dioc. d'Aoste ; est présent à Cœur à un accord entre Pierre de la Rochette et les frères du Châtelard, Georges Boverii not., 7 janv. 1340 (Arch. du château de Costa ; extr. par M. l'abbé Tremey).

7. Jean de BERTRAND ; était official de Tarentaise quand il devint évêque de Lausanne, en 1341 (DE FORAS, Arm.).

8. Hugues de LODERIIS ; porte une sentence d'arbitrage entre Hautecour et Montgirod, par acte Jean Ciriserii not., 10 juin 1342 (Arch. comm. Hautecl.).

9. Humbert de BERTRAND, frère de l'archev. Jean de Bertrand ; fut son official (de FORAS, Arm.), probablement lorsque celui-ci passa du siège de Lausanne à celui de Tar., en 1343.

10. Moret DE CAPONIBUS, de Pignerol, recteur de l'hôpital de Villeneuve dioc. d'Aoste. A la demande de l'archev. de Tar., le Chapitre d'Aoste l'autorise à quitter temporairement le service de l'hôpital pour passer en Tarentaise comme official, 23 juil. 1361 ; était de retour à Villeneuve en 1363 (Mgr Duc, Hist. de l'Egl. d'Aoste, III, 491).

11. Jean DOMICELLI, archidiaque ; dresse un vidimus, 10 juil. 1367 (A. dép., c., 719).

12. Jean de BERTRAND ; dresse un vidimus des patentes du roi Rodolphe et de l'empereur Frédéric II, en 1367 (Ac. V. d'Is., Doc., 1, 218) ; encore official le 1^{er} fév. 1376 (de FORAS, Arm.).

13. N. RAPARDI ; signe un transsumpt de la transaction entre l'archevêque et les bourgeois de Moûtiers, en 1375 (Arch. Ac. V. d'Is. ; notes Millon).

14. Jean TISSOT ; dresse un vidimus des franchises des Allues, 3 nov. 1385 (Arch. com. All.) ; représente les chanoines de Saint-Ours pour la levée d'un interdit, en 1408 (Mgr Duc, op. cit., IV, 209).

15. Pierre de VILLAROLLAND ; porte une sentence entre noble Rolet Didier de Landry et Pierre Girard, 22 déc. 1419 (Arch. Duverger, parch.).

16. Louis STULI ; instruit un procès, 5 avr. 1424-4 juil. 1425 (Arch. com. Fessons sur-Salins).

17. François BERMOND, archid. ; est présent à l'acte de fondation de la chapelle de N.-D. des Bertrand à Saint-Pierre, 23 oct. 1428 (Arch. Ac. V. d'Is. ; Doc. Mill.).

18. Girard BLAVIER ; instruit un procès entre Saint-Marcel et Montagny, 23 juin 1430 (Arch. Tremey), et entre Saint-Marcel et Fessons-sur-Salins,

26 fév. 1432 (A. com. Fess.-sur-Sal.).

19. Antoine de MORE DE BRICIA ; est nommé vie. gén. par lettres du 20 janv. 1434 (Arch. par. Beauf.) ; ³⁰ est arbitre entre Montagny et Saint-Marcel, 7 janvier 1435 (Arch. Tremey).

20. Pierre BLANC (Albi) ; instruit un procès concernant la commune de Nâves (Arch. com.), 24 mai 1434 ; prononce l'union des chapelles de Saint-Antoine et de Sainte-Barbe à Granier, 19 déc. 1458 (A. dép., c., 4863).

21. Jean de GROLÉE ; reçoit, au nom de l'archev. Marc de Condolmeris, un acte d'hommage-lige, André Contamine not., 27 mars 1438 (Arch. Duverger).

22. Artaud d'ARCES ; signe une quittance de laods, 14 avr. 1440 (BESS. p. 216).

23. Jean de MAPART (de mea parte) ; homologue l'acte de fondation de la chapelle de Saint-Antoine à Granier du 5 déc. 1440 (A. par.) ; prononce une sentence d'arbitrage entre Hautecour et Montgirod, 25 sept. 1459 (A. par. Montgir.).

24. Georges de GILLY ; est arbitre entre Montagny et le village de Villemartin, 26 août 1441 (Arch. Tremey) ; est encore vie. gén. en 1447 (de FORAS, Arm.).

25. Jean de MAX ; homologue l'acte de fondation de la chapelle de Saint-Antoine à Landry, 13 septembre 1446 (Arch. com., GG, 22).

26. Jean de la FLÉCHÈRE ; dresse un vidimus, 7 janvier 1449 (Ac. V. d'Is., Doc. 1, 348) ; devient vie. gén. de l'évêque de Genève, 1^{er} sept. 1461 (Acad. Salés., XXII, 63).

27. Jean de PUCET de SALINS, prieur de Tar. ; est vie. gén. en 1454 (BESS., p. 225).

28. Michel BALDUYN, prévôt de Trois-Châteaux ; prononce l'union de la chapelle de Saint-Antoine, à Granier, avec celle de Sainte-Barbe et Sainte-Catherine, 19 déc. 1458 (A. comm., GG, 20).

29. Jean ARAGON ; dresse un vidimus, 24 fév. 1464 (Ac. V. d'Is., Doc., 1, 21) ; est commissaire apostolique pour l'établissement des Cordeliers au couvent de Saint-Michel, en 1470 (Millon, dans Ac. V. d'Is., Mém., 1. 227).

30. Jean JUNIER ; confirme, au nom de l'archev. Thomas de Sur, les franchises des Allues, 9 déc. 1465 (A. com.).

31. Pierre LEJEUNE (Juvenis) ; reçoit un paiement mentionné par acte Jean Sansonerii not., 14 janv. 1466 (Arch. Duverger, parch.)

32. Jacques FUSIER ; le Pape lui adresse les bulles de nomination de Guichard de Druyn comme recteur de l'hôpital de Moûtiers, 17 des cal. de juil. 1467 (Arch. hôp.).

33. Bernard TREMESII, religieux franciscain ; met Pierre du Châtelard en possession de la chapelle de Sainte-Catherine à Bourg-Saint-Maurice, 21 mars 1468 (A. Duv.).

34. Urbain de MACOT, sacristain de Tar. ; fait la visite de l'église de Fessons-sous-Briançon, 18 déc. 1472 (A. dép., c. 4863).

35. Antoine DARMEL, chan. séc. ; est présent à une quittance P. Cadodi not.. 14 juin 1480 (Arch. Ac. V. d'Is.) ; est arbitre entre l'archev. Jean de Compeys et noble Péronnette de Duyn, veuve de noble Nicod de Salins, par acte Bernardin Morine not., 21 sept. 1485 (A. Duv. de Blay).

36. Pierre de MARNIX ; porte une ordonnance, 27 juil. 1481 (Arch. Tremey) ; signe un monitoire, 12 janv. 1502 (Ibid.).

37. Pierre MONOD, chan. de Genève ; confirme, au nom de l'archevêque, les franchises de Moûtiers, 23 oct. 1481 (A. com., parch., AA, 3).

38. Michel BUSSILLIET, chan. séc. ; institue un recteur de la chapelle de N.-D. de Pitié, à Bourg-Saint-Maurice, 26 avril 1483 (Arch. Duv., parch.).

39. Faciot de CORVIS, curé de Cardè (Cardeti), au dioc. de Turin ; est délégué par l'archev. Jean de Compeys pour la visite des églises dépendantes du prieuré du Saint-Sépulcre d'Annecy en 1486 (Ac. V. d'Is., Doc., 1, 677) ; dépose dans un procès de la ville de Moûtiers, 20 mai 1491 (A. com., GG, 14).

40. Barthélemy DE CAPRIS ; instruit un procès pour les syndics de Moûtiers, 20 août 1487 (A. com., EE, 1).

41. G. LAURENT ; signe une ordonnance pour introduction de procès, avril 1488 (A. com. Moût., DD, 8).

42. François VINCENT ; met en possession le recteur de la chapelle de N.-D. de Pitié, à Marthod, 25 mars 1489 (PONCET, Monogr. de Marthod, p. 300) ; confirme les franchises des Allues, 19 janv. 1493 (A. com.) ; prescrit, au synode du 7 mai 1500, la tenue des registres de baptême (Reg. par. de Tignes, au Greffe du Tribunal de Moût.) ; homologue la fondation de la chapelle de Ronnes, à Conflans, 24 avr. 1503 (A. Duv., parch.).

43. Etienne de PLOSASQUE ; donne permission de vendre le blé de la confrérie du Saint-Esprit de Moûtiers, 2 mars 1493 (Arch. Ev.).

44. Pierre POUTEX (Poutexii), chan. séc. ; instruit un procès des syndics de Moûtiers, 16 sept. 1493 (A. com., CC, 5).

45. Philibert de BONNE, archid. ; confère une prébende du prieuré du Saint-Sépulcre d'Annecy, 5 août 1498 (Arch. Ev.).

46. N. MARINIS ³¹ ; porte une sentence d'absolution d'excommunication en faveur des gens de Marthod, 16 mars 1502 (PONCET, Mon. de Marth., p. 22).

47. Henri MOREL ; est présent à l'acceptation de la procuration de Mathieu Gat, curé de Mâcot par l'archev. Claude de Châteauneuf, 11 nov. 1502 (Arch. Trem.) ; homologue l'acte de fondation de la chapelle de Sainte-Marguerite, à la Côte d'Aime, 29 juin 1510 (Arch. par.).

48. Guillaume ROYER (Roverii), chan. séc. : signe comme vic. gén. substitué (pro officiali) un monitoire pour Marthod, 18 oct. 1505 (Ibid., p. 334).

49. Annibal de CHALLANT, du dioc. d'Aoste ; fait une enquête, 13 janv. 1513 (A. com. Moût., GG, 12) ; est arbitre entre Montagny, Fessons-sur-Salins, Montfort et Saint-Marcel, 9 juin 1515 (Arch. Trem.).

50. Nicod FINE, dit Pulmat ou Primat, chan. séc. ; instruit, comme substitué du précédent, un procès du 18 juil. 1517 (Arch. Ac. V. d'Is., Doc. Millon).

51. Guillaume BARDIN, abbé commend. de Cavours, dioc. de Turin ; est délégué comme vic. gén. par Mgr de Grolée pour les maisons du Saint-Sépulcre d'au-delà des monts, 31 déc. 1516 (A. com. Moût., AA, 5).

52. Thomas MAGDELLAIN (ou Magdellen), chan. régul. et official ; passe une reconn., 11 juin 1518 (de Foras, Armor.) ; dresse, comme vic. gén. substitué, un vidimus, 1^{er} mai 1534 (A. par. S. Jean de Bellev.) ; institue le recteur de l'Hôtel-Dieu, 1^{er} avr. 1537 (Arch. hôp.) ; instruit le procès entre Louis de Grolée et Pierre Martinet, au sujet de la chapelle de l'Hôtel-Dieu, en 1552 (Ibid.).

53. François BONIVARD ³² ; homologue la fondation de la chapelle de N.-D. du Chapelet, à Aime, 1^{er} avr. 1520 (A. par.) ; lance un monitoire au sujet d'un enfant trouvé, à Marthod, en sept. 1522 (PONCET, op. cit., p. 23).

54. Pierre de MACOGNIN, chan. rég. ; signe un monitoire en 1521 (A. com. Moût., GG 24).

55. Claude de CHARANSONNAY ; institue Claude Duverger à la cure de Venthon, 16 déc. 1524 (Arch. Duv.) ; institue Thomas Magdellain à la chantrerie, 21 déc. 1536 (BESS., p. 230).

56. Jean POTERLAT, signe, comme vie. gén. substitué du précédent, l'acte d'institution ci-dessus, 16 déc. 1524 (Arch. Duv.).

57. Mathieu de MAGISTRIS, chan. rég. ; requiert, comme vie. gén., expédition de lettres de l'archevêque pour le Saint-Sépulcre d'Annecy, 27 janv. 1526 (Arch. Ev.)

58. François DUVERGER, chan. rég. ; fait porter une ordonnance par Thom. Magdellain, son substitué, 15 déc. 1539 (Arch. Duv. de Blay) ; fait délivrer des lettres de tonsure à Pierre Martinet, 20 sept., 1541 (A. com. Moût.).

59. Jean du VILLARD (de Villario) ; nommé par lettres de l'archev. du 8 fév. 1543 (Ibid.) institue Pierre Martinet en la chapelle de l'Hôtel-Dieu, 16 août 1543 (Ibid.).

60. Claude DUFOUR (de Furno), chan. rég. ; dresse un verbal des franchises des Allues, 3 sept. 1547 (A. par.) ; reçoit des dépositions, 25 fév. 1552 (A. com. Moût., GG, 16).

61. Mamert BRAMET ; institue un recteur en la chapelle de Saint-Mamert, aux Allues, 2 fév. 1550 (A. par.) ; fait une enquête au sujet du rectorat de la chapelle de l'Hôtel-Dieu, 14 avril 1554 (A. com. Moût., GG, 16).

62. Georges CHAVALLARD ; instruit, comme vie. gén. substitué, le procès entre Louis de Grolée et Pierre Martinet au sujet de la même chapelle, 12 oct. 1552 (Arch. hôp.) ; instruit un procès pour Landry, 15 mars 1553 (A. com., FF, 2).

63. Jean-Godefroy GINOD, archid. ; instruit un procès intéressant l'Hôtel-Dieu, 27 mars 1557 (A. com. Moût.) ; prescrit la mise en possession de Louis de Grolée en la chapelle de l'Hôtel-Dieu, 10 mai 1559 (Ibid., GG, 17).

64. Jean-Baptiste DUTOUR ; institue un recteur en la chapelle de Sainte-Marguerite de Saint-Eusèbe de Cœur, 2 janv. 1559 (ment. dans l'acte de vis. de 1552).

65. Albert PELLICIER (Pellicerius) ; lance un monitoire, 15 janv. 1561 (A. com. Longefoy, GG, 8).

66. Philippe CHAPUIS ; prescrit la mise en possession de Jean des Costes en la chapelle de Saint-Grat, a Landry, 9 juin 1562 (A. com. Peisey).

67. Jacques BIALARD ; est présent à la mise en possession de Guillaume Gerein en la chapelle de l'Hôtel-Dieu, en 1565 (Arch. hôp.).

68. François PASOTTI ; institue Claude DUVERGER en la chapelle de la Conception à Saint-Thomas de Cœur, 30 déc. 1566, (Arch. com.).

69. Pierre CHAVALLARD, chan. rég. ; oblige le curé Hugues Serret à faire des réparations à l'église de Peisey, 6 oct. 1567, (Arch. com.).

70. Bernard COMBET, archid. ; institue un recteur en la chapelle de Saint-Antoine, à Saint-Paul, 13 février 1574 (A. par.) ; accorde une dispense à Bellecombe, 22 sept. 1585 (Reg. par.) ; instruit un procès contre le chan. rég. Guichard Magdellain, en 1599 (Acad. V. d'Is., Doc., I, 558).

71. Rodolphe LONGET ; institue Jacques Pocard en la chapelle de Notre-Dame, église de Peisey, 11 oct. 1581 (Arch. com.) ; lance un monitoire à Saint-Paul, 15 juil. 1593 (A. Duv. de Blay) ; accorde une permission pour baptême à Bellecombe, 23 avr. 1599 (Reg. par.).

72. François du CHATELARD, chan. rég. ; fait procéder à une comparution, 12 nov. 1599 et 15 mars 1600 (A. com. la Perrière).

73. Jean-Philippe CHAVALLARD, prieur de Tar. ; lance une assignation, 6 sept. 1601 (A. Duv. de Blay) ; autorise l'érection de la chapelle de Saint-Sébastien à Fessons-sur-Salins, 5 juil. 1608 (Arch. par.) ; est présent à un accord Pavillet not., 8 nov. 1616 (A. com. Moût.) ; décédé en 1617 ³³.

74. Augustin CUSSE, chan. ; institue le curé de Villargerel, 9 oct. 1611 (ment. dans l'acte de vis. de 1633).

75. Jean-François BARRAL, chan. ; institue Claude Costerg en la chapelle de Saint-Jean-Baptiste à Peisey, 6 oct. 1615 (A. com.) ; accorde une dispense pour Conflans, 23 oct. 1626 (Reg. par.).

76. Jean-Claude HOSPES, chan. ; est vie. gén. en 1617 (Ac. V. d'Is., Mém. VIII, 339).

77. Jean-Baptiste GERMONIO, neveu de l'archevêque ; fait la visite de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste à Bourg-Saint-Maurice, 14 novembre 1618 (Ibid., III, 83) ; fait la visite de l'église de Queige, 26 août 1621 (A. comm., GG, 2) ; est présent à une convention pour le Collège, 26 août 1626 (A. com. Moût., BB, 2).

78. Louis EMPIOZ, chan. sacristain ; est élu vicaire capitulaire à la mort de Mgr Germonio ; devient ensuite successivement vie. gén. de Mgr Benoît-Théophile et de Mgr Milliet de Challes, jusqu'à sa mort, en 1672.

79. Martin BÉROD, ancien chan. régul. du Saint-Sépulcre d'Annecy ; fait la visite de Villargerel, 10 mai 1633 ; porte une ordonnance, 24 avril

1634 (A. par. Longefoy).

80. Joseph-Rodolphe VIAL, bénédictin de Talloires ; fait la visite de Bourg-Saint-Maurice, 22 juillet 1633.

81. Adrien d'ONCIEU ; accorde une dispense pour Saint-Martin de Belleville, 18 décembre 1635 (Reg. par.) ; fait la visite de l'Hôtel-Dieu de Moûtiers, 17 septembre 1636.

82. Charles-Auguste de SALES ; donne une dispense de bans pour un mariage au Bois, 2 janv. 1637 (Reg. Par.) ; fait la visite générale du diocèse en 1638 ; est covisiteur en 1640 ; plus tard évêque de Genève.

83. Claude d'ANTHON, d'Annecy, chan. chantre ; accorde une dispense pour le Bois, 1^{er} juil. 1638 (Reg. par.) ; est chargé de la visite du prieuré du Saint-Sépulcre d'Annecy, 2 mars 1646 ; délivre une dispense pour Tignes, 10 oct. 1678.

84. Jean-Louis MAGDELLAIN, chan. ; accorde une dispense pour Saint-Jean-de-Belleville, 30 oct. 1648 ; lance une citation, 3 fév. 1654 (A. par. S. Laur. de la Côte).

85. Claude MONNET ; accorde une disp. pour Saint-Jean-de-Belleville, 14 avr. 1651 ; est député pour visiter la chapelle de Villemartin à Bozel, 21 sept. 1654 (suivant acte E. Inn. Pessoz not. du 19 juin 1703).

86. Dom Michel RAMBERT, religieux de Talloires ; fait la visite de Plancherine, 6 avr. 1653 (A. com., GG, 14).

87. Pierre BAL, chan. ; il signe un monitoire, comme vic. capitul. substitué ³⁴, 25 août 1660 (Arch. Ev.).

88. Jean-Benoît CHAPEL, chan. ; il accorde, comme vie. gén. substitué, une dispense à Saint-Thomas de Cœur, 4 août 1664 (R. p.).

89. Jean-Pierre PERROT, chan. sacristain ; fut vie. gén. depuis 1675 jusqu'à sa mort, en 1683.

90. François-Amédée MILLIET d'ARVILLARD, doyen du Chapitre ; vie. gén. depuis 1684 (DE FORAS, Armor.) ; évêque d'Aoste en 1699 ; archev. de Tarentaise en 1727.

91. Jean-Louis BERNARD, chan. et curé de Sainte-Marie ; porte une ordonnance, 27 janv. 1685 (Et. Trésal.) ; vie. capitul. substitué de 1703 à son décès, 20 juin 1710 (R. p.).

92. Pierre-François MILLIET D'ARVILLARD, doyen du Chapitre ; est nommé vie. gén. par lettre du 25 juin 1699 (DE FORAS Armor.) ; vic. capitul. depuis 1703 jusqu'à son décès, 29 janv. 1720.

93. Jean-François de BIEU, chan.-chantre ; vie. capitul. substitué, il institue un curé à Saint-Laurent de la Côte, 16 juil. 1703 (Arch. Ev.) ; décédé le 17 fév. 1704.

94. Pierre-Joseph DUVERGER DE BLAY, chan ; accorde, comme vie. capitul. substitué, une dispense pour le Bois, 26 janv. 1711, pour Hauteville-Gondon, 4 juil. 1713 et 16 avr. 1720.

95. Claude-François GEVRY, chan. ; est mentionné, comme vie. capitul. substitué, par un acte Saugey not., 22 mai 1713 ; accorde des dispenses pour Hauteville, 10 août 1714, 15 sept. 1718 ; décédé en 1723.

96. François EMPEREUR-BESSON, chan. chantre ; vie. capitul. ad annum, il accorde une dispense pour Hauteville, 28 avr. 1721.

97. Hyacinthe ROSSET, chan. théol. ; vie. capitul. ad annum, porte une ordonnance relative à la chapelle de la Siaz, à la Côte d'Aimé, 1^{er} juil. 1722 (A. par.) ; accorde dispense pour Hauteville, 28 avr. 1721.

98. Pierre CHAUTEN, chan. pénit. ; vic. capit. substitué, accorde dispense pour Bellecombe, 15 avr. 1722. pour Mâcot, 26 nov. 1725.

99. Christophe DUVERGER de Saint-Thomas, doyen du Chap. ; vic. capitul., accorde dispense pour Hauteville, 24 sept. 1723 ; reste en fonction jusqu'en 1727 ; est vie. gén. de Mgr Milliet d'Arvillard par patente du 20 oct 1727 (Arch. Duv.) ; démissionne par acte Bergonzy not. du 22 avr. 1750.

100. Aimé MUGNTER, chan. pénitencier ; vie. gén. subst., accorde des dispenses pour Conflans, 9 nov. 1733, pour Séez, 18 mai 1741.

101. Jean-Louis VULLIERMIER. chan. ; vie. capitul. en 1744 ; vie. gén. de Mgr de Rolland en 1749 ; décédé vic. gén., 13 sept. 1761.

102. Pierre ABONDANCE, chan. et supér. du Séminaire ; est vie. gén. lorsqu'il fonde le vicariat de Salins en 1752 (abbé Garin, dans Acad. V. d'Is., Mém I 462) ; décédé vie. gén., le 11 août 1763.

103. Pierre-Joseph DENIS, doyen du Chapitre ; fait la visite du prieuré de Saint-Martin, 8 juin 1755 ; est vie. capitul. en 1770 (Ac. V. d'Is. Doc., 11, 19) ; vie. gén. de Mgr Laurent de Sainte-Agnès en 1772 : vic capitul. en 1783 ; décédé le 28 août 1784

104. Joseph Antoine de MARESCHAU DE SOMONT, chan ; est mentionné comme vie. gén. par un acte Excoffier not., 19 oct. 1757 ; accorde une dispense pour Longefoy, 23 janv. 1760.

105. Jean-Baptiste de LA TOUR, chan. chantre ; est mentionné comme vie. gén. par actes Reymond not., 5 déc. 1764, et Baudé not., 30 janv. 1766.

106. Pierre RUFFIER, chan. ; est mentionné comme vie. gén. par acte Excoffier not., 19 fév. 1766 ; vie. capitul. de 1770 à 1772 (Ac. V. d'I s., Doc., II, 19) ; vie. gén. de Mgr Laurent de Sainte-Agnès en 1772, puis de Mgr de Montfalcon, de 1785 à 1793.

107. Jean-Louis PETEL, chan. pénit. ; vie. gén. par patentes du 15 fév. 1769 (Arch. dép., G suppl. 13).

108. Charles-François MOREL D'HAUTERIVE, chan. ; vie. gén. par pat. du 1^{er} août 1779 (Ibid.) ; vie. gén. de Mgr de Montfalcon par pat. du 2 sept. 1785 (Ibid.) ³⁵.

109. André-Marie de MAISTRE, doyen du Chapitre ; vie. capitul., 3 mars 1785 (Ibid.) ; vie. gén. de Mgr de Montfalcon par pat. du 1^{er} sept. 1785 (Ibid.) ; vie. capitul. depuis le 24 sept. 1793 jusqu'au Concordat.

110. Michel LUISET, chan. ; provicaire gén. par pat. du 1^{er} oct. 1785 (Ibid.) ; le fut jusqu'à la mort de Mgr de Montfalcon, 22 sept. 1793.

LES FAMILIERS DE L'ARCHEVÊQUE

CHAPELAINS, PRÊTRES D'HONNEUR ET AUMONIER

Aussi longtemps que la vie commune fut pratiquée par le clergé de la ville épiscopale (V. infra, p. 35), nos évêques et archevêques n'eurent pas d'autres familiers que les chanoines. Mais lorsque les liens se furent relâchés entre l'évêque et le Chapitre, nos archevêques commencèrent à avoir auprès d'eux des prêtres qui les assistaient dans la célébration de la sainte messe ainsi que dans la récitation des diverses parties de l'office divin, et qui administraient en leur nom les biens et les revenus de la mense. Les anciens documents donnent à ces prêtres le nom de chapelains ou de secrétaires de l'archevêque, ou encore de *correarii*, spécialement en tant qu'ils intervenaient à la place de l'archevêque dans le soin de ses intérêts temporels. Cette dernière dénomination disparut la première ; nous n'avons pas souvenir de l'avoir rencontrée après le XIV^e siècle. Celle de chapelains persista jusqu'au XVI^e siècle et même jusqu'au début du XVII^e siècle, où on commença à lui substituer celles de prêtres d'honneur ou aumôniers, les seules qui aient été en usage depuis cette époque jusqu'à la Révolution.

Voici les prêtres que les documents nous ont fait connaître sous ces divers noms.

1. VIBERT, *capellanus domni tharent.* ; est présent à un acte pour les religieux du Vallon, 1179-1182 (Ac. de Savoie, 2^e sér., 11, 279).

2. MICHEL, *capell. arch.* ; est présent à l'hommage du comte de Genève pour la vallée d'Hauteluce, 30 juil. 1220 (BESS., pro 45) ; est prés. à l'accord avec Humbert de Villette, 18 févr. 1224 (Ac. V. d'Is., Doc., III, 104).

3. RODOLPHE, *chan. sécul. capell. arch.* ; est présent à l'accord entre les chan. régul. et les sécul., 2 des ides de sept. 1257 (BESS., pr. 66).

4. Janin de SAINT-SIGISMOND, *scrip. arch.*, ; S. Pierre III lui lègue une prébende sacerdotale au prieuré de Cléry, en 1283 (BESS., pr. 63).

5. Jean de CHAMPAGNY, correarius ; est nommé exécuteur testamentaire par le même Saint-Pierre III, en 1283 (Ibid.)

6. GONTIER DE CORNILLON, chan. rég., correar. ; est nommé dans le testament de l'archevêque Aimon, en 1297 (BESS., pr. 72).

7. VILLELME DES ALLUES, chan. séc., correar. ; fait un paiement pour l'archevêque, en 1317 (Ac. V. d'Is., Doc., II, 31).

8. Hugonet RUPHI, clerc de l'archev. ; est présent à un acquis de l'archev. Bertrand de Bertrand, 29 nov. 1324 (BESS., 211).

9. Pierre CASALIS, capell. arch. ; est présent à une confirmation des franchises des Allues, 28 juil. 1360 (Arch. comm.).

10. Jean DE VORSIA, curé de Thorens, dioc. de Genève, chapelain de l'archev. Jean de Bertrand, est présent à un acte de reconnaissance des franchises de Moûtiers, 7 févr. 1427 (Arch. comm.).

11. Jean de MAPART (de mea parte), curé de Saint-Jean de Belleville et chapel. de l'archev. ; est présent à la mise en possession du prieur du Saint-Sépulcre d'Annecy par l'archevêque, 9 août 1427 (Arch. Ac. V. d'Is.) : est nommé recteur de la chapelle de Bertrandis, 23 oct. 1428 (Ibid., Doc. MILLON).

12. Jean COPII, prêtre du dioc. de Genève, chapel. de l'arch. ; est présent à l'acte de fondation de ladite chapelle, 23 oct. 1428 (Ibid.).

13. Jean VIBERTI, chapel. de l'archev. ; id., 1428 (Ibid.).

14. GONTIER de subtus via, secret, de l'archev. ; signe une commission à l'official pour connaître d'un différend entre Fessons-sur-Salins et les communes voisines, 4 déc. 1431 (Arch. com. Fess.).

15. Claude PACARDI, procureur de l'archev. ; est mentionné dans une enquête ducale du 10 avr. 1453 (Ac. V. d'Is., Doc. 1 363).

16. Guillaume BALISTRE, chapel. de l'archev. ; est présent à la fondation de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste à Conflans, 19 févr. 1454 (Arch. Duv. de Blay, parch.).

17. Guichard DE DRUYN, familier de l'archev. ; est institué recteur de l'Hôtel-Dieu par bref du 17 des cal. de juil. 1467 (Arch. Ac. V. d'Is., Doc. MILLON).

18. Jean POTERLAT, secrét. de l'archev. ; est présent à la permutation entre l'archid. Pierre Festi et le chan. sécul. Jean Aragonis, 8 sept. 1469 (Arch. Ac. V. d'Is., parch.).

19. Faciot DE CORVIS, procur. de l'archev. ; prend possess. du diocèse au nom de l'archev. et confirme les franchises des Allues, 20 juil. 1484

(Arch. comm. les Allues).

20. Jacques DE VIGNIACO, proc. de l'archev. ; confirme les franchises de Moûtiers au nom de l'archevêque Claude de Châteauneuf, 14 juil. 1497 (Arch. comm.).

21. Jean LANCZARDI, proc. de l'archev. ; présente à Claude Bernard, juge de Tar. et de Maur., des lettres de la duchess Blanche, 2 avr. 1498 (Ac. V. d'Is., Doc., I, 354).

22. Jacques VELBERT, proc. de la mense archiép. ; est arbitre entre Montagny, Fessons-sur Salins, Montfort et Saint-Marcel, 9 juin 1515 (Arch. Tremey).

23. François MOREL ; accompagne l'archev. à la visite du prieuré du Saint-Sépulcre d'Annecy, 29 janv. 1526 (Arch. Ac. V. d'Is.).

24. Jacques Roux (Ruffi) ; id., 1426 (Ibid).

25. Barthélémy BOVETA, curé de Salins ; id., 1426.

26. Louis de GROLÉE, chapel. de l'arch. en 1538 (GARIN, Chron. relig., p. 335).

27. Jacques NOVIFORTE, chapel. de l'arch. ; est présent à l'institution du curé de la Perrière, 18 mai 1576 (Arch. hôp. Moût.)

28. Alexandre GERMONIO, frère de l'archevêque ; passe en son nom un accensement à Saint-Jaquème, 7 juin 1608 (Ac. V. d'Is., Doc., II, 32).

29. Gaspard CALDARIA, curé de Montanari en Piémont, chapelain de Mgr Germonio ; l'accompagne là la visite de Beaufort, 12 nov. 1608 (Arch. par.)

30. Silvère Musso (Mutionis), chapel. de Mgr Germonio, l'accompagne à la même visite.

31. François GAUDET, prêtre du dioc. de Genève, secrétaire de Mgr Benoît-Théophile ; l'accompagne à la visite d'Aime, 11 juin 1634.

32. Jean-Baptiste PARVI, prêtre d'honneur de l'archev. ; est présent à un accens. de biens de la mense, 10 oct. 1641 (Arch. Ac. V. d'Is.).

33. Théodore SONNIER ; est prés. à une procur. Bernard not., 18 juill. 1642 (Et. Trésallet) ; acte Gudinel not., 31 mars 1645 (A. Ac. V. d'Is.).

34. Anselme MEREL, proc. de l'archev. ; délivre des reçus au Conseil de Moûtiers, 29 juin 1650 et 25 nov. 1653 (A. com. Moût., CC, 61).

35. Jean-François DE LESPIGNY, prêtre d'hon. ; acte Pichat not., 21 juin 1651 (Arch. hôp. Moût.)

36. Michel RAMBERT, pr. d'honn. ; fait la visite de Césarches, 2 oct. 1653 ; fut aussi vie. gén.

37. Claude-François de PROVENCE ; est légataire de Mgr Benoît-Théophile, 29 janv. 1658 (Dom. MACKEY, dans Ac. de Sav., 4^e sér., XI, 69).

38. Jean-Constantin de COMMÈNE, premier pr. d'hon. de Mgr Milliet de Challes ; transact. Moris, not., 21 déc. 1660 (Et. Trésal.).

39. Jean-Jacques JOYRE, prêtre du décanat de Savoie, pr. d'hon. du même ; même transact. ; accens. Cartanas not., 8 mai 1664 (Arch. Ev.),

40. Aimé COMTE, prêtre de Chamonix ; est présent à la reconn. du fief de Saint-Bon, 1^{er} mai 1663 (Ac. V. d'Is., Doc., I, 155).

41. Jean VÉSY ; prés. à la même reconn. ; encore prêtre d'hon. après son élévation au canoniat, en 1667 ; décédé en 1672.

42. Pierre MULET ; obl. Cartanas not., 30 juin 1665 (Arch. Ac. V. d'Is.) ; curé de Peisey en 1667.

43. Pierre MOUTHON ; transact. Cartanas n. 2 juin 1668 (Ibid) ; curé de Sainte-Marie en 1673.

44. Bernard LAURENT ; prés. à l'affranchiss. de Champagny, Festaz, n. 18 août 1671 (Et. Hybord-Boch) ; accens. Cartanas n., 1^{er} fév. 1676 (A. Ac. V. d'Is.) ; curé de Bozel en 1683.

45. Pierre-François GUÉRIN ; acte Cartanas n., 20 mars 1674 (Greffé du Tribunal de Moût.) ; quitt. Cartanas n., 8 janv. 1680 (A. Ac. V. d'Is.) ; chan. en 1680.

46. Vital CLÉRY ; contrat dot. Cartanas n., 13 fév. 1678 (Ibid) ; peut-être prêtre d'honneur jusqu'à sa nomination à la cure de Gilly, en 1686.

47. Jean-Louis VIGUET ; prés. à une donation d'ornements à l'égl. de Saint-Pierre, 24 oct. 1680 (Ac. V. d'Is., Mém., IV, 494) ; fait la visite de Pralognan, 14 août 1684 (A. par.).

48. Jean VELAT ; prés. à un règlement pour le Chapitre, 12 juil. 1684 (Ac. V. d'Is., Doc., I, 198) ; obl. Laurent n., 5 janv. 1699 (Et. Trésal.) ; décédé en 1699.

49. François SERRET ; acte Laurent n., 9 av. 1690 (Ibid) ; signe un reçu au nom de l'archev., 14 juin 1694 (Arch. Tremey) ; curé de Saint-Martin de Belleville, 13 mai 1695.

50. Gaspard MUGNIER ; acte Gabriel n., 4 août 1695 (Arch. hôp. Moût.) ; procur. Marion not., 23 août 1698 (Arch. du Tabellion).

51. Claude DELACULLAZ ; acte Hosten., 15 oct. 1699 (Ibid.) ; prés. à un accens. de biens de la mense, 26 août 1702 (A. par. Albertv.) ³⁶.

52. Pierre EMPEREUR-BESSON ; était prêtre d'honn. de Mgr Milliet d'Arvillard à Aoste depuis 1719 ; le fut encore quelque temps à Moûtiers en 1727 ; décédé en 1731.

53. Claude BRASSOD ; acte Duplan not., 21 oct. 1727 ; bail Ruffier n., 14 janv. 1728 ; acte Petel n., 9 févr. 1730.

54. Claude RUFFIER ; est qualifié pr. d'honn. dans un acte de mariage à Aime, 27 janv. 1728 ; chan. en 1728.

55. Joseph DUGIT ; alberg. Mugnier n., 28 mai 1728 ; bénit un mar. à Moût., 19 mars 1733 ; curé de Peisey en 1735.

56. Joseph VIBERT ; acte Chedal n., 10 oct. 1730 ; acte Bergonzy n., 22 mars 1743 ³⁷.

57. Jean-François SAGE ; actes Chevallier n., 19 avr. 1735, et Bergonzy n., 18 août 1739 ; curé d'Aime en 1740.

58. Pierre RUFFIER ; acte Bernard n., 25 mai 1740 ; écrit au nom de l'archev. une lettre à l'aumônier des Bernardines de Conflans, 2 janv. 1742 (Arch. Ac. V. d'Is.) ; curé de Doucy en 1742.

59. Jacques CLAVEL ; actes Bergonzy n., 7 mars 1742, et Reymond n., 9 fév. 1743 ; curé de Nâves, 25 juin 1743.

60. Jean-François CHEVALLIER ; est porté comme pr. d'hon. au rôle de la capitat., 31 août 1743 (A. com. Moût., EE, 9) ; acte Bergonzy n., 14 août 1744 ; vic. à Conflans peu après ³⁸.

61. Maurice MARTIN ; mentionné comme pr. d'hon. dans le livre de raison de Rév. Michel Gachet de Beaufort, en sept. 1751 (A. com. Beauf., GG, 7) ; acte de fondat., 29 déc. 1754 (A. par. Confl.) ; est nommé à la même date curé de Sainte-Marie.

62. Jean-Pierre CHÊNE ; acte Excoffier n., 26 juil. 1752 ; acte de fond., 29 déc. 1754 (Ibid.) ; curé d'Hautecour, 27 mai 1755.

63. Jean-Claude MIBORD ; l'archev. lui passe proc. en juin 1754 (A. dép., c, 1147) ; signe un reçu au nom de l'archev. 30 mars 1757 (A. par. Montg.) ; curé de Saint-Martin de Belleville, 6 juil. 1757.

64. Philibert REVET. ; acte Excoffier n., 25 nov. 1756 ; signe un reçu, 6 avr. 1761 (A. com. Villette) ; curé de Saint-Vital, 19 oct. 1761.

65. François CHAVOUTIER ; acte Excoffier n., 30 nov. 1757 ; curé de Saint-Martin de Bellev., 18 mai 1759.

66. Pierre-Alexis MUGNIER ; actes Silvestre n., 24 déc. 1759, et Excoffier n., 6 juill. 1761 ; curé de Tours au commencement de 1762.

67. Joseph PASQUIER ; acte Excoffier n., 12 juin 1762, signe un reçu, 7 fév. 1765 (A. com. Moût.) ; curé de Séez en 1765.

68. Antoine PORTIER ; actes Excoffier n., 29 nov. 1763 et 9 mai 1766 ; élu curé de Verrens le 16 juin 1766.

69. Jacques BERLIRE ; acte Excoffier n., 27 juil. 1765 ; sign un reçu, 9 janv. 1767 (Arch. com. Avanch.) ; curé de Pussy en janv. 1767.

70. Jean-Marie PAVILLET ; signe des reçus, 4 déc. 1765 (A. c. Hautecl.), et 25 mars 1770 (A. c. Moût.) ; curé de Saint-Paul en 1770.

71. Claude VELAT ; prés. à un accens. de biens de la mense, 2 août 1767 et 21 déc. 1768 (A. Ev.) ; curé de Saint-Thomas en 1769.

72. Grégoire JORIOZ ; acte Patissier n., 13 mars 1768 ; accens. de biens de la mense, 28 juin 1769 (A. Ev.) ; prêtre d'honn. jusqu'à sa nomination à la cure de la Bâthie, 5 juin 1770 (Arch. com. la Bâth., BB.).

73. Jean-Baptiste GUIGOZ ; signe le dépôt du test. de Mgr de Rolland, 22 sept. 1770 (Rev. Savoie., 1868, p. 63).

74. Urbain PIFFET ; signe le même acte de dépôt (Ibid.) ; sous-économe de la mense pendant la vacance du siège (1770-1772), il fut maintenu comme prêtre d'honn. par Mgr Laurent de Sainte-Agnès (vis. de N.-D. de Briançon, 18 juil. 1773) et le fut probablement jusqu'à sa nomination à la cure du Bois, en 1776.

75. Philibert REYMONDAZ ; contresigne le mandement du 15 fév. 1773 (A. par. Hauterl.) ; acte Ferley n., 15 juil. 1774 ; est institué curé de Saint-Bon, le 19 janv. 1776.

76. Joseph-Antoine BORNE ; accompagne l'archev. à la visite de Nâves, 7 juil. 1773.

77. Joseph-Marie EMPEREUR ; contresigne le mandement de Carême de 1775, et le mandement pour le Jubilé du 8 mai 1776.

78. Charles-François MOREL D'HAUTERIVE ; vis. de Fessons-sur-Salins, 10 juil. 1776, et d'Aime, 30 juin 1778 ; vic. gén., 1^{er} oct. 1779.

79. Jacques MOREL D'HAUTERIVE ; vis. de Longefoy, 24 juil. 1776 ; est chan. de Saint-Claude en 1778.

80. Claude VELAT, chan. ; signe un reçu, comme procureur de l'archev. 30 déc. 1780 (A. com. Villette) ; accens. la dîme du vin de Montgirod, 3 mars 1784 (A. par.) ; acte Muraz n., 15 oct. 1791.

80 bis. Pierre-François GACON ; est mentionné comme aumônier de l'archev. dans un acte Front n., du 18 mai 1783 ³⁹.

81. Pierre-François SARDES de la Forêt ; actes Excoffier n., 3 déc. 1785, et Rey n., 23 déc. 1788.

82. François-Cyrille MICHEL ; accens. 5 janv. 1786 (A. Ev.) ; acte Muraz, n., 24 janv. 1788.

83. Jean-André DUCREY ; acte Fr. Favre n., 14 août 1789 ; encore pr. d'honn. en 1793 (Etat du clergé du canton ; A. com. Moût.).

84. Antoine MARTINET ; pr. d'honn. en 1793 (Ibid).

LE CHAPITRE

Les premiers évêques de Tarentaise pratiquèrent probablement avec leurs prêtres la vie commune, telle que saint Augustin venait de l'établir à Hippone. Après la création des paroisses rurales, création dont on ne saurait fixer exactement la date, ils continuèrent vraisemblablement à vivre en commun avec les clercs attachés au service de l'église cathédrale, inscrits, suivant l'usage peu à peu généralisé, sur le canon ou la matricule de cette église, et bientôt désignés comme ailleurs, sous le nom de chanoines. Ces clercs, prêtres, diacres, sous-diacres et ministres inférieurs, d'abord en nombre restreint, ne tardèrent probablement pas à se multiplier. Dès lors il devint sans doute nécessaire d'élever dans la ville épiscopale, près de l'église même, comme on l'avait fait en maint endroit, à l'exemple de saint Chrodegang, l'évêque de Metz bien connu, une maison de vastes dimensions, appelée monastère ; et c'est à cette époque que l'antique dénomination de Darantasia dut faire place à l'appellation nouvelle de Monasterium, Munsterium, Musterium, Moûtiers. Il ne faut pas oublier cependant que, même après le concile d'Aix-la-Chapelle en 817, les chanoines, tout en vivant ensemble, et tout en étant astreints à l'observation d'une règle commune, n'étaient pas liés par de véritables vœux. Le Chapitre de Tarentaise ne devait devenir à proprement parler chapitre régulier que par l'établissement des chanoines réguliers de saint Augustin, au commencement du deuxième tiers du XII^e siècle.

Ce chapitre primitif avait naturellement pour chef suprême l'archevêque, mais, au-dessous de l'archevêque, il y avait sans doute d'autres dignitaires, dont les principaux paraissent avoir été le doyen et le prévôt ⁴⁰. Quant au sacristain et au chantre, il est probable qu'ils ne remplissaient alors que de simples offices. On connaît, d'ailleurs, peu de chanoines ayant vécu pendant cette première période. Voici les seuls noms que nous avons pu recueillir.

I. — DOYENS

1. RIFFERIUS, 1096 (BESS., pr. II).
2. MATHIEU, 1140 (Id., pr. 18).
3. LAMBERT, vers 1140 (Id., pr. 19).

II. — PRÉVOTS

RICHARD, 1096 (BESS., pr. 11).

III. — SACRISTAINS

1. GUILLAUME, 1140 (BESS., pr. 18).
2. VILLELME ⁴¹, vers 1140 (Id., pr. 19).

IV. — CHANTRES

EBRARD, 1140 (BESS., pr. 18).

V. — CHANOINES

Thomas Geronis, présent à un accord pour le seigneur de Cornillon, 10 avr. 867 (Man. de BESS. ; Ac. Val. d'Is. Doc. III, 100).

EBRARD, 1096 (BESS., pr. 11).

GALMARD, 1096 (Ibid.)

AMIZON, 1096 (Ibid.).

GUILLAUME, 1139 (BESS., pr. 17).

DAVID, 1139 (Ibid.) ; 1140 (Id., pr. 18).

GUIDBERT, 1139 (BESS., pr. 17) ; vers 1140 (Id., pr. 19).

ELOARD, 1139 (BESS., pr. 17).

PONCE, 1140 (Id., pr. 18).

ADALBERT, 1140 (Ibid.).

BERNARD, 1140 (Ibid.)

Albert de Ponte, 1140 (Ibid.).

Guidbert de Altacurià ⁴², 1140 (Ibid.).

NICOLAS, 1140 (Ibid.).

PIERRE, 1140 (Ibid.).

VISUS, 1140 (Ibid.).

DEUXIÈME PÉRIODE. — LE CHAPITRE RÉGULIER

On ne sait pas au juste à quelle époque fut opéré le remplacement de l'ancien chapitre par un chapitre régulier. On croit cependant qu'il eut pour auteur l'archevêque saint Pierre II ⁴³, avec l'agrément du Pape Innocent II ⁴⁴, ce qui le placerait au plus tard en la dernière année de ce Pape, soit en 1143. Mais ce fut le Pape Eugène III qui, par sa bulle du 4 des calendes de mars 1145 ⁴⁵, rendit cette substitution définitive. Cette bulle statue expressément que les chanoines de l'église de Tarentaise devront désormais observer la règle des chanoines réguliers de saint Augustin. Les anciens chanoines gardaient cependant leur situation antérieure, mais les vacances, lorsqu'il s'en produirait, devaient être comblées par des chanoines réguliers. Ceux-ci étaient tirés, suivant les besoins, du prieuré de Pralognan, établi antérieurement, on ne sait à quelle date.

A la tête du chapitre ainsi constitué se trouvaient un prieur, un doyen, un sacristain et un chantre. On ne sait quel était le nombre des simples chanoines. Quant à sa dotation, elle semble n'avoir compris, au début, que les droits de sépulture à l'église de Saint-Pierre et à celle de Sainte-Marie, avec les églises ou paroisses de Saint-Hippolyte (Saint-Paul), Cevins, Fessons-sous-Briançon, Rognaix et du Pont (de Ponte, peut-être Briançon) ⁴⁶. Comprenant que ces ressources étaient insuffisantes, et voulant mettre le nouveau chapitre en mesure de pratiquer une plus large hospitalité, l'archevêque y ajouta plus tard d'autres églises, qu'il eut soin d'énumérer par le détail, afin, dit-il, de prévenir tout prétexte à contestation entre le Chapitre et la mense archiépiscopale.

Voici quelques noms de dignitaires et de chanoines appartenant à cette deuxième période.

I. — PRIEURS ⁴⁷

1. Pierre, présent à une donation en faveur de l'église de Saint-Alban de Moûtiers, 3 mars 1160 (Hist. patr. mon. Chart. II, 623 ⁴⁸).
2. GONTIER, 5 des cal. de mars 1185.
4. BOSON, 4 des ides de nov. 1206.
5. NANTELME, 30 juil. 1220.

6. PIERRE, présent à une donation en faveur du prévôt de Montjoux, 3 mars 1221 (Arch. Tremey) ; est délégué par le Pape pour juger un différend intéressant le prieur de Chamonix, vers 1250 (Soc. d'hist. et d'arch. de Genève, XIV, 387).

II. — DOYENS

1. PIERRE, présent à une donation en faveur de l'église de Saint-Alban, 3 mars 1160 (Hist. pat. mon., Chart. II, 623).

2. MATHIEU, 5 des cal. de mars 1185.

3. Vibert, 1190 (notes de M. l'abbé TREMEY).

4. FALQUE, 10 nov. 1206.

5. Nantelme, présent à l'accord entre l'archevêque et les frères de Villette au sujet des dîmes de la vallée de Montpont, 4 des cal. de juin 1215 (BESS. p. 203).

6. Falque, présent à une concession du comte Thomas en faveur de la Grande-Chartreuse, 2 avr. 1217 (GUICH. IV, 52) ; assiste l'archevêque dans un arbitrage entre l'évêque d'Aoste et son chapitre, 20 juin 1224 (Hist. patr. mon., Chart. I, 1286).

7. AYMON, 13 mai 1231 ; 12 oct. 1232.

8. BERNARD, 1239 ; samedi après l'oct. de la Pentecôte 1242.

9. BERNASE, présent à un accord entre l'archevêque élu Rodolphe et Gontier de Briançon, vendredi après Saint-Michel 1249 (Doc. MILLION, cop. Arch. Ac. Val. d'Is.) ⁴⁹.

III. — SACRISTAINS

1. VILLELME ⁵⁰.

2. ENCIS... Bonadies, en 1160 ⁵¹.

3. FALQUE, vers 1190.

4. VILLIENE, vers 1200.

5. Ponce, présent à la donation des frères de Miolans, en faveur des chanoines réguliers, vers 1205 (Ac. Val. d'Is., Doc. III, 102).

6. RUFFIER, 1212 et 1213.

7. AYMON, 4 des cal. de juin 1215.

8. Bermond (Buermundus), présent à un acte du 16 mai 1220 (notes de M. TREMEY).

9. PONCE, 1222.

10. Aymon, présent à la donation de la dîme de Planvillard à l'hôpital de Moûtiers, 3 des ides de mai 1231 (Arch. Tremey, parch.).

11. AYNARD, 1234.

12. AYMON, 1236 et 1239.

13. REYNARD, 1240 ou 1245 ⁵².

IV. — CHANOINES

Guibert Oberaldus, présent à l'acte par lequel saint Pierre II donne l'église de Saint-Alban de Moûtiers au prieuré de Saint-Ours d'Aoste, en 1151 (Hist. pat. mon., Chart. 1, 274).

Bonus Amicus, présent au même acte, ainsi qu'à une donation en faveur de la même église, 3 mars 1160 (Ibid., II, 623).

PIERRE, présent au même acte, 1151.

ANSELME, id., 1151.

AYMON, id., 1151.

Borno, id., 1151 ⁵³.

Uldricus Marcus, présent à l'acte précité du 3 mars 1160 ⁵⁴.

Nicolas Bonus dies, id., 1160.

Arnardus, id., 1160.

AMÉDÉE, avant 1170.

VILLELME, id.

HUMBERT, id. ⁵⁵.

Borno, présent à la donation des frères de Miolans en faveur du chapitre, 1205 (Ac. Val. d'Is., Doc., III, 102).

RUFFERIUS, id., 1205.

HUMBERT DE VILLETTE, présent à l'acquis des dîmes d'Hauteluze par l'archevêque Bernard, 10 des cal. de juil. 1213 (BESS., p. 203) ; encore vivant en 1217 (DE FORAS, Armor.).

PONCE DE TOURNON, présent au même acte, 1213.

VULLIELME DE CONFLENS, présent à un traité entre l'archevêque et les seigneurs de Villette, 1215 (DE FORAS, Armor.).

VULLIELME DE VILLETTE, présent à un acte du 3 des nones d'août 1217 (Ibid.).

AYMON D'AIME, présent à une restitution d'alpage à l'archevêque par la comtesse de Savoie, 1218 (Ac. Val. d'I s., Doc. 111, 103) ; présent à l'accord des chanoines avec Humbert de Villette, 18 fév. 1224 (Ibid., p. 104).

Pierre (DE CHEINIO ?) ⁵⁶, présent à l'hommage du comte de Genève à l'archevêque Bernard, son oncle, pour la vallée d'Hauteluce, 29 juin 1220 (BESS., pr. 45).

MICHEL, présent au même acte, 1220, ainsi qu'à l'accord précité du 18 fév. 1224.

Pierre d'AIME, présent à l'accord de 1224, ainsi qu'à l'accord entre le chapitre régulier et le chapitre séculier, 2 des ides de sept. 1257 (BESS., pr. 57).

AIMON D'AIGUEBLANCHE, présent à l'acte ci-dessus de 1224.

JEAN ; à sa demande, l'empereur Frédéric II confirme les privilèges de l'église de Tarentaise, avril 1226 (BESS., pr. 48).

Aimon Abbas, prés. à une donation de dîmes à l'hôpital de Moûtiers, 3 des ides de mai 1231 (Arch. hôpit. Mout.).

Jean DE MARLENS, prés. au même acte, 1231.

Humbert DE MONTMAYEUR, prés. au même acte, 1231, à la transact. entre l'archevêque et le chapitre, ides de juin 1245 (BESS., pr. 51), et à l'accord des deux chapitres, 2 des ides de sept. 1257 (BESS., pr. 57).

Pierre DE TARENTEISE ⁵⁷, chan. en 1236 (Ac. de Sav. 3^e sér., VI, 426 en note).

Guy DE CEVINS, prés. à une cession du seigneur de Briançon en faveur de l'archevêque, 15 des cal. de juil. 1241 (DE FORAS, Armor.)

Pierre DE BELLENTRE, prés. : à la transact. de l'archevêque avec le chapitre, 1245, et à l'accord des deux chapitres, 1257.

Pierre DE CONFLENS, prés. à la transact. de 1245 ; plus tard sacristain.

Thomas DE CONFLENS, prés. à la transact. de 1245.

Pierre de MONTE OBERT, id., 1245.

JEAN, id., 1245.

Villelme DE GRÉSY (de Grasiaco), id., 1245.

3^e PÉRIODE. — LE CHAPITRE SÉCULIER

Le chapitre régulier avait d'abord pleinement répondu à l'attente de son saint fondateur ; mais, au bout d'un siècle, un tel relâchement s'y était produit que le Saint-Siège, à la demande de l'archevêque Rodolphe, en résolut la suppression ⁵⁸. Le Pape Innocent IV, par sa bulle du 16 des calendes de février 1251, en confia le soin à Richard, cardinal diacre de Saint-Ange. Après avoir pris l'avis de son collègue, fugues, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Sabine, le délégué apostolique, par décret du 4 avril de la même année, s'arrêta aux points suivants. Les chanoines réguliers seraient répartis entre d'autres monastères de leur ordre des provinces ecclésiastiques de Tarentaise et de Vienne, où il serait pourvu à leur entretien. A leur place il serait établi un chapitre séculier, composé de vingt membres, dont sept prêtres, y compris le doyen, sept diacres, y compris l'archidiacre, et six sous-diacres. A la tête du chapitre, outre le doyen et l'archidiacre seraient établis deux autres dignitaires, le chantre et le trésorier. Les revenus de la mense capitulaire seraient partagés de manière à former vingt prébendes de 20 livres viennoises chacune, sauf celle du doyen, qui serait de 40 livres, et celles des trois autres dignitaires, fixées à 30 livres. Le surplus devait être affecté en partie à l'entretien de quatre prêtres attachés au service de l'église ⁵⁹, le reste devant être divisé, par parts égales, entre les dignitaires et les chanoines ⁶⁰. Quant à la nomination des chanoines, la bulle pontificale avait décidé qu'elle appartiendrait, comme précédemment, à l'archevêque (BESS. pr. 53).

Les prescriptions du délégué pontifical paraissent avoir été d'abord religieusement obéies. Les chanoines réguliers acceptèrent — la bulle pontificale voulait qu'ils n'y fussent point contraints — d'être transférés dans d'autres maisons du même ordre, à l'exception des dignitaires et de quelques autres qui furent autorisés à rester attachés à leur église (BESS. pr. 55) et le service de l'église cathédrale fut fait par des chanoines en majeure partie séculiers ⁶¹.

4^e PÉRIODE. — CHAPITRE RÉGULIER ET CHAPITRE SÉCULIER SÉPARÉS

Tout alla bien pendant quatre ou cinq ans. Peu à peu cependant, le nouveau chapitre se laissa entraîner à négliger les devoirs de l'hospitalité, à

priver les pauvres des aumônes accoutumées et à diminuer la splendeur du culte divin, de sorte que la mesure prise avait abouti en réalité à une « déformation » ⁶² plutôt qu'à une salubre réforme. Aussi le Saint-Siège résolut-il d'y remédier promptement. Par sa bulle du 18 des calendes de janvier (15 décembre) 1255, le Pape Alexandre IV charge à cet effet Aynard, abbé du monastère bénédictin de Saint-Pierre hors la porte de Vienne, frère Ruffier, prieur de la chartreuse de val Sainte-Marie, au diocèse de Die, et fr. Pierre Rocellin, dominicain du couvent de Lyon, de faire l'enquête nécessaire et de prendre ensuite les mesures opportunes. Les délégués apostoliques s'acquittèrent de leur mission, à l'exception du prieur de Val Sainte-Marie, qui, au dernier moment, se récusa, et prononcèrent la suppression du chapitre séculier et son remplacement par les anciens chanoines réguliers, avec remise en commun des revenus de la mense capitulaire (BESSON, pr. 54). Mais les chanoines séculiers protestèrent contre cette décision et en appelèrent au Souverain Pontife, qui, par bulle du 16 des calendes de novembre (17 oct.) 1256, commit à Herluin, archevêque d'Embrun et à fr. Aimon de Crusilli, prieur du couvent des Frères Prêcheurs de Lausanne, la charge de procéder à une nouvelle enquête (BESS., pr. 55).

Quel fut le résultat de cette enquête, on l'ignore. Au reste, les deux partis ne tardèrent pas à régler leur différend à l'amiable, ce qui se fit par la transaction du 2 des ides de septembre 1257. Cette transaction portait en substance que les deux chapitres seraient conservés l'un et l'autre, le chapitre régulier dans l'église de Saint-Pierre, le chapitre séculier dans une autre église de la ville à désigner et qui se trouva être celle de Sainte-Marie. Les revenus de la mense capitulaire seraient divisés entre les deux chapitres, dont chacun administrerait, en toute indépendance de l'autre, la part qui lui serait échue. Le chapitre régulier gardait pourtant une sorte de prééminence, par l'obligation faite aux séculiers de prendre part à la célébration des offices dans l'église de Saint-Pierre à certaines fêtes solennelles. Enfin les deux chapitres devaient se réunir pour n'en former qu'un seul, lorsqu'il y aurait lieu de procéder à l'élection des archevêques ⁶³.

Ces dispositions furent agréées par le Pape, qui, par sa bulle du 3 des nones de novembre de la même année, y donna son expresse approbation. L'archevêque Rodolphe, de son côté, après avoir assigné l'église de Sainte-Marie aux chanoines séculiers, procéda, l'année suivante, au partage des

biens entre les deux chapitres, et l'affaire resta ainsi réglée pendant près de trois siècles et demi.

Il nous reste à compléter ces courtes notes en dressant séparément, telle qu'elle résulte de nos recherches, mais forcément très-incomplète, la liste des membres de l'un et de l'autre chapitre et de leurs dignitaires.

CHAPITRE RÉGULIER

Nous n'avons rien trouvé de très-précis sur le nombre des chanoines réguliers au début du nouveau régime. Nous savons seulement que le chapitre comprenait douze prébendes, au moment de la sécularisation, en 1605, mais il est possible que, dans l'intervalle, le nombre en eût varié. Quant aux dignitaires ils étaient au nombre de quatre : le Prieur, le Doyen, le Sacristain et le Chantre, appelé quelquefois préchantre ⁶⁴.

PRIEURS ⁶⁵

1. VILLERME, 1260 ⁶⁶ ; mentionné aussi dans une ordonnance de l'archevêque relative au prieuré de Cléry, 4 des ides de fév. 1263 (Ac. Val d'Is. Doc., III, 11).

2. PONCE, exécuteur testam. nommé par l'archev. Rodolphe, 6 des ides d'avr. 1270 (BESS., pr. 63) ; présent à un accord entre l'archev. et le prieur de Talloire, 16 juil. 1286 (Arch. com. Albertville, copie).

3. PIERRE, décédé peu avant 1288 (BESS., p. 224) ⁶⁷.

4. NICOLAS, acquiert pour le chapitre la moitié de la dîme de Blay, 6 des ides de janvier 1291 (Arch. Ac. Val d'Is.).

5. JEAN, prés. à un acte de commission pour la réforme du chapitre de Sion, 2 mars 1302 (GREMAUD, Doc. pour l'hist. du Valais, III, 54).

6. François DE BARDONNÈCHE, prés. à un accord pour le monastère de Saint-Michel de la Cluse, 19 déc. 1312 (U. CHEVALIER, Reg. Dauph., 18505).

7. NICOLAS (de Bocevello), fait citer les héritiers d'Eméric d'Avallon, lundi av. la Touss. 1317 (Ac. V. d'Is. Doc., II, 36) ; arbitre entre Hautecour et Montgirod, vendr. après la Saint-Nicolas 1320 (Arch. com. Haut. H) ;

acte de prorog. pour le chap. de Sion, 30 mars 1324 (GREMAUD, op. cit., III, 469) ⁶⁸.

8. Jacques DE SALINS, prieur en 1331, élu archev. en 1334 (BESS., p. 212 et 224).

9. Jean DE LA FONTAINE (de Fonte), pourvu par bulles du 9 juin 1337 (VIDAL, Reg. de Benoît XII, 4227) ; proteste contre l'archev. qui dispensait les chan. de la vie commune, 30 juil. 1346 (BESS., p. 224).

10. Bertrand DE BERTRAND, prieur en 1349, quand la cure de Sainte-Foy fut unie à l'archidiaconat (Arch. cure d'Aime) ; encore prieur en 1358 (BESS., p. 225).

11. Humbert DE VILLETTE, 1361-1378 (BESS. p. 230, 214).

12. Jean CHAMBRIER, 1381, 1386 (Id., p. 230, 236).

13. Théobald DE CHATILLON, 1402.

14. Antelme ou Antoine DUFOUR, 1405.

15. Théobald TERRAVAL OU SERRAVAL ⁶⁹ ; prend part à une convention pour l'horloge de la ville, 28 fév. 1420 (A. com. Moût.) ; fait un legs à l'hôpital de Moût., 8 déc. 1430 (Arch. hôp.).

16. Jean PUCET DE SALINS, 1434 ; fait renouveler des reconn. à Saint-Martin de Belleville (Arch. de la Sacrist.) en 1436 ; prés. à la fondat. de la chapelle des Innocents, 25 juil. 1454 (Ac. V. d'Is., Doc., 1, 566).

17. Pierre DE GILLY, prend possess. le 24 juil. 1459 ; compromis d'arbitr., P. Taschie not., 16 déc. 1479 (Arch. Duverger) ⁷⁰.

18. Michel BAUSSAN, nommé dans un vidimé de l'official, 14 janv. 1486 (Arch. Ac. V. d'Is. parch.) ⁷¹ ; présente Ant. de Macognin pour la cure de Saint-Paul, 7 mars 1490 (Ac. V. d'Is., Doc. II, 38).

19. Georges DE COMPEYS ; prend part à l'élection de l'archev. Cl. de Châteauvieux, 7 avr. 1497 (BESS., p. 218) ; exéc. testam. de noble François de Chevron, 3 juil. 1515 (Arch. Tremey).

20. Louis ACHARD, 1518 ; mentionné dans un alberg. Bern. Vaudesii not., 19 déc. 1520 (Ibid.) ⁷².

21. Louis de CHEVRON-VILLETTE, tenait en commende le prieuré de Tar. quand il fonda la chap. de N.-D. de la crèche à Bellecombe en 1525 (Mém. du curé Tarin, Arch. par.Bellec.) Ac. V. d'Is., Doc. 11, 7).

22. Jean VULLIET, 1539 ; résigne le 1^{er} fév. 1540 (ch. Et. Duc, op. c., p. 147).

23. Ange des GABRIELS, clerc romain, prieur commendat., pourvu par le Pape à la même date (Ibid.) ⁷³.

24. Jacques-Guy VULLIET, 1545 ; opt. capitul. du 26 oct. 1546 (Arch. Evêché) ; passe un obligé au profit du chap., 13 mai 1583 ; résigne peu après (Ibid.).

25. Jean-Philippe CHAVALLARD, prend poss. le 27 mai 1583 ; encore prieur au moment de l'union des deux chapitres, en 1605.

DOYENS

BERNARD, déjà doyen à la fin de la deuxième période, prend encore part, en cette même qualité, à la transact. de 1257 (BESS. pr. 57). C'est le dernier nom de doyen que nous ayons pu rencontrer. Cependant il y avait encore un doyen en 1312, comme on le voit par la lettre du 13 mai de cette année que le Pape Clément V lui adressa au sujet des biens des Templiers (U. CHEVALIER, Reg. Dauph., 18339). Peut-être le doyenné fut-il supprimé en 1347, lorsque la « chantrerie », d'abord simple office fut érigé en personnat (BESS., p. 230). Toujours est-il que dès lors il n'est plus question de doyen, jusqu'en 1605 où le nom de doyen fut réservé pour le premier dignitaire.

SACRISTAINS

1. Pierre DE CONFLENS, 1264, 1270.

2. Anselme Abbatis, 1280, 1283.

3. Villelme DE MARTHOD, prés. à une donat. à l'hôpital de Moût., Jac. Polleti not., 16 des cal. de nov. 1285 (Arch. hôp. Moût.) ; exéc. test. de l'archev. Aymon, veille des nones de mars 1297 (BESS., pr. 72).

4. Hugues de TOURNON, acte du 2 nov. 1302 (GREMAUD, op. c., III, 54), encore sacristain en 1306 (BESS.).

5. Hugues DE CORNILLON, prés. à l'hommage de Guill. de Queige à l'archev., 3 des ides de févr. 1311 (Man. de Besson, 11, 543, aux notes de M. l'abbé Tremey).

6. Louis DE GENÈVE, 1322 (DE FORAS, Arm. III, 75).

7. Jacques de SALINS, avant 1231 (BESS., p. 211).

8. Philippe DE BERTRAND, 1334, 1347.
9. Bertrand DE BERTRAND, 1349 ⁷⁴.
10. Barth. DE SAINT-JAQUEMOZ, 1349.
11. Ant. DE VILLARFOUCHARD, 1350 ; prés. à l'albergement du ruisseau Boillet aux gens d'Hauteecour, 13 oct. 1356 (Arch. Ev.).
12. Phil. DE BERTRAND, 1356 ⁷⁵.
13. Jean TAVERNIER, 1361.
14. Jean CHAMBRIER, prés. à un accord pour l'év. de Sion, 7 nov. 1377 (GREMAUD, op. c., VI, 113).
15. Jean DE CLÉRY, 1382.
16. Louis DE VILLETTE, 6 juin 1384 (DE FORAS, Armor.) ; 1405.
17. Antoine Balli, pourvu par Jean XXIII (BESS.), par cons. entre 1410 et 1415 ; encore sacrist. en 1417.
18. Ant. CÉCILE, 1419 ; prés. à la convent. pour l'horloge (A.. com. Moût.), 28 fév. 1420.
19. Jacques Ambrosii ⁷⁶, 1424 ; dépose devant l'official, 14 mai 1426 (A. com. Fess. s. Sal.) ; prés. à un accord pour Mich. de Gilly, prieur de Villette, 6 fév. 1431 (A. Tremey).
20. Pierre Machuti, 22 nov. 1435 ⁷⁷.
21. Georges DE VILLETTE, II mars 1444.
22. Urb. DE MACOT, fait renouveler des reconn. à Saint-Martin de Belleville, 21 juin 1457 (A. sacr. S.-M. de Bel.) ; accense les dîmes de Saint-Paul, 5 juin 1473 (Ac. V. d'Is., Doc., II, 38).
23. Louis de Spina, 1477.
24. Blaise de Bugiis, 1479.
25. Michel BAUSSAN, fait renouveler des reconn. à Saint-Martin-de-Belleville, 4 déc. 1480 (Arch. sacr. S.-M. de Bel.).
26. Pierre PATIN (Pactini), arbitre dans la trans. entre l'arch. et dem. Péronnette de Duyn, veuve de Nicod de Salins, 21 sept. 1485 (A. Duv. de Blay, parch.) ; accense les dîmes de Gleyse, 15 juin 1498 (Arch. Tremey).
27. Pierre DE CONZIÉ, 1499.
28. Louis DE GENÈVE, fait renouveler des reconn. à Saint-Martin-de-Belleville, en 1504 (Arch. sacr. S.-Mart.) ; présent à une reconn. pour la confr. du Saint-Esprit de Montgirod, 4 juin 1526 (Arch. Ev.) ; décédé peu avant le 1^{er} av. 1537 (Arch. Tremey).
29. Ant. DE SARPALORIA, 1537.

30. Ant. BUISSON, débouté par le suivant (BESS., p. 229).
31. Jac.-Ant. CUGNARD, vers 1539.
32. Pierre PRÉVOT, vers 1540 ou 1542.
33. Jean PUENCET ⁷⁸ proc. du 7 mai 1540 (A. c. Moût. DD., II) ; engage un procès 1^{er} oct. 1543 (A. com. Moût., DD, II.) ; prend part aux options capitulaires du 26 oct. 1546 (A. Ev. ; Arch. dép. c. 719) ; fait renouveler des reconn., 2 déc. 1562 (A. sacrist. Saint-Mart. de Bell.) ; décédé dans le courant du même mois.
34. Pantaléon DE VALPERGUE, résigne le 11 juin 1563.
35. Raymond PELLETA ⁷⁹ ; 1563 ; prend part à une délibér. capit. du 2 fév. 1593 (Arch. Ev.) ⁸⁰.
36. François DU CHATELARD, sacrist. et official, procède à une information judiciaire les 12 nov. 1599 et 15 mars 1600 (A. com. la Perrière) ; décédé peu avant le 13 déc. 1600 (Arch. Ev.).
37. Marc-Ant. CHAVALLARD, mentionné comme sacristain dans un livre de grosse de 1605 (Arch. com. la Perrière) ⁸¹.

CHANTRES ⁸²

1. Aimon DE BRUISSON, prés. à l'acquis de la forêt de Cornillon, 1^{er} sept. 1281 (Ac. V. d'Is., Doc. III, 108).
2. Hugues DE TOURNON, 22 mars 1297.
3. Guil. DE VIRY, 1341.
4. Bertrand DE BERTRAND, 1347.
5. Humb. DE VILLETTE, résigne en 1361.
6. Ant. DE VILLARDOUCHARD, pourvu le 29 juil. 1361 ⁸³.
7. Jean MÉTRAL, 24 juil. 1365.
8. Ant. DE VILLARDOUCHARD ⁸⁴, prés. à un « vidimé », 10 juil. 1367 (A. dép., c. 719).
9. Jean CUEL, 1367.
10. Nantermet DUFOUR, arbitre entre le village de la Roche de Montagny et celui de Villemartin, 12 juin 1393 (Arch. Ac. V. d'Is.)
11. Antoine DUFOUR ⁸⁵, 1402.

12. Guil. SÉCHAL, 1405, 1434 ; convent. pour l'horloge de la ville de Moût. (Arch. cam.), 28 fév. 1420 ; prés. à une trans. avec noble de Saint-Vital, 25 nov. 1432 (Doc. Millon).

13. MERMET DE LA COMBE (de Comba), 1438.

14. Urb. DE MACOT, 1452 ; prés. à la fondation de la chapelle des Innocents, 25 juil. 1454 (Ac. V. d'Is., Doc. I, 566).

15. Jacques REVERDI, 1456 (Ac. V. d'Is., Doc. II. 37) ; passe accens. pour le chap. par acte J. Fabri not., 23 nov. 1459 (Arch. Tremey) ; accense les dîmes de Saint-Paul, 3 juin 1473 (Ac. V. d'Is., Doc. II, 38) ⁸⁶.

16. Mathieu DE BEYS, chantre et curé de Cevins, passe quittance le 30 mars 1485 (Arch. com. Cev. GG, 18).

17. Claude PORTIER (DE FORAS, Armor.) ⁸⁷.

18. Antoine DE SUR, 1496 (Chan. Et. Duc, Annuaire du dioc. d'Aoste, 1893) ⁸⁸.

19. Ant. de Poldo, chantre par permut. avec le précédent en cette même année 1496 (Ibid.) ⁸⁹.

20. Ant. DE SUR, 1503 (BESS., p. 230).

21. Ant. BIANQUIN, fait faire une reconn., le 13 janvier 1506 (Chan. Duc, op. cit., l. c.) ⁹⁰.

22. Ant. DE SUR, fait renouveler une reconn. le 16 fév. 1506 (Ibid.) ⁹¹ ; présent à une délib. capit. Cl. Donzel not., du 28 fév. 1516 (Arch. Tremey) ; décédé en 1536.

23. Thomas MAGDELLAIN, institué le 21 déc. 1536.

24. Ant. PIQUET, 1539, 1548.

25. Michel MOLLIER, 1551 ; décédé en 1552 ⁹².

26. Jean LELVAN, 1552.

27. Ant. BAVOZ, chantre par résign. du précédent, en 1556 ⁹³.

28. Jean LELVAN, met Bernardin Trolliet en possession de son canonicat, 5 avr. 1537 (Arch. Ev.) ; une sentence est prononcée contre lui par l'official, le 15 août 1566 (Arch. du Sénat de Sav., Invent. n° 20).

29. Cl. D'AVISE, nommé, le 1^{er} fév. 1569 ; résigna en faveur du suivant en 1573.

30. Pierre D'AVISE, 1573 ; accompagne l'archev. à la visite du prieuré du Saint-Sépulcre d'Annecy, le 22 août 1582 ; encore chantre au moment de l'union des deux chapitres, en 1605.

CHANOINES

Aymon LAY D'AIGUEBLANCHE, prés. à la transact. entre les deux chapitres, veille des ides de sept. 1257 (BESS., pr. 57) ⁹⁴.

Pierre DE LA TOUR (de Turre), id.

Jean COSTA, id. ⁹⁵.

HERLUIN, prieur de Cléry, id.

Aymon d'AVALLON, id.

Villelme DE LA SAULCE (de Salsa), id. ⁹⁶.

Aimon DE BRUISSON ; fait, pour l'archev., un accord avec le comte de Sav., 6 des ides de mars 1276 (Ac. V. d'Is. Doc 1, 380) ; chantre en 1281 ; plus tard archevêque.

Pierre PUCET (Puceti), prés. à l'accord entre l'archev. et les habitants de Moûtiers, 6 des cal. de juil. 1278 (Arch. com. Moût.) ⁹⁷.

Anselme Abbatis ; même acte, 1278 ; ensuite sacristain.

Villelme DE MARTHOD, ouvert. du test. de l'archev. Saint Pierre III, 6 des cal. d'août 1283 (BESS., pr. 66).

Guill. DE SAINTE-HÉLÈNE, id.

N. DU BOURGET (de Borgeto), id.

Jean DE DOUCY, id. ; délégué pour l'élect. de l'archev. en 1297 (Ac. V. d'Is. Mém. VII, 414).

Eyméric de Vialleto, prés. au compromis avec le seigneur de Briançon, 8 des ides d'août 1284 (BESS. pr. 67).

Gontier DE CORNILLON, 1287 (DE FORAS, Arm.) ; exéc. test de l'archev. Aymon, 1297 (BESS. pr. 72).

VULLIERME, fonde l'hôp. d'Ugine, 1296 (notes Tremey).

GONTIER (Gonterius), prés. au test. de l'archev. Aymon, veille des nones de mars 1297 (BESS. pr. 72) ⁹⁸.

JEAN, prieur de Marthod ⁹⁹, délégué pour l'élect. de l'archev., en 1297 (Ac. V. d'Is., Mém., VII, 414).

Jacques DE SALINS, exéc. test. d'Ant. de Salins par test. Jean de Mura not. 28 oct. 1310 (Arch. Duv. de Blay, parch.).

Guiffred DE PALLUD ; ratifie un acte du 3 oct. 1315 (Arch. comm. Moût. AA, 1)

Pierre de BELLENTRE ; id.

JACQUES... ¹⁰⁰ ; id.

Geoffroy d'ALLEVARD ; id.

FRANÇOIS... ; id.

Jean de Amant ; id.

G... de Mota ; id.

Pierre de Villario ; id.

SOFFRED (Soffredus), correarius du chap., adresse une requête à l'official au sujet de la dîme de Saint-Paul, en 1317 (Arch. Ac. V. d'Is., Doc. II, 36).

SOFFRED DU SAIX (de Saxo), représente le chap. dans la même affaire, en 1318 (Doc. Millon) ¹⁰¹.

Pierre BOURIÈRE (Boureriœ), arbitr. entre Hautecour et Montgirod, vendr. après Saint Nicol. 1320 (A. com. Hauteec.).

Barth. DONZEL, chan. et correar., un peu avant 1338 (Ac. V. d'Is., Doc. III, 90).

Pierre BARRIÈRE (Barrerici), prieur de Marthod, dépose dans un procès entre Marth. et Marlens, en 1339 (Arch. dép. H.-Sav., Invent. p. 303) ¹⁰².

Vullielme DE CRESCHEREL, 5 nov. 1339 ¹⁰³.

Pierre FLEUR (Floris), arbit. entre Hauteec. et Montg., 10 juin 1342 (Arch. com. Hauteec.)

Pierre de Samua, prés. au même arbitr. 1342.

Humbert DE VILLETTE, reçu chan. par ordre du Pape Clément VI du 15 oct. 1344 (Ac. Delph., sér. V, t. 2).

Jean DE VILLETTE, 1350, 1359 (Notes Bonnefoy, Arch. Trem.).

Jean CHAMBRIER, prés. à la transact. entre le comte de Sav. et l'archev., 27 juin 1358 (BESS. pr. 85).

Pierre DE SAINT JACQUES, accense la dîme de Saint-Paul, 1360 (Ac. V. d'Is., Doc. II, 37).

Pierre DE GILLY, passe un acte de reconn. Maur. de Doucy not., 19 janv. 1374 (suivant extrait de reconn. Grognet not., 9 mai 1774 ; Reg. du Tabellion au Greffe de Moût.)

Guill. AYMÉRIC (Aymerici), chan. et correar., prés. à un « vidimé », 31 janv. 1375 (Ac. V. d'Is., Doc. 1, 20).

Georges Baconis, prés. à un « vidimé » des privil. accordés à l'Egl. de Tar. par l'emp. Charles IV, 1^{er} fév. 1375 (notes Trem.)

Jean BERTRANDI, 1^{er} févr. 1376 (DE FORAS, Armor.)

Guil. Eynardi : un légat est fait à la confr. du Saint-Esprit de Moût. par acte passé dans sa maison, 14 mars 1377 (Arch. hôp. Moût.).

Martin CÉCILE, est prés. à l'acte ci-dessus, 1377.

Pierre DE VILLAREMOND (de Villario Aymonis), prés. au même acte, 1377.

Ant. DE SERRAVAL, légat. de sa mère, Françoise de Bruisson 1^{er} avr. 1388 (Notes de M. Tremey).

Georges de VILLARFOUCHARD, se fait passer reconn. par Ant. Leymonet dit Curtet, du Chambérenger, paroisse de Bozel, 21 déc. 1399 (Arch. Tremey).

Guil. SÉCHAL, prés. à une ratific. par l'archev., 14 fév. 1401 (Arch. comm. Fess. sur Sal.).

Jacques AMBROSII, prés. à un acte de rémission par Rod. Bovet, év. de Belley, 17 janv. 1404 (A. com. Longef. DD, 52).

Mermet de Comba, convent. pour l'horloge de Moût., 28 fév. 1420 (Arch. com. Moût.).

Aimon DU VERGER, id.

Rodolphe Jordane, id.

Ant. MICHEL, id.

Ant. DE MONTMAYEUR, id.

Jean DE VILLARÉMONT, id.

Georges DU VERGER, id. ; prés. à la fond. de la chapelle des Innocents, 25 juil. 1454 (Ac. V. d'Is., Doc. I, 566).

Jean Flandini, correar. du chap., accense la dîme de Saint-Paul, 1436 (Ac. V. d'Is., Doc. II, 37).

N. DE CORNILLON, fait une fond. à Marthod, en 1450 (PONCET, Marthod, p. 61) ¹⁰⁴.

Aimon de Prato, fond. de la chap. des Inn., 1454 (l. c.).

Jacques REVERDI, id.

Jean PÉRONNIER, id. ; prend part à la présentation d'un curé pour Saint-Paul, 5 mai 1468 (Doc. Millon).

Louis de Spina ; accens. J. Fabri not., 23 nov. 1459 (Arch. Tremey).

Claude DE MACOT, id.

Jean DU COSTERG (de Costergio), id.

Claude CERISIER, id.

Albert de Subcarca, id.

Aubert DE SUBTUS VIA, 1460 (Ac. V. d'Is., Doc. II, 37).

Jean DUNANT (de Nanto), 1466 (Ac. V. d'Is., Doc. II, 37 ¹⁰⁵ ; accens. des dîmes de Saint-Paul, 3 juin 1473 (Ibid.)

Louis DE VILLETTE, 1466 (Ibid.) ; délib. capit. Cl. Donzel not., 28 fév. 1516 (Arch. Tremey).

Claude DU VERGER, prom. de garde envers le chap. régul., 2 mars 1476 (Arch. Duverger, parch.) ¹⁰⁶.

Pierre DE MACOGNIN, 1477 (DE FORAS, Arm., III, 307) ; confirm. des franch. de Moûtiers et des Allues, 26 juin 1496 (Arch. com. Moût. AA, 5 ; Arch. com. des Allues).

Aimon DE VILLETTE, contrat dot. de noble Jean Cerisier et Dem. Antoina, fille de noble Nicod de Salins, 14 fév. 1482 (Arch. Duv. de Blay) ; décédé en 1492 (Chan. Et. Duc, Saint Gilles).

Etienne Veneti, chan. et correar., 1483 (A. V. d'Is. Doc., 11,38).

Bertrand BAPTENDIER (Baptitoris), prés. à une approb. de vente, H. Curtet not., 13 nov. 1486 (Arch. com. Cevins, GG. 2) ; encore vivant en 1511 (Ac. Val d'Is., doc. II, 39).

Ant. BOUCZAN, acte ci-dessus 13 nov. 1486 ; prés. à la confirm. des franch. de Moûtiers, 26 juin 1496. (Arch. com. AA. 5)

Séb. DU VERGER, acte ci-dessus du 13 nov. 1486 ; accens. des dîmes de Saint-Oyen, 11 mars 1488 (Arch. Tremey).

Claude FAVRE (Fabri), 13 nov. 1486 ; encore vivant en 1511 (Ac. V. d'Is., Doc. II, 39).

Ant. DE SUR, 13 nov. 1486 ; plus tard chantre.

Pierre de Condempsiaco ; accens. des dîmes de Saint-Oyen, 29 mai 1487 (Arch. Tremey) ; vidimé des franch. des Allues, 3 juin 1499 (Arch. com. des Allues).

Faciot de Corvis, enquête du 29 mai 1491 (A. c. Moût., GG, 14) ; confirm. des franch. des Allues, 19 janv. 1493 (Ibid.).

Pierre ODDINET, chan. en 1496 (DE FORAS, Arm., IV, 283) ; se fait passer reconn. à Bellecombe, dont il était curé en même temps que chan., 25 janv. 1525 (Arch. Tremey).

Claude RAVOIRE, install. de Jean Pangon au vicar. perpét. de Marthod, 9 nov. 1498 (PONCET, Marthod, 325).

Jean MILLET (Milleti), célèbre une messe à Salins, à l'occasion d'une process. des gens de Moûtiers « ad habendam pluviam, 7 juin 1503 (Arch. com. Moût., CC, 48).

Louis ACHARD, procureur du chap. par acte Jarsuel not., 27 nov. 1504 (A. dép., C, 719) ; plus tard prieur.

Jean JOACHIM, chan. et curé d'Aigueblanche, passe reconn. Mattel not., 10 sept. 1507 (ment. dans un acte Mangé, not., 12 mai 1781 (Etude Hybord-Boch).

Etienne PARISII, 1508 (Ac. V. d'Is., Doc. II, 39) ; délib. capit., 28 fév. 1516 (Arch. Tremey).

Jacques de MACOT, présent à une délib. des communiens de Mâcot, pour réparer l'église, 10 août 1511 (A. Tremey) ¹⁰⁷.

Ant. Meynini, 1511 (Ac. V. d'Is., l. c.) ; fait une donat. à la confr. du Saint-Esprit de Moût., 29 nov. 1520 (Arch. hôp.).

Claude DUFOUR (de Furno), 1511 (Ac. V. d'Is. l. c.) ; encore chan. et official, instruit un procès relatif à la chap. S. Antoine de l'Hôtel-Dieu de Moûtiers, en 1552 (Arch. Tremey).

Jean VULLIET, délib. capit. 28 fév. 1516 (Arch. Tremey) ; plus tard prieur.

Bernardin Mawyinœ, 28 fév. 1516 (Ibid.).

N. DE MARC, chan. rég. et curé de Saint-Jean de Belleville, donne son consentement à la fond. de la chap. de Saint Jean et de Saint Blaise en l'égl. paroiss., 8 août 1518 (Arch. comm.).

Urbain MOUTIONIS (ou Monthionis), chan. rég. et curé de la même paroisse, passe reconn. à l'archev., 29 juil. 1520 (Arch. dép. C, 4863).

Georges RAVOIRE, prés. à l'invent. des ornements de l'égl. de Marthod, 8 juin 1523 (Arch. par.).

Mathieu de Magistris, institue, au nom de l'official, un recteur à la chap. de Ronne, paroisse de Conflans, 25 janv. 1525 (Arch. Duv., parch.) ; options capitul. du 26 oct. 1546 (Arch. dép. C, 719).

Pierre Jarsueli, reçoit reconn. du recteur de la chap. du Chambérenge, au Planay, 21 fév. 1526 (A. dép. C, 4863).

Thomas MAGDELLAIN, quitt. du chap., P. Duint not., 19 déc. 1530 (Arch. Duv. de Blay) ; compromis avec les syndics de Cevins, 8 mars 1549 (A. com. DD, 26) ¹⁰⁸.

N. BECIERII, délib. cap., 21 août 1539 (GARIN, Chron. rel., 138).

François Du VERGER, même délib. 1539 ; procuration du 7 mai 1540 (A. comm. Moût., DD, 11).

Vincent DE MARNIX, même délib. 1539 ; procès du 1^{er} oct. 1543 (A. comm. Moût., DD, 11).

Hugonin VILLARD (Villaris), délib. cap. 7 mai 1540 (Ar. c. Moût. DD, 11) ; décédé en 1562 (Arch. Ev.) ¹⁰⁹.

Jean MAGDELLAIN ; délib. capit., 7 mai 1540 (A. com. Moût., DD, 11) ; acquis P. Mollier not., 14 sept. 1544 (Arch. Duv., parch.) ; décédé en 1579 (Ac. V. d'Is. Doc. II, 39 ; Arch. Ev.).

Pierre de Morinis ; délib. capit. 7 mai 1540.

Jean DUNANT, enquête, 27 mai 1544 (A. c. Moût., GG, 17).

N. BERNIER (Bernerii), décédé peu avant les opt. capit. du 26 oct. 1546 (Arch. Ev.).

Maxime DE BERTELLIN (de Bertillino) ; procès du 1^{er} oct. 1543 (A. comm. Moût. DD, II) ; opt. cap. 26 oct. 1546 et 4 fév. 1562 (A. dép. C, 719).

Jean-Bapt. DUTOUR, opt. cap. 26 oct. 1546 (l. c.) ; décédé peu avant le 12 déc. 1574 (Arch. Ev.)

Claude GONTERET (Gontereti), opt. cap. 1546 (l. c.) résigne peu avant le 3 janv. 1561 (Arch. dép. C, 719) ¹¹⁰.

Michel MOLLIER (Mollerii), mêmes opt. cap. 1546 ; plus tard chantre.

André DALLUIT, 1546 ; reconn. Brunet not., 13 mai 1552 (Arch. Duverger).

Claude GAUTEREN, passe compromis avec les syndics de Cevins, 8 mars 1549 (A. com. DD, 26) ¹¹¹.

Pierre PIQUET, acte L. Beysson not., 31 janv. 1556 (Arch. Duv.) ; accens. Brunet not., 19 juin 1565 (Arch. Ac. V. d'Is.).

Louis DE GROLÉE, résigne son canonicat, est remplacé le 5 avr. 1557 (Arch. Ev.)

Pierre CONAND, opt. cap. 8 mars 1560, 17 décembre 1562 (Ibid.).

Arnod VIBERT, mêmes opt. ; décédé en 1564 ¹¹².

Pierre CHAVALLARD, opt. cap. 3 janv. 1561 (A. dép. C, 719) ; déc. peu avant les opt. du 17 fév. 1587 (A. Ev.).

Claude FORNIER, n'avait pas encore fait profess. aux opt. capit. du 3 janv. 1561 (A. Ev.).

Claude BARGIN, encore novice aux opt. cap. du 13 fév. 1562 (Ibid.) ; décédé peu avant le 23 fév. 1588 (Ibid.).

Jean RIEMET, décédé 1562 (Ac. V. d'Is., Doc., II, 39) ¹¹³.

Louis DAVID, opt. capit. 17 déc. 1562 (Arch. Ev.) ; décédé peu avant les opt. du 5 août 1578 (Ibid.) ¹¹⁴.

Pantaléon DE VALPERGUE, était le dernier chan. aux opt. capit. du 17 déc. 1562 (A. Ev.) ; pourvu, vers le même temps, de la sacristie, qu'il résigna en 1563.

Jean PÉRON, évêque d'Hébron, reçu le 4 sept. 1564 (BESS., p. 219).

Claude VIOSSE, accens. Brunet not., 19 juin 1565 (Arch. Ac. V. d'Is.) ; résigna peu avant le 30 janv. 1577 (Arch. Ev.)

Séb. MICHEL-BOEX, met Cl. Sallier en poss. de la cure de Marthod en 1568 ; encore vivant le 26 mai 1593 (PONCET, Marth., P. 27, 72).

François DU CHATELARD, quitt. Sigrand not., 26 sept. 1571 (Arch. Duv. de Blay) ; plus tard sacristain.

Jacques COURRIER, signe un reçu le 15 janv. 1573 (A. Trem.).

François MAGDELLAIN, acte Bertellin not., 26 sept. 1573 (Arch. com. Moût).

François D'AMIGONS (de Amigonibus), opt. cap. 12 oct. 1574 (A. Ev.) ; déc. peu avant la délib. du 13 août 1587 (Ibid.).

Pierre-Paul BUGNON, opt. cap. 12 oct. 1574 (Ibid.) ¹¹⁵ ; déc. en 1612 (EMPRIN, Les Seign. chan. dans Ac. V. d'Is. Mém. VIII).

Jean MOCHET, opt. cap. 30 janv. 1577, 4 fév. 1579 (A. Ev.).

Pierre DURANDARD, encore novice aux opt. du 30 janv. 1577 (A. Ev.) ; déc. peu avant les opt. du 5 déc. 1614 (Ibid.).

Jean DU CHATELARD, acte Cl. Myrand not., 27 juin 1577 (Arch. Duv.).

Claude VIEUGE, déc. en 1577 (Ac. V. d'Is., Doc., II, 39).

Jean VIONNET, opt. cap. 4 fév. 1579 (A. Ev.) ; déc. en 1606 (EMPRIN, op. c.).

Guichard MAGDELLAIN, était dernier chan. aux opt. du 4 fév. 1579 (A. Ev.) ; déc. en 1617 (EMPRIN, op. c.).

Jean-Georges EXCOFFIER, novice, passe reconn. P. Gros not., 22 nov. 1580 (Arch. Duv.) ; ne vivait plus le 15 fév. 1586 (Ibid.).

Jean BERNARD, reçu peu avant la délib. du 3 févr. 1587 (Arc. Ev.) ; déc. peu avant les opt. du 27 av. 1627 (Ibid.).

Jean-François BARRAL, délib. 15 sept. 1587 (Ibid.) ; déc. en 1628 (EMPRIN, op. c.).

Pierre JARSU, reçu peu avant les opt. du 31 déc. 1587 (A. Ev.) ; délib. cap. 25 av. 1606 (Ibid.).

Claude THIERRY, fait profess. le 22 mars 1588 (A. Ev.) ; déc. en 1617 (EMPRIN, op. c.).

François VICHARD, 1599 (Ac. V. d'Is., Doc, II, 40).

Marc-Antoine CHAVALLARD, reçu par délib. cap. du 19 déc. 1600 (A. Ev.) ; sacristain l'année suivante.

Jean DIGARD, prés. à l'accens. des moulins Duverger, 23 janv. 1602 (Arch. Duv.).

François Hospes (ou Hôte), accord A. Simille not., 4 mars 1603 (Arch. Duv. de Blay) ; déc. avant les opt. du 19 nov. 1630 (A. Ev.).

CHAPITRE SÉCULIER

Lorsqu'il avait été substitué au chapitre régulier, le chapitre séculier avait été composé de vingt chanoines. Le rétablissement du chapitre régulier en fit ramener le nombre à douze, dont quatre devaient être prêtres au moment de leur institution ou pouvoir être ordonnés dans l'année. Ce point avait déjà été réglé par l'archevêque Rodolphe, en 1270 (BESS., pr. 61). Il le fut de nouveau, en 1294, par l'archevêque Aymon (Id., pr. 69). Les prébendes furent dès lors divisées en trois classes de quatre prébendes chacune, celles des prêtres, celles des diacres et celles des sous-diacres. Dans la suite, l'usage s'introduisit de conférer à des prêtres les prébendes diaconales et sous-diaconales, mais le nombre total des chanoines resta constamment le même jusqu'à la fusion des deux chapitres, en 1605.

Quant aux dignitaires, on sait que le chapitre séculier, au moment de son institution, en devait compter quatre, le doyen, l'archidiaque, le chantre et le trésorier. Le doyenné et la chantrerie ayant été attribués au chapitre régulier, lors de son rétablissement, le chapitre séculier n'eut plus d'autres dignitaires que l'archidiaque et le trésorier.

En voici les noms, que nous ferons suivre, plus loin, de ceux des simples chanoines.

ARCHIDIACRES ¹¹⁶

1. BERNARD ¹¹⁷.

2. ANDRÉ ¹¹⁸.

3. HUMBERT DE VILLETTE ¹¹⁹.

4. RODOLPHE, 1269, 1270 (BESS., p. 232) ¹²⁰.
5. Jean DE LA TUILE, vers 1273 ¹²¹.
6. Nicolas de Bersatoribus, prés. à Chillon aux privilèges accordés par Philippe, comte de Savoie, aux marchands de Milan, 22 nov. 1276 (Hist. pat. mon., Chart. I, 1501) ; encore archid. lors de son élévation à l'évêché d'Aoste (Mgr Duc, op. c. III, 95) ¹²².
7. Bertrand DE BERTRAND, 1288 ¹²³ ; arbitre entre Hautecour et Montgirod, 7 sept. 1294 (A. p. Montg.) ; devint archevêque en 1297.
8. Amblard D'ENTREMONT, 1301 ; était évêque de Maurienne dès l'année suivante (U. CHEVALIER, Reg. Dauph., III, col. 700) ; résigne en faveur du suivant (BESS., p. 232).
9. Aimon DE SERRAVAL, prob. de 1302 à 1307 ¹²⁴.
10. Emile DE SERRAVAL, peut-être archid. dès 1307 ; appose son sceau à l'albergement des fours de Moûtiers, 5 des nones d'oct. 1315 (Ac. V. d'Is. Doc., 1, 496).
11. Guillaume DE SERRAVAL, archid. le 20 avr. 1318 ¹²⁵ ; chan. de Lyon en 1319 (A. VACHAT, op. c.).
12. Aimon de Pravalle, intervient dans un procès au sujet du four de Beaufort, mercredi après la Circoncision 1319 (Ac. de Sav., 3^e sér., XII, 251) ¹²⁶.
13. Jean DES ALLUES, 1331 ; est chargé de l'exécution d'une bulle de Benoît XII pour l'official de Poitiers, 21 fév. 1336 (VIDAL, Reg. de Ben. XII, 2873) ; décédé la même année.
14. Jean JORDAN, pourvu par bulle de Benoît XII, 21 sept. 1336 (VIDAL, op. c., 2770) ; reçoit commission apostol. du même pape, 7 av. 1337 et 23 janv. 1339 (Id. 4177, 7399 ¹²⁷).
15. Hugues DE MONTMAYEUR, 1347.
16. Jean d'AIGUEBLANCHE, 20 avril 1347 ¹²⁸.
17. Jean Domicelli, d'Aigueblanche, 1353 et 1363 ¹²⁹ ; prés. à une confirmation des franchises de Moûtiers, 9 oct. 1366 (Arch. par. Montgirod ; Doc. Millon).
18. RODOLPHE de Sancto majore, peut-être de Monte majore ¹³⁰.
19. Rodolphe BOVET, 1376 ¹³¹, 1386 ; devint évêque de Belley, 2 juil. 1394 (Soc. d'hist. de Genève, 2^e sér., I, 166).

20. Pierre Nutricis, archid. de Tar. est en même temps vic. gén. du cardinal de Brogny pour l'archevêché d'Arles en 1415 (ALBANÈS, Gall. christ. noviss., 11, 783).

21. Pierre Marchi, 1420.

22. François BERMOND, intervient au contrat de mar. de noble Pierre de Salins, J. Mussillon not., 27 juil. 1422 (Arch. Duv. de Blay) ; prés. à la fond. de la chap. de Bertrandis à Saint-Pierre, Jean Fustet de Valoutia not., 23 oct. 1428 (Arch. Ac. V. d'Is., Doc. Millon) ¹³².

23. Pierre Festi, 1431 ; résigne par permutation avec le suivant, par acte Jean de Fonte not., 8 sept. 1469 (Arch. Ac. V d'Is., parch.).

24. Jean ARAGONIS, 1469 ; prés. à une confirm. des franchises des Allues, 24 janv. 1484 (Arch. com.) ¹³³.

25. François Lemoein, transige avec Jean Allonis, vic. de la cure d'Aime, 25 fév. 1485 (A. com. Aime, GG, 19).

26. Etienne DE LUCINGE, 1494 ; prend part à l'élect. de l'archev. Cl. de Châteauneuf, 7 av. 1497 (BESS., p. 218) ; encore archid. en 1498 (Id., p. 233).

27. Philibert DE BONNE, 9 mars 1501 ; décédé le 4 mars 1517 (Soc. d'hist. de Gen., 2^e sér. I, 71).

28. Pierre DE MARNIX, passe quitt. J. Estienne not., 19 janv. 1526 (Arch. Ac. V. d'Is., parch. Revel) ; reconn. Martinet not.. 28 mars 1531 (Arch. Duv.) ; décédé en 1532 (DE FORAS, Armor.),

29. Etienne DE LA CHAMBRE, 1533.

30. Pierre GINOT (ou Ginod), 1541, 1551.

31 Jean-Godefroi GINOD, 22 déc. 1551 ; instruit un procès au sujet de l'hôpital de Moûtiers, 27 mars 1557 (A. com. Moût.) ; plus tard évêque de Belley ¹³⁴.

32. Bernard COMBET, promu le 16 fév. 1571 ; décédé le 18 juillet 1601.

TRÉSORIERES

Lors de l'établissement du chapitre séculier (1251), la « Trésorerie » avait constitué un vrai personnel, avec droit de préséance et prébende supérieure à celle des simples chanoines, mais elle ne fut bientôt plus qu'un simple office, dont les règlements de 1270 et de 1294 ne font même pas

mention. Besson ne cite pas de noms de trésoriers et nous n'avons nous-même trouvé trace que des trois suivants.

1. Jean DE BERTRAND, chan. et trésor. de Tarent, obtient de Benoît XII des lettres expectatives pour un canonicat à Lausanne, 24 sept. 1325 (VIDAL, Reg. de Bess., XII, 2959).

2. Jean PLAISANCE, prés. à un acquis du chapitre, Eynard not., 6 déc. 1584 (A. com. Hautecour).

3. Pantaléon BLANC, est institué « trésorier de l'église métropolitaine de Tarentaise », le 8 juil. 1594 (A. Ev.) ¹³⁵.

CHANOINES

RODOLPHE, accord entre les deux chap., 2 des ides de sept. 1257 (BESS. pr. 57) ¹³⁶.

Anselme DE BELLENTRE, id. 1257.

Villelme DIDIER (Diderii), id. 1257.

Rodolphe de Montanea (ou de Monte), id. 1257 ; arbitre entre l'archev. et les bourgeois de Moût., 6 des cal. de juin 1278 (A. V. d'Is., Doc., 1, 16).

Hugues de Runa, acc. de 1257 ; arbitr. de 1278 ; décédé le 12 juin 1283 (Mgr Duc, op. c., 111, 94).

Pierre Bononis, règl. de 1270 (BESS., pr. 61).

RAYMOND, id. 1270 ; prés. au test. de l'archev. Rodolphe, 6 des ides d'avril de la même année (BESS., pr. 63) ¹³⁷.

Pierre de Thora, test. de l'archev. 1270 ; règl. de l'archev. Aimon, samedi après Saint-Martin 1294. (Id. pr. 69) ¹³⁸.

Hugues Taurini, accord entre l'archev. et le comte de Sav, 6 des ides de mars 1276 (Ac. V. d'Is. Doc. 1, 383 ; chan. diacre mentionné par le règl. de l'archev. Aimon, 1294).

Bertrand DE BERTRAND, 1279 (BESS., p. 210 et 232).

Jean DE CHAMPAGNY ; acquis de la forêt de Cornillon, 1^{er} sept. 1281 (Ac. V. d'I s., Doc. 111, 108) ; chan. prêtre prés. au règl. de l'archev. Aimon, 1294.

JEAN, curé des Avanchers et chan. sécul., prés. à l'ouverture du test. de l'archev. S. Pierre III, 6 des cal. d'août 1283 (BESS., pr. 66) ¹³⁹.

VULLIELME, chan. sécul. et curé de Saint-Maurice, prés. à l'ouverture du même test., 1283.

Rodolphe DE BRUISSON, prés. au test. de Jean de Turre, Jac. Polleti not., 16 nov. 1285 (Arch. Ac. V. d'Is. Doc. Mill.) ; alberg. des fours de Moûtiers, 5 des nones d'oct. 1315 (Ac. V. d'Is., Doc. 1, 496) ¹⁴⁰.

Jean de Boignes ¹⁴¹, prés. à un accord entre l'archev. et le prieur de Talloires, 16 juil. 1286 (A. com. Albertv., cop.).

Jean DE MACOT, chan. prêtre, prés. au régl. de 1294 ; arbitrage entre Hauteecour et Montgirod, vendr. après Saint-Nicolas 1320 (A. com. Hauteec.)

Jean de Vagniac, chan. prêtre, même régl. 1294.

Aymon DE CHATILLON, archid. d'Aoste et chan. sécul. diacre de Tar., même régl. ; évêque de Sion en 1308.

Villelme Sapientis DE CONFLENS, chan. sous-d. 1294.

Jean DE LANDRY, id. 1294 ; plus tard curé des Allues en même temps que chan., transige avec les habitants, 14 janv. 1322 (A. com.).

Pierre DE QUEIGE, ch. sous-d., même régl. 1294 ; alberg. des fours de Moût., 5 des nones d'oct. 1315.

JEAN, curé de Saint-Maurice, prés. au test. de l'archev. Aymon, veille des ides de mars 1297 (BESS., pr. 72).

Jean DES ALLUES, 1304 (Id., p. 232).

Guillaume AALLOD, prés. à l'admod. des dimes de la vallée d'Hauteluze, cal. de janv. 1315 (Ac. de Sav., 3^e sér., XII, 248).

Villelme DES ALLUES, alberg. des fours de Moût., 5 des nones d'oct. 1315 (A. com. Moût., parch.) ; achat de servis féod. rière Saint-Bon, 15 cal. janv. 1317 (Ac. V. d'Is., Doc., II, 31).

Jean JORDAN, alberg. de 1315 ; archid. en 1336.

Thomas DU PERTHUIZ, même alberg., 1315.

Jean VALLIER (Vallerii), id. 1315.

Guill. DE SERRAVAL, id. 1315 ; plus tard archid.

Hugues DE SAINT-PIERRE, pourvu par bulles de Jean XII, 6 sept. 1316 (U. CHEVALIER, Reg. Dauph., 19349).

Hugues DU SAIX, chan. et curé de Bozel en 1320 (GARIN, Chron. rel., 137) ¹⁴² ; acte pour le Chap. de Sion, 8 juil. 1323 (GREMAUD, op. c., 111, 419).

Hugues de MONTMAYEUR, 1334 (Arch. Ac. V. d'Is., notes Bonnefoy d'après le manuscrit de BESSON).

Hugues DE MACOT, pourvu par lettres expert. sur recommandation du chap. sécul., 23 sept. 1335 (VIDAL, Reg. de Ben. XII, 952).

PIERRE dit BOLOGNIN, pourvu par lettres expert. du 10 janv. 1336 (Ibid., 1125).

MARQUET REVEL, pourvu par bulles du 7 av. 1337 (Ibid., 4177).

Humbert Bertrandi, chan. sécul. de Tar., est pourvu d'un canonicat à Langres, 5 sept. 1340 (Ibid., 7737) ; se fait passer une obligat. comme rect. de l'hôp. de Moût. 22 août 1359 (A. hôp. Moût.).

Jean Domicelli, accord G. Boverii not. 7 janv. 1340 (Arch. Ac. V. d'Is., notes Bonnefoy d'après le man. de BESSON) ; plus tard archid.

Boson Abbatis, arbitr. entre Hautecour et Montgirod, 10 juin 1342 (A. com. Haute.).

Rod. DE MONTMAYEUR, assiste l'archev. dans une affaire relative à l'official de Genève, 18 janv. 1343 (Arch. Ac. V. d'Is. notes Bonn.) ; plus tard archid.

Jacques EYMION, curé de Pringy, dioc. de Genève, pourvu d'un canon. sécul. en Tarent., 19 juin 1343 (Ac. Delph. 5^e sér.).

Jacques DE SEYTHENY, accord Barberii de Must. not., 20 nov. 1358 (Arch. hôp. Moût.).

Jean GIRARD, curé de Conflans, et chan. séc., prés. à une confirm. des franch. de Moût., 22 janv. 1359 (A. com. Moût.).

Jean Richardi, curé de Montgirod id. 1359.

Guillaume REVEL DES ALLUES, est présenté à l'archev. pour la cure de Sainte-Foy, 6 août 1361 (Arch. cure d'Aime).

Antoine Poncie, proc. pour l'union de la cure d'Aime à l'archidiaconat, 7 août 1361 (Ibid.).

Pierre FERRAND, id. 1361.

Pierre DUFOUR (de Furno), prés. à une confirm. des franch. des Allues, 22 av. 1370 (Arch. comm.).

Aimon Moutionis, id., 1370.

Pierre Taschie (ou Tasche), chan. séc. et curé de Champagny, y est prés. à la fond. de la chap. Saint-Michel, 3 janv. 1384 (GARIN, Chron. rel., 335) ; transact. entre l'archev. et les Allues, 16 av. 1393 (Ac. V. d'Is., Doc., 1, 53).

Jean TISSOT (Tissocti), « vidimé » de l'acte des franch. des Allues, 3 nov. 1385 (A. com.) ; arbitr. entre Montgirod et Villette, 24 janv. 1407 (A. com. Vill., DD, 3).

Jean BASIN ; confirm. des franch. des Allues, 24 janv. 1391 (A. com.) encore vivant en 1419.

Jean JACQUIER (Jacquerii), a fondé une chap. à Sainte-Marie avant 1401 (Arch. dép., C, 719).

Georges DE GILLY, prés. à un contr. de mar. J. Mussillon not., 27 juil. 1422 (Arch. Duv. de Blay), fondat. de la chapelle des Innocents, 25 juillet 1454 (Ac. V. d'Is., Doc. 1, 566) ; devint évêque de Vercel en 1456.

Girard DE CHISSÉ, prédécesseur d'Aimon de Beaufort à la 4^e prébende, donc avant 1424.

Aimon DE BEAUFORT, pourvu de la 4^e préb., passe un accord avec Jean Allionis, curé de Landry, 8 fév. 1424 (Arch. Tremey, parch.).

Jacques CHEVALLIER, donne son consent, à cet accord, 1424 ; administrateur de la chap. de Villemartin, paroisse de Bozel, passe accens. Jean Chivallerii not., 15 janv. 1432 (A. hôp. Moût.).

Guillaume DIDIER ; transact. avec le curé de Sainte-Marie, 20 juin 1425 (Ac. V. d'Is., Doc., III, 172) ; plus tard évêque de Belley, puis de Vercel.

Nicolas DU CORNET (de Corneto) ; accord avec le curé de Sainte-Marie, 1425.

André MICHEL ; même accord, 1425 ; passe un acte d'alberg., 5 nov. 1428 (Arch. Ac. V. d'Is., Doc. Millon).

Hugues D'ARENTHON, prés. à un acte pour Jean Allionis, curé d'Aimé, 25 fév. 1435 (Notes de M. Tremey).

Gontier de subtus via, arbitr. entre Montagny et Villemartin, 26 août 1441 (Arch. Tremey) ; union des chap. de N.-D. et de St-Sébastien, à Montagny, 22 déc. 1447 (Ac. V. d'Is., Doc. II, 13).

Jean DE MAPART (de mea parte), passe un accord, comme rect. de l'hôp. de Moût., 14 juin 1442 (Arch. Trem.) ; décédé en 1467 (Arch. Ac. V. d'Is. ; Doc. Millon).

Pierre BLANC (Albi), accord entre le curé de Beaufort et ses paroissiens, 8 oct. 1445 (A. pr.) ; arbit. entre Hautecour et Montgirod, 25 sept. 1459 (Arch. par. Montg.).

Jean DE MAX, homologue, comme vie. gén., la fond. de la chap. Saint-Antoine, à Landry, 13 sept. 1446 (A. Trem.).

Jean GLACZARD ; acte de vente G. Conseil not., 29 avr. 1447 (A. Duv. de Blay).

Claude Ricardi ; accord complém. entre Hautecour et Montgirod, 26 sept. 1459 (A. par. Montg.).

Antoine PIOCHET ; transact. pour l'archev. Thomas de Sur, 18 sept. 1466 (Arch. Duverger).

Claude PACARD ; lettres testimon. d'arbitrage, 15 janv. 1467 (Ibid.).

Jean ARAGONIS, résigne sa prébende de simple chan. par permutat. avec l'archidiaconat, 8 sept. 1469 (Arch. Ac. V. d'Is., parch.).

Aimon GRUFFIER (Grufferii), prés. à cette permutat. ; acquis pour le chap. Jean Micol. not., 4 sept. 1478 (A. Duv. de Blay).

Pierre FESTI, auparavant archid., devient simple chan. par permut. 8 sept. 1469 ; teste le 10 janv. 1498 (DE FORAS, Armor., II, 380).

Jacques FUSIER, arbit. entre les syndics de Moût. et le rect. de l'hôpital, 23 oct. 1469 (A. hôp. Moût.).

Thomas BUCHET, prés. à l'acquis. J. Micol not., 4 sept. 1478 (A. Duv. de Blay) ; acte Mermet Maruglerii not., 4 fév. 1499 (A. par. Marthod).

Michel BUSSILLIET ; acquis ci-dessus du 4 sept. 1478 ; nommé dans une bulle d'Inn. VIII, 1490 (A. com. Bourg-S.-M., GG, 4).

Nicod FINE, acq. du 4 sept. 1478 ; nommé dans une bulle d'Alexandre VI, 1501 (A. com. Moût.).

Pierre FUSIER, même acq. 1478 ; accens. J. Micol not., 30 janv. 1479 (A. dép. C. 719).

Pierre POUTEX (Poutexii, quelquef. Poutesii) ; accens. ci-dessus 1479 ; fait la visite de l'égl. de Montagny, 18 sept. 1496 (A. p.).

Jean BOYSSIER, quitt. P. Marchisii not., 30 mars 1485 (A. c. Cevins, GG, 2) ; échange du Chap. avec les frères Deprovence, 1^{er} vendr. d'oct. 1512 (A. Duv.).

Antoine DARMEL ; arbit. entre l'archev. Jean de Compeys et la veuve de Nicod de Salins, 21 sept. 1485 (A. Duv. de Blay, parch.) ; quitt. P. Cadodi not., 24 juin 1499 (Arch. Ac. V. d'Is., parch. Revel).

Claude DE BOYSSIE, passe reconn. au nom du Chap., curé primitif de Bourg-St-Maur., après 1488, date de l'union de cette cure au chap. sécul. (A. c. B-S-Maur.)

Claude BUCHET, passe une reconn. analogue, après 1488

Jean LANCZARD, passe une reconn. du même genre ; enquête de l'official, 13 janv. 1513 (A. Duv.).

Guillaume ROYER (Roerii), nommé dans une bulle d'Inn. VIII, 6 des cal. d'avr. 1490 (A. c. B-S-M.) ; quitt. pour le Chap., 19 janv. 1526 (Arch. Ac. V. d'Is., parch. Revel).

Pierre DE SALINS, même bulle de 1490 ; teste le 8 mars 1524 (A. Duv. de Blay).

Pierre GONTHIER ; reconn. A. Taschie not., 24 janv. 1498 (A. Duv.) ; autre reconn., même not., 5 mars 1501 (Ibid.).

Claude DE BOÈGE, reconn. A. Taschie not., 1^{er} janv. 1500 (Ibid.) ; échange avec les frères Deprovence, 1512 (Ibid.).

Alexandre DE DRUIN, chan. depuis l'an 1500 ; décédé le 14 juin 1521 (Arch. Trem.).

Henri MOREL, « vidimé » du 27 juin 1509 (A. d., C. 719) ; homolog. de la fond. de la chap. de la Siaz, paroisse d'Aime, 29 juin 1510 (A. par. la Côte d'Aime) ¹⁴³.

Jean POTERLAT, échange avec les fr. Deprovence, 1512 reconn. Mattel not., 28 avr. 1533 (A. dép., c, 4863).

Jacques VORBERT (on trouve quelquef. Vibert) ; même échange, 1512 ; enquête de l'official, 13 janv. 1513 (Arc. com. Moût. GG, 12).

Nicod PULMAT, chan. et vic. gén. substit., instruit un procès 18 juil. 1517 (Arch. Ac. V. d'Is., Doc. Millon) ; homol. de la fondat. de la chap. N.-D. de Pitié, à Montgirod, 21 déc. 1537 (A. p.) ¹⁴⁴.

Robert Vecardi ; fondat. de la chap. Saint-Jean et Saint-Blaise, église de St-Jean de Belleville, 8 août 1518 (Arc. com.).

Michel CERISIER (Ceriserii) ; quitt. J. Estienne not., 9 janv. 1526 (Arch. Ac. V. d'Is., parch. Revel).

Jean DE DRUIN ; même quitt. 1526 ; dépose dans un procès devant l'official, 3 mars 1552 (A. Trem.).

François YSARD ; même quitt. 1526 ; même deposit., 1552.

Jean EYNARD, reconn. A. Martinet not., 29 av. 1539 (A. Duv.) ; dépose dans un procès pour Rol d'Avisé, curé d'Aime, en 1560 (A. Trem.).

Bérard de MONTFORT, chan. de Tar. en 1540 (Chan. DUCIS, André de Montfort, gouverneur de Nice, p. 11).

Gaspard ADAM ; enquête du 27 mai 1544 (A. com. Moût. GG. 17). accens. des dîmes de l'hôp. de Moût., 8 juin 1547 (Arch. hôp.) ; dépose dans un procès en 1551 (A. Trem.).

Janus Dunant, cité comme témoin devant le Sénat de Savoie, 12 janv. 1548 (A. Trem.).

François DUNANT ; procès devant l'official, 23 fév. 1551 (A. Trem.).

Jacques CRÉTET ; constitution de commissaire d'extentes, 31 janv. 1556 (A. Duv.).

Bernardin TROLLIET ; mis en possess. le 5 avr. 1557 (Arch. Ev.) ; acte du 29 mars 1586 (A. c. St-Mart. de Bellev.).

Antoine DE BRIANÇON, chan. et curé de Bourg-St-M., en 1560 (Ac. V. d'Is. Mém. 111, 87).

Charles DE CIRISE ; reconn. M. Brunet not., 24 nov. 1564 (A. com. Bourg-St-M.) ; accens. Crespin not., 19 nov. 1569 (Arch. Ac. V. d'Is.).

Jean-Bernardin CURTINE, reconn. Brunet, not., 24 nov. 1564 (A. c. B.-S.-M.).

Claude LOSSERAND, même reconn. 1564 ; prés. à la fondat. de la chapelle de Sainte-Madeleine, église de Bellentre, 13 juil. 1587 (A. par.).

Guigue PEISEY ; même reconn. 1564 ; prés. à la même fondation, 1587.

Pierre MEILLEUR ; même reconn. 1564.

Jacques MEYNE ; même reconn. 1564 ; acte pour le Chap., 29 mars 1586 (A. com. Saint-Mart. de Belleville).

Claude PORRET ; même reconn. 1564 ; prés. à un reçu du 20 fév. 1567 (A. com. Granier, cc, 31).

Jean VIBERT ; même recon. 1564 ; reçoit, comme rect. de la chap. Saint-Sébastien, égl. de Beaufort, une rente constituée Oudéard not., 18 déc. 1589 (A. par. Beauf.).

Pantaléon BLANC ; accensataire de la cure de Bourg-St-Maur., 15 sept. 1567 (A.com. GG, 17) ; reconn. J.-F. Beysson not., 30 mai 1583 (A. com. B.-S.-M.) ; trésor. en 1594.

Aimon DU BOYS, représente le Chap. dans un accord avec Montgirod, 6 août 1570 (A. par.).

Jean CAMET ; même accord, 1570 ; acte Pessoz, not., passé dans sa maison, 30 déc. 1594 (Greffé du Tribunal, Moût.).

Bernard COMBET, était déjà chan, quand il fut institué archidiacre, en 1571 (BESS., 233).

Georges EXCOFFIER ; reconn. P. Gros not., 13 août 1575 (A. Duv.) ; acte pour le Chap., 29 mars 1586 (A. c. S.-Mart. de Bell.).

Michel EXCOFFIER ; recon. P. Gros not., 22 nov. 1580 (A. Duv.).

Claude DIMIER ; sentence de l'official, 1^{er} sept. 1581 (A. Ev.) ; assignat. 6 sept. 1601 (A. Duv. de Blay).

N. Vinerius ; fondat. de la chap. Sainte-Madeleine, à Bellentre, 13 juil. 1587 (A. par.).

Pierre MARPAUD ; acte F. Barral not., pour Pierre Morand, curé d'Aigueblanche, 15 janv. 1589 (Greffé Moût.).

Pierre DUNANT ; test. Pessoz not., 29 août 1594 (Ib.) ; dépose dans une enquête, 7 mai 1597 (A. Duv. de Blay).

André COMBET ; même acte 1594 ; accens. de montagne à Saint-Jean de Belleville, 3 juin 1605 (A. par.) ; décédé en 1617 (Abbé EMPRIN, Les seign. chan. dans Ac. V. d'Is., Mém. VIII).

Aimé BOURGEOIS ; est délégué pour bénir la chap. de la Chiserette, à Champagny, 24 août 1595 (A. com.) ; acquis Malliet not., 8 fév. 1596 (A. com. S.-Jean de Bell.).

Jean BUTHOD ; acte Maillet not., 23 nov. 1595 (Ibid.) ; accens. de montagne, 3 juin 1605 (A. par. S.-Jean de Bell.) ; décédé en 1613 (EMPRIN, op. c.).

Aimé DU CHATELARD ; acte Revel not., 16 oct. 1596 (A. com. la Perrière) ; acte d'assign., 6 sept. 1601 (A. Duv. de Blay).

Pierre DIGARD ; fait une informat. sur la chap. N.-D. à Salins, 7 mai 1597 (Ibid.) ; décédé en 1643 (EMPRIN, op. c.).

Louis VORGER ; est en procès contre l'archidiacre, 1600 (Ac. V. d'Is. Doc. 1, 559) ; passe accens. Pavillet not., 1^{er} février 1621 (Etude Trésallet, not. à Moût.) ; décédé la même année.

Etienne REVEL ; est en procès contre le curé de Montagny, au sujet de la chap. de N.-D. dont il était recteur, 1602 (Ac. V. d'Is., Doc. 1, 559) ; résigne par permut. avec la cure des Allues, 19 juin 1629 (Arch. Ev.) ; décédé en 1648.

Jacques BAL, chan. et curé de Bourg-Saint-Maur., est en procès avec les communiens, en 1603 (A. com., GG, 6) ; accens. de montagne, 3 juin 1605 (A. par. Saint-Jean de Bell.) ; décédé peu avant les options capitul. du 19 avr. 1630 (A. Ev.).

Jean ANDREVET ; délégué pour vérifier des bulles pontif., 3 juin 1604 (Arch. Tremey) ; décédé en 1628.

Michel DE LA GRAND-MAISON ; était chan. sécul. au moment de la fusion des deux chapitres, en 1605 (EMPRIN, op. c.) ; décédé peu avant les opt. cap. du 26 déc. 1628 (A. Ev.).

Antoine GARNERIN, était pareillement chan. sécul. en 1605 (EMPRIN, op. c.) ; décédé en 1617 (Ibid.).

A la suite des listes qui précèdent, il nous reste à placer la liste complémentaire des chanoines de la même période que nous ont fait connaître diverses sources, sans spécifier le Chapitre, régulier ou séculier,

auquel ils appartenait. La plupart semblent avoir fait partie du Chapitre séculier.

Pierre de Crista, prés. aux statuts capitul. de Sion, 20 mars 1262 (GREMAUD, op. c., 11, 72).

Pierre Picotti ; accord de l'archev. avec les bourgeois de Moûtiers, 6 des cal. de juil. 1278 (Ac. V. d'Is., Doc. I, 19 ¹⁴⁵).

Jean de Croso, chan. et curé de Bozel ; est prés. au test. de Jean de Turre, Jac. Polleti not., 16 nov. 1285 (Arch. Ac. V. d'Is., Doc. Millon).

Pierre DE VILLETTE, chan. de Tar. en 1288 (DE FORAS, Armor, d'après le manuscrit de BESSON).

Humbert D'AIGUEBLANCHE, 1295 (DE FORAS, Armor.).

Rodolphe DE MONTMAYEUR, chan. en 1295 (Arch. Ac. V. d'Is. ; notes de l'abbé Bonnefoy, d'après le manuscrit de BESSON).

Jean DE ROGNAIX, délégué pour l'élect. d'un archev. en remplacement d'Aymon de Bruisson (PASCALEIN, dans Ac. V. d'Is., Mém., VII, 414).

Hugues d'AVISE ; s'interpose pour la délimitat. entre les terres du prieuré de Chamonix et celles de l'abbaye de Saint-Maurice, 18 juil. 1307 (Reg. Genev., 1609).

Pierre DE SAINT-OYEN, chan., a porté une sentence d'arbit. entre Hautecour et Montgirod (A. com. Hauteec.), vers 1315 ¹⁴⁶.

Pierre Sarsodi, chan. ; accord entre l'archev. et le comte de Savoie, 29 janv. 1336 (BESS., pr. 84).

Athon PONCE, nommé par le Pape exécuter de la bulle de nomin. du sacristain de Maurienne, 28 fév. 1351 (Ac. Delphin., 5^e sér., VI, 301).

Guill. CHAMPION, de Maurienne ; est pourvu le 22 nov. 1347 (Miscell. di stor. ital., XXXVIII, 201).

Guiffred DE PALLUD, prés. à une confirm. des privilèges de Moût., 20 janv. 1359 (Arch. Ac. V. d'Is., notes Durandard).

Jacques DE SALINS ; même acte de 1359 (Ibid.).

Jean d'OLLOMONT, chan. de Tarent. dès 1416 (Mgr Duc, op. c., IV, 255) ; résigne en 1443 (Ibid., IV, 429).

Pierre DE VILLAROLAND, chan. de Tar. et official, porte une sentence dans le différend entre noble Rolet Didier, de Landry, et Pierre Girard, 22 déc. 1419 (A. Duv.).

Boniface VOUDAN, chan. de Tarent. et d'Aoste ; était prés. à la visite de l'église d'Aoste, 17 mai 1427 (Mgr Duc, op. c., IV, 325).

Jean DE PLANCHERINE, chan., prés. à un acte du 26 août 1441 (notes de M. Tremey).

Georges DE PUCET, chan., id. 1441 (Ibid.).

Pierre D'ETROUBLES, chan. de Tar. par résignation de Jean d'Ollomont, 1443 (Mgr Duc, op. c., IV, 429).

Jeannin SIMONET, chan. de Tarent., de Troyes et de Genève, 1443 (chan. MERCIER, Le Chapitre de S.-Pierre de Genève, Annecy, Niérat, 1890).

Claude ROSSET, chan. et curé d'Hautecour, fait dresser invent. des ornements de cette paroisse, 21 av. 1443. (Not. Trem.).

Jacques LAURENT, chan. ; fond. de la chap. des Innocents à Saint-Pierre, 25 juil. 1454 (Ac. V. d'Is., Doc., 1, 566) ; accens. des moulins de Salins, Ant. de Macognin not., 3 fév. 1469 (A. Duv.).

Jean DE MONTMAYEUR, chan. ; fond. de la chap. des Innocents, 1454.

Pierre Pelicheti, chan. ; même fond., 1454.

Pierre ANDREVET, chan. et curé de Bellecombe, vers la fin du XV^e siècle (mentionné dans une recon. Martinet not., 1531 ; Arch. par. de Bellecombe).

Georges D'AVISE, curé d'Aime et chan. de Tar. dès 1513 (Mgr Duc, op. c., V, 160, 364).

Jean BERNARD, prés. à un conseil présidé par l'archev. Cl. de Châteaueux, 1^{er} mars 1513 (Arch. Ac. V. d'Is., notes Bonnefoy).

Jacques ROBERT, id., 1513 (Ibid.).

Bernardin DE MARNIX ; prolong. de compromis, Jean Vignet de Confl. not., 15 juin 1518 (A. par. Pussy).

Paul BLANC, signe, comme rect. de la chap. Sainte-Croix, égl. par. de Bourg-Saint-Maur., des quittances en faveur de Claude Duverger, curé de Queige, 18 janv. 1576, 11 fév. 1589 (Arch. Tremey) ¹⁴⁷.

Jacques VACHI, chan. de Tar., a fondé un anniv. à l'égl. Saint-Pierre de Genève, à une date inconnue (Obit. de S. Pierre de Gen., dans Soc. d'hist. de Gen., 2^e sér., 1, 103).

CINQUIÈME PÉRIODE

CHAPITRE UNIQUE SÉCULIER

La coexistence des deux chapitres avait pu être, dans le principe, de quelque utilité. Avec le temps, elle perdit peu à peu sa raison d'être. Aussi Mgr Berliet, après en avoir conféré, dans une réunion générale, avec tous les chanoines assemblés, résolut-il d'en solliciter la fusion auprès du Saint-Siège.

La demande paraissait tout de suite d'autant plus légitime que la réunion s'opérait déjà périodiquement, ainsi qu'on l'a vu plus haut, en certaines circonstances, telles que les fêtes solennelles, les processions et les réunions générales capitulaires des Quatre-Temps. Le Chapitre de Saint-Pierre, d'ailleurs, ne se différenciait plus, en réalité, de celui de Sainte-Marie, n'ayant plus de « régulier » que le nom et l'habit. Quoiqu'ils fussent encore liés par des vœux, et qu'ils fissent profession religieuse, suivant la règle de Saint-Augustin, les chanoines réguliers avaient cessé depuis longtemps de pratiquer la vie commune, ayant chacun leur maison d'habitation séparée, avec jardin attenant, et percevant les revenus de biens distincts, distraits de l'ancienne mense capitulaire, désormais partagée entre eux. Leur sécularisation par l'autorité apostolique ne ferait donc que consacrer, en droit, une situation de fait dès longtemps existante. D'autre part, la réunion permettait de réduire le nombre total des prébendes et d'assurer à chaque chanoine l'entretien convenable, qui, pour diverses causes, commençait à leur faire défaut. Le recrutement du chapitre deviendrait ainsi plus aisé, et il serait possible d'exiger plus rigoureusement des candidats présentés les conditions de grades académiques, de science et de haute honorabilité qui avaient fait, autrefois, le lustre du vénérable corps ¹⁴⁸.

Aussi le Pape Clément VIII accueillit-il favorablement la demande de l'archevêque et prit-il immédiatement les dispositions nécessaires pour y faire droit. Mais, étant venu à décéder avant l'expédition de la bulle en projet, il ne put terminer l'affaire. Elle fut reprise par son successeur, Paul V, qui, par sa bulle du 4 des calendes de juin 1605, opéra enfin la réforme désirée. Les dispositions de la bulle pontificale se ramenaient aux points suivants.

Les chanoines de Saint-Pierre seront déliés de leurs vœux et rentreront de plein droit dans la condition des prêtres séculiers. Ceux de l'église de Sainte-Marie se transporteront à Saint-Pierre, dont ils seront chanoines au même titre et avec les mêmes privilèges que les anciens chanoines réguliers ¹⁴⁹. La dignité d'archidiaque sera supprimée ; les revenus particuliers qu'il

percevait, en dehors de sa prébende, notamment sur les cures d'Aime et de Saint-Jean de Belleville, accroîtront les revenus du doyen, premier dignitaire du Chapitre unifié. Enfin les revenus des vingt-quatre prébendes auparavant existantes seront réunis en une même masse, pour être ensuite de nouveau divisés, de manière à constituer vingt prébendes, nombre égal à celui des nouveaux chanoines.

Quant à la désignation des titulaires à l'avenir, les canonicats devenus vacants en mars et septembre seront pourvus par l'Ordinaire ; ceux qui vaqueront en juin et décembre le seront par le Chapitre ; la collation des autres ainsi que des personats sera réservée au Saint-Siège.

Le Souverain Pontife prescrivait de plus conformément au saint Concile de Trente, l'établissement d'un chanoine théologal, pour l'exposition de la doctrine chrétienne au peuple et l'explication des Saintes-Ecritures, principalement pendant le Carême, et d'un chanoine pénitencier spécialement astreint à entendre les confessions des fidèles.

La bulle pontificale fut reçue par l'archevêque et par les chanoines avec le respect qu'elle méritait. Ses prescriptions, fidèlement observées dès le début, devaient rester en vigueur jusqu'à la Révolution.

Voici maintenant la liste, à peu près complète, des dignitaires et des membres successifs du Chapitre ainsi reconstitué ¹⁵⁰.

I. — DOYENS

1. Jean-Philippe CHAVALLARD, ancien prieur ¹⁵¹ ; résigne par permutation en 1610.

2. Gaspard DE LAUDES DE LA VILLANE, doyen par permutation en 1610 ; résigne à son tour par permutation en 1617.

3. Jean-Philippe CHAVALLARD, doyen par nouvelle permutation, en 1617 ; décédé la même année.

4. Jean FRISAT, 1617 ; résigne en 1625.

5. Gaspard DE LAUDES DE LA VILLANE, de nouveau doyen, en 1625 ; décédé en 1630.

6. Prosper DE REGARD DE MORGENEX, prend possession le 24 mai 1632 (BESSON, p. 227) ; décédé le 26 ou le 27 sept. 1659.

7. Nicolas TROLLIET, doyen par bulles du 7 janv. 1660 (Arch. du Sénat, Rép. 41, fol. 13) ; prend possession le 9 mars suivant ; décédé en 1680.

8. François-Amédée MILLIET D'ARVILLARD, doyen par bulles du 15 des cal. de nov. 1681 (DE FORAS, Armor.) ; promu à l'évêché d'Aoste, en 1699.

9. Pierre-François MILLIET D'ARVILLARD, pourvu par bulles des ides de mai 1699 (Arch. S2n. Rép. 50, f. 111) ; décédé à Chambéry, le 29 janv. 1720 (DE FORAS, Arm.).

10. Christophe DUVERGER DE S. THOMAS, pourvu par bulles des ides d'avril 1720 (Arch. Duv.) ; démissionne par acte Bergonzy not., 22 avr. 1750 (Ibid.) ; décédé le 3 août 1760.

11. Pierre-Joseph DENIS, pourvu par bulles du 7 des cal. de juin 1750 (Arch. Sén.) ; décédé le 26 août 1784 (Reg. p.).

12. André-Marie DE MAISTRE ¹⁵² ; pourvu par bulles du 15 des cal. de déc. 1784 (Arch. dép. G suppl. 13) ; mis en posses. le 27 fév. 1785 ; vicaire capitulaire, 24 sept. 1793 ; décédé le 18 juil. 1818.

SACRISTAINS

1. Marc-Antoine CHAVALLARD, déjà sacristain avant la sécularisation ; décédé le 3 janv. 1626.

2. Louis EMPIOZ, 1626 ; décédé le 26 août 1672.

3. Jean-Pierre PERROT, 1672 ; décédé le 25 déc. 1683.

4. Claude-François DE BONGAIN, commencement de 1684 ; résigne en faveur du suivant, au commencement de 1686 ; décédé à Gilly, le 10 fév. 1686.

5. Jean DE BONGAIN, 1686 ; décédé le 6 août 1717.

6. Gaspard MUGNIER, 1717 ; déc. le 27 mai 1720.

7. Pierre-Joseph DUVERGER DE BLAY, pourvu par bulles du 15 des cal. d'août 1720 (Arch. Sén.) ; déc. le 26 août 1748.

8. Pierre-Joseph DE LOCHE, pourvu par bulles du 12 des cal. d'oct. 1748 ; démiss. en 1750.

9. Prosper-François DICHAT DE LOISINGES, pourvu en 1750 ; déc. le 10 mars 1779.

10. Claude-François ROSSET DE TOURS, institué le 9 avr. 1779 (A. dép. G. suppl., 13).

CHANTRES

1. Pierre D'AVISE, déjà chantre avant la sécularisation ; résigne en faveur du suivant, le 14 sept. 1609 (BESS. 231).
2. Georges D'AVISE, 1609 ; prend part aux options capit. du 19 av. 1630 ; déc. peu avant les opt. du 19 novembre 1630 (A. Ev.).
3. Jean-André EMPIOZ, 1630 ou 1631 ; déc. en 1634.
4. Claude D'ANTHON, institué le 24 août (Arch. du Noyer), mis en possess. le 10 sept. 1634 (A. Ev.) ; déc. le 27 janv. 1680 (Arch. Trem.).
5. Claude-François DE BONGAIN, pourvu le 28 janv. 1680 ; sacristain en 1684.
6. Claude DE LAUDES DE LA VILLANE, 1684 ; résigne en 1691 ; déc. en 1696.
7. Pierre-François MILLIET D'ARVILLARD, pourvu le 5 déc. 1691 (BESS. 231) ; doyen en 1699.
8. Jean-François DE BIEU, 1699 ; déc. le 17 fév. 1704.
9. Jean-Louis BERNARD, 1704 ; déc. le 20 juin 1710.
10. Gaspard MUGNIER, 1710 ; sacristain en 1717.
11. Pierre-Joseph DUVERGER DE BLAY, pourvu par bulles de la veille des nones de sept. 1717 (Arch. Sén.) ; sacristain en 1720.
12. François EMPEREUR-BESSON, pourvu par bulles du 8 des cal. d'oct. 1720 (Ibid.) ; déc. le 8 juil. 1728.
13. Jean-Michel FAVRE, 1728 ; déc. le 28 janv. 1736.
14. Pierre-Joseph DE LOCHE, pourvu en 1738 (BESS., p. 231) ; sacristain en 1748.
15. Prosper-François DICHAT DE LOISINGES, pourvu en 1748 ; sacristain en 1750.
16. Michel DUBETTEX, pourvu par bulles du 9 des cal. d'oct. 1750 ; déc. le 23 avr. 1759.
17. Joseph-Antoine DE MARÉCHAL DE SAUMONT, 1759 ; résigne et devient chan. de Lyon, en 1764.
18. Jean-Baptiste DE LA TOUR, 1764 ; résigne, le 24 avril 1767 (A. dép., G. suppl., 13).
19. Pierre RUFFIER, institué le 25 av. 1767 (Ibid.) ; déc. en 1795..

CHANOINES THÉOLOGAUX

1. Jean Frisat, 25 sept. 1607 ¹⁵³ ; devient doyen en 1617.

2. Pierre FERLE Y, par acte Pavillet not., du 28 sept. 1617 (Arch. hôp. Moût.) ; résigne peu avant la réunion capitul. du 19 mars 1622 (A. Evêché).

3. Jacques DELACULLAZ, 1622 ; résigne peu avant la réun. capit. du 12 juil. 1624 (Ibid.).

4. Jean FRISAT, de nouveau chan. théol., en remplacement de Jacques Delacullaz, 1624 ; déc. en 1630 ¹⁵⁴.

5. N. de MONTFORT-MINAZ, prêtre du dioc. de Genève, est proposé par l'archevêque à l'acceptation du Chapitre, par acte Gudinel not., 14 sept. 1633 (Arch. com. Grand-Cœur) ¹⁵⁵.

6. Jean-Claude HOSPES, chan. théol. dès la fin de 1633 ¹⁵⁶ ; a dû résigner à une date que nous ignorons.

7. Thomas DE LOCHE ¹⁵⁷ ; qualifié chan. théol. dans un acte de procuration Bruet not., 14 août 1641 (Arch. du Greffe Moût.) et dans une obligat. Gabriel not., 18 sept. 1645 (Et. Hybord-Boch) ; a dû démissionner en 1646, lorsqu'il devint doyen de Sallanches.

8. Janus DUCREST ¹⁵⁸, 1646 ; passe procur. Bernard not., 20 janv. 1647 (Et. Trésallet not.) ; a dû démissionner peu après ¹⁵⁹.

9. Jean-Louis HÔTE ; était recteur de la chap. de N.-D., dans l'église de la Bâthie, lors des visites du 29 avr. 1647 et du 9 sept. 1653 ¹⁶⁰ ; décédé en 1655.

10. Jean-Pierre PERROT, probablement théologal depuis 1655 ; augmente les revenus de sa prébende théologale, par acte Guiguet not., 9 juil. 1657 (chan. Savarin, dans Ac. V. d'Is., Mém., VIII, 397).

11. Janus DUCREST ; était théologal, lors de la visite de l'égl. métropolitaine du 5 nov. 1661 ; passe un acte d'annulation de vente, Geyvroz, not., 8 mars 1667 (Arch. Ac. V. d'Is.) ; décédé le 20 janv. 1672 (Ac. V. d'Is., Doc., I, 524).

12. Claude DUPUIS ; succéda à Janus Ducrest, en 1672, mais dut ensuite résigner sa prébende entre les mains du Pape (EMPRIN, Ac. V. d'Is., Mém., VIII, 343).

13. Jean-Jacques DUVILLARD-ANSELME ; institué la même année, 1672 ; déc. le 11 juin 1712.

14. Hyacinthe ROSSET, 1712 ; déc. le 6 mars 1746.

15. Antoine BOUCHAGE, 1746 ; fut théologal jusqu'à la Révolution.

CHANOINES PÉNITENCIERS

1. Pierre-Paul BUGNON, probablement premier pénitencier, institué en 1607 ¹⁶¹ ; décédé en 1612.

2. Jean-Augustin CUSSE, 1612 ; donne son consentement, avec les autres chanoines, à la donation du prieuré de Saint-Alban pour un couvent de capucins, 25 av. 1612 (Arch. Ac. V. d'Is.) ¹⁶² ; décédé en 1613.

3. Jacques DELACULLAZ, 1612 ¹⁶³ ; qualifié chan. pénitencier dans un acte Pavillet not., 23 mars 1617 (Arch. com. Moût.) ; options capitul. de 1620 (A. dép., c. 719) ; devint théologal en 1622.

4. Jean-François MORARD, 1622 (Ac. V. d'I s., Mém., VIII, 430) ; décédé en 1630 ¹⁶⁴.

5. Martin BÉROD ; est proposé à l'acceptation du Chapitre par l'archevêque, le 14 sept. 1633 (A. com. Grand-Cœur) ; ne fut pas institué.

6. Janus PÉRONEL, nommé peu après, 1633 ¹⁶⁵ ; décédé le 16 déc. 1654 (Arch. Tremey).

7. Claude-François GUIGUET, 1654 ¹⁶⁶ ; décédé en 1708.

8. Pierre CHAUTENS, 1708 ; déc. le 6 juil. 1726.

9. Aimé MUGNIER, instit. par bulles du 3 des ides de sept. 1726 (Arch. Sén.) ; déc. le 24 nov. 1748.

10. Jean-Louis PÉTEL, 1749 ¹⁶⁷ ; déc. le 24 juil. 1772.

11. Balthasard EMPEREUR, inst. par bulles du 20 août 1772 (Arch. Ac. V. d'Is.) ; pénitencier jusqu'en 1793.

CHANOINES ¹⁶⁸

Pierre-Paul BUGNON, chan. régul. avant la sécularisation ; décédé en 1612.

Pierre DURANDARD ¹⁶⁹, id. ; déc. peu avant les opt. capitul. du 5 déc. 1614 (Arch. Ev.).

Jean VIONNET, id ; déc. en 1606.

Guichard MAGDELLAIN, id ; teste par acte Pavillet not., 3 janv. 1617 (A. com. Moût.) ; décédé peu après.

Jean BERNARD, id. ; déc. peu avant les opt. du 27 av. 1627 (A. Ev.).

Jean-François BARRAL, id ; déc. en 1628.

Claude THIERRY, id. ; déc. en 1617 ¹⁷⁰.

François HOSPES (Hôte), id ; décédé entre le 10 juil. et le 10 sept. 1630 (chan. MILLON, Ac. V. d'Is., Mém., 11, 539).

Louis VORGER, ancien chan. sécul. ; décédé en 1621 ¹⁷¹.

André COMBET, id. ; décédé en 1624 ¹⁷².

Jean BUTHOD, id. ; déc. en 1613.

Jean ANDREVET, id. ; déc. en 1628.

Pierre DIGARD, id ; résigne son canonicat en 1616 ; déc. en 1643.

Jacques BAL, id. ; décédé peu avant les opt. capit. du 19 avr. 1630 (A. Ev.).

Michel DE LA GRAND-MAISON, id. ; déc. peu avant les opt. du 26 déc. 1628 (Ibid.).

Etienne REVEL ¹⁷³, id. ; résigne en 1629 ; déc. en 1648.

Jean-Antoine GARNERIN, id. ; déc. en 1617 ¹⁷⁴.

Jean FRISAT, chan. en 1606 ; doyen en 1617 ; de nouveau simple chan. théol. en 1625 ; décédé avant les opt. du 19 nov. 1630 (A. Ev.).

Jean-Augustin CUSSE, chan. pénitencier en 1612 ; décédé en 1613.

Jacques DELACULLAZ, chan. pénit. en 1613 ; théol. en 1622 ; résigne en 1625 ; de nouveau chan. par permut. avec la cure des Allues, 19 juin 1629 (A. Ev.) ; déc. en 1639.

Jean CASSIN, 1613 ; résigne en 1618 ¹⁷⁵.

Etienne DE CHENIN ¹⁷⁶, 1614 ; résigne en 1622.

Einard DURANDARD, sous-diacre, 1614 ; déc. à Turin, en 1617.

Jacques DIGARD, chan. par résignat, de Pierre Digard, son oncle ; déc. peu avant les opt. du 19 mars 1630 (A. Ev.).

Jean-François MORARD, 1617 ; pénit. en 1622 ; déc. en 1630.

Claude DURANDARD, doyen de la Chambre, dioc. de Maurienne, chan. de Tar. en 1617 ; résigne en faveur du suivant, en cette même année.

Guillaume PURET ¹⁷⁷ ; ; 1617 ; déc. avant les opt. du 19 nov. 1630 (A. Ev.).

Laurent DE BERTRAND DE LA PÉROUSE, prieur d'Arbin, chan. de Tar. en 1617 ; décédé peu avant les opt. du 20 mai 1630 (Ibid.).

Pierre FERLEY, chan. et théologal, 1617 ; démissionne avant les opt. du 19 mars 1622 (Ibid.) ; décédé la même année (Ac. V. d'Is., Doc., II, 41).

Jean-Claude HOSPES (Hôte), 1617 ; déc. en 1643.

Michel RELIER, 1618 ; décédé entre le 10 juil. et le 10 sept. 1630 (Ac. V. d'Is., Mém., II, 539).

Jean-François REVU, 1621 ; résigne en 1635 ¹⁷⁸.

Pierre BAL, 1622 ; décédé proto-chan., le 1^{er} juil. 1673.

Louis EMPIOZ, 1622 ; résigne le 13 janv. 1623.

Jean BLAISAY ¹⁷⁹, chan. par résignat, du précédent, 13 janv. 1623 ; déc. entre le 10 juil. et le 10 sept. 1630 (Ac. V. d'Is., Mém., II, 539).

Jean FRISAT, auparavant doyen, devient simple chan. et théologal en 1625 ; décédé en 1630.

Jean-André EMPIOZ, 1626 ; résigne vers le 20 déc. 1628 (Arch. Ev.).

Jean-Baptiste MUGNIER, 1627 ; décédé peu avant les opt. capitul. du 19 nov. 1630 (Ibid.).

Guillaume ROCHE, 1628 ; déc. en 1652 ¹⁸⁰.

Jean GARIN, auparavant chan. de Maurienne, chan. de Tar. en 1628 ; déc. peu avant les opt. du 20 mai 1630 (Ibid.).

Louis EMPIOZ, déjà pourvu de l'office de sacristain depuis 1626, est pourvu d'une prébende canoniale par résign. de son frère Jean-André, vers le 20 déc. 1628 (Ibid.) ; déc. en 1672.

Jean-André EMPIOZ, de nouveau chan. en 1629 ; plus tard chantre ; déc. en 1634.

Philibert POGNEN, 1629 ; déc. le 17 av. 1678 (Arch. dép., G Suppl., II).

Maurice CHARDON, 1630 ; déc. en 1644.

Jean-Louis HOSPES (HÔTE), 1630 ; déc. en 1655 ¹⁸¹.

François CURBILLIAND, 1630 ¹⁸² ; déc. en 1641.

François TROLLIET, 1630 ¹⁸³ ; décédé le 10 avr. 1672 (inhumé le 11 ; Reg. par. de Sainte-Marie).

Jean BLANC, 1630 ¹⁸⁴ ; décédé en 1637.

Amédée BESSON, 1630 ¹⁸⁵ ; déc. en 1640 ¹⁸⁶.

Janus PÉRONEL, 1630 ¹⁸⁷.

Martin BÉROD, 1630 ¹⁸⁸ ; décédé en 1646.

Jean-Philippe BELLON, 1630 ; a dû démissionner vers 1633 ou 1634 ¹⁸⁹.

Thomas DE LOCHE, 1630 ¹⁹⁰ ; démiss. en 1646.

François GUICHON, 1630 ¹⁹¹ ; curé de Sainte-Marie, lors de la visite du 14 sept. 1636 (A. com. Moût.) ; résigne son canoniat le 16 sept. 1638 (Arch. de M. le baron du Noyer).

Claude D'ANTHON, 1633 ; chantre en 1634.

Louis BICHON, pourvu on ne sait à quelle date ; prend part aux options du 16 mai 1634 (Arch. Ev.) ; décédé la même année.

Jean HENRIOD, 1634 ; résigne en 1641.

Maurice TÊTU, 1634 ; déc. en 1641.

Adam MILLIET, 1635 ; déc. le 9 juil. 1663 (Reg. par.).

Jean VULLIERMIER, 1637 ; décédé en 1645 ¹⁹².

Nicolas BRAISAZ, chan. par permut. avec Fr. Guichon, 1638 ; déc. en 1657.

Jean-Philippe BELLON, de nouveau chan. en 1639 ; résigne en 1667.

Humbert BENOÎT, 1640 ; teste par acte Gabriel not., le 26 août 1645 (Et. Hybord-Boch) ; décédé peu après.

Jean-Baptiste PARVI, 1641 ; résigne en 1645.

François BESSON, 1641 ¹⁹³.

Jean-Louis MAGDELLAIN, chan. en 1641, par résignat. de Jean Henriod ; déc. en 1681.

Pierre JAILLET, 1642 ; déc. proto-chan. en 1688.

Jean-Pierre PERROT, 1644 ; sacristain en 1672 ; déc. en 1683.

Gaspard D'ARENTHON, 1645 ; a dû résigner quelques années après ¹⁹⁴.

Philibert BURDEL, 1645 ; résigne en 1662 ¹⁹⁵.

Michel BÉROD, 1645 ; décédé en 1676 ¹⁹⁶.

Claude DE LAUDES DE LA VILLANE, 1646 ; chantre en 1683 ; déc. en 1696.

Janus DUCREST, 1646 ; plus tard théologal ; décédé en janvier 1672..

Jean-François DE VÉGIE DE LESPIGNY, 1651 ¹⁹⁷ ; déc. en 1672.

Jean-Philibert DE FÉSIGNY DE CHITRY, 1654 ¹⁹⁸ ; inhumé à Sainte-Marie, le 10 déc. 1661 (Reg. par.).

Claude-François GUIGUET, 1654 ; déc. en 1708.

Anselme MARÉCHAL, 1655 ; résigne le 2 avril 1660 ¹⁹⁹.

Jacques DE REGARD, 1657 ; a dû démissionner en 1660 ²⁰⁰.

Philibert ARNAUD, 1660 ²⁰¹ ; déc. le 28 mars 1683.

Jean-Benoît CHAPEL, chan. par résignât. d'Anselme Maréchal, 2 avril 1660 ; inhumé à Sainte-Marie, le 13 janv. 1669 (Reg. par.).

Jean-Louis BERNARD, 1661 ; chantre en 1704 ; décédé le 20 juin 1710.

Guichard ESTIENNE, 1662 ; déc. en 1691.

Claude-François DE BONGAIN, 1663 ; plus tard chantre et sacristain ; déc. le 10 fév. 1686.

Jean VÉSY, 1667 ; déc. en 1672.

Barthélemy REYNARD, 1669 ; déc. en 1675.

Jean-Jacques DUVILLARD-ANSELME, chan. théol. 1672 ; inhumé à Moûtiers, le 11 juin 1712.

Claude DUPUIS, 1672 ²⁰² ; déc. en 1707.

Bernard LAURENT, 1672 ; déc. en 1690.

Pierre MOUTHON, 1672 ; décédé au plus tard en 1708 ²⁰³.

François-Thomas FIGUET, 1672 ; déc. en 1690.

Claude VEFFRAY, 1673 ; déc. le 23 sept. 1702 (Reg. p.).

Guy VULLIET, auparavant supérieur de Saint-Louis des Français à Rome, chan. par bulles de la veille des ides de nov. 1675 ; déc. en 1690.

André BLANC, 1676 ²⁰⁴ ; encore chanoine en 1707 (acte Pessy, not., du 12 sept. ; Arch. Greffe de Moût.)

François EYVRARD, pourvu par bulles du 7 des ides de sept. 1678 (A. dép., G suppl., 11) ; décédé en 1700.

Pierre-François GUÉRIN ²⁰⁵, 1680 ; on le trouve encore chan. le 21 juil. 1705 (Reg. mar. N.-D. du Pré).

Pierre LACHENAL ²⁰⁶, 1681 ; déc. le 20 juil. 1701 (Reg. par. Sainte-Marie).

Jean-Louis VIGUET, 1683 ; déc. en 1698.

Maurice ABONDANCE, 1683 ; déc. le 2 avr. 1700.

Jean DE BONGAIN, sacristain, 1686 ; déc. le 6 août 1717.

François-Joseph MOLLIET, 6 déc. 1688 ; décédé en 1690.

Claude-François GEVRY, 1690 ; déc. proto-chan., inhumé à Moûtiers, le 28 janv. 1723 (Reg. par. Sainte-Marie).

Jean-François DE BIEU, 1690 ; plus tard chantre ; déc. le 17 fév. 1704.

Pierre MILLOZ, 1690 ; déc. le 11 août 1720.

Pierre-François MILLET D'ARVILLARD, 1690 ; plus tard chantre et doyen ; déc. en 1720.

Nicolas REVIL, 1691 ; déc. en 1692.

François GOY, 1691 ; démiss. en 1699.

Jean-Claude DUMURGER, 1696 ²⁰⁷ ; déc. le 21 mai 1721.

Gaspard MUGNIER, 1698 ; plus tard chantre et sacristain ; déc. le 27 mai 1720.

Pierre-Joseph DUVERGER DE BLAY, 1699 ; plus tard chantre et sacristain ; déc. le 26 août 1748.

Ambroise FACEMAZ, 1699 ; résigne en 1736 ; déc. la même année.

Christophe DUVERGER DE SAINT-THOMAS, 1700 ; doyen en 1720 ; démiss. en 1750 ; déc. le 3 août 1760.

Joseph REYMOND, 1700 ; déc. le 2 août 1735.

Philibert SILVOZ ²⁰⁸, 1701 ; décédé le 19 janv. 1716.

Antoine DUCHATEL, 1702 ; déc. le 12 janv. 1732.

Jean-Michel FAVRE, pourvu par bulles du 5 des ides d'avril 1704 (Arch. Sén., Rép. 53, fol. 75) ; plus tard chantre ; déc. le 28 janv. 1736.

Charles-Joseph DE VALPERGUE DE CHEVRON, chan. depuis 1706 ²⁰⁹ ; résigne par acte Ulliel not., du 12 juil. 1715 (Arch. Greffe de Moût.) ²¹⁰.

François CAPRÉ, 10 juin 1707 ; déc. proto-chan., le 10 nov. 1748.

Jean-Pierre MARION, 1707 ²¹¹ ; déc. le 10 oct. 1709.

Jacques-François VIBERT, 1708 ²¹² ; déc. le 16 août 1717.

Pierre CHAUTENS (ou CHAUTEIN), 1708 ; déc. le 6 juil. 1726.

Michel DUBETTEX, 1709 ; plus tard chantre ; déc. le 23 avr. 1759.

Marc-Antoine POINTET, 1710 ; déc. le 9 fév. 1717.

Hyacinthe ROSSET, chan. théol., 1712 ; déc. le 6 mars 1746.

Antoine THOVEX, chan. par résign. de Ch.-Jos. de Valpergue, 1715 ; déc. le 20 janv. 1736.

Pierre ABONDANCE, pourvu par bulles du 4 mars 1716 (Arch. Sén.) ; déc. proto-chan., le 11 août 1763.

Joseph-Antoine DUCHATEL, 1717 ; déc. le 24 juin 1746.

François EMPEREUR-BESSON, 1717 ; chantre en 1720 ; déc. le 8 juil. 1728.

Charles RUCHET, pourvu par bulles du 8 des ides d'oct. 1717 (A. hôp. Moût.) ; déc. le 3 avr. 1749.

Jean-Baptiste VALFRAY, pourvu par bulles du 12 des cal. de mai 1720 (Arch. Sén.) ; déc. le 7 sept. 1722.

Hugues REVET, pourvu par bulles du 7 des cal. d'oct. 1720 (Ibid.) ; déc. le 17 fév. 1728.

André PERROT, pourvu par bulles du même jour ; déc. à Bozel, inhumé le 5 mars 1736.

Humbert CLAVEL, pourvu par bulles du 9 des cal. d'août 1721 (A. Sén., bull. 139) ²¹³ ; déc. le 21 déc. 1754.

Jean-Pierre NAVET, pourvu par bulles des cal. de déc. 1722 (A. Sén.) ; déc. le 28 nov. 1725.

Jean-Antoine DUCRÉTET, pourvu par bulles de la veille des ides d'août 1723 (Arch. Sén.) ²¹⁴ ; déc. le 17 sept. 1729.

Jean-Louis VULLIERMIER, 1725 ²¹⁵ ; déc. le 13 sept. 1761.

Aimé MUGNIER, pourvu par bulles du 3 des ides de sept. 1726 (A. Sén., bull. 344) ; déc. le 24 nov. 1748.

Claude RUFFIER, 1728 ; déc. le 19 oct. 1762.

Prosper DICHAT DE LOISINGES, pourvu par bulles du 3 des cal. de déc. 1728 ; plus tard chantre et sacristain ; déc. le 10 mars 1779.

Jean FLEURY, 1729 ; périt par l'écroulement du pont de pierre près des boucheries, le 25 mai 1730 ²¹⁶.

Claude BRASSOD, 22 juin 1730 ; déc. le 16 mai 1755.

Jean-Claude THOVEX, 1732 ; déc. proto-chan., le 7 fév. 1777.

Pierre-Joseph DE LOCHE, 1735 ; plus tard chantre et sacristain ; démiss. en 1750.

François-Nicolas CROSÉ, 1736 ²¹⁷ ; déc. le 6 av. 1759.

Urbain DEVIGNOD, pourvu par bulles du 22 mars 1736 (Arch. dép., C, 719) ²¹⁸ ; déc. le 18 août 1744.

Joseph VIBERT, 1736 ; déc. le 17 juil. 1753.

Joseph FACEMAZ, chan. par résign. de son oncle, Ambroise Facemaz (acte Bernard, not.) du 27 mars 1736 ; déc. le 22 août 1740.

Charles-François DUBETTE, 1740 ; déc. le 13 sept. 1761.

Benoît GIRARD, 1744 ; déc. le 24 juin 1750.

Antoine BOUCHAGE, chan. théologal, 1746 ; déc. après 1795.

Pierre RUFFIER, 1746 ; plus tard chantre ; décédé en 1795.

Pierre-André VIBERT, 1748 (par bulles du 9 des cal. d'oct. ; A. dép. G suppl., 13) ; déc. le 6 sept. 1775.

Jean-Vincent MERMOZ (ou MERME), 1748 ; décédé en 1796 (Journ. man. de Mgr Martinet).

Jean-Louis PÉTEL, chan. pénitencier, 1748 ; déc. le 24 juil. 1772.

Jean DUCIS, 1749 ; déc. le 18 juil. 1772.

Charles GAY, 1750 ; déc. à Bozel, le 1^{er} juin 1775.

Jean-Baptiste DE LA TOUR, 1750 ; chantre en 1764 ; démiss. en 1767.

Maurice MARTIN, 1750 ; décédé à Châtillon, dioc. d'Aoste, le 10 janv. 1800.

Louis-Joachim-Gratian MILLET D'ARVILLARD, 1754 ; démiss. l'année suivante ; décédé en Piémont, après 1800.

Claude-François ROSSET DE TOURS, 1755 ; plus tard sacristain ; déc. à Tours après 1797.

Joseph-Antoine DE MARÉCHAL DE SAUMONT, 1755 ; plus tard chantré ; démiss. en 1764 ; déc. le 19 oct. 1765 (Reg. par. de Sainte-Marie).

Gaspard-Marie PEYRANI, 1759 ; déc. le 20 avr. 1771.

Jean-Claude MIBORD, 1759 ; déc. le 12 juin de la même année.

François DIMIER, 1759 ; déc. à Châtillon, dioc. d'Aoste, le 26 août 1795.

Michel LUISET, 1761 ²¹⁹ ; décédé à Turin en 1795 ou 1796.

François Joux, 1761 ; décédé à Moûtiers, le 14 nov. 1807.

Jean-Louis MIÈGE, 1762 ; démiss. en 1783 ; décédé à Mercury-Gémilly, en 1802.

Etienne ROCHE, 1763 ; déc. le 22 juil. 1787.

Charles MOREL D'HAUTERIVE, 1764 (par la démiss. de son oncle J.-A. de Maréchal de Saumont) ; démiss. le 7 avr. 1780 (A. dép., G suppl., 13) et devient chan. de Saint-Claude.

Jean-Baptiste VIBERT DE MASSINGY, institué le 9 mai 1767 (Ibid.) ; résigne par acte Glatigny not., du 4 oct. 1782 (Ibid.).

Pierre REVIL-SIGNORAT, 1771 ; déc. le 31 mai 1772.

Claude-Joseph DUMANÉY DE POENCET, 1772 ; déc. à Aime, le 23 janv. 1799 (Arch. Tremey).

Marie-Maximilien-Jérôme DUVERGER DE SAINT-THOMAS ²²⁰, chan. par bulles du 16 sept. 1772 ; déc. à Moûtiers, le 18 déc. 1822.

Balthasard EMPEREUR, chan. pénitencier, 1772 ; décédé à la Mazure, paroisse de Sainte-Foy, le 28 juil. 1798.

Jean-Claude GIRARD, 1775 ; déc. à Moûtiers, le 9 juin 1803.

Marie-Joseph-Silvestre DUVERGER DE BLAY, pourvu par bulles du 3 des nones d'oct. 1775, mis en possession le 21 déc. suivant (Arch. Duv. de Blay) ; décédé à Chambéry, le 31 janv. 1837.

Claude VELAT, 1777 ; déc. à Gilly, le 27 nov. 1804.

Balthasard LAURENT DE SAINTE-AGNÈS, inst. le 24 avr. 1779 (A. dép., G suppl., 13) ; résigne en 1788.

François BERTIER DE BONPONT, inst. le 20 avr. 1780 (Ibid.) ; résigne le 1^{er} fév. 1785 (Ibid.) ²²¹.

Pierre PERRIER DE LA BATHIE, pourvu en 1782 ²²² ; déc. à Conflans, le 9 juil. 1807.

Balthasard MIÈGE, chan. par résign. de son frère Jean-Louis, par acte Glatigny not., du 12 sept. 1783 (A. Greffe Moût.) ; déc. à Mercury-Gémilly, le 13 fév. 1800.

Claude-François PICOLLET, chan. par résign. de Fr. Bertier de Bonpont, instit. le 2 fév. 1785 (A. dép., G suppl., 13) ; déc. le 18 mars 1793.

Joseph JOLY, 1787 ; déc. à Saint-Sigismond, le 7 fév. 1820.

Pierre-Claude-Humbert ABONDANCE, chan. par résign. de Balt. Laurent de Sainte-Agnès, instit. le 4 sept. 1788 (A. dép., G sup., 13) ; déc. à Moûtiers, le 16 sept. 1827.

LE SÉMINAIRE

La formation des futurs ministres des autels se faisait autrefois dans les écoles presbytérales, établies à l'ombre des cathédrales et des monastères, écoles ouvertes, il est vrai, à tous indistinctement, mais où l'on comprend que les jeunes clercs devaient être l'objet de soins spéciaux. Une école de ce genre fut probablement créée de bonne heure dans le vieux Musterium, près de l'église de Saint-Pierre, et l'on peut présumer que le Chapitre de l'église métropolitaine avait, comme les autres, son « écolatre » ou « capiscol », chargé de la direction de cette école.

Il était toutefois dans l'esprit, en même temps que de l'intérêt de l'Eglise, d'avoir pour ses futurs prêtres des maisons spéciales de formation, où les jeunes gens appelés à entrer dans le sacerdoce seraient isolés du monde, dans une certaine mesure, et pourraient, dans un silence et une retraite salutaires, s'initier plus sûrement à la pratique des vertus sacerdotales. C'est dans ce but que le Concile de Trente (Ses. XXIII, chap. 18 de Reform.) avait rendu obligatoire pour tous les diocèses la création d'un Séminaire. Malheureusement les vues du Concile en cette matière ne purent pas être partout immédiatement réalisées. En Tarentaise notamment, elles ne le furent guère qu'un siècle après la clôture des travaux de l'illustre assemblée.

Les débuts de notre Séminaire furent des plus modestes. Mgr Benoît-Théophile de Chevron-Villette semble avoir d'abord tourné ses vues du côté des ordres religieux, et peut-être était-ce pour leur confier la réalisation de ses projets au sujet de l'établissement d'un Séminaire qu'il avait appelé des bénédictins de Talloires à Villette, à l'ermitage du Mont-Sainte-Anne. Ce qui est certain c'est que, en faisant don, plus tard (19 sept. 1657), aux dominicains de Montmélian de ce même ermitage, il avait imposé à ces religieux la charge « d'enseigner la piété, dévotion et cas de conscience aux clercs de la province de Tarentaise qui voudraient parvenir à l'état ecclésiastique. » Mais les clercs que le pieux prélat avait en vue ne secondèrent pas ses desseins, et les dominicains constateront, quatre-vingts

ans plus tard, lorsqu'ils céderont l'ermitage au Séminaire (acte Pillet not., 1738 ; Arch. Ac. V. d'Is.) « qu'il ne s'y est jamais présenté aucun clerc aux fins ci-dessus ».

Heureusement l'initiative privée, plus heureuse dans ses résultats, vint suppléer à l'inefficacité des mesures prises par l'archevêque. En effet le chanoine Jean-Pierre Perrot semble avoir commencé, lorsqu'il fut investi de la charge de chanoine théologal, vers 1655, à réunir dans sa maison quelques clercs, pour les préparer à la réception des saints ordres. Le nombre de ces clercs dut être d'abord bien restreint. Ce timide essai de Séminaire ne passa cependant pas inaperçu. Les simples fidèles eux-mêmes s'y intéressèrent. Par acte du 6 mai 1656, Etienne, fille de feu Claude Facemaz, de Bourg-Saint-Maurice, et veuve de noble Antoine Baudard, bourgeois de Moûtiers, donnait tous ses biens pour la fondation du Séminaire ; mais, comme elle se réservait l'usufruit de ces biens jusqu'à son décès, le projet ne pouvait être d'une réalisation immédiate. Aussi continuait-on encore pendant plusieurs années à ne disposer, pour le logement des séminaristes, que de la maison claustrale de l'excellent chanoine, près de l'église de Sainte-Marie.

Sur ces entrefaites le « prélat apostolique », ainsi que l'appelle le P. Bernard, son historien, vint à mourir (16 juin 1658). Mgr Millet de Challes, qui lui succéda, reprit ses projets et fut assez heureux, après des tâtonnements inévitables, pour les conduire à bonne fin. Par acte Martin not., du 2 sept. 1672, l'archevêque se rendit acquéreur d'une « maison, jardin et verger, que le seigneur de Blonay, baron d'Avise, possédait en la cité de Moûtiers, proche Saint-Martin » (Ac. V. d'Is., Doc., I. 683). La propriété ainsi acquise avait coûté 1300 ducats. L'archevêque fit tout de suite procéder aux aménagements nécessaires. Une suite de travaux, confiés au maître maçon Louis Billiot et à ses associés par les « prix-faits » des 29 janvier et 6 février 1673, 9 avril 1674 et 28 déc. 1675, approprièrent les bâtiments à leur nouvelle destination, et les clercs auxquels on les destinait purent s'y transporter, avec leur directeur, dans le courant de l'année 1676.

Le Séminaire se trouvait ainsi fondé. Il restait à lui assurer des ressources. Elles ne lui firent pas défaut. La première donation importante fut faite par Rév. Pierre Mullet, décédé curé de Peisey, le 25 sept. 1683. Par son « testament de dernière volonté » dont nous ignorons la date, ce digne ecclésiastique avait institué pour son héritier universel Rév. Maurice Abondance, devenu premier directeur, soit supérieur, du Séminaire, après

Rév. Jean-Pierre Perrot, et y avait fondé, en faveur des supérieurs présents et à venir, la chapelle du Saint-Sauveur. D'autres donations suivirent, dont les principales eurent pour auteurs Rév. Etienne d'Oncieu, décédé curé de Cléry, au mois de janvier 1694, et Rév. Jean-Pierre Rolland, décédé curé de Conflans au mois de mai 1700.

Il fallait cependant au nouvel établissement une chapelle plus vaste, capable de contenir le nombre croissant des « ordinands » ²²³. Il y fut pourvu en 1729, par l'acquisition de la vieille église de Saint-Martin. Le prieuré annexé à cette église était depuis longtemps tombé en commende et il ne s'y faisait plus d'autres offices religieux que ceux de la confrérie du Saint-Sacrement, qui, depuis près de deux siècles, y tenait ses réunions. Mgr Millet d'Arvillard, qui venait de prendre possession du diocèse, et le chanoine Pierre Abondance, alors supérieur du Séminaire, engagèrent des pourparlers avec le dernier prieur commendataire, Charles-Auguste de Vidonne de Saintange, prévôt de Saint-Pierre de Genève, en vue de le faire désister de son bénéfice et consentir à l'union du prieuré au Séminaire. Les pourparlers aboutirent et l'union fut canoniquement faite par le Pape Benoît XIII, par bulles du 19 des cal. de juillet 1729. La confrérie fit d'abord quelque opposition, malgré l'assurance qui lui avait été donnée que ses réunions ne s'en trouveraient pas empêchées. Il y eut même procès, mais le procès se termina par un arrêt du Sénat qui donnait gain de cause au Séminaire. On laissa cependant l'usage du chœur à la Confrérie, et le Séminaire se contenta de la nef, qui d'ailleurs, lui suffisait largement pour ses exercices religieux, et pour l'initiation des Séminaristes aux cérémonies sacrées.

Voici la liste des directeurs connus du Séminaire ²²⁴.

PREMIERS DIRECTEURS OU SUPÉRIEURS

1. Jean-Pierre PERROT, depuis la fondation définitive jusqu'à son décès, 4 mars 1683 ²²⁵.
2. Maurice ABONDANCE, depuis 1683 ; décédé le 2 avril 1700.
3. Joseph REYMOND, 1700-1708 ²²⁶.
4. Pierre ABONDANCE, depuis le printemps de 1708 ²²⁷ ; décédé proto-chanoine, vie. général et toujours premier directeur du Séminaire, le 11 août

1763.

5. Etienne ROCHE, 1763-1764 ²²⁸.

6. Jacques-François RAPIN, 1764 ²²⁹.

7. Maurice MARTIN, 1764 (acte Excoffier not., ²³⁰ du 4 déc.) ; supérieur jusqu'à la Révolution ; décédé le 8 janv. 1800.

DIRECTEURS

Maurice ABONDANCE, 1678 ²³¹ ; supér. en 1683.

Nicolas REVIL, 1683 ; déc. en 1692.

Jean-Michel FAVRE, 1692-1699 ²³².

Joseph REYMOND, 1693 ²³³ ; supér. en 1700.

Georges RACT, maître des cérém., 1699 (acte Pessoz not., 3 nov.) ; élu curé d'Aime au concours du 3 janv. 1704 ²³⁴.

François CAPRÉ, 1700 (quitt. A. Fleury not., 27 nov. ; Et. Trésallet) ; élu curé de Saint-Jean de Belleville au concours du 12 mars 1705.

Jean-Pierre NAVET, 1705 (acte Mugnier not., 19 juil.) ; curé de Saint-Jean de Bell. au mois d'avril 1708.

André PERROT, 1708 (acte Derex not., 17 fév.) ; curé de Saint-Bon à la fin de 1713.

François EMPEREUR-BESSON, 1713 (acte Ulliel not., 12 mai 1714 ; bien que chan. depuis 1717, il figure encore, comme direct. du Sém. dans l'invent. Ulliel not., 7 mai 1720.

Jean-Louis VULLIERMIER, 1720 (invent. 7 mai) ²³⁵ ; signe aux reg. de Conflans, comme curé, dès le mois d'avril 1722.

Aimé BOURGEOIS, 1721 (Consigne du sel dressée en décembre pour 1722 ; pap. du chan. Pachod) ²³⁶ ; élu curé des Avanchers au concours du 10 janv. 1726.

Claude RUFFIER, 1724 (acte Cléaz, not., 10 mai 1725) ²³⁷ ; prêtre d'honn. de l'archev. à l'automne de 1727 ²³⁸,

Jean-François CREY, probablement depuis 1726, où l'on cesse de le trouver vic. à Conflans ²³⁹ ; supér. intérimaire en 1735 ; curé de Salins la même année.

Pierre-Antoine DOIX, 1727 (acte Vulliermier not., 22 juin 1728) ²⁴⁰ ; présent au test. de Gasp.-Ant. Abondance, curé de Saint-Marcel, 4 mars 1729 (A. par.).

Maurice BOURGEOIS, peut-être depuis 1731 ²⁴¹ ; sûrement depuis 1733 (acte Villiod not., 13 mai 1734) ; décédé le 24 mai 1735.

Georges SYLVE (acte Villiod, not., 18 août 1735) ; élu curé de Montgirod au concours du 31 juil. 1743.

Jean-Baptiste UGINET, 1735 ²⁴² ; curé de Saint-Sigismond, dès le mois d'avril 1743 (Reg. par.).

Georges BAL, 1743 (acte Pétel not., 8 janv. 1744) ; curé de Saint-Bon dès le commencement de 1747.

Joseph PASQUIER, 1743 (acte J.-B. Ulliel not., 16 janv. 1744) ; prés. à un invent. Mangé not., 21 août 1732 (Et. Hyb.-Boch).

François BERMOND, 1747 (acte Silvestre not., 10 juil.) ; curé de Villargerel, par acte de permutat. Excoffier not., 26 oct. 1751.

Jean-Claude MIBORD, probablement dès l'automne de 1751 (acte Silvestre not., 15 mars 1752 ; rente const. 28 août 1754) ; prêtre d'honn. de l'archev. en 1754.

Maurice MARTIN, 1752 (EMPRIN, l. c.) ; prêtre d'honn. de l'archev. dès le mois de juin 1753 (quitt. Guillot not., 28 juin ; Et. Trésallet) ; chan. la même année.

François CHAVOUTIER, 1753 ²⁴³ ; reçoit une offrande pour la chapelle de Sainte-Anne, à Villette, le 26 juil. 1757 (Arch. sacrist. des Chapelles) ; prêtre d'honn. de l'archev. dès l'automne de 1757.

Etienne ROCHE, 1755 ²⁴⁴ ; premier direct. en 1763-1764 ; chan. en 1764.

Maurice REYMOND, maître des cérém. en 1757 (acte Silvestre not., 25 avril) ²⁴⁵ ; est prof. au collège, le 4 oct. (acte Guillot not.) de la même année.

Jacques-François RAPIN, 1757 (acte Duplan not., 25 nov.) ; supérieur intérimaire en 1764 ; élu curé de Tours au concours du 30 déc. 1766 (A. dép., G suppl., 13).

Gaspard-Guérin PÉRONNIER, 1763 (acte Front not., 27 déc.) ; curé de Salins au mois de févr. 1773).

Jacques-Maurice EMPEREUR, mars 1767 (A. par. Longefoy) ; élu curé de Peisey au concours du 3 janv. 1772.

Jacques BLANC, avril 1772 (A. par. Conflans) ; nommé curé de Bourg-Saint-Maur. le 26 oct. 1777.

Jean-Baptiste CHAVOUTIER, printemps de 1773 ²⁴⁶ ; prend possess. de la cure d'Aime, le 21 juin 1777 (A. par.).

Jean-Marie BONNEFOY-CUDRAZ, maître des cérém., 1776 (Ex-libris de la bibl. de l'Ac. V. d'Is.) ; peut-être jusqu'en 1782, où il devint sous-pénitencier à Saint-Pierre.

Joseph JOLY, 1777 (acte Excoffier not., 3 janv. 1778) ; curé du Bois, il commence à signer aux reg. le 10 fév. 1785.

Claude-Joseph PIFFET, 1777 (acte Excoffier not., 20 fév. 1778) ; institué curé de Séez, le 26 mai 1780 (A. dép., G sup., 13).

François CHAVOUTIER, 1780 ²⁴⁷ ; institué curé de Montagny par bulles du 13 des cal. de mai 1785 (A. dép., ib.).

Victor-Amédée-Marie GROSSET, 1785 (Consigne du sel, déc. 1785) ; institué curé de Mâcot, par pat. du 17 juil. 1792.

Jean-Claude CHEVALLIER, 1785 (Cons. du sel, déc. 1785) ; élu curé de Saint-Thomas de Cœur, le 24 fév. 1792 (A. par. Gr. Cœur).

Antoine GAYMARD, 1792 (acte Guichon, not., 31 oct.) ; devint, après la Révol., prof. de rhét. au collège, puis curé de Montagny.

Claude-André VELAT, 18 oct. 1792 (Arch. Trem.) ; décédé le 11 nov. 1796.

LE COLLÈGE DE MOUTIERS

Cet établissement n'était pas exclusivement ecclésiastique et ne dépendait même pas directement de l'autorité archiépiscopale. Nous croyons cependant devoir en parler, soit parce que nos prêtres y faisaient, ordinairement, leurs études classiques, soit parce que des prêtres en ont eu fréquemment la direction ou y ont été attachés comme professeurs ²⁴⁸.

La ville de Moûtiers possédait d'ancienne date une école qui devait tenir à la fois de l'école primaire et de l'école secondaire, et dont l'existence nous est révélée pour la première fois, d'une manière certaine, par le compte des syndics de l'an 1458 (Arch. comm., CC, 42). Elle portait, à cette époque, le nom modeste d'« école », et son régent s'appelait simplement le « recteur des écoles de la ville ». Elle occupait les bâtiments qu'elle devait continuer à occuper plus tard, à l'époque même de sa plus grande prospérité, la maison qui servait de Mairie à la ville, il y a quelques années. Au XVI^e siècle, on lui voit prendre le nom d'« école de grammaire », pour aboutir enfin à l'appellation de « collège », sous laquelle elle sera constamment désignée, à partir du commencement du XVII^e siècle, jusqu'au moment où, grandie encore, elle sera placée, sous le nom de « collège royal », sous le haut patronage du Roi.

Quel était, à l'origine, le programme des études, on ne saurait le dire ; mais il nous paraît difficile qu'on n'y ait pas enseigné, sinon peut-être pendant les tout premiers débuts, autre chose que la lecture et l'écriture. Dès l'époque où les programmes commencent à nous être connus, c'est-à-dire au XVII^e siècle, on constate que l'enseignement y est ce qu'il est dans les autres collèges de l'époque, notamment dans les collèges de la Compagnie de Jésus, dont les syndics et le conseil de ville se piquent d'y faire adopter la méthode d'enseignement et les livres scolaires. Ce que l'on constate encore, c'est que l'enseignement y est foncièrement religieux. Les syndics et le conseil ne veulent pas seulement avoir des maîtres d'une moralité indiscutable ; ils prescrivent que l'enseignement repose sur « la

religion et les bonnes mœurs », et bannissent du collège les « livres condamnés et suspects ». L'après-midi du samedi sera, d'ailleurs, toujours réservée pour l'enseignement du catéchisme ; et les maîtres seront tenus de conduire les « escoliers » à la messe et aux vêpres, les jours de dimanche et de fête, ainsi qu'aux processions, et de veiller sur leur bonne tenue pendant toute la durée des offices religieux.

Quant au nombre des professeurs, nous ne sommes pas moins dans l'impossibilité de préciser. Il paraît peu probable que les écoliers aient tous reçu les leçons d'un seul et même maître, mais la pluralité des régents ne devient certaine qu'au commencement du XVII^e siècle. Jusque-là, les comptes de la ville ne mentionnent, pour chaque exercice, qu'un seul régent. Elle n'en payait donc qu'un seul, mais ce régent, seul responsable aux yeux de la ville, pouvait en avoir sous sa direction d'autres, salariés par lui ou par les élèves.

Cela dit, nous passons tout de suite à la liste des professeurs ou régents 249.

1^{re} PÉRIODE — ECOLE DE GRAMMAIRE

Jean CROLA, maître ès-arts, 1458.

Sieur BRAYSE, de Beaufort, 1487-1490.

Maître VALÉRAND DE LA CROIX, décédé avant le 15 janvier 1495.

François de Celano, 1502.

Bonnefoy MORARD, 1508-1509.

Sieur PONTIER, 1553-1555.

Pierre PUGNIOD, 1559.

Jean DUCRESTET, 1565.

Pierre PAQUILLIARD, 1566.

Louis NEYRE (Nigri), 1567 250.

Nicolas MORARD, 1577-1580.

2^e PÉRIODE — COLLÈGE DE LA VILLE

Nous nous trouvons ici pour la première fois, avec certitude, en présence de plusieurs régents simultanés. Le premier régent, qui est le chef responsable de l'établissement, enseigne la rhétorique et les humanités, et quelquefois encore, particulièrement au début, la classe supérieure de grammaire ²⁵¹. Les autres classes élémentaires, quatrième, cinquième et sixième, sont laissées au second régent, qui finira par les partager avec un troisième régent, en prenant alors à sa charge la troisième et la quatrième. Le quatrième régent, qui fait son apparition tout de suite, pour disparaître plus tard pendant une période assez longue, enseigne la classe des « alphabétaires », ou, comme on dira ensuite, les « basses classes », nos classes préparatoires actuelles ²⁵².

PREMIERS RÉGENTS

Jean-Baptiste Brun, 1620 ; fut plus tard curé de Peisey.

Jean Frisat, 1625. Il avait été doyen du Chapitre et était alors chan. théologal, en même temps que prieur de Saint-Martin et recteur de la chapelle Saint-Antoine, à l'Hôtel-Dieu.

Maître DUBAIL, 1630 ; décédé avant le 16 avril 1632.

Me Jean CHASSOT, avril-sept. 1632.

Me Pierre QUENDET, 1632-1635.

Jean CHASSOT, 1635-1640.

Pierre Morard, 1640-1644. Il était alors recteur de la susdite chapelle de Saint-Antoine.

Pierre QUENDET, 1644-1650 ²⁵³.

Barthélemy Longet, 1650-1651 ; décédé curé de Villette, le 29 avril 1654.

Jean Rol, 1651-1657 ; il devint alors curé de Salins et fut plus tard, chanoine de la cathédrale d'Aoste et vicaire général.

Pierre QUENDET, 1657-1662.

Claude Brocard, 1662-1665 ; devint alors curé de Saint-Eusèbe de Cœur (Petit-Cœur).

Jacques Dunant, 1665-1666 ; décédé curé d'Aime en 1703.

Jean-Philippe RÉHAN, 1666-1674.

François Eyvrard, 1674-1678 ; devint alors chanoine et mourut en 1700.

Jean-Claude Freissard, 1678-1686 ; décédé curé de Saint-Oyen en 1716.

Léonard Bognier, 1686-1688 ; décédé curé de Cléry en 1726.

François-Joseph HOSPES, avocat au Sénat, 1688-1690 ; décédé en 1690.
 Aimé FLEURY, 1690-1692 ²⁵⁴.
 Thomas Meilleur, 1692-1694 ; décédé curé de Cevins en 1720.
 Aimé FLEURY, 1694 ; décédé à la fin de 1695.
 Guillaume Chapuis, 1695-1696 ; décédé curé d'Hauteville-Gondon en 1711.
 Urbain Cléry, 1696-1700 ; décédé curé de Conflans, en 1722.
 Joseph Brunier, premier régent intérimaire, mai-sept. 1700.
 François Michel, 1700-1701 ; décédé chapelain résident d'Arêches, en 1715.
 Jean-François Martiny, 1701-1705 ; décédé curé de Peisey, en 1735.
 Louis-Joseph Morand, mai-oct. 1705 ; décédé curé de la Saulce, en 1731.
 Jacques Reynaud, 1705-1707 ; décédé curé de Villette, en 1723.
 Pierre Bornand, 1707-1709 ²⁵⁵ ; décédé curé de Salins, en 1735.
 Jacques Grenier, 1712-1717 ; ensuite régent à Conflans ; décédé en 1723.
 Maurice Mermier, mars 1717-déc. 1721 ; ensuite curé d'Aigueblanche ; y est décédé, en 1759.
 Félix Rossat, janvier 1722 ; décédé le 10 janvier 1725.
 Hyacinthe Ancenay, janvier 1725-avr. 1727 ²⁵⁶.
 Jean-Louis Vulliermier, régent de philosophie, avril 1727 ; plus tard professeur de théologie et vie. général ; décédé en 1761.

DEUXIÈMES RÉGENTS ²⁵⁷

Jean CHASSOT, 1632-1635 ; ensuite premier rég.
 Claude MUGNIER, 1635 ; décédé en 1640.
 Jean CHASSOT, 1640-1651.
 Jacques André, 1651-1654 ; décédé curé de Thénésol, en 1686.
 Martin Montmayeur, 1654-1657 ; ensuite curé de Pralognan ; décédé curé de Montgirod, en 1696.
 Prosper Giraud, 1657 ; décédé curé de Marthod, en 1691.
 N. ULLIEL, 1657-1660 ²⁵⁸.
 N. QUENDET, 1660-1662 ²⁵⁹.
 Jean-François Ador, 1662 ; curé de Salins, cette même année ; décédé curé des Allues, en 1687.
 Jean-Philippe RÉHAN, 1662-1666 ; ensuite premier régent.

Aimé FLEURY ²⁶⁰, 1666-1690 ; ensuite premier régent pendant deux ans.

François-Joseph ULLIEL, praticien, 1690-1692.

Aimé FLEURY, 1692-1694.

François-Joseph ULLIEL, 1694-1698.

Joseph Brunier, 1698-1700 ; déc. curé de Montagny, en 1741.

Claude VICTOR, 1700 ; déc. au printemps de 1702.

François-Joseph ULLIEL, avril 1702-1707.

Joseph TALLIFERT, 1707-1714.

Joseph Ligeon, 1714-1717 ; déc. chapelain-vic. de N.-D. du Pré, en 1721.

Jean-François Borrel, 1717-1719 ; plus tard curé de Granier ; déc. en 1759.

Joseph Guiguet, 1719-1721 ; déc. curé de Longefoy, en 1753.

Félix Rossat, mars 1721 ; devient premier rég. en janv. 1722.

Georges JAY, janv. 1722 ; resta en charge jusqu'à la fin de la période.

TROISIÈMES RÉGENTS ²⁶¹

Martin CUDRAZ, 1650-1651.

Martin Montmayeur, 1651 ; devient second rég. en 1654.

Jean ULLIEL, 1654-1680.

Joachim COMTE, 1680-1692.

François-Joseph ULLIEL, 1692 ; devient second rég. en 1694.

Joseph TALLIFERT, 1694-1698.

Joseph Pingol, 1698-1700 ; déc. curé de Saint-Sigismond, en 1721.

Joseph TALLIFERT, 1700-1707 ; devient alors second rég.

Claude BILLIOT, 1707 ; déc. en 1720.

Georges JAY, 1720 ; devient second rég. en janv. 1722.

Antoine CUDRAZ, janv. 1722 ; reste en charge jusqu'à la fin de la période.

QUATRIÈMES RÉGENTS ²⁶²

Antoine Gentil, 1620 ; obtint plus tard un bénéfice à la cathédrale d'Aoste.

Jean-François GENTIL, décédé de la peste en 1630 ²⁶³.

Claude GROSSET, 1668-1672 ²⁶⁴.

Joseph TALLIFERT, 1692-1694 ; devient alors troisième rég.

Joseph RAUDET, 1694-1698.

Joseph TALLIFERT, 1698-1700 ; redevient troisième rég.

Joseph RAUDET, 1700-1707.

Jean-Philippe ULLIEL, 1707-1712 ²⁶⁵.

Antoine RUCHET, 1719 ; reste en charge jusqu'à la fin de la période.

3^e PÉRIODE — COLLÈGE ROYAL

L'année 1729 marque une transformation du collège de Moûtiers. Il devient alors « collège royal » ; les études y cessent de dépendre du conseil de ville, qui n'a plus à sa charge que les frais d'entretien des bâtiments. A l'exception du professeur des « basses classes », les professeurs sont nommés désormais et stipendiés par le Gouvernement. Ils perdent en même temps leurs vieilles appellations de, 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e régents, pour se distinguer entre eux par la mention des classes dont ils ont la direction. C'est en conformité de ce changement que nous en reprenons la liste ci-après.

PROFESSEURS DE THÉOLOGIE

Cette chaire ne fut créée qu'en 1731. Le professeur de théologie prenait en même temps le titre de préfet du collège ²⁶⁶, et correspondait, en cette qualité, avec le « Magistrat de la Réforme » de la province, dépendant lui-même du Conseil de Réforme des études, séant à Chambéry ²⁶⁷.

Jean-Louis Vulliermier ; 1731 ²⁶⁸ encore prof. au moment de son décès, en 1761.

Jean-Louis Pétel, 1761 ; prof. jusqu'à son décès, en 1772.

Jean-Vincent Merme, 1772-1793 ²⁶⁹.

Antoine Martinet, prof : suppléant, 1791-1793.

PROFESSEURS DE PHILOSOPHIE

Jean-Louis Vulliermier, 1729-1731 ; devient alors prof. de théologie ²⁷⁰.

Philibert Combaz, 1733-1735 ²⁷¹.

Georges Bal, 1735-1743 ; décédé curé de Saint-Bon, en 1775.

Jean-Louis Pétel, 1743-1749 ; devient alors chanoine ; prof. de théol. en 1761.

Jean-Vincent Merme, 1749 ²⁷² ; devient prof. de théol. en 1772.

Charles-François Reyneri, 1772-1792 ²⁷³.

Jean Vianney, oct. 1792-mars 1793.

PROFESSEURS DE RHÉTORIQUE ET HUMANITÉS

Jean-François Perrot, 1729-1732 ; décédé curé de Fessons-sous-Briançon, en 1772.

Jean-Baptiste Uginet, 1732-1735 ; ensuite directeur au Séminaire ; décédé curé de Saint-Sigismond, en 1779.

Joseph Facemaz, 1735-1736 ; ensuite chanoine ; déc. en 1740.

Claude-Antoine Girod, 1736-1742 ; ensuite curé de Saint-Thomas de Cœur (Grand-Cœur), où il est décédé en 1792.

Jean-Louis Pétel, 1742-1743 ; ensuite prof. de philos.

Jean Ducis, 1743-1744 ; ensuite confesseur des Bernardines de Conflans, puis chanoine ; déc. en 1772.

Jacques Clavel, 1744-1749 ; ensuite curé d'Aime, où il est décédé en 1777.

Pierre Jay, 1749-1750 ; déc. curé d'Hauteville, en 1786.

Antoine Molliex, 1750 ; déc. en 1756.

Balthasard Empereur, 1756-1773 ²⁷⁴ ; déc. en 1798.

Jean-Baptiste Guigoz, 1773 ²⁷⁵ ; encore en fonctions en 1793 ; décédé en 1825.

PROFESSEURS D'HUMANITÉS

La classe d'Humanités était unie à celle de Rhétorique. Nous avons cependant trouvé mention de deux professeurs spéciaux pour cette classe.

Ce sont :

François Rellier, ainsi qualifié dans deux actes Bernard, not., des 22 fév. et 12 sept. 1730.

Pierre Blanc-Depupet, acte Silvestre not., 17 sept. 1750 ²⁷⁶.

PROFESSEURS DE GRAMMAIRE (3^e et 4^e)

Georges JAY, 1729 ²⁷⁷.

Pierre Blanc-Depupet, 1737-1752 ; déc. curé du Bois en 1776.

Jean-Baptiste Bérard, 1752-1757 ; déc. curé de la Perrière en 1795.

Maurice Reymond, 1757-1767 ; devint alors curé de Saint-Marcel et y mourut, en 1774.

Joseph Gombert-Guérin, 1767-1773 ; devint alors curé des Chapelles ; déc. pendant l'émigration ²⁷⁸.

Joseph Bérard-Rageat, 1784-1787 ; devint alors curé de Pallud ; déc. en 1801.

Gaspard Michel, 1787-1788 ; déc. curé d'Aigueblanche, en 1828.

Jean-Marie Bonnefoy-Cudraz, 1788-1793 ; déc. pendant l'émigration.

PROFESSEURS DE GRAMMAIRE ÉLÉMENTAIRE (5^e et 6^e)

Antoine CUDRAZ, 1729-1766.

Claude-François CUDRAZ, 1766-1793 ²⁷⁹.

PROFESSEURS DES BASSES CLASSES

(lecture, écriture et études préparatoires)

Antoine RUCHET, 1729-1757.

Claude RUCHET, fils du précédent, 1757-1783.

Jean-Claude-André FAVRE, 1783-1793 ²⁸⁰.

LES MAISONS RELIGIEUSES

L'action des maisons religieuses, de quelque manière qu'elle s'exerçât, par la prière, par la prédication ou autrement, ne se limitait pas au territoire de la paroisse où elles étaient situées, mais elle s'étendait plus ou moins à tout le diocèse. Aussi nous paraît-il juste d'en parler ici avant d'aborder l'histoire sommaire des diverses paroisses.

Le diocèse de Tarentaise, si l'on met à part les quelques prieurés de chanoines réguliers établis dans certaines paroisses, n'eut jamais un grand nombre de maisons religieuses. Les seules dont nous ayons à parler sont le prieuré-hôpital de Colonne Joux (Petit-Saint-Bernard), l'abbaye de Tamié, le couvent de Saint-Michel des franciscains de l'Observance à Moûtiers, les couvents des Capucins de Moûtiers, de Conflans et de Bourg-Saint-Maurice, le couvent des Bernardines de Conflans, et celui des Dames de Sainte-Claire, dites Urbanistes, dans la ville épiscopale ²⁸¹.

PRIEURÉ-HOSPICE DE COLONNE-JOUX

Sous l'empire romain, il y avait déjà des maisons de refuge pour les voyageurs au Mont-Joux et à la Colonne-Joux. Saint Germain d'Auxerre étant mort à Ravenne, le 31 juillet 448, son corps fut ramené triomphalement en Gaule, pour être inhumé dans sa ville épiscopale. Le pieux cortège traversa la vallée d'Aoste et gravit les pentes de Colonne-Joux, où le prêtre Saturnin était venu d'Auxerre pour recevoir les restes vénérés du saint évêque. Une église y fut élevée en l'honneur du saint, vers la fin du ve siècle, et confiée, ainsi que l'hospice annexé, à des prêtres séculiers. L'hospice et l'église furent détruits par les Lombards, un peu après le milieu du 6^e siècle, mais ils furent bientôt rétablis. Une lettre du Pape Adrien à Charlemagne, vers l'an 785, lui recommande de protéger les hospices situés sur les cols des Alpes, « afin que les moines qui les

desservent puissent continuer à servir Dieu et à recevoir les pèlerins. Ce col étant alors, avec celui de Mont-Joux, l'un des plus fréquentés, on peut croire que l'hospice de Colonne-Joux est un de ceux que visait la lettre du Pape ²⁸².

De nouvelles épreuves attendaient l'hospice de Colonne-Joux. Il fut, en effet, dévasté et détruit par les Sarrasins, au X^e siècle. Mais saint Bernard de Menthon, dont il devait prendre le nom plus tard, le releva de ses ruines, dans le courant du XI^e ²⁸³, et y fit de nouveau exercer l'hospitalité par trois ou quatre de ses religieux ²⁸⁴. Toutefois, la dotation primitive ayant été probablement insuffisante, il se trouvait, moins d'un siècle après, en un assez triste état ²⁸⁵. Saint Pierre II, notre illustre archevêque, lui vint en aide, dès le commencement de son épiscopat, lui assigna des revenus, notamment sur les églises de Séez et de Montvalezan, et le plaça sous la dépendance du couvent de Saint-Gilles de Verrès, au diocèse d'Aoste ²⁸⁶. Ces liens furent rompus en l'an 1466, où l'hospice du Petit-Saint-Bernard fut uni à celui du Grand-Saint-Bernard. Il en a toujours dépendu depuis lors, jusqu'au milieu du XVIII^e siècle ²⁸⁷. Le Pape Benoît XIV, par sa bulle du 19 août 1752 ²⁸⁸, en prononça la sécularisation, et en réunit les biens à ceux des hôpitaux de l'ordre des Saints Maurice et Lazare. A la place de l'ancien prieur et de ses religieux, il n'y eut plus qu'un recteur, pris dans le clergé séculier, et dépendant, pour le temporel, de l'ordre mentionné ci-dessus.

Bien qu'il fût situé, autrefois, sur le territoire du diocèse de Tarentaise, l'histoire du prieuré-hospice du Petit-Saint-Bernard, à raison des attaches marquées plus haut, se relie à l'histoire du diocèse d'Aoste plus qu'à celle de notre diocèse. Nos archives le mentionnent rarement. Aussi nous bornerons-nous à donner les noms de quelques prieurs, avec ceux des recteurs séculiers qui en prirent la suite, à partir de 1752.

PRIEURS RÉGULIERS

PIERRE, est présent à un acte de donation en faveur de l'église de Saint-Alban de Moûtiers, 3 mars 1160 (Hist. patr. mon., Chart., II, 623).

GONTIER, reçoit une donation faite par Germain, évêque d'Ivrée, en faveur de l'église des Saints Nicolas et Bernard de Colonne-Joux, 1176 (Ch.-Et. P. Duc, op. cit, p. 140).

VUILLELME, passe un accord avec le prévôt de Verrès, en 1245 (Mgr Duc, op. cit., 11, 282) ; encore mentionné dans une charte du 12 févr. 1259 (Ibid., p. 346).

Silvo, alberge les dîmes de Séez, par acte du 8 des ides de juin 1273 (Arch. com. Séez).

GUILLAUME, prête hommage à Humbert de Villette, le samedi de Saint-Laurent 1301 (Notes de l'abbé Bonnefoy, recueillies par M. Tremey).

RODOLPHE, fait un acquis de terre à Echarlod, le 8 oct. 1314 (Mgr Duc, op. c., III, 300) ; autorise la fondation de la chapelle de Saint-Blaise à Séez, 3 sept. 1315 (Ac. V. d'Is., Doc. III, 187), exécuteur test. de Jacques des Cours, de la Salle, 14 mars 1330 (Mgr Duc, op. c., III, 364).

VULLIERME, prieur en 1338 (Ibid., III, 399).

Guillaume Nervi, conteste le droit de visite au prévôt de Verrès, en 1341 (Ibid., III, 408).

Pierre DE VILLETTE, une quittance est passée en son nom parle curé de Gignod, en 1342 (Chanoine P.-Et. Duc, Ann. 1895).

Pierre Arnodi, prieur en 1348 et 1372 (Mgr Duc, op. cit., III, 432 ; IV, 26, 28).

Humbert de Volveria, pr. en 1381 et 1408 (Ibid., IV, 91 et 197).

Pierre MACZUT ²⁸⁹.

Antoine de Volveria, passe une convention avec le baron de Chevron, 16 juin 1426 (Arch. comm. Séez, copie) ; prés. à un accord pour le prieur de Villette, 6 fév. 1431 (Arch. Villette, relevées par M. TREMEY).

Antoine DE LONGECOMBE, passe un acte d'acquis André Martiny not., 11 sept. 1453 (Arch. dép., C, 4863) ; execut. test. de Jacques de Challant, 5 août 1458 (Mgr Duc, op. cit. IV, 497) ; décédé en 1461 (ch. P.-Et. Duc, La Maison du Gr. S.-Bern. p. 80) ²⁹⁰.

Jean ROLLIER (Rollerii), prieur de Colonne-Joux, nommé à la cure de Saint-Oyen, dioc. d'Aoste, en 1554 (Mgr Duc, op. cit., V, 346) ²⁹¹.

Ours ARNOD, prieur en 1640-1646 (Chan. P.-Et. Duc, Grand S.-Bern., p. 124 ²⁹²).

Jean DUCLOZ, est présent à Moûtiers à un acte Et.-Inn. Pessoz, 23 janv. 1675 (Etude Trésallet, not. à Moût.) ; décédé en 1701 ²⁹³

Jean-François MEILLEUR, 1712-1718 (chan. MARGUERETTAZ, op. cit.)

Jean-Léonard PERRIER, 1718-1724 (Ch. P.-Et. Duc, Le Clergé d'Aoste du 18^e siècle).

Jean-Paul PELLISSIER, 24 nov. 1724-1727 (ch. MARGUERETTAZ, op. cit.) ; prés. à un mariage à Mâcot, 1^{er} mai 1728 (Reg. par.).

Joseph ROCHET, natif de Bellentre ; passe procur., Rapin not., 27 juil. 1729 (Arch. du Tabellion ; Greffe du Tribunal de Moût.) ; fait la déclaratoire du 15 mai 1732 (Arch. départ. C, 4863).

Jean-André PERSONNETAZ, fait un bapt. à Montvalezan, 7 mars 1736 (Reg. par.) ; fut le dernier prieur du Petit Saint-Bernard (Ch. P.-Et. Duc, op. cit.) ²⁹⁴.

RECTEURS SÉCULIERS

Jean-Antoine SIELLY ²⁹⁵.

Jean-Valentin MARTY, nommé le 1^{er} janv. 1753 ; démissionnaire en 1764 (Chan. MARGUERETTAZ).

Jean-Baptiste ALLIOD, 1764-1771 (Id.).

Martin-Bruno BRUNOD, 1^{er} oct. 1771-17 mars 1776 (Id.).

Marc THÉDY, mars 1776-mai 1780 (Id.).

Jean-Jacques BONDAZ, mai 1780-1^{er} oct. 1783 (Id.).

Jean-Martin BRUNOD, 1^{er} oct. 1783 ; nommé curé de Montvalezan en 1789.

Jean-Baptiste BRUNOD, 1789-1791 (Id.).

Nicolas GONTIER, 1791-10 mai 1795 (Id.) ²⁹⁶.

L'ABBAYE DE TAMIÉ

L'abbaye de Tamié fut fondée par les soins de l'archevêque saint Pierre I^{er}, qui, avant d'être élevé à l'épiscopat, avait été religieux cistercien au monastère de la Ferté. Le terrain sur lequel elle fut construite fut donné par les frères nobles Pierre, Villelme et Aynard de Chevron, en 1132. Les religieux qui y furent établis venaient de l'abbaye de Bonne vaux, diocèse de Vienne ; ils eurent pour premier abbé Pierre, qui, sous le nom de Pierre

II, devait être le deuxième successeur de l'archevêque fondateur et illustrer si brillamment le siège de Tarentaise.

Le col de Tamié était alors couvert en partie de marais, en partie de forêts épaisses, où se cachaient des voleurs, toujours prêts à détrousser les passants. Les religieux assainirent le sol, abattirent une partie des forêts et annexèrent au monastère un hospice, où les voyageurs purent désormais trouver un asile. C'est ainsi que, tout en vaquant à la prière, ils se rendirent grandement utiles au pays.

Malheureusement, une diminution de ferveur finit par s'abattre sur Tamié, comme sur tant d'autres abbayes ²⁹⁷, et un relâchement fâcheux se produisit dans la vie des moines. Une réforme devenait nécessaire. Accomplie ailleurs par le célèbre abbé de Rancé, elle le fut à Tamié, en 1677, par l'abbé Jean-Antoine de Somont et par Dom Jean-François Cornuty, natif de Chevron, qui devait lui succéder dans la charge abbatiale en 1702. Depuis ce moment, la ferveur des religieux ne se démentit pas, et c'est dans le plein épanouissement de la vie cénobitique que la Révolution vint les surprendre. Ils furent alors obligés de quitter leur pieux asile et de se réfugier à l'étranger. Les biens de l'abbaye furent saisis et vendus et ses bâtiments ne tardèrent pas à tomber dans un état de triste délabrement. Plus de soixante ans s'écouleront avant qu'ils ne soient restaurés et rendus à leur destination première.

Voici la liste des abbés qui ont gouverné le monastère depuis sa fondation et de quelques-uns de ses religieux.

ABBÉS ²⁹⁸

PIERRE, établi au moment de la fondation, 1132 ; devient archevêque de Tarentaise (c'est notre saint Pierre II), en 1143 ²⁹⁹.

ROTBERT (ou ROBERT), 1150, 1151 (Gall. Christ.) ³⁰⁰.

PIERRE, 1153 ; figure, avec la qualification d'abbas Tamuii, dans une transaction passée, cette année-là, entre les chanoines de Maurienne et les moines de Saint-Chef (Hist. pat. mon., Chart. II, 280 ; Ac. de Sav., Doc., II, 26).

Guy DE BEAUFORT, 1156, 1161 (Gall. Chr.) ³⁰¹.

GUILLAUME, reçut, en 1162, une donation importante faite par Viniterius, chevalier de Saint-Didier (probablement la Bâthie), qui se fit

religieux à Tamié, cette année-là (Ibid.).

Pierre d'AVALLON, 1163 ; ensuite abbé de Bonnevaux (Ibid.) ³⁰².

GUY, décédé le 10 août 1168 (BESSON) ³⁰³.

Pierre DE SAINT-GENIS, 1168 (Gall. Chr. et BURNIER) ³⁰⁴.

GIROLD DE LA TOUR (Gall. Chr.) ou de la Tour du Pin (BURNIER), 1207-1222.

Humbert D'AVALLON, 1222 ³⁰⁵.

BERLION DU PONT-DE-BEAUVOISIN, 1223 (BURNIER) ³⁰⁶.

Guillaume de Bovicis, 1234 (Id.) ³⁰⁷.

Pierre DE SEYTHENY, 1237 et 1242 (Gall. Chr. et BURNIER).

BERLION DE BELLECOMBE, 1242, 1245 (Gall. Chr.).

GUIGUE, 1246, 1250 (Ibid.) ; devint ensuite abbé de Bonnevaux (Gall. Chr.).

JEAN, 1251 ; reçoit, cette année-là, une donation d'Aimon de Cambariensi (Gall. Chr.).

Jacques DAMEISIN, prés. à une donation d'Amédée IV au prieuré du Bourget, II des cal. de juin 1253 (GUICHENON, édit. de Turin, IV, 69) ; prés. aux statuts du Chapitre de Sion, 20 mars 1262 (GREMAUD, Doc. pour l'hist. du Valais, II, 72).

Anthelme DE FAVERGES, 1263, 1276 (Gall. Chr.).

NANTELME ou ANTELME Alamandi, auparavant cellerier ; élu abbé en 1277 (G. Christ.) ; déc. le 11 oct. 1304 (BESS.).

Hugues DE LA PALUD, 1305 ; décédé en 1322 (Id.).

Jacques PASCHAL d'Yenne, 1322 (BESS.), 1324 (BURNIER) ; déc. le 9 juin 1343.

Jacques DE RIBOT, auparavant prieur ; élu abbé en 1343 (BESS.) ou 1344 (BURN.) ; déc. en 1349 (BESS.).

Rodolphe DE SEYTHENY, 1349 (BESS.), 1350 (BURN.) ; déc. le 9 avril 1358.

Gérard DE BEAUFORT, 1358 ; encore vivant en 1380 (BESS.).

Guillaume GUINAND, de Narbonne (G. Chr.) ³⁰⁸, 1381-1390 (BESS.).

Guillaume EYRAUD, de Limoges (G. Ch. et BURNIER), 1390.

Pierre CASTIN, 1392 (BURN.) ; déposé, au moment de la visite, en 1399. Le chapitre général de l'ordre confirma la sentence l'année suivante (G. Chr.).

Pierre DE BARRIGNIÉ, 1400, 1417 ³⁰⁹.

Claude Pareti, 1419 ; déc. le 28 févr. 1454 (BESS.).

Georges JOCERAND DE CONS, 1454-1472.

Urbain DE CHEVRON-VILLETTE, 1472-1483 ³¹⁰.

Augustin DE LA CHARNÉE, élu en 1483 (L. MORAND, Les Bauges, 1, 219) ; déc. en 1492.

Urbain DE CHEVRON-VILLETTE, auparavant religieux au même monastère (Gall. Chr.) ³¹¹, 1492 ; déc. le 10 des cal. de mars 1505 (BESS.).

Jacques-François DE CHEVRON, 1505-1506 ³¹².

Alain LACERELLI, 31 août 1506 (BESS.) ³¹³.

Etienne GIGNELLI (G. Chr. et BURN.), 1523 ; encore vivant en 1535 (BESS.).

Pierre DE BEAUFORT, 1536 ; décédé à Plancherine, le 19 fév. 1584 :

Jean DE CHEVRON-VILLETTE, élu le 20 fév. 1584 ; résigne en 1595 (Gall. Chr.).

François-Nicolas DE RIDDES, 1595 (Ibid.) ; déc. le 23 août 1645 ³¹⁴.

Guillaume DE RIDDES, 1645-1651 ³¹⁵.

François-Nicolas DE LA FORET DE SOMONT, 1651-1659 ³¹⁶.

Jean-Antoine DE LA FORET DE SOMONT, institué par bulles d'Alexandre VII de la veille des nones d'août 1665 ³¹⁷ ; décédé le 12 déc. 1701. Il introduisit à Tamié la réforme de l'abbé de Rancé, en 1677, et fit rebâtir l'abbaye un peu au-dessus de la position qu'elle occupait auparavant.

Jean-François CORNUTY, élu le 15 fév. 1702 ; décédé le 4 août 1707. Il avait aidé le précédent à opérer la réforme, et était depuis longtemps prieur lorsqu'il fut élu abbé.

Arsène DE JOUGLAS, élu le 30 oct. 1707 ; décédé le 24 mai 1727. Il avait établi à Tamié un noviciat général pour toutes les maisons de l'ordre en Savoie.

Jacques PASQUIER, nommé par lettres patentes du 24 sept. 1727 ³¹⁸ ; décédé en 1734. Il était né à Plancherine, d'une famille originaire de Gruyère, canton de Fribourg (Suisse), et avait été prieur.

Jean-Baptiste MANIGLIER, nommé par lettres royales du 10 janvier 1735 ; décédé au commencement de décembre 1757.

Jean-Jacques BOURBON, élu le 22 déc. 1757 ; confirmé par lettres de l'abbé de Cîteaux du 1^{er} janvier 1758 ; décédé en 1769.

Joseph ROGÈS, élu le 5 octobre 1769.

Bernard DESMAISONS, auparavant maître des novices ³¹⁹, prit possession le 25 février 1783 ; décédé au mois de juin 1789.

Claude-Antoine GABET, élu le 3 août 1789. Il reçut la bénédiction abbatiale à Moûtiers, des mains de Mgr de Montfalcon, le 23 mai 1790 (Journal manuscrit du chan. Duverger ; Arch. Duverger). Obligé d'émigrer en Piémont avec tous ses religieux, en 1793, il devint plus tard recteur de l'hospice du Mont-Cenis, où l'empereur Napoléon eut grandement à se louer de son assistance, dans l'un de ses voyages.

PRIEURS ET SOUS-PRIEURS ³²⁰

JEAN, prieur ; est présent à une donation à l'église de Saint-André de Vienne, 22 avr. 1134 (Ul. CHEVALIER, Reg. Dauph., I, 595).

PIERRE, prieur ; est présent à une donation faite à l'abbaye par Thomas, comte de Maurienne, en 1189 (BURNIER, p. 242).

HUMBERT, prieur ; prés. à une confirmation de donation en faveur de l'abbaye d'Aulps par Thomas, comte de Maurienne, 27 juin 1207 (Reg. Genev., 502).

GUY, prieur ; prés. à un acte du 13 fév. 1230 (Notes de M. l'abbé Tremey).

Jean DE VILLETTE, prieur en 1326 (Notes Bonnefoy ; Arch. Trem.).

Jacques DE RIBOT, prieur en 1343, lorsqu'il fut élu abbé, (BESSON).

Augustin DE LA CHARNÉE, également prieur avant de devenir abbé, en 1483 (Id.).

Claude DE CORBEAU, prieur (DE FORAS, Armor.) dans la seconde moitié du XVI^e siècle ³²¹.

Charles DE GEMILLY, prieur ; prit part à l'élection de l'abbé, en 1584 (BURNIER, p. 70).

Antoine DE GENÈVE, prieur ; fut présent à la translation des reliques de saint Ruph à Talloires par Mgr Benoît-Théophile de Chevron-Villette, 29 oct. 1645 (Dom MACKEY, dans Ac. de Sav., 4^e sér., XI, 4).

Pierre GAY, sous-prieur, présent à un accord entre l'abbesse du Beton et les communiens d'Hauteecour, 13 mars 1654 (A. com. Hauteec.) ; ensuite prieur, présent à l'inventaire des biens de l'abbaye, 6 oct. 1659 (BURNIER, p. 81).

Claude-Nicolas GRANDAT, prieur vers 1673 (Soc. Sav. d'hist., XV, 134).

Jean-François CORNUTY, mis à la tête du monastère, lorsque l'abbé de Somont partit pour Rome, comme procureur général de l'ordre, en 1683 ; devint abbé en 1702.

Benoît BILLEMAZ, sous-prieur au moment de la mort de Dom J.-Fr. Cornuty, en 1707 (BURNIER, p. 135) ³²².

Jacques PASQUIER ; était sous-prieur, lorsqu'il fut nommé abbé, en 1727 (BURNIER, p. 158).

Jean-Baptiste MANIGLIER, prieur avant d'être nommé abbé, le 10 janvier 1735 (Ibid., p. 169).

Joseph CHIRON, sous-prieur ; mit Dom J.-B. Maniglier en possession du siège abbatial, 1735 (Ibid., p. 171).

Jean DE MONTESSUIS, prieur ; est commis pour présider l'élection de l'abbé, en 1769 (Notes du chan. de Saint-Sulpice ; Arch. Tremey).

RELIGIEUX PROFÈS ³²³

Fr. Audemarus, 1132 ³²⁴.

Fr. Guitfredus, 1132.

Viniterius de Saint-Didier (peut-être la Bâthie) ; est reçu comme moine en 1162 (Gall. chr.).

ANDRÉ, frère de l'archev. saint Pierre II ; est présent à une donation faite à l'abbaye en 1176 (Gall. chr., XII, Instr., 387).

AIMON, est présent à la même donation.

PIERRE, id.

VITFREDUS, convers, prés. au même acte.

Aimon DE SETHENEY (de Sestenaco), convers, id.

Siboudi, cellerier du monastère, rédige ce même acte de donation (1176) ; est encore présent à un accord entre l'évêque de Maurienne et son Chapitre, 30 nov. 1182 (Ac. Sav., Doc. II, n° 21).

BENOIT, présent à une autre donation, en 1177 (Gall. Ch., I. cit.).

HUGUES, id.

VTLLELME, id ³²⁵.

PONCE, présent à une restitution faite aux chartreux du Vallon par Henri de Faucigny, acte sans date à placer entre 1179 et 1182 (Ac. de Sav., 2^e sér.,

II, 279).

Guiffredus de Salins est reçu comme moine par l'abbé Pierre, en 1188 (Gall. Chr.).

BENOIT, sacristain ³²⁶, est prés. à une confirmation de donation par le comte Thomas, en 1189 (BURNIER, Doc., n° 5).

Louis DE MERCURY, est reçu comme moine, en 1190 (Gall. Christ.).

Joffred DE MERCURY, id.

Amédée DE GEMILLY (de Gimilliac), id.

Hugues de Montilione, id. ³²⁷.

DAMIEN, présent aux franchises accordées à l'abbaye par Guillaume, comte de Genève, en 1191 (Id. Doc. n° 7).

P. Ganoterii, id.

CHALVES, id.

AIMON, présent à un acte du 16 mai 1220 (Notes de M. Tremey)

AIMERIC, id.

GUILLAUME, présent aux statuts du Chapitre de Sion, 20 mars 1262 (GREMAUD, Doc. pour l'hist. du Valais, II, 72).

JOCERME, id.

Nantelme ALAMAND, cellerier, devient abbé en 1277.

Jean DE CRESCHEREL, vers 1300 ³²⁸.

Jean DE VILLETTE, moine de Tamié au XIV^e siècle (DE FORAS, Armor., II, 13).

Guillaume DES MOLETTES, procureur ; requiert un vidimus des patentes du comte Edouard, en 1324 (BURN., Doc. n° 12).

Jacques DE RIBOT ; requiert le vidimus d'une autre patente de franchises, 21 avr. 1324 (Id., Doc. n° 13) ; devient abbé en 1343.

Humbert de Valeriis ; est présent à un vidimus de 1340 (Soc. sav. d'hist., XL, p. CXXXI).

Nicod DE MIEUSSY ; était en compétition pour le siège abbatial, en 1381 (BURN., p. 52).

Pierre CASTIN ; était procureur lorsqu'il fut élu abbé, en 1392 (Ibid.).

Rodolphe DE SETHENEY ; est accensataire d'une grange de l'abbaye, en 1398 (Ibid.).

Pierre DE CRESCHEREL, moine de Tamié au XV^e siècle (DE FORAS).

Georges JOCERAND DE CONS ; était moine profès de Tamié lorsqu'il fut élu abbé, en 1454 (BURN., p. 58).

Jean PÉRISOD ; est prés. à l'acceptation de la démission de vén. François Buthod, curé de Chamonix, 22 déc. 1456 (Ac. de Sav., Doc. IV, 172).

Urbain DE CHEVRON-VILLETTE ; moine à Tamié avant d'être élu abbé, en 1492 (Gall. Chr.).

Claude DE BEAUFORT ; moine de Tamié, nommé au test. de son père Amédée, 5 mai 1541 (DE FORAS, Armor.).

Philibert DE FAUCIGNY-LUCINGE ; est nommé dans des test. de 1579 et 1594 (Id.).

Jean CHAFFAROD ; prend part à l'élection de l'abbé, le 20 fév. 1584 (BURN., p. 70).

Charles LOSSERENS, id.

GROS-JEAN-GUILLAUME BERNARD, id.

Aymé PAVILLIET-HÉMONOD, id.

Jean-Baptiste DUBORSAT-DONNET, id.

Claude PRÉVOST, id.

Jean DOUCET, id.

Jean FORRIER, id.

André COPPIER ; religieux à Tamié vers la fin du XVI^e siècle ou le commencement du XVII^e (DE FORAS, Arm., II, 165).

Pierre Forestanus ; est parrain à Conflans, le 31 oct. 1605 (Reg. par.).

Claude BERNARD ; représente l'abbé pour l'établissement du Pouillé de 1608 (Ac. V. d'Is., Doc. III, 315).

Claude-Antoine DE GILLY, fait une donation à l'abbaye, le 28 fév. 1613 (DE FORAS, Armor.).

Pierre GAY, moine profès et sacristain, parrain à Mercury, le 12 juin 1633 (Reg. par.) ; plus tard sous-prieur et prieur.

Pierre DE GUIDEBOIS, est pourvu d'une pension par bulle du 13 juin 1636 (Arch. du Sénat, Répert 36, fol. 159) ; prés. à la translat. des reliques de saint Ruph, 29 oct. 1645 (Dom MACKEY, loc. cit.).

François SAUTIER ; présent à la « réduction des biens de l'abbaye », 3 oct. 1659 (BURN., p. 81 note).

Pierre-Antoine SIBILLE, proc., id.

Pierre MORAND, id.

Marc LOMEL, id.

Pierre DE QUINIERRI, id.

Etienne ALLIOD, cellerier, id. ; encore vivant en 1677.

Pierre CORNUTY, id. ; plus tard longtemps procureur ; décédé après 1707.

Jean-François CORNUTY, 1660 (BURN.) ; plus tard prieur et abbé.

Joseph MARTIN, novice en 1677 (BURN., p. 110) ; encore vivant en 1701 (Id., p. 124).

Alain MORONY, moine profès de la Grande-Trappe ; vint quelque temps habiter Tamié pour l'établissement de la réforme, en 1677 (BURN., p. 108 note).

Anselme GILLET, id.

Fr. Antoine NOEL ; venu à Tamié dans les mêmes conditions ; y resta et mourut en 1695.

Jean-Louis GAILLARD ; est présent à une acceptation de donation en faveur des religieuses cisterciennes du mont Semnoz, 13 août 1681 (Notes de M. Tremey).

Jean-François REYDELLET ; est ordonné prêtre à Moûtiers, le 18 sept. 1683 (A. dép., G suppl. 8).

Joseph ALLARD, ordonné prêtre à Moûtiers, le 21 sept. 1686 (Ibid.) ; plus tard sacristain ; signe la protestation contre la nomination de l'abbé par le Roi, en 1727 (BURN., p. 164).

Benoît BILLÉMAZ, ordonné prêtre à Moûtiers, le même jour ; plus tard sous-prieur.

Georges MEILLARDET ; confesseur des religieuses cisterciennes du Beton, présent à une quitt., Lozat not., 28 juil. 1689 (A. com. Hauteclouse).

Jacques PASQUIER, novice en 1689, profès en 1690 (BURN., p. 159) ; plus tard abbé.

Jean-Joseph PASQUIER, novice et profès aux mêmes dates ; décédé en 1719 (Ibid.).

François VERDET, religieux de Tamié, au moment de l'inventaire du 18 déc. 1701 (BURN., p. 124).

Joseph ALLIOD, sacristain, id.

Joseph MOLLY, sous-procureur, id.

Jean CURTON, frère de chœur, id.

Joseph CHIRON, id. ; id. ; prêtre plus tard et sous-prieur en 1736.

Philibert DEVILLARS, frère convers, présent au même inventaire de 1701.

Charles BRUNIER, frère convers, id.

Maurice AVET, frère convers, id. ³²⁹.

Claude GIROD, fr. convers au moment de l'élect. de D. Arsène de Jougla en 1707 (Fr. MUGNIER, Congrès d'Albertville 1883, p. 40).

Antoine PLAUFIER, fr. conv., id.

Claude PASQUIER, moine de Tamié en 1717 (Soc. sav. d'hist., XXIV, 142).

François PASQUIER, confesseur des religieuses de Sainte-Catherine, en 1717 (Ibid.).

Pacome LECLERC, conf. des religieuses du Beton, en 1720 (BURN., p. 156) ; signe la protestat. de 1727 (Id., p. 164).

Pierre MONAT ; signe la même protestation.

Etienne REVEYRON ; id.

Jean-Baptiste MANIGLIER ; id. ; plus tard abbé.

Arsène DE MOUXY ; signe la même protestation.

Louis FOREL ; id.

Claude-Joseph LAGARDE, maître des novices ; id.

Malachie DE BÉTHUNE ; id.

Jean-Jacques BOURBON, id ; plus tard abbé.

Benoît ROLLAND, frère de chœur ; id.

Jean MONTESSUIS, id. ; id. ; devint prêtre et fut plus tard prieur.

Gérard CHAPPUIS, frère de chœur, signe de même.

Claude PASQUIER ; ordonné prêtre à Moûtiers, le 25 févr. 1736 (A. dép., G suppl. 10).

Amédée GRIMALDI DE BEUIL ; sous-diacre à Moûtiers, le 19 déc. 1739 (Ibid.).

Placide MERMIER ; ordonné prêtre à Moûtiers, le 17 mars 1753 (Ibid.).

Joseph ROGÈS ; id. ; plus tard abbé.

Augustin CORBASSIÈRE ; prêtre à Moût., le 20 mai 1758 (Ibid.).

Bernard DESMAISONS ; diacre à Moût., le 9 juin 1759 (Ibid.) ; plus tard abbé.

Jean-Baptiste PICHON ; procureur en 1764 (A. dép., C, 201) ; assiste à la bénédiction abbatiale de Dom Gabet, 23 mai 1790.

Claude-Antoine GABET ; religieux profès avant la mort de l'abbé Rogès dont il fut secrétaire ; plus tard abbé.

Amédée DUCROZ ; signe un reçu de cense, le 28 janv. 1784 (Arch. Tremey) ³³⁰.

Bernard MOUTHON ³³¹ ; ordonné prêtre à Saint-Offenge-dessous par Mgr de Montfalcon, 19 déc. 1789 (A. dép., G suppl., 10) ; devenu secrétaire

de l'abbé, il assiste à la bénédiction abbatiale de Dom Gabet, 23 mai 1790. Entré dans l'armée pendant la Révolution, il devint général et aide de camp de Napoléon. On le trouve de nouveau religieux au couvent de la Novalaise en 1819, puis capucin, religieux, pendant quelque temps à Haute-combe, et de nouveau capucin au couvent de Suse, où il devint maître des novices et mourut vers 1835 (BURNIER, passim.).

Joseph (ou Gérard) TRUCHET ; était confesseur des religieuses du Beton, au mois de sept. 1792 (Ac. de Sav., 4^e sér., V, 164) ; était détenu à Chambéry, le 19 pluv. an II (Ibid., x, 433) ; religieux au Mont-Cenis, en 1801 (BURN., 210).

Dominique DUBOIS ; émigré avec Dom Gabet, en 1793 ; religieux au Mont-Cenis, en 1801 ; plus tard religieux à la Novalaise, on le trouve de passage, en 1819, à Annecy, où il signe l'authentique du bâton abbatial de saint Pierre II.

Antoine MARIETTI ; émigré en 1793 ; religieux au Mont-Cenis, en 1801 ; recteur de l'hospice après la mort de Dom Gabet ; décédé en 1820 (BURN. pass.).

Etienne CHAPUIS ; émigré en 1793, il éprouva les mêmes vicissitudes que le précédent, auquel il succéda comme recteur de l'hospice du Mont-Cenis. Il devint abbé de la Novalaise en 1821, démissionna en 1827 et mourut en 1836 (Ibid.).

Nicolas SONDAZ, frère convers en 1793 ; fut recueilli, quelque temps après par un fermier de l'abbaye (Ibid.).

Joseph CHRISTIN, aussi frère convers ; recueilli comme le précédent par le dévoué fermier ; religieux au Mont-Cenis, en 1801 (Ibid.).

François BERGERET, frère oblat en 1793 ; prêta le serment schismatique, qu'il rétracta à Mercury, le 6 sept. 1795 (Journ. manuscrit de Mgr MARTINET).

COUVENT DES CORDELIERS

DE MOUTIERS ³³²

Un prieuré, dédié à l'archange saint Michel, existait déjà au XII^e siècle sur le petit mamelon qui domine Moûtiers, du côté du nord-est ³³³. Ce

prieuré fut réuni à la mense épiscopale en 1428. Quarante-deux ans plus tard, l'archevêque Thomas de Sur, ancien franciscain lui-même, s'en dessaisit en faveur des religieux franciscains de l'Observance, auxquels il en faisait abandon par acte Michel Sautier, not. du 14 nov. 1470 ³³⁴.

Les religieux en prirent possession le 20 septembre 1471. Ils commencèrent par construire une église sur l'emplacement de la chapelle de l'antique prieuré. Elle se trouva achevée en 1479 et put être consacrée, le 25 octobre, par un évêque dont on ignore le nom.

Outre le maître-autel, l'église en compta bientôt quatre autres dont trois, dédiés à l'Assomption, à saint François et à sainte Anne, étaient simplement adossés à la muraille du côté du nord. Le quatrième était placé dans une petite chapelle, située près du chœur, sous le vocable du Saint-Nom de Jésus. L'autel de saint François fut plus tard transporté lui aussi dans une chapelle formant saillie, construite aux frais de noble de Montmayer, seigneur du Crest, en la paroisse de Bellentre ³³⁵. Les religieux avaient également érigé dans leur église, à des dates sur lesquelles nous ne possédons aucune précision, cinq confréries en l'honneur du Saint-Nom de Jésus, de l'Ange-Gardien, du cordon de saint François, de saint Antoine de Padoue et de sainte Anne ³³⁶, auxquelles les fidèles, tant de Moûtiers que des autres paroisses, tenaient à honneur d'appartenir.

Les fils de saint François entreprirent ensuite de restaurer, en les agrandissant, les bâtiments autrefois occupés par les religieux qui les avaient précédés. Ce travail, rendu difficile par les rochers avoisinants, se prolongea pendant une longue suite d'années. Il fut néanmoins achevé avec un plein succès, et le couvent finit par être assez vaste pour loger, outre son personnel ordinaire, les délégués des autres couvents de la province, qui s'y réunirent en Chapitre général en 1594.

Dans tous ces travaux, les religieux furent généreusement secondés par les fidèles, qui s'imposaient volontiers des journées de travail pour hâter l'achèvement de l'entreprise. Il le furent également dans les travaux effectués pour l'amélioration du clos attenant au couvent. Des legs en très grand nombre leur permirent même d'étendre les limites de la propriété, en adjoignant successivement au clos primitif les terres et les prés étagés sur la pente sud-ouest de la roche dite de Montgargan jusqu'à son sommet ³³⁷. Au reste, leurs ressources disponibles n'étaient pas exclusivement employées en des acquisitions de terrains. Des capitaux, placés en bons contrats de

« rente constituée », leur assuraient en même temps d'assez notables revenus. Ils paraient ainsi à la diminution éventuelle des aumônes, qui avaient constitué, à l'origine, leur unique moyen de subsistance ³³⁸. C'était là, semble-t-il, un acte de bonne prudence, dans le sens humain du mot ; en réalité, ce sera peut-être l'une des causes les plus actives de leur future décadence.

Ajoutons, pour compléter ces détails sur la situation matérielle et l'état de cette maison religieuse, que les Cordeliers, outre l'église dont nous avons parlé, construisirent dans la suite, en dehors du-couvent, deux petites chapelles. L'une, dédiée à Notre-Dame du Puy ³³⁹, bordait le tournant du sentier qui conduisait au couvent, au point le plus rapproché du Pain-de-mai. L'autre, située plus près du couvent, vers le grand portail, était placée sous le vocable de N.-D. de Lorette (MILLON, loc. cit., P. 237).

Les religieux du couvent de Saint-Michel, conformément aux constitutions de leur ordre, s'adonnaient à la prédication, et, par là, ils s'étaient, dès le début, rendus très populaires. Ils ne négligeaient pas non plus l'étude : leur bibliothèque, avec le temps, s'était enrichie de nombreux ouvrages, dont quelques-uns du plus grand prix, et leur scolasticat se distinguait par les fortes études qu'y pouvaient faire les jeunes religieux, particulièrement au XVII^e siècle.

Les choses humaines, malheureusement sont sujettes au changement. Après une longue période de ferveur, les Cordeliers de Moûtiers finirent par tomber dans le relâchement ³⁴⁰. Leur recrutement, qui s'était toujours effectué sans peine, commence à rencontrer, au XVIII^e siècle, des difficultés fréquemment renouvelées. De ce chef et par suite de sécularisations dont les Archives de l'Evêché ont gardé quelques traces, le nombre des religieux diminue, et, plus encore que le nombre, leur amour de la régularité. Ainsi la tourmente révolutionnaire les trouva-t-elle bien peu préparés à en subir l'assaut, et plusieurs donnèrent-ils le triste exemple d'une honteuse défection. Le couvent fut alors transformé, pendant quelque temps, en caserne ; plus tard, il fut vendu au profit de la nation, ainsi que les biens qui en dépendaient. On sait que Mgr Charvaz, dans la suite, en fit l'acquisition, mais il ne fut pas rendu, les circonstances, sans doute, ne s'y prêtaient pas, à sa destination primitive ; et, maintenant surtout qu'il vient de tomber sous le coup d'une nouvelle spoliation, il n'y a pas apparence qu'on y voie jamais rentrer les humbles fils de saint François.

Voici les noms de quelques-uns des religieux.

GARDIENS ³⁴¹

Gabriel JULIAN, 1483 (MILLON, loc. cit., p. 230).

Maurice FERRÈRE, commencement du XVI^e siècle (Id., p. 236).

N. RUFFI, successeur immédiat de Ferrère (Id., p. 237).

Antoine JOFFRED ; est mentionné dans un procès de 1539 (A. Duv. de Blay).

Claude NEPVEU ; demande une subvention à la ville pour la reconstruction du clocher, en 1573 (A. com. Moût., CC. 60).

Marc DE MORINES, nommé dans un testament, en 1581 (DE FORAS, Armor.).

Pierre PONDRUEL, vers 1590 (MILLON, p. 237).

Pierre CONSTANTIN ; prêche à Aime, pendant la semaine-sainte, en 1638 (Arch. com. de la Côte d'Aime) ; quitt. Clavel not., 8 juin 1640 (Arch. Acad. V. d'Is.).

Pierre DANIS ³⁴² ; acte de pension pour un novice, Bernard not. 13 déc. 1644.

Georges EMPIOZ, supérieur ³⁴³ ; délivre un reçu, le 28 fév. 1645 (Arch. de M. le curé Guillot).

Pierre CONSTANTIN ³⁴⁴ ; adresse une demande d'aumône aux syndics de Moûtiers, 15 mars 1550 (Arch. com. CC, 60).

Marc PERNET (3 bis) recommande un prêtre pour premier régent du collège, 3 sept. 1651 (A. comm., CC. 51) ; accord Clavel not., 6 avril 1655 (A. comm. Moût., vieilles minutes).

P. DANIS, supérieur, signe un reçu, 23 mars 1654 (A. c. Moût. BB. 8).

N. PAUL ; signe des reçus, 1^{er} avr. 1656, 6 mai 1657 (Arch. comm., CC. 61).

N. DALLOZ ; signe un reçu de l'aumône de la ville, 1^{er} mars 1660 (Arch. com. Moût., CC. 63).

Paul DE CARPINEL ; prêche le carême à Aime, en 1662 ; signe le reçu de ses honoraires, le 5 juin (A. com. Côte d'Aime).

N. DE RUFFIN DE LA BIGUERNE ³⁴⁵ ; délivre des reçus aux syndics de Moûtiers, 27 mars 1663 (Arch. Ac. V. d'Is.) et 12 juill. 1664 (A. com.

CC, 62).

N. DALLOZ ; signe des reçus comme précédemment, 3 oct. 1666, 27 fév. 1668.

N. DE RUFFIN DE LA BIGUERNE ; passe reçu aux syndics, 24 oct. 1669 (A. com. CC, 63) ; passe convention avec la ville, 16 sept. 1671 (Arch. Ac. V. d'Is.).

Bonaventure SEYSSEL ; signe un reçu, 6 oct. 1676 (A. com. CC. 64).

Pierre MAILLET ; acte Et.-Inn. Pessoz not., 31 août 1678 (Et. Trésallet not.) ; délivre des reçus, 16 janv. 1682, 9 av. 1683 (Arch. hôpit.).

Joseph BOZON ; quitt. Blanc not., 16 av. 1686 (Et. Hybord) ; acte Laurent not., 1^{er} fév. 1687 (Et. Très.).

François BERNARD ; quitt. Daviet not., 3 déc. 1687 (Arch. Guillot) ; oblig. Ulliel not., 14 janv. 1690 (Arch. Evêché).

Gabriel BRUN ; quitt. Ulliel not., 29 oct. 1690 (A. com. Moût.) ; quitt. E.-I. Pessoz not., 20 fév. 1692 (Et. Très.).

Pierre MAILLET ; quitt. Chedal not., 19 juin 1693 (Greffé Moût.).

Cassien FAVIER ; fond. Pessoz not., 19 janv. 1694 ; fond. Laurent not., 10 juil. 1696 (Et. Très.).

Pierre MAILLET ; fond. Pessoz not., 29 nov. 1696 (Ibid.) et 25 oct. 1698 (Arch. du Tabellion ³⁴⁶).

Antoine DUCLOZ, du Praz de Saint-Bon ; rente const. Fleury not., 16 juil. 1699 (Et. Très.) ; quitt. 22 déc. 1701 (Arch. hôp.).

Joseph DE ROBERTY ; adresse une demande d'aumône aux syndics, 1^{er} déc. 1702 (Arch. hôp.) ; rente const. Gazagne not., 16 janv. 1705 (Arch. Ev.).

Antoine DUCLOZ ; rente const., 31 mai 1706 (mention.dans un acte Ulliel not., du 20 fév. 1717) ; fond. Ulliel not., 9 mai 1707).

Joseph DE ROBERTY ; quitt. Fleury not., 20 mars 1708 acte J.-B. Ulliel, 19 janv. 1710.

Bonaventure GARIOD ; actes Ulliel not., 7 juil. 1710 et 27 oct. 1712.

Bonaventure GAVE ; acte Ulliel not., 17 juilllet 1713 et 17 janv. 1714 ; décédé à Venthon, inhumé le 17 av. 1714 (Reg. par.).

Bonaventure DUCRÉTET, supérieur ; acte Ulliel not., 25 mai 1714.

Jean-Baptiste SONNET ; rente const. Ulliel not., 28 déc. 1714 et 14 juil. 1715 ³⁴⁷.

Bonaventure GARIOD ; rente conct. Ulliel not., 20 févr. 1717.

Jean-Baptiste SONNET ; actes Ulliel not., 27 juil. 1717, 20 juin 1719 et 2 juil. 1720.

Louis TURC ; signe un reçu, 2 sept. 1720 (ment. dans acte Vulliermier not., 25 juin 1729) ; acte Duplan not., 24 mai 1721

Jean GROSSET ; signe des reçus, 2 mai 1722 et 29 juin 1724 (ment. dans l'acte précité du 25 juin 1729).

Louis TURC ; signe un reçu, 22 déc. 1724 (ment., 25 juin 1729) ; quitt. Saugey not., 19 av. 1725 ; acte Pessy not., 29 mai 1726.

Bonaventure GARIOD ; quitt. Cléaz not., 9 déc. 1726 ; rente const. Villiod not., 9 av. 1727.

Bonaventure COMTE, supérieur ; rente const. Pessy not., 1^{er} juin 1728 (Arch. Ac. V. d'Is.).

Laurent REVIL, supér. ; acte Vulliermier not., 25 juin 1729.

Pierre ARMINJON ; rente const. Pessy not., 8 août 1729 ; acte Villiod not., 20 sept. 1731.

Laurent REVIL ; déclaratoire, 19 mai 1732 (A. dép., C, 4863) ; acte Petel not., 16 déc. 1733.

André GOUJON ; acte Farcy not., 23 janv. 1734 ; acte Varambon not., 13 oct. 1734.

Claude GOUJON ; signe un reçu d'aumône, 13 janv. 1735 (A. com. Moût., CC, 70) ³⁴⁸.

Laurent PÉTROZ ; actes Ferley not., 31 janv. 1736, et Varambon not., 13 juin de la même année.

Pierre REYNAUD ; acte Ferley not., 13 oct. 1738 ; déclarat., 22 avr. 1741 (A. dép., C, 4863).

Jean-Baptiste HOSPES ; acte Varambon not. ; comptes 28 avr. 1744 (A. dép., C, 752).

Jean-Baptiste HOSPES (second triennat) ; prend possession le 1^{er} juil. 1744 (Ibid.) ; reçoit l'aumône de la ville, le 5 juin 1747 (A. comm.).

Laurent PÉTROZ ; comptes 30 sept. 1747 (A. dép., C, 752) ; va habiter le couvent d'Annecy, comme confesseur des Clarisses, 22 sept. 1748 (Ibid.).

Pierre REYNAUD, supér. ; entre en charge le 22 sept. 1748 (Ibid.).

Joseph VIOLLET ; comptes 23 déc. 1748 (Ibid.) ; signe un reçu d'aumône, 20 fév. 1751 (A. com. Moût.) ; ne vivait plus, le 16 sept. 1751 (A. dép., C, 752).

Jean-François JON, de Chambéry, supérieur pendant la maladie du précédent (comptes 25 mai 1751) ; gardien : acte Guillot not., 27 fév. 1752 ; comptes 31 août 1752 ; n'était plus en charge le 27 fév. 1753 et partait pour le couvent de Myans, le 27 mars suivant (A. dép., C, 752).

Claude MILLIAS, de Chambéry, supér. ; comptes 8 juin 1753 (Ibid.).

Alexis DE CARPINEL ; comptes 17 janv. 1754 (Ibid.) ; acte Bergonzy not., 9 sept. 1756.

Maxime CORNUTY, natif ou originaire de Mercury ; comptes 21 déc. 1756 (Ibid.) ; accens. sous seing privé, 30 juin 1758 (Arch. Ac. V. d'Is.).

Claude MILLIAS ; comptes 8 août 1759 et 18 sept. 1762.

Maxime CORNUTY ; est fait gardien au Chapitre d'Annecy, 22 sept. 1762 (A. dép., C, 752) ; signe un reçu d'aumône, 4 fév. 1766 (Arch. hôpital) ; acte Martin, not., 14 juill. 1768 (Arch. Ac. V. d'Is.) ; requête, 6 nov. 1770 ; acte Baudé not., 10 déc. 1771 ; décédé le 5 fév. 1773.

Antoine-Bonaventure SAVOIE, d'Aoste ; acte Baudé not., 19 janv. 1773.

Claude REGNIER, d'Alby en Genevois ; signe un acte de décès, 4 nov. 1773 ; acte Baudé not., 23 janv. 1776.

Claude-Maximilien BADOND, de Romont (Suisse) ; actes Baudé not., 10 janv. 1777 et 12 mai 1779.

Alexis MURAZ, des Avanchers ; actes Baudé not., 28 juin 1779 et 4 juil. 1780.

Simon MARTIN, de Moûtiers ; actes Baudé not., 13 mai 1783 et 21 déc. 1784.

Claude-Maximilien BADOND ; actes Baudé not., 2 juill. 1785 et 8 janv. 1788.

Claude RÉGNIER ; actes Baudé not., 12 juin 1788 et 6 juin 1790.

Claude-Max. BADOND ; acte Baudé not., 14 nov. 1791.

VICAIRES

N. POMET ; signe un reçu produit dans un compte de tutelle, 1^{er} déc. 1607 (Arch. Duv. de Blay).

N. CHAPPUIS ; signe un reçu, 31 déc. 1626 (A. c. Longefoy, CC, 22).

Bonaventure SEYSSEL ; accord Clavel not., 6 avril 1655 (A. com. Moût.).

Jacques MAGDELLAIN ; signe un reçu, 30 mars 1677 (A. com., CC, 64) ; accord Pessoz not., 31 août 1678 (Et. Trés.) ; fond Derex not., 9 avr. 1682 (Et. Hyb.) ; prix-faict Blanc not., 18 juin 1686 (Ibid.).

Pierre MAILLET ; rente const. Laurent not., 1^{er} fév. 1687 (Et. Trés.).

Jacques MAGDELLAIN ; quitt. Daviet not. 3 déc. 1687 (Arch. Guillot) ; actes Ulliel not., 2 nov. 1689 (Ibid.) et 14 janv. 1690 (A. Ev.).

Antoine DUCLOZ ; quitt. Pessoz not., 20 fév. 1692 (Et. Trés.).

Antoine BACCARD ; acte Pessoz not., 25 juin 1692 (Ibid.).

Bonaventure GAVE ; a. Pessoz n., 19 janv. 1694 (Ibid.).

Joseph BOZON ; reçu du 24 sept. 1694 (d'après un acte Vulliermier not., du 25 juin 1729).

Anastase ROL ; reçu du 15 nov. 1695 (Id.).

Bonav. GAVE ; fond. Laurent n., 10 juin 1696 (Et. Trés.).

Anast. ROL ; fond. Pessoz not., 29 nov. 1696 (Ibid.) ; nomin. de procureur, 29 juin 1698 (Arch. par. S.-Paul) ; acte Cudraz not., 7 mars 1699 (Arch. du Tabellion) et 7 juin 1700 ; a. Ulliel, not., 5 déc. 1701 ; a. Silvestre not., 20 août 1702.

Ant. DUCLOZ ; Paviet not., 8 sept. 1703.

Jos. BOZON ; Paviet not., 17 janv. 1704 ; Ulliel not., 9 mai 1707 ; Fleury not., 20 mars 1708 ; Daviet not., 31 août 1709 ; Ulliel not., 19 janv. 1710.

Anast. ROL ; Ulliel not., 10 sept. 1710 et 8 sept. 1711.

Bonaventure DUCRÉTET ; a. Ulliel not., 27 oct. 1712, 13 janv. 1713, 12 janv. 1714, 14 juin 1715.

N. ROMAN ; reçu du 11 mars 1716 (A. com. Moût. CC, 68) ; rente const. Ulliel not., 20 fév. 1717.

Benoit NICOLIN ; acte Duplan, not., 24 mai 1721 (Arch. Tremey).

Pierre ARMINJON ; acte Pessy not., 19 mai 1725 et 25 mars 1726.

François FRANCEY ; actes Villiod not., 15 janv. et 9 avr. 1727.

Bonaventure COMTE ; actes Pessy not., 8 août 1729 et 20 sept. 1731 ; actes Petel not., 5 avr. 1732 et 23 janv. 1734.

Bernard ROGET, de Bozel ; acte Ferley not., 30 janv. 1736 et Varambon not., 13 juin 1736.

Jean-Baptiste HOSPES, de Moûtiers ; acte Bal not., 16 déc. 1739.

Maxime CORNUTY ; comptes 1^{er} sept. 1743 et 11 juin 1744 (Arch. dép., c, 752).

Jacques SAUVEY ; comptes 29 juil. 1744 et 29 avr. 1747.

Jean-Bapt. HOSPES ; nommé le 30 sept. 1747 (A. d., C. 752).

Jean-François JON ; comptes 23 déc. 1748 et 25 août 1750.

Claude-Marie MILLIAS ; acte Eynard not., 28 déc. 1751 ; comptes 7 sept. 1753 ; passe au couvent de Myans, 2 janv. 1755 (A. d. 1. c.).

Alexis MURAZ ; acte Falcy not., 28 janv. 1755 ; Gevry not., 19 juin 1756.

Cl.-Mar. MILLIAS ; acte Bergonzy not., 11 mars 1757 ; comptes, 14 janv. 1758 et 30 janv. 1759.

Claude CHARDON, de Bozel ; comptes 27 sept. 1759, 9 janv. 1760 ; passe au couvent d'Annecy, 18 janv. 1760 (A. d., C, 752).

Claude DESCOMBES (ou DÉCOMBE) ; actes Ruffier not., 12 juil. 1761, et Ferley not., 21 déc. 1761.

Claude RÉGNIER ; comptes 23 juin 1763 et 23 janv. 1766 ; actes Baudé not., 11 juil. 1767 ; Guichon not., 18 janv. 1771 ; Baudé not., 21 avril 1773.

Simon MARTIN, de Moûtiers ; acte Baudé not., 9 sept. 1775 ³⁴⁹.

Claude RÉGNIER, président ; acte Baudé not., 10 janv. 1777.

Claude-Maximilien BADOND, président, procureur ; actes Baudé not., 4 déc. 1779, 21 déc. 1784.

Claude-Maximilien BADOND ³⁵⁰, prés. proc. ; actes Baudé not., 12 juin 1788, 14 juin 1791.

RELIGIEUX ³⁵¹

André DE SALINS, un des cinq premiers religieux, 1471 (MILL. p. 228).

Archange DE BERTRAND, id.

Jean MERCIER, id.

Jean DE STANTIA, id.

Claude BOMBI, id.

Jean de Prato, 1471 ³⁵².

Gabriel J ULIAN, premier novice et premier profès du couvent de Saint-Michel (MILL., p. 230), vers 1472-1480.

Jean DE LÉTANCHE ; prêche le carême à Moûtiers en 1502 (A. com., CC. 48).

N. MONTAN, de Cluses ; dépose, dans une enquête, devant l'official, 19 déc. 1539 (Arch. Duv. de Blay).

Georges GARD, de Moûtiers ; est légataire de sa mère par test. Michel Mugnier not., 13 avr. 1550 (Arch. hôp. Moût.).

Noé MOCHET ; est nommé dans un test. du 8 fév. 1572 (Arch. Duverger).

Etienne BRET ; inscrit, d'un calice, avec la date 1616 (Arch. Ev.).

François MICHEL ; a prêché à Hauteluce pendant la Semaine-Sainte, en 1620 (ment. sur la garde d'un livre de la biblioth. des missionnaires de Sainte-Anne).

N. COLLIET, sacristain ; signe des attestations relatives à l'aumône faite par l'hôpital, 1^{er} mars et 17 oct. 1630 (Arch. hôp. Moût.).

Georges EMPIOZ, probabl. de Moûtiers ; y a prêché le Carême, en 1631 (Ibid.).

François RUFFIN (ou RUFFIER) ; a prêché le Carême à Aime en 1633 (Arch. com. Côte d'Aime, CC., 36).

Gabriel VIBERT ; est prés. à un accensement à Beaufort, 23 mars 1637 (Arch. par.).

N. DUNANT ; prêche à Aime pendant la Semaine-Sainte, en 1638 (Ac. c. Côte d'Aime).

Antoine SAGE ; obl. Pondruel not., 19 août 1639 (A. com. Moût. ; vieilles minutes).

N. COMOZ ; bénit la chapelle de la Gittaz, à Beaufort, 10 oct. 1639 (A. par.).

François DURET ; signe quitt. Clavel not., 8 juin 1640 (Arch. Ac. V. d'Is.).

N. GOMBERT, signe au même acte.

Claude CHAMOZ ; est présent à un mariage à Laval de Tignes, 22 juil. 1640 (Reg. par.).

G. DALLOZ ; prêche le carême à Aime, en 1649 (Arch. com. Côte d'Aime, GG. 10).

Marc PERNET, probabl. de Moûtiers ; prêche le carême au même lieu (Ibid., CC 69).

Pierre HUMBERT ; est prés. à un mariage à Nâves, 15 août 1652 (R. p.).

Chérubin SAULTIER ; signe un accord Clavel not., 6 avr. 1655 (A. com. Moût.).

N. GREMEL ; signe un reçu, 1^{er} avril 1656 (A. com. Moût. CC. 62) ; se rend à Talloires pour traiter l'affaire de l'ermitage de Villette, en 1658 (Arch. Costa, cop. Tremey).

Simon LAURENT ; ordonné prêtre à Moût., 2 avr. 1661 ; acte Deret not., 9 avr. 1682 (Et. Hybord not.).

Benoît AMBLARDET ; ordonné diacre à Moût., 11 juin 1661 (A. dép., G suppl., 8).

Paul JAQUINOT, ordonné diacre à Moût., 24 sept. 1661 (Ibid.).

Claude RICHER ; prêtre à Moût., le samedi après les Cendres 1662 (Ibid.).

Edmond BARRUET, minoré à Moût., 8 avr. 1662 (Ibid.).

Vincent DESCLOIS ; minoré le même jour.

N. PERCHET ; sous-diacre à Moût., 17 févr. 1664.

Pierre BIDON ; est nommé dans une pièce de procès, janv. 1668 (Arch. comm. du Bois).

Claude SUÉVY ; accens. Cartanas not., 14 avr. 1668 (Arch. Acad. V. d'Is.).

N. d'ALOY ; convent. avec la ville, 16 sept. 1661 (Et. Très.).

Bernardin BLANC, des Allues ; id.

N. FERLEY ; id.

Jean-François MARIN ; id.

Pascal REVET ; id.

Jean-Baptiste SEYSSEL ; id.

Jean-François SUBLIVEY ; id.

B. TRIDON ; id.

Joseph BOZON ; ord. prêtre à Moûtiers, 16 avr. 1672 (A. dép.).

Michel DEMANDEUR ; acte E.-I. Pessoz not., 31 août 1678 (Et. Très.).

Jean-Marie DUPUY ; id.

Jean-Baptiste REYNAUD ; id.

Jean ROSTIER ; id.

Mathieu VIBERT ; id.

Emmanuel JACQUIN ; tonsuré à Moûtiers, 23 déc. 1679,

Alexis PETEL ; sous-diacre à Moût., 23 déc. 1679.

Louis BRUN ; id.

Claude GAIME ; prêtre à Moût., 26 déc. 1679.

Antoine Roux ; id.

Jean GINET ; ord. diacre à Moût., 6 avr. 1680.

Louis THÉPA ; acte Deret not., 9 avr. 1682 (Et. Hyb.).

Auguste VINCENT ; id.

Cassien FAVIER ; prêtre à Moût., 19 sept. 1682.

François BERNARD ; publie sa notice sur les « Eaux du Bain », en 1683.
Bonaventure GAVE ; sous-diacre à Moût., 12 juin 1683 ; acte Pessoz not., 25 juin 1692 (Et. Trés.).

Anastase ROL ; délivre un extrait mortuaire, 30 janv. 1685 (Arch. Tremey).

Abraham NOBLET ; acte Derex not., 22 août 1685 (Et. Hyb.).

André MONTMIN ; acte Blaise not., 19 juin 1686 (Ibid.).

Antoine DUCLOZ, du Praz de Saint-Bon ; passe contrat d'entrée en religion Blanc not., 11 oct. 1686 (Ibid.).

Antoine BÉRARD ; sous-diacre à Moût., 21 déc. 1686.

Théodore MONTGELLAZ ; id., 21 déc. 1686.

Gabriel BELDUN ; acte Ulliel not., 14 juin 1690 (Arch. Ev.).

François FAVRE ; id.

Jean-Baptiste SANZOZ ; id.

Bernard BOCHET, frère lai ; id.

Gabriel REVIL ; prêtre à Moût., 23 sept. 1690 (A. dép., G. suppl. 9).

Joseph JORDAN ; acte Ulliel not., 29 oct. 1691 (A. c. Moût.).

Jean-Baptiste BONOD ; rôle de la confr. du Saint-Nom de Jésus, à Aime, janv. 1691 (A. par.).

Michel FRISAT ; ord. sous-diacre à Moût., 14 avr. 1691 ; acte Pessoz not., 28 fév. 1692 (Et. Trés.).

Amédée FESTAZ ; sous-diacre à Moût., 14 av. 1691 ; acte Ulliel not., 27 mars 1695 (Ibid.).

Bonaventure FLORET ; acte Laurent not., 15 sept. 1691 (Ib.).

François FLORET ; id.

André GINET ; id.

Nicolas MORAND ; id.

Benoît GINET ; acte Pessoz not., 20 fév. 1692 (Ibid.).

Jean-François BALLY ; ord. diacre à Moût., 31 mai 1692.

François MAZELIER ; acte Pessoz not., 25 juin 1692 (Et. Trés.).

Bonaventure ESTIENNE ; acte Chedal not., 19 juin 1693 (Grefte du Trib. de Moût.).

Charles DESGRANGES ; acte Laurent not., 1^{er} fév. 1694 (Et. Trés.).

Ange BERNARD, lecteur de philosophie ; acte Pessoz not., 24 mai 1694 (Ibid.).

Michel VILLIOD ; acte Cl. Mugnier not., 24 janv. 1696 (Ibid.).

G. BELVOZ ; signe un acte Benoit not., 13 mai 1696 (Grette).

Bonaventure DUCRETET, de Queige ; id.
Pierre GUILLERMIN ; id.
François MOREL ; id.
Jean-Baptiste SONNET ; id.
Ange PITTIT ; acte Pessoz not., 29 nov. 1696 (Ibid.).
François VOISIN ; id.
Joseph BRUNET ; acte Daviet not., 17 fév. 1698 (Tabellion au Greffe du Tribunal ³⁵³).
Joseph DESPERSE, prédic. convent. ; Peisey not., 17 juin 1698.
André BÉRARD-RAGEAT, de Tessens ; acte Arnollet not., 7 sept. 1698 (Et. Trés.).
Jean-Baptiste Roux ; acte Peisey not., 25 oct. 1698.
Pascal CHRESTIEN ; acte Cudraz not., 7 mars 1699.
Barthélémy CLERC ; acte Peisey not., 22 juin 1699.
Gaspard Roux ; id.
Joseph DE PERCÉ ; acte Laurent not., 6 juil. 1699.
Claude COMTE ; acte Fleury not., 10 janv. 1701 (Et. Trés.).
François RORET ; id.
Joseph DE POENCET ; acte Silvestre not., 20 août 1702.
Joseph MANSORD, fr. lai ; acte Ulliel not., 20 août 1702.
Etienne TARD Y, fr. lai ; id.
Bonaventure FAVRE ; acte Damied not., 24 févr. 1704.
Bonaventure GARIOD ; ord. prêtre à Annecy, 7 mars 1705 (A. dép. Haute-Sav.) ; gardien en 1710.
Joachim BORNAND, de Planvillard sur Moûtiers ; acte Marion, not., 14 avr. 1706 (Et. Hyb.).
Bonaventure ROCHE ; prêtre à Annecy, 18 déc. 1706 ; acte Fleury not., 20 mars 1708.
Joseph ROCH ; sous-d. à Annecy, 18 sept. 1706 ; acte Ulliel not., 20 fév. 1717.
Bonaventure COMTE ; acte Ulliel not., 9 mai 1707.
Bernardin DUNOYER ; acte Daviet not., 6 fév. 1708.
Claude BERNARD ; acte Ulliel not., 22 mars 1711.
N. SAUVEY ; acte Ulliel not., 13 janv. 1713.
Maurice GUILLERMIN ; acte Ulliel not., 28 déc. 1714.
Jean-Baptiste PIOTOZ ; acte Ulliel not., 14 juil. 1715.
Claude GOUJON ; signe un extr. mort., 29 août 1716 (A. Trem.).

Louis DE LURA, sacristain ; acte Ulliel not., 27 juil. 1717.
 Georges MAFFY ; id.
 Sébastien THOMAS ; acte Duplan not., 24 mai 1721.
 Laurent PÉTROZ, lect. de phil. ; acte Pessy not., 19 mai 1726.
 François FRANCEY ; acte Cléaz not., 9 déc. 1726.
 Laurent REVIL ; id.
 Guillaume GROGNIET, de Moûtiers ; acte Pessy not., 1^{er} juin 1728.
 Etienne JEANNIN ; acte Pessy not., 1^{er} juin 1729.
 André GOUJON, prédic. convent. ; acte Pessy not., 8 août 1729.
 Christophe BALLY ; acte Villiod not., 20 sept. 1731.
 Jean-Bapt. HOSPES, de Moûtiers ; id.
 François MICHALLAT ; acte Petel not., 5 avril 1732.
 René CYVOCT ; acte Farcy not., 26 août 1733.
 Jean-François JON ; id.
 Pierre PEYSSARD ; tons. à Moût., 20 mars 1734 (A. dép., G sup. 10).
 François-Simon MARTIN, de Moût. ; id. ³⁵⁴ ; comptes 31 août 1752.
 Louis THYABAUD ; tons. à Moût., 20 mars 1734.
 Jacques SERRE ; acte Varambon not., 13 oct. 1734.
 Pierre-Auguste DEMOZ, de Rumilly ; ord. prêtre à Moût., 17 mars 1736 ; acte Varambon not., 30 nov. 1737.
 Jean SONNET ; acte Varambon not., 17 mai 1736.
 Joseph DuRET ; ord. prêtre à Moût., 15 mars 1737 ; comptes 27 janv. 1747 (A. dép., C. 752).
 Maxime CORNUTY ; ord. prêtre à Moût., 22 sept. 1737 ; fait un achat dans une vente publique, 15 juil. 1743 (Arch. Trem.).
 François ANGELOZ, du Grand-Bornand ; acte Varambon not., 30 nov. 1737.
 Alexis MURAZ, des Avanchers ; entré en religion en 174a (suivant acte Varambon not. du 13 avr. 1741).
 Louis NANTOIS ; acte Ravier not., 23 déc. 1740 (Et. Très.).
 Germain JARROZ ; entré en religion à Moût. par acte Bernard not., 12 sept. 1741.
 Jean-François CENTAURE DE SONGY ; acte Bernard not., 21 nov. 1741.
 Claude-Joseph TRUFINY ; acte Varambon not., 19 déc. 1741.
 Hyacinthe PARAVEL, lecteur ; id.
 Claude-Marie MILLIAS ; acte Varambon not., II fév. 1742.

Barthélémy JOURDAN ; id, 10 juil. 1742.
 Jean-Louis FERLEY ; comptes 22 juin 1743.
 Jean-Bapt. ALBANEL ; id. 22 oct. 1743.
 Frère DIDACE, frère lai ; id. 25 oct. 1743.
 Frère ANTOINE, scolastique ; id. 3 déc. 1743.
 Pierre SERRE ; acte Ruffier not., 25 janv. 1744.
 Joseph-Marie DE VIGNON, de Saint-Pierre d'Allevard ; comptes 24 avr. 1744.
 Benoît BODIVIN, scolast. ; comptes 14 oct. 1744.
 Jacques SAUVEY ; acte Varambon not., 13 nov. 1744.
 Claude CHARDON ; comptes 12 juil. 1745.
 Jean-Louis MOUTHON ; id. 17 sept. 1745.
 Fr. CLAUDE ; id. 1^{er} mai 1746.
 Fr. Jean-Antoine, scol. ; id. 13 oct. 1746 ³⁵⁵.
 François DE BERNOND ; acte Varambon not., II avr. 1747 Antoine BELFILS ; comptes 23 sept. 1748.
 N. PERRIER ; id. 8 oct. 1748.
 Claude GENEVOIS ; id. 13 oct. 1748.
 Fr. NICOLAS ; id. 5 janv. 1750.
 N. FARAMENT, scol. ; id. 23 fév. 1750.
 Jean-Antoine MARTIN, de Moûtiers ; id. 31 août 1752.
 Jacques BÉRARD ; ord. sous-diacre à Moût., 16 juin 1753 ; prêtre, le 15 janv. 1756.
 Jean-François Roux, fr. lai ; acte Silvestre not., 26 juin 1753.
 François BÉRARD ; va étudier à Paris, 17 oct. 1753 (A. d., C. 752).
 Fr. MAURICE ; comptes 29 oct. 1753.
 Jean-Bapt.-Denis VILLIOD ; sous-d. à Moût., 19 mars 1754.
 Jean-Marie PRALON ; ord. prêtre à Moût., 29 mars 1755 ; comptes 15 sept. 1757.
 Jean-Louis FESTAZ ; comptes 30 mars 1755.
 Philippe REYMOND ; ord. prêtre à Moût., 24 mai 1755.
 Jean-Alexandre VILLIEN ; id., 18 fév. 1758.
 Jean-François DE THOIRE, de La Roche en Genevois ; id., 25 mars 1758 ; acte Baudé not., 19 janv. 1773.
 Joseph FOURNIER ; comptes 30 avr. 1758.
 N. QUINARD ; id. 8 mai 1758.
 Fr. Louis ; id. 9 août 1758.

Henri GRANGE ; id. 3 nov. 1758.
 Fr. Louis LÉGER ; consigne du sel pour 1759.
 Jean PETIT, scolast. ; id.
 François BERGIER ; id.
 N. Nicoux ; ord. sous-d. à Moût. en 1759 ; comptes 1761.
 Fr. JOSEPH ; comptes 20 oct. 1759.
 François HAUTEVILLE, de la Vernaz en Chablais ; acte Ber .gonzy not.,
 2 mai 1760.
 Claude GAYME ; comptes 1^{er} déc. 1761.
 Claude RÉGNIER ; id. 23 juin 1763.
 Joseph-Marie BESSON ; id. 10 juil. 1763.
 N. MUFFAT ; id. 13 juil. 1763.
 Fr. OCTAVIEN ; décédé à Moût. en 1766 (A. dép., C, 752).
 Pierre-François MARGEL, de Thonon ; acte Baudé not., 16 juil. 1769.
 André PETIT ; sécularisé par bulle pontificale, fulminée par
 l'archevêque, le 22 avr. 1772.
 Jean-Claude BOCQUET, d'Annecy ; acte Baudé not., 13 sept. 1775.
 Claude-Maximilien BADOND, prédic. convent. ; acte Baudé not., 23
 janv. 1776.
 François HEURTEUR, de Chambéry ; décédé à Moût., le 21 janv. 1778
 (R. p.).
 Jean-Antoine DAMÉ, de Lanslevillard ; acte Baudé not., 25 janv. 1779.
 Claude FÉLICI, d'Annecy ; déc. à Moût., 17 janv. 1782.
 Augustin JAY, oblat. ; demande à être reçu comme novice, 14 janv. 1784
 (a. Baudé not.).
 François MAILLET, de Seyssel ; acte Baudé not. 7 déc. 1784.
 N. DELBARBE ; novice à Chambéry en 1785 (Ac. de Sav., 4^e sér., v,
 560) ; passe de Moûtiers en Piémont, un peu avant l'arrivée des troupes
 françaises en 1792 (A. com. Moût.).
 Bernardin GALLO, de Bene, dioc. de Mondovi ; affilié au couvent de
 Moûtiers mais résident à Chambéry (acte Baudé not., 2 juil. 1785) ; de
 résidence à Moûtiers, acte Baudé not. 9 oct. 1787.
 Grégoire JORIOZ, procureur ; est en procès contre la commune
 d'Hautecour en 1786 (MILLON, p. 262).
 Jean GIROD, frère lai ; de résidence au couvent de Moût. en 1792.
 Bernard BELOT, frère lai ; fait une déposition le 27 juil. 1793 (A. com.
 Moût., BB, 12).

COUVENT DES CAPUCINS DE MOUTIERS

Comme celui des Cordeliers, le couvent des Capucins de Moûtiers a été établi sur l'emplacement d'un ancien prieuré. Ce prieuré, sur lequel on trouvera plus loin quelques détails, était placé sous le vocable de saint Alban et occupait l'extrémité de la ville, au midi, sur le chemin de Salins. A l'époque où les Capucins furent appelés à Moûtiers, il ne restait probablement plus que des ruines des anciens bâtiments, mais l'église était encore debout. Le vénérable Chapitre, qui en avait la possession, la céda aux Capucins de la province de Savoie par deux actes passés les 25 avril et 12 mai 1612 ³⁵⁶.

Les Capucins en prirent possession immédiatement et firent commencer sans retard les travaux de construction d'un couvent attenant à l'église, dont ils entreprenaient pareillement la restauration. Ces travaux furent rapidement menés, au moins en ce qui concerne l'église, et saint François de Sales, que l'archevêque Germonio avait commis pour l'accomplissement des fonctions épiscopales en Tarentaise pendant son absence, put venir en faire la consécration, le 23 novembre 1614.

Nous n'avons pas besoin de dire ce que fut, depuis ce moment, la vie de ces excellents religieux. On sait quel précieux concours les Pères Capucins avaient prêté à l'apôtre du Chablais, quelques années auparavant. Ici ils n'eurent pas à convertir des hérétiques, la Réforme n'ayant pu parvenir à s'infiltrer dans notre pays. Mais il y avait en Tarentaise, comme partout, bien des fidèles relâchés qu'il fallait ramener à la régularité d'une vie plus chrétienne. Les bons Pères s'y employèrent avec leur zèle accoutumé et acquirent bientôt, par leurs prédications, une très grande popularité. Cette popularité fut encore accrue par les actes héroïques de charité qu'on leur vit accomplir, pendant la peste de 1630, au service des victimes du fléau ³⁵⁷.

Les Capucins se signalèrent également, pendant la seconde moitié du XVII^e siècle, par leur coopération active à l'œuvre de la reconstruction de nos églises. On voit, par les procès-verbaux des assemblées générales de communiens où les travaux de restauration étaient votés, que cette décision fut prise, en plusieurs-paroisses, après des missions prêchées par eux et sur leurs pressants conseils. On sait aussi que les fondations de missions ou de prédications du Carême qui se firent dans beaucoup de localités, au XVIII^e

siècle, portaient fréquemment pour condition expresse que ces exercices religieux seraient présidés par les Pères Capucins ³⁵⁸.

D'autre part, leur recrutement dans le pays paraît s'être toujours effectué avec une grande facilité. Les rares documents qui nous font connaître quelques-uns de ces humbles religieux portent fréquemment, à la suite de leur nom de religion, celui d'une des paroisses du diocèse d'où ils étaient originaires. L'action bienfaisante des Capucins était donc appréciée comme elle le méritait. Aussi lorsque, en 1792, la Tarentaise, avec le reste de la Savoie, se donna à la France, les habitants de nos paroisses durent y mettre pour condition, plus ou moins expressément spécifiée, qu'ils garderaient non seulement leurs curés mais encore ces bons Pères Capucins dont la parole simple et sans art les rendait meilleurs. Ces vœux, malheureusement, ne devaient pas être entendus. Les Capucins furent obligés de s'expatrier, en même temps que les membres du clergé séculier fidèle. Le couvent servit quelque temps d'hôpital pour les soldats blessés ou malades des troupes françaises, puis tomba dans un état de complet délabrement. Au sortir de la Révolution, il fut mis par Napoléon à la disposition de la ville de Moûtiers pour son Ecole secondaire. La restauration sarde en fit passer la propriété au diocèse qui y établit son Petit-Séminaire. On sait qu'une spoliation récente vient de l'en déposséder.

GARDIENS

P. JACQUES DE CHATILLON ; délivre un reçu aux exacteurs de-la Côte d'Aimé, 9 nov. 1615 (Arch. com. CC, 63).

P. PHILIBERT ³⁵⁹ ; délivre un reçu aux mêmes, 5 oct. 1617 (Ib.).

P. THOMAS DE SIXT ; délivre un reçu aux mêmes, 15 nov. 1621.

P. JACQUES DE CHATILLON ; délivre un reçu aux exacteurs des Chapelles, 28 juin 1625 (Arch. de la sacristie des Chap.).

P. MELCHIOR DE GRANIER ; assiste à la plantation de croix du couvent de Sion, 1^{er} juin 1631 (P. EUGÈNE DE BELLEVAUX, Nécrol. p. 391).

P. CHARLES DE CHAMBÉRY ; était gardien au moment de la peste de 1639 (Ibid., p. 378).

P. IGNACE DE VIÈGE ; gardien en 1644 (Ibid., p. 377).

P. ATHANASE DE CHAMBÉRY ; délivre des reçus d'aumône aux syndics de Moûtiers, 3 mars 1650 et 1^{er} mars 1651 (Arch. com. Moût. CC., 60 et 61).

P. BONAVENTURE ; signe un reçu, 14 mars 1655 (Arch. comm Moût. BB, 8).

P. MARC ; signe un reçu, 18 juill. 1655 (Ibid.).

P. THÉOTIME D'ANNECY ; id. 5 avr. 1657 (Ibid. CC., 62).

P. CYRILLE DE CHAMBÉRY ; demande en faveur de noble Gaspard Duverger la participation aux prières et aux bonnes œuvres de l'ordre, 28 août 1657 (Arch. Duverger).

P. PHILIBERT ; délivre un reçu aux syndics de Moûtiers, 18 juil. 1683 (A. com. CC, 64).

P. GEORGES DE CHAMBÉRY ; est présent au prix-faict de l'église d'Hautecour, 17 nov. 1686 (Arch. com. Haute.).

P. JÉRÔME DE CHAMBÉRY ; signe un reçu, 25 juil. 1694 (A. com. Moût., CC, 66).

P. RAPHAEL ³⁶⁰ ; id., 22 juil. 1698 (Ibid., CC, 65).

P. IRÉNÉE ; id., 29 nov. 1704 (Ibid., CC, 66).

P. FORTUNÉ DE THONON ; id., 31 janv. 1714 (Ibid.).

P. RAPHAEL DE MOUTIERS ; mentionné dans un acte Ulliel not., 1^{er} avr. 1718 (Tabellion).

P. PHILIPPE DE BELLEVILLE ; mentionné par une inscription de la citerne, avec la date du 19 sept. 1718 (Chan. BRUNET, Le Clos des Cap. dans A c. V. d'Is., Mém., V, 334).

P. SÉRAPHIQUE ; reçoit l'abjuration d'un calviniste, 8 déc. 1736 (Reg. par. Ste-Marie).

P. ZOSIME ; fait la déclaratoire pour l'exemption de la taille des biens d'ancien patrimoine, 14 juil. 1741 (A. dép. C, 4863).

P. ANGE DE SONGY ; signe un verbal de transport à la forêt de Villarlurin, 17 mai 1764 (Arch. Ac. V. d'Is.)

P. JEAN-ANTOINE DE CHAMBÉRY ; signe le reçu de l'aumône en blé de l'hôpital, 4 fév. 1766 et 11 avr. 1768 (Arch. hôp. Moût.).

P. URBAIN D'ANNECY ; était gardien au moment de son décès, 6 mars 1773 (Nécrol.).

P. SÉVERIN D'HERMILLON ; dresse un acte de décès, 2 janv. 1774 (Reg. par. Ste-Marie).

P. LOUIS-MARIE ; signe des actes de décès, 27 nov. 1776 et 23 juin 1777 (Ibid.).

P. AGATHANGE ; prêche la mission de Montgirod, 31 déc. 1786 (Reg. par.).

P. GUÉRIN DE SAINT-JEAN DE BELLEVILLE ; signe un reçu d'honoraire de messes célébrées à Saint-Thomas de Cœur, 6 fév. 1790 (Arch. Duverger).

VICAIRES

P. COLOMBAN DE BELLEY ; est présent à une donation faite au couvent par le doyen Nicolas Trolliet, 12 mars 1662 (Arch. Acad. V. d'Is.).

P. MARC-ANTOINE ; délivre un reçu d'aumône aux syndics de Moûtiers, 24 mars 1682 (Arch. com., CC, 64).

P. DIÈGE DE VEREL ; acte Ulliel not., 1^{er} avr. 1718 (Tabell.).

P. MATHIAS DE LA CITÉ D'AOSTE ; vic. en 1746 (Nécrol., 382).

P. ANTONIN D'EVIAN ; vic. en 1769-1772 (Nécr., p. 307).

P. SÉRAPHIN ; signe un reçu d'aumône de l'hôpital, 31 mai 1774 (Arch. hôp. Moût.).

P. PACIFIQUE DE LA ROCHE ; vic. en 1776-1779 (Nécrol. p. 309).

P. GABRIEL ; signe un reçu, 1^{er} mars 1785 (Arch. hôp. Moût.)

P. JEAN-PAUL DE PRALOGNAN ; signe un acte de décès, 14 mars 1789 (R. par. Ste-Marie).

RELIGIEUX RÉSIDENTS ³⁶¹

P. JACQUES DE CHATILLON ; prend part à la convention du 10 mai 1612 (Ac. V. d'Is., Mém., VII, 71).

P. CONSTANTIN DE CHAMBÉRY ; id.

P. JEAN-BAPTISTE D'ANNECY ; id.

P. CLÉMENT D'ANNECY ; id. ³⁶².

P. BARNABÉ D'ANNECY ; décédé à Moûtiers en 1621 (Nécrol.)

Fr. ARNAUD D'ANNECY, frère lai ; décédé à Moûtiers en 1622 ³⁶³ (Nécrol.).

P.... NOBLE SALLIER DE TOURNON ³⁶⁴ ; habitait le couvent de Moûtiers, le 15 mars 1624 (Nécr. 301).

P. AMÉDÉE ; délivre un reçu aux exacteurs des Chapelles, 28 juin 1625 (Arch. sacrist. des Chapelles).

P. PIERRE DE CHAMOUX ; id., 20 nov. 1625 (Ibid.).

P. BÉNIGNE ; délivre un reçu aux exacteurs de la Côte d'Aime, 2 avr. 1627 (A. com. Côte d'Aime, BB, II).

P. PHILIBERT ; prêche le Carême à Moûtiers en 1630 (Arch. hôp. Moût.).

Fr. NICOLAS DE PONTAMAFREY ; était étudiant au couvent de Moûtiers en 1630 (Nécrol., p. 299).

P. SIGISMOND ; de résidence à Moûtiers en 1630 (Ibid.).

P. CYRILLE DE CHAMBÉRY ; a soigné les pestiférés à Moûtiers en 1630 (Ibid., p. 376).

P. ANTOINE DE THONON ; décédé à Moûtiers en 1630 (Nécr.).

Fr. ARSÈNE DE CHÉZERY ; id.

Fr. ISIDORE D'HERMILLON, frère lai ; id.

Fr. JEAN-FRANÇOIS DE GROLÉE, frère lai ; id.

Fr. JOSEPH-MARIE D'AOSTE, frère lai ; id.

P. LÉON DE BELLEY ; id.

P. LÉON DE NANTUA ; id.

P. MATHIEU DE CLUSES ; id.

P. MICHEL-ANGE DE SION ; id.

P. PACIFIQUE DE MARENGO ; id.

Fr. PACIFIQUE DE MANIGOD, frère lai ; id.

P. LAURENT DE CHAMBÉRY ; décédé à Moûtiers en 1632 (Nécr.).

Fr. ARCHANGE DE MONTMÉLIAN, frère lai ; décédé à Moûtiers en 1633 (Ibid.).

P. ANGE DE CHAMBÉRY ; religieux du couvent de Chambéry ; vient se présenter à l'archevêque pour soigner les pestiférés en 1639 (Nécrol., p. 321 note).

P. SILVÈRE DE THONON ; de famille à Moûtiers en 1644 (Nécrol., p. 377).

P. DOROTHÉE DE MONTMÉLIAN ; id. (Ibid.) ³⁶⁵.

P. JEAN-PIERRE DE LA VAL D'ISÈRE ; se fait inscrire à la confrérie de Saint-Joseph de Moûtiers, 1644 (Arch. hôp. Moût.).

P. JEAN ; prêche le carême à Moûtiers en 1654 (A. c. BB. 8).

P. FABIEN D'ANNECY ; signe un reçu, 15 mars 1656 (A. com. Moût., CC, 62).

P. MARC ³⁶⁶ ; fait un baptême à Fessons-sur-Salins, 30 mai 1658 (Reg. par).

P. DENIS DE TERMIGNON ; est présent à la donation du doyen Trolliet, 12 mars 1662 (Acad. V. d'Is., Mém., VII, 77).

P. LÉANDRE DE BEAUFORT, quêteur ; signe un reçu, 18 mars 1662 (Arch. Ac. V. d'Is.).

P. ALBERT : signe un reçu, 19 mars 1663 (Ibid.).

P. BÉNIGNE D'ORLIER DE BELLETRUCHE ; capucin au couvent de Moûtiers en 1666 (DE FORAS, Armor., IV, 306).

P. CLÉMENT DE CHAMBÉRY ; signe un reçu, 7 oct. 1668 (A. com. Moût. CC, 63).

P. BONIFACE ; prêche à Nâves pour la reconstruction de l'église en 1672 (Arch. par.)

P. GEORGES DE CHAMBÉRY ; prêche le carême à Moûtiers en 1676 (A. com. CC, 64).

P. BARNABÉ DE MOUTIERS ; signe un reçu, 1^{er} av. 1676 (Ibid.)

P. JEAN-JACQUES ; signe un reçu 1^{er} oct. 1688 (A. c. Moût., CC, 56).

P. THADÉE DE MOUTIERS ; fait un baptême aux Allues, 15 juin 1689 (Reg. par.).

P. PAULIN ; signe un reçu d'aumône, 12 juin 1690 (A. com., CC, 66).

P. CHARLES DE MOUTIERS ; mentionné dans une note de l'apothicaire Joseph Rey, en 1690 (Arch. hôp. Moût.)

P. AGAPIT DE CONFLANS ; id.

P. JACQUES ; id.

P. PACOME ; id.

P. MELCHIOR ; prêche le carême en 1713 (A. com. CC, 67).

P. DOMINIQUE ; prêche le carême à Moûtiers en 1716 (Arch. com. Moût.)

P. ROMUALD ; prêche le carême en 1718 (A. com.).

P. PROSPER DE BEAUFORT ; acte Ulliel not. 1^{er} av. 1718 (Arch, du Tabellion au Greffe de Moûtiers).

P. ELIODORE DE SAINT-PAUL ; id.

Fr. JÉRÔME DE SAINTE-REINE, étudiant en théol. ; décédé à Moûtiers, 14 juil. 1758 (Nécrol.).

P. EPIPHANE DE CONFLANS ; id., 27 oct. 1758 (Ibid.).
 P. AUGUSTIN D'ANNECY ; id., 23 avr. 1761 (Ib.).
 P. CLAUDE-FRANÇOIS ; id., 18 janv. 1762 (Ib.).
 P. GUÉRIN DE SAINT-JEAN DE BELLEVILLE ; ordonné prêtre à Moûtiers, 2 juin 1765 ; plus tard gardien.
 P. BENJAMIN DE CHAMBERY ; décédé à Moûtiers, 18 sept. 1769 (Nécrol.).
 P. ATHANASE DE LA ROCHE ; id., 20 fév. 1772 (Ib.).
 P. HILAIRE ; signe un reçu d'aumône, 23 fév. 1774 (A. hôp. Moût.).
 P. OTHON DE MOÛTIERS ; déc. à Moûtiers, 27 nov. 1776 (Néc.).
 P. JEAN D'AVISE ; id., 17 mai 1780 ou 1790 (Ib.).
 P. POLYCARPE DE CRESSIN ; id., 20 sept. 1780 (Ib.).
 P. RAPHAEL DE LONGEFOY ; id., 16 août 1782 (Ib.).
 Fr. ONUFFRE DE SALLANCHES, clerc ; id., 1784 ou 1785 (Ib.).
 P. ANACLET ; prêche la mission de Montgirod, 31 déc. 1786 (Reg. par.).
 P. ANGE-MARIE ; id., (Ib.).
 P. MARTINIEN DE SAINT-ANDRÉ ; décédé à Moûtiers, 27 nov. 1788 (Nécrol.).
 Fr. ANDRÉ DES AVANCHERS, frère lai ; id., 3 mai 1791 (Ib.).
 P. PHILIPPE-MARIE DE SAINT-JEAN DE BELLEVILLE ; id., 13 janvier 1792 (Ib.).
 P. JEAN-PAUL DE PRALOGNAN ; est porté dans le décret de déportation comme ayant eu son dernier domicile à Moûtiers en 1793 (Nécrol., p. 394).

COUVENT DES CAPUCINS DE CONFLANS

Ce couvent fut fondé « par les soins de M. de Locatel ³⁶⁷ et des habitants du lieu » et placé sous le vocable de Notre-Dame de Lorette. La bénédiction de la première pierre en fut faite par Révérendissime Nicolas de Riddes, abbé de Tamié, le 26 juillet 1626 (R. P. EUGÈNE DE BELLE VAUX, Nécrol., p. XXI). Les religieux paraissent être venus s'y établir le jour de la Sainte-Croix de l'année suivante (Arch. Tremey).

Adonnés à la prédication, comme tous ceux de leur ordre, les Capucins de Conflans ne s'acquirent pas dans le pays une moins grande popularité que ceux de Moûtiers, et l'on trouve en plusieurs paroisses de la région des

fondations de Carême ou de mission faites expressément en leur faveur. Ils durent malheureusement se disperser comme les autres en 1793. Le couvent fut alors vendu et devint la propriété de la famille Perrier de la Bâthie. Un collège ecclésiastique y fut établi en 1805. Ce collège, devenu très prospère, ayant été transféré à Albertville en 1839, les Pères Capucins de Savoie firent l'acquisition des bâtiments et en reprirent possession en 1842. On sait qu'une nouvelle spoliation devait le leur reprendre en 1903.

GARDIENS

P. MELCHIOR DE GRANIER ; délivre un reçu aux chanoines de N.-D. d'Annecy, II nov. 1633 ³⁶⁸.

P. BENJAMIN ; signe le reçu de l'aumône de la communauté de Beaufort, 30 mars 1671 (Arch par.).

P. PHILIBERT D'ANNECY ; écrit au sujet du Carême de Beaufort, 21 fév. 1679 (A. com. HH, 1).

P. ANASTASE ; écrit une lettre aux syndics d'Allondaz, 12 mai 1688 (A. com., GG, 6).

P. RAPHAEL ; est présent à un accord, en 1696 (PONCET, Marthod, p. 61).

P. MATHIEU DE MOUTIERS ; décédé à Conflans en 1702 ³⁶⁹.

P. PIERRE-MARIE ; signe des reçus, 16 août 1731 et 11 avr. 1733 (A. comm. Albertv.).

P. FRANÇOIS-MELCHIOR DE CHAMBÉRY ; délivre reçu des honoraires alloués pour la prédication du Carême à Conflans, 24 mai 1734 (Ibid.).

P. JEAN-BAPTISTE ; célèbre des messes à la décharge de Rév. Michel Gachet de Beaufort en 1750 (A. com. GG., 7).

P. LAMBERT ; a dirigé les exercices de la mission du Villard de Beaufort, 22 mai 1757 (Reg. par.).

P. JEAN-ANTOINE DE CHAMBÉRY ; réclame les revenus de la fondation du Carême de Beaufort, par lettre du 12 mars 1762 (A. par. Beauf.).

P. FERDINAND ; écrit au sujet du Carême de Beaufort, 3 déc.. 1763 (A. com. GG, 30).

P. JEAN-ANTOINE DE CHAMBÉRY ; de nouveau gardien en 1768-1770 (Nécrol.) ³⁷⁰.

P. JEAN-ANTOINE DE CHAMBÉRY ; encore gardien en 1772-1775 (Ib.) ³⁷¹.

P. GUÉRIN DE SAINT-JEAN DE BELLEVILLE ; prêche la mission de Montgirod, 31 déc. 1786 (Reg. par.).

P. FIDÈLE ; a prêché la dernière mission à Conflans avant la Révolution (Arch. Tremey).

VICAIRES

P. IRÉNÉE ; reçoit l'honoraire du Carême de Conflans, 8 mars 1731 (A. com. Albertv.).

P. AGATHANGE DE MOUTIERS ; signe un reçu de messes, 26 mars 1742 (A. par. Vill. de Beauf.).

P. SÉVERIN ; écrit au sujet du Carême de Beaufort, 10 déc. 1763 (A. com., GG, 30).

P. MATHIAS DE LA CITÉ D'AOSTE ; vie. en 1765 et 1766 (Nécrol. p. 382).

P. JEAN-ANTOINE DE CHAMBÉRY ; vic. en 1770-1771 (Ib., P. 324).

P. JEAN-ANT. DE CHAMBÉRY ; de nouveau vic. en 1778-1782 (Ibid.).

RELIGIEUX RÉSIDENTS

P. CÉLESTIN DE MOUXY ; décédé au service des pestiférés en 1630 (Nécrol.).

P. MARC DE TALLOIRES ; érige la confrérie du Saint-Sacrement à Verrens en 1634 (A. com., GG, 14).

P. PASCAL ; préside les exercices de la mission de Mercury en 1668 (Reg. par.).

P. COLOMBAN DE BELLEY ; prend part à cette même mission.

P. DOSITHÉE D'ESTRABLOUX ; id.

P. PHILIBERT D'ANNECY ; id. ; gardien en 1679.

Fr. FRANÇOIS-MARIE, clerc ; est socius du prédicateur du Carême à Beaufort, en 1677 (A. com., GG, 30).

P. JÉRÔME ; fait un baptême à la Bâthie, 29 avril 1691 (Reg. par.).

P. EDMOND ; signe un acte de baptême à Gilly, 21 sept. 1693 (Reg. par.).

P. SILVÈRE ; présent à un accord en 1696 (PONCET, Marthod, p. 61).

P. ATHANASE ; présent au prix-faict du rétable du maître-autel de Rognaix, 24 août 1698 (Ac. V. d'Is., Doc., III, 138).

P. ANDRÉ DE PALLUD ; de famille à Conflans en 1705 (Nécr.).

P. ROMUALD ; est présent à un mariage à Gilly, 30 avril 1726 (Reg. par.) ; célèbre à la décharge de Rév. M. Gachet de Beaufort en 1744 (A. com. Beauf., GG, 7).

P. CHARLES-FRANÇOIS ; célèbre à la décharge du même en 1744 (Ibid.).

P. ELZÉAR DE CONFLANS, id. en 1744 et 1754 (Ib. GG, 7 et 21).

P. ISAAC ; id.

P. SIMPLICIEN ; id.

P. ALEXIS dit l'ALLEMAND ; id. en 1747 (Ib., GG, 7).

P. ANTOINE ; id.

P. MAXIMILIEN DE CONFLANS ; est légataire de son frère, par test. du 11 fév. 1749 (Arch. Acad. V. d'Is.).

P. EPIPHANE DE CONFLANS ; a célébré pour Rév. Gachet en 1750 (A. com. Beauf., GG, 7).

Fr. PIERRE-CHRYSOLOGUE, étudiant ; décédé à Conflans, 12 mai 1754 (Nécrol.).

P. PATIENT DE CHAMBÉRY ; id., 21 mai 1754.

P. THADÉE ; célèbre pour Rév. Gachet en 1754 (A. c. Beauf., GG, 21).

P. TIMOTHÉE ; id.

Fr. GEORGES, frère lai ; sert, comme cuisinier, à la mission du Villard de Beaufort, 1757 (Reg. par.).

P. EMMANUEL ; prêche cette même mission (Ibid.).

P. FULGENCE DE MONTPASCAL ; id.

P. FORTUNÉ ; id. ; prêche le carême à Beaufort en 1765 (A. com., GG, 30).

Fr. SÉRAPHIN DE THONES, clerc ; décédé à Conflans, 23 sept. 1757 (Nécrol.).

P. PASCAL D'ONIN ; id., 20 août 1767 (Ibid.).

P. OTHON DE MOUTIERS ; fut de famille à Conflans, d'après un ex-libris sans date (Bibl. Acad. V. d'Is.).

Fr. CLAUDE-ANTOINE DE BEAUFORT, fr. lai ; décédé à Conflans, 30 mai 1777 (Nécrol.).

P. CHÉRUBIN D'AIGUEBELLETTE ; id., 28 ou 29 fév. 1780.

Fr. JUVÉNAL DE SALLANCHES, étudiant ; id., 15 nov. 1780.

P. JOSEPH-MARIE DE SAINT-JEAN DE GRESSONEY ; id. en 1782 ou 1783.

P. TIMOTHÉE D'HÉRY-SUR-ALBI ; id., 31 oct. 1791 (Nécrol.) ³⁷².

P. EUSÈBE D'ANNECY ; id., 27 déc. 1791.

P. JEAN-ANTOINE DE CHAMBÉRY pris à Conflans et emprisonné à Moûtiers, le 22 fév. 1795 ; décédé à Conflans, 2 août 1796 (Nécrol.)

Fr. JACOBON DE RUMILLY ; décédé à Conflans, 9 sept. 1796.

COUVENT DES CAPUCINS

DE BOURG-SAINT-MAURICE

Ce couvent fut fondé en 1627, « par les aumônes des habitants du pays » (R. P. EUGÈNE DE BELLEVAUX, Nécrol., p. XXII). Il était situé dans la partie basse du bourg, à côté et au-dessus de la route nationale actuelle. Le nombre des religieux paraît y avoir toujours été assez restreint. Il en comptait douze à la fin du XVII^e siècle ou au commencement du XVIII^e. A la veille de la Révolution, ce nombre avait probablement subi, comme partout, une diminution. Au reste, de par une disposition prise par le Pape Urbain VIII, en 1632, huit et même six religieux suffisaient pour constituer la communauté régulière de Bourg-Saint-Maurice (Ibid.).

A la Révolution, le couvent fut vendu comme bien national et resta longtemps propriété privée. Grâce à l'initiative prise par des prêtres du pays, il fut racheté en 1880 et aménagé pour une école libre tenue par les Frères des Ecoles Chrétiennes. A la suite des lois contre les Congrégations, des instituteurs laïcs y sont venus prendre la place de ces excellents religieux, et l'école a pu ainsi subsister, à la grande satisfaction des parents chrétiens de Bourg-Saint-Maurice et des communes environnantes.

GARDIENS

P. DENIS DE CHAMBÉRY ; délivre un reçu aux exacteurs des Chapelles, 16 mars 1630 (Arch. sacrist. des Chap.) ³⁷³.

P. PACIFIQUE ; délivre un reçu aux exacteurs de la Côte d'Aime, 5 août 1656 (A. com. CC. 71).

P. DIÈGUE ; délivre un reçu aux exacteurs d'Aime, 15 janv. 1666 (A. com., CC, 42).

P. ANSELME, établi gardien vers 1672 (A. par. Ste-Foy).

P. SÉVERIN ; se fait inscrire à la confrérie du Saint-Nom de Jésus d'Aime, 8 sept. 1685 (Arch. Tremey).

P. THADÉE ; signe un reçu, 29 av. 1691 (Arch. Emprin).

P. ZACHARIE ; passe une quittance, 7 oct. 1695 (suivant acte Duin not., du 14 mars 1697. — Arch. du Tabellion).

P. MANSUET ; acte Serret not., 14 fév. 1744.

P. INNOCENT D'ANNECY ; acte Pondruel not., 11 avr. 1764.

P. HIÉROTHÉE DE LA ROCHE ; décédé à Bourg-Saint-Maurice, 13 mai 1788 (Nécrol.).

VICAIRE

P. CÉLESTIN ; dirige les exercices de la mission de Mâcot en 1702 (acte Brunet not., du 22 déc.).

RELIGIEUX RÉSIDENTS

P. BASILE ; délivre des reçus aux exacteurs des Chapelles, 29 oct. 1627, 5 oct. 1628 (A. sacr. Chap.) ³⁷⁴.

P. DENIS ; agrège des fidèles à la confrérie des Pénitents de Mâcot, en 1643 (Arch. par.).

P. MARC DE TALLOIRES ; prêche aux Chapelles au moment de la visite, 23 juil. 1653.

P. PIERRE DE LESTANCHE ; est présent à la même visite.

Fr. JUSTIN, fr. lai ; est socius du prédicateur du Carême à Aime en 1659 (A. com. Côte d'Aime, CC, 65).

P. SÉRAPHIN ; prêche à Aime en 1665 (A. com. Aime, CC, 42).

P. PASCAL ; est supérieur de la mission d'Aime en 1666 (Arch. Tremey).

P. TOBIE DE LA ROCHE ; délivre un reçu aux communiers de Longefoy, II sept. 1673 (Ch. MONTMAYEUR, La vie en Savoie, dans la Province, p. 75).

P. AUGUSTIN DE SAINT-JULIEN ; fait une souscription à Aime pour la reconstruction de l'église, 15 avril 1675 (A. par.) ; est présent à l'assemblée communale réunie pour la reconstruction de l'église de Peisey, 21 juin 1685 (Arch. com.).

P. DIÈGUE ; est inscrit à la confrérie du Saint-Nom de Jésus, à Aime, en 1682 (Arch. Tremey).

P. GEORGES DE CHAMBÉRY ; id.

P. SCOLASTIQUE ; id.

P. THADÉE DE MOUTIERS ; id.

P. BENJAMIN ; id.

P. THÉOPHILE DE CHAMBÉRY ; inscrit à la même confrérie, 8 sept. 1685.

P. CÉLESTIN ; id. ; présent, à la Bourgeat, à un acte Tranchand not., 15 mai 1708 (Tabell.).

P. VICTORIN ; prêche à Hauteville-Gondon, en 1686 (Reg. par.).

P. AMÉDÉE ; id.

P. ARNAUD ; écrit une lettre, 3 avr. 1690 (Arch. Ac. V. d'Is.).

P. GASPARD ; est mentionné dans la lettre du précédent, 3 avril 1690.

P. FRANÇOIS-THOMAS D'AITON ; fait un baptême à Laval de Tignes, 23 juil. 1730 (Reg. par.).

P. HUGUES DE MONTGIROD ; inscrit à la confrérie du Saint-Nom de Jésus, à Aime, en 1754 (Arch. Tremey).

P. MARC-ANTOINE DE SALLANCHES ; id.

P. MAXIME DE BEAUFORT ; id.

P. JACOB D'ANNECY ; décédé à Bourg-Saint-M., 16 juil. 1761 (Nécr.).

P. FRANÇOIS-HYACINTHE DE LANSLEBOURG ; id., 17 mai 1764.

P. HILARION DE ST-JEAN DE BELLEVILLE ; id., 13 déc. 1771.

P. ZACHARIE DU BETTONET ; id. 2 mai 1772.

Fr. MARTIN D'AIME, fr. lai ; id., 9 juin 1772.

P. FULGENCE DE MONTPASCAL ; id. 16 mai 1773.

P. NORBERT DE PRALOGNAN ; id., 1^{er} oct. 1776.

P. MICHEL-ANTOINE ; id., 25 déc. 1776.

P. ANTIDE DE ST-JEAN DE MAURIENNE ; id. 22 janv. 1777.

P. ANASTASE DE ST-JEAN DE BELLEVILLE ; sépulturé à Bourg-Saint-Maurice, 12 oct. 1780 (Nécrol.).

P. CONSTANTIN DE CONFLANS ; décédé à Bourg-Saint-Maurice, 17 sept. 1782.

COUVENT DES DAMES DE SAINTE-CLAIRE

DE MOUTIERS

Le couvent des Clarisses de Moûtiers occupait l'emplacement du palais de justice actuel, avec un clos assez vaste, dont on a fait, après la Révolution, la place-promenade des Victoires. L'érection en fut autorisée par lettres patentes du 3 octobre 1625, vérifiées par arrêt du Sénat du 24 mars 1626 (Acte Bernard not., 2 sept. 1644. Et. Trésallet).

A quelle date les Dames de Sainte-Claire se prévalurent-elles de cette autorisation pour s'établir à Moûtiers, nous ne sommes pas en mesure de le préciser. Ce qui est certain c'est qu'elles y étaient dès l'année 1636 (Actes Clavel not., 18 sept. et 13-15 oct. — Ibid.) ³⁷⁵. Mais, à cette époque, le couvent dont nous venons de parler n'existait pas encore. La construction n'en fut commencée que huit ans plus tard. La duchesse régente, Christine de France, qui le regardait « comme de sa fondation » (Acad. de la Val d'Isère, Doc. II, 76) et qui avait pris les religieuses sous sa haute protection, se fit représenter à la bénédiction et à la pose de la première pierre, qui eut lieu le 1^{er} septembre 1644 (Acte Bernard not., 2 sept. — Et. Trésallet) ³⁷⁶.

Cette pierre avait été « jetée en la place destinée sous le grand autel » (Ibid.). Ce n'est cependant pas par l'église que les travaux commencèrent, car elle restait encore à construire en l'an 1648 (Ac. V. d'Is. 1. c.) et ne fut vraisemblablement commencée qu'en 1653. Les religieuses obtinrent alors (18 juillet) du P. Bernard de Launoy, ministre provincial de la province de Saint-Bonaventure, la permission de vendre une maison qu'elles possédaient à Moûtiers et d'en employer le prix « à la construction d'une église dans les dépendances de leur couvent ». Cette maison était probablement celle où elles s'étaient établies à leur arrivée à Moûtiers et qui leur devenait inutile, maintenant que le couvent était bâti ³⁷⁷.

Les Clarisses de Moûtiers appartenaient à la branche dite des Urbanistes. Vouées à la vie contemplative, elles s'occupaient aussi d'œuvres

d'éducation. La duchesse Régente le note expressément dans ses lettres patentes du 16 avril 1648 et fait ressortir avec raison le « bien et utilité que le public retire d'elles par l'éducation des jeunes filles à la vertu ». Le rapport sur les œuvrespies de la ville de Moûtiers, dressé par le juge Cullierat, le 2 juin 1731 (Arch. de l'hôp. de Moût.) fait observer aussi qu'elles avaient tenu autrefois un « collège pour les filles, sous la rétribution de six sols par chaque élève », mais il ajoute que « cette école a discontinué d'être tenue depuis un très-long temps, sans contestation de personne, les Révérendes Dames n'y paraissant pas obligées ». Le rôle de la consigne du sel (Arch. dép., c, 1018-1041) établit cependant qu'elles continuèrent d'avoir jusqu'à la Révolution un pensionnat, où se recrutaient sans doute la plupart des nouvelles religieuses.

Le couvent des Clarisses fut supprimé comme tous les autres en 1793. La ville de Moûtiers en fit dans la suite une caserne où fut logée la garnison piémontaise jusqu'à l'Annexion de 1860. Il fut complètement démoli un peu plus tard pour faire place au palais de justice, siège de la justice de paix du canton de Moûtiers et du Tribunal de première instance de l'arrondissement.

On ne s'attend assurément pas à trouver ici les noms des religieuses qui peuplèrent ce couvent pendant les cent cinquante ans et plus de son existence. Nous donnerons seulement la liste des abbesses et des aumôniers.

ABBESSES

Les abbesses étaient, dans le principe, élues à vie par les religieuses professes du couvent. Cette règle cessa d'être observée aux approches de la Révolution. On les voit alors se succéder les unes aux autres à de courts intervalles, et quelques-unes d'entre-elles rentrent en fonctions après en avoir été une première fois déchargées. Peut-être, sous le nom d'abbesses conservé par la force de l'habitude, le couvent n'avait-il plus que de simples supérieures.

1. La première abbesse mourut de la peste en 1630. Le P. Eugène de Bellevaux (op. cit.) qui nous fait connaître ce détail n'en a pas transmis le nom. Il y a lieu de penser que celle dont le nom va suivre fut sa remplaçante immédiate.

2. Dame JEANNE-MARIE DE REGARD DE MORGENEX ; fait sommation de paiement de legs par acte Clavel not., 13 oct. 1636 (Et Trésallet) ; demande au ministre provincial la permission de vendre une maison pour construire l'église, 12 juil. 1653 ³⁷⁸.

3. Claire DE MARESTE DE LUCEY ; obl. Sylvoz not., 24 fév. 1660 (Greffé de Moût., vieilles minutes) ; acte de cession Pessoz not., 2 avril 1700 (Tabellion) ³⁷⁹.

4. Anne DE SAINT-THOMAS ³⁸⁰ ; acte Hoste not., 5 juil. 1700, 14 mars 1706 (Ibid.).

5. Christine DE LESCHERAINNE ; actes Hoste not., 13 fév. 1707 et Bernard not., 26 janv. 1729 (Ibid.).

6. Gasparde-Hélène DE CHATEAUNEUF ; actes Ador not., 10 déc. 1731 ; Bergonzy not., 10 fév. 1744 ; Excoffier not., 5 fév. 1760 ; l'intendant général lui adresse une lettre, le 9 juil. 1765, lui faisant part que le Roi lui fait un don de 1000 livres pour l'aider à réparer les dégâts causés par l'inondation de l'année précédente (Arch. dép., C, 201) ³⁸¹.

7. Louise CHAPEL ³⁸² ; actes Excoffier not., 9 sept. 1767 et 12 juin 1770 (Tabell.).

8. Catherine BIOLLEY ; actes Excoffier not., 27 mai 1772 et 10 avril 1773 (Ibid.).

9. Louise SAUVEY ; actes Grognet not., 27 nov. 1773 et Excoffier not., 4 juin 1776 (Ibid.).

10. Jeanne-Baptiste BALLET ; actes Glatigny not., 12 avril 1779 et Excoffier not., 29 mai 1779 (Ibid.)

11. Thérèse BIOLLEY ; acte Cartanas not., 13 juil. 1780 (Tabell.).

12. Catherine BIOLLEY ; actes Glatigny not., 10 nov. 1783 et Muraz not., 19 sept. 1785 (Ibid.).

13. Thérèse BIOLLEY ; acte Fr. Favre not., 16 août 1788 (Ibid.).

14. Christine VIGUET ; actes Fr. Favre not., 29 janv. 1790 et 5 sept. 1791 (Ibid.).

AUMONNIERS

Les aumôniers des Dames de Sainte-Claire leur étaient fournis par l'ordre franciscain. D'ordinaire, c'était parmi les religieux du couvent de Saint-François de Chambéry qu'on les choisissait. En dehors de leur ministère

spirituel, ils avaient coutume d'assister les religieuses dans le soin de leurs intérêts temporels et d'intervenir, tantôt avec l'abbesse seule, tantôt comme procureurs agissant en son nom, tantôt avec le corps des religieuses professes capitulairement assemblées, aux actes à ce nécessaires. C'est à quoi nous devons d'avoir pu recueillir les noms qui suivent.

1. P. Bonaventure MARÉCHAL ³⁸³ ; procède, comme procureur de l'abbesse, à un acte de sommation Clavel not., 18 sept. 1636 (Etude Trésallet).

2. P. Hiérosme JACQUIER ; est qualifié « confesseur » des Clarisses dans un acte Bernard not., 26 août 1642 (Ibid.) ; agit comme économe dans un autre acte Bernard not., 17 nov. 1647 (Ibid.).

3. P. Bonaventure MARÉCHAL ; est qualifié « confesseur » dans un acte d'état Gudinel not., 18 juil. 1653 (Arch. comm. Moûtiers ; vieilles minutes) ³⁸⁴.

4. P. Hiérosme JACQUIER ; reçu du 25 avril 1655 (A. com. Moût., CC, 62).

5. P. Claude-François BRUNET ; quitt. Gudinel not., 11 juil. 1657 (Ibid. vieilles minutes).

6. P. Hiérosme JACQUIER ; actes Bal not., 23 août 1665 (Arch. par. Aigueblanche) et Pessoz not., 4 fév. 1676 (Et. Trésallet) ; décédé à Moûtiers, 24 avr. 1678 (Fr. Rabut, Obit.).

7. P. Charles VALET ; acte Balleison not., 11 sept. 1679 (A. com. Moût.).

8. P. Jean-François BLANCHET ; reçu du 25 mars 1687 (A. com. CC. 65) ; acte Pessoz not., 16 sept. 1688 (Et. Trésallet).

9. P. Joseph CUCHET ; actes Pessoz not., 5 nov. 1697 et 7 juil. 1698 (Arch. du Tabellion).

10. P. François CURTILLET ; actes Pessoz not., 27 août 1699 et Hoste not., 5 nov. 1700 (Ibid.).

11. P. Bonaventure DUPASQUIER ; actes Hoste not., 9 juin 1701 et 13 mai 1704 (Ibid.).

12. P. Jean-François CHARROCT ; acte Hoste not., 12 fév. 1705 ; Mugnier not., 4 nov. 1710 ; Thomas not., 16 oct. 1713 (Ibid.).

13. P. Sébastien PILLET ; actes Pessy not., 18 fév. 1714, 11 juin 1715, 10 mars 1717, 4 fév. 1718 ; Saugey not., 9 av. 1720 et Cl. Mugnier not., 20 mai 1726.

14. P. Joseph BARRIER ; actes Charroct not., 1^{er} juin 1722 ; Borrel not., 1^{er} août 1724 et 25 oct. 1725 (Ibid.).
15. P. Sébastien PILLET ; acte Cl. Mugnier not., 20 mai 1726 (Et. Très.).
16. P. Louis DE CAPRÉ ; actes Bernard not., 31 janv. 1727 et 26 janv. 1729 (Tabell.).
17. P. François ROSSIAUD ; actes Bernard not., 14 juil. 1730 et 29 sept. 1735 (Ibid.).
18. P. Joseph BARRIER ; actes Ferley not., 19 oct. 1735 et 27 oct. 1741 ; décédé à Moûtiers, inhumé le 25 fév. 1742 (A. com. Moût.).
19. P. Alphonse RIVAUD ; actes Bergonzy not., 18 fév. 1744 et Bernard not., 11 juil. 1744 (Tabell.).
20. P. François-Antoine BÉCHON ; suite d'actes du 23 mars 1745 au 14 mai 1751 ; acte Pelloux not., 18 déc. 1758 (Ibid.).
21. P. Bonaventure FAVRE ; actes Excoffier not., 5 fév. 1760 et Bernard not., 10 mars 1762 (Ibid.).
22. P. Ferdinand-Sigismond DE RAPIN ; actes Excoffier not. 4 déc. 1762 et 24 déc. 1767 (Ibid.).
23. P. Gaspard-Augustin LAURENT DE SAINT-AGNES ; acte Excoffier not., 11 juill. 1769 (Ibid.) ; plus tard archevêque.
24. P. Charles-François REYNERI ; acte Excoffier not., 5 déc. 1769. Fut aumônier et en même temps prof. de philosophie jusqu'à l'automne de 1792, ensuite en mission comme ministre provincial pour l'Italie (Arch. com. Moût.). Nous ignorons quel fut son successeur comme confesseur des Dames de Sainte-Claire.

COUVENT DES BERNARDINES

DE CONFLANS

L'établissement des Religieuses Bernardines à Conflans date également de la première moitié du XVII^e siècle. Dans une notice volumineuse, conservée aux archives de l'Académie de la Val d'Isère, le P. Archange, ancien capucin du couvent de Conflans, en fait remonter le premier dessein à saint François de Sales. Comme il revenait de consacrer l'église des Capucins de Moûtiers (23 novembre 1614), l'aimable évêque de Genève se serait arrêté à Conflans et aurait vivement engagé les nobles et les

principaux bourgeois de la ville à fonder une maison religieuse pour l'éducation des jeunes filles de la localité ³⁸⁵. Le projet toutefois ne fut pas immédiatement réalisé, et, bien que la construction du couvent paraisse avoir été commencée du vivant du saint, les religieuses bernardines n'en prirent possession qu'en 1638 ³⁸⁶. L'essaim qui vint le peupler y fut envoyé de Rumilly, où se trouvait la maison-mère de la congrégation nouvellement réformée, et la Mère Marie de Montfalcon en fut la première supérieure.

Le couvent paraît avoir été, dans le principe, de dimensions assez restreintes. L'archevêque Benoit-Théophile de Chevron-Villette pourvut à son agrandissement en mettant à la disposition des religieuses, en 1646, la maison et la terre qu'il venait d'acquérir de Dame Jeanne-Aimée de Moux, veuve de noble Antoine de Boège, et dont il leur transmit définitivement la propriété en 1652. Les travaux d'aménagement du nouvel immeuble prirent quelques années. Ils étaient encore en cours à la mort du pieux archevêque (1658), et une lettre de Mgr Milliet de Challes à la supérieure nous apprend que la clôture n'était pas encore « parachevée » au commencement de son épiscopat.

La nouvelle communauté avait eu des débuts difficiles, mais elle prit bientôt de rapides développements. Dès l'an 1670 (acte Festaz not., du 5 août), on y constate la présence de vingt-deux religieuses professes, dont la plupart avaient probablement fait leur noviciat dans la maison même. Ses ressources matérielles s'accroissaient aussi graduellement, par des acquisitions de terres et de censés intelligemment faites. C'est ainsi que, par acte Borré not. du 28 mai 1671, elles devenaient propriétaires de la généralité des biens jadis possédés par les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem du bourg de l'Hôpital ³⁸⁷.

De ces biens et de ceux qu'elles acquirent dans la suite, ainsi que du couvent et du clos attenant, les religieuses gardèrent la pacifique possession jusqu'à la Révolution, mais alors elles se virent déposséder et furent contraintes de se disperser. Quelques-unes passèrent à l'étranger, en Piémont notamment, où elles furent recueillies dans des couvents de leur ordre. D'autres restèrent dans le pays et consentirent à recevoir, au prix d'un serment odieux dont elles ne saisissaient peut-être pas toute la portée, la pension que la loi de spoliation avait stipulée en leur faveur. Elles comprirent plus tard leur faute et plusieurs demandèrent à être réconciliées avec l'Eglise dans le courant de l'année 1796 (Notes manusc. de Mgr MARTINET).

Nous n'entreprendrons pas de faire connaître les religieuses qui ont appartenu au couvent de Conflans pendant ses cent cinquante ans d'existence. Nous inscrirons seulement ici les noms de quelques-unes des supérieures, en les faisant suivre de la liste des aumôniers de nous connus.

SUPÉRIEURES

Mère Marie DE MONTFALCON, 1638 (Notice man. du P. Archange)
388.

Mère Marie-Rose DE MACHET ; passe reconnaissance Hugonet not., 29 sept. 1646 (Arch. Tremey) 389.

Mère Marie-Théophile EXCOFFIER ; actes Graffion not., 24 mars 1660 et 8 mai 1661.

Mère Marie-Elisabeth RUFFIN DE LA BIGUERNE ; lettres des 1^{er} mai 1662, 1^{er} juin 1663, 3 mai 1664, 21 mai 1665, 2 juil. 1666, 14 mai 1667.

Mère Marie-Rose DE MACHET ; reçus des 14 mai 1668, 14 mai 1669, 17 mai 1670 ; acte Festaz not., 5 août 1670 390.

Mère Marie-Elisabeth RUFFIN DE LA BIGUERNE ; lettre de l'archevêque à elle adressée le 6 fév. 1680.

Mère Marie-Péronne VIALLET ; lettre du 30 sept. 1691.

Mère Marie-Théophile EXCOFFIER ; lettre du 29 juil. 1693 (Arch. comm. Albertville).

Mère Gertrude GRAFFION ; lettre du 15 mai 1722.

Mère Marie de Jésus DULLIN ; lettres des 19 mars 1725, 12 mars 1726, 25 sept. 1736.

Mère Marie-Jeanne-Antoine VIBERT ; acte Petel not., 30 avr. 1740 (Tabell. de Moût.).

Mère Victoire MOREL ; lettre du 15 nov. 1764 (A. dép. C. 753).

Mère Marie-Amédée VIALLET ; lettre du 7 nov. 1776 (Ibid.).

Mère Marie-Françoise BONNEVIE ; lettre du 15 av. 1791 (Ibid.)

AUMONIERS

Pendant les premières années, le service de la chapelle des Bernardines était fait par les prêtres de la paroisse, que l'archevêque Benoît-Théophile

avait autorisés à « biscanter ». Mgr Milliet de Challes, au début de son épiscopat, renouvela l'autorisation, mais « à la charge que les religieuses travailleraient et disposeraient leurs affaires pour entretenir un ecclésiastique pour le couvent ». Les dispositions nécessaires furent prises aussitôt, et, à partir de 1660 jusqu'à la Révolution, le couvent eut ses aumôniers (Arch. Tremey).

Voici ceux dont nous avons pu recueillir les noms.

Gaspard FILLION, aumônier depuis 1660 ³⁹¹ ; actes Regal not., 7 nov. 1662 et reçu du 21 juill. 1663 (Arch. de M. le curé Guillot) ; décédé le 25 avril 1664.

André VIAL ; acte Gudinel not. 2 déc. 1671 ³⁹² ; invent. Jovet not., 7 août 1677 (Arch. Duverger) ; remplacé en 1680.

Jean VELAT ; nommé pour entrer en fonctions à la fin de 1680 (lettre de l'archev. à la supérieure, 6 fév. 1680 — Arch. Tremey) ; devient prêtre d'honneur de l'archev. en 1684 ³⁹³.

Pierre REVIN ; signe un acte de mariage célébré dans la chapelle du couvent, 1^{er} sept. 1691 (Reg. par.) ; est présent à une reconn. 3 juill. 1702. (A. dép. H. 12), décédé en 1733.

Pierre DUBOIS ; lettres à l'archevêque, 13 août 1733 — 19 juil. 1742 (Arch. Acad. V. d'Is.) ; décédé le 25 nov. 1742 (Reg. par. de Saint-Sigismond).

Antoine PÉRONNIER, aumônier de 1742 à 1744 (Rôle de la Confr. du Saint-Nom de Jésus à Aime pour 1744 (Arch. Tremey) ; élu curé de Cevins au concours du 20 août 1744.

Jean DUCIS ; figure comme aumônier des Bernardines dans l'acte de mise en possession de son prédécesseur en la cure de Cevins, 24 sept. 1744 (Reg. par.) ; chanoine en 1749.

Gaspard-Antoine VION-DUNAND ; aumônier au sortir du vicariat de Marthod en 1749 (Arch. par.) ; passe un acte pour les Bernardines, Duret not., II déc. 1759 (A. dép., H. 12) ; mentionné dans l'acte de visite de Conflans, 7 juin 1791 ; assermenté en 1793 ; décédé avant 1797 (Notes manusc. de Mgr MARTINET) ³⁹⁴.

EGLISES ET PAROISSES

L'ancien Pouillé du diocèse de Tarentaise (Acad. V. d'Is., Mém., III, 527) lui attribuait 73 paroisses, auxquelles il faut ajouter celle de Salins qui n'y est pas mentionnée, bien qu'elle existât certainement à cette époque. Par suite du dédoublement des deux paroisses, alors unies, de Cevins et de Rognaix et de la création de celles de Laval, des Brévières, de la Gurraz, de Montvalezan-sur-Bellentre, de la Côte-d'Aime, de Pralognan, du Planay et de Césarches, ainsi que de la suppression de celle du Villaret, depuis longtemps fondue avec celle de Montgirod, c'est un total de 82 paroisses que comptait l'archidiocèse de Tarentaise au moment de la Révolution.

Ces paroisses étaient réparties en un certain nombre de groupes dont chacun était placé sous la surveillance ³⁹⁵ d'un archiprêtre. La ville épiscopale seule n'était pas comprise dans ce système de classification. C'est d'elle, tout naturellement que nous devons nous occuper en premier lieu.

MOUTIERS

La ville de Moûtiers possédait autrefois cinq églises : l'église cathédrale, l'église de Sainte-Marie, celles de Saint-Martin, de Saint-Michel et de Saint-Alban, avec quelques chapelles que nous énumérerons plus loin.

LA CATHÉDRALE

On croit généralement que la première église de l'antique Darentasia fut construite par saint Marcel, disciple et successeur de notre premier évêque, saint Jacques d'Assyrie. Devenue probablement trop étroite pour contenir le nombre croissant des fidèles, ou peut-être détruite par les Francs, au cours d'une incursion sur le territoire des Burgondes (L.-Et. BORREL, Les Monuments anciens de la Tarentaise, p. 228), elle fut rebâtie au

commencement du vie siècle par l'évêque Sanctius, et consacrée par saint Avit, métropolitain de Vienne, à une date qu'on peut vraisemblablement placer entre l'an 517 et l'an 522 ³⁹⁶.

L'église bâtie par Sanctius paraît avoir été dédiée à la Sainte Vierge et aux apôtres saint Pierre et saint Paul. Elle eut probablement une plus longue durée que celle qui l'avait précédée. Peut-être existait-elle encore lorsque le siège de Tarentaise fut élevé au rang de siège métropolitain, vers la fin du VIII^e siècle. Nous ne possédons cependant sur ce point aucune donnée historiquement établie. Ce qui paraît certain c'est que l'église cathédrale métropolitaine fut détruite à son tour, à l'époque des invasions des Sarrasins, et qu'elle fut reconstruite par l'archevêque Amizo, à la suite de la donation du roi Rodolphe (996) ³⁹⁷.

Du XI^e au XV^e siècle, la cathédrale ne paraît avoir subi dans son ensemble aucune modification importante. On sait seulement que l'archevêque saint Pierre II en restaura la toiture, qu'il fit couvrir en pierre, sauf l'abside, sur laquelle furent disposées des feuilles de plomb.

Plus importants furent les travaux entrepris par le cardinal Jean d'Arces au milieu du XV^e siècle. Ces travaux portèrent principalement sur la façade. L'archevêque la fit élever dans le style gothique en usage à cette époque. Elle fut achevée en 1461, ainsi que le rappelle une inscription sur plaque de marbre noir placée à côté du portail, du côté nord ³⁹⁸.

A partir de cette époque, il n'y a à mentionner que la surélévation ³⁹⁹ des voûtes de la petite nef contiguë à la cour de l'archevêché, et la construction d'un portail renaissance au-devant du parvis, le long de la place Saint-Pierre ⁴⁰⁰, le tout exécuté par les soins de l'archevêque François-Amédée Milliet de Challes, d'après les plans dressés par son frère, le célèbre jésuite mathématicien Claude-François de Challes ⁴⁰¹.

L'ancienne église cathédrale n'était pas une église paroissiale dans le vrai sens du mot comme l'est celle d'aujourd'hui. Elle avait cependant ses fonts-baptismaux (visite de 1661) et son cimetière. Les familiers de l'archevêque et ceux des chanoines y avaient de droit leur sépulture, ainsi que les membres de huit familles, nommément désignées dans l'acte d'arbitrage de l'archevêque Herluin des calendes de juin 1227 (BESSON, pr. 50) ⁴⁰². Certaines fonctions paroissiales y étaient aussi remplies par le Curé de Prime, dont il sera parlé plus loin.

Pendant tout le temps que coexistèrent les deux chapitres, la cathédrale fut réservée à l'usage des chanoines réguliers, qui y récitaient en chœur ou chantaient les heures canoniales et y célébraient la messe solennelle et les vêpres, les dimanches et jours de fête ⁴⁰³. En tout cela, les chanoines étaient secondés par un certain nombre de prêtres dont nous devons dire quelques mots.

LES PRÊTRES OU CHAPELAINS DE SAINT-PIERRE

Quand le cardinal de Saint-Ange avait remplacé les chanoines réguliers par des chanoines séculiers, il avait expressément décidé qu'une partie des revenus de l'ancienne mense capitulaire servirait à l'entretien des prêtres attachés au service de l'église. Il en fut de même après le rétablissement du Chapitre régulier. Il y en eut d'abord quatre, et ce nombre ne paraît pas avoir été sensiblement dépassé pendant les deux premiers siècles qui suivirent. Ils formaient entre eux une sorte de société appelée la communauté des Prêtres de Saint-Pierre.

L'histoire de cette communauté est enveloppée de beaucoup d'obscurité ; aussi ne l'entreprendrons-nous pas. Outre la part qu'ils prenaient, le cas échéant, aux rites funéraires et les sacrements qu'ils pouvaient être appelés à administrer en certains cas, ces prêtres devaient assurément aider les chanoines dans le chant des offices et dans l'accomplissement des cérémonies sacrées. Mais quant aux fonctions spéciales mises à la charge de chacun d'eux, nous ne connaissons aucun document ancien qui les précise. On peut tout au plus supposer que deux d'entre eux faisaient fonction de diacre et de sous-diacre à la messe, tandis que les deux autres faisaient l'office de chantres ou de choristes. Encore est-il probable qu'à l'origine le diacre et le sous-diacre de la messe étaient des chanoines, les membres du Chapitre n'étant pas alors tous revêtus du caractère sacerdotal ⁴⁰⁴.

Au reste, ces fonctions d'ordre strictement liturgique et sacré pouvaient s'allier avec d'autres, moins circonscrites qu'elles dans l'enceinte du chœur et moins étroitement rattachées aux cérémonies religieuses. C'est ainsi que, à une époque très-ancienne, l'un des prêtres dont nous parlons, le « claviger Sancti Petri », veillait à l'exacte fermeture de l'église et des cloîtres, aux approches de la nuit ⁴⁰⁵.

Plus tard (au XIV^e siècle), un de ces prêtres eut pour charge spéciale de célébrer la première messe, soit la messe de l'aurore ⁴⁰⁶. Mais il ne cessa pas pour autant d'être tenu de prendre part à la psalmodie ou au chant de l'office divin. Un temps viendra même (au XVII^e siècle) où il aura de droit le rang de premier choriste. De même, après la fondation de la chapelle des Innocents par le cardinal d'Arces, en 1454, le prêtre sous l'autorité duquel ces enfants de chœur étaient placés sera conduit tout naturellement à remplir au chœur les fonctions d'organiste ou de maître de chapelle. Toutefois, comme cet emploi exigeait des aptitudes spéciales, on l'y verra quelquefois remplacé par un simple laïc. Quant au maître des cérémonies, il ne se montrera que dans la seconde moitié du XVII^e siècle, et le dernier à paraître sera le sous-pénitencier, c'est-à-dire le prêtre spécialement astreint à entendre la confession des fidèles.

Les Prêtres de Saint-Pierre étaient naturellement tenus à la résidence et recevaient du Chapitre une part des revenus affectés à la communauté. La part de chacun, au XVIII^e siècle, était fixée sur les bases de la transaction Ulliel, not., du 30 décembre 1713. Nous en ferons connaître ci-après les clauses essentielles.

Les détails qu'on vient de lire nous paraissent suffire. Aussi allons-nous passer tout de suite à la liste, forcément très incomplète des membres de la Communauté. Nous donnerons d'abord les noms de ceux que les documents permettent de classer en groupes distincts, d'après la nature de leurs fonctions spéciales bien définies. Nous nommerons ensuite ceux qui ne nous sont connus que sous l'appellation générique de Prêtres de Saint-Pierre.

LE CURÉ DE PRIME

La maison claustrale attenante à la cathédrale abritait, outre les chanoines, les personnes qui étaient à leur service. Un des prêtres de l'église en prenait spécialement soin au point de vue spirituel, ce qui lui avait fait donner improprement par le peuple le titre de Curé. Sur ces entrefaites, le sacristain Philippe de Bertrand ayant fondé, en 1334 (BESS, p. 228), la messe de l'aurore, missa auroræ ou encore missa prima (première messe), le peuple, en son langage, en fit la « messe de prime », et ce même prêtre, dont la célébration de la messe nouvellement fondée

constituait l'une des charges journalières, devint pour lui le « curé de la messe de Prime » et bientôt le « Curé de Prime » tout court, appellation sous laquelle on le trouve constamment désigné, pendant les deux siècles et demi qui précédèrent la Révolution.

Le Curé de Prime occupait la première place parmi les Prêtres de Saint-Pierre. La transaction Ulliel not., du 30 déc. 1713 entre le Chapitre et les membres de cette communauté en énumère les obligations, qui étaient, à cette époque, d'assister aux offices comme premier choriste, « de confesser les chanoines et leurs domestiques et d'administrer les sacrements dans les cloîtres de Saint-Pierre ». On sait de par ailleurs que c'était le curé de Prime qui présidait les sépultures au cimetière de Saint-Pierre et qui faisait la levée de corps des fidèles du ressort de l'église métropolitaine, lorsqu'ils se faisaient enterrer en un autre endroit. Quant à l'obligation de célébrer la première messe, le Chapitre l'en déchargeait, pour la faire peser alternativement sur le second choriste et sur le « prêtre de Sainte-Catherine. » Mais il continuait à être tenu, en qualité de recteur de la chapelle annexe de Saint-Jean-Baptiste, de célébrer dans la chapelle du palais archiépiscopal, quand l'archevêque était empêché d'y célébrer lui-même.

Le Curé de Prime possédait, d'ailleurs, un assez beau bénéfice. Outre les revenus de la « Cure de Prime », lesquels comprenaient probablement le « casuel » attaché à l'exercice de ses fonctions paroissiales ou quasi-paroissiales, il percevait, d'après la transaction précitée, les fruits de la chapelle de la Décollation de Saint-Jean-Baptiste, dont il était le recteur-né ⁴⁰⁷, ainsi qu'un supplément de six setiers de froment, dix setiers de vin et 73 florins monnaie de Savoie, que le Chapitre lui payait sur les revenus généraux de la communauté. Il avait de plus la jouissance d'une maison et d'un jardin situés dans la rue des Prêtres — la rue du Pain de Mai actuelle, — comme ceux des chanoines et des autres bénéficiers.

La « Cure de Prime » était de la libre collation du Chapitre, qui en disposait sans soumettre les candidats à l'épreuve préalable du concours (Journal du chan. Duverger — Arch. Duverger) Elle servait d'ordinaire à récompenser les services rendus au Chapitre dans l'exercice des autres offices de la Communauté, en attendant la récompense suprême du canonat, auquel elle donnait souvent accès.

Voici les noms de quelques curés de Prime ⁴⁰⁸.

1. Martin Seyteur ; se fait passer reconnaissance, comme recteur de la chapelle annexe de Saint-Jean-Baptiste, ès-mains de Guill. de Saint-Pierre, not. commissaire. 17 mai 1484 (Arch. Acad. V. d'Is.).

2. Hugonin PUENCET, « capellanus missæ primœ » ; était en procès avec Alexandre de Druyn, recteur de la chapelle de l'Hôtel-Dieu, en 1520 (Arch. Tremey).

3. Pétrequin Vibert, recteur de la chapelle annexe de Saint-Jean-Baptiste ; acquis de cense Martinet not., 13 nov. 1534 ; reconn. même not., 9 nov. 1537 (Arch. Ac. V. d'Is.).

3 bis. Jacques GALLIOCT ; signe une attestation, 24 mars 1557 (A. com. Moût., GG, 16).

4. Jean-François Bally, « recteur chapelier (sic) de la messe de Prime » ; demande l'autorisation d'alberger une « mure » en ruines de son bénéfice, 19 juin 1565 (Ibid.) ; prend part à un acte Bertellin not. en faveur des Prêtres de Saint-Pierre, 22 avr. 1574 (Papiers de famille de M. l'abbé J.-P. Borrel).

5. Guillaume Mercier ; passe quitt. Jarsu not., 22 juin 1580 (Arch. Ac. V. d'Is.) ; vivait encore en 1594 (Arch. Tremey).

6. Guill. Sucquet ; signe un chargé des titres de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, 19 janvier 1605 (Arch. Ac. V. d'Is.).

7. Jacques Varambon ; prend charge des mêmes titres 9 juil. 1607 (Ibid.).

8. Guill. PUGET, « curé de Prime » ; présent à un acte Pavillet, not., 5 mai 1608 (Arch. com. la Perrière).

9. Guill. PURET ; était curé de Prime lorsqu'il fut fait chanoine, en 1617.

10. Jean BLANC ; acquis Pavillet not., 26 avr. 1618 (Arch. com. Moût.) ; on le trouve curé de la Perrière en 1620.

11. André MORARD ; présent à une transact. entre le doyen Jean Frisat et le Chapitre, 20 mai 1620 (Arch. Ac. V. d'Is.).

12. Jacques Cordier, rect. de la chapelle de la Décoll. de Saint-Jean-Baptiste ; accens. Pavillet not., 29 sept. 1623 (Et. Trésal.) ; présent à la délibération capit. du 7 déc. 1627 (Arch. Ev.).

13. Jacques Varambon ; promesse de cense annuelle Guichard not., 19 fév. 1629 (Arch. Ac. V. d'Is.).

14. Antoine LÉGER ; présent à la mise en possession du chantre Cl. d'Anthon, 6 sept. 1634 (Arch. dép. C, 719 — Arch. Ev.).

15. Humbert BENOIT, rect. de la chap. de la Décoll. de Saint-Jean-Bapt., vis. du 21 sept. 1636 ; premier chapelain de Saint-Pierre, est parrain à

Hautecour, 20 nov. 1637 (Reg. par.) ; est fait chanoine en 1640.

16. Jean Grognet ; présent à un acte d'appointement Bernard not., 26 août 1642 (Et. Trésallet) ; perçoit du Chapitre 4 setiers froment échus le 30 nov. 1646 (Arch. Ac. V. d'Is.) ; curé de Salins la même année.

17. Louis COMBET ; prés. à un accens. Bruet not., 5 fév. 1649 (Greffé de Moût., vieilles minutes) ; curé de Pralognan en 1650.

18. Claude-François GUIGUET ; rôle de la confr. de Saint-Joseph de Moûtiers, vers 1651 (Arch. hôp. Moût.) ; chanoine en 1654.

19. Claude Tillier ; signe un reçu le 20 nov. 1655 (A. com. Moût., CC, 61) ; prés. à un acte Cartanas not., 3 janv. 1668 (Arch. Ac. V. d'Is.).

20. François ALLEMOZ ; prés. à un accens. Geyvroz not., 16 janv. 1676 (Arch. Ev.) ; décédé la même année.

21. François-Joseph Molliet ; prés. à une transact. Moris not., 5 janv. 1677 (A. com. Grand-Cœur) ; accens. Laurent not., 25 fév. 1688 (Et. Trésallet) ; chan. la même année.

22. Marc-Antoine Pointet ; accens. Laurent not., 17 fév. 1689 (Ibid.) ; parrain à Moûtiers, le 25 avr. 1709 (Reg. par.) ; chanoine en 1710.

23. Jean-Baptiste Valfray ; rente constituée Ulliel not., 3 août 1710 (Tabell.) ; parrain à Villette, 27 avr. 1718 (Reg. par.) ; chan. en 1720.

24. Jean-François Borrel ; acte Pessy not., 28 déc. 1722 ; curé de Granier en 1726.

25. Joseph Dugit ; bapt. aux Allues, 26 avr. 1726 (Reg. par.) ; bénit un mariage à Montagny, 17 juin 1727 (Reg. par.).

26. Benoît Girard ; acte Bernard not., 14 nov. 1727 (Tabell.) présent à un mariage à Moûtiers, 27 juil. 1744 (Reg. par.) ; chanoine la même année.

27. Aimé Lachenal ; accens. Petel not., 13 mai 1745 (Tabell.) ; teste par acte Excoffier not., 15 déc. 1761 (Ibid.).

28. Jean-Joseph Rapin ; rénov. d'alberg. Mangé not., 14 août 1762 (Ibid.) ; fut curé de Prime jusqu'à la fin de 1769.

29. Joseph-Marie Empereur ; accens. sous seing privé, 14 oct. 1770 (Arch. Ac. V. d'Is.) ; curé de Prime jusqu'à la Révolution.

LES CHORISTES

L'office de choriste était commun à tous les Prêtres de Saint-Pierre, car ils étaient tous tenus d'assister aux heures canoniales et avaient part, de ce

chef, aux distributions quotidiennes. Mais on ne commence à leur donner ce nom dans les actes publics qu'au XVII^e siècle. Le premier choriste, nous le savons déjà, était le curé de Prime. Le rang de préséance entre les autres se réglait probablement d'après l'ancienneté. On voit cependant déjà paraître de temps en temps la qualification de « second choriste », qui fait penser à des attributions spéciales, bien qu'on ne sache pas tout d'abord en quoi elles consistaient. La transaction du 30 déc. 1713, plus explicite, nous apprend que le second choriste partageait avec le « prêtre de Sainte-Catherine » l'obligation de célébrer la première messe. Il percevait alors 6 setiers de froment, 10 setiers de vin et 120 florins. Il avait aussi la jouissance d'une maison et d'un jardin comme le Curé de Prime. A cela s'ajoutaient assez souvent les revenus particuliers de certaines chapellenies, simples bénéfices manuels dont le Chapitre disposait à son gré en faveur de ses « prêtres desservants ».

Les prêtres de Saint-Pierre que nous avons trouvés mentionnés comme « choristes » ou astreints au service du chœur sont les suivants.

1. André JORDAN ; acte de visite du 21 sept. 1636 ; est fait curé de Saint-Marcel en 1637.

2. Nicolas BLOMME, 2^e choriste ; visite de 1636 ; est présent à un accens. Monard not., 5 juin 1640 (Arch. Ev.).

3. François ALLERMET ⁴⁰⁹ ; est présent à l'accord du Chapitre avec l'économe de l'archevêché, 1^{er} juil. 1659 (Ac. V. d'Is., Doc., I, 206).

4. Philibert ARNAUD ; est prés. à un acte Gabriel not., 19 déc. 1659 (Arch. Ev.) ; chanoine peu après.

5. Jacques LAURENT, 2^e chor. ; vis. 5 nov. 1661.

6. Claude ANCENAY ; accens. Geyvroz not., 7 mai 1664 (Greffé de Moût., vieilles minutes) ⁴¹⁰ ; encore choriste en 1676 (Ac.V. d'Is., Doc. II, 44).

7. Humbert DHERENS ; accens. Bernard not., 29 juil. 1667 (Arch. com. des Avanchers).

8. Marc-Antoine POINTET ; est présent à l'accensement des biens du Chapitre à Marthod, 17 juil. 1675 (PONCET, Marthod, p. 15) ⁴¹¹ ; accens. Laurent not., 15 déc. 1687 (Et. Trésallet) ; curé de Prime en 1688 ou 1689.

9. François-Joseph MOLLIET ; acte Gudinel not., 9 juil. 1676 (Arch. com. Moût.) ; curé de Prime à la fin de la même année.

10. Jean-François REY ; acte de présentation à la chapelle de Saint-Jacques dans l'église d'Aime, 9 déc. 1689 (Arch. Tremey) ; décédé en 1701.

11. Jean-Baptiste VALFRAY, 2^e chor. ; acte Gabriel not., 14 mai 1706 (Tabellion) ⁴¹² ; curé de Prime en 1710.

12. Joseph-Antoine DUCHATEL, 2^e chor. ; rente const. Ulliel not., 2 août 1710 (Ibid.) ; curé de Saint-Eusèbe de Cœur, en 1714.

13. Jean-François REPLAT, 2^e chor. ; acte Ulliel not., 23 sept. 1715 (Tabell.) ; test. Borrel not., 30 juil. 1725 (Ibid.) ; décédé le 19 juin 1742.

14. Jean-François GUÉRIN ; acquis Fleury not., 28 déc. 1720 (Ibid.) ; décédé en 1725.

15. François DUC ; acte Bergonzy not., 24 fév. 1744 (Ibid.) ; tomba en démence cette même année.

16. François Joux, choriste (prob. 2^e) ; accens. L. Mugnier not., 9 nov. 1749 (Ibid.) ; accens. Mangé not., 5 juil. 1761 (Ibid.) chanoine en 1761.

17. Joseph-François GIROD ; acte Guillot not., 17 mai 1754, et Bernard not., 10 juil. 1755 (Ibid.) ; devient « prêtre de Sainte-Marie en cette même année 1755.

18. Pierre PERRIER, 2^e chor. ; renov. d'alberg. Mangé not., 14 août 1762 (Ibid.) ; sous-pénitencier en 1765 et chan. en 1782.

19. Jean PACHOUD, 2^e chor. ; acte Mangé not., 25 juin 1767 (Ibid.) ⁴¹³ ; fut 2^e chor. jusqu'à la Révolution.

LES CHAPELAINS DE SAINTE-CATHERINE

La transaction de 1713 attribue le troisième rang, parmi les Prêtres de Saint-Pierre, au recteur de Sainte-Catherine.

Cette chapelle, dont nous parlerons plus loin, était d'abord située sous les cloîtres, près de la sacristie. Elle fut transportée ensuite dans la sacristie même, probablement lors des réparations entreprises par Mgr Milliet de Challes. L'acte de fondation imposait probablement au recteur l'obligation du service au chœur ; nous la trouvons en tout cas mentionnée dans l'acte de visite de 1661. Mais le recteur résidait quelquefois en dehors de la ville épiscopale ; il se faisait alors suppléer par un autre prêtre, auquel on donnait le nom de « prêtre de Sainte-Catherine ».

Ses obligations, d'après la transaction de 1713, étaient de servir au chœur, de célébrer la première messe alternativement avec le 2^e choriste et de chanter prime à tour de rôle avec le « bourdonnier ». Il avait la jouissance d'une maison et d'un jardin, et percevait, outre les fruits de sa chapellenie, la somme de 100 florins, prise sur les revenus généraux de la communauté ⁴¹⁴.

Voici les noms de quelques recteurs ou desservants de Sainte-Catherine.

1. Georges CARREL ; acte Malliand not., 2 juil. 1464 (Arch. Tremey) ; vivait encore en 1494.

2. Edouard DE CUPELLIN ; fait renouveler des reconnaissances à la Bâthie et à Villargerel en 1519 et en 1521 (Arch. Tremey) ⁴¹⁵.

3. ROL d'AVISE ⁴¹⁶ ; fait renouveler des reconnaissances (Rapin not. commiss.), le 12 fév. 1562 (Ibid.) ; résigne en faveur du suivant entre le 20 avr. 1567 et le 12 janv. 1568 (Ibid.).

4. Nicolas d'AVISE, clerc ; des reconnaissances sont renouvelées en sa faveur, par les soins de son curateur, en 1568 (Ibid.).

5. Pierre DIGARD ; institué le 22 juin 1604 (Vis. du 21 sept. 1636) ; recteur jusqu'à son décès, 8 fév. 1643.

6. Claude ANCENAY ; acte de visite du 5 nov. 1661 ⁴¹⁷ ; encore vivant le 25 juillet 1690. Le chan. Guy Vuilliet lui lègue ce jour-là ses bréviaires (minut. Nic. Daviet not.).

7. Jean-François REY ; accens. Pessoz not., 12 avr. 1700 (Tabell.) ; décédé le 13 août 1701.

8. Etienne-Innocent PESSY, clerc tonsuré ; présenté par acte Nic. Marion not., 26 août 1701 (Ibid.) ; décédé au mois de mai 1704.

9. Joseph PAVIET ; accens. Saugey not., 8 fév. 1713 (Tabell.) ⁴¹⁸ ; transact. Ulliel not., 30 nov. 1713 (Ibid.) ; décédé le 19 mai 1716.

10. Joseph-Frédéric RUFFIN DE LA BIGUERNE, clerc tonsuré ; présenté par acte Pessoz not., 24 sept. 1716 (Tabell.).

11. Benoît GIRARD ; acte Villien not. ; 2 avr. 1721 (Ibid.) ; acte Silvestre not., 21 juin 1750 (Ibid.) ; décédé le 24 juin 1750 ⁴¹⁹.

12. Aimé LACHENAL ; suppléait le précédent en 1729 (Arch. Ac. V. d'Is.) ; vicaire à Saint-Laurent de la Côte, en 1736.

13. Jean-Claude MIBORD ; suppléant de Benoît Girard en 1741 (bapt. à Villargerel, 11 janvier) ; vic. à Pussy en 1742.

14. Marie-Joseph PEPIN ; est nommé par acte Petel not., 1^{er} juil. 1750 (Tabell.) ; démissionne le 27 oct. suivant.

15. Jean-Baptiste DE LA TOUR, chanoine ; nommé par acte Excoffier not., 29 oct. 1750 (Ibid.) ; résigne par permutation en 1785.

16. Jean-Baptiste NOIR ; faisait le service pour le compte du précédent en 1778 (Comptes capitul. — Arch. Ev.).

17. Pierre-Claude-Humbert ABONDANCE ; fait le service en 1779 (requêtes des 20 juil. et 17 sept. — A. com. la Bâthie, BB, 2) ; devient vic. de Salins en 1782 ; devient lui-même rect. par acte d'institution du 14 mai 1785 (A. dép., G suppl. 13) ⁴²⁰.

LE MAITRE DES CÉRÉMONIES

Cette charge, relativement récente, fut fondée par le chanoine Jean-Pierre Perrot, par actes des 17 juil. 1674 et 9 fév. 1677 (Acad. V. d'Is., Mém. VIII, 45). En vertu de la fondation initiale, le titulaire du nouveau bénéfice était « tenu d'enseigner les cérémonies et solennités de Saint-Pierre, la fonction de diacre et sous-diacre aux nouveaux chanoines et prêtres de la communauté, et de résider comme les autres, moyennant une pension de cent florins et la participation aux avantages de la communauté ». L'acte du 9 fév. 1677 lui assurait de plus une pension supplémentaire de 60 florins « aux conditions que ce prêtre serait tenu de dire une messe, à l'autel des Corps-Saints, en l'honneur du Très-Saint-Sacrement, le premier jeudi de chaque mois ; de faire la leçon de plain-chant aux prêtres servant à Saint-Pierre et à Sainte-Marie et à ceux du Séminaire, à défaut d'un maître capable de leur enseigner le plain-chant ; de prendre une heure, de midi aux vêpres, pour ce faire ; enfin de faire diacre et chanter prime à son tour ».

La transaction déjà connue de 1713 ajouta à ces charges celle d'assister aux offices, et de porter la « masse » devant le corps des chanoines officiant pontificalement. Elle maintint expressément l'obligation, pour le maître des cérémonies ⁴²¹, de chanter prime à son tour et de faire tous les jours l'office de sous-diacre. Quant à ses émoluments ils comprenaient : « 188 fl. pour sa résidence et sa part de la communauté ; 90 fl. pour la messe des enfants de chœur, qu'il devait célébrer alternativement avec le maître de musique, et finalement 85 fl. pour la fondation de la chapelle de la Conception, de

Saint-Henri et de Saint-Christophe, des revenus de laquelle le titulaire d'alors s'était départi en faveur du Chapitre ».

Voici les noms de quelques maîtres des cérémonies ou bourdonniers.

1. Maurice ABONDANCE ; 1678-1683.
2. Nicolas REVIL ; 1683-1692.
3. Jean-Michel FAVRE ; 1692-1699.
4. Georges RACT ; 1699-1704 ⁴²².
5. Eusèbe LÉGER ; acte Saugey not., 30 avril 1706 (Tabell.) ; on le trouve vic. de Sainte-Marie en 1707.
6. Jean-François REPLAT ; actes Ulliel not., 2 août 1710, 3 juin 1711, 30 déc. 1713, 28 janv. 1714 (Ibid.) ; devient 2^e chor. en 1715.
7. Jean-François GUÉRIN ; actes Ulliel not., 23 sept. 1715 et 20 août 1717 (Ibid.) ; décédé en 1725.
- 7 bis. Martin GUILLOT (acte du 14 oct. 1728, J. Ruffier not.)
8. Augustin LEYSSUS ; acte Ruffier not., 11 mai 1733 (Ibid.) devint auxiliaire du curé de la Perrière peu après
9. Joseph-Laurent FILLION ; acte Farcy not., 8 nov. 1735 (Ibid.) ; qualifié « massier » ou maître des cérémonies dans un acte de mariage de Sainte-Marie, 17 janv. 1739 (Reg. par.).
10. Antoine BOUCHAGE ; acte Bernard not., 14 fév. 1742 (Tabell.) ⁴²³ ; partit pour Rome en 1743.
11. Jean-Pierre CHÊNE ; acte Guillot not., 2 déc. 1748 (Ibid.) ⁴²⁴ ; prêtre d'honneur de l'archev. en 1752.
12. Jean BESSON ; acte Reymond not., 4 avr. 1752 ; vic. à la Côte d'Aime peu après.
13. Maurice REYMOND ; actes Excoffier not., 23 fév. et 29 avr. 1757.
14. Claude-Antoine DOIX ; actes Ferley not., 25 fév. 1758 et 24 fév. 1759 ; régent à Queige au mois d'avril suivant.
15. Paul MARIN ; actes Excoffier not., 9 fév. 1762, 12 nov. 1764 et Reymond not., 19 mars 1766.
16. Thomas DUCLOZ ; acte Mangé not., 1^{er} déc. 1766 ⁴²⁵ ; décédé en 1772.
17. Jean-Marie BONNEFOY-CUDRAZ ; ex-libris de 1776 (Bibl. Acad. V. d'Is.) ⁴²⁶ ; perçoit des assistances de 1779 à 1782 ; sous-pénitencier en 1782.

18. Jean-Marie FAVRE ; acte Avet not. 8 juil. 1786 ; encore bourdonnier en 1793 (Notes man. du doyen Maistre).

LE MAITRE DE MUSIQUE

Quand le cardinal d'Arces avait fondé la chapelle des Innocents (25 juil. 1454), il avait pourvu à l'entretien de deux prêtres, chargés de leur surveillance. Nous pensons que l'un des deux fut naturellement conduit à participer avec eux aux offices du chœur et à remplir les fonctions de maître de chapelle ou de musique à Saint-Pierre. Ce titre ne paraît pas cependant dans les actes publics avant le commencement du XVII^e siècle. Encore ne sait-on pas de manière tout à fait précise quelles étaient alors ses fonctions au chœur et quelle part lui était attribuée sur les revenus de la communauté. On n'est fixé là-dessus que par la transaction de 1713. D'après cet acte, le maître de musique percevait « 120 florins pour sa résidence et pour sa part de la communauté, et 90 fl. pour la messe des enfants de chœur qu'il célébrait alternativement avec le bourdonnier. Il avait le logement et la nourriture dans la maison des enfants de chœur. » Bien que la transaction ne le dise pas, il était naturellement tenu d'initier ces enfants à la pratique du chant, mais de simples laïcs le suppléaient parfois dans l'accomplissement de cette partie de sa tâche. Leurs noms sont imprimés en caractères italiques dans la liste suivante, où il nous a paru bon de les faire entrer.

1. Guillaume ROCHE ; le Chapitre lui paie ses honoraires le 24 déc. 1626 (Comptes capitul. — Arch. Evêché) ; était encore maître de musique quand il fut fait chanoine, en 1628.

2. Jean GROGNIET ; acte Bernard not., 8 mars 1640 (Etude Trésallet) ; curé de Prime en 1642.

3. Bénigne Loyseaut ; acte Bruet not., 14 oct. 1642 (Greffes de Moût., vieilles minutes).

3 bis. Claude-François GUIGUET ; reçoit un paiement de la ville, 20 août 1647 (A. com., CC, 60).

4. N. Licol ; signe un reçu, 21 août 1655 (A. com. Moût., CC, 61).

5. Claude TILLIER, curé de Prime ; signe un reçu comme maître de mus., 20 nov. 1655 (A. com. Moût., CC, 61).

6. Etienne COLLIN ; accens. Silvoz not., 5 août 1657 (Greffes de Moût.)

7. Barthélemy REYNARD ; est qualifié maître de chapelle dans un acte de bapt. à Nâves, 27 oct. 1660 (Reg. par.) ; l'était encore quand il fut fait chanoine, en 1669.

8. François-Joseph MOLLIET ; acte d'aveu 24 août 1671 (Arch. Ev.) ; était probablement maître de chapelle depuis son ordination (15 juin 1669) et le fut vraisemblablement jusqu'à la fin de 1676, où il devint curé de Prime.

9. Pierre THOMASSET ⁴²⁷ ; présent à l'acte de fondation du maître des cérémonies, 9 fév. 1677 (Arch. Ev.).

10. Jean-François REY ; passe un accens., 12 mai 1686 (A. com. Saint-Jean de Belleville).

11. Jean Fouqueau, organiste ; acte Mermoz not., 11 août 1698 (Tabell.).

12. Jean-Baptiste VALFRAY ; actes Pessoz not., 15 janv. 1701 et 27 fév. 1703 (Ibid.).

13. Hugues REVET ; signe un reçu, 13 nov. 1704 (A. comm., CC. 66) ; actes Gabriel not., 14 mai 1706. et Mermoz not., 12 mars 1709 (Ibid.). Etait peut-être maître de mus. depuis son ordination (23 sept. 1703) ; sous-pénitencier en 1709 ou 1710.

14. Jean-François GUÉRIN ; accens. Ulliel not., 21 janv. et 2 août 1710 (Tabell.) ; maître des cérém. en 1715 ⁴²⁸.

15. Simon Ferrasse ; accens. Ulliel not., 20 août 1717 ; reçoit un paiement de la ville, en 1728 (A. com., CC, 57).

16. Aimé LACHENAL ; signe un reçu, 26 août 1730 (A. com. Moût., CC, 69) ; acquis Bergonzy not., 9 mai 1736 (Tabell.) ; vic. à Saint-Laurent de la Côte la même année.

17. Charles Lacombe des Roziers ; acte Chedal not., 22 déc. 1739 (Ibid.).

18. Jean-Baptiste de Glamond ; acte Bernard not., 18 oct. 1744 (Ibid.).

19. François DIMIER, musicien et bénéficiaire à Saint-Pierre ; célèbre des messes à la décharge de Rév. Michel Gachet, en 1747 (Arch. com. Beauf., GG, 7) ; sous-pénitencier en 1752.

20. Jean-Claude GIRARD ; acte Ferley not., 28 avr. 1754 (Tabell.) ; était encore maître de musique quand il fut fait chanoine, en 1775.

21. Jean-Baptiste NOIR ; consigne du sel dressée en déc 1777 pour 1778 (A. dép. ; C, 1018-1041) ; maître de musique jusqu'à la Révolution (Etat du clergé du canton de Moûtiers en 1793. — Arch. com. Moût.).

LE SOUS-PÉNITENCIER

Le chanoine Jean-Pierre Marion, ancien curé de Peisey, avait, par acte Fontanil not. du 2 oct. 1709, affecté la rente d'un capital de 14.000 florins à l'entretien d'un prêtre spécialement chargé d'entendre les confessions à l'église de Saint-Pierre. On commença par désigner ce prêtre sous le nom de « prêtre de la fondation de Rév. Jean-Pierre Marion ». L'usage s'établit ensuite de l'appeler « sous-pénitencier » ou encore « petit pénitencier ». Nous ne pensons pas qu'il ait jamais appartenu à proprement parler à la communauté des Prêtres de Saint-Pierre, ni qu'il fût astreint au service du chœur. Nous en parlons cependant ici pour réunir ensemble toutes les charges ecclésiastiques qui avaient leur siège dans l'église métropolitaine. Ce que nous venons de dire à propos de l'acte de fondation suffit, d'ailleurs, pour faire comprendre en quoi consistait la fonction. Il ne nous reste donc qu'à présenter la liste des prêtres qui l'ont exercée.

1. Hugues REVET ; obl. Mermoz not., 8 déc. 1710 ; rente const. Mugnier not., 8 janv. 1720 (Tabell.) ; fut fait chanoine la même année.

2. Jean-Antoine GIROD ; institué le 24 fév. 1721 (Arch. Ac. V. d'Is.) ; décédé le 5 déc. 1745.

3. Jean-Claude MIBORD ; acte du 9 fév. 1746 ; rente const. Silvestre not., 18 juil. 1751 (Ibid.).

4. François DIMIER ; actes Ruffier not., 31 janv. 1752 et Bergonzy not., 22 avr. 1759 (Tabell.) ; élu curé de Saint-Eusèbe de Cœur, au concours du 26 avr. 1759.

5. Pierre-François RULLIER ; actes Silvestre not., 10 déc. 1759 et 13 sept. 1763 (Ibid.) ; élu curé de Landry au concours du 17 fév. 1764.

6. Jacques BERLIRE ; actes Patissier not., 3 oct. 1764 et Excoffier not., 27 juil. 1765 (Ibid.).

7. Pierre PERRIER ; institué le 28 août 1765 (Arch. dép., G suppl., 13) ; chanoine en 1782.

8. Jean-Marie BONNEFOY-CUDRAZ ; rente const. Grognet not., 22 nov. 1782 ; acte Avet not., 31 juil. 1787.

9. Gaspard MICHEL ; actes Reymond not., 9 avr. 1788, et Avet not., 19 avr. 1789 (Tabell.).

10. Jean-Pierre ROUX-VOLLON ; mis en possession par acte Fr. Favre not., 7 sept. 1789 (Ibid.) ; curé d'Hautecour, le 10 mai 1792.

11. Aimé CHARRIÈRE ; institué par patentes du 8 août 1792.

LES CHAPELAINS OU PRÊTRES DE SAINT-PIERRE

Nous comprenons sous cette dénomination générale les prêtres attachés au service de l'église métropolitaine dont les documents ne précisent pas les fonctions spéciales. Nous en donnons ici la liste, en exprimant le regret de n'avoir pu y faire entrer, Pour la période vraiment ancienne, un plus grand nombre de noms ⁴²⁹.

JEAN, « claviger Sancti Petri » ; est présent à la reconnaissance des dîmes de Saint-Paul en faveur du Chapitre régulier, 4 des cal. de juil. 1280 (Arch. Ac. V. d'Is., parch.).

Durand de Garda ; est prés. à un vidimus de l'official, 16 sept. 1351 (Arch. de Turin relev. par M. Tremey).

Jacques Magistri ; est prés. à un testament en faveur du Chap. régulier, 12 juil. 1412 (A. com. Moût., GG. 5).

Pierre LEYMON ; id.

Girard Spebace ; id.

Etienne de Subtus via ; id.

Michel TRAVERSIER ; id.

Antoine FROMAGET ; prés. à un accord du Chap. rég. avec Pierre de Saint-Vital, 25 nov. 1432 (Arch. Ac. V. d'Is., Doc. Million).

Thomas FORESTIER ; passe des reconn. à noble Jean Duverger, 30 déc. 1433 et 7 juin 1446 (Arch. Duv.).

Jacques FLÉCHET ; fait une vente de maison à Moûtiers, au nom de ses neveux, 14 fév. 1443 (A. com. Moût., GG, 1).

Pierre Bione ; prés. à un acte de ratification, Henri de Sotterio not., 2 juin 1457 (A. Ac. V. d'Is., parch. REVEL).

Jacques Scarde ; prés. à l'accens. des dîmes de Saint-Oyen et de Briançon, Jean Fabri not., 23 nov. 1459 (Arch. Tremey).

Jean MALLIOLLET ; consent un prêt avec hypothèque, 10 sept. 1461 (Arch. hôp. Moût. ; Echo des Alpes du 3 avr. 1870).

Marin BAUDIER ; prés. à un alberg. Ant. Michel not., 28 nov. 1461 (A. com. Hautecour).

Pierre CÉCILE ; id.

Henri DE GREPPON ; fait une reconn. Jacques Magistri not., 23 nov. 1464 (A. com. Moût., GG, 6).

Nicod PELLICHOT ; prés. au test. du précédent, Ant. Fabri not., 18 juil. 1468 (Arch. hôp. Moût.).

Michel VILLIEN ; id.

Claude BORREL ; prés. à une reconn. Bonnefoy Thovacii not., 14 sept. 1481 (Arch. sacrist. S.-Mart. de Belleville).

Jean DE GAYO (alias Pellicerii) ; prés. à l'affranchissement du vill. de Saint-Marcel, 2 nov. 1481 (Ibid).

Jean PAGET ; id.

Louis TONDU ; présent à la confirmat. des franchises des Allues, 20 juil. 1484 (Arch. com.).

Pierre RAVACHOD ; id.

Pierre DE LESTHYEL (ou LESCHYEL) ; a payé une redevance portée au compte des syndics de Moûtiers en 1487 (Arch. comm.).

Guillaume PRIEUR ; prés. à l'accens. des dîmes de Saint-Oyen, Jean Thomas not., 11 mars 1488 (Arch. Tremey).

Jean FRANCON ; prés. à la confirm. des franchises des Allues et de Moût., 21 et 26 juin 1496 (Arch. comm.).

Pierre CARREL ; dépose dans une enquête, 25 fév. 1497 (A. c. Moûtiers., FF., 2).

Jean Pangonis ; est nommé par le Chap. rég. vicaire perpétuel de Marthod, en 1498 (PONCET, Marthod, p. 21).

Antoine DUNANT ; prés. à une reconn. au profit du chan. sacristain de Saint-Pierre, Nic. Clerc. not., 23 mai 1504 (Arch. sacrist. Saint-Mart. de Bellev.).

Guillaume COPEL ; prés. à un accens., 7 juin 1507 (A. dép., C, 719).

Claude DUFOUR ; prés. à un vidimus, 27 juin 1509 (Ibid.).

Pierre Bione (ou Vione) ; prés. à une délibér. capitulaire, Cl. Donzel not., 28 fév. 1516 (Arch. Tremey) ⁴³⁰.

Jean CHEVALLIER ; id.

Edouard CUPELLIN ou COPELLIN (de Copellino) ; prés. à une proc. Jarsuel not., 28 fév. 1516 (Ibid.).

Léonard DE LA CHAMBRE ; prés. à un test. Jacques Richelmi not., 22 mai 1519 (Arch. Ac. V. d'Is., parch.).

Guillaume DE PETRIZOLES (alias Gressoney) ; prés. à une reconn. Michel de Chivallina not., 8 mai 1522 (Arch. Duverger).

Pierre VITIS ; passe reconn. même not., 24 mai 1522 (Ibid.).

François DELACHENAL (de Canali) ; prés. à un acquis Jean de Garvaudis not., 5 sept. 1533 (Arch. Duverger, parch.).

Hugues MARTIN ; prés. à une reconn. Martinet not., 9 nov. 1537 (Arch. Ac. V. d'Is.).

François TABLET ; dépose dans une enquête faite par l'official, 19 déc. 1539 (Arch. Duv. de Blay).

Urbain CANTHON ; est institué recteur de la chapelle Saint-François, près de la grande porte de l'église d'Aime, 23 mai 1543 (Arch. Ac. V. d'Is., parch. du colonel Crud).

Pierre MARTINET ; id.

François BERTELLET ; prés. à l'institution de Pierre Martinet, recteur de la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Moûtiers, 16 août 1543 (Arch. hôp. Moût.).

Hugues PORRET ; id.

Guigue PERROT ; id.

Jacques CHARMEL, « capellanus et beneficiatus in eccl. cath. S. Petri, 1543 (ex-libris Arch. Ac. V. d'Is.).

Arnod VIBERT ; prés. à un acquis Cl. Bussact not., 19 juin 1548 (Arch. Duverger, parch.).

Jacques GALLIOCT ; prés. à un compromis du Chap. rég. avec Cevins, Vallier not., 8 mars 1549 (A. com. Cev., DD. 26).

Hugues PERRET ; id.

André CURTET ; prés. à l'institution de Jacques Duverger en la chapelle de la Conception, dans l'égl. de Saint-Thomas de Cœur, 12 déc. 1551 (Arch. Duv., parch.).

Gabriel BUSACT ; prés. à un monitoire de l'official, 10 mars 1554 (Arch. Tremey).

Jean DES CÔTES (de Costis) ; prés. à une enquête de l'official sur l'hôpital de Moûtiers, 28 janv. 1558 (Ibid.).

Jacques Cuclesii ; prés. à des lettres de l'archev. J.-Phil. de Grolée, 27 mai 1559 (Arch. Ac. V. d'Is., Doc. Million).

Jacques Vudesii (alias Perosset) ; prés. à une déclaration de l'archev. au sujet de l'Hôtel-Dieu de Moûtiers, 27 mai 1559 (Arch. hôp. Moût.).

Pierre-Paul BUGNON ; prend part à un acte P. de Bertellin not., en faveur de la communauté des Prêtres de Saint-Pierre, 22 avr. 1574 (Papiers de famille de M. le curé Jean-Pierre Borrel).

Gonin CLAVEL ; id.

Urbain DELACULLAZ ; id.

Pierre VILLARD ; id.

Jacques SIGRAND ; prés. à un accens. Duplan not., 19 nov. 1591 (Arch. Ev.).

Thomas GIRARD ; est reçu comme prêtre desservant à Saint-Pierre 15 juillet 1594 (Ibid.).

Pierre COPEL ; délivre une permission pour la confr. de Saint-Joseph dont il faisait le service, 24 août 1594 (A. hôp. Moût.).

Jacques VILLIEN, « presbiter, janitor claustrorum regularium S. Petri » ; dépose dans une enquête 7 mai 1597 (Arch. Duv. de Blay).

Claude BROCARD ; présent à un acte de « réachept » Malliet not., 19 déc. 1597 (Arch. com. la Perrière).

François DELESTRAZ ; id.

Pierre APPEL ; prés. à un acte de fond. Pavillet not., 7 mars 1598 (Arch. hôp. Moût.).

François HOSPES ; id.

Urbain DE RALLATAZ ; id.

Claude EXCOFFIER ; prés à un accens. Malliet not. par le Chap. régul., 10 juil. 1598 (Arch. Evêché).

Guillaume SUCQUET ; prés. à un accens. Pavillet not. par le même Chapitre, 2 mars 1599 (Ibid.).

Jean GOMBERT-GUÉRIN ; passe un acte Deléglise not. pour la communauté des Prêtres de Saint-Pierre, 18 déc. 1614 (Arch. com. Moût.).

Jacques DIGARD ; est exclu du chœur pour deux mois, 10 fév. 1615 (Arch. Ev.).

Jean COMBÉREN ; prés. à l'instit. de Cl. Costerg en la chapelle de Saint-Jean-Bapt. à Pesey, 6 oct. 1615 (Arch. com.).

Maurice FRONT ; id.

François REQUEN ; prés. à un acte de reconn. par le chan. Jean Frisat, 27 sept. 1617 (Arch. Ac. V. d'Is.).

Nicolas PAVIET ; prés. à une transact. entre le doyen et le Chap., Pavillet not., 20 mai 1620 (Ibid.).

Etienne TAILLEFER ; prés. à une permut. de bénéfice entre L. Empioz et Jean Blésay, 29 déc. 1622 (Ibid.).

Maxime GUEYDIOZ ; prés. à un accens., 29 sept. 1623 (Et. Trésallet).

Aimé Joux ; reçoit du Chapitre le paiement de ses honoraires, 23 déc. 1626 (Arch. Ev.).

N. PETIT ; id.

Adam MILLIET ; prés. à un accens. Clavel not., 14 mars 1635 (Et. Trésallet).

Pierre GALLICE ; id.

Jean-Philippe BELLON ; prés. à un obligé Clavel not., 9 fév. 1638 (Ibid.).

Jean GUICHOD ; représente le Chap. à la visite de Gilly, 18 mai 1638.

Jean VILLIOD ; prés. à un accens. Monard not., 5 juin 1640 (Arch. Ev.).

Jacques BRUET ; prés. à un acte d'apprentissage Bruet not., 4 avr. 1641 (A. com. la Perrière).

Claude ANCENAY, « diacre en l'église Saint-Pierre » ; prés. à un obligé Bruet not., 21 juil. 1641 (Ibid.).

Maxime GOMBERT ; prés. à un obl. Bernard not., 13 déc. 1644 (Et. Trésallet).

Antoine VALLIER ; id.

Georges CURTET ; acte Jacques Grillet dit Lestanche not., 17 sept. 1649 (note communiquée par M. l'abbé Jos. Garin).

Jean-François FRONEY, « clerc servant à Saint-Pierre ; est légataire du chan. Nicolas Braisaz, par test. Gudinel not., 23 nov. 1656 (A. com. Moût., vieilles minutes).

Barthélémy REYNARD, « clerc servant à Saint-Pierre ; id.

N. TRUCHET, « clerc servant » ; est mentionné par l'acte de visite du 5 nov. 1661 (Arch. Ev.).

Benoît LAURENT ; est l'objet d'une enquête de l'official en 1661 (Acad. V. d'Is., Doc. I, 561).

Jean-Baptiste ULLIEL ; acte Crosé not., 3 juin 1663 (Greffé Moût., vieilles min.).

Balthasard VILLIEN, « clerc servant » ; acte d'aveu, 24 août 1671 (Arch. Ev.).

Marc-Antoine POINTET ; prés. à un accens. Geyvroz not., 20 déc. 1672 (Ibid.).

Antoine CRESCEND, « diacre en l'égl. métropol. » ; prés. à un acte de transport Derex not., 4 mai 1677 (Et. Hybord-Boch).

André RÉHAN, « sous-diacre en l'égl. métrop. » ; prés. au même acte.

Antoine DUCHATEL ; acte de transport Gudinel not., 18 juin 1685.

Jacques POINTET ; signe un reçu comme recteur de la chapelle de la Siaz (Côte d'Aime), 5 oct. 1687 (A. par. Côte d'Aime).

François RELIER ; présent à un accens. Hoste not., 15 oct. 1697 (Tabell.).

Joseph PAVIET ; acte Paviet not., 7 juil. 1698 (Ibid.).

Jean-Baptiste VALFRAY ; acte Hoste not., 28 nov. 1700 (Ib.).

Hugues REVET ; acte Hoste not., 18 juin 1703 (Ibid.).

Jean-Louis MORGE ; prés. à l'accens. de la cure de Gilly, Hoste not., 20 août 1704 (Tabell.).

André PERROT ; acte Hoste not., 19 déc. 1707 (Ibid.).

Benoît GIRARD ; prés. à une quitt. Ulliel not., 7 mai 1720 (Ibid.).

Maximin CRÉTET ; acte Bernard not., 27 nov. 1732 (Ibid.).

Joseph-Laurent FILLION ; fait un bapt. à Saint-Paul, 27 fév. 1734 (Reg. par.).

Claude BOZON ; acte Bergonzy not., 4 juil. 1738 (Tabell.).

Antoine BOUCHAGE ; acte Ulliel not., 7 mai 1740 (Ibid.).

Joseph GRINGE ; acte Pessy not., 20 août 1740 (Ibid.).

Claude MURAZ ; acte Bernard not., 14 fév. 1742 (Ibid.).

François LUYS ; acte Bergonzy not., 23 fév. 1744 (Ibid.).

Mathieu CREY ; acte Bergonzy not., 2 août 1744 (Ibid.).

Pierre-François TOURNIEUX ; acte Farcy not., 15 déc. 1744 (Ibid.).

François DIMIER ; prêche la mission de Champagny, 21 mai 1746 (Reg. par.).

Jean-Pierre CHÊNE ; test. Ravier not., 12 nov. 1746 (Tabell.).

Jean-Michel JAY ; prés. à l'amodiation de la cure de Bozel, 30 janv. 1748 (Arch. Acad. V. d'Is.).

François Joux ; acte Silvestre not., 23 av. 1749 (Tabell.).

Joseph-François GIROD ; acte Bernard not., 14 août 1753 (Ibid.).

François-Amédée CRESCEND ; acte Ferley not., 23 déc. 1759 (Ibid.).

Jean-Baptiste NOIR ; acte Reymond not., 2 sept. 1773 (Ib.).

AUTELS ET CHAPELLES DE L'EGLISE DE SAINT-PIERRE

Outre le maître-autel, où se célébraient les messes du Chapitre, la cathédrale en possédait beaucoup d'autres. Un plan de l'église dressé avant

la Révolution (Arch. Duverger) nous en fait connaître douze ⁴³¹ ; mais il est probable que ce nombre avait été autrefois notablement dépassé ⁴³².

Nous ne sommes pas exactement fixé sur le vocable de ces autels ni sur le nombre des chapelles ou chapellenies qui y étaient érigées. Les actes de visite du XVII^e et du XVIII^e siècle, les seuls qu'on possède, ne s'accordent pas entre eux sur ce point. Nous allons donc être obligé ici de rester un peu dans le vague, et de mentionner seulement les chapelles, en faisant connaître quelquefois leurs revenus et leurs charges, sans pouvoir toujours indiquer, surtout pour les chapelles très anciennes ensuite disparues, les autels où elles étaient érigées. Quant à l'ordre d'énumération, nous suivons celui de la visite du 21 septembre 1636.

AUTEL DE SAINT-BON, SAINT-CLAUDE, SAINT-ANTOINE ET SAINTE-CATHERINE ⁴³³

Cet autel était au bas de l'église, à gauche en entrant. Trois et peut-être quatre chapelles y étaient ou y avaient été érigées anciennement. Nous allons les faire successivement connaître.

CHAPELLE DE SAINT-BON

Elle avait été fondée par acte Falquet Boveti d'Hautecour not, du 3 février 1405, par Andrevette, veuve et héritière d'Antoine Clément, et par Antoinette Copelli, aussi héritière du même (Arch. comm. Moût., GG, 1). Un Jean Pugin, natif de Bourg-Saint-Maurice et habitant de Moûtiers, en augmenta la dotation par acte Jean Mussillion not. du 5 sept. 1446, avec charge d'une messe chaque samedi (Ibid.). Elle occupait encore, à cette dernière date, sa place primitive, devant la porte de l'église « du côté du Chapitre », mais elle fut probablement transférée à l'intérieur quelques années après, lorsque le cardinal Jean d'Arces fit reconstruire la façade. Toujours est-il qu'on la trouve, en 1636 (vis. du 21 sept.), érigée au fond de l'église, du côté des cloîtres. Elle se trouvait, du reste, à cette époque, incorporée à la chapelle de Saint-Claude, avec les fonds de laquelle ses fonds à elle étaient confondus.

Recteurs connus :

Henri DE GREPPON ; reçoit l'augmentation de dotation du 5 sept. 1446.
Guillaume COPEL ; acte de rémission A. Guiguet not., 27 août 1506 (A. dép. C, 719).

Henri ADAM ; passe un accens. Bernard Vaudesii de Capella not., 19 déc. 1520 (Arch. Duv.).

CHAPELLE DE SAINT-CLAUDE, SAINT-ANTOINE ET SAINTE-CATHERINE

Nous présumons qu'elle fut érigée, vers la fin du xve siècle, par un membre de la famille de Macognin, qui en avait le patronage ⁴³⁴. D'abord complètement distincte de la précédente, elle lui fut ensuite unie, au point de l'absorber en prenant la place principale.

Les revenus confondus des deux chapelles comprenaient, en 1636, le produit de six fosserées de vigne à la Saulcette, et 12 florins de « censes » reconnues par acte Jean Reymonda not., du 8 août 1588. Les charges étaient d'une messe par semaine ⁴³⁵. Elle était alors « de présentation » des nobles d'Oncieu, comme héritiers pour moitié des nobles de Macognin.

La situation n'avait pas changé en 1661, mais l'acte de visite du 21 juin 1773 ne mentionne plus la chapelle que sous le vocable de Saint-Claude. Elle était alors du patronage de noble Dame baronne de Vidonne de Saint-Ours, femme de noble du Freney, sénateur au Sénat de Savoie (Ac. V. d'Is., Doc. II, 70).

Recteurs :

Jacques VILLIEN ; vis. 1636 ; décédé après 1644.

Louis EMPIOZ, chan. sacristain ; vis. 1661 ; déc. en 1672.

Claude-François DE PROVENCE ; institué le 2 sept. 1672 (Arch. Ev.) ; déc. en 1678.

Joseph DE MONTMAYEUR DE MONTCHABOD DE MACOGNIN, chan. de Genève ; instit. le 18 mai 1678 (A. dép., G suppl., 11) ; déc. en 1694.

François DE VIDONNE DE VILLY ; instit. le 10 mars 1694 (A. dép., G suppl., 12).

Antoine DUCHATEL ; passe accens. Hoste not., 1^{er} oct. 1700 (Tabell.).

Joseph-Augustin PORTIER DE BELAIR ; vis. 21 juin 1773.

CHAPELLE DE N.-D. DE PITIÉ ET DE GRACE

Le chanoine Million (Ac. V. d'Is., Mém. I, 22) suppose que, à Moûtiers comme en d'autres paroisses du diocèse, la dévotion à N.-D. de Pitié ou des Sept-Douleurs était de date très ancienne. Il ne mentionne cependant la chapelle qu'à la date de 1640. Effectivement, il n'en est pas question dans l'acte de visite de 1636. Celui du 5 novembre 1661 la mentionne, au contraire, expressément et la place à l'autel de Saint-Bon, au fond de l'église.

Elle ne paraît pas avoir eu alors ni dans la suite des revenus fixes, mais elle était entretenue par les offrandes des fidèles. M. MILLION (l. c., 31) a donné le relevé des bijoux et ornements précieux qu'elle possédait aux approches de la Révolution. On y apportait des environs, et quelquefois d'assez loin, les enfants morts sans baptême, et les registres de plusieurs paroisses attestent que ces enfants, déposés devant l'autel, donnaient quelquefois des signes de vie à la suite desquels ils étaient baptisés. C'est évidemment à des faits de ce genre que l'archevêque de Sainte-Agnès fait allusion dans son acte de visite de 1773, lorsqu'il dit que cette chapelle était « insigne » par les miracles qui s'y opéraient.

Dans l'intervalle, elle avait été transférée de la partie inférieure de la petite nef à la partie supérieure, à la place qu'occupe actuellement la chapelle du Rosaire. L'autel en fut réparé en 1789, aux frais du Chapitre, qui y dépensa la somme de 1.000 livres, et bénit par le Doyen le 30 mai.

Cette chapelle n'avait pas de recteur. Le service des messes y était fait indistinctement par les prêtres attachés, à des titres divers, au service de la cathédrale. Le Chapitre chargeait toutefois l'un de ses membres d'en administrer les avoirs. Deux seulement de ces administrateurs nous sont connus. Ce sont :

Philibert POGNEN, mentionné par l'acte de visite de 1661.

Claude VEFFRAY ; requiert la remise des titres, le 27 sept. 1676 (Arch. hôp. Moût.).

CHAPELLE DE SAINT-VALENTIN

Cette chapelle était probablement attachée au même autel que les précédentes, à la suite desquelles elle est mentionnée par l'acte de visite de 1661. Plus anciennement, elle avait eu son autel à elle « près du clocher de l'horloge » (même acte de vis.), peut-être l'autel que nous avons vu adosser au premier pilier en 1345 ; mais cet autel avait été supprimé « in decorem ecclesiæ », et sa suppression datait déjà probablement de loin, puisque l'acte de visite de 1636 ne le mentionne pas. La chapelle, d'ailleurs, n'avait plus, en 1661, ni revenus ni recteur, et les noms de ses recteurs d'autrefois ne nous sont point parvenus

AUTEL DE SAINT-JACQUES LE MAJEUR

Cet autel faisait suite au précédent. Il était adossé à la muraille nord, à côté de la porte latérale encore existante (Vis. 1773) Il n'avait, en 1636, ni croix ni chandeliers ; l'acte de visite prescrit au recteur de l'en pourvoir. On y comptait deux chapelles.

CHAPELLE DE SAINT-JACQUES

La chapelle de Saint-Jacques, probablement très-ancienne, était au moins antérieure à 1569 (Ac. V. d'Is., Doc., I, 594) ⁴³⁶. Elle avait pour revenus la moitié de la dîme de Saint-Eusèbe de Cœur, soit 10 bichets de froment, 10 bichets de seigle et 12 bichets d'orge, plus 14 bichets provenant de la dîme du blé de Saint-Bon (Vis. 1636). Ces revenus étaient grevés d'une messe par semaine (Ibid.). L'acte de visite de 1661 porte que cette messe devait être célébrée le vendredi.

Le droit de patronage appartenait, en 1636, à la famille de Riddes. Noble Demoiselle de Saint-Jacques, femme de noble Pierre de Ochia de Maglan, grand bailli de Faucigny, en avait ensuite hérité (Vis. 1661). Les héritiers de noble Pierre de Loche de Magland le possédaient encore en 1773.

Recteurs :

Etienne DE CHENIN ; est mentionné par l'acte de vis. de Petit-Cœur, 9 mai 1633 ; vis. du 7 juil. 1653 (Arch. Ev.)

Claude-Pie DU NOYER ; vis. 5 nov. 1661.

Pierre DE LOCHE ; rect. en 1668 (Arch. Tremey) ; signe en cette qualité, le 4 mai 1680 (Ibid.).

Claude D'ANTHON, chan. chantre ; desservant pour le compte du précédent en 1668 (Ibid.) et probablement encore en 1680.

Guy VULLIET, chan. ; rect. inscrit comme tel au cadastre de Grand-Cœur (A. Tremey) en 1687 ; décédé en 1690.

Jean-Louis BERNARD, chan. ; passe accens. Anceray not., 26 juil. 1690 (Et. Trésallet) ; décédé en 1710.

François-Joseph PAERNAT DE LA PALLUD, abbé de Sainte-Marie de Sixt ; était recteur au moment de son décès en 1765 (A. dép., G suppl. 13).

Joseph-Madeleine-Nicod DE NEUVECELLE DE MAUGNY, du dioc. de Genève ; instit. le 23 juill. 1765 (Ibid.) ; passe procur. Guichon not., 20 juil. 1776 (Tabell.) ; encore vivant en 1793.

Claude-Antoine GIROD, curé de Saint-Thomas de Cœur ; desservant pour le compte du précédent (Vis. 1773) ; décédé en 1792.

CHAPELLE DE SAINT-VICTOR ET DE SAINT-AMÉDÉE

Cette chapelle devait être de fondation récente, n'étant pas mentionnée par les actes de visite de 1636 et de 1661. Son existence ne nous est connue que par l'acte d'érection d'une autre chapelle de même vocable qui lui fut annexée dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Celle-ci fut fondée, par acte Excoffier not., du 26 mars 1764 (Tabell.), par noble Alexis de Charbonneau, en exécution des volontés de « feu S. Ex. le comte de Saint-Laurent, ministre d'Etat » contenues en son testament Ropolo not., du 12 nov. 1756. Le fondateur avait versé un capital de 1.600 livres, dont la rente devait servir à l'acquittement de 31 messes par an, y compris celle du jour de Saint-Amédée. Le chanoine Claude-François Rosset de Tours, présenté pour premier recteur par l'acte même de fondation, la possédait encore en 1793.

AUTEL DE SAINTE-MADELEINE

Cet autel était disposé de la même façon que le précédent, auquel il faisait suite. La confrérie des Tailleurs, « qui y était érigée sous le vocable de

sainte « Luce », l'entretenait et y faisait célébrer une messe aux fêtes de la Sainte-Vierge (Vis. 1636). Plusieurs chapelles y étaient également érigées.

CHAPELLE DE SAINTE-MADELEINE

Très ancienne, cette chapelle est déjà mentionnée dans un acte de fondation de 1345 (Ac. V. d'Is., Doc., I, 594). Au XVII^e siècle, on la trouve annexée au Chapitre, qui en faisait faire le service par le second choriste, moyennant 10 setiers de vin, 6 setiers de froment et 100 florins (Vis. de 1636 et 1661) ⁴³⁷. Le desservant était tenu au service personnel au chœur et à deux messes par semaine qu'il pouvait faire célébrer par un autre prêtre (Vis. 1636). La liste des desservants se confond avec celle des seconds choristes. Nous en avons nommé quelques-uns à la p. 169.

CHAPELLE DE LA CONCEPTION DE N.-D.

Cette chapelle date au plus tard du XV^e siècle. On n'en connaît pas le fondateur, ni les revenus et les charges pendant la première période de son existence. Au XVII^e siècle, elle constituait un bénéfice manuel que le Chapitre conférait à son gré à l'un des prêtres de Saint-Pierre. L'acte de visite de 1661 la place cependant sous le patronage des héritiers des nobles de Chapot. Mais elle était redevenue « de libre collation » lors de la transaction de 1713. Le prêtre qui en avait la jouissance percevait du Chapitre 4 setiers de blé et 100 florins, sans autre charge que le service personnel au chœur (Vis. 1636 et 1661).

Recteurs :

Jean TROLLION ; mentionné au « liber recuperæ » des servis dus au duc de Savoie, vers 1515 (A. Duv. de Blay).

François BRUNET, familier du cardinal de Pérouse ; recteur au moment de son décès, en 1558 (A. com. Moût., G, 1).

Guigue PEISEY, familier du Pape, plus tard chan. séculier ; est pourvu recteur par bulle des ides d'oct. 1558 (Ib).

Jean-Gaspard TRUCHET ; reçoit une reconn. de cense par acte de Gilly not., 19 déc. 1566 (suivant reconn. Gudinel not., 15 janv. 1677 — Greffe de Moût.).

Jacques CHARMET ; passe accens. Malliet not., 20 avril 1574 (A. dép., C, 4863).

Aimé Joux ; passe accens. Ador not., 1^{er} août 1628 (Ibid.).

André JORDAN ; vis. 1636.

Jacques LAURENT ; vis. 1661.

Claude DE LAUDES DE LA VILLANE, chan. ; passe quitt. Gudinel not., 4 janv. 1677 (Greffe Moût.) ; déc. en 1696.

Pierre MILLIOZ chan ; passe accens. Pessoz not., 22 mars 1700 (Tabell.).

Joseph REYMOND, chan ; passe accens. Pessoz not., 10 avr. 1701 et Chedal not., 11 nov. 1708 (A. dép., C, 4863 et Tabell.).

Jean-François REPLAT, bourdonnier à Saint-Pierre ; transact. 1713 ⁴³⁸.

CHAPELLE DE SAINT-HENRI

Nous ne connaissons ni l'auteur ni la date de sa fondation. Elle existait certainement dès la seconde moitié du XVI^e siècle et paraît avoir suivi le sort de la chapelle précédente, sans cependant se confondre avec elle (Vis. 1661). Elle paraît avoir eu aussi les mêmes recteurs. Les seuls que nous connaissions d'une manière certaine, Jean-Gaspard TRUCHET (1566), Claude DE LAUDES DE LA VILLANE (1677) et Jean-François TRUCHET (1713), possédaient effectivement aussi, à ces mêmes dates, la chapelle de la Conception, ainsi qu'on l'a vu plus haut. A partir de 1713, nous n'en trouvons plus mention

CHAPELLE DE SAINTE-LUCIE

Cette chapelle est mentionnée seulement par l'acte de visite de 1661, mais elle était au moins aussi ancienne que la confrérie de même nom, qui existait certainement depuis 1610 ⁴³⁹. Elle ne constituait probablement pas

un vrai bénéfice, n'ayant pas de revenus fixes et assurés. Nous avons noté plus haut que la confrérie entretenait l'autel et y faisait célébrer des messes aux fêtes de la Sainte-Vierge. Le choix du prêtre célébrant était probablement fait, pour chaque fête, par le prieur de la confrérie.

AUTEL DE SAINT-CHRISTOPHE

Cet autel était situé dans la petite nef attenante aux cloîtres près de la porte de la sacristie. On n'y comptait pas moins de quatre chapellenies.

CHAPELLES DE SAINT-CHRISTOPHE, SAINT-JEAN-BAPTISTE, SAINT-SÉBASTIEN, SAINT-NICOLAS ET L'ASSOMPTION

Saint-Christophe était le vocable d'une chapelle ancienne, antérieure peut-être à 1412 ou tout au moins à 1569 (Ac. V. d'I s., Doc., I, 594) ⁴⁴⁰. Simple bénéfice manuel, elle avait pour revenu au XVII^e siècle (Vis. 1636 et 1661) le produit d'une vigne à la Contamine, que le Chapitre faisait toucher par l'un de ses « prêtres servants » (Ibid.). On n'en trouve plus mention dans les procès-verbaux des visites ultérieures.

Recteurs :

André JORDAN ; vis. 1636.

N. TRUCHET ; vis. 1661.

Jean-François REPLAT ; transact. de 1713.

CHAPELLE DE SAINT-ELOI

La confrérie des artisans sur métaux, placée sous le vocable de ce saint, y avait ses réuniops. L'acte de visite de 1636 invitait la confrérie à produire ses statuts. Celui de 1661 note que la chapelle de Saint-Eloi a été transférée à l'autel de Saint-Christophe, ce qui implique ou bien qu'elle avait eu

antérieurement son autel distinct, ou bien qu'elle avait été rattachée pendant quelque temps à un autre autel. L'acte de visite de 1773 mentionne cette chapelle sous le vocable nouveau de Saint-François de Sales, sans fournir sur elle aucun détail.

CHAPELLES DE LA SAINTE-CROIX ET DE N.-D. DES CANAVETS.

De ces chapelles, qui étaient distinctes l'une de l'autre, nous ne savons autre chose sinon qu'elles avaient été transférées, comme la précédente, à l'autel de Saint-Christophe (Vis. 1661). Les autres actes de visite connus n'en parlent pas, sauf celui de 1773, qui mentionne la chapelle de la Sainte-Croix, alors transférés à l'autel de l'Annonciation, dans la nef opposée.

AUTEL DE N.-D. de Bertrands

Il portait ce nom parce qu'il avait été érigé anciennement par des membres de cette noble et illustre famille. Il occupait, au bras droit du transept, la place actuellement occupée par l'autel de la Sainte-Vierge ou du Rosaire.

La chapelle de N.-D. des Bertrand avait été fondée à une date très ancienne, et l'archevêque Jean de Bertrand en avait augmenté la dotation primitive par acte du 23 oct. 1428 (Arch. Acad. V. d'Is. ; Doc. Million). Elle était encore rattachée à ce même autel en 1636 (Vis. 21 sept.), mais l'acte de visite de 1661 place à l'autel de la Décollation de Saint-Jean-Baptiste, sur la tribune de la chapelle des Corps-Saints, au transept opposé. La translation avait probablement été faite peu auparavant, Pour faire place à la chapelle de N.-D. de Pitié, que l'on ne pouvait plus décemment, à raison de la dévotion toujours croissante des fidèles, laisser au fond de l'église, à l'autel mal éclairé de Siant-Bon ⁴⁴¹.

La chapelle de N.-D. des Bertrand était encore, au XVII^e siècle, du patronage des nobles de Bertrand de la Pérouse (Vis. 1636 et 1661). Ses revenus consistaient, en 1636, en 72 florins de censés féodales perçues en diverses paroisses, à la charge d'une messe par semaine. L'acte de visite de 1661 les fait consister en 4 setiers de vin produits par une vigne sise à Saint-Jacquemoz (Saint-Marcel) et en 25 florins. Le même acte confirme

l'obligation, pour le recteur, d'assister au chœur, moyennant participation aux distributions quotidiennes, obligation qu'avait déjà mentionnée l'acte de 1636 mais dont le recteur d'alors était dispensé par la volonté du patron. Le recteur devait de plus célébrer pendant trois mois dans la chapelle du palais archiépiscopal.

Recteurs connus :

Pierre BOVIER ; passe un acte de vente Jean Mussillion not., 14 juin 1426 (Arch. Tremey).

Jean DE MAPART (de mea part) ; est nommé recteur par l'archevêque au moment de l'augmentation de dot, 23 oct. 1428 (Arch. Ac. V. d'Is. ; Doc. Million) ; vivait encore en 1467.

Humbert VIAL ; fait renouveler des reconnaissances vers 1480 (suivant mention contenue dans une reconn. de 1528. Notes de M. Tremey).

Jean CHARDON ; fait renouveler des reconn. vers 1500 (Ibid.)

Barthélémy BOVETA ; id. vers 1520 (Ibid.).

François VINCENT, chan. de la collégiale d'Annecy ; fait renouveler des reconn. en 1528 (Ibid. Arch. comm. Moût. II, 5).

Claude D'ANTHON ; institué le 8 mai 1630 (Vis. 1636) ; encore mentionn par l'acte de vis. de 1661 ; décédé en 1680.

François-Joseph PAERNAT DE LA PALLUD ; est présenté par le patron, le 1^{er} fév. 1730 (Tabell.) ; démiss. en 1751 (Ibid.)

Jean PACHOUD ; institué en 1774, il résigne par permutation avec le suivant (acte Front not., 9 août 1778. Tabell.).

François-Louis DE GILLY DE VILLARÉMOND ; est mis en possession par acte Front not., 11 août 1778 (Ibid.) ; décédé en 1792.

Jean-Marie FAVRE ; nommé et institué après le décès du précédent, il ne put prendre possession (A. com. Moût., II, 5).

AUTELS DES CORPS-SAINTS

Cet autel était situé au bras gauche du transept, là où est l'autel actuel de Saint-Pierre de Tarentaise. C'était le Chapitre qui l'entretenait La dernière

réparation qui y fut faite, en 1789, coûta 1.000 livres. Le Doyen de Maistre le bénit le 13 juin de cette même année (Journ. du chan : Duverger. — Arch. Duv.).

Son nom lui venait de ce qu'on y avait longtemps conservé, dans une châsse de marbre, les corps de saint Pierre 1^{er} et de saint Pierre II, nos anciens archevêques. Ils y étaient encore à l'époque de la visite de 1636 ; l'acte de visite de 1661 nous apprend qu'ils avaient été transférés, dans l'intervalle, au trésor de l'église métropolitaine. Le Chapitre les confiait d'ordinaire à la garde de deux chanoines. Nous ne connaissons que deux de ces gardiens, les chanoines Jean-Claude Hospes et Philibert Pognen, mentionnés par l'acte de visite de 1636.

A quelques pas de l'autel s'ouvrait le caveau où étaient déposés les restes des archevêques. C'est là qu'avait notamment reçu la sépulture le célèbre archevêque Teutram, ainsi que l'atteste encore une inscription malheureusement masquée par des boiseries.

A cet autel étaient érigées plusieurs chapelles.

CHAPELLE DU SAINT-SACREMENT

Nous ignorons à quelle époque on commença à conserver le Saint-Sacrement à l'autel des Corps-Saints. Nous savons seulement que c'est là que se trouvait le tabernacle au moment de la visite de 1636 et qu'il garda cette place jusqu'à la Révolution ⁴⁴².

Là aussi était établie une confrérie du Saint-Sacrement à laquelle se faisaient agréger les fidèles de l'un et de l'autre sexe. Mgr Benoît-Théophile de Chevron-Villette lui faisait injonction, en 1636, de produire ses statuts.

La chapelle du Saint-Sacrement avait ses revenus spéciaux qui étaient de 26 florins, dont 9 payés par les syndics de la ville (Vis. 1661) ⁴⁴³, plus un setier de blé mêlé (seigle et orge), produit de biens sis à Saint-Jean de Belleville (Vis. 1636 et 1661). Le recteur de la chapelle était en même temps recteur de la confrérie. C'était celle-ci qui le nommait, et il était tenu de célébrer une messe par semaine (Ibid.). S'il ne pouvait faire le service par lui-même, il le faisait faire par un suppléant.

Les recteurs connus sont :

Michel MAGDELLEN ; fait faire inventaire le 16 déc. 1626 (Acte de vis. 1661) ; fut remplacé peu avant la visite de 1661 (Ibid.).

Jean-Louis MAGDELLEN ; vis. 5 nov. 1661 ; décédé en 1681.

Marc-Antoine POINTET ; fut probablement le successeur immédiat du précédent ; signe un reçu le 10 déc. 1686 (Arch. comm. Moût., CC, 65) ; encore recteur en 1715 (Arch. com. Moût.) ; décédé en 1717.

Jean-François REPLAT ; compte des procureurs de la confrérie pour 1718 ; passe quittance, 12 juil. 1735 (Ibid.) ; décédé en 1742.

Jean-Louis PETEL ; reçoit comme recteur une allocation de la ville de 1743 à 1749 (Arch. comm., CC, 57).

Joseph VIBERT, chan. ; compte de la confr. pour 1750-1752 ; décédé en 1753.

Jean-Louis PETEL, chan. ; compte de 1753 (A. com.) ; acte Excoffier not., 23 fév. 1757 (Tabell.) ; déc. en 1772.

François DIMIER, chan. ; vis. 1773 ; acte Bernard not., 5 mai 1779 (Ibid.) ; compte rendu le 30 mai 1793 (Arch. Acad. V. d'Isère).

CHAPELLE DE SAINTE-FOY

C'était une des plus anciennes chapelles de l'église métropolitaine, mais elle n'avait pas toujours été à cette place ⁴⁴⁴. Il en est fait mention dès l'an. 1283 dans le testament de l'archevêque saint Pierre III qui lui constitue une augmentation de dot de 100 sous de Maurienne (BESSON, pr. 66). L'acte de visite de 1636 n'en parle pas, mais celui de 1661 note expressément que cette chapelle était alors érigée à l'autel des Corps-Saints. C'était à cette époque un des bénéfices manuels que le Chapitre attribuait à son gré à ses « prêtres servants ». Ses revenus comprenaient 12 florins à payer par le Chapitre et une part des distributions quotidiennes. Le prêtre recteur était tenu au service du chœur et à la célébration de deux messes par semaine (Vis. 1661). Les noms des recteurs successifs ne nous sont point parvenus, à l'exception de discret Jean Caille, maître des « innocents » qui possédait cette chapelle à la fin du XV^e siècle (A. com. CC, 47).

CHAPELLE DE SAINT-PIERRE

A la suite de la chapelle de Sainte-Foy dont elle était autrefois voisine, nous devons en mentionner une autre, non moins ancienne mais depuis longtemps disparue, celle de Saint-Pierre. C'est encore le testament de saint Pierre III qui nous en révèle l'existence. L'archevêque nous y apprend, en effet, qu'il y avait alors, au-dessus de la chapelle de Sainte-Foy, c'est-à-dire probablement plus près du maître-autel, une chapelle dédiée à saint Pierre et dont le revenu comprenait la dîme et cinq sous à percevoir dans la paroisse de Bozel. Comme la perception de ce revenu ne se faisait pas, semble-t-il, sans quelque difficulté, l'archevêque testateur donne au chapelain recteur la faculté d'abandonner ce revenu à la mense archiépiscopale et de percevoir en échange 20 sous forts de monnaie ancienne sur l'église des Avanchers. Le saint auquel la chapelle était dédiée était-il le Prince des Apôtres ou bien Saint Pierre II de Tarentaise, solennellement canonisé depuis bien près d'un siècle, l'archevêque ne nous le dit pas et nul document ne nous l'apprend, la chapelle ne se trouvant nulle part ailleurs mentionnée.

CHAPELLE DE N.-D. DES CORPS-SAINTS

Il y avait eu d'abord sous ce même et unique vocable deux chapelles distinctes, fondées toutes les deux par le cardinal d'Arces un peu avant celle des Innocents, c'est-à-dire avant 1454 (Ac. V. d'Is., Doc., I, 583). Le cardinal avait fait don à cette fin à chacun des deux Chapitres de 940 florins, dont la rente devait servir à l'entretien de deux prêtres, attachés au service l'un de l'église de Saint-Pierre, l'autre de l'église de Sainte-Marie (Ibid., I, 593). La fondation comportait la célébration d'une messe quotidienne, par ces deux prêtres, alternativement, à l'autel des Corps-Saints.

Ces deux chapelles paraissent s'être fondues ensemble dans la suite. Les actes de visite de 1636 et de 1661 n'en mentionnent qu'une seule. Ses revenus étaient, en 1636, de 10 setiers de vin, 6 setiers de froment et 48 florins. Elle constituait dès cette époque, et peut-être déjà antérieurement, un bénéfice manuel en faveur du premier choriste soit du curé de Prime. De ce chef, le cure de Prime était tenu, suivant l'acte de visite de 1636, d'assister aux offices capitulaires, de célébrer tous les jours fériés et tout le Carême, les dimanches exceptés, enfin d'administrer les sacrements aux cloîtres de Saint-Pierre et au palais archiépiscopal.

Nous avons donné plus haut (p. 166) la liste des curés de Prime, qui est aussi, au moins depuis l'époque précitée, celle des recteurs de cette chapelle.

CHAPELLE DES INNOCENTS

Cette chapelle a été fondée par l'archevêque cardinal Jean d'Arces, par acte du 25 juillet 1454. Par cet acte, dont on peut lire le texte au tome 1^{er} des Documents de l'Académie de la Val d'Isère, p. 565, l'archevêque mettait à la disposition du Chapitre régulier, en même temps qu'une maison d'habitation, Un capital de 8.000 florins de Savoie dont les revenus devaient servir perpétuellement à l'entretien de six innocents (enfants de chœur), de deux maîtres et d'un serviteur.

Ces enfants devaient être de naissance légitime, appartenir à des familles honorables, n'être affligés d'aucune difformité corporelle ni atteints d'aucune maladie contagieuse ou incurable, et posséder des aptitudes pour le chant, avec la capacité nécessaire pour profiter de l'enseignement qui devait leur être donné par leurs maîtres. On les recevait à l'âge de huit ans environ et on les gardait jusqu'à seize ans révolus. Passé cet âge, le Chapitre ne devait les maintenir en charge qu'au cas où ils se feraient remarquer par des aptitudes musicales ou par des qualités intellectuelles et morales exceptionnelles. Ils étaient confiés à la surveillance et aux soins de deux maîtres, prêtres ou aptes à le devenir dans l'année de leur entrée en fonctions. Ces maîtres devaient enseigner aux innocents, l'un le chant, l'autre la grammaire et les arts libéraux, et continuer l'exercice de ces fonctions pendant l'espace de dix-huit ans.

L'entretien des maîtres ainsi que des enfants et du serviteur, celui-ci chargé de faire les lits, de préparer les repas et de faire régner l'ordre et la propreté dans la maison, était assuré par la rente du capital spécifié ci-dessus. L'archevêque avait encore ajouté à cette rente les revenus disponibles des cures de Bozel et de Gilly, avec mention que ceux de la première profiteraient plus spécialement au maître de musique, et ceux de la seconde au maître de grammaire.

Les maîtres et les innocents devaient, aux termes de l'acte de fondation, assister aux offices complets, c'est-à-dire à la messe et à toutes les heures canoniales de l'église de Saint-Pierre, les jours de dimanche et aux fêtes

solennelles. Exception était faite pour les fêtes de la Sainte-Vierge, où ce service devait se faire à l'église de Sainte-Marie, sauf aux trois fêtes de la Purification, de l'Assomption et de la Nativité de Notre-Dame, où les innocents ne se rendraient à Sainte-Marie que si l'archevêque y devait lui-même officier.

Les innocents devaient de plus assister tous les jours à une messe qui se célébrerait à l'autel des Corps-Saints, où la nouvelle chapelle était fondée ⁴⁴⁵. A cet effet, l'archevêque s'obligeait à fournir la chapelle du mobilier religieux et des ornements nécessaires, dont l'entretien serait ensuite à la charge du Chapitre. La même clause s'appliquait au mobilier de la maison, dont l'archevêque faisait également les premiers frais.

Nous avons donné précédemment (p. 174) les noms de quelques maîtres de musique. Quant aux maîtres de grammaire, nous ne connaissons que les trois dont les noms suivent :

Jean CAILLE ; payait une redevance à la ville vers 1499-1500 (A. comm., CC, 47).

N. PETIT ; comptes capit., 16 avr. et 2 oct. 1627 (Arch. Ev.).

Jean-Marie BONNEFOY-CUDRAZ ; comptes 1778-1782 (Ibid.).

Nous ne connaissons également qu'un très petit nombre d'« innocents » ⁴⁴⁶. Nous ne jugeons pas à propos d'en dresser ici la liste. Au reste, leurs noms ont déjà paru pour la plupart dans celle des chapelains de Saint-Pierre. C'est que les innocents ne contribuaient pas seulement à relever l'éclat du chant et des cérémonies liturgiques. Ils constituaient aussi un élément excellent pour le recrutement du clergé. La plupart devenaient prêtres et restaient attachés, comme tels, au service de la cathédrale, où l'archevêque fondateur avait voulu qu'ils fussent, de préférence à tous autres, nommés aux emplois et bénéfices vacants.

AUTEL DE LA SAINTE-TRINITÉ

Cet autel était situé sur la petite tribune, au-dessus du précédent. Plusieurs chapelles y étaient pareillement érigées.

CHAPELLE DE LA SAINTE-TRINITÉ

Nous ignorons la date de sa fondation. Elle était dès le XVII^e siècle et resta jusqu'à la fin annexée au Chapitre, qui la conférait, à titre de bénéfice manuel, à l'un de ses « prêtres servants ». Les actes de visite de 1636 et de 1661 lui attribuent un revenu de 14 florins, grevé d'une messe par mois.

Recteurs connus :

Pierre DIGARD ; vis. 1636.

Claude TILLIER, curé de Prime ; vis. 1661.

CHAPELLE DE LA DÉCOLLATION DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Cette chapelle avait été fondée par acte Martin Meyne not. du 9 oct. 1467 (Vis. 1661) et paraît avoir été annexée dès l'origine à la cure de Prime. Elle possédait comme revenus le produit de 12 fosserées de vigne à Saint-Jaquèmoz, plus 4 setiers de froment, 2 setiers d'avoine et 16 sols à fournir par la mense archiépiscopale. Le recteur était tenu d'assister au chœur, de prendre part au chant des offices, de célébrer deux messes par semaine et de dire la messe à la chapelle du palais archiépiscopal, quand l'archevêque ne pouvait y célébrer par lui-même (Ibid.).

Cette chapelle fut transférée dans la suite à l'autel de Saint Crépin, dans la petite nef du midi.

Ses recteurs ont été les curés successifs de Prime. On en a trouvé la liste plus haut.

CHAPELLE DITE DE LA GRAMMAIRE

On en trouve mention dans l'acte de visite de 1661, qui ne fournit sur elle aucun détail. Nous ignorons pourquoi elle était ainsi appelée. Peut-être le Chapitre avait-il coutume de l'attribuer au maître de grammaire des innocents. Nous supposons qu'elle fut plus tard transférée, comme la précédente, à l'autel de Saint Crépin.

CHAPELLE DE SAINT-JACQUES ET SAINT-PIERRE DE TARENTEISE

Cette chapelle avait été fondée par l'archevêque Jean de Bertrand, par son testament du 9 oct. 1432. Nous ne sommes pas renseigné sur l'importance de la dotation. L'acte de visite de 1661, le seul qui en parle parmi ceux qui nous restent, se contente de marquer sa situation à l'autel de la Sainte-Trinité, alors plus souvent appelé de la Décollation de Saint-Jean-Baptiste ⁴⁴⁷.

AUTEL DE L'ANNONCIATION DE NOTRE-DAME

Cet autel était placé dans la petite nef attenante à la cour de l'Archevêché, en face de la porte de la sacristie. Il n'avait naturellement été placé sous ce vocable qu'au commencement du XVII^e siècle, lorsque fut érigée la chapelle dont il va être parlé. On l'avait dédié plus anciennement aux saints Crépin et Crépinien et la confrérie de même nom l'entretenait. De nombreuses chapellenies y étaient érigées.

CHAPELLE DE L'ANNONCIATION

Elle avait été fondée par respectable Claude-François Vichard, juge majeur de Tarentaise, par acte du 30 octobre 1608, avec réserve du droit de patronage pour lui et ses héritiers, et sous la charge de deux messes par semaine. Les biens affectés au service de cette fondation étaient situés au lieu dit de la « Chagne » (Vis. 1636) et produisaient un revenu d'environ 100 florins. L'acte de visite précité constate que la chapelle avait tous les ornements requis pour la célébration de la sainte messe.

La dotation en fut augmentée par l'un des descendants du fondateur, noble François Vichard, seigneur de Saint-Réal, par acte Bergonzy not. du 25 sept. 1753, avec obligation pour le recteur de célébrer une troisième messe par semaine. Noble François Vichard était encore en possession du droit de patronage au moment de la visite de 1773.

Recteurs :

Jacques VILLIEN ; nommé par l'acte de fondation, en 1608 ; encore recteur en 1636 (Vis. 21 sept.).

Philibert POGNEN ; faisait le service pour le compte du précédent et lui succéda comme recteur vers 1646 ; décédé en 1678.

Guy VULLIET, chan. ; institué le 3 mai 1678 (A. dép., G, suppl., 11) ; décédé en 1690.

Jean-François SAGE ; acte Farcy not., 6 juin 1738 (suivant acte Silvestre not., 9 juil. 1751. — Tabell.) ; déc. en 1748.

François Joux ; acte Silvestre not., 10 juil. 1751 (Tabell.) : acte Avet not., 1^{er} juil. 1792 (Ibid.)

CHAPELLE DE SAINT-CRÉPIN ET SAINT-CRÉPINIEN

Cette chapelle avait probablement été érigée en même temps que la confrérie de même nom, dont on possède les statuts, dressés par acte Jean Charmel not. du 24 mai 1481 (Arch. par. Moût. ; parch.). Antoine Chevron y fondait, un demi-siècle plus tard, une messe par mois, par testament Jacques Richelmi not. du 22 mai 1519 (Ibid.). Elle possédait, en 1636 (Vis. 21 sept.), un revenu de 6 setiers de seigle et de 35 florins. Le recteur, qui était nommé par la confrérie, y devait célébrer les jeudis et les dimanches.

Recteurs connus :

Pierre DIGARD ; vis. de 1636 ; déc. en 1643.

Claude ANCENAY ; vis. de 1661 ; déc. après 1690.

Martin GUILLOT ; était recteur au moment de son décès (acte de nomination du suivant).

Claude RUFFIER ; nommé par acte Villiod not. du 22 oct. 1730 (Tabell.) ; déc. en 1762.

CHAPELLE DE SAINT-JEAN L'EVANGÉLISTE

Cette chapelle était encore bien plus ancienne que la précédente. L'archevêque saint Pierre III lui léguait déjà, en 1283 (BESSON, pr. 66), un capital de 40 sous forts de monnaie ancienne. On la perd ensuite complètement de vue jusqu'en 1573, où des biens qui lui appartenaient sont mentionnés dans un acte de reconnaissance (Arch. Duv.). Au siècle suivant, elle paraît constituer un bénéfice manuel à la disposition du Chapitre. Le recteur était tenu au service du chœur, mais ne percevait, de ce chef, que sa part des distributions. La chapelle avait quelques revenus fixes, dont l'acte de visite de 1636 ne fait pas connaître le montant. L'acte de visite de 1661, qui lui attribue le vocable de « Saint-Jean devant la Porte latine », évalue

ces revenus à 12 florins et 6 sols et met à la charge du recteur, outre l'assistance au chœur, la célébration de deux messes par semaine.

Un seul des recteurs nous est connu ; c'est Pierre Digard, que mentionne l'acte de visite de 1636. Le rectorat était vacant en 1661.

CHAPELLE DE SAINT-SÉBASTIEN ET DE SAINT-MAURICE

Cette chapelle a dû être fondée par un membre de la famille Duverger, vers la fin du XV^e siècle. Noble Antoine Duverger, qui en avait le patronage, lui faisait un legs par testament H. Cochonis not. du 30 mars 1512 (Arch. Duv., parch.). L'acte de visite de 1636 n'en parle pas. Celui de 1661 se contente de la mentionner en indiquant qu'elle était érigée à l'autel de l'Annonciation, sans rien dire de ses revenus et de ses charges ni de son recteur à cette époque.

Nous n'en connaissons qu'un seul recteur, François de LA CHENAL (de Canali), nommé, comme légataire, au testament précité de noble Antoine Duverger.

CHAPELLE DES 11.000 VIERGES

Elle était érigée au même autel que la précédente (Vis. 1661). On ne sait rien ni de ses revenus ni de ses charges en 1636. Peut-être se confondait-elle avec la chapelle des 10.000 martyrs, dont il est question au tome 1^{er} (p. 594) des Documents de l'Académie de la Val d'Isère. L'acte de visite de 1661 nous fait savoir qu'elle était autrefois sous le chœur, « in capella sancti Clari ». Le recteur était autrefois tenu à l'assistance au chœur et à la célébration de cinq messes, moyennant 25 florins annuels et sa part des distributions (Vis. 1661).

CHAPELLE DE SAINT-CLAIR

L'acte de visite de 1661, en mentionnant cette chapelle à la suite des précédentes, sans fournir sur elle aucun détail, laisse supposer qu'elle était alors érigée au même autel. Mais elle ne pouvait y avoir été transférée depuis bien longtemps. On a la preuve, en effet, que le Chapitre

s'assemblait, le 29 décembre 1622, à la chapelle de Saint-Clair, pour donner son consentement à la résignation-permutation du chanoine Louis Empioz (Arch. Ac. V. d'Is.), et qu'au siècle précédent il tenait régulièrement ses réunions dans cette même chapelle (Arch. Ev. ; délibér. capitul. 1580 et années suivantes). Tout cela suppose une chapelle fermée, ou tout au moins située en un point écarté de l'église, condition indispensable pour assurer le secret des délibérations capitulaires. L'acte de visite de 1661 en précise, d'ailleurs, la position ancienne, quand il note, ainsi qu'on l'a vu plus haut, que la chapelle des 11.000 Vierges était autrefois située dans la chapelle de Saint-Clair, « sous le chœur », par conséquent dans la crypte romane du XI^e siècle, dont nous avons fait connaître l'existence en parlant de la construction de la cathédrale.

AUTEL DE SAINT-JOSEPH

Cet autel occupait la place qu'il occupe encore aujourd'hui, à côté de la porte qui fait communiquer la cathédrale avec l'Evêché ⁴⁴⁸. Siège d'une confrérie de même nom, il fut probablement érigé, ou, s'il existait déjà antérieurement, il dut tout au moins prendre ce vocable lors de l'érection de la confrérie, soit au commencement du XVI^e siècle ⁴⁴⁹. La confrérie pourvut depuis lors à son entretien. Elle en fit notamment refaire le rétable par « prix-faict » du 19 mars 1698 (Arch. Ac. V. d'Is.). Les maîtres sculpteurs auxquels fut confié ce travail étaient Jean-Marie Molin et Jean-Baptiste Gualla, tous deux originaires de Campertogno. Ils touchèrent de ce chef 525 florins. La confrérie fit également repeindre le tableau en 1717 (Arch. hôp. Moût.).

La chapelle de Saint-Joseph n'avait pas de revenus fixes, mais la confrérie y faisait célébrer une messe chaque dimanche par son recteur, qui était aussi le recteur de la chapelle.

Voici les recteurs dont les noms nous sont parvenus :

Gonin CLAVEL ; acte Bertellin not., 24 août 1594 (A. hôp. Moût.).

Pierre COPEL ; faisait, à la même époque, le service pour le précédent, alors curé de Saint-Oyen (Ibid.).

Pierre DIGARD ; fait inventorier les titres, le 19 mars 1624 (Ibid.).

Claude d'ANTHON, chan. chantre ; vis. de 1636 ; signe un acte d'élection de prieur, 19 mars 1656 (Ibid.) ; a dû cesser ses fonctions quelque

temps après ; la confrérie n'avait pas de recteur lors de la visite de 1661.

Jean-François REY ; « prix-faict » du rétable, 19 mars 1698 ; décédé en 1701.

Joseph-Antoine DUCHATEL, 2^e choriste et ensuite chan. ; signe les actes d'élection, 1713-1746 ⁴⁵⁰.

Benoît GIRARD, chan. ; id. 1747-1749 ; signe un reçu 21 juin 1750 ; décédé la même année.

Joseph VIBERT, chan. ; signe un rôle des confrères, 12 mars 1752 ; déc. en 1753.

François-Nicolas CROSÉ, chan. ; signe un reçu, 26 mars 1755 ; déc. en 1759.

Michel LUISET, chan. ; signe des reçus, 19 mars 1765 et 22 mars 1768.

Antoine BOUCHAGE, chan. théologal ; comptes 1786-1792.

AUTEL DU CRUCIFIX

Un autel placé sous ce vocable existait dans l'église de Saint-Pierre peu avant la Révolution. Nous supposons que c'était celui qu'on rencontrait immédiatement après l'autel de Saint-Joseph, en marchant dans la direction de la grande porte.

Par acte Front not. du 13 juin 1780 (Tabell.), Marguerite Fontanil, veuve de Jacques Duplan, faisait don à l'autel du Crucifix d'un capital de 200 livres dont la rente paierait annuellement deux livres de cierges de cire à allumer pendant les offices des fêtes de Noël. Cet acte nous apprend qu'elle avait déjà fondé précédemment trois messes à célébrer à ce même autel après la messe de minuit.

AUTEL DE SAINT-ANTOINE

Il était situé au fond de l'église, dans la dernière travée de la petite nef du midi. Noble Antoine Baudard y avait fondé, peu avant la visite de 1636, une chapelle sous le vocable de Saint-Antoine, son patron, et de Notre-Dame, chapelle dont il s'était réservé le patronage. L'acte de visite de 1636, après avoir constaté que la chapelle manquait d'ornements, enjoignait au fondateur de lui en fournir.

Les revenus étaient de 25 florins, dont 15 devaient être payés au Chapitre pour la célébration de deux grand-messes. Le reste profitait au recteur, qui devait célébrer une messe par mois.

La dotation dut être augmentée peu après par le fondateur ou peut-être par sa veuve. L'acte de visite de 1661, qui désigne la chapelle sous le nom de Saint Antoine et Sainte Barbe, évalue les revenus à 3 setiers de blé mêlé (seigle et orge), 3 setiers de vin et 15 florins. Les charges comportaient pour le recteur, outre deux messes par semaine, l'assistance au chœur, moyennant une part des distributions quotidiennes. Le droit de patronage était, d'ailleurs, maintenu. Il était exercé, en 1702, par noble seigneur Hyacinthe-Noé de Bellegarde, seigneur de la maison-forte de Villarbigny, comme héritier de noble D^{lle} Antoinette Baudard, sa mère.

Recteurs :

Nicolas BLANC ; vis. 1636 ; déc. après 1651.

Barthélémy REYNARD ; vis. 1661 ; déc. en 1675.

Marc-Antoine POINTET ; institué en 1676 ; résigne le 6 avril 1702.

Ignace DUNAND ; institué le 8 avril 1702 (Arch. de l'Evêché, aux Arch. Départ.).

Dans cette chapelle était érigée la confrérie des médecins, chirurgiens et pharmaciens, sous le vocable des saints Cosme et Damien. Une grand-messe y était célébrée par ses soins le jour des patrons (Vis. 1636).

Avant de sortir de l'église, il reste à mentionner trois chapelles dont nous connaissons l'existence, sans savoir à quels autels elles étaient érigées. Ce sont la chapelle de Saint-Louis et la chapelle des 10.000 martyrs, toutes deux antérieures au moins à 1569 (Ac. V. d'Is.. Doc., 1, 594) et la chapelle de Notre-Dame, Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Catherine, en faveur de laquelle une reconnaissance était faite par les frères Chedal, en 1543 (Ib.)

AUTEL ET CHAPELLE DE SAINTE-CATHERINE

Cette chapelle avait été érigée primitivement sous les cloîtres, où elle se trouvait encore lors des visites de 1636 et de 1661.

Ses revenus étaient, en 1636, de 30 cartes de froment et de 2 setiers de vin, le tout produit par des biens situés à la Bâthie. Une maison et un jardin, situés à la rue des Prêtres, servaient au logement et à l'entretien du recteur. La chapelle n'avait alors d'autre ornement qu'un antependium en cuir doré.

Les ornements sacerdotaux et le mobilier liturgique nécessaire pour la célébration de la messe étaient fournis par la confrérie du Saint-Sacrement, qui y était canoniquement érigée et qui venait de la faire réparer à ses frais. Les charges étaient de deux messes par semaine, à célébrer les mercredis et les vendredis. L'acte de visite y ajoute le service du chœur, moyennant quoi le recteur avait droit aux distributions.

La chapelle de Sainte-Catherine avait probablement été fondée par la famille des nobles d'Avisé, de la vallée d'Aoste, qui en avaient le patronage dès le XVI^e siècle. Quant à la date de la fondation, elle est certainement antérieure à l'an 1451, où Ysabeau, « vesve » de Me Claude Sallanche not. de Saint-Oyen, y faisait une fondation de 5 florins, petits poids, par testament Hugues Chevallier not. du 22 septembre (Arch. Tremey). Il est également parlé de cette chapelle dans l'acte de fondation de la chapelle des Innocents (1454). Elle était alors le lieu accoutumé des réunions capitulaires.

On la trouve plus tard transférée en sacristie. Le transfert eut probablement lieu en 1703, lorsque le Chapitre fit reconstruire les cloîtres ; il fut, en tout cas, antérieur à 1716 (acte Pessoz not., 24 sept. — Tabell.).

Le droit de patronage était exercé, à la veille de la Révolution, pour une moitié par le Chapitre, qui y prétendait déjà en 1661, et pour l'autre par noble Hyacinthe du Tour, seigneur de Pontvoire, comme héritier de sa grand-mère Dame du Tour, épouse en premières noces et héritière de noble seigneur Jacques de Blonay, baron d'Avisé (Vis. 1773).

Nous avons dressé plus haut la liste des recteurs (V. page 170).

CONFRÉRIES

Nous les avons déjà mentionnées ci-dessus, en indiquant les chapelles où elles étaient érigées. Nous n'ajouterons ici que quelques notes.

L'acte de visite de 1636 dit de la confrérie du Saint-Sacrement qu'elle était canoniquement érigée dans la chapelle de ce nom, et, en un autre endroit, qu'elle était érigée à la chapelle de Sainte-Catherine. Il nous paraît difficile d'admettre l'existence simultanée de deux confréries de même vocable dans la même église ⁴⁵¹. Nous sommes donc porté à croire que la confrérie s'assemblait, pour ses réunions de piété, dans la chapelle du Saint-Sacrement, mais qu'elle se réunissait à Sainte-Catherine pour traiter de ses

intérêts matériels, par exemple pour l'examen du compte des procureurs ou pour l'élection des prieurs. Des contestations et des discussions animées pouvant se produire dans l'un et l'autre cas, on avait sans doute jugé qu'il ne convenait pas de tenir ces réunions dans l'église même et devant le tabernacle où se conservait la Sainte-Eucharistie, objet principal de la dévotion de la confrérie.

Toutes ces confréries avaient, lorsqu'éclata le mouvement révolutionnaire en Savoie, des fonds qui furent brutalement confisqués, comme ceux des églises et des chapelles. Le conseil général de la commune de Montsalin (Moûtiers), par son arrêté du 21 germinal an II, en fit dresser inventaire par des commissaires spéciaux. Voici à combien se montaient, en capitaux et en rentes, les avoirs des confréries de l'église de Saint-Pierre.

St-Sacrement	cap.	2363 l.	19 sols,	11 den.	rente	98 l.	4 s.	6 d.
Ste-Luce		» 1076 l.	»	»	»	49 l.	»	»
St-Joseph		» 1460 l.	»	»	»	71 l.	4 s.	»
St-Crépin		» 1563 l.	15 sols	»	»	66 l.	1 s.	»
St-Eloi		» 911 l.	»	»	»	42 l.	9 s.	»

La confrérie des Saints Cosme et Damien ne figure pas au tableau.

Il y avait aussi à Saint-Pierre, une confrérie « des Agonisants » et une confrérie de la Sainte-Trinité. L'apothicaire Jean-François Rey, par son testament Jullianey not. du 20 sept. 1691 (Arch. comm.. GG, 3), faisait à la première un legs de 10 florins ⁴⁵². La seconde est mentionnée, dans un testament Dunant not. du 1^{er} fév. 1703 (Tabellion).

LES CLOCHERS ET LES CLOCHES DE SAINT-PIERRE

Il y avait à Saint-Pierre, depuis la restauration faite par les soins de Mgr Milliet, de Challes, et peut-être déjà plus anciennement, quatre clochers, situés aux quatre angles de l'église ⁴⁵³ ; mais l'un d'eux seulement était pourvu de cloches ⁴⁵⁴. On sonnait la plus grande pour annoncer les réunions du Conseil de ville (Arch. comm., pass.). La dernière qui servit à cet usage avant la Révolution avait été consacrée par Mgr de Rolland, le 6 octobre 1758. Elle pesait quarante-trois quintaux. La précédente, qui en pesait trente-sept, datait de 1553 ; elle s'était brisée le jour de la Fête-Dieu précédente. L'archevêque contribua à la refonte pour 400 livres. Les chanoines Pierre Abondance, vicaire général et supérieur du Séminaire,

Jean-Louis Vulliermier, aussi vicaire général et vicaire capitulaire pendant la dernière vacance du siège, Claude Ruffier, ancien curé de Sainte-Marie, Pierre Ruffier, son frère, et François-Nicolas Crosé, curé actuel, avaient souscrit chacun 200 livres. On appliqua également à la dépense 400 livres léguées par Mgr Milliet d'Arvillard pour l'entretien de la cathédrale (Reg. par.).

L'HORLOGE

Une horloge publique existait à Saint-Pierre au moins dès les premières années du XV^e siècle. Elle paraît avoir été placée dans la tour qui occupait l'angle nord-ouest de la cathédrale. Il en est fait mention pour la première fois dans un acte du 28 février 1420 (Arch. commun.), Par cet acte, où tous les chanoines réguliers intervinrent, le soin de la remonter journallement était confié à un prêtre de Saint-Pierre, moyennant la jouissance d'un pré décrit dans l'acte. La ville y ajouta peu après un modique salaire en argent, qu'on trouve porté au chapitre des « livrés » des comptes des syndics. Ce salaire était, au xve siècle, de 3 florins par an (Comptes de 1429-1430, 1435-36 et 1460-1462 ; Arch. com., CC, 42). Graduellement augmenté dans la suite, il atteignait, en 1646, 30 florins, dépense d'huile comprise.

Pour les lecteurs curieux de choses anciennes, nous donnons ci-dessous les noms de quelques prêtres auxquels fut confié, au XV^e siècle, le « gouvernement » de l'horloge.

François BERMOND, prêtre de Saint-Pierre, plus tard chanoine séculier et archidiacre, nommé par l'acte du 28 février 1420.

Jean FLÉCHET, mentionné aux comptes des années 1429-1430, 1433, 1435 et 1436 (A. com. CC, 42).

Antoine MICHEL ; compte de 1438-1439 (Ibid.).

Jacques SCARDE ; comptes de 1460-1462 (Ibid.) ⁴⁵⁵. Nous ignorons le temps que dura l'horloge de 1420. Les comptes de la ville nous apprennent que l'horloge fut « refaite à neuf en 1706 (Arch. com., BB, 4), mais peut-être y avait-il eu déjà un ou plusieurs renouvellements dans l'intervalle.

L'EGLISE DE SAINTE-MARIE

Saint Marcel, disciple et successeur de saint Jacques, aurait d'après Besson (Mém., p. 192), fait bâtir à Moûtiers deux églises, « une en l'honneur de la Sainte Vierge où il fixa le siège épiscopal, et l'autre en l'honneur de saint Jean-Baptiste où il établit les fonts-baptismaux ». Trompés par la ressemblance du vocable, certains ont cru que cette première église en l'honneur de la Sainte-Vierge était celle qui devait être connue plus tard sous le nom d'église de Sainte-Marie. Mais on ne saurait douter que ce ne fût, au contraire, la cathédrale, autrefois dédiée, non seulement aux saints apôtres Pierre et Paul, mais encore et même principalement à l'Assomption de la Sainte-Vierge ⁴⁵⁶.

L'église de Sainte-Marie ne peut pas non plus s'identifier avec la seconde église, que saint Marcel, en la dotant d'un baptistère, aurait dédiée à saint Jean-Baptiste ; car le baptistère, dépendance et annexe de l'église principale, ne pouvait se trouver à une aussi grande distance de la cathédrale ⁴⁵⁷.

L'église de Sainte-Marie est cependant ancienne. A en croire BESSON (p. 223), l'archevêque Amizo l'aurait unie, vers l'an 900, à l'église du Prieuré de Saint-Martin. L'acte d'union ne nous étant point parvenu, on n'a pas la possibilité de vérifier l'exactitude de cette allégation. Ce qui est certain c'est que cette église existait dès le XII^e siècle, puisque l'archevêque saint Pierre II, en procédant, vers 1170 (BESSON, pr. 32), au partage entre la mense archiépiscopale et la mense capitulaire, attribuait au Chapitre les oblations et les sépultures de l'église de Sainte-Marie aussi bien que de la grande église, Saint-Pierre.

Mais l'édifice devait subir, au cours des siècles, plus d'une modification. La première, qui fut peut-être une reconstruction totale, fut entreprise en 1259. L'archevêque Rodolphe avait alors à pourvoir d'une église les chanoines séculiers. Il jeta les yeux sur celle de Sainte-Marie ⁴⁵⁸. Mais la trouvant en trop mauvais état, peut-être trop petite, il se décida à la rebâtir et se fit autoriser par le Pape Alexandre IV à appliquer à cette œuvre, jusqu'à concurrence de 200 marcs d'argent, les usures, rapines et biens injustement acquis dont on ne pourrait retrouver les propriétaires légitimes pour les leur restituer (BESS., pr. 59). Les travaux durèrent vraisemblablement quelques années, et c'est probablement à cela qu'est dû le retard de l'archevêque à donner un règlement au Chapitre séculier, règlement qui date de l'année 1270 seulement (BESS., pr. 61). Une

nouvelle reconstruction eut lieu trois-quarts de siècle plus tard. Dans le but de la favoriser par l'appât des avantages spirituels, le Pape, à la demande de l'archidiacre et du Chapitre séculier, voulut bien, par sa bulle du 23 sept. 1335, accorder 40 jours d'indulgence aux fidèles qui y travailleraient (VIDAL. Lettres comm. de Benoît XII, n° 2208).

De l'église ainsi reconstruite il ne subsiste plus maintenant que le chœur avec la travée qui le précède, la sacristie et la partie inférieure du clocher. Le reste de l'église actuelle date du XVIII^e siècle. On commença par la petite nef du midi, dont le chanoine Jean-Louis Bernard, alors curé, en même temps que vicaire général, bénit la première pierre, le 8 mai 1700 (Reg. par.). Le tour de la nef principale vint cinquante ans plus tard. La dépense effectuée à cette époque s'éleva à 13.000 livres. Le Roi y contribua par un don de 8.000 livres ; le surplus fut payé par la ville et par le Chapitre (L. E. BORREL, Mon. anciens de la Tar., p. 262). On ne saurait assez regretter qu'on ait adapté à un chœur du style ogival primitif des nefs construites dans le style de la Renaissance et dont certaines parties choquent le regard fort désagréablement ⁴⁵⁹.

Nous avons dit plus haut qu'une église de Sainte-Marie existait dès le XII^e siècle. Cette église était-elle, dès cette époque, à un titre spécial, église paroissiale, on ne saurait l'affirmer, puisque, dans le document qui nous l'a fait connaître, l'archevêque met sur le même pied les sépultures des deux églises de Saint-Pierre et de Sainte-Marie (BESS., pr. 32). Mais la prédominance de Sainte-Marie, au point de vue du service paroissial, devient certaine un demi-siècle plus tard (1227), lorsque l'archevêque Herluin lui attribue le droit de sépulture sur la grande majorité des habitants, dont huit familles seulement étaient, avec les chanoines réguliers et le clergé de la grande église, de droit sépulturés à Saint-Pierre (BESS., pr. 50) ⁴⁶⁰.

A cette époque (1170-1227), l'église de Sainte-Marie était confiée exclusivement aux soins d'un curé ou « chapelain », ainsi que s'exprime le document que nous venons de citer. C'est seulement quarante ans plus tard que l'archevêque Rodolphe y introduira le Chapitre séculier récemment créé. Cette mesure, d'ailleurs, ne changea rien à l'organisation du service paroissial, dont le curé continuait à être seul chargé. A cet effet un autel avait été mis à sa disposition spéciale, et c'est là que se célébraient les offices de la paroisse, le maître-autel restant réservé aux offices capitulaires.

On conçoit que cette manière de faire ne fût pas parfaitement du goût des bourgeois de la ville, d'autant plus que l'autel du curé, situé vraisemblablement dans la partie inférieure de l'église, ne se prêtait pas à la pompe qu'ils auraient voulu voir donner à leurs offices. A la fin ils se plaignirent ouvertement et une convention ou transaction intervint, le 20 juin 1425 (Acad. V. d'Is., Doc. III, 169), qui leur donna satisfaction jusqu'à un certain point. L'autel de la paroisse fut transféré plus près du maître-autel, à l'autel de la chapelle de Saint-Pierre et de Saint-Paul, où le curé pouvait être plus facilement vu de toute l'assistance, au moment de la célébration des saints mystères. Les habitants obtinrent également que fût réduite de 10 à 6 florins la redevance annuelle que le curé payait auparavant au Chapitre, mais la redevance d'égale somme qu'il payait à l'archidiacre fut maintenue sans aucune diminution.

Cette transaction resta en vigueur jusqu'en 1484, où le Pape Innocent VIII, par sa bulle du 7 novembre, unit la cure au Chapitre séculier, qui devenait ainsi curé « primitif », avec faculté de faire desservir la paroisse par un des chanoines ou par un autre prêtre « idoine », amovible à son gré ⁴⁶¹.

Nous pensons que depuis lors les offices paroissiaux durent se faire au maître-autel et que la double redevance mentionnée plus haut fut mise à la charge du prêtre qui faisait fonction de curé et qui, simple « vicaire » du Chapitre, ne porte plus d'autre titre dans les actes publics.

Lorsque le Chapitre de Sainte-Marie fut réuni à celui de Saint-Pierre, en 1605, la cure se trouva par le fait même annexée au nouveau Chapitre. L'église de Sainte-Marie ne servit plus, depuis ce moment, qu'aux offices paroissiaux. Un chanoine délégué y présidait, secondé par six prêtres, ceux-ci constitués en communauté sous le nom de « Prêtres de Sainte-Marie » ⁴⁶².

L'institution canonique du chanoine curé était naturellement faite par l'archevêque, mais c'était le Chapitre qui le désignait. A cet effet, le Chapitre passait avec l'élu un bail de durée variable, quelquefois trois ans, assez souvent six, par lequel il abandonnait au curé la totalité des revenus de la Cure, moyennant une redevance annuelle, dont le chiffre variait. Le montant de cette redevance était fixé à la suite d'une mise aux enchères, où chaque chanoine pouvait faire ses offres ; la cure, c'est-à-dire ses revenus, était finalement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur.

C'était aussi le Chapitre qui nommait les prêtres de Sainte-Marie, parmi lesquels le curé se choisissait un ou deux vicaires ⁴⁶³.

Sainte-Marie resta église paroissiale jusqu'en 1793. Un arrêté du conseil général de la commune, en date du 3 mars, fit alors transporter les offices paroissiaux à Saint-Pierre, mais une année ne s'était pas écoulée que tout culte religieux était aboli. On ne le rétablit, d'abord bien timidement, qu'en 1796 ; encore une interruption se produisit-elle après le 18 fructidor. Lorsqu'enfin nos églises purent être en toute sûreté rendues au culte, la métropole y était devenue totalement impropre. Aussi depuis le Concordat jusqu'en 1829 n'y eut-il à Moûtiers pas d'autre église que celle de Sainte-Marie. Elle servit même d'église cathédrale, depuis le rétablissement du diocèse et du Chapitre en 1826 jusqu'en 1829. L'achèvement des travaux de réparation de Saint-Pierre permit alors au Chapitre de s'y transporter ⁴⁶⁴, mais le service paroissial continua à être rattaché à l'église de Sainte-Marie. Mgr J.-F.-M. Turinaz la fit fermer le 16 octobre 1853. Elle fut ouverte de nouveau, mais seulement comme chapelle de congrégations et pour certaines cérémonies, le 17 octobre 1874. Actuellement fermée en vertu d'un arrêté du maire de Moûtiers, elle reste sous la menace d'une démolition peut-être prochaine ⁴⁶⁵.

Curés de Sainte-Marie :

1. GIRARD (Girardus, capellanus) ; est présent à une donation en faveur de l'église de Sainte-Marie, Jean Martini de Moûtiers not., 1210 (A. comm., GG, 4).

2. JACQUES (magister Jacobus, capellanus B. Mariæ de Musterio) ; passe transaction avec le Chapitre, le 4 des calendes de juin 1227 (BESS., pr. 50).

3. Pierre CHARRIER (P. Charrerius, incuratus ecclesiæ B. Mariæ de Musterio) ; est présent au testament de Utilia de Moûtiers, Jacques Polleti not., 12 mai 1278 (Arch. hôp. Moût.).

4. Silvo, « incuratus eccl. B. M. de Musterio » ; cède ses droits sur la dîme de Moûtiers au recteur de l'hôpital, 19 nov. 1279 (Ibid.).

5. Jacques MAITRE (Magistri) ; est présent à une reconnaissance Jean Forestier not., 10 juil. 1425 (Arch. Duverger).

5 bis. Michel CHALVE, vic. de la cure de Sainte-Marie (pro capitulo) ; acte Settier not., 8 av. 1488 (A. com. DD. 8).

6. BERTIN de Garda, « vicarius (pro capitulo) eccl. parroch. Musterii ⁴⁶⁶ » ; est présent à un testament Barth. Frison de Beaufort not., 10 août 1516 (Arch. Duv. de Blay).

6 bis. Hugues PORRET, « vic. pro capitulo » a fourni des torches pour la procession de Saint-Pierre (A. com. CC, 51).

7. Jacques SILVESTRE, « vic. Musterii » (pro capitulo) ; est présent à une reconn. P. Gros not., 20 août 1575 (Arch. Duv.) ; est qualifié « curé » dans un autre reconn. même not., 27 fév. 1576 (Ibid.) ; reçoit un paiement de la ville, 26 fév. 1579 (Arch. com., CC, 53.)

8. Louis VORGER, « vic. de Moûtiers » ; obl. J.-A. Delachenal not., 13 juil. 1586 (A. Duv. de Blay).

9. Pierre DIGARD, « chanoine et vicaire moderne de la cure et église paroissiale de Sainte-Marie » ; est présent à l'établissement de la confrérie de Saint-Honoré, 15 avr. 1610 (Arch. hôp. Moût.).

10. Michel RELIER, chan. ; payait redevance au Chapitre pour la cure en 1627 (Arch. Ev. : comptes capitul.).

11. Pierre BAL, chan. et « vic. de la paroissiale de Sainte-Marie » ; signe des reçus pour sépultures de pauvres, 27 fév. et 29 mai 1630 (Arch. hôp.).

12. François GUICHON, chan. ; est curé au moment de la visite de 1636 ; résigne son canonicat et la cure en 1638.

13. Nicolas BREYSAZ ; est fait chanoine et curé par permutation avec le précédent, le 16 sept. 1638 (Instit. de Mgr Benoît-Théophile, Arch. de M. le baron du Noyer) ; vis. 8 avr. 1643.

14. Jean-Pierre PERROT, chan., curé ; la ville lui paie la cire employée aux expositions du Saint-Sacrement pour la cessation des pluies, 5 oct. 1650 (Arch. comm., CC, 60) ; acte Clavel not., 6 avr. 1655 (Ibid. ; vieilles minutes) ; signe un reçu, 14 juin 1656 (A. comm., CC, 61).

15. Jean ROL, premier régent du collège ; fut suppléant du curé pendant quelques mois ; reçu délivré à la confr. de Saint-Honoré, 16 mai 1656 (A. hôp.).

16. Claude DE LAUDES DE LA VILLANE, chan. et curé ; délivre un reçu au conseil de ville, 31 déc. 1656 (A. comm. Moût., CC, 61) ; reçu délivré à la confr. de Saint-Honoré, 17 mars 1659 (Arch. hôp.) ; signe la copie des registres jusqu'au 17 mai 1661 (Reg. par. au Greffe).

17. Jean-Pierre PERROT, chan. curé ; commence sa copie des registres le 9 nov. 1661 (Ibid.) ; délivre un reçu à la confr. de Saint Honoré, 19 mai

1673 (A. hôp.).

18. Pierre MOUTHON, chan. curé, 11 nov. 1673-9 nov. 1677 (Reg. par.).

19. Jean-Louis BERNARD, chan. curé, 9 nov. 1677-31 déc. 1693 (Ibid.).

20. Maurice ABONDANCE, chan. et supérieur du Séminaire ; « a pris l'exercice de la cure de Sainte-Marie pour six ans, le 1^{er} janv. 1694 (Ibid.) ; décédé le 2 avril 1700.

21. Jean-Louis BERNARD ; « curé depuis le 1^{er} avr. 1700 » (Ibid.) ; signe aux reg. jusqu'au commencement de mars 1705.

22. Philibert SYLVE, chan. curé 9 mars 1705-1^{er} janv. 1712, (Ibid.).

23. Michel DUBETTEX, chan. curé du 1^{er} janvier 1712 au commencement de nov. 1716 (Ibid.).

24. Jacques-François VIBERT, chan. curé depuis le 22 nov. 1716 (Ibid.) ; décédé le 16 août 1717.

25. Joseph-Antoine DUCHATEL, chan. curé du 17 août 1717 au 17 août 1723 (Ibid.).

26. Humbert CLAVEL, chan. curé depuis le 17 août 1723 ; décédé le 21 déc 1754.

27. Maurice MARTIN, chan. nommé le 21 déc. 1754 ; destitué par l'archevêque, le 3 mars 1755 (Arch. Ac. V. d'Is.).

28. François-Nicolas CROSÉ, chan. curé provisoire, 5 mars-29 avr. 1755 (Reg. par.).

29. Claude RUFFIER, chan. curé, 29 avril 1755-29 juin 1757 (Ibid.).

30. Antoine BOUCHAGE, chan. théol., curé du 29 juin au 20 août 1757 (Ibid.).

31. François-Nicolas CROSÉ, chan. curé, 20 août 1757 ; décédé le 6 avril 1759 (Ibid.).

32. Jean-Louis PETEL, chan. curé depuis le 6 avr. 1759 ; signe aux registres jusqu'au 4 déc. 1761.

33. Michel LUISET, chan. ; signe aux reg. du 7 déc. 1761 au 16 déc. 1770.

34. Etienne Roche, chan. ; signe aux reg. depuis le 3 janv. 1771 ; décédé le 22 juil. 1787.

35. Balthasard EMPEREUR, chan. ; administrateur provisoire du 24 juil. au 12 oct. 1787.

36. Joseph JOLY ; est mis en possession du canoniat et de la cure le 12 oct. 1787 (Journ. du chan. Duverger ; Arch. Duv.) ; signe son dernier acte

de baptême le 1^{er} juil. 1793 (Reg. par.)

Vicaires de Sainte-Marie :

1. Michel BRET ; est présent à un acte d'institution de chapelle, 24 sept. 1625 (Arch. par. Villard-de-Beauf.).

2. Michel DUCLOZ ; est accensataire des biens de la cure par acte Pavillet not., 20 fév. 1626 (Arch. Ev. ; comptes capitulaires.)

3. Nicolas PAVIET ; id. ; signe encore aux registres le 15 juin 1627 (Reg. par. au Greffe du Tribunal) ⁴⁶⁷.

4. Germain UDRY ; quitt. Bruet not., 13 oct. 1642 (Greffe du Trib., vieilles minutes) ⁴⁶⁸ ; vicaire jusqu'à son décès, 29 avr. 1668 (Reg. par.).

5. Léonard SARRAGIN (ou Sarrasin) ; probablement vicaire dès son ordination, 16 mars 1669 ; qualifié tel dans un acte de bapt., 14 janv. 1671 (suivant extrait aux reg. par. de St-Oyen).

6. Jacques POINTET ; est présent à un mariage, 19 janv. 1675 (Reg. par.) ; probablement vicaire jusqu'à sa nomination à la cure de Bozel, en 1677.

87. François VÉSY ; signe vicaire aux bapt.. 31 janv. et 26 avr. 1675 ; curé de Celliers en 1679.

8. André BAL ; est qualifié vic. de Sainte-Marie dans un acte de bapt. à Villaroger, 20 juil. 1677 ; vic. à Sainte-Foy dans le courant du mois suivant.

9. Pierre SOCQUET ; proc. Derex not., 17 mai 1678 ; acte E. I. Pessoz, not., 2 mars 1679 ; décédé le 7 août 1679.

10. Jean-Antoine DUPRAZ ; mentionné aux reg., 31 mai 1680 ; prend possession de la cure de Verrens, 17 juil. 1680 (Reg. par.).

11. Pierre GACHET ; passe convention avec le Curé pour le service vicarial, 23 nov. 1680 (Reg. par.) ; signe aux reg. jusqu'au commencement de février 1682 ; curé de Saint-Marcel en février 1682.

12. Jean-Baptiste VIBERT ; passe convention avec le Curé, 10 mars 1682 ; signe aux reg. jusqu'en nov. 1690.

13. Philibert MARIN ; passe convention avec le Curé, 25 déc. 1690 ; mentionné aux reg. le 31 mai 1692.

14. Alexis JORIOZ ; est qualifié vicaire de Moûtiers dans son testament Laurent not., 4 mai 1695 (Et. Trésallet) ; est vicaire de Sainte-Foy en mai 1696.

15. Guillaume GARIN ; contresigne une dispense de l'officiai, 19 juil. 1695 (Reg. par. Grand-Cœur) ⁴⁶⁹ ; curé de Pralognan en 1696.

16. Guillaume CHAPUIS ; devient vicaire de Sainte-Marie en quittant la régence du collège, où il est remplacé en oct. 1696 (A. com. Moût., BB, 3) ; vicaire à Champagny en juin 1697.

17. Jean-Antoine BRUN ; acte Muraz not., 4 fév. 1697 et Derex not., 18 juil. 1698 (Tabellion) ; est présenté par le Chapitre pour la cure de Mercury, 7 nov. 1698 (Arch. dép., G suppl., 12).

18. Georges RACT ; actes Ulliel not., 23 avr. 1698 et Cudraz not., 14 mai 1698 (Tab.) ; devient directeur au Séminaire en 1699.

19. Humbert CLAVEL ; acte Fontanil not., 30 mai 1699 (Ib.) ; curé de Bellecombe la même année.

20. Urbain CLÉRY ; acte Ulliel not., 4 mars 1700 (Ib.) ; curé de Conflans au mois de mai suivant.

21. François-Joseph DAMYED ; acte E. I. Pessoz not., 25 fév. 1701 (Ib.).

22. Ignace DUNANT ; actes Fleury not., 1^{er} juin 1701, et Barral not., 24 fév. 1706 (Ib.) ; curé d'Aigueblanche dès le 3 juil. suivant.

23. Joseph CRUCÉ ; passe un acte de rente constit., 30 juin 1703 (Tab.) ; fait un baptême, le 26 fév. 1707 (R. p.) ; administrateur de la cure de Bozel, 11 avr. 1707.

24. Eusèbe LÉGER ; actes Saugey not., 25 mai 1707, et Pessoz not., 29 sept. 1708 (Tab.) ; curé de N.-D. de Briançon en mai 1709.

25. Pierre BORNAND ; acte Saugey not., 25 mai 1707 ; curé du Planay en 1709.

26. Joseph ADOR ; acte Fontanil not., 16 déc. 1710 (Tab.) ; curé de Pralognan, le 8 sept. 1711.

27. Jean FLEURY ; acte Saugey not., 23 nov. 1714 (Tab.) ⁴⁷⁰ ; révoqué par le Chapitre en 1717 (Ac. V. d'Is., Doc. II, 46).

28. Jacques GRENIER ; acte Pessoz not., 10 juin 1715 (Tab.) ⁴⁷¹.

29. Jean-Antoine GIROD ; acte Fontanil not., 25 fév. 1718 (Ib.) ; devient sous-pénitencier à Saint-Pierre en 1720.

30. Jean-François BORREL ; est mentionné comme vic. dans une notification de sentence d'excommunication, 15 déc. 1721 (Arch. par. Beaufort) ⁴⁷² ; devient curé de Prime à Saint-Pierre peu après.

31. Joseph BERGONZY ; acte Laurent not., 14 mai 1720 (Tab) chapelain vicaire à Mâcot dès l'année suivante.

32. Joseph BLANC ; actes Saugey not., 24 oct. 1721 et II fév. 1724 (Ib.) ; curé de Champagny la même année.

33. Pierre ABBA (ou Abbaz) ; acte de mariage, 14 juin 1722 (Reg. par.).
34. Jean-François CREY ; acte Cl. Mugnier not., 26 avr. 1723 (Tab.) ; vic. à Conflans en 1725.
35. Hyacinthe ANCENAY ; actes Saugey not., 1^{er} sept. 1724, et Borrel not., 8 mai 1728 (Ib.) ; curé de Venthon la même année.
36. Guillaume PERRET ; actes Borrel not., 15 mai 1726, et Maillet not., 24 janv. 1730 (Ib.) ; curé de Landry en mars 1730.
37. Maximin BERNARD ; acte de mar., 27 sept. 1729 (Reg. par.) ; acte Bernard not., 8 nov. 1730 (Tab.) ; curé de la Saulce en janvier 1731.
38. Pierre-Antoine BOCHET ; acte de mar., 4 oct. 1731 et 5 mai 1734 (R. p.) ; curé de Cevins en janvier 1735.
39. Joseph CHEVALLIER ; actes Bernard not., 4 sept. 1730 et 19 oct. 1734 (Tab.) ; administrateur de la cure de Gilly, à la fin d'oct. 1734.
40. Jean-Louis ULLIEL ; acte de mar., 4 janv. 1735 (R. p.) ; acte Varambon not., 13 juin 1744 (Tab.).
41. Jacques-Charles MARTIN ; acte Villiod not., II oct. 1736 (Tab.) ⁴⁷³ ; vicaire à Bourg-S.-Maurice en 1737.
42. Maximin CRÉTET ; bapt. 7 janv. 1737-21 nov. 1747 (R. p.) ; curé de Bonneval en 1748.
43. Jean-Pierre ROCHAIX ; bapt. 25 fév. 1745 (R. p.) ; acte Silvestre not., 23 fév. 1750 (Tab.) ; curé de Cevins en 1750.
44. Maurice MARTIN ; mar. à Sainte-Marie, 18 août 1750 (R. p.) ⁴⁷⁴ ; directeur au Séminaire en 1751.
45. Jean-Georges BAL ; actes J.-Cl. Mugnier not., 7 mai 1750, et Bernard not., 30 oct. 1753 (Tab.) ; élu curé de Bonneval le 1^{er} mars 1754.
46. Joseph MARTIN ; actes Silvestre not., 4 mai 1751, et Flandin not., 28 oct. 1751 (Tab.) ; signe aux reg. de Landry, comme curé, depuis le 16 janv. 1752.
47. Pierre-François TOURNIEUX ; acte Girod not., 29 janv. 1752 (Tab.) ; encore vicaire au moment de son décès, 6 oct. 1765 (R. p.).
48. Joseph-François GIROD ; acte Clavel not., 28 nov. 1755 (Tab.) ; acte de sépulture à Sainte-Marie, 9 avr. 1756 (R. p.) ; vie. à Villargerel en 1761 ⁴⁷⁵.
49. Jean LÉGER ; actes Gevry not., 19 avr. 1762, et Mangé not., 3 juil. 1765 (Tab.) ; vicaire à Séez avant la fin de la même année.

50. Jean-Baptiste PERRET ; actes Baudé not., 28 nov. 1765, et Muraz not., 31 juil. 1770 (Ib.) ; curé de Saint-Thomas à la fin de la même année.

51. François UDRY ; acte Muraz not., 6 déc. 1765 (Ib.) ; vic. à Hautecour dans le courant du même mois.

52. Philibert REYMONDAZ ; auparavant vic. à Hautecour, il devient vic. de Sainte Marie par échange avec le précédent, déc. 1765 ; bapt. 15 juil. 1766 (R. p.) ; acte Ferley not., 8 mai 1772 (Tab.).

53. Jean LÉGER, vicaire pour la seconde fois probablement depuis 1770 ; était vicaire au moment de sa mort, 31 mars 1772 (R. p.).

54. Pierre-Joseph BAL ; vic. depuis avril 1772, date de son remplacement au vicariat de Salins ; devient curé de Pralognan, le 26 nov. 1776.

55. Aimé CHARRIÈRE ; actes Silvestre not., 11 nov. 1772 et 26 mars 1785 (Tab.) ; ensuite vic. à N.-D. du Pré.

56. Joseph VERNINET ; vic. depuis 1776, en remplacement de P. Jos. Bal, jusqu'en 1793.

57. Pierre-Joseph BAL ; est vicaire pour la seconde fois, après Aimé Charrière, en 1785, et reste en fonctions jusqu'en 1793.

58. Jean-Pierre ROUX-VOLLON ; fut nommé vicaire « provisoire » par le Chapitre, le 9 août 1791, à la demande du curé, qui avait, disait-il, à se plaindre de ses vicaires (Journ. du chan. Duverger — Arch. Duv.). Ceux-ci reprirent leur service peu après.

LES PRÊTRES DE SAINTE MARIE

Outre ses chanoines, l'église de Sainte-Marie a dû avoir, dès l'établissement du Chapitre séculier, d'autres prêtres à son service. Ces prêtres ne tardèrent pas à former entre eux une « communauté » distincte, ayant des attributions définies et des revenus spéciaux ⁴⁷⁶.

La bulle de 1605, qui supprimait le Chapitre de Sainte-Marie, pour le transporter à Saint-Pierre et l'y fondre en un seul Chapitre avec le Chapitre régulier, ne supprima pas la communauté dont nous parlons. Au contraire elle en confirma expressément l'existence et en précisa les statuts. Placés sous la dépendance du Chapitre et « députés » par lui, susceptibles d'être, au besoin, révoqués par lui également ⁴⁷⁷, les six prêtres qui composaient cette communauté formèrent dès lors une sorte de petite collégiale appelée à faire revivre dans une certaine mesure l'ancien Chapitre. A cet effet, ils ne

devaient pas seulement aider le chanoine-curé dans l'administration des sacrements mais encore vaquer ensemble à la récitation des matines et des autres parties de l'office canonial et assister à la célébration de la messe capitulaire.

Le Chapitre devait naturellement pourvoir à leur entretien. La bulle pontificale n'avait pas fixé le montant de leur allocation, mais on sait de par ailleurs qu'elle était, à l'origine, de 112 florins pour chaque prêtre, ce qui donnait un total de 672 fl. (Pièce du procès de 1755). Mgr Benoît-Théophile estima, paraît-il, que la somme était insuffisante (Ibid.), et l'on peut croire qu'elle fut augmentée dans la suite, bien que nous ne possédions sur ce point aucune précision certaine. D'ailleurs la communauté continuait à percevoir le revenu des fondations qui avaient été faites autrefois en sa faveur et dont elle administrait elle-même les capitaux, sous le contrôle du Chapitre. Tout cela paraît avoir mis à la disposition des prêtres de Sainte-Marie des ressources matérielles plus que suffisantes, et il ne semble pas que le Chapitre ait jamais eu beaucoup de peine à en opérer le recrutement.

Nous avons donné plus haut la liste des vicaires, qui étaient choisis par le chanoine-curé parmi les membres de la communauté. Il nous reste à faire connaître quelques-uns de ses autres membres ⁴⁷⁸.

1. Jean Cuma ; est présent à l'acte de procuration du Chapitre séculier pour l'union de la cure d'Aime à l'archidiaconat, 7 août 1361 (Arch. par. Aime).

2. Anselme FAVARD ; id.

3. Jean SONNEYS ; id.

4. Jacques de Umbris ; id.

5. Jacques REYMOND ; est présent à un accord pour l'archidiacre, Michel de Cévoley not., 22 avr. 1366 (Note de M. Tremey d'après les Doc. Million).

6. Bernard BORREL ; acte de reconn. du 11 fév. 1400 (Arch. dép., C, 4863).

7. Pierre de Aveneria ; acte de reconn. en sa faveur, 1^{er} août 1401 (Arch. dép., C, 719 ou 729).

8. Pierre Poncia ; présent à la convention pour l'horloge, 28 fév. 1420 (Arch. comm. Moût., parch.).

9. Durand BOURGEOIS ; prés. à un vidimus de l'official, 13 oct. 1453 (Arch. Duv. de Blay).

10. Vincent CHENAL (Canalis) ; id.

11. Jacques JAY ; id. ; est présent aussi à la fondation de la chapelle des Innocents à l'église de Saint-Pierre, 25 juil. 1454 ; encore vivant en 1473.

12. Pierre Boveta ; est présent au testament de vén. Jacques Jay, N. Noerii not., vers 1470 (Arch. Duv de Blay).

13 Jean CHEYNAL (Cheynalis) ; id.

14. Guillaume Duesii ; id.

15. Claude BOSON (Bossonis) ; prés. à un accens. pour le Chap. séculier, Jean Micol not., 30 janv. 1479 (Arch. dép., C, 719) ; dépose dans une enquête, 25 fév. 1497 (A. c. Moût., FF., 2).

16. Mermet MARUGLIER ; id.

17. Guillaume NOYEL ; prés. à une quittance Thomas Herluin not., 27 févr. 1488 (Arch. com. Moût., DD. 12).

18. Luc DE SUR ; id.

18 bis. Antoine ULLIEL ; prés. à une publication d'ordonnance, 8 avr. 1488 (A. com., DD, 8).

— Claude Pochie ; id.

— Jean DARNESII : procès du 19 nov. 1498 (A. com., FF, 3).

19. Jacques de Rochacio ; acte de cession Jules Brune not., 26 août 1506 (A. com. Moût., GG, 12).

— Bertin DE GARDA ; id.

20. Michel DELEYSSUS (on trouve aussi de Sur et de Supernis) ; acte du 26 août 1506 ; reconn. du 1^{er} mai 1507 (Arch. sacrist. de S.-Mart. de Belleville) ; passe une reconn. Jean Tornier not. en 1520 (Arch. Duv.).

21. Bonnefoy THOVEX (Thovacii) ; fonde un « réfectoire » pour le Chap. sécul. par acte Guil. Guyodi not., 11 avr. 1511 (A. com. Moût., GG. II).

22. Antoine ORSET ; passe reconn. Urbain Tornier not., 26 oct. 1520 (Arch. Duv.).

23. Pierre PAUCHAND ; id.

24. Gaspard ADAM ; prés. à l'institution du recteur de l'hôpital, 1^{er} avr. 1537 (Arch. Tremey).

25. André CHEVALLIER ; id.

26. Guy BASTIAN ; prés. à une reconn. Plaisance not., 5 juil. 1552 (Arch. sacr. S.-Mart. de Bell.).

27. Etienne CORNET ; passe reconn. à noble Maurice Duverger, 13 nov. 1573 (A. Duv.).

28. Jean OUVRIER ; id.

29. Michel RELIER ; id.
30. Pierre RICHERMET ; id.
31. Jacques BUTHOD ; prés. à un acquis Eynard not., 6 déc. 1584 (A. com. Hauteclour).
32. Humbert VIVET ; dépose dans une enquête contre un chapelain de Salins, 7 mai 1597 (A. Duv. de Blay).
33. Philibert BOCHET ; dépose dans la même enquête, 2 juin 1597 (Ibid.).
34. Germain UDRY ; prés. à un testament Clavel not., 2 mars 1635 (Et. Trésallet) ; plus tard vicaire ; décédé en 1668.
35. Jean VILLIOD ; prés. à un mariage, 13 juin 1662 (Reg. par. au Greffe de Moût.) ; encore vivant en 1678.
36. Jean-François FRONEY ; quitt. Tallifert not., 17 janv. 1664 (A. com. Moût., vieilles min.) ; déc. en 1704.
37. Léonard SARRAGIN ; est nommé au test. du chan. curé Jean-Pierre Perrot, 14 août 1670 (Acad. V. d'Is., Mém., VIII, 421) ; ensuite vicaire.
38. Claude GIPPON ; oblig. Rey not., 12 oct. 1671 (Arch. clocher de Doucy) ; inhumé à Sainte-Marie le 15 juil. 1674 (R. p. au Greffe).
39. Jacques POINTET ; prés. à un mariage, 26 nov. 1672 (R. p.) ; ensuite vicaire.
40. Martin CHARVAZ ; est parrain au Bois, 2 déc. 1678 (R. p.) ; vis. 1681.
41. Claude LABORET ; vis. 1681 ; devient curé de la Saulce en 1686.
42. François BUTHOD ; vis. du 27 mai 1681 (A. com. Moût.).
43. Philibert ROUGE, « sous-diacre desservant » à Sainte-Marie ; vis. 1681.
44. Gaspard BONNIER ; prés. à un « obligé », 2 mai 1684 (A. com. Moût.) ; vic. à Mercury peu après.
45. Joseph UDRY ; prés. à un obl. E.-I. Pessoz not., 31 janv. 1687 (Et. Trésallet) ; vic. aux Allues la même année.
46. Jean-Claude DUMURGER ; prés. à un obl. Laurent not., 9 janv. 1689 (Ibid.) ; chan. dès 1691.
47. Benoît BRUNY ; prés. à un test. Fleury not., 4 avril 1689 (Ibid.) ; est vic. à Bozel en janv. 1692.
48. Jean SYLVOZ, diacre à Sainte-Marie ; test. Fleury not., 4 avr. 1689 ; est chapelain à la Perrière au mois d'août 1691.
49. Jean-François TRUCHET ; même test. ; décédé le 2 juin 1707 (R. p.).

50. Joseph PAVIET ; mentionné comme prêtre de Sainte-Marie dans un acte de bapt. de Saint-Martin de Belle ville, 9 juin 1692 (R. p.).

50 bis. Thomas MEILLEUR ; était prêtre de Sainte-Marie, quand il devint premier régent du collège, en 1694 (A. com. CC, 66).

51. Jean-Antoine BRUN ; accord Duplan not., 4 déc. 1695 ; plus tard vicaire.

52. Jean-Pierre ROLLAND ; accens. Mugnier not., 28 fév. 1696 (Tabellion) ; curé de Conflans, le 13 mars suivant.

53. Guillaume CHAPUIS ; même accensement, 28 fév. 1696.

54. Jean SILVEN ; acte Ulliel not., 4 juil. 1696 (Ib.) ; curé de Pralognan, le 15 janv. 1698.

55. Jean-François ADOR ; acte Jullianey not., 28 janv. 1697 (Ib.) ; vicaire à Nâves en 1698.

56. François-Joseph DAMYED ; attestat. du 6 avr. 1698 (Arch. Tremey) ; plus tard vicaire ; était encore prêtre de Sainte-Marie au moment de son décès, 9 sept. 1715 (R. p.).

57. Humbert CLAVEL ; acte Paviet not., 7 juil. 1698 (Tab.) ; plus tard vicaire.

58. Pierre THOMASSET, clerc de la comm. de Sainte-Marie ; actes Front not., 20 juin 1701, et Ancenay not., 20 juin 1716 (Ib.)

59. Claude DELACULLAZ ; actes Derex not., 17 fév. 1705, et Ancenay not., 20 juin 1716 ; révoqué par le Chapitre, le 3 nov. 1717 (Ac. V. d'Is., Doc., II, 46) ; réintégré peu après (Ib.) ; acte Saugey not., 31 janv. 1724 (Tab.) ; décédé le 15 déc. 1726.

60. Jacques REYNAUD ; acte Peisey not., 24 juil. 1707 (Tab.) curé de Villette la même année.

61. Jacques VILLIEN ; acte Hoste not., 26 oct. 1707 ⁴⁷⁹ ; révoqué en 1717.

62. Claude DANIS ; acte Marion not., 24 mars 1710 ; est vic. à Bozel au mois de juillet suivant.

63. Jean-Louis VULLIERMIER ; acte Ancenay not., 20 juin 1716 ; est directeur du Séminaire en 1720.

64. Louis-Joseph MORAND ; acte Ancenay not., 20 juin 1716 ; est curé de la Saulce en 1717.

65. Jean-Antoine VULLIERMIER, diacre de Sainte-Marie ; acte Saugey not., 9 déc. 1717 ; est chapelain aux Chapelles en 1718.

66. Jean-François BORREL, diacre de Sainte-Marie ; même acte, 9 déc. 1717 ; ensuite vicaire ; curé de Prime à Saint-Pierre en 1721.

67. Hippolyte DENCHE ; même acte, 9 nov. 1717 ; décédé le 3 fév. 1723 (R. p.).

68. Jean-Antoine GIROD ; même acte, 9 nov. 1717 ; ensuite vicaire ; sous-pénitencier à Saint-Pierre en 1720.

69. Jean-Baptiste MICHEL ; fut prêtre de Sainte-Marie depuis son ordination, en 1719, jusqu'à son décès, 14 juin 1720 (R. p.).

70. Joseph BLANC ; acte Ulliel not., 20 fév. 1720 ; ensuite vicaire.

71. Maurice VELAT ; acte Pessy not., 31 mars 1722 ; curé de Pallud en 1724.

72. Jean-Baptiste DOCHE, est entré dans la communauté le 25 nov. 1723 (A. dép., C., 729) ; en a fait partie jusqu'à son décès, 9 janv. 1753 (R. p.).

73. Maximin BERNARD ; acte Saugey not., 31 janv. 1724 ; ensuite vicaire.

74. Hyacinthe ANCENAY ; même acte, 31 janv. 1724 ; ensuite vicaire.

75. Martin GUILLOT ; acte Pessy not., 6 avr. 1724 ; décédé le 8 sept. 1730 (R. p.).

76. Joseph MURAZ ; acte Ancenay not., 30 juin 1725 ; décédé le 1^{er} mai 1726 (R. p.).

77. Claude BRASSOD ; même acte, 30 juin 1725 ; prêtre d'honneur de l'archevêque en 1727.

78. Pierre-Antoine BOCHET ; est entré dans la communauté, le 1^{er} fév. 1727 (A. dép., C, 729) ; ensuite vicaire.

79. Joseph JOUX ; probablement prêtre de Sainte-Marie depuis l'automne de 1727 ; acte Bernard not., 26 fév. 1729 ; est vicaire à Gilly la même année.

80. Pierre TÉTAZ ; acte Bernard not., 18 juil. 1729 ; chapelain aux Brévières en 1730.

81. Joseph LÉGER ; est entré le 25 mai 1730 (A. dép., C, 729) ; décédé le 17 déc. 1749 (R. p.).

82. François-Nicolas CROSÉ ; actes Goybet not., 25 fév. 1731 et Bernard not., 18 mars 1732.

83. François RELIER ; acte Bernard not., 30 oct. 1731 ; est chapelain à Mâcot en 1734.

84. Urbain DE VIGNOD ; actes Bernard not., 28 déc. 1731 et 26 fév. 1736 ; est chan. en 1736.

85. Joseph-Laurent FILLION ; acte Bernard not., 13 juin 1732 ; est prêtre de Saint-Pierre en 1734.

86. Maximin CRÉTET ; entré le 25 déc. 1732 (A. dép., C, 729) ; plus tard vicaire.

87. Jacques-Charles MARTIN ; entré le 10 janv. 1735 (Ib.) ; ensuite vicaire.

88. Antoine ASPORD ; acte Petel not., 23 mars 1737 ; vicaire à Peisey en 1743.

89. Jean-Vincent MERME, diacre de Sainte-Marie ; acte Bergonzy not., 20 mai 1739 ; de la communauté des prêtres d'Aime en 1741.

90. Joseph-Laurent FILLION (pour la seconde fois) ; acte Varambon not., 6 avr. 1740 ; décédé le 7 déc. 1744.

91. Joseph GRINGE ; était depuis peu de temps prêtre de Sainte-Marie au moment de son décès, 10 nov. 1740 (R. p.).

92. Jean-Pierre ROCHAIX ; acte Ulliel not., 26 avril 1743 ; ensuite vicaire.

93. Mathieu CREY ; actes Bernard not., 26 mars 1744, et Ulliel not., 6 juin 1744 ; prêtre de Saint-Pierre peu après.

94. Pierre JAY ; acte Silvestre not., 3 oct. 1748 ; de la communauté des prêtres d'Aime en 1751.

95. Jean-Georges BAL ; acte Mangé not., 5 mai 1749 ; ensuite vicaire.

96. Joseph VAROT ; fut prêtre de Sainte-Marie depuis 1749 (de. V. d'Is., Doc. II, 47) ; décédé le 16 janv. 1779.

97. Pierre-François TOURNIEUX ; acte Silvestre not., 23 fév. 1750 ; ensuite vicaire.

98. François Joux ; actes Sautier not., 23 nov. 1750, et Silvestre not., 9 sept. 1731 ; choriste à Saint-Pierre en 1753.

99. Jean-Baptiste BÉRARD ; acte Excoffier not., 10 juil. 1752 ; on le trouve prof. de grammaire au collège en mai 1753.

100. Joseph-François GIROD ; acte Excoffier not., 10 juil. 1752 ; choriste à Saint-Pierre au mois d'août 1753 ; plus tard vicaire.

101. Guillaume PERRET ; acte Silvestre not., 19 nov. 1752 ; décédé le 23 janv. 1762 (R. p.).

102. Jean-Baptiste BLANC-GONNET ; acte Guillot not., 7 mai 1753 ; est vicaire à Conflans en fév. 1754.

103. Antoine ASPORD (pour la seconde fois) ; acte Mangé not., 11 oct. 1753 ; est vic. à Pussy en juil. 1754.

104. Balthazard EMPEREUR ; acte Excoffier not., 27 nov. 1755 ; est prof. de rhétorique au collège en oct. 1756.

105. Charles-Philibert DURANDARD ; acte Excoffier not., 27 nov. 1755 ; est chapelain à la Perrière à la fin de 1757 ou au commencement de 1758.

106. Joseph-Antoine BORNE ; acte Eynard not., 20 juin 1757 ; curé de Saint-Thomas des Esserts en 1781.

107. Théophile VULLIERMIER ; est mentionné comme prêtre de Sainte-Marie dans un acte de bapt. à Mercury, le 15 oct. 1758 (R. p.) ; élu curé de Saint-Eusèbe de Cœur le 28 juin 1759.

108. Mathieu CORDIER ; fut probablement prêtre de Sainte-Marie depuis son ordination, 22 déc. 1759 ; acte Silvestre not., 12 fév. 1761 ; est desservant de N.-D. de la Vie à Saint-Martin de Belleville en 1763.

109. Etienne PATISSIER ; actes Cornu not., 15 janv. 1762, et Mangé not., 30 sept. 1763 ; est vic. aux Avanchers au mois de novembre suivant.

110. Jean-Baptiste PERRET ; acte Mangé not., 28 avr. 1763 ; ensuite vicaire.

111. Charles PASQUIER ; acte Excoffier not., 12 nov. 1764 ; est vic. à la Bâthie en fév. 1765.

112. Eugène-Vincent-Antoine COHENDOZ ; actes Minoret not., 7 août 1765, et Excoffier not., 9 janv. 1766 ; est vic. à Saint-Paul en juil. 1766.

113. Augustin BAL ; actes Bernard not., 24 août 1765, et Muraz not., 6 juin 1771 ; est curé de Fessons-sous-Briançon en juin 1772.

114. Jean-Baptiste MICHEL ; actes Duplan not., 25 janv. 1767, et Silvestre not., 15 juin 1767 ; curé de Villargerel le 21 fév. 1768.

115. Joseph-Marie EMPEREUR ; acte Silvestre not., 11 oct. 1768 ; devient curé de Prime à Saint-Pierre à la fin de 1769 ou au commencement de 1770.

116. Jean-Baptiste NOIR ; actes Baudé not., 17 avr. 1771, et Muraz not., 6 juin 1771 ; prêtre de Saint-Pierre en 1772 ou 1773.

117. Claude-Joseph JAY ; acte Grognet not., 16 mars 1773 ; est encore prêtre de Sainte-Marie en 1793.

118. Joseph VIBERT ; acte Grognet not., 16 mars 1773 (mention unique).

119. Pierre-Joseph SERRE ; probablement prêtre de Sainte-Marie depuis son ordination, en 1776 ; l'est encore en 1793.

120. Claude-François REYDELLET D'AVALLON DE SAINT-PAUL ; reçoit son allocation pour le 4^e trim. de 1778 (Arch. Ev., comptes capitul.) ; prêtre de Sainte-Marie jusqu'en 1793.

121. Pierre-Vincent-Hector MERME ; entré dans la communauté après le décès de Joseph Varot, 5 janv. 1779 ; décédé en 1783.

122. Claude-Joseph EXCOFFIER ; actes Muraz not., 1^{er} déc. 1783, et Favre not., 3 oct. 1792 ; est vic. à Bellentre en janv. 1793.

AUTELS ET CHAPELLES DE L'EGLISE DE SAINTE-MARIE

Outre le maître-autel, réservé aux offices capitulaires, on comptait dans l'ancienne église de Sainte-Marie sept autels, dont un placé derrière l'autel principal, les six autres disposés en bordure, à droite et à gauche de la nef ⁴⁸⁰. Le moment est venu d'en dire quelques mots.

AUTEL DE LA SAINTE-VIERGE

L'acte de fondation de la chapelle des Innocents à la métropole (25 juillet 1454) portait que, si le Chapitre régulier venait à n'en pas remplir fidèlement les conditions, la chapelle serait transférée à l'église de Sainte-Marie, à l'autel de Notre-Dame, derrière le maître-autel. Les intentions du cardinal fondateur ayant été religieusement respectées, cette clause ne sortit point son effet, et nous n'en aurions pas parlé ici, si elle ne nous avait précisément révélé l'existence et la position exacte de l'autel qui nous occupe.

L'église de Sainte-Marie, d'ailleurs, devait avoir elle aussi sa chapelle des Innocents. Elle fut fondée par l'archevêque Jean de Compeys, en 1489. L'acte de fondation n'ayant point été conservé, on n'en connaît la substance que par une note sommaire de l'inventaire des titres anciens de l'archevêché (Acad. V. d'I s., Doc., I, 593). Les « innocents » devaient être au nombre de six, comme à Saint-Pierre, mais la fondation ne prévoyait qu'un seul maître, chargé de leur enseigner le chant ecclésiastique. Leur entretien était assuré par la rente d'un capital de 4500 florins, et leur logement par une maison dont l'archevêque avait fait remise au Chapitre séculier à cette intention.

La chapelle des Innocents subsista probablement jusqu'à la bulle d'union des deux Chapitres, en 1605. Après quoi nous supposons qu'elle dut être supprimée et réunie à celle de Saint-Pierre. Nous devons toutefois reconnaître que, ni avant ni après cette date, nous n'avons trouvé aucun document qui en fasse mention.

Quant à l'autel auquel la chapelle des Innocents de Sainte-Marie avait été rattachée, la note précitée de l'inventaire ne nous le fait pas connaître, mais il est assez vraisemblable que l'archevêque se souvint à ce propos des intentions manifestées par le cardinal d'Arces, et qu'il fit choix de l'autel de Notre-Dame. C'est pourquoi nous avons cru devoir insérer à cette place la notice qu'on vient de lire. Cet autel de N.-D. fut probablement supprimé en 1636, lorsque l'archevêque, voulant donner plus de jour au maître-autel, le fit rapprocher du chevet du Chœur (Vis. du 14 sept. 1636. — Arch. dép., G. suppl.).

AUTEL DE SAINT-PIERRE ET DE SAINT-PAUL

Cet autel était situé du côté de l'épître (« a dextris »), près du chœur (« prope cancellos chori ») (Vis. de 1636). Contemporain de l'église reconstruite de 1259 à 1270, il avait été érigé par Rodolphe Dumont (de Monte ou encore de Montanea), l'un des premiers chanoines séculiers ⁴⁸¹. On se souvient qu'il fut affecté, à partir de 1425, aux offices de la paroisse. La translation de ces offices au maître-autel, après la suppression du Chapitre de Sainte-Marie, rendit l'autel de Saint-Pierre et de Saint-Paul à sa destination primitive, jusqu'au moment où le développement croissant de la confrérie du Rosaire qui y avait été érigée fit donner à l'autel le nom de la confrérie elle-même. Deux chapelles ou chapellenies se rattachèrent donc successivement à cet autel.

CHAPELLE DE SAINT-PIERRE ET DE SAINT-PAUL

Elle avait été érigée, en même temps que l'autel, par le chanoine Dumont. Nous ignorons le chiffre de sa dotation primitive ainsi que de l'augmentation qui en fut faite un peu plus tard par l'archevêque Bertrand de Bertrand (A. comm. CC, 42). Elle possédait encore, en 1636, un revenu de 10 florins, produit par des censes féodales sur des biens situés à Saint-

Jean de Belleville. Le recteur était tenu de célébrer une messe tous les trois mois et. devait entretenir le couvert à ses frais. Elle fut transférée dans la suite à l'autel de N.-D. de Pitié et de Saint-Martin, puis à celui de Saint-Jean-Baptiste, appelé aussi autel de la Sainte-Trinité et de Saint-Yves (Vis. du 27 mai 1681).

Recteurs connus :

1. Pierre ARNAUD ; passe reconnaissance à l'archevêque par acte Pierre Chatelar not., 15 avr. 1421 (Arch. Acad. V. d'Is., Doc. Million).

2. Pierre BOVIER ; reçoit un paiement des syndics en 1429 (A. comm., CC. 42).

3. Bonnefoy THOVEX (Thovacii) ; reconnaît une cense féodale dans la vallée de Bozel, 18 nov. 1508 (Note de M. l'abbé Tremey d'après le livre de grosse Barral not. aux Arch. de Turin).

4. Adam MILLET, chan. ; Vis. 1636, 1643 et 1661. Le chanoine Millet fut le dernier recteur, la chapelle ayant été unie, avec son consentement, à la communauté des Prêtres de Sainte-Marie (Vis. 21 déc. 1661).

CHAPELLE DU SAINT-ROSAIRE

La confrérie du Rosaire existait déjà en 1636 (Vis. du 14 sept.). Elle était alors érigée à l'autel qui nous occupe en ce moment. L'acte de visite de 1661 est le premier qui lui attribue un autel distinct, sans en préciser la place. Elle fut ensuite ramenée à son autel primitif, auquel elle donna son nom.

Comme dans la généralité des paroisses, la chapelle du Rosaire n'était entretenue, à l'origine, que par les cotisations des membres de la confrérie, et le curé, recteur-né de la confrérie, en faisait personnellement le service ou le faisait faire par ses vicaires.

AUTEL DE LA SAINTE-CROIX

Il faisait suite à celui de Saint-Pierre et de Saint-Paul, dans la deuxième travée, du même côté de l'église.

La chapelle de la Sainte-Croix fut fondée par D^{lle} Catherine Mercier qui lui légua par testament tous ses biens, en 1631. La fondation toutefois ne fut homologuée par l'archevêque qu'au moment de la visite de 1636 ⁴⁸². A la

même époque, Louise Mercier, sœur de la fondatrice, en fit reconnaître le droit de patronage en faveur de son pupille, noble Claude-François Vibert, seigneur de Montagny, qui le possédait encore lors de la visite de 1661. Sa fille et héritière, noble Gasparde Vibert, le fit passer dans la famille Duverger, où son mariage avec noble Gaspard Duverger l'avait fait entrer. Il y resta jusqu'à la Révolution.

La dotation initiale de la chapelle comportait un revenu de 12 bichets d'orge et 12 bichets de seigle, ainsi que le produit de trois fosserées de vignes situées à Villarbringer, paroisse de Saint-Thomas de Cœur. Les charges étaient d'une messe tous les vendredis et d'une messe le premier jour de chaque mois (Vis. 1636J. Pourvue des ornements nécessaires et en bon état en 1636, elle menaçait ruine en 1661. L'archevêque enjoignit au patron de la réparer, ce qui fut exécuté. Dans l'intervalle, Louis Varambon lui avait légué, par test. Gudinot not. du 13 fév. 1652, une cense de 24 fl., à charge de deux messes par mois pour les défunts (Arch. com. Moût. GG, 3).

Recteurs :

1. Germain UDRY ; institué le jour de la visite de 1636 ; passe reconn. Festaz not., 10 juil. 1666 (Arch. Duv.) ; décédé en 1668.

2. Charles DELÉANS ; passe accensement Tallifert not., 8 oct. 1668 (Note communiquée par M. l'abbé Jos. Garin) ; vis. 27 mai 1681.

3. Charles DELÉANS, neveu du précédent ; signe un reçu, 20 nov. 1686 (Arch. Duv.) ; résigne par acte Gonthier not., 22 janv. 1693 (Ibid.).

4. Pierre DELÉANS ; passe accens. Fleury not., 8 mai 1696, et Derex not., 27 juin 1697 (Ibid.) ; résigne le 31 janv. 1699 (Arch. Ev. aux Arch. dép., G suppl.).

5. Louis-Joseph MORAND, nommé le 31 janv. 1699 (Ibid.) ; signe un reçu, le 2 mai 1723 (Arch. Duv.).

6. Jean-François BORREL ; signe des reçus, 30 juin 1727 et 26 mars 1740 (Ib.).

7. Claude-Antoine GIROD ; pourvu en 1740 (Ib.) ; décédé en 1792.

8. Marie-Maximilien-Jérôme DUVERGER, chan. ; institué et mis en possession le 1^{er} sept. 1792.

AUTEL DE SAINT-LÉGER ET DE SAINT-JACQUES

Il était situé du même côté de l'église, dans la dernière travée, et devait son nom à la confrérie des tisserands qui y était déjà érigée sous le même vocable, en 1508 (A. com., CC. 50).

La chapelle n'avait pas de revenus ; l'entretien des ornements était à la charge de la confrérie (Vis. 1636 et 1661). Celle-ci devait aussi participer pour un tiers à l'entretien de la chapelle elle-même ; un autre tiers incombait au Chapitre ; le dernier tiers des frais était supporté par les familles qui avaient leurs tombeaux dans la chapelle (Vis. du 13 juin 1610, d'après l'acte de visite de 1636).

La chapelle ne paraît pas avoir eu des recteurs canoniquement institués. Des messes y étaient probablement célébrées par les recteurs de la confrérie ; leurs noms ne nous sont point parvenus.

AUTEL DE N.-D. DE PITIÉ ET DE SAINT-MARTIN

Il était situé en face du précédent, au fond de l'église, du côté de l'évangile. On y avait érigé successivement trois chapelles.

CHAPELLE DE N.-D. DE PITIÉ ET DE SAINT-MARTIN

Cette chapelle avait été fondée par le chanoine séculier Pierre Pouteix (Poutesii), par acte Bonnefoy Villar not. du 13 janvier 1512. Ses revenus comprenaient, en 1636, le produit de huit fosserées de vigne situées au lieu de Melphe, paroisse de Salins, 10 florins de cense sur une partie de maison sise à Moûtiers, donnée en emphythéose perpétuelle par acte Durand Ador not. du 1^{er} nov. 1627, et une cense d'égale somme perçue sur un jardin situé à Saint-Alban, albergé par acte Jean Monard not. du 11 mars de la même année. Le recteur était nommé par le Chapitre ; il était tenu de célébrer la messe tous les samedis et de pourvoir à l'entretien de la chapelle.

Recteurs :

1. Louis MATHIEU ; nommé par l'acte de fondation (Arch. Duv.), il passe un acte de reconnaissance le 13 janv. 1523 (Ibid.).

2. Pierre RICHERMET ; passe reconn. en faveur des seigneurs de Riddes, 20 août 1575 (A. dép., C. 4863).

3. Philibert BOCHET ; renouvelle la reconn. du précédent vers 1595 (A. Duv.) ; vivait encore en 1617.

4. François POINCT ; passe un contrat d'albergement, le 1^{er} nov. 1627 (d'après un acte Bergonzy not. du 20 mars 1739 ⁴⁸³).

5. Jean-Claude HOSPES, chan. ; institué le 6 déc. 1630 (Vis. 1636) ; décédé en 1643.

6. Théodore SONNIER ; vis. du 7 avr. 1643.

7. Jean-Louis MAGDELLEN, chan. ; affranchissement de servis, 10 mai 1659 (A. Duv.) ; décédé en 1681.

La Chapelle fut ensuite annexée à la communauté des Prêtres de Sainte-Marie ⁴⁸⁴.

CHAPELLE DE N.-D. DU MONT-CARMEL

La confrérie et la chapelle de ce nom avaient été érigées à l'autel de N.-D. de Pitié entre la visite de 1636 et celle de 1643. La confrérie prit dès lors l'entretien de l'autel à sa charge (Vis. 1661). Elle fut transférée plus tard à l'autel de la Sainte-Trinité (Vis. 1681) et subsista jusqu'à la Révolution. Claude d'Anthon, chan. chantre, en était recteur en 1679 (acte Morard not., 10 déc. — Arch. comm., GG, 3).

CHAPELLE DE SAINT-PIERRE ET DE SAINT-PAUL

Cette chapelle, déjà mentionnée plus haut, avait cédé son autel à la confrérie et à la chapelle du Rosaire, un peu avant la visite de 1661. Elle fut alors momentanément établie à l'autel de N.-D. de Pitié. On la trouve érigée, vingt ans plus tard, à l'autel de la Sainte-Trinité, comme celle du Mont-Carmel (Vis. 1681).

AUTEL DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Cet autel venait à la suite du précédent, dans la travée du milieu, en face de l'autel de la Sainte-Croix. L'acte de visite de 1636 y constate l'existence de deux chapelles distinctes, celles de Saint-Jean-Baptiste et de la Sainte-Trinité. Celui de 1661 en ajoute une troisième, celle de Saint-Martin.

CHAPELLE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Elle avait été fondée par noble Jean Ducloz, un peu avant 1625. Le droit de patronage, que le fondateur s'était réservé, passa ensuite à ses héritiers (Vis. 1661). L'acte d'institution du 28 juin 1695 nous le montre partagé entre noble D^{lle} Marie de Rochefort, veuve de noble François de Quésiaz, noble François de Quésiaz et Dame Marie Pignier, veuve de François-Joseph de Piochet.

Cette chapelle possédait 60 florins de revenus, produit d'une vigne de neuf fosserées située sur le territoire d'Aigueblanche (Vis. 1636). Le recteur devait célébrer une messe par semaine et entretenir le toit de concert avec le recteur de la chapelle de la Sainte-Trinité. L'acte de visite de 1636 qui note ces charges constate que la chapelle était alors sans ornements.

On y trouve érigée, lors de la visite de 1661, la confrérie de la Doctrine Chrétienne, association pieuse de dames catéchistes, pour l'enseignement des premiers éléments de la religion aux petits enfants.

Recteurs :

1. Jean-Balthazard VERTIER, premier recteur ; institué le 19 août 1625 ; encore recteur en 1636 (Vis.).

2. Pierre FLACHÈRE, curé de Salins ; institué le 10 fév. 1640 ; encore recteur en 1643 (Vis.).

3. Jean-Jacques JOYRE, prêtre du dioc. de Grenoble, aumônier de l'archevêque ; institué par Mgr Milliet de Challes en 1660 (Vis. 1661 et 1681) ; encore vivant en 1683.

4. Maxime GUIGUET, prêtre de Beaufort ; institué le 28 juin 1695 (A. dép., G suppl., 12) ; décédé en 1726.

5. Etienne ROCHE, chan. et curé de Sainte-Marie ; institué, après une longue vacance, le 18 juin 1779 (A. dép., G suppl., 13) ; décédé en 1787.

CHAPELLE DE LA SAINTE-TRINITÉ

Elle était beaucoup plus ancienne que la précédente et avait probablement, à l'origine, donné son nom à l'autel où elle était érigée. Elle portait, lors de la visite de 1681, le double vocable de la Sainte-Trinité et de Saint-Yves.

Le Chapitre en avait le patronage (Vis. 1636). Ses revenus étaient de 30 florins, provenant de censes féodales reconnues à Montagny en 1574 (Ibid.). Les charges étaient d'une messe par semaine. Le recteur devait de plus supporter la moitié des frais d'entretien du couvert (Vis. 1636 et 1661).

Recteurs :

1. Jean COLLOMBET ; avait passé une ancienne reconnaissance, mentionnée par celle du 1^{er} sept. 1508 (Arch. Acad. V. d'Is., Doc. Million).

2. Pierre MURET, curé de Salins ; passe reconn. Jean Poterlat not., 20 juil. 1461 (Ibid.).

3. Benoît NOYER ; passe reconn. pour des biens situés à Montagny, 1^{er} sept. 1508 (Ibid.).

4. Pierre DIGARD ; pourvu le 26 août 1630 ; vis. 1636 ; décédé en 1643.

5. Germain UDRY ; vis. 1661.

Cette chapelle fut finalement annexée à la communauté des Prêtres de Sainte-Marie au moment de la visite de 1681 (« consentiente rectoye »).

CHAPELLE DE SAINT-MARTIN

Nous ne connaissons cette chapelle que par l'acte de visite de 1661, qui la dit unie à la précédente et l'annexe avec elle à la communauté de Sainte-Marie.

AUTEL DE SAINT-ANTOINE

Cet autel était situé dans la première travée, à l'opposé de celui de Saint-Pierre et Saint-Paul, devenu plus tard autel du Rosaire. Il tenait son nom de la chapelle qu'on y trouve érigée au XVII^e siècle, mais il était probablement

beaucoup plus ancien qu'elle et avait dû être placé d'abord sous un autre vocable.

La chapelle de Saint-Antoine fut fondée par égrège Benoît Vorgier, bourgeois de Moûtiers, par acte du 23 juillet 1610. Ses revenus, qui étaient, à l'origine, de 60 florins, furent augmentés par Péronne Vorzier, fille du fondateur, le 28 juin 1628. Les charges étaient de trois messes par semaine, dont deux, célébrables le lundi et le samedi, portées par l'acte de fondation initial (Vis. 1636 et 1661). Le recteur devait entretenir la chapelle (Vis. 1636), et probablement aussi les ornements, dont elle était convenablement pourvue (Ibid.).

Le fondateur s'était réservé le droit de patronage. Ce droit passa à ses héritiers, qui le possédaient encore en 1681.

Recteurs :

1. Jean-Baptiste GERMONIO, neveu et ancien vic. gén. de l'archevêque ; était recteur en 1636 (Vis.).

2. Jacques DELACULLAZ, chan. ; vis. 30 juin 1638 ; décédé en 1639.

3. Claude d'ANTHON, chan. chantre ; institué le 28 oct. 1639 (Livre d'institut, de Mgr Benoît-Théophile ; Arch. de M. le baron du Noyer) ; résigna peu après.

4. Claude-François GUIGUET, d'abord simple clerc tonsuré puis chanoine ; vis. 7 avril 1643 et 27 mai 1681 ; décédé en 1708.

5. Maximin BERNARD ; institué par Mgr Milliet d'Arvillard vers 1729 ; résigne en 1757.

6. Joseph-Philibert BERNARD, clerc tonsuré ; présenté par acte Excoffier not. du 8 juin 1757 ; résigne en 1768.

Nous mentionnerons en dernier lieu une chapelle ancienne dont on ne connaît pas le vocable et qui avait été fondée, probablement au XIV^e siècle, par le chanoine dom Jean Jacquier (A. dép., C. 719). Pierre de Aveneria, qui en fut recteur, passait un acte de reconnaissance, le 1^{er} août 1401 (Ibid.). C'est le seul recteur dont le nom nous ait été transmis.

Peut-être aussi y eut-il à Sainte-Marie un autel du Crucifix, comme à Saint-Pierre. Par testament du 22 mars 1340, Julienne de Lausanne dite Megève léguait l'entretien d'une lampe devant le crucifix de l'église de Sainte-Marie (Ac V. d'Is., Doc. II, 28). La note qui nous a conservé le souvenir de ce legs ne nous apprend pas si ce crucifix était simplement appendu à la muraille ou s'il était placé sur un autel érigé sous ce vocable. Mais d'autre part l'on sait, par un acte Fontanil not. du 20 mai 1699 (Tabellion), qu'il y avait alors près de Sainte-Marie une maison dite du Crucifix, où habitait le vicaire Humbert Clavel, ce qui ferait croire à l'existence d'une ancienne chapelle de ce nom dont la maison en question avait peut-être constitué la dotation ⁴⁸⁵.

CONFRÉRIES

Nous avons déjà mentionné plus haut les confréries du Rosaire et de Saint-Léger, toutes deux antérieures à 1636, celle du Mont-Carmel, qui paraît avoir été érigée entre 1636 et 1643, et celle de la Doctrine chrétienne, dont l'existence nous est révélée pour la première fois par l'acte de visite de 1661. Celle-ci était placée sous le patronage de Saint-Jean-Baptiste dont elle portait aussi le nom.

Il y avait en outre, à Sainte-Marie, les confréries de Sainte-Catherine, des Fidèles trépassés et de Saint-Honoré. Nous ne connaissons les deux premières que par un legs de 10 florins qui leur fut fait à chacune par Jean-François Rey, apothicaire, par testament Jullianey not. du 20 septembre 1691 (Arch. comm., GG, 3). La troisième, plus importante et plus connue, mérite une mention spéciale.

La confrérie du « benoit et glorieux amy de Dieu Monseigneur saint Honoré » fut érigée « au grand autel de l'église de Sainte-Marie », le 15 avril 1610 (Arch. de l'hôp. de Moût.). Les statuts en furent dressés en la présence du curé et de quelques autres prêtres probablement attachés au service de l'église. Approuvée successivement par Mgr Germonio, le 24 mai 1611, par Mgr Benoit-Théophile, le 30 avril 1657, et par Mgr Milliet de Challes, le 14 mai 1662, elle atteignit assez rapidement un haut degré de prospérité où elle paraît s'être maintenue jusqu'à la Révolution. La fête du saint était célébrée solennellement tous les ans, avec le concours des « innocents » de l'église métropolitaine et autres chantres et musiciens, sous

la direction du maître de musique de Saint-Pierre (Arch. de l'hôp. ; comptes annuels de la confr). Le curé, recteur de la confrérie, la présidait.

Ces confréries avaient pour la plupart des fonds spéciaux, plus ou moins considérables suivant le nombre des membres -dont elles se composaient. Voici quelle était leur situation à ce point de vue, aux premiers jours de la Révolution.

486

Confr. de Saint-Léger : cap.	116 l. 2 sols	rente	4 l.
Saint-Honoré	1400 l.	»	56 l. 12 s.
Saint-Rosaire (1)	1464 l.	»	63 l. 4 s.
Mont-Carmel	180 l.	»	7 l. 4 s.

L'inventaire du 20 germinal an II (Arch. hôp.), d'où les chiffres ci-dessus ont été tirés, mentionne encore quatre autres confréries, celles de Sainte-Barbe, de Saint-Claude, de Saint-Eustache et de Saint-Yves, sans dire si elles se rattachaient à l'église de Saint-Pierre ou à celle de Sainte-Marie. Au dire de l'inventaire, elles n'avaient « ni créances ni revenus ». Peut-être les avait-on seulement prudemment « célés », sachant bien la confiscation arbitraire qui les attendait.

EGLISE ET PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN

Suivant BESSON (Mém., p. 233), cette église fut fondée « en l'an 900 par Richard Cur de Briançon, du consentement de l'archevêque Amizo et de tout le Chapitre de Saint-Pierre, pour quatre chanoines séculiers » qui, tout en la desservant, devaient faire partie du Chapitre de Saint-Pierre et « faire leur semaine en l'église cathédrale ». Les biens et les dîmes que le fondateur lui avait attribués (BESS. l. c.) constituaient une assez riche dotation. L'archevêque, de son côté, lui faisait abandon du clos qui l'entourait et lui unissait l'église de Sainte-Marie avec tous ses droits, ainsi que l'église et les dîmes de la paroisse de Mâcot (Ibid.).

L'église de Saint-Martin fut donc, à l'origine, pourvue d'un clergé séculier. Elle ne devint « prieuré » que par son union avec le monastère bénédictin de Nantua en l'an 1096 ⁴⁸⁷. L'union fut faite par l'archevêque Boson, à la prière d'Ilion, prieur de Nantua, dont il avait reçu la visite. La

donation comprenait l'église elle-même et toutes ses dépendances, entre autres l'église de Mâcot ⁴⁸⁸.

Nous ne nous étendrons pas ici sur les conditions auxquelles était subordonnée cette union. Nous remarquerons seulement que l'archevêque laissait subsister les rapports précédemment établis entre Saint-Martin et l'église cathédrale, en obligeant les religieux à entretenir un chapelain qui serait astreint au service du chœur à Saint-Pierre et tenu d'y « faire sa semaine ».

L'archevêque prévoyait aussi le cas où, le nombre des religieux venant à augmenter, le prieuré serait érigé en abbaye. Cette prévision ne devait pas se réaliser, et le nombre des religieux paraît être resté le même, ou à peu près, jusqu'au moment où le prieuré, tombé d'abord en commende, s'achemina, comme tant d'autres vers sa complète sécularisation. Nous ne saurions préciser la date de cette transformation, mais elle semble bien avoir été de beaucoup antérieure au XVII^e siècle ⁴⁸⁹. Ce qui est certain c'est que, au moment de la visite de 1636, il n'y restait plus aucun religieux. Le prieur lui-même n'y résidait pas et faisait seulement acquitter les charges religieuses par un des prêtres de la ville ⁴⁹⁰. L'église, d'ailleurs, était affectée dès cette époque aux réunions et aux offices de la confrérie des Pénitents dont il sera parlé plus loin.

Une dernière transformation se produisit en 1729. Le Séminaire, qui, depuis plus de cinquante ans, occupait une maison voisine de l'église, n'avait pas de chapelle pour ses offices ⁴⁹¹. Des négociations furent engagées avec le prieur en 1727, en vue d'obtenir non seulement l'usage de l'église mais encore la cession du prieuré et son union au « dévot Séminaire ». Le prieur ayant Consenté à résigner à cet effet son bénéfice, sous réserve seulement d'une pension viagère de 300 livres, le Pape, par bulle du mois de juin 1729, prononça l'union désirée. Les revenus et les droits du prieuré, notamment en ce qui concernait la présentation des curés de Mâcot, furent en conséquence transférés au Séminaire qui en garda la possession jusqu'en 1793, et le premier directeur du Séminaire put prendre, comme tel, le titre de prieur. Napoléon y établit plus tard une Ecole des Mines, que le gouvernement sarde fit maintenir, croyons-nous, jusqu'après 1825. Les bâtiments étant devenus sans emploi, par la suppression de cette école, la ville de Moûtiers se les fit adjuger dans la suite pour son hôpital qui les occupe encore aujourd'hui, après une série de reconstructions dont

la dernière, presque totale, date de 1905. Au nombre des revenus du prieuré figuraient autrefois les deux tiers de la dime du blé, du chanvre et des légumes de la paroisse de Mâcot (A. Trem. procès Chavallard, 1603).

Voici les noms de quelques prieurs ⁴⁹².

1. AYMON ; fut présent à l'acte par lequel le comte de Maurienne renonçait au droit de dépouille sur le temporel des bénéfices vacants du diocèse, vers 1140 (BESS., pr. 19).

2. PIERRE ; fut présent à un acte de donation en faveur du prieuré de Saint-Alban, 3 mars 1160 (Hist. patr. monum., Chart. II, 623).

3. JORDAN ; fut présent à une transaction entre le prieur de Tarentaise et celui de Colonne-Joux, en 1186 (BESS., pr. 39).

4. GUIFRED OU VIFRED ; est présent à un acquis de dîmes par le prieur de Saint-Michel, 8 oct. 1209 (BESS., p. 234).

5. VILLELME ; fut arbitre entre l'archevêque Herluin et le Chapitre, le 5 vies cal. de mai 1239 (Ibid.).

6. VILLELME ; une reconnaissance est passée en sa faveur, la veille des ides de juin 1303 (Arch. comm. de Moût. ; copie sur papier très ancienne).

6. VILLELME ; une reconnaissance est passée en sa faveur, la veille des ides de juin 1303 (Arch. comm. de Moût. ; copie sur papier très ancienne).

7. FROMONT DE LA BALME ; est prieur en 1309 (BESS. l. c.).

8 Pierre AYNARDI, en 1353 (Ibid.).

9. André DE PROVINCIIIS, en 1379 (Ibid.).

10. Rodolphe DE BOVET ; nomme un curé de Mâcot en 1398 (Ibid. ; Ac. V. d'Is., Doc., III, 118).

11. Maxence DE BREUIL ; est prieur le 5 juin 1400 (BESS., l. c.).

12. Jacques CHEVALLIER, chan. séculier de Tarentaise ; met en possession un curé de Mâcot, le 15 sept. 1426 (Arch. Tremey).

13. Jean DE PUCET DE SALINS ; passe un accord Guigue Escambot not. avec les gens de Celliers, au sujet des dîmes, le 29 juil. 1432 (Arch. Ac. V. d'Is. ; parch.).

14. Antoine DE PUCET DE SALINS ; passe un albergement, 17 jul. 1441 (GARIN, dans Ac. V. d'Is., Mém., I, 340) ; passe un reçu pour extinction de pension, 2 avril 1444 (BESS., l. c.).

15. Philibert MELLIN (Mellini) ; est en procès avec les gens de Mâcot, suivant ordonnance de l'official du 27 juil. 1481 (Arch. Tremey).

16. Jean CHABEY, religieux bénédictin ; vers 1496 (BESS., l. x.).

17. Jean BOUVIER ; passe une reconn. Jarsuel not., 27 oct. 1531 (Arch. dép., C, 4863).

18. Jean VULLIET ; est prieur en 1539 (BESS., l. c.) ; résigne, le 1^{er} févr. 1540 (Chan. P.-Et. Duc, La Prévôté de Verrès).

19. Jacques-Guy VULLIET ; est prieur par la résignation du précédent en 1540 ; fait reconnaître les fiefs dépendant du prieuré, en 1564 (Arch. Tremey) ; résigne en 1583.

20. Jean-Philippe CHAVALLARD ; est prieur par résignation du précédent, en 1583 ⁴⁹³ ; transige, au sujet de la dîme, avec les gens de Mâcot, par acte Empioz not., 3 juin 1604 (Arch. Trem.) ; résigne peu après.

21. GASPARD DE LAUDES DE LA VILLANE ; prieur par résignation du précédent, il résigne lui-même en 1610, par permutation avec le doyenné du Chapitre (EMPRIN, Les Seign. chan., dans Ac. V d'Is., Mém., VIII, 338).

22. Jean-Philippe CHAVALLARD ; est de nouveau prieur par permutation en 1610 ; résigne par nouvelle permutation avec le même, en 1617 (Ibid.).

23. Gaspard DE LAUDES DE LA VILLANE ; est prieur pour la seconde fois, par permutation, en 1617 (Ibid.) ; passe un accensement Pavillet not., 14 mars 1617 (Arch. comm. Moût., vieilles minutes) ; résigne une seconde fois en 1625 (EMPRIN, l. c.).

24. Jean FRISAT, auparavant doyen du Chapitre ; devient prieur de Saint-Martin par permutation en 1625 (Ibid.) ; passe un acte d'acquis Ador not., 14 mai 1625 (Arch. de M. Camille Laissus, ancien chef de bureau à la Préfecture de la Seine) ; décédé en 1630 (Arch. Ev.).

25. Jean-Baptiste DUCHI (ou Ducco) ; probablement prieur depuis 1630 ; est prieur au moment de la visite du 27 sept. 1636 (Arch. dép., G suppl.).

26. Christophe DUCHI (ou Ducco) ; prend possession, le 1^{er} juil. 1641 (Vis. du 7 avr. 1643) ; résigne en faveur du suivant, le 13 mars 1657 (Arch. du Sénat, Invent., XL, 33).

27. Jean-Benoît CHAPEL ; est pourvu par bref du 3 mai 1657 (Ibid.) ; prend possession, le 8 déc. 1657 (BESS., l. c.) ; décédé en 1669.

28. Jean-François DE LESPIGNY ; est prieur en 1669 (Ibid.) ; décédé en 1672.

29. Michel BÉROD ; est pourvu par bulles du mois de juin 1672 (BESS. p. 235) ; décédé en 1676.

30. François CARRON DE SAINT-THOMAS ; est pourvu par bulles du 8 des ides d'oct. 1676 (Arch. dép., G suppl. 11) ; décédé le 1^{er} août 1710 (Ac. Salésienne, VIII, 135).

31. Chrétien DE SALES ; est pourvu par bulles des cal. de sept. 1710 (Arch. du Sénat).

32. Joseph-Auguste DE VIDOMNE DE SENTANGE, prévôt de la cathédrale de Genève (BESS. l. c.) ; est pourvu en 1713 (Arch. du Sénat) ; résigne le prieuré en faveur du Séminaire, avec l'approbation du Pape, en 1729 (Vid. supra, p. 236).

CONFRÉRIE DES PÉNITENTS DE L'ÉGLISE DE SAINT-MARTIN

Nous avons dit plus haut (p. 236) l'opposition que les Pénitents avaient faite à la prise de possession de l'église par le Séminaire.

Cette confrérie, érigée peut-être déjà quelques années auparavant, avait été agrégée à l'archiconfrérie du Très-Saint-Sacrement de la basilique vaticane, le 11 mai 1611, par le cardinal Pallotti, protecteur de cette archiconfrérie. Son but était d'en-tenir et de développer parmi ses membres la dévotion à la Sainte-Eucharistie, comme l'indiquait, d'ailleurs, le nom de confrérie du Saint-Sacrement que les lettres d'agrégation lui donnaient. Ses membres toutefois étaient plus généralement désignés sous le nom de Pénitents blancs, dû à l'habit qu'ils portaient aux processions et autres cérémonies religieuses. Certains actes publics lui donnent aussi le nom de confrérie de Saint-Joseph, sous le patronage duquel elle s'était placée ⁴⁹⁴.

Les Pénitents blancs tenaient leurs réunions et faisaient leurs offices particuliers dans le chœur de l'église de Saint-Martin qu'ils avaient fait réparer (Vis. de 1636) et dont l'usage leur fut laissé, même après l'union de l'église avec le Séminaire. La confrérie comprenait deux sections distinctes, celle des Pénitents, avec son prier, et celle des Pénitentes, qui avait à sa tête une « prioressa » ou prieure. Ces deux sections avaient ainsi leurs fonds et leurs revenus séparés. L'inventaire du 21 germinal an II (Arch. comm.) attribue à la première un capital de 3.800 livres produisant une rente de 168 livres 10 sols ⁴⁹⁵, et à la seconde 1985 livres de capital et 85 livres de revenus. Inutile d'ajouter que ces capitaux disparurent dans la tourmente révolutionnaire, avec ceux des autres confréries et œuvres-pies.

Les deux sections avaient aussi leurs recteurs séparés. Nous n'avons malheureusement pu découvrir les noms que d'un très petit nombre d'entre eux.

Recteurs des Pénitents :

1. Jean-François TRUCHET ; acte Derex not., 18 nov. 1694 (Et. Hybord-Boch) ; comptes de l'hôpital pour 1698 (Arch. hôp.) ; décédé en 1707.

2. Jean-Baptiste VALFRAY ; signe des reçus, 18 juin 1707, 15 mars 1712, 9 déc. 1718 (Ibid.) ; décédé en 1722.

3. Pierre RUFFIER, chanoine ; est mentionné par l'acte de visite de 1755.

Recteurs des Pénitentes :

1. François-Nicolas CROSÉ, chanoine ; mentionné par l'acte de visite de 1755.

2. Maurice MARTIN, chanoine et premier directeur (supérieur) du Séminaire ; prend livraison des « effets » de la confrérie, au moment de la désaffectation de l'oratoire, 1^{er} juil. 1792 (Arch. hôp.).

EGLISE ET PRIEURE DE SAINT-MICHEL

Peut-être aussi ancienne que celle de Saint-Martin, l'église de Saint-Michel ne commence à paraître dans nos vieux documents que dans la première moitié du XII^e siècle. L'établissement était alors bien modeste : on n'y voyait qu'une étroite chapelle, un cloître et un petit corps de logis où se trouvaient, au rez-de-chaussée, la cuisine et le réfectoire, et, au premier étage, six cellules pour les religieux ⁴⁹⁶. Ces religieux étaient-ils des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin ou des bénédictins, la chose est controversée. La condition, mise par l'archevêque à la donation dont nous allons parler, qu'on y placerait non pas des moines mais des chanoines réguliers, ferait plutôt croire que le prieuré avait été occupé jusque-là par des chanoines augustinien.

Quoi qu'il en soit de cette question, le recrutement des religieux ne s'opérait qu'avec peine et la communauté menaçait de s'éteindre. L'archevêque ⁴⁹⁷, qui tenait à conserver ce petit prieuré, en fit alors cession au monastère de Saint-Maurice d'Agaune, ne se réservant à lui et à ses successeurs qu'un cens annuel de huit sous, destiné à perpétuer le souvenir de la donation ⁴⁹⁸. Les religieux d'Agaune gardèrent le prieuré pendant près

de trois siècles, jusqu'en 1428 où, à la demande de l'archevêque Jean de Bertrand, le Pape Martin V l'unit à la mense archiépiscopale ⁴⁹⁹. Les archevêques en percurent ainsi les revenus pendant plus de quarante ans, et le prieuré resta désert jusqu'à l'arrivée des religieux franciscains de l'Observance que l'archevêque Thomas de Sur y appela, par acte du 14 novembre 1470 (Ac. V. d'Is., Doc., III, 120)

L'histoire du couvent de Saint-Michel a été sommairement résumée plus haut (p. 123). Il ne nous reste ici qu'à donner les noms de quelques prieurs qui se sont succédé au prieuré, pendant la période d'union au monastère d'Agaune.

1. GUICHARD ; est présent à un acte de donation en faveur de l'église de Saint-Alban, 3 mars 1160 (Hist. patr. mon., Chart. II, 623).

2. PIERRE ; acquit une partie des dîmes de Fessons-sur-Salins, par acte du 8 oct. 1209 (BESS., p. 235).

3. Pierre VOISIN (Vicusin) ; était prieur en 1211 (Ibid.).

4. VILLELME ; passe une transaction avec le chapelain ou curé de Salins, qui lui reconnaît le droit d'officier dans l'église de Salins aux fêtes solennelles, 2 juil. 1225 (Ibid.).

5. JACQUES ; est présent à un acte de vente en 1239 (GREMAUD Doc. pour l'hist. du Valais, I, 349).

6 P... (PIERRE ?) ; est prieur en 1245 (BESS. l. c.).

7. Henri DE CHILLONAY ; est prieur en 1245 (Ibid.).

8. P... (PIERRE ?) ; est commis par le Pape Alexandre IV pour connaître d'un différend dans le diocèse d'Aoste, 17 juin 1255 (Mgr Duc, Hist. de l'Eglise d'Aoste, II, 329) ⁵⁰⁰.

9. PIERRE ; est prieur en 1266 et 1268 (BESS., l. c.).

10. Nicolas de Bersatoribus ; était prieur de Saint-Michel-sur-Moûtiers quand il devint évêque d'Aoste, en 1282 (BESS., p. 254) ⁵⁰¹.

11. THOMAS ; est prieur en sept. 1302 (BESS., p. 234) ⁵⁰².

12. Thomas de Bersatoribus ; était prieur en 1329 et 1343 (BESS., l. c.) ; alberge, en 1336, une terre située à Lachat, territoire d'Aigueblanche (MILLION, dans Ac. V. d'Is., Mém., I, 218).

13. Aymon EVRARDI, de Mâcot ; était prieur en 1350 (BESS., l. c.).

14. Guillaume DE LIDDES ; prieur en 1368 (BESS. l. c.) ⁵⁰³

EGLISE ET PRIEURÉ DE SAINT-ALBAN

L'église de Saint-Alban est mentionnée pour la première fois en 1151, dans l'acte par lequel l'archevêque saint Pierre II la cède avec tous ses biens et dépendances, ainsi que l'église de Montgirod, à la collégiale de Saint-Ours de la cité d'Aoste (Mgr Duc, Hist. de l'Egl. d'Aoste, II, p. 10).

La donation fut confirmée successivement par la bulle d'Alexandre III du 22 fév. 1161 (Hist. patr. monum., Chart., I, 822) et par celle de Lucius III du 7 mai 1184 (Mgr Duc, op. et l. c.). Cette dépendance, encore reconnue par acte du 26 oct. 1469 (Id., V, p. 27), subsista jusqu'aux dernières années du xve siècle où le Pape Alexandre VI, par sa bulle du 18 des calendes de juillet 1493 (BESS., p. 236), unit le prieuré au Chapitre séculier de Sainte-Marie.

A cette époque, le prieuré de Saint-Alban était depuis longtemps tombé en commende et il n'y restait probablement plus aucun religieux. Aussi les bâtiments avaient-ils subi déjà de graves détériorations. L'union au Chapitre séculier n'enraya pas le mal. Le corps de logis où se trouvaient les cellules des anciens religieux tomba bientôt en ruine, et l'église seule restait debout, et encore en quel triste état, lorsque les Capucins se la firent céder en 1612, ainsi que le clos attenant, pour y établir leur couvent.

Sur ce couvent des Capucins nous avons donné ailleurs quelques notes (V. p. 139). Nous n'avons plus ici qu'à faire connaître les noms de quelques-uns des anciens prieurs.

1. BERLION ; était prieur en 1225 et 1235 (BESS. p. 236).
2. PIERRE ; délivre un reçu à Gontier d'Aime, vestiarius de Saint-Ours, en 1238 (Soc. acad. d'Aoste, 1883, p. 125).
3. BERLION ; prieur en 1245 (BESS. l. c.) ⁵⁰⁴.
4. PIERRE ; est prieur en 1256 (Ibid.).
5. VILLERME ; prieur en 1289 (Ibid.).
6. JEAN ; obtint une voix, lors de l'élection de l'évêque d'Aoste, 30 août 1376 (Mgr Duc, op. c., IV, 66) ⁵⁰⁵.
7. Jean CHAMBRIER ; prieur en 1386 (BESS., l. c.).
8. Guillaume SÉCHAL ; est présent à un acte du 14 fév. 1401 (Arch. comm. Fessons-sur-Salins) ; encore prieur en 1402 (BESS. l. c.).
9. Jacques MARQUET ; est présent à la visite de la collégiale de Saint-Ours dont il est aussi chanoine, mars 1416 et 13 janv. 1419 (Mgr Duc, op. c., IV, 251 et 266).

10. Denis DE BONET, de Villeneuve au diocèse d'Aoste ; prieur en 1433 (BESS., l. c.).

11. Jean PÉRONIER (Peronerii) ; passe reconn. au prieur de Saint-Ours par acte Pierre de Rovorey not., 7 juil. 1453 (Chan. P.-Et. Duc, La Collégiale de Saint-Ours, p. 177).

12. Bertrand Baptitoris ; passe une reconnaissance analogue, 26 oct. 1469 (Id.).

13. Faciot de Corvis ; donne son assentiment à l'union du prieuré avec le chapitre de Sainte-Marie, en 1493 (BESS. l. c.) ⁵⁰⁶.

Aux noms ci-dessus doivent s'ajouter ceux de Jean de Cormayeur et de Jacques de Rupe que mentionne l'obituaire de Saint-Ours (Hist. patr. mon., Script., III, 529 et 535), sans marquer à quelle date ils ont vécu.

HOTEL-DIEU ET CHAPELLE DE SAINT-ANTOINE

Les hospices ou hôpitaux du moyen-âge, au moins dans notre pays, n'avaient pour destination première ni de procurer des soins aux malades, même dénués de ressources, ni de fournir un asile permanent aux vieillards ou aux infirmes abandonnés, mais bien plutôt, comme le nom l'indique (hospitium ou hospitale, de hospes, hôte ou étranger), d'assurer un abri pour la nuit et la nourriture nécessaire aux voyageurs à qui le manque de fortune ne permettait pas de se faire recevoir dans les hôtelleries.

Les plus anciens avaient été établis dans les lieux de passage élevés de nos Alpes, tels ceux de Mont-Joux et de Colonne-Joux, auxquels saint Bernard de Menthon, qui les releva de leurs ruines, devait attacher son nom. D'autres furent créés plus tard dans le bas des vallées elles-mêmes, pour recevoir soit les pieux fidèles auxquels leur dévotion faisait entreprendre le pèlerinage de Rome, au tombeau des Saints Apôtres, soit les simples voyageurs que des causes diverses obligeaient à se déplacer dans l'intérieur du pays. Ces établissements s'échelonnaient le long de l'ancienne voie romaine, à des distances variables les uns des autres, assez rapprochés pourtant pour qu'il fût possible au voyageur de passer, en une journée de marche, de l'un à l'autre. Il y en avait notamment un à Bourg-Saint-Maurice, un à Aime, un à Moûtiers, un autre enfin au-dessous du roc de Conflans, sur la rive de l'Arly.

Celui de Moûtiers semble avoir été l'un des plus anciens. On ne sait exactement ni par qui ni à quelle époque il fut fondé, mais il existait déjà certainement au milieu du XII^e siècle. L'archevêque saint Pierre II le mit alors, pour quelque temps, sous la dépendance de l'église collégiale valdôtaine de Saint-Ours, à laquelle le Pape Alexandre III en confirmait la possession par sa bulle du 22 février 1161 (Hist. patr. mon., Chart. I, 822). Il ne paraît pas cependant que ce lien de subordination ait été longtemps maintenu, car il n'en est plus question dans la bulle de Lucius III du 7 mai 1184.

L'hôpital de Moûtiers était situé à l'entrée occidentale de la ville, dans le quartier dit de Saint-Antoine, près de la porte de même nom, entre la grand'rue et l'Isère, non loin du croisement de routes et de rues appelé actuellement les Quatre-Chemins. Ses proportions étaient des plus modestes. Il ne comprenait probablement, outre la chapelle et le logement du recteur, qu'une salle pour l'hospitalisation des pèlerins, avec une salle attenante, servant de cuisine, pour la préparation des aliments qu'on leur servait ⁵⁰⁷. Ces bâtiments durent naturellement être réparés, peut-être complètement refaits, à diverses reprises. La dernière reconstruction totale avant la Révolution eut lieu de 1700 à 1702 ⁵⁰⁸. L'archevêque Milliet de Challes y contribua pour la moitié de la dépense. Nous avons dit plus haut (V. p. 236) que l'hôpital fut transporté, au XIX^e siècle, dans les bâtiments de l'ancien prieuré de Saint-Martin dont il occupe encore l'emplacement actuellement.

Saint Pierre II avait pourvu l'hôpital de revenus assez importants. Il lui avait cédé, entre autres, la moitié de la dîme qu'il possédait sur le territoire de Moûtiers, ainsi que la chapelle de Carreto et l'église de la Saulce, avec toutes ses dépendances ⁵⁰⁹. L'archevêque Herluin compléta cette donation en 1231, en abandonnant à l'hôpital l'autre moitié de la dîme de Moûtiers et la dîme de Planvillard (Arch. de l'hôp. ; Verbal du juge-maje Cullierat du 6 juin 1731). Un demi-siècle plus tard, soit le 19 novembre 1279, le curé de Sainte-Marie Silvo lui faisait aussi donation des dîmes qu'il avait le droit de percevoir dans l'étendue de la paroisse (Arch. hôp.). Dès cette époque enfin, l'hôpital percevait des dîmes à la Perrière, à la Saulce et aux Allues. Elles étaient accensées, par acte Pierre de Samua not. du 11 des calendes de juillet 1298, à Guillaume Bruny, habitant de cette dernière paroisse (Arch. comm. Moût.).

Ces donations que nous avons tenu à rappeler par le détail, parce qu'elles se rattachent à la période initiale, ne furent évidemment pas les seules. D'autres s'y ajoutèrent dans la suite qui permirent à l'hôpital non seulement de continuer à loger les pèlerins et les voyageurs dénués de ressources, mais encore de secourir les pauvres de la ville ⁵¹⁰ et de donner des soins à certaines catégories de malades.

L'acte de visite du 17 septembre 1636 détaille tout au long les revenus dont l'hôpital jouissait à cette époque (V. Acad. V. d'Is., Doc. II, 104). Ils formaient un total de 65 setiers de blé mêlé (seigle et orge), dont 45 setiers provenant des dîmes de la Perrière, 10 de celles de Moûtiers, et 10 de biens situés à Lancheverne, paroisse des Avanchers ; 49 setiers de vin, dont 35 de la dîme de la Saulce, 12 de celle de Moûtiers, et 2 provenant d'une fondation particulière ; enfin 208 florins, dont 80 produits par un pré à la Contamine, 35 par la dîme des agneaux à la Perrière, le reste par d'autres propriétés ou des fondations particulières.

Les charges fixes comprenaient : 1° une allocation de 6 setiers de blé seigle et orge et 30 florins au recteur pour le service de la chapelle ; 2° le salaire du « maître de l'hospice », soit 3 setiers de blé seigle et orge ; 3° celui du « distributeur des aumônes » qui était de 3 setiers également ; 4° une aumône annuelle de 3 setiers de blé seigle et orge aux lépreux de la Maladière ; 5° une aumône de 2 setiers de blé et une brebis aux religieux du couvent de Saint-Michel ; 6° une distribution de chaussures aux pauvres à la fête de Noël, jusqu'à concurrence du revenu du pré de la Contamine ; 7° quatre bichets et demi d'orge, 3 bichets de seigle et 16 pots de vin à distribuer chaque samedi entre les pauvres de l'hospice et les autres pauvres de Moûtiers ; 8° enfin les frais de sépulture des pauvres de l'hospice, lesquels frais étaient taxés uniformément à 2 florins pour chaque pauvre. Le reste des revenus, quand il y avait excédent, était mis en réserve pour les réparations éventuelles de l'hospice et des bâtiments dont l'établissement était propriétaire. Quant à l'hospitalisation des pèlerins et des voyageurs, l'acte de visite n'en fait pas mention ⁵¹¹. Une fondation récente la faisait cependant subsister ou revivre en faveur des ecclésiastiques, mais au lieu d'être à la charge de l'hôpital, elle pesait directement sur le recteur de la chapelle. Aussi n'y a-t-il pas lieu d'en parler plus longuement à cette place.

Au cours du XVII^e siècle et du XVIII^e siècle, les revenus de l'hôpital s'accrurent encore ⁵¹². Ils s'élevaient, en 1772, à 1429 livres, 3255 bichets

de blé mêlé (seigle et orge) ⁵¹³ et 45 setiers de vin (BLANCHARD, l'hospice ou Hôtel-Dieu de Moûtiers, dans Congrès des soc. savantes savoises, 1881, p. 183). L'hôpital logeait alors seize pauvres, auxquels étaient fournis le lit et le chauffage pendant l'hiver. La nourriture n'était donnée qu'aux infirmes. Ceux qui étaient valides la mendiaient en ville. Le Conseil faisait cependant remettre tous les quinze jours 3 livres et demie de pain à chaque pauvre. Quelques pauvres étaient aussi secourus à domicile et des secours spéciaux étaient réservés aux pauvres honteux (Ibid.).

L'Hôtel-Dieu de Moûtiers, on le voit, continuait à être un asile de mendicité plutôt qu'un vrai hôpital dans l'acception actuelle du mot. Les soins à donner aux malades commençaient cependant à attirer l'attention des administrateurs de l'hôpital et de ceux de la ville, et l'on verra bientôt les syndics et le Conseil solliciter l'autorisation de consacrer à leur soulagement non seulement le blé du Pain de Mai, mais encore les fonds de toutes les œuvres de charité de la province dont ils demanderont l'abandon au profit de l'hôpital (V. plus loin, p. 265).

Les revenus de l'hôpital n'eurent d'abord d'autre administrateur que le recteur de la chapelle de St-Antoine qui lui était annexée. C'était le recteur qui albergait ou accensait ses biens, qui plaçait les capitaux disponibles, qui acceptait les legs faits en sa faveur, qui présidait enfin à l'hospitalisation des pèlerins et leur faisait servir la « pitance » d'usage. Le Conseil de ville tendait cependant à se substituer peu à peu en cela au recteur. Après de longues contestations, il finit par avoir gain de cause auprès du Saint-Siège. Par sa bulle du 13 des calendes de décembre 1543, le Pape Paul III accueillait ses réclamations, et le chanoine de Maurienne Charles Rapin, exécuteur de la bulle, venait, une année plus tard, le 15 décembre 1544, mettre les syndics en possession de l'administration de l'Hôtel-Dieu (Arch. de l'Hôpital).

Les syndics et le Conseil n'en remirent d'abord le soin qu'à un seul administrateur, dont ils revisaient annuellement les comptes. Le nombre des administrateurs fut plus tard augmenté. Mais la nomination en étant laissée au libre choix du Conseil, il arrivait parfois que les administrateurs ne réalisaient pas les conditions de capacité voulues pour la bonne gestion du bien des pauvres. Aussi le Sénat de Savoie voulut-il, en 1705, que le Conseil des pauvres comprît désormais : 1° l'archevêque ou son délégué, 2° le doyen du Chapitre ou, en son absence, le Curé, 3° le juge-maje, 4° le juge de l'archevêché, 5° les deux premiers syndics, 6° deux conseillers. L'avocat

et le procureur de ville devaient aussi assister aux délibérations, mais sans faire eux-mêmes partie du Conseil (BLANCHARD, l. c.). Un « maître de l'hôpital » ou « hospitalier » continuait, d'ailleurs, à loger dans l'établissement, pour y maintenir le bon ordre et pourvoir aux besoins des pauvres, sous la responsabilité et le contrôle du conseil des administrateurs qui le nommait et le salariait (Délib. du 31 mars 1722 ; Arch. comm., BB, 4). Un agent spécial présidait aussi aux distributions d'aumônes prévues par le règlement. Ces dispositions paraissent avoir été observées jusqu'à la Révolution.

Pour ne rien omettre de ce qui concerne l'Hôtel-Dieu, nous devons encore mentionner, en terminant cette notice, le droit de patronage qui lui appartenait et qu'il exerça jusqu'à la Révolution sur la chapelle de Saint-Antoine dont nous allons parler, sur l'église de la Perrière et sur la chapelle de Sainte-Madeleine à la Maladière (Verbal du juge-maje Cullierat ; Arch. hôp.). Dans l'exercice de ce droit, l'Hôtel-Dieu était représenté par les « nobles syndics ». Il avait eu aussi autrefois le patronage de l'église de la Saulce, en vertu de la donation de saint Pierre II, confirmée par le Pape Alexandre III (BESS. pr. 40). Mais le Chapitre, auquel cette église fut unie plus tard, finit par prescrire les droits de l'hôpital, et les syndics de la ville n'avaient plus, au XVIII^e siècle, aucune part à la nomination du curé.

CHAPELLE DE SAINT-ANTOINE

Erigée dans les dépendances de l'Hôtel-Dieu, cette chapelle n'était probablement pas moins ancienne. Il en est parlé, mais sans désignation de vocable, dans la bulle déjà souvent citée d'Alexandre III. Elle avait tout d'abord été placée sous le vocable de Notre-Dame, mais on y érigea plus tard un autel en l'honneur de saint Antoine, dont elle finit par prendre le nom (Verbal du juge Cullierat), pour le donner ensuite au quartier où l'hôpital était situé. On sait déjà qu'à l'origine le recteur de la chapelle était de droit recteur de l'hôpital. Ce recteur était d'abord nommé par le Chapitre régulier, dont l'hôpital dépendait. Mais l'archevêque Herluin s'étant réservé, par l'accord de 1245 (BESSON, pr. 51), l'administration de l'hôpital, c'est de l'archevêque aussi que dépendit ensuite exclusivement le choix du recteur. Lorsque l'administration de l'hôpital passa au Conseil de ville, l'archevêque Jean-Philippe de Grolée prétendit quelque temps garder

néanmoins le droit exclusif de nommer le recteur de la chapelle. Mais le Conseil ne tarda pas à vouloir se prévaloir des liens qui rattachaient la chapelle à l'hôpital pour revendiquer sur elle un véritable droit de patronage, et l'archevêque consentit finalement à le lui reconnaître, par acte du 27 mai 1559 (Arch. hôp., parch.).

Les revenus de la chapelle de Saint-Antoine se confondaient avec ceux de l'hôpital, sur lesquels une part était faite au recteur. Cette part était évaluée par l'acte de visite de 1636 à 3 setiers d'orge, 3 setiers de seigle et 30 florins ; l'administration de l'hôpital la lui faisait délivrer au moment de la rentrée des dîmes, c'est-à-dire à la Saint-André. Il y avait cependant des revenus séparés que le recteur percevait lui-même directement ; c'était le produit d'une vigne d'environ dix fosserées que la chapelle possédait à la Contamine ⁵¹⁴.

Le recteur percevait aussi directement le revenu d'une fondation faite en sa faveur par l'ancien doyen du Chapitre Jean Frisat, en 1625. Il consistait en 3 setiers et 2 bichets de seigle, 3 setiers et deux bichets d'orge et deux bichets de froment. Sur ce le recteur était tenu de fournir l'hospitalité, pour une nuit, à tous les ecclésiastiques séculiers et réguliers qui la lui demanderaient, ainsi qu'un demi-pot de vin rouge, une livre de pain de seconde qualité, une « écuellée » de bouillon ou de soupe, avec un peu de viande, ou, à défaut de viande, un peu de fromage. Si cette aumône n'absorbait pas tout le revenu, le reste devait appartenir au recteur (Vis. 1636).

En dehors de la charge spéciale que nous venons de dire, le recteur devait, à raison du produit de la vigne et des revenus qu'il percevait de l'hôpital, célébrer trois messes par semaine, le dimanche, le mardi et le jeudi, mais il n'avait pas à s'occuper de la sépulture des pauvres qui incombait au curé (Arch. comm., passim.).

La célébration de ces messes ne mettait évidemment pas le recteur dans l'impossibilité de remplir d'autres fonctions. Aussi le Conseil imagina-t-il, en 1727, de demander que la chapelle de l'Hôtel-Dieu fût unie à la chaire de philosophie qu'on projetait de créer au Collège, de telle sorte que les revenus de la chapelle servissent de traitement au professeur. Le vicaire capitulaire Christophe Duverger y consentit, et l'union fut effectuée. Mais le Collège étant devenu, deux ans plus tard, collège royal, et le traitement du professeur de philosophie ayant été mis en conséquence à la charge des finances royales, l'union ne fut point maintenue et la chapelle recouvra son

autonomie ; les recteurs toutefois, en vertu du droit de patronage précédemment acquis continuèrent à être nommés par le Conseil ⁵¹⁵.

A l'origine, quand le recteur était de nomination archiépiscopale, il était généralement pris parmi les chanoines. Le Conseil de ville, dans la suite, choisit indifféremment tantôt des chanoines tantôt de simples prêtres. Les recteurs connus sont ceux dont les noms suivent.

1. AYMONT, doyen du chapitre de Saint-Pierre ; était recteur au moment de la donation de l'archevêque Herluin, 3 des ides de mai 1231 (Arch. hôp., copie).

2. Rodolphe DUMONT (de Monte ou encore de Montanea), chan. séculier ; reçoit une donation par acte Jean de Roignay not. des nones de févr. 1270 (Arch. hôp., parch.) ; le curé Silvo lui cède ses droits sur la dîme de Moûtiers, dimanche avant Sainte-Catherine 1279 (Ibid.).

3. Rudet (ou Rodolphe) BRUYSSON, chan. sécul. ; passe un accensement de dîmes par acte Pierre de Samua not., 11 des cal. de juin 1298 (Arch. hôp.) ; passe un albergement Humbert Chabrand not., 11 nov. 1308 (Ibid., parch.).

4. Humbert Bertrandi, chan. séc. ; se fait passer une obligation Pierre de Rochario not., 2 janv. 1344 (Ibid., parch.) ; conclut un accord Richard Barberii not., 20 nov. 1348 (Arch. Tremey) ; accepte une obligation, 22 août 1359 (ment. dans une obl. André Tasche not., 8 mars 1475 ; Arch. hôp.).

5. Pierre Bertrandi de Cleyriaco. ; transport d'alberg. Thomas Champonis not., 19 mai 1363 (Arch. Tremey) ; reconn. Pierre Meyneti de Doucy not., 12 juin 1369 (Arch. hôp., parch.).

6. Jean TISSOT, chan. séc. ; passe alberg. Antoine Peronerii not., 30 nov. 1370 (suivant invent. de 1470 ; Arch. Tremey).

7. Jean Mistralis de Divona ; accense les dîmes de l'hôpital, 25 mai 1381 (Arch. hôp., parch.) ; se fait passer une reconn. Humbert Cécile not. pour une maison attenante à l'hôpital, 18 oct. 1390 (Arch. Acad. V. d'Is., parch.) ; passe un alberg. le 26 sept. 1393 (suivant invent. de 1470 ; Arch. Tremey).

8. Georges BOVET ; convertit une cense en blé due à l'hôpital en une cense de 12 deniers, par acte Jean Tornier not. du 4 fév. 1398 (Arch. hôp.).

9. Jean TISSOT, chan. séc. ; passe un alberg., 15 janv. 1403 (Arch. Tremey) ; se fait passer une reconn. de cense par acte Jean Allaysii not., 21 sept. 1406 (A. comm., GG, 14).

10. Boniface VOUDAN ; passe un acte d'albergement, 27 janv. 1421 (ment. dans l'invent. du 23 août 1470 ; A. Tremey).

11. François BERMOND, chan. séc. ; attestat. Pierre Tasche not., 9 sept. 1426 (ment. au procès de 1551 entre Louis de Grolée et Pierre Martinet ; Arch. Trem.) ; recteur au moment de la visite du 11 juin 1429 (A. hôp., parch.).

12. Jean DE MAPART (de mea parte), chan. séc. ; se fait mettre en possession d'un pré à Raclaz, paroisse de Doucy, 9 avr. 1439 (A. com. Moût., II, 5) ; reçoit une donation de cense Jean Luyseti not., 13 oct. 1466 (A. hôp.).

13. Guichard DE DPUYN ; institué par bulles du 17 des cal. de juillet 1467 (A. hôp.) ; résigne en 1485 (Ibid.).

14. Alexandre DE DRUYN ; institué le 26 déc. 1485, et mis en possession le 7 janv. 1486 (Ibid.) ; est dépossédé par ordre du Pape, en 1501, pour irrégularité résultant de naissance illégitime (ex defectu natalium), irrégularité dont il n'avait pas été dispensé (Ibid.).

15. Etienne de Croso, clerc du dioc. de Lyon ; est pourvu par bref d'Alexandre VI du 6 des ides de juin 1501 (Ibid., Arch. com. Moût., GG, 14).

16. Alexandre DE DRUYN ; est dispensé de son irrégularité et remis en possession en 1501 ou 1502 (A. hôp.) ; décédé le 14 ou le 15 juin 1521 (A. Tremey).

17. Louis DE GENÈVE, sacristain de l'égl. de Tarent. ; est institué parl'official, le 15 juin 1521 (Ibid.) ; décédé en 1537 (Ibid.).

18. Claude DE CHARANSONNAY ; est institué le 1^{er} avr. 1537 (Ibid.) ; décédé le 15 août 1543 (A. hôp.).

19. Louis DE GROLE ; institué par l'archevêque, le 15 août 1543 ; confirmé par bref pontifical du 7 des cal. de juin 1555 (A. com., GG, 17) ; démissionne le 10 mai 1559 (Ibid.) ⁵¹⁶.

20. Gaspard ADAM, prêtre de Sainte-Marie ; détenait, comme administrateur provisoire, les titres de l'hôpital, lors du procès pendant entre l'archevêque et le Conseil, en 1543 (Ac. V. d'Is., Doc., I, 513).

21. Pierre MARTINET ; est reconnu pacifique possesseur du rectorat, à la suite de la résignation de Louis de Grolée, 10 mai 1559 (A. com., GG, 17) ; décédé en 1565.

22. Guillaume GEREIN ; est institué par l'archev., le 26 juin 1565 (A. hôp.) ; passe quitt. Bertellin not., 16 nov. 1588 (Ibid.).

23. Thomas GIRARD, prêtre de Saint-Pierre ; reçoit un « légat » par test. Geren not., 2 sept. 1602 (Ibid.). ; passe reconn. ; 25 fév. 1620 (Ibid.).

24. Jacques DERY (ou DELRY) ; est mentionné comme ancien recteur par un acte du 14 oct. 1625 (Ibid.).

25. Georges-André PERNET ; accepte la fondation de l'ancien doyen Jean Frisat, 25 août 1625 (Ibid.).

26. Jean FRISAT, ancien doyen du Chapitre, prieur commend. de Saint-Martin ; passe accens., 14 oct. 1625 ; charge Pierre Digard, prêtre de Saint-Pierre, de faire le service de la chapelle à sa place, 15 sept. 1629 (Ib.) ; décédé en 1630.

27. Pierre DIGARD ; est institué le 17 sept. 1630 (Vis. 1636) ; décédé en 1643.

28. Pierre MORARD ; est élu par les syndics et les conseillers, 7 avr. 1643 (A. hôp.) ; passe une oblig. Gudinel not., 19 avr. 1646 (Arch. comm., vieilles minutes) ; décédé en 1647.

29. Georges-André PERNET ⁵¹⁷ ; est institué le 21 juin 1647 (Arch. hôp.) ; est mentionné comme rect. de la chapelle annexe de Saint-Roch, à Pontseran, par les actes de vis. du 11 avr. 1655 et du 30 mai 1662 ; est inhumé à Sainte-Marie, le 10 juil. 1665 (Reg. par., copie au Greffe).

30. Germain UDRY, vic. de Sainte-Marie ; introduit, comme recteur, une instance en procès, 1665 (A. hôp.) ; est mentionné par les comptes de 1666 et 1667 (Ibid.) ; est inhumé à Sainte-Marie, le 30 avr. 1668 (Reg. par. au Greffe).

31. Jean-Philippe ULLIEL ; est mentionné au compte de 1668 (A. hôp.) ; l'archevêque fait une déclaration en sa faveur, 15 fév. 1670 (Ibid.) ; décédé peu après.

32. Claude VEFFRAY ; passe quitt, 19 mars 1670 (Ibid.) ; fut recteur jusqu'à son décès, 23 sept. 1702 (A. hôp. ; Reg. par.).

33. Claude DELACULLAZ ; institué le 25 sept. 1702 (Arch. Ev.) ; introduit une instance en procès, 12 mai 1723 (A. hôp.) ; décédé le 15 déc. 1726.

34. Jean-Louis VULLIERMIER, chan. ; passe accens. Villiod not. ; 30 juil. 1727 (Ibid.) ; démissionne, le 20 fév. 1731 (A. comm., BB, 5).

35. Jean-François REPLAT ; est nommé par le Conseil, le 27 fév. 1731 (Ibid.) ; décédé le 19 juin 1742 (Reg. par.).

36. Charles RUCHET, chan. ; nommé par le Conseil, 21 juin 1742 (A. com., BB, 5) ⁵¹⁸ ; décédé le 3 avr. 1749 (Reg. par.).

37. Jean-Louis PETEL ; nommé le 5 avr. 1749 (A. com., BB, 5) ; démissionnaire, le 8 mai 1749 (Ibid.).

38. Joseph VAROT ; nommé le 24 mai 1749 (Ibid.) ; décédé le 8 janv. 1779 (A. com., BB, 7).

39. Pierre-Joseph BAL ; nommé le 10 janv. 1779 (Ibid.) ; fut recteur jusqu'à la Révolution.

A la chapelle de l'Hôtel-Dieu avait été unie, par acte de fondation Ador not. du 2 nov. 1630, la chapelle de Saint-Roch, Saint-Fabien et Saint-Sébastien, située sur la rive gauche du Doron, près du Pont Seran, sur le territoire de Salins.

Construite pendant la peste de 1630, elle avait des champs du produit de 8 bichets de seigle et 6 bichets d'orge, ainsi qu'un pré de 4 bichets et une cense de 6 bichets seigle et 6 bichets orge, constituée par acte Ador not. du 13 nov. 1630 (Vis. de Salins, 11 avr. 1655).

Les charges étaient d'une messe tous les premiers mercredis du mois, messe que le recteur de Saint-Antoine devait célébrer par lui-même « et non per alium » (Ibid.). L'acte de visite ajoute que le recteur faisait ce service tous les quinze jours à l'hôpital, ce qui laisse croire à un accroissement des charges.

LA MALADIÈRE ET LA CHAPELLE DE SAINTE-MADELEINE

On sait combien les cas de lèpre, à la suite des Croisades, dit-on, étaient fréquents au Moyen-Age. Maladie incurable et facilement contagieuse, les malheureux qui en étaient atteints étaient un objet d'horreur pour tout le monde. L'Eglise cependant ne pouvait se montrer insensible à leur triste sort. Aussi avait-elle créé ou provoqué les fidèles à créer de nombreux asiles pour les recueillir. Ces asiles étaient connus sous le nom de « maladières ». Le diocèse de Tarentaise en comptait au moins quatre, une à Tournon dont nous ne connaissons pas exactement l'emplacement ; une à Conflans, sur le chemin « tendant à Moûtiers », près du point de jonction de la vieille route avec la route nationale actuelle ⁵¹⁹ ; une à Aime sur le chemin de Bourg-Saint-Maurice ; une autre enfin, la plus importante probablement, à Moûtiers.

Celle-ci était située au couchant de la ville épiscopale, près de la route, entre la porte Saint-Antoine et le Pont-Seran. sur l'emplacement, ou à peu près, de l'abattoir actuel ⁵²⁰. Le plan du vieux Moûtiers du Theatrum Sabaudiaë ⁵²¹ place en cet endroit deux bâtiments séparés mais peu distants l'un de l'autre. Le plus rapproché de la ville est surmonté d'un clocheton : c'est évidemment la chapelle de Sainte-Madeleine. L'autre ne peut être que la maison de refuge des lépreux ou la Maladière.

Si l'auteur du plan dont nous parlons a eu quelque souci de l'exactitude, la Maladière, telle qu'il la représente, n'était pas, au commencement du dix-huitième siècle. un bâtiment de vastes dimensions ⁵²². Il est douteux qu'elle l'ait été aux époques antérieures, et il n'était probablement pas nécessaire qu'elle le fût. Le diocèse de Tarentaise n'avait qu'une population restreinte et il comptait, nous l'avons dit, trois autres maisons où les lépreux pouvaient être admis. Aussi la Maladière de Moûtiers devait-elle suffire, telle qu'elle était, pour le nombre de malades qu'elle était destinée à recevoir. A combien ce nombre s'élevait-il, un seul document nous l'apprend, pour une époque déterminée ; c'est le compte syndical de la période triennale 1499-1502, où est portée la dépense que voici : « libnaverunt sex lazaris in domo Maladeriæ existentibus cuilibet ipsorum sex grossos pro suis necessitatibus » (Arch. com., CC, 47) ⁵²².

La Maladière remontait à une époque assez reculée. Le premier document qui la mentionne est l'acte de partage de 1258 entre les deux Chapitres (BESS., pr. 58), où elle sert de point de repère pour la délimitation des possessions des chanoines réguliers. Treize ans plus tard, par testament du 12 nov. 1271, l'évêque de Sion, Rodolphe de Valpeline, qui avait été archidiacre de Tarentaise, lui faisait un legs (GREMAUD, Doc. pour l'hist. du Valais, II, 183). Enfin l'archevêque Bertrand de Bertrand lui donnait, en 1333. une portion de dîmes à percevoir sur ses vignes du clos Saint-Jacques, à Saint-Marcel (Arch. hôp.). Elle possédait déjà auparavant des biens fonds de diverse nature, entre autres des vignes qui lui avaient été léguées par acte du 6 des calendes de janvier 1288 (Verbal du juge Cullierat, 1^{er} juin 1731 ; Arch. hôp.)

Conformément à l'esprit du temps, qui des œuvres de charité faisait des œuvres nettement religieuses, le recteur de la chapelle de Sainte-Madeleine administrait les biens de la Maladière ⁵²³ et faisait donner aux lépreux, au moyen des revenus qu'il en retirait, la nourriture nécessaire. Il était

secondé, sur ce point, par les habitants de la ville et par les passants. Un tronc, placé à la porte de l'établissement, au pied d'une croix, recevait les aumônes de toute nature que l'on y venait déposer. Plus tard cependant, le Conseil de ville parvenait à se substituer, dans cet ordre de choses, au recteur de la chapelle. Une quittance André Tasche not. du 15 déc. 1506, délivrée au syndic égrège Claude de Provence, nous fournit la preuve que l'administration de la Maladière avait, dès cette époque, passé aux mains des syndics. Celle de l'Hôtel-Dieu leur ayant été pareillement remise en 1543 (V. p. 247), il est possible que les avoirs des deux établissements aient commencé alors à se confondre et qu'ils n'eussent plus leurs comptes séparés. On sait qu'à l'époque de la visite de 1636 l'Hôtel-Dieu faisait une aumône annuelle de 3 setiers de blé seigle et orge aux lépreux de la Maladière. La disparition progressive de la lèpre a dû amener ensuite la confusion de fonds dont nous venons de parler.

CHAPELLE DE SAINT-LAZARE ET DE SAINTE-MADELEINE.

Soucieux comme ils l'étaient de mettre à la portée de chacun les moyens de remplir ses devoirs de religion, nos pères n'avaient assurément pas sequestré les lépreux sans les pourvoir d'une chapelle où ils pourraient se réunir pour la messe du dimanche, et d'un prêtre spécialement chargé de leur administrer les sacrements et de leur procurer les honneurs de la sépulture chrétienne. Aussi la chapelle de Saint-Lazare et de Sainte-Madeleine fut-elle probablement érigée et dotée en même temps que la Maladière elle-même. Peut-être, à l'origine, leurs fonds étaient-ils restés confondus. Mais quand le Conseil de ville eut pris en mains la gestion des revenus affectés à l'entretien des lépreux, il fallut nécessairement en réserver une portion pour la dotation de la chapelle et pour l'entretien du recteur. Quel en fut le montant au début, on l'ignore. Les premiers renseignements que nous possédons sur ce point nous sont fournis par l'acte de visite du 28 juin 1610 (Arch. com., GG, 3). La chapelle possédait alors 30 fosserées de vigne, situées en face, au lieu dit de la Chaudanne, et 12 florins de cense annuelle. Le recteur était de présentation des syndics et des conseillers. Aussi les syndics Humbert Vibert et Jean Racte (sic) avaient-ils été convoqués et assistaient-ils à la visite. Les charges étaient d'une messe par semaine.

En 1636 (Vis. du 17 sept.), les censes avaient passé de 12 à 36 florins, dont 16 florins dus par Nicolas Roch, de Saint-Paul, sur une grange située au même lieu. Les charges s'étaient également accrues, et le recteur était maintenant tenu de célébrer deux messes par semaine. Il devait, outre cela, fournir aux lépreux les secours de son ministère, particulièrement à l'article de la mort et présider leurs funérailles. Les frais de sépulture étaient toutefois supportés par la ville, ainsi que l'établissent ses comptes en divers endroits (V. Arch. com., CC, 53 et 59).

Voici les noms de quelques recteurs.

1. Villelme AMBLARD ; se fait confirmer par l'archevêque le droit de percevoir la dîme sur les vignes du clos de Saint-Jaquemoz, 8 oct. 1333 (BESS., pr. 82 ; Arch. hôp.).

2. Jean MALLIOLLET (OU MELLIOLLET) ; consent un prêt avec hypothèque, 10 sept. 1471 (Arch. hôp. ; Echo des Alpes du 3 avril 1870).

3. Gonin CLAVEL ; reçoit de la ville 14 florins « pour l'enterrement des pauvres malades », 27 nov. 1579 (Arch. comm., CC, 53).

4. Claude THIERRY, chan. ; est recteur au moment de la visite du 28 juin 1610 (Ibid., GG, 3).

5. Jean BLÉSAY ; résigne le rectorat, le 22 déc 1622 (Arch. hôp.).

6. Louis EMPIOZ, auparavant chanoine ; devient recteur par permutation de bénéfice avec le précédent, 22 déc. 1622 ; mentionné par l'acte de visite de 1636 ; décédé en 1672 ⁵²⁴.

7. Thomas FIGUET, chan. ; passe accens. Gudinel not., 16 sept. 1672 (Arch. comm.) ; passe un acte de transport Laurent not., 11 janv. 1690 (Et. Trésallet) ; décédé en 1690.

8. Jean-Louis VIGUET, chan. ; est présenté par acte Laurent not., 22 juil. 1690 (Ibid.) ; passe accens. Derex not., 14 janv. 1698 (Reg. du Tabellion) ; décédé en 1698.

9. Jean-François TRUCHET, prêtre de Sainte-Marie ; passe accens. Derex not., 10 déc. 1698 ; se fait faire reconn. Fleury not., 12 janv. 1707 (Ibid.) ; décédé le 2 juin 1707.

10. Etienne-Innocent FERLEY, clerc tonsuré ; nommé par le Conseil, le 2 juin 1707. Comme la chapelle était « presbytérale » et qu'il ne pouvait être ordonné prêtre dans l'année, il ne fut pas donné suite à sa nomination (A. com., BB, 5).

11 Benoît BRUNY ; nommé à la place du précédent, en 1707. Il résidait aux Allues ; nous ignorons par qui il faisait faire le service. Il mourut en

1743.

12. Jean-Louis ULLIEL ; nommé le 16 sept. 1743 (Arch. comm., BB, 5) ; démissionne en 1782. — Il ne résida pas non plus, à partir de 1747. Le service était fait, en 1773, et peut-être déjà précédemment, par le chanoine Pierre Ruffier (Arch. comm.).

13. Pierre-Claude-Humbert ABONDANCE ; nommé le 16 juin 1782 (A. com., BB, 10), il fut recteur jusqu'à la Révolution.

CHAPELLE DE N.-D. DE LA CROIX

Cette chapelle était située à l'extrémité du faubourg Saint-Alban, à l'embranchement des deux vieilles routes de Bozel et de Salins, là où se dressait encore, il y a quelques années, l'une des trois croix de pierre auxquelles on se rendait processionnellement les jours des Rogations.

L'acte de visite de 1636 et les suivants n'en font point mention. Elle existait cependant dès cette époque et même depuis fort longtemps. Une opinion que nous avons entendu formuler, mais à laquelle il manque de pouvoir s'appuyer sur des documents authentiques, veut même qu'il y ait eu là dès le règne de Constantin un édicule chrétien, élevé sur les ruines d'un temple païen, en souvenir du triomphe remporté par la Croix, lors de la victoire de ce prince sur Maxence. Quoi qu'il en soit de cette opinion, il est certain que la chapelle de N.-D. de la Croix était déjà au XVe siècle l'un des sanctuaires les plus vénérés de notre pays. Les habitants de Moûtiers s'y rendaient fréquemment en procession, et les syndics y faisaient alors célébrer la messe et offrir des flambeaux de cire dont la dépense était portée au compte de la ville (A. com., CC., 45 et 50 ; comptes de 1493-1496 et 1508-1511).

Pendant la peste de 1630, deux religieux capucins du couvent de Chambéry, ayant obtenu de leur supérieur la permission de se mettre au service des pestiférés, vinrent s'établir à la chapelle de N.-D. de la Croix, d'où, après avoir célébré la sainte messe, ils se répandaient chaque matin dans la ville pour soigner les pauvres malades, n'y revenant que le soir, après une journée employée tout entière à l'exercice de la charité. L'un d'eux y mourut et fut enterré devant la chapelle. On l'exhuma en 1644 pour transporter ses restes au cimetière du couvent voisin (R. P. Eugène DE

BELLEVAUX, (Nécrologe des Capucins de Savoie, Chambéry 1902, p. 376 et 377).

Cent ans plus tard, pendant l'hiver de 1743-1744, les troupes espagnoles qui occupaient la ville établirent près de la chapelle, peut-être dans la chapelle même, un corps de garde qui paraît ne l'avoir guère respectée. Le fait est attesté par un placard que le curé Humbert Clavel y fit afficher après le départ des troupes et dont voici le texte ⁵²⁵ : « Je curé, recteur de la chapelle de N.-D. de la Croix pour le Chapitre, prie ceux qui sont à prier de faire attention au mauvais état où les corps de garde des troupes espagnoles, durant cet hiver, ont mis cette chapelle pour la réparation de laquelle cent livres ne suffiront pas ; et ce faisant ils s'acquerront la protection de la Mère et les bienveillances du Fils s'ils en procurent le rétablissement. A Moûtiers, le 5 août 1744. H. Clavel chanoine et Curé. » L'appel du curé fut probablement entendu, et la chapelle réparée ; mais la Révolution de 1793 devait en amener bientôt la destruction totale, et il n'en reste plus aujourd'hui aucun vestige.

Le document reproduit ci-dessus montre que la chapelle de Notre-Dame de la Croix était unie au Chapitre. Le service en était probablement confié régulièrement au curé, qui y faisait célébrer la messe par les prêtres de Sainte-Marie. Nous avons eu cependant sous les yeux des reçus des 12 février et 23 décembre 1748 (Arch. Tremey) où le chanoine Girard se donne la qualité de recteur. C'est le seul recteur particulier dont nous ayons trouvé mention.

CHAPELLE DE L'EXALTATION DE LA SAINTE-CROIX DE SAINT-ETIENNE ET DE SAINT-ANDRÉ

Cette chapelle était située sur le pont de Saint-Pierre, près du palais archiépiscopal. Elle avait été construite, à la suite de l'inondation du 14 septembre 1733, par noble Etienne-Innocent Viguet et dotée par lui, par acte Bergonzy not. du 28 juin 1737, d'une cense de 20 livres, sous la charge de 20 messes annuelles.

Le fondateur, en la faisant ériger, s'était proposé un double but : témoigner à Dieu sa reconnaissance pour la préservation de sa maison au moment de l'inondation ⁵²⁶, et procurer le moyen d'entendre de temps en temps la messe aux prisonniers qui étaient détenus dans les prisons de

l'archevêché ⁵²⁷. Aussi l'acte de fondation prescrivait-il au recteur qui serait nommé d'informer non seulement la famille du fondateur mais encore le geôlier de la prison des jours où il célébrerait la messe, afin que les prisonniers pussent y assister.

Une nouvelle inondation ayant emporté le pont, noble Viguet obtint plus tard de l'archevêque que la chapelle fût transportée dans sa maison de Brides ⁵²⁸, où on la trouve aux approches de la Révolution.

Le fondateur s'était réservé le droit de patronage. Il présenta pour premier recteur Philibert-Amédée Greyfié, chanoine de la collégiale de Notre-Dame d'Annecy, qui vivait encore, croyons-nous, au moment de la translation de la chapelle. Jean-Baptiste Doche, prêtre de Sainte-Marie, en commença le service le jour de Noël 1743 (Arch. com. Moût., GG, 2) et le continua probablement jusqu'à sa mort, en 1753 ⁵²⁹. Nous ignorons par qui le service avait été fait avant lui et qui le prit à sa charge après son décès.

CHAPELLE DE PLANVILLARD

La paroisse de Moûtiers comprenait, avant la Révolution comme aujourd'hui, outre la ville, le petit groupe de maisons de Planvillard ⁵³⁰. Longtemps privé de chapelle, Planvillard en fut pourvu, au commencement du XVIII^e siècle, par Jean-Philippe Simille, curé de Salins, qui en était originaire. Le « prix-faict » en fut donné par acte Nicolas Marion not. du 17 mai 1708. La chapelle fut placée sous le vocable de Saint-Aubin et Saint-Léonard et dotée, par acte du même notaire du 21 août 1708, d'une rente de 27 florins.

Le fondateur en fit lui-même le service pendant sa vie. Après sa mort, arrivée en 1733, la chapelle fut unie, conformément à l'acte de fondation, à la communauté des prêtres de Sainte-Marie. Des messes y étaient encore célébrées, il n'y a pas longtemps, par le vicaire de la paroisse.

PRÉDICATIONS DE L'AVENT ET DU CARÊME

Dans ses *Acta Ecclesiæ Tarentasiensis* (lib. I, tit. XVI De officio judicis ordinarii, cap. I), Mgr Germonio prescrit que des prédications soient faites dans la ville épiscopale aux principales fêtes et pendant toute la durée de

l'Avent et du Carême. En ce qui concerne le Carême, et probablement aussi l'Avent, la décision de l'archevêque ne faisait que confirmer la coutume existante. Cette coutume remontait au moins aux dernières années du XV^e siècle. Dès cette époque les honoraires du prédicateur étaient payés par les syndics et portés au compte des dépenses de la ville (Arch. comm., CC, 45 et 46) ⁵³¹. L'usage subsista jusqu'à la Révolution. Ces prédications extraordinaires se faisaient probablement à l'église principale, c'est-à-dire à l'église métropolitaine, plus apte que celle de Sainte-Marie à recevoir tous les fidèles de la ville.

Les prédicateurs étaient ordinairement des religieux soit des couvents du diocèse soit des couvents étrangers. Quelquefois cependant on les choisissait parmi les prêtres séculiers. Les comptes de la ville, tout en mentionnant les honoraires qui leur étaient payés, ne les font pas toujours connaître. Aussi ne pouvons-nous fournir ici que quelques noms.

1. Frère ROBERT, dominicain : carême de 1493 (A. comm., CC, 45).
2. Frère Jean DE LÉTANCHE, religieux observantin du couvent de Moûtiers : car. de 1502 (Ibid., CC, 48).
3. Frère MILLET, religieux observantin : prêche trois sermons à Saint-Pierre, en 1503, à l'occasion de la visite du couvent de Saint-Michel (Ibid.).
4. Frère Barnabé BERNARD : prêche le jubilé de 1553 (Ibid., CC, 51).
5. Frère Georges GARNET, dominicain du couvent de Montmélian : car. de 1553 (Ibid.).
6. Frère Jacques MONTOUT : car. de 1554 (Ibid.).
7. Frère Roux (Ruphi) : car. de 1566. Il reçoit 8 fl. 8 gros, plus le produit de la quête (Ibid., CC, 52).
8. Révérend Père DU CUDEY, jésuite : car. de 1567 ; reçoit 40 florins et la quête (Ibid.).
9. Frère Pierre DAUSSERAT : avent de 1567 ; 5 fl. et la quête (Ibid.).
10. Frère PHILIBERT, capucin du couvent de Moûtiers : car. de 1630 (Arch. hôp. Moût.).
11. Fr. EMPIOZ, cordelier du couvent de Saint-Michel : car. de 1631 (Ibid.).
12. Fr. JEAN, capucin : car. de 1654 (A. com., BB, 8).
13. R. P. BEAUREGARD : car. de 1655 (Ibid., CC, 62).
14. R. P. MILLIET DE CHALLES ; jésuite, frère de l'archevêque : car. de 1668 (Ibid., BB, 3).
15. R. P. DUMOLIN : car. de 1669 (Ibid., CC, 63).

16. R. P. Chrysostome LANGLOIS, barnabite d'Annecy : car. de 1671 (Ibid., CC, 55).
17. Fr. Georges DE CHAMBÉRY, capucin du couvent de Moûtiers : car. de 1676 (Ibid., CC, 64).
18. Le chan. DE MACOGNIN : car. de 1683 (Ibid., CC, 56).
19. Le chan. DELACHENAL : car. de 1687 (Ibid., CC, 65).
20. R. P. Pierre DUCOUD : car. de 1690 (Ib., CC, 56).
21. R. P. DE CHARRIÈRE : car. de 1694 (Ib., CC, 66).
22. Fr. MELCHIOR, capucin du couvent de Moûtiers : car. de 1713 (Ib., CC, 67).
23. R. P. BONETY, dominicain : car. de 1714 (Ib.).
24. R. P. Dominique : car. de 1715 (Ib., CC, 66).
25. R. P. CLERC, dominicain du couvent de Chambéry : car. de 1716 (Ib., CC, 68).
26. R. P. ADAM, dominicain : car. de 1717 (Ibid.).
27. Fr. ROMUALD, capucin du couvent de Moûtiers : car. de 1718 (Ibid.).
28. Révérend Père DUMAS : car. de 1756 (Ib., CC, 71).
29. Révérend Père D'ARCOLLIÈRES, bénédictin : car. de 1758 (Ibid.).
30. Dom Joseph CORNET : car. de 1776 (Ib., CC, 74).

LA MISSION

La mission de Moûtiers a été fondée par Dame Gasparde Vibert, veuve de noble Gaspard Duverger, par acte Bonneval not. du 24 mars 1721. Le capital affecté à cette fondation était de 2.000 livres produisant une cense annuelle de 80 livres. La mission devait se donner tous les six ans et être prêchée par des Pères Capucins (Arch. hôp.). Le capital, nous ne savons pour quelle cause, probablement par suite de mauvais placements, se trouva plus tard réduit. Il n'était plus que de 1. 462 livres 10 sols, lorsqu'il en fut fait inventaire, le 25 frimaire an II (Arch. Ac. V. d'Is.). ⁵³²

LA MESSE DE ONZE HEURES

La messe de onze heures des dimanches et des jours de fête de précepte avait été fondée par le chanoine Philibert Sylve, précédemment curé de Sainte-Marie, par son testament du 13 mai 1714. Le capital y afférent était administré par le Chapitre qui en avait la charge (Verbal du juge-maje Cullierat, du 1^{er} juin 1731 : Arch. hôp.). Ce capital ayant disparu pendant la Révolution, confisqué au prétendu profit de la Nation, comme tant d'autres, le Conseil de ville, après le Concordat, se substitua au Chapitre et inscrivit régulièrement à son budget, jusqu'aux premières années du XX^e siècle, une allocation en faveur du vicaire, chargé de ce service ⁵³³.

ŒUVRES DE CHARITÉ DIVERSES

I. — LE PAIN DE MAI

La plus ancienne des fondations charitables de la ville de Moûtiers, après l'Hôtel-Dieu et la Maladière dont il a été parlé plus haut, est l'aumône bien connue du « Pain de Mai ». L'archevêque saint Pierre II en est généralement regardé comme l'un des pieux fondateurs. On en a fait honneur aussi à une princesse de la maison de Savoie qui habitait le château de Melphe, au-dessus de Salins, et à qui la pensée en aurait été suggérée par la misère affreuse où elle voyait plongés les paysans du voisinage, pendant les derniers mois qui précèdent la moisson.

L'aumône de Mai consistait en une distribution générale de pain qui se faisait, par les soins de l'archevêque et aux frais de sa mense, les vingt-huit premiers jours du mois de mai. On employait à la fabrication de ce pain le blé de la dîme que la mense archiépiscopale percevait dans les diverses paroisses et qu'on centralisait à cet effet dans les greniers de l'archevêché.

Cette aumône constituait pour la mense une grosse charge, charge devenue d'autant plus lourde qu'elle avait donné occasion, avec le temps, à de criants abus. Outre que la foule qui se portait à la distribution se livrait à des chants et à des danses fort peu en rapport avec le caractère nettement religieux de l'institution primitive, des gens aisés y venaient réclamer leur part, au grand détriment des vrais nécessiteux. Frappé de ces inconvénients, l'archevêque Germonio entreprit, dès les premières années de son épiscopat, d'y remédier. Les syndics de Moûtiers, dont il avait réclamé

l'appui dans cette affaire, n'entrant point dans ses vues, il recourut, en 1612, à l'intervention du Sénat de Savoie. Mais la cour souveraine ne voulut envisager la question qu'au point de vue juridique, et, parce que l'usage dont l'archevêque demandait la suppression existait depuis un temps immémorial, elle en décida le maintien.

L'archevêque proposa alors aux syndics une transaction. Elle fut conclue le 6 mai 1613. Aux termes de cet accord, toutes sortes de personnes pourraient, comme par le passé, bénéficier de cette aumône, mais la distribution s'en ferait dans un endroit clos, soit dans la cour de l'archevêché. Elle serait annoncée par le son de la grande cloche et commencerait à 7 heures du matin, pour se terminer à 11 heures, les dimanches et les fêtes, et à 10 heures les jours ordinaires. Les syndics y assisteraient ainsi que le bailli de l'archevêché. Quant aux pains à distribuer, ils seraient de trois livres, mais chacune des personnes présentes ne pourrait en réclamer qu'un quart.

Le pain de mai fut distribué depuis ce moment sur ces nouvelles bases. Malgré la diminution de la part faite à chacun, la quantité de pain, à cause du grand nombre des personnes qui se présentaient, restait considérable. Du temps de Mgr Benoit-Théophile de Chevron l'aumône était faite, chaque jour, à 8.000 personnes environ, et le poids du pain distribué pendant le mois s'élevait à 168.000 livres (PASCALEIN, dans *Ac. de la Val. d'Is.*, *Mém.*, VIII, 59).

Une nouvelle modification s'introduisit dans la pratique par la réduction de la livre, en 1662. La part de chacun se trouva ainsi ramenée de 413 à 360 grammes, ce qui, étant donné le nombre, constituait au total une assez notable diminution. D'autre part, le Sénat, par son arrêt du 9 mars 1663, décida que la distribution se ferait tous les jours uniformément de 7 à 10 heures du matin, excepté la veille, de l'Ascension et les jours de foire, où elle commencerait à 5 heures pour se terminer à 8 heures. De ce chef, l'affluence devint un peu moins grande et la charge de la mense s'en trouva encore allégée, quoique dans d'assez faibles proportions (PASCALEIN, *l. c.*, p. 70). L'aumône de mai continuait néanmoins à absorber la majeure partie des revenus de l'archevêché. Aussi Mgr Milliet de Challes s'en plaignait-il au Pape dans le rapport qu'il lui adressait, en 1701, sur l'état du diocèse. Mais ce dont il se plaignait surtout, et avec raison, c'était l'obstination de certaines gens à se présenter à l'aumône, bien qu'ils n'en eussent nul besoin.

Les abus, dit-on, ont généralement « la vie dure ». Celui dont il est ici question fut particulièrement difficile à extirper. Mgr de Rolland parvint cependant à le supprimer. Avec l'assentiment du Roi, donné par lettres patentes du 28 avril 1768, il substitua à la distribution de pain jusqu'alors en usage la remise annuelle à l'hôpital de Moûtiers de 2220 bichets de blé mêlé (un tiers de seigle et deux tiers d'orge), que cet établissement prenait la charge de répartir entre les indigents de la ville et ceux des communes environnantes ⁵³⁴. Le Conseil de ville dut se plier à cette décision, sans en être, au fond, entièrement satisfait. On le voit, en effet, se réunir, le 20 décembre 1786, pour demander, par délibération motivée, la réunion pure et simple aux revenus ordinaires de l'hôpital non seulement des 2.220 bichets de blé fournis annuellement par la mense archiépiscopale, mais encore du revenu de toutes les fondations charitables existant dans la province, estimé à la somme globale de 20.000 livres.

Dans la pensée du Conseil, ces ressources nouvelles ne devaient plus être employées à distribuer des aumônes aux pauvres mais à donner des soins aux malades nécessiteux que l'hôpital recueillerait. La demande du Conseil ne paraît pas avoir été agréée. Au reste, elle n'allait pas tarder à devenir sans objet, par suite de la confiscation prochaine des revenus sur lesquels on avait compté

II. — LA CONFRÉRIE DU SAINT-ESPRIT

Les confréries du Saint-Esprit, autrefois si nombreuses dans notre pays, se rattachaient peut-être, à l'origine, à l'ordre célèbre de ce nom dont les premières bases avaient été jetées à Montpellier en 1195, et qui reçut, trois ans après, l'approbation solennelle du Pape Innocent III. Elles naquirent, en tout cas, de la même pensée, c'est-à-dire du désir d'exercer la charité à l'égard des pauvres et des malades. Les membres qui les composaient recueillaient à cet effet des aumônes dont la distribution aux pauvres, si connue sous le nom de « donne », se faisait chaque année aux fêtes de la Pentecôte. Chacune de ces confréries avait à sa tête un ou plusieurs prieurs, qui présidaient la donne, et des procureurs, qui recueillaient les cotisations en nature des confrères et administraient les biens de la confrérie. A la longue, de nombreux abus en dénaturèrent l'esprit : dans bien des paroisses, aux XVI^e et XVII^e siècles, les membres de la confrérie bénéficiaient seuls

des fonds recueillis, et la « donne » aux pauvres se changeait en un repas entre confrères où les règles de la sobriété chrétienne n'étaient peut-être pas toujours observées. Ce fut le principe de leur décadence, à laquelle nos archevêques eux-mêmes se trouvèrent impuissants à porter remède.

Celle de Moûtiers existait dès le XIII^e siècle. On en trouve mention dans le testament d'Utilia, bourgeoise de Moûtiers, qui lui faisait un legs le 12 des calendes de mai 1278 (Verbal du juge Cullierat ; Arch. hôp.). Elle était encore très florissante au XV^e siècle. Les comptes des syndics en parlent fréquemment. C'étaient, d'ailleurs, les syndics qui en étaient ordinairement nommés prieurs (A. com., CC, 42). L'élection s'en faisait ordinairement le lundi de la Pentecôte, et ils restaient généralement en place pendant trois ans. Le verbal déjà cité de 1731 constate qu'elle subsistait encore en 1551. Elle a dû disparaître définitivement peu après.

III. — CONFRÉRIES DE N.-D. D'AOUT ET DE N.-D. DE SEPTEMBRE

Ces confréries, distinctes l'une de l'autre, avaient pour but, comme celle du Saint-Esprit, l'exercice de la charité envers les pauvres, auxquels elles faisaient l'une et l'autre une donne générale chaque année, le jour de l'Assomption et le jour de la Nativité de la Sainte-Vierge. Elles nous sont connues, la première par un testament de l'an 1347 (Arch. comm., GG, 8), la seconde par un acte de reconnaissance du 26 juin 1387 (Ibid.). Leur disparition semble avoir précédé celle de la confrérie du Saint-Esprit. Le verbal de 1731 n'en fait pas mention.

IV. — AUMÔNE DE LA QUINQUAGÉSIME

Cette institution de charité subsistait encore au XVIII^e siècle (Verbal du juge Cullierat, 24 janv. 1735 ; Arch. hôp.). Analogue à celle du Pain de Mai, elle remontait comme celle-ci « à un temps immémorial » (Ibid.). Elle consistait en une distribution d'aumône en argent qui se faisait au village de la Pomblière, le dimanche de la Quinquagésime, « à une demi-heure de jour le matin ». Comme au Pain de Mai les riches s'y présentaient comme les pauvres, et l'on remettait à tous indistinctement 6 deniers, soit un demi-sol

par personne. Cette aumône était encore connue sous le nom d'aumône de « Carême prenant ». Elle se faisait par les soins et aux frais de l'archevêque, soit de ses fermiers généraux (Ibid.).

V. — AUMÔNE DU PREMIER DIMANCHE DE CARÊME

Le Chapitre faisait aussi une aumône publique et générale, relatée par le juge Cullierat dans son verbal déjà cité. Cette aumône avait lieu le premier dimanche de Carême et consistait dans la distribution d'un quart de pain cuit de la même qualité et du même poids que celui de l'aumône de Mai. La distribution, commencée à l'issue de la messe capitulaire c'est-à-dire de la grand'messe, qui se célébrait, alors comme aujourd'hui, à 9 heures du matin, se prolongeait jusqu'à l'heure de midi. Comme celles du mois de mai, elle se faisait « à tous venants », quels que fussent leur état de fortune et leur condition sociale.

Au dire de vieillards dignes de foi entendus par le juge-maje, cette aumône se pratiquait de temps immémorial et le peuple estimait être en droit de la percevoir. Le Chapitre, au contraire, prétendait qu'elle était facultative et qu'elle dépendait uniquement de son bon vouloir. Pratiquement la question était sans intérêt, puisque le Chapitre ne manifestait point l'intention de la supprimer et y fit effectivement procéder jusqu'à la Révolution. La suppression des dîmes d'où le Chapitre tirait le blé nécessaire eut naturellement pour conséquence la suppression de l'aumône à partir de 1793.

VI. — MONT DE PIÉTÉ

A une époque que nous ne pouvons préciser, un mont de piété avait été créé à Moûtiers, pour la ville et pour tout le diocèse, par Mgr Milliet d'Arvillard. Touchant cette institution à ses débuts nous ne savons qu'une chose, c'est qu'elle avait été établie dans les dépendances du Séminaire. Par son testament du 5 décembre 1742, où nous avons puisé ce détail (Ac. V. d'Is., Doc., 1, 541), le même prélat faisait au Mont de piété un legs de 2.000 livres pour en augmenter la dotation. L'institution était régie par « les règlements des Souverains Pontifes (Ibid.) et administrée par un conseil dont l'archevêque, l'intendant de la province, le juge-maje et le premier syndic de la ville étaient membres de droit. Il y en avait en outre cinq membres élus, qui étaient, en 1789, les chanoines Claude Velat et Maurice Martin, noble Amédée-Philibert Greyfié, Michel Guméry, le futur membre de la Convention, et Laurent Bernard, commis des Royales Gabelles (acte Excoffier not. du 3 janv. 1789, au Tabellion du Greffe).

COUTUMES RELIGIEUSES ANCIENNES

Nous ne pouvons entrer ici dans beaucoup de détails. Nous noterons seulement quelques processions que nous font connaître les anciens comptes.

Procession générale et messe à N.-D. de Briançon et à la chapelle de N.-D. de la Croix (comptes 1493-1496 ; Arch. com., CC, 45).

Procession générale et offrande d'un flambeau à l'église de Saint-Michel des Cordeliers (Ibid.).

Procession et messe à la chapelle de Sainte-Hélène, à la sortie du défilé de Pontseran (Ibid.).

Procession et offrande d'un flambeau à l'église de Salins, le jour de la fête de saint Georges (Comptes 1502-1505 ; Arch. comm., CC, 48) ⁵³⁵.

Procession et messe à l'église de Salins, « ad causam habendi pluviam », 7 juin 1503 (Ibid.).

Procession et messe à l'église (sic) de Sainte-Hélène, 8 juin 1503 (Ibid.).

Procession et messe à la chapelle de la Pomblière, 9 juin 1503 (Ibid.).

Procession et messe à la chapelle des Essérieux (Hesereriorum), même année (Ibid.).

Procession et messe à l'église de Saint-Pierre, « pro multitudine pluviarum » (Comptes 1508-1511 ; Arch. com., CC, 50).

Flambeaux portés à la procession de Saint-Pierre « comme est de coutume » (Comptes 1553-1555 ; A. com., CC, 51) ⁵³⁶.

L'usage de faire des processions en dehors du territoire de la paroisse existait dans beaucoup de localités. Ces processions donnaient lieu parfois à certains abus. Aussi furent-elles interdites, à moins d'autorisation spéciale, par Mgr de Rolland, le 12 déc. 1765 (Ac. V. d'Is., Mém., VIII, 145).

ARCHIPRÊTRÉS ET PAROISSES EXTRA-URBAINES

Le diocèse de Tarentaise était partagé, au commencement du XVIII^e siècle (Ac. V. d'Is., Doc., I, 300), en quatorze archiprêtrés, comprenant chacun cinq paroisses ⁵³⁷. Le nombre en fut plus tard augmenté. On en comptait dix-sept à l'époque du synode de 1752 (Arch. Ev.), et ce nombre paraît avoir été maintenu jusqu'à la Révolution. C'est d'après ce groupement que nous allons présenter au lecteur nos notes sur les diverses paroisses ⁵³⁸.

ARCHIPRÊTRE DE TIGNES

Cet archiprêtré comprenait les trois paroisses les plus rapprochées des sources de l'Isère, soit celles de Tignes, de Laval et des Brévières ⁵³⁹.

I. — TIGNES

LE NOM. — L'ancien Pouillé de Tarentaise (Ac. V. d'Is., Mém., III, 532), qu'on s'accorde généralement à faire remonter au milieu du XIV^e siècle, mentionne cette paroisse sous le nom de « Ecclesia de Tigne. Les documents latins de date postérieure la nomment plus généralement « ecclesiam Tinearum ⁵⁴⁰.

L'ÉRECTION DE LA PAROISSE. — Le village de Tignes et ses hameaux annexes ont dû commencer par faire partie de la paroisse de Sainte-Foy. Les documents du XII^e et du XIII^e siècle connus jusqu'ici, sans en excepter (BESS., pr. 32, 33, 37, 49 et 58) ceux qui contiennent l'énumération détaillée de nos plus anciennes paroisses, ne nomment pas

celle de Tignes. D'où l'on pourrait conclure, semble-t-il, qu'elle ne remonte pas au-delà du XIV^e siècle. Un document ancien, que nous avons été assez heureux pour retrouver récemment ⁵⁴¹, nous fait croire cependant que la paroisse existait dès la seconde moitié du XIII^e siècle.

ETENDUE DE LA PAROISSE. — La paroisse de Tignes comprenait autrefois, outre son territoire actuel, celui des paroisses, maintenant distinctes, de Laval et des Brévières. La première en a été détachée en 1635, l'autre en 1733. L'une et l'autre durent se soumettre, au moment de la séparation, à payer une redevance annuelle au curé de Tignes pour l'indemniser de la perte de revenus éprouvée par son bénéfice. Celle de Laval avait été fixée primitivement à 60 florins de Savoie. Celle des Brévières devait être de 50 livres, mais, à la demande des habitants, elle fut supprimée, moyennant le versement « pour une fois » d'un capital de 1.000 livres (J. GONTHARET, *Hist. des Brévières en Tarent.*, p. 59).

LE BÉNÉFICE. — Les revenus de la cure de Tignes étaient évalués par l'ancien Pouillé à 7 livres 10 sols, et à 140 fl. de Savoie par l'acte de visite du 29 av. 1553 (Arch. par.) et par le Pouillé de 1608 (Ac. V. d'Is., Doc., III, 321). L'acte de visite du 10 juillet 1653 les fait monter à 145 florins, dont 100 fl. provenant du produit de biens-fonds de diverse nature, 30 fl. de rentes constituées, et 15 fl. de censes perçues principalement au quartier des Brévières. A tout cela s'ajoutaient 180 bichets d'orge, produit moyen du droit de paroissinage.

LE PRESBYTÈRE. — Une maison appartenant à la chapelle de Saint-Michel et située « jouxte le chemin public et voisinai avec le cimetière » était depuis longtemps laissée par le recteur de la chapelle à la disposition de la communauté pour le logement du curé. Les communiers en acquirent finalement la pleine propriété par acte Boch not. du 16 août 1731 (Arch. du Tabellion au Greffe de Moûtiers). Ils l'échangèrent, l'année suivante, par acte du 28 juillet, contre une autre maison plus vaste qui sert encore de presbytère à l'heure actuelle. Une pièce de pré, cédée par la communauté, dédommagea le recteur.

L'EGLISE PAROISSIALE. — L'église de Tignes était dédiée à saint Jacques de Tarentaise (Vis. 29 avr. 1553 et 10 juill. 1663). Elle a dû subir,

au cours des siècles, divers agrandissements. L'abside paraît avoir été autrefois de forme semi-circulaire. Mgr Benoît-Théophile de Chevron-Villette en prescrivit la reconstruction « in formam quadratam », en même temps que l'agrandissement par un reculement de 10 pieds (Vis. 1653). La façade a été reconstruite plus tard, suivant prix fait J.-Fr. Rapin not. du 11 juin 1726 (Et Laurens not. à Bourg-S-M.), portant un agrandissement « de la longueur de la moitié de la dernière voute. »

LES CURÉS. — Nous ne saurions évidemment en fournir la liste complète. Voici seulement quelques noms.

1. Hugo, « capellanus de Tinia » ; présent à un accens. de dîmes, 8 id. jun. 1273 (Arch. com. Séz, parch.).

2. Pierre BONNEVIE ; passe une quitt. d'affranch. Tes. Richelmi, not., 17 avr. 1357 (A. com. ; vieil inventaire) ; fonde la chapelle de l'Assomption dans l'église de Sainte-Foy, 14 juin 1367 (note de M. l'abbé Emprin).

3. Pierre SUSAN ; passe un acte de reconn. Jean Escallet d'Aime not., 23 nov. 1394 (A. com. ; invent.) ⁵⁴².

4. Jean POCHOZ (Possoz) ; passe des actes d'échange Hugues Canalis not., 11 oct. 1422, et Jean Bonnevie not., 25 mai 1434 (Ibid.).

5. Jean BAL, de Villaroger ; fait un acquis dans une vente par licitation, 3 juin 1465 (Arch. Tremey) ; passe un acte d'acquis Bonnevie not., 21 janv. 1472 (A. com. ; inv.).

6. Bertrand BONNEVIE ; actes Jean Bonnevie aîné not., 12 oct. 1481, et Fr. Martin not., 30 sept. 1494 (Ibid.) ⁵⁴³.

7. Maurice Villiani (Villien) ; est mentionné comme curé aux registres de baptême, 8 juil. 1500 et 19 nov. 1501 (Copie des Reg. par. au Greffe de Moût.).

8. Bertrand BONNEVIE ⁵⁴⁴ ; acte d'acquis Jacques Boch not., 6 mai 1503 (Arch. dép., C. 4863) ; fait son testament par acte Jean Didier not., 12 juin 1526 (A. com. ; inv.).

9. Nicolas BROLIQUIER ; accens. J. Didier not., 22 sept. 1528, et P. Hustache not., 27 juil. 1558 (Ibid.) ⁵⁴⁵.

9 bis. Jean POLLIEN ; a été le prédécesseur immédiat du suivant (acte d'accens. ci-dessous) ⁵⁴⁶.

10. Antoine JOVET ; passe convention avec deux vicaires, accensataires de la cure, par acte Sourd not., 30 sept. 1569 (commun, par. M. le curé

Emprin) ; est présent à des reconn. P. Gros not., 23 mars 1577 et 13 déc. 1578 (A. par. Bellentre).

11. Germain FORT ; passe un acte, le 4 oct. 1579 (A. com.) ; est mentionné par l'acte de visite 16 nov. 1605 (A. par. Laval).

12. Mathieu SOURD, de Séez ; a passé un acte Favre not., 30 oct. 1618 ⁵⁴⁷.

13. Maurice MAISTRE ; tient le registre des sépultures depuis 1 :623 jusqu'au 14 sept. 1630 (R. p. au Greffe) ⁵⁴⁸.

14. Noël VIOLETT, de Champagny ; prend possession le 25 mars 1631 (Ibid.) ; signe la copie finissant au 31 déc. 1640 (Ibid.).

15 Antoine VILLIOD, des Avanchers ; prend possession le 31 juil. 1641 (Ibid.) ; inhumé à Séez, le 17 mars 1650 (R. p.)

16. Jean-André GROGNIET, des Avanchers ; signe aux reg.. 5 juin 1650-15 mars 1663 (R. p. au Greffe)

17. Claude COSTERG, de Peisey ; signe aux reg., 25 avr. 1664-10 mars 1665 (Ibid.).

18. François GAGE, de Villette ; prend poss. le 6 août 1665 (R. p.) ; signe aux reg. jusqu'au 14 déc. 1674 (R. p. au Greffe).

19. Maurice GONCELLIN, de Saint Jean de Belleville ; élu au concours du 2 sept. 1675 (Ibid.), institué par bulle des ides de mars 1676 (A. dép., G suppl. II) ; résigne par permutation de bénéfice avec le suivant, 29 mars 1696.

20 Thomas MEILLEUR, de Grand-Cœur ; curé par permut., 29 mars 1696 (A. d., G suppl. 12) ; est curé de Ce vins le 3 juil. 1704

21. Jean CHANU, de Villaroger ; est élu le 3 juil. 1704, instit. par bulle du 3 des nones de sept. 1704 (Arch. Sén.) ; transféré à Sainte-Foy, 1^{er} juil. 1719 (R. p. Ste-Foy).

22. Léonard GUIGONNET, de Saint-Jean de Belleville : prés. à un acte d'acquis Favre n., 21 juil. 1719 ; instit. par bulle du 7 août 1719 (Arch. Sén.) ; signe aux reg. jusqu'au 29 av. 1724.

23. Jacques LOMBARD, natif d'Annecy ; signe « curé élu » aux reg. dès le 5 mai 1724 ; instit. par bulle 4 cal. mart. 1725 (A. Sén.) ; décédé à Tignes le 16 nov. 1772.

24. Jean-Baptiste MICHEL, de Saint-Jean de Belleville ; tient les reg. depuis le 31 déc. 1772 ; signe un dernier acte de mar. le 28 juil. 1779.

25. Jean-Georges REY, de Salins ; élu au concours du 11 août 1779, instit. par pat. du 23 août 1779 (A. dép., G suppl. 13) ; émigré le 15 avr.

1793.

LE VICARIAT. — Les fonctions vicariales paraissent avoir été attachées de bonne heure, peut-être dès le début, au rectorat de la chapelle de Saint-Michel dont il sera parlé plus loin.

Les vicaires ou « chapelains » ⁵⁴⁹ ne percevaient d'abord que les revenus de la chapelle. Plus tard, la commune leur paya un « apanage » ⁵⁵⁰ ou traitement fixe, prélevé sur ses fonds généraux, et dont le montant, fixé à 60 fl. de Savoie en 1627 (J. GONTHARET, op. cit., p. 32), s'élevait, à la fin du XVIII^e siècle, à 154 livres (Compte de 1777, clos par acte Gonthier n. du 21 mai 1778, aux Arch. du Tabell.). Le vicaire jouissait de plus, toujours comme recteur de la chapelle de Saint-Michel, d'une maison d'habitation située près du cimetière, dont le chemin public la séparait (V. p. 271). Cette maison ayant été, dans la suite, d'abord louée puis vendue à la commune pour le logement du curé, le vicaire résida peut-être dès lors au hameau de Villarstrassiaz, dans une maison qui appartenait également à la chapelle (Vis. du 28 juil. 1729).

LES VICAIRES. — 1. Michel GUYLLIER (ou Guyllet), chapelain ; est parrain les 21 août et 11 nov. 1501 (R. p. au Greffe).

2. Gabriel CHAUDAN, vic. ⁵⁵¹ ; ment. comme procureur du curé dans un acte Eust. Brunet n., 27 oct. 1552 (A. c. ; invent.) ; est prés. à la vis. du 29 avr. 1553 (A. par.).

2 bis. Claude MISTRALLET, de Droisy en Genevois, et Maurice CHAUDAN, de Tignes ; sont pris pour vicaires par le curé Antoine Jovet et accensent les revenus de la cure par acte Sourd, not., 30 sept. 1569 ⁵⁵².

3. Antoine DIDIER-FAVRE, de Tignes ; ment. comme chapelain de Saint-Michel dans un invent. des biens de la chapelle, 24 avr. 1616 (Ibid.).

4. Jacques PERRIER, de Séez, chapel. ; passe convention avec les communiens par acte André Arnod not., 28 juil. 1627 (Ibid.).

5. Claude DUVERGER, de Moûtiers ; signe « vicaire » un acte de bapt., 11 mai 1650 ⁵⁵³.

6. Catherin Arambourg, chapelain ; vis. 10 juil. 1653 ; mar. 22 août 1655 et 2 juil. 1656.

7. François GAGE, de Villette ; vic. ; bapt. 3 juin et 20 oct. 1664 ; devient curé en 1665.

8. Sébastien PLATTON, de Lanslevillard en Maurienne, chapel vic. ; mar. 16 août 1665, 1^{er} fév. 1668, 12 août 1676.

9. Jacques FASSIET ; qualifié vic. dans un acte de mar., 14 oct. 1673 (R. p. au Greffe) ⁵⁵⁴ ; instit. recteur des chapelles de Saint-Antoine et de Saint-Michel. 20 déc. 1674, il s'oblige au paiement des annates par acte Et. Inn. Pessoz not., du même jour ; mar. 1^{er} juil. 1677 (R. p.) ; décédé à Tignes, 25 mars 1681.

10. Pierre MILLIOZ, de Tignes ; probablement vic. depuis son ordination, 16 juin 1685 ; ment. comme tel aux bapt. 18 mai 1686 et mar. 26 juil. 1698 ; fait chanoine en 1690.

11. Claude GRANGER, de Mercury ; fut probablement vic. à Tignes en quittant Villaroger, 25 août 1694 ⁵⁵⁵ ; présent à un acte Boch not., 13 janv. 1696 (A. par.) ; mar. 2 juil. 1697 ; ensuite vic. à Mercury, où il est nommé aux reg. le 30 janv. 1698.

12. Jean-François TILLAND, de Pussy ; passe accord avec la communauté par acte Boch n, 20 oct. 1697 (Tabell.) ; acte Favre not., 28 mai 1699 ; nommé vic. à Pussy, 17 juil. 1699.

13. François BARRAL, origin. des Allues, bourgeois de Moûtiers ; actes Boch n., 17 av. 1701, et Maître n. 27 oct. 1701 ⁵⁵⁶.

14. Jean-Gaspard ARNAUD, de Villaroger ; prêtre du 10 juin 1702, il est vic. à Tignes dès la même année (acte Boch n. 17 déc.) ; mar. 30 sept. 1713 ; curé de la Gurraz en nov. 1714.

15. Pierre GACHET, de Beaufort ; acte J.-Fr. Rapin, n., 28 oct. 1715 ; est vic. à Saint-Paul dès le 12 déc. suivant.

16. Georges BERLIRE, origin. de Nâves, natif de Moûtiers ; acte Rapin n., 22 juin 1716 ; est vic. à Mercury, le 13 fév. 1717.

17. Pierre RELIER, des Avanchers ; actes Favre n., 17 oct. 1717, et 14 sept. 1718 ; est présenté pour être vic. à Hauteville par acte Sautier not., 12 oct. 1718.

18. Humbert GRAFFION, de Thenésol ; mar. 18 juil. 1719-13 mai 1722.

19. Etienne MURAZ, des Avanchers ; mar. 14 juil. 1723.

20. Balthazard SACHET, d'Aime ; acte Favre n., 28 déc. 1723 ; bapt. 29 janv. 1726.

21. Humbert VILLIOD, de Saint-Laurent de la Côte ; actes Ador not., 2 oct. 1726, et Boch not., 16 août 1731 (A. par.) ; est nommé vic. à Montagny, par acte Favre not., 30 mars 1732.

22. Jean-Maurice USANNAZ, des Chapelles ; actes Boch not., 13 oct. 1733 et 31 déc. 1736 ; vic. à la Côte d'Aime, fév. 1737.

23. Jean-Jos. DUCHOSAL, de Tessens ; acte Serret not., 3 mars 1739 ; est parrain à Tignes, 15 juin 1742.

24. Michel-Gaspard BOCH, de Laval ; ment. comme vic. de Tignes dans un acte de bapt. à Laval, 17 av. 1743 ; acte Guillot not., 6 sept. 1754 ; régent aux Brévières au commencement de 1755.

25. Pierre PÉRONNIER ; de Saint-Paul ; actes Gevry not., 3 août 1755 et Gonthier not., 8 fév. 1759.

26. Jacques-André GENTIL, de Mâcot ; consigne du sel en décembre 1759 ; acte Gonthier not. 27 fév. 1760.

27. Jean-Baptiste BALLAURENT, d'Hauteluze ; actes Gonthier not., 16 nov. 1760 et 20 janv. 1761.

28. Pierre-André CREY, d'Aime ; acte Gonthier not., 16 mai 1762.

29. Maurice TÉTU, d'Hauteville ; acte Gonthier not., 5 oct. 1762 ; inhumé à Tignes, 8 juin 1763.

30. Antoine PÉRONNIER, de Blay ; est porté au compte de 1763 pour 35 l. 5 sols comme successeur de Maur. Tétu.

31. R. P. Jean-Louis FERLEY, de Moûtiers, religieux cordelier du couvent de Saint-Michel ; est porté au même compte pour 67 livres 8 sols, ce qui suppose qu'il a commencé le service vicarial vers le commencement du mois d'août.

32. Joseph-François CHEVALLIER, de Moûtiers ; actes Gonthier not., 4 juil. 1764 et 19 mai 1765 : est régent au mois de déc. de la même année.

33. Joseph RENAUD, de Pralognan ; acte Gonthier not., 3 sept. 1765 ; consigne de décembre 1774 ; régent aux Brévières en mars 1775.

34. R. P. Simon MARTIN, de Moûtiers, religieux cordelier du couvent de Saint-Michel : a fait le service après Jos. Renaud pendant quelques mois en 1775 (compte de 1775 Gonthier not., 7 mai 1776.) Le même compte note qu'à cette époque le vicariat restait vacant).

35. Jean-Baptiste BALLAURENT ⁵⁵⁷ ; jusque-là régent, il est qualifié vicaire dans un acte Gonthier not., 8 juil. 1776 ; devient vic. à Sainte-Foy peu après.

36. Jean-Pierre COTE-RÊCHE, de Landry ; paraît avoir été agréé comme régent, faisant fonctions partielles de vicaire ⁵⁵⁸ dès l'automne de 1776, bien qu'il ne dût être prêtre que le 29 mars 1777 ; touche le traitement

vicarial complet en 1777 (compte Gontbier not., 21 mai 1778) ; résigne le vicariat en juin 1778.

37. Joseph VALORI, de Bardonnèche en Piémont ; est entré en fonction le 24 juin 1778 (compte Gonthier not., 22 avr. 1779) ; acte Gonthier not., 16 juil. 1789 ; ensuite régent.

38. Joconde LETTRY, de Chamois dioc. d'Aoste ; mar. 7 juil. 1790 ; bapt. 1^{er} fév. 1792 ; ensuite vic. à Laval.

39. Joseph-Marie GENTIL, né de parents originaires de Mâcot, à N.-D. de la Gorge, dioc. de Genève ; bapt. 21 avr. et 6 juil. 1792 ; curé de Saint-Paul, le 6 déc. suivant. — Nous ne croyons pas que Jos.-Marie Gentil ait été remplacé ; le service vicarial, depuis son départ, fut probablement fait par le régent Jos. Valori.

LA RÉGENCE. — Les premiers commencements de la Régence remontent à l'an 1717. Par acte Ulliel not. du 30 juin de cette année-là, Rév. Jean-Jacques Boch, natif de Tignes et curé de Montgirod, relâchait tous ses biens de Tignes plus une somme de 240 fl. pour l'établissement d'un maître d'école qui serait tenu d'enseigner pendant six mois, du 2 nov. au 30 avril, les enfants de la paroisse. Les enfants pauvres et les parents du fondateur devaient profiter gratuitement de cet enseignement ; les riches paieraient « à l'accoutumé » ⁵⁵⁹. Le fondateur se réservait de nommer lui-même le maître d'école ; après son décès, la nomination serait faite par le curé et le syndic du lieu, et, en cas de contestation entre eux, par le curé seul. Autant que possible, le maître devait être pris parmi les habitants de la paroisse.

Le premier maître, établi pour trois ans par l'acte même de fondation, fut effectivement un tignard, discret Maurice feu François Arnaud. Il fut remplacé par discret Pierre-Henri Boch, aussi natif de Tignes, qui enseigna pendant l'hiver 1720-1721. L'hiver suivant, l'école ne fut pas ouverte et le maître cessa de s'occuper de la gestion des biens de la fondation. Le curé fondateur s'adressa alors aux syndics, auxquels il proposa de prendre eux-mêmes la charge de ces biens et de pourvoir à l'enseignement de la jeunesse. Sur leur refus, il se tourna du côté du vicaire, qui était alors Humbert Graffion, et voici ce qui fut convenu entre eux, par acte Crosaz not. du 24 avril 1722. Le vicaire s'engageait, en son nom et au nom de ses successeurs, à faire cultiver les biens en question, à payer les tailles et à acquitter toutes autres charges dont ils pourraient être affectés. Le reste du revenu serait attribué au vicaire, à charge d'enseigner à lire et à écrire à huit

enfants de la paroisse, choisis parmi les pauvres ou dans la parenté du fondateur ⁵⁶⁰. Faute d'enfants à instruire dans ces conditions, le vicaire célébrerait vingt messes par an, et dix messes s'il n'y avait que quatre écoliers. L'école devait durer environ six mois, depuis la Toussaint jusqu'à l'ouverture des confessions pascales (Reg. du Tabellion au Greffe de Moût.).

Par l'acte dont nous venons de résumer les clauses, la régence devenait donc, et l'on peut croire qu'elle continua à être, sous les successeurs du vicaire Graffion, une annexe du vicariat. Cette situation toutefois n'était pas sans inconvénient, par le danger qu'elle créait pour le vicaire de négliger ou ses devoirs de maître d'école ou l'exercice de son ministère de prêtre. Pour y obvier, le fondateur résolut d'augmenter la dotation de la Régence, de telle sorte que les revenus pussent suffire à l'honnête entretien d'un prêtre et constituer ainsi un bénéfice séparé n'ayant plus aucune attache avec le vicariat. Il s'assura à cet effet le concours d'un banquier de Turin, François Millioz, originaire de Tignes comme lui, et de leur accord sortit l'acte Farcy not. du 13 août 1738 dont voici les dispositions essentielles. Le régent sera prêtre. Il enseignera les « garçons seulement » de la paroisse pendant dix mois de l'année, du 20 octobre au 20 août ; il secondera, autant que possible, le curé dans la célébration des offices et l'administration des sacrements, et célébrera à l'intention des fondateurs quatre messes par semaine, tant à l'église paroissiale qu'à la chapelle de Saint-Roch, située au-dessus du village (Vis. du 19 juil. 1778). Moyennant quoi il percevra le revenu d'un capital de 10.000 livres et aura la jouissance d'une maison d'habitation que le banquier affectait à perpétuité à cet usage.

La régence, on le voit, était richement dotée. Aussi n'eut-on pas de peine, dès lors, à la pourvoir de titulaires jusqu'à la Révolution. En voici la liste à peu près complète.

LES RÉGENTS. — 1. Amédée CATHELLIN, de la Côte d'Aimé ; acte Minoret not., 28 fév. 1740 ⁵⁶¹.

2. Michel-Gaspard BOCH, de Laval ; acte Minoret not., 15 juil. 1745 ; on le trouve vicaire en 1743.

3. Pierre REVET, de Mercury ; fut probablement régent depuis 1743, où il paraît avoir cessé de faire partie de la communauté des prêtres de Mâcot ; est mentionné comme tel dans des actes Minoret not., 27 juil. 1747 et

Gonthier not., 19 sept. 1753 ; curé de N.-D. du Pré au concours du 22 sept. 1753.

4. Pierre PÉRONNIER, de Saint-Paul ; bien qu'il ne fût alors que sous-diacre, il paraît avoir remplacé le précédent dès l'automne de 1753 ; est présent à un mariage, 26 juin 1754 ; on le trouve vicaire en 1755.

5. Pierre COLLOMB, d'Hautecour ; consigne de déc. 1755 ; vic. à Sainte-Foy en 1756.

6. Jacques-André GENTIL, de Mâcot ; consigne de décembre 1757 et 1758 ; ensuite vicaire ⁵⁶².

7. François BAL, de Villaroger ; actes Gonthier not., 16 nov. 1760 ⁵⁶³ et 19 mai 1765 ; curé à La Guerraz, 1^{er} sept. 1765.

8. Joseph-François CHEVALLIER, de Moûtiers ; acte Gonthier not., 30 oct. 1765 ; consigne de décembre 1773 ; devient vic. à Landry en 1774.

9. Jean-Baptiste BALLAURENT, d'Hauteluce ; probablement régent dès l'automne de 1774, il l'est certainement en 1775 ; est mentionné comme tel dans un acte Gonthier not. 7 mai 1776.

10. Jean-Pierre COTE-RÈCHE ; régent et vicaire depuis l'automne de 1776 (V. p. 276) ; régent seulement depuis le 25 juin 1778 ; encore porté comme tel à la consigne de décembre 1784 ; chapelain à Séez en 1785 ou 1786.

11. Joseph VALORI, vicaire ; remplit les fonctions de régent après le départ du précédent ; garde la régence seule depuis la fin de 1789 ou le commencement de 1790 ; signe aux registres « professor, pro parocho absente », du 6 octobre au 4 déc. 1793.

L'ECOLE DES FILLES. — Peut-être existait-elle déjà à une date plus ancienne. En tout cas il en fut certainement établi une, à la suite d'un legs de 800 l. que lui fit le curé Jacques Lombard, par test. du 31 juil. 1771 (A. par.).

CHAPELLES. — La paroisse de Tignes comptait un grand nombre de chapelles, dont plusieurs érigées dans l'intérieur de l'église. Nous parlerons d'abord de celles-ci, en suivant l'ordre dans lequel elles sont énumérées par les actes de visite du 24 juil. 1633, du 28 juil. 1729 et du 19 juil. 1778 ⁵⁶⁴.

Chapelle de Saint-Antoine. — Elle était située dans la partie gauche de l'église (Vis. 1605 aux Arch. par. de Laval et vis-1633), soit à droite en

entrant (Vis. 1778). Unie pendant quelque temps au maître-autel (Vis. 1605). elle le fut ensuite à la chapelle de Saint-Michel (Vis. 1633, 1653 et 1729) ⁵⁶⁵. Elle possédait, en 1633, une maison et huit bichets de pré au lieu dit des Lanches. Ces biens se confondirent plus tard avec ceux de la chapelle de Saint-Michel (Vis. 1729). Les actes de visite que nous venons de rappeler n'en mentionnent pas les charges. Celui de 1778 porte seulement qu'une messe s'y célébrait alors le jour de la fête du saint, au moyen des offrandes des fidèles. Cette messe était célébrée par le curé, ce qui montre qu'on ne la considérait plus, à cette époque comme annexée à la chapelle vicariale de Saint-Michel.

Chapelle de Saint-Grat. — Elle était située du même côté que la précédente et n'avait ni recteur ni revenus (Vis. 1633). L'acte de visite de 1653 la dit annexée à la chapelle du Rosaire, du côté opposé. Ceux de 1778 et de 1790 ne la nomment pas

Chapelle du Rosaire. — Elle existait déjà en 1633, du côté droit. L'archevêque en consacra l'autel au moment de la visite et enjoignit au prieur de la confrérie d'y faire célébrer le premier dimanche de chaque mois et aux fêtes de Notre-Dame. Comme dans la plupart des paroisses, elle était entretenue au moyen des cotisations et autres revenus de la confrérie. Elle subsista jusqu'à la Révolution. L'acte de visite de 1778 la place à droite en entrant dans l'église. Le curé, recteur-né de la confrérie, présidait les processions et célébrait les services pour ses membres défunts (Vis. 1778).

Chapelle de Sainte-Anne. — Située du même côté que la précédente, elle avait ses ornements à elle, moins le calice et la patène (Vis. 1633). L'archevêque en consacra également l'autel. L'acte de visite de 1653 lui reconnaît un revenu de 25 florins, sans en indiquer les charges. Ce revenu avait depuis longtemps disparu au moment de la visite de 1778. L'exacteur de la communauté payait alors l'honoraire de la messe qui y était célébrée par le curé, le jour de la fête de sainte Anne. Le rétable avait été refait en 1726, suivant prix fait Favre not. du 10 avril.

Chapelle de la Sainte-Trinité. — L'acte de visite de 1729 la place du côté droit. Elle n'avait alors ni recteur ni revenus. L'acte de visite de 1778 ne la mentionne pas.

Chapelle de Saint-Dominique, Saint-Antoine, Saint-Roch, Saint-Sébastien et Saint-Laurent. — Elle est mentionnée aussi comme située du côté droit par l'acte de visite de 1729, qui ne lui reconnaît aucun revenu. Celui de 1778, qui la désigne sous le seul vocable de Saint-Sébastien, la

place avec plus de précision « à gauche en entrant », L'exacteur payait alors l'honoraire d'une messe de vœu qui se célébrait le jour de la fête du saint (20 janvier).

Chapelle de N.-D. du Suffrage. — On la rencontrait du côté gauche en entrant dans l'église. Mentionnée pour la première fois par les actes de visite en 1778, elle n'avait ni revenu fixe ni recteur particulier. Le curé et le vicaire faisaient le service, qui consistait en une messe, célébrée aux deux jours de la Commémoration des Trépassés et rétribuée par les offrandes des fidèles.

Chapelle de Saint-Joseph. — Elle était située du même côté que la précédente et n'avait non plus ni recteur ni revenus. Les actes de visite ne commencent à en parler qu'en 1778.

Chapelle de N.-D. de Consolation. — Elle est pareillement mentionnée pour la première fois, sous le nom de Notre-Dame de la Consolà (sic) par la même visite de 1778. Elle était érigée sur les tribunes. C'est là que se faisaient les offices particuliers de la confrérie du Saint-Sacrement. Un legs lui avait été fait par acte Gonthier not. du 18 août 1762 (Arch. par.),

CHAPELLES SITUÉES EN DEHORS DE L'ÉGLISE PAROISSIALE.
— On en comptait deux dans le village même.

Chapelle. de Saint-Michel. — Cette chapelle était située devant l'église, du côté du levant (Vis. 1778). Elle était très ancienne. Un inventaire du 24 avril 1616 (Arch. par.) mentionne un acte d'accensement de ses biens, Jean Bonnevie not. de 1404. Ses recteurs ou chapelains, ainsi qu'on l'a vu plus haut, furent de bonne heure chargés du service vicarial. Elle possédait une maison située dans le village, avec une quartannée de champ attiguë, dix cartanées de pré au lieu des Lanches (Vis. 1633) et six bichets de champ au lieu dit la Strassiaz (Vis. 1653). Elle était de libre collation de l'ordinaire et comportait pour le recteur l'obligation de célébrer les dimanches et les fêtes, plus une messe à célébrer dans le courant de chaque semaine (Vis. 1778). Désaffectée après la Révolution, on y établit plus tard le bureau de poste au moment de sa création.

La liste de ses recteurs se confond avec celle des vicaires qu'on a trouvée plus haut.

Chapelle de Saint-Roch et de Saint-Sébastien. — Cette chapelle était située au-dessus du village (Vis. 1633). Construite depuis environ deux ans, Mgr Benoît-Théophile la bénit lors de la visite de 1633. Elle n'était alors ni

dotée ni pourvue d'ornements. L'archevêque enjoint aux communiers d'y aviser au plus tôt (Ibid.). Les archives paroissiales relatent un acte de fondation Boch not. passé en sa faveur le 13 janvier 1696. Les actes de visite de 1729 et de 1778 ne nous apprennent rien à son sujet. Elle subsista jusqu'en 1838, où elle fut vendue à un habitant du village, avec permission de l'autorité diocésaine (M. le curé Roux-Mollard dans sa conférence manusc. de 1897).

CHAPELLES RURALES. — Elles étaient, comme on va le voir, en très grand nombre.

Chapelle de Villastrassiaz (Saint Jean-Baptiste). — Elle ne possédait encore, en 1633, aucun revenu. L'archevêque prescrit, à cette date, de la fermer dans le délai d'une semaine et de la pourvoir de chandeliers et d'une pierre sacrée (Vis. 1633) Un legs de trois messes annuelles lui fut fait par testament Boch not. du 6 juil. 1703 (Tabell.). Encore debout et relativement vaste, elle possède, paraît-il, un très beau rétable (Roux-Mollard, l. c.).

Chapelle de Ronnaz (N.-D. de Pitié). — L'acte de vis. de 1633 note qu'elle était alors sans revenus. Celui de 1729 mentionne une donation qui avait été faite en sa faveur peu auparavant par le curé Jean Chanu, par acte Favre not. du 13 nov. 1718. Ses revenus, peu importants d'ailleurs, étaient consacrés à son entretien (Vis. 1778). Elle existe encore et a été réparée à une date récente.

Chapelle du Pont (Saint Claude). — Elle est mentionnée par l'acte de visite de 1633. L'archevêque constate qu'elle n'a pas de revenus et prescrit d'y faire un plancher et d'y placer un crucifix avec des chandeliers. Encore mentionnée par l'acte de visite de 1653, elle ne l'est plus par ceux du XVIII^e siècle. Elle était probablement tombée en ruine dans l'intervalle. Au reste nous ignorons où était situé ce village du Pont, aujourd'hui inexistant.

Chapelle de la Léchère ⁵⁶⁶ (Saint Théodule). — L'archevêque prescrit, en 1633, d'en refaire la toiture, ce qui suppose qu'elle était déjà ancienne, et de la fermer dans le délai d'un mois. Encore mentionnée par l'acte de visite de 1653, mais non dans celui de 1729, elle reparaît en 1778. Déjà interdite en 1790, on la laissa tomber en ruine peu après.

Chapelle de l'Ilaz (Le Saint Crucifix). — Son existence nous est pour la première fois révélée par des actes de fondation Favre not. des 13 et 26 nov. 1718 (A. par.). Son érection avait dû précéder de peu cette date, car l'acte du 13 nov. nous apprend que le fondateur, Gaspard feu Maurice Millioz, en

est encore procureur à cette date. Un legs lui fut fait, quatre ans plus tard par Dame Mathilde Millioz, qui habitait Bologne, par acte du 2 janv. 1722 (Vis. 1729). Mentionnée par les actes de visite de 1778 et de 1790. elle existe encore aujourd'hui. La famille Millioz en avait longtemps gardé la propriété, qui fut transférée à la paroisse, par acte authentique, en 1830 (Roux-Mollard, op. c.).

Chapelle du Grand-Praz (Saint Grat). — Elle fut fondée, par acte Minoret not. du 27 oct. 1745, par honorable François-Joseph feu Pierre Boch. Elle a été restaurée récemment, après être restée interdite pendant quelques années.

Chapelle de Reculaz (N.-D. des Neiges). — Un legs lui fut fait par acte Gonthier not. du 12 oct. 1752 ⁵⁶⁷. M. l'abbé Roux-Mollard, dans son excellente conférence de 1897, dit qu'elle a été fondée par un riche habitant du village, dont les héritiers en avaient gardé la propriété jusqu'à l'époque où il écrivait. Attenante à la maison d'habitation du fondateur, celui-ci s'était ménagé une entrée particulière qui lui permettait d'accéder directement dans le chœur. Nous ignorons si ceci se rapporte à la fondation primitive ou à une reconstruction ultérieure.

Chapelle de Franchet (Saint Bernard de Menthon). — Elle était « tombée sous ses ruines depuis fort longtemps » lorsqu'elle fut rétablie « par fondement » en 1750. Un habitant du village, Joseph de François Millet, qui venait de la reconstruire, la dota, par acte Gonthier not. du 28 oct. de cette même année, d'une rente de 30 sols. Elle a été maintenue jusqu'ici en bon état.

Chapelle du Villaret de Miail (Sainte Brigitte). — L'acte de visite de 1778 la mentionne, sans donner sur elle aucune précision. Elle existe encore.

Chapelle du Chevril (la Sainte Trinité). — Mentionnée par l'acte de visite de 1778, on y voit encore, paraît-il, un bon tableau de la Sainte Vierge.

Chapelle des Boisses (Saint Maurice). — Mentionnée par l'acte de visite de 1778, elle a été restaurée il n'y a pas longtemps.

Chapelle de la Chaudanne (N.-D. de Pitié). — Une fondation de messes y fut faite par test. Gonthier not. du 18 avril 1762 (A. par.). Elle existe encore.

Chapelle des Combes (Sainte Anne). — Il en est parlé dans l'acte de visite de 1778, et elle a été également conservée jusqu'à nos jours.

Chapelle des Gorges. — L'acte de visite de 1778 la dit simplement dédiée à « Notre-Dame ». L'auteur de la conf. de 1897 en fait connaître

avec plus de précision le vocable, qui aurait été « Notre-Dame de la Vie ». Elle était située sur le chemin « tendant à Laval », à l'entrée du défilé qui sépare les deux paroisses. On y célébrait encore la messe en 1790, mais il n'en reste plus que quelques vestiges.

Les chapelles dont nous venons de parler n'avaient pas de recteur particulier. Le curé en faisait le service qui consistait en une messe célébrée le jour de la fête du titulaire. Les habitants fournissaient l'honoraire de cette messe (Vis. 1778) et pourvoyaient aux réparations nécessaires. Toutes avaient probablement, au moins aux approches de la Révolution, leur calice à elles, ainsi que l'ornement requis pour la célébration de la messe annuelle

568.

CONFRÉRIES. — Tignes comptait autrefois trois, ou peut-être quatre confréries.

Confrérie du Saint-Esprit. — L'auteur de la conférence précitée la fait ériger seulement le 19 fév. 1684. Ce que l'on sait de cette confrérie dans les autres paroisses nous la ferait volontiers supposer beaucoup plus ancienne.

Confrérie du Saint-Sacrement. — Un legs lui était fait par test. Maurice Boch not., le 30 août 1627 (A. par.). Un acte du 27 oct. 1705 stipule une fondation en faveur de la « confrérie des Pénitents érigée de nouveau en l'église de Tignes (A. par.), ce qui suppose qu'elle avait un moment cessé de vivre. L'acte de visite de 1778 note qu'elle possédait un capital de deux mille et quelques centaines de livres.

Confrérie du Rosaire. — Elle est certainement antérieure à 1633. Nous avons noté que c'est à cette époque que fut consacré son autel. Par acte Favre not., du 8 août 1695, Nicolas Martin passait un « obligé » de 50 écus en sa faveur. Ses ressources s'accrurent probablement encore dans le courant du siècle suivant.

Confrérie du Suffrage. — L'existence d'un autel de N.-D. du Suffrage dans l'église de Tignes comme dans celles de Laval et des Brévières, nous fait penser que Tignes avait également une confrérie de ce nom, mais nous n'en avons pas la preuve certaine.

II. LAVAL

LE NOM. — La commune et paroisse aujourd'hui appelée Val d'Isère portait dans les anciens documents latins le nom de Vallis Tinearum, en français Val de Tignes, ou plutôt Laval de Tignes, et, par abréviation, simplement Laval ⁵⁶⁹.

ERECTION DE LA PAROISSE. — Laval fit longtemps partie de la paroisse de Tignes. Un premier acheminement vers l'autonomie se fit à la fin du premier tiers du XVI^e siècle. Par ordonnance du 4 juil. 1533, Mgr de Grolée autorisa les habitants de ce quartier, peut-être déjà constitué en communauté distincte, à construire « une église soit chapelle sous l'invocation de saint Bernard, avec fonts baptismaux, clocher, cloches et cimetière.... L'église ayant été construite, les habitants obtinrent la permission d'y faire baptiser leurs enfants, célébrer les mariages et les offices religieux les jours de dimanche et de fête et enterrer leurs morts, par un prêtre capable qui serait désigné par le curé de Tignes et que celui-ci pourrait révoquer à son gré. Toutefois, à titre d'aveu des liens de dépendance qui rattachaient l'« église filiale » à l'« église mère », les habitants de Laval seraient tenus de se rendre à Tignes le jour de la fête de saint Jacques de Tarentaise, titulaire de l'église de Tignes, et de payer au curé de Tignes une redevance annuelle de 60 florins, moyennant quoi le curé de Tignes pourvoirait à l'entretien du desservant de Laval ⁵⁷⁰.

Les choses restèrent en cet état pendant près d'un siècle ⁵⁷¹. Mais Mgr Benoît-Théophile de Chevron-Villette étant venu faire la visite canonique de l'église, le 27 juillet 1633, jugea qu'il y avait lieu d'ériger l'église-chapelle de Laval en véritable église paroissiale, avec affectation des 60 fl. jusque-là payés annuellement au curé de Tignes à l'entretien du curé à nommer. Il adressa donc un rapport au Pape et le pria de prononcer la séparation franche et totale des deux paroisses. C'est ce qui fut fait par la bulle de la veille des nones d'avril 1637, bulle dont le Sénat permit la publication par son ordonnance du 21 juin 1638 ⁵⁷². Elle fut en conséquence fulminée par le vicaire général Charles-Auguste de Sales, le 26 février 1639. Peu de temps après, le notaire Moris, par acte du 15 mars 1639, citait le curé de Tignes, Noël Viollet, à comparaître au greffe de l'Officialité pour formuler opposition, s'il le jugeait à propos. Nous ignorons s'il y eut opposition ; nous savons seulement que l'affaire traîna encore en longueur pendant six ans, et ce fut seulement le 24 août 1645, après autre citation

faite au nouveau curé de Tignes, Antoine Villiod, que le décret épiscopal de séparation fut rendu et que Rév. Aimé ou Amédée Bonnevie, jusque-là simple desservant, fut canoniquement institué curé.

L'ÉGLISE. — On vient de voir que la première église de Laval fut bâtie vers 1533. Elle a peut-être été, dans la suite, reconstruite en plusieurs de ses parties. Le chœur, en particulier, notablement plus élevé que la nef, n'appartient assurément pas à l'église primitive, mais les archives du pays ne nous ont pas fait connaître la date de sa reconstruction.

L'église a été dédiée dès le principe à saint Bernard de Menthon, qui est aussi le patron du lieu (fête le 15 juin). On y fête aussi secondairement un saint Innocent, soldat martyr, croyons-nous, de la légion thébaine, dont les reliques sont placées sous le maître-autel. Nous ignorons à quelle époque ces reliques ont été apportées dans la paroisse.

LE BÉNÉFICE CURIAL. — Nous avons dit plus haut qu'en projetant de désunir les deux paroisses l'archevêque avait décidé d'affecter à l'entretien du curé de Laval les 60 florins que l'on avait jusque-là payés annuellement au curé de Tignes. L'acte de visite de 1653 ne fait cependant entrer dans l'état des revenus du bénéfice que le produit du droit de paroissinage. Perçu sur la base d'un bichet d'orge et de 10 sols par feu, ce droit s'élevait alors à 160 bichets d'orge et à 130 florins environ. Le bénéfice fut augmenté dans la suite par la donation qu'on lui fit de quelques pièces de pré, dont quelques-unes purent échapper à la spoliation de 1793.

LE PRESBYTÈRE. — Nous ne savons rien sur l'ancienne maison curiale. Le presbytère actuel a été construit, probablement sur l'emplacement de l'ancien, postérieurement à l'annexion de 1860.

LES DESSERVANTS ET LES CURÉS. — 1. François BAZILE ; est mentionné par l'acte de visite de Tignes du 29 avr. 1553 (A. par. de Tignes).

2. Hugues CLERC ⁵⁷³ ; acte de vis. de Tignes du 16 nov. 1605 (A. par. Laval).

3. Aimé (ou Amédée) BONNEVIE ; mentionné comme desservant par l'acte de visite de Tignes du 20 oct. 1608 (Ibid.) et par celui du 27 juillet 1633 ; institué curé le 24 août 1645 (Ibid.) ; signe aux baptêmes jusqu'au 5 déc. 1653 (Reg. par. au Greffe).

4. Jean-Dominique (dit Domène) THOVEX, de Laval ; signe aux bapt. depuis le 13 janv. 1654 ; décédé à Laval, le 22 juillet 1660 (Ibid.).

5. Antoine BONNEVIE, aussi de Laval ; acte Moris not. 25 oct. 1660 (Et. Trésallet) ; inhumé à Laval le 30 mai 1672 (R. p. au Greffe).

6. Martin CHARDONNET, des Allues ; signe la copie des reg. pour le synode de 1673 (Ibid.) ; curé de N.-D. du Pré depuis le 14 sept. 1674.

7. Jacques MONTMAYEUR, d'Aime ou de Longefoy ; copie pour synode 1675 (Ibid.) ; acte de bapt 13 mai 1675 (Ibid.).

8. Jean FÉCHOZ, d'Aydier, paroisse de Gilly ; bapt. 15 déc. 1675 ; copie pour synode 1679 (Ibid.).

9. Bernard PÉRONNIER, de Saint-Paul ; a pris possession le 29 juin 1679 ; signe encore aux bapt. le 28 déc. 1691 (Ibid.).

10. Claude DUNANT, de Conflans ; commence ses registres de bapt. le 13 mars 1692 (Reg. par. à Laval) ; copie pour synode 1721 : est curé de Saint-Sigismond, le 10 oct. 1721.

11. Jean COLLOMB, de Granier ; signe la copie pour synode de 1722 ⁵⁷⁴ ; signe encore le 22 sept. 1724 (R. par. au Greffe).

12. Jean-Martin TRÉSAL de Peisey ; signe aux reg. le 19 oct. 1724 ; est institué par bulle du 9 des cal. de mai 1725. (Arch. du Sénat) ; est curé de Cevins au mois de juin 1733 ⁵⁷⁵.

13. Jean-Antoine VULLIERMIER, de Notre-Dame du Pré ; est mentionné comme curé de Laval par un acte Ruffier not. du 6 juin 1733 ; signe aux bapt. jusqu'au 17 nov. 1744 (R. par.).

14. Jean-Joseph DUCHOSAL, de Tessens ; signe aux reg. le 22 déc. 1744 ; est élu curé de Fessons-sur-Salins au concours du 11 oct. 1757 (Ibid.).

15. Gaspard CHEVALLIER, de Mercury ; est institué curé le 13 oct. 1757 (note des Reg. par.) ; décédé à Laval, le 10 déc. 1780.

16. Jean-Baptiste ROSTAING, de Fontaine, paroisse de la Saulce (actuellement Brides-les-Bains) ; signe aux reg. depuis le 19 déc. 1780 jusqu'au 5 août 1790.

17. Jean-Baptiste CARREL, de Valtornenche, dioc. d'Aoste ; auparavant vicaire, il est curé depuis le 30 sept. 1790 (note des Reg. par.) ; signe aux reg. le 29 déc. 1793.

LE VICARIAT. — Dès avant la séparation, le desservant de Laval, vicaire, à ce titre, du curé de Tignes, paraît avoir dû, à raison de

l'importance de la population, se faire aider lui-même par un autre prêtre. L'existence d'un vicaire ne devient cependant officielle qu'à partir de la séparation ou désunion des paroisses en 1645. Le vicaire, au début, fut probablement, au moins en partie, à la charge du curé, mais il fut, dans la suite, pourvu à son entretien par des donations de terre, comme cela se pratiquait dans la plupart des paroisses ⁵⁷⁶, par l'attribution qui lui fut faite des revenus de la chapelle du Rosaire, enfin par un traitement fourni par la commune.

LA RÉGENCE. — Les ressources matérielles du vicaire furent, d'ailleurs, augmentées plus tard par la création de la Régence. Par testament du 26 sept. 1750, le P. Joseph André, natif de Laval et membre de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri de Turin, légua au vicaire de Laval la généralité des biens qu'il y possédait « pour l'établissement d'une école gratuite », où il enseignerait « la doctrine chrétienne (catéchisme), les bonnes mœurs et les lettres, ainsi que le plain-chant à ceux qui possèderaient les aptitudes nécessaires » (Arch. par.). Ces dispositions testamentaires ayant été agréées par l'autorité religieuse, le vicariat-régence constitua dès lors un véritable bénéfice ecclésiastique qui devait durer jusqu'à la Révolution.

LES VICAIRES ET LES RÉGENTS. — Le premier prêtre qui paraît avoir exercé les fonctions vicariales à Laval est Philippe Brunet, natif de Bourg-Saint-Maurice, dont la présence y est fréquemment signalée par les registres (Copie au Greffe de Moût.) entre le 21 décembre 1627 et le 12 juil. 1629 ⁵⁷⁷. Après lui viennent :

1. Jacques BAZILE, de Laval ; est qualifié « sacellanus » dans nombre d'actes de mariage depuis le 10 août 1645 ; est mentionné comme « vicaire » par l'acte de vis. du 13 juil. 1653 ; décédé à Laval, le 22 sept. 1679.

2. François RIOND, originaire du dioc. de Maurienne ; actes de mar. 16 juin 1680-26 juil. 1687.

3. Sébastien PERROD, d'Allondaz ; mar. 11 oct. 1687-24 janv. 1688 ; devient vic. à Sainte-Foy en 1689 (note de M. l'abbé Emprin).

4. Claude GRANGER, de Mercury ; mar. 1^{er} juin 1691 ⁵⁷⁸.

5. Félix BOZON, de Pussy ; mar. 3 sept. 1691 ; est nommé vie. de Pussy dès le 14 sept. 1691 et institué en cette qualité le 10 mai 1692 (A. par. Pussy).

6. Jean MORARD-BLANC, de Montvalezan-sur-Bellentre ⁵⁷⁹ ; mar. 20 fév. 1694 ; bapt. 11 avril 1695 (Reg. au Greffe) ; devient membre de la communauté des prêtres d'Aime en juin 1695.

7. Joseph CRUCÉ (ou CHEDAL-CRUCÉ), des Allues ; qualifié vic. de Laval dans un acte de mar. à Tignes, 17 juil. 1696 ⁵⁸⁰ ; présent à un acte de « déclaration en consort », 20 sept. 1696 (A. com. Moût.) ; est institué rect. de Sainte-Catherine, à Villaroger, le 2 oct. 1696.

8. N. GIROD ⁵⁸¹ ; mar. 16 nov. 1697.

9. N. RENAUD ⁵⁸² ; qualifié vic. de Laval dans un acte de mar. à Tignes, 3 août 1701.

10. Jean-Baptiste COLLOMB, de Granier ⁵⁸³ ; actes Boch not. 19 août 1706-24 juil. 1709 ; est membre de la communauté des prêtres d'Aime en janv. 1710.

11. Joseph FAVRE, de Tignes ⁵⁸⁴ ; est parrain à Tignes, le 31 déc. 1714 ; acte Rapin not. 25 août 1715 ; acte Vulliermier not., 25 mai 1725 ; administrateur de la cure de Gilly en 1726.

12. Joseph-François LABORET, de Moûtiers ⁵⁸⁵ ; actes Boch not. 16 oct. 1728-30 nov. 1731.

13. André MONTMAYEUR, de Longefoy ; prêtre, le 21 mars 1733 ; qualifié vic. à Laval dans des actes Boch not. 2 août 1733-29 juin 1735 ; vic. à Champagny en 1735.

14. Charles-François DUBETTEX ⁵⁸⁶, de Bourg-Saint-Maurice ; était vic. à Laval quand il fut fait chanoine, en 1740 (Emprin, Les Seign. chan., dans Ac. V. d'Is., Mém., VIII, 350

15. Valentin BLANCHIN, de Moûtiers ; acte Minoret not., 12 mars 1741 ; est vic à Bellentre en 1743.

16. Joseph CHANU, de Villaroger ⁵⁸⁷ ; actes Minoret not., 26 août 1746 et Gonthier not., 17 janv. : 1749.

17. Nicolas FRONT, des Allues ; acte Gonthier not., 19 nov. 1749 ; inhumé à Laval le 6 juin 1759.

18. Laurent LACHENAL, de Gilly ⁵⁸⁸ ; mar. 16 juin 1762 ; consigne de décembre 1763.

19. Jean-Georges REY, de Salins ; passe quittance 2 oct. 1774 (Compte Gonthier not. 21 mai 1765) ; passe accens. Gonthier not. 23 mai 1766.

20. Jean BESSON, de Saint-Jean de Belleville ; acte Gonthier not. 1^{er} avril 1767 ; consigne de déc. 1774 ; institué vic. à Saint-Jean de Belleville, le 25 juin 1775.

21. R. P. Simon MARTIN, de Moûtiers, cordelier du couvent de Saint-Michel ; prit à titre provisoire la succession du précédent (Compte 1775 Gonthier not., 20 mai 1776) ; mentionné par l'acte de vis. du 20 juil. 1778 ; est parti en 1779 (Compte Gonthier not., 22 mai 1780).

22. Melchior BLANC, de Saint-Bon ; acte Gonthier not. 27 nov. 1780 ; consigne de décembre 1786.

23. Maurice Mugnier, de Saint-Jean de Belleville ; bapt. 12 nov. 1787 ; décédé à Laval le 19 mai 1788.

24. Jean-Baptiste CARREL, de Valtornenche dioc. d'Aoste ; mar. 2 oct. 1788 ; vis. 21 juil. 1790 ; ensuite curé.

25. André-Joconde LETTRY, de Chamois dioc. d'Aoste ; signe aux reg. du 18 avril 1792 ⁵⁸⁹ au 25 mai 1793 ; est présent à un mar. 26 nov. 1793.

CHAPELLES ET AUTELS SITUÉS DANS L'INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE. — Les actes de visite mentionnent les suivantes.

Chapelle du Rosaire. — Elle était située « à droite en entrant », près du chœur (V. 1778). Elle existait déjà en 1633 et était alors pourvue d'une pierre sacrée et des ornements pour la messe ; le calice seul lui manquait. A cette époque, elle ne possédait aucun revenu. La messe y était célébrée le premier samedi de chaque mois et aux fêtes de la Sainte-Vierge par les soins des procureurs du Rosaire. L'honoraire en était prélevé sur les cotisations des membres de la confrérie.

Au moment de la visite de 1667, elle possédait une maison et des prés d'un produit de 50 fl. Elle avait alors pour recteur Jacques Bazile, chapelain vicaire de la paroisse, et fut dès lors considérée comme chapelle vicariale (Vis. 1729, 1751 et 1778). La liste de ses recteurs se confond donc avec celle des vicaires.

Chapelle de N.-D. du Suffrage. — Elle était située un peu plus bas, du même côté de l'église (Vis. 1790). L'acte de visite de 1729, le premier qui la mentionne, y note l'érection de la confrérie du Suffrage, enrichie d'indulgences par le Pape Alexandre VII. Elle n'avait ni recteur ni revenus déterminés (Vis. 1729, 1778 et 1790).

Chapelle de Saint-Antoine de Padoue. — Elle était également située à droite en entrant, au fond de l'église. Elle est mentionnée pour la première

fois par l'acte de visite de 1778, qui ne lui connaît non plus aucun revenu.

Chapelle de Saint-Pierre. — Elle est mentionnée par l'acte de vis. de 1729, qui la place « a dextris » Ceux de 1778 et de 1790 n'en parlent pas. Nous supposons que, dans l'intervalle, elle avait perdu son vocable pour prendre celui de Saint-Antoine de Padoue.

Chapelle de Sainte-Catherine. — Fondée en exécution d'un legs de 130 fl. fait par la Jeannette femme de feu Maurice Michelet, de Laval, les syndics, par acte Moris not. du 2 juin 1626 (Arch. par Tignes), décident de l'ériger « au-devant du chœur, à l'entrée de la petite porte du côté de la chaire ». Elle n'avait pas encore de pierre sacrée en 1633 ; l'archevêque prescrit, au moment de la visite, de l'en pourvoir. Elle était, dès lors, dotée d'un revenu de 10 fl., avec obligation pour le recteur de célébrer une messe tous les trois mois, ainsi que le jour de la fête de la sainte. Quelques messes y furent fondées dans la suite. L'acte de visite de 1778 note que ces messes étaient célébrées par le vicaire, ce qui implique qu'elle était alors devenue vicariale, comme l'atteste d'ailleurs expressément l'acte de visite de 1790.

RECTEURS CONNUS. — 1. Amédée BONNEVIE, desservant puis curé ; est nommé par l'acte même de fondation et mentionné par l'acte de vis. de 1653.

2. Jean-Jacques JOYRE ⁵⁹⁰. Il se fit délivrer comme recteur, on ne sait à quelle date, une expédition de l'acte de fondation (Arch. par Tignes).

3. Bernard PÉRONNIER, curé de 1679 à 1692 ; il résigne la chapelle le 19 avr. 1695 (Arch. dép., G suppl. 12).

Chapelle du Saint-Crucifix. — Elle était située du côté de l'Evangile, un peu plus bas que la précédente. L'acte de visite de 1778 est, croyons-nous, le premier qui la mentionne ; elle n'avait alors ni recteur ni revenus.

Chapelle de Saint-Antoine abbé. — Elle était située au fond de l'église « à gauche en entrant (Vis. 1778 et 1790). Déjà existante au moment de la visite de 1605 (Arch. par.) et, alors, unie au maître-autel, elle n'avait, en 1633, ni recteur ni revenus ni même de pierre sacrée : l'archevêque prescrit de l'en fournir dans le délai d'un mois (Vis. 1633). La communauté pourvoyait à son entretien.

Chapelle de Sainte-Anne. — Elle avait été érigée à l'autel de la précédente, avec laquelle elle finit par se confondre (Vis. 1778 et 1790). On la trouve mentionnée pour la première fois par l'acte de visite de 1729. Elle avait alors pour recteur le curé Jean-Martin Trésal.

Les autels-chapelles ci-dessus, à l'exception de celui du Rosaire, furent interdits en 1790 par Mgr de Montfalcon, jusqu'à ce que les pierres sacrées fussent enchassées dans la table de l'autel.

CHAPELLES SITUÉES HORS DE L'ÉGLISE. — On en comptait un grand nombre. Pour éviter des répétitions, nous marquerons d'une astérisque celles qui existent encore.

* Chapelle de Saint-Roch. — Elle avait été construite dans le village même de Laval, à une petite distance de l'angle nord-ouest de l'église. On la trouve mentionnée dans l'acte de visite de 1653. Sans recteur ni revenus en 1778, elle était, en 1790 (Vis. 21 juil.), du patronage de l'avocat Boch, de Turin, à la suite, sans doute, d'une dotation dont l'acte de visite n'indique pas le montant. Le service en était alors fait par le curé.

* Chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste. — Elle avait été bâtie, à une époque que nous ignorons, au plan dit de la Taverne, sur le chemin du Joseray, au midi et à quelque distance de l'église. Sans recteur ni revenus, elle avait quatre messes fondées (Vis. 1778) et le service en était fait par le curé.

* Chapelle de Saint-Sébastien et de Saint-Roch. — Elle était située au nord-ouest du village de Laval, sur le chemin de Tignes, au lieu dit le Pont de l'Ilaz (Vis. 1633). Bâtie en 1630, elle avait été, par acte Moris not., du 15 août de cette même année, dotée par Michel Guillier d'une cense de 30 sols de Savoie, pour une messe à célébrer le jour de Saint Sébastien (Ibid.). Il restait alors à la munir d'une pierre sacrée.

Chapelle du Thovex (Notre-Dame de Grâce). — Elle existait déjà en 1633 et menaçait ruine. L'archevêque prescrit aux habitants de la réparer et de la pourvoir d'une pierre sacrée. Henri Bonjean était alors tenu d'y faire célébrer à ses frais, le jour de Saint Nicolas. On y allait en procession tous les dimanches, du 3 mai au 14 septembre. L'archevêque veut que la coutume continue à être observée (V. 1633). Mgr de Montfalcon en prescrivit la restauration en 1790 et l'interdit jusqu'à exécution des travaux. Elle n'avait pas de messes fondées ; le curé y célébrait des messes « à la dévotion des particuliers » (V. 1778).

Chapelle du Crey (Saint-Antoine). — Déjà existante en 1633, elle n'a alors ni pierre sacrée, ni croix, ni chandeliers ; les habitants devront y pourvoir et seront tenus de l'entretenir (Vis. 1633). Elle n'avait pas de

messes fondées ; le curé y célébrait pareillement à la dévotion des particuliers (Vis. 1778).

* Chapelle de la Daille (Saint-Germain). — L'archevêque prescrit, en 1633, aux habitants de la pourvoir d'une pierre sacrée dans le délai d'un mois et de l'entretenir. Même observation que pour la précédente, au sujet des messes qu'y célébrait le curé (Vis. 1778).

Chapelle des Etroits. — Placée d'abord sous le vocable de la Sainte-Trinité (Vis. 1653), elle fut plus tard, peut-être à la suite d'une reconstruction, dédiée à Saint Joseph (Vis. 1778). Elle avait, en 1778, douze messes, fondées, on ne sait quand, par un nommé Jacques André, et le curé en faisait le service.

Chapelle de l'Ilaz (Sainte Agathe). — Mentionnée par l'acte de vis. de 1778, elle avait alors trois messes fondées que célébrait le curé.

Chapelle du Laisinan (Saint-Barthélémy). — Sans recteur ni revenus, elle n'avait pas de pierre sacrée en 1633. Les habitants devront l'en pourvoir dans le délai d'un mois. Ils devront également la fermer dans les quinze jours, et l'entretien en restera à leur charge (Vis. 1633). L'acte de visite de 1778 porte qu'elle avait alors une messe fondée.

Chapelle du Fornet-Dessus (Sainte-Madeleine). — L'archevêque enjoint, en 1653, d'y placer une pierre sacrée. Elle n'avait pas de messes fondées en 1778 ; le curé y célébrait à la dévotion des habitants.

Chapelle du Fornet-Dessous (Saint-Jean-Baptiste). — Non mentionnée en 1633, elle existait au moment de la visite de 1653. La construction en avait été entreprise, après permission obtenue de l'archevêque lors de la visite de 1633. Jean-Gaspard feu Bernard Bonnevie, la dota d'une rente par acte Moris not. du 1^{er} août suivant (Arch. par. Tignes). Il n'en est point parlé dans les actes de visite du XVIII^e siècle.

Chapelle de la montagne du Jay, sur le chemin de Prarion (Saint-Charles)
⁵⁹¹. — L'archevêque enjoint aux habitants, en 1633, de la pourvoir d'une pierre sacrée et de l'entretenir. On la trouve mentionnée dans l'acte de vis. de 1778, mais elle ne l'est plus dans celui de 1790

Chapelle des Bringes. — Dédicée d'abord à Saint François (Vis. 1633 et 1653), elle est mentionnée sous le vocable de Sainte-Lucie par les actes de vis. de 1778 et de 1790. L'archevêque l'avait trouvée dépourvue de pierre sacrée en 1633, mais elle avait déjà ses ornements à elle, sauf le calice et le missel. Elle avait une messe fondée en 1778.

Chapelle du Joseray (Saint-Michel). — Elle était pourvue, dès 1633, de ses ornements, à l'exception du calice et du missel. Comme toutes les autres chapelles de village, elle devait être entretenue par les habitants. Il lui restait quatre messes de fondation en 1778. L'acte de visite de 1790 lui donne le vocable secondaire de Notre-Dame de Compassion.

Chapelle du Gorret (la Sainte-Trinité). — Elle avait, en 1778, 2 messes fondées ; le service était fait par le curé. (Vis. 1790).

Chapelle du Manchet (Saint-Roch). — L'acte de visite de 1633 y constate l'absence de pierre sacrée et prescrit qu'elle en soit pourvue dans le mois. A cette même époque, elle menaçait ruine ; injonction aux habitants de la réparer dans le délai de six mois. L'archevêque fut sans doute obéi, car nous la trouvons mentionnée dans tous les actes de visite ultérieurs, de 1653 à 1790, avec cette différence qu'elle est nommée par ceux de 1778 et de 1790 sous le vocable de Saint-Guérin. L'acte de visite de 1633 porte qu'un Jean fils de Bernard Boch est tenu d'y faire célébrer le jour de Saint-Roch, à raison d'une pièce de pré qu'il possède au lieu dit de Colloret. Celui de 1778 note que les habitants y ont fondé une messe gagée sur des biens-fonds, laquelle messe doit être célébrée le jour de la fête (sans doute, alors, Saint-Guérin). Cette messe avait été fondée par acte Gonthier not. du 12 nov. 1765, où la chapelle est désignée sous le double vocable de Saint-Roch et de Saint-Guérin (Reg. du Tabellion, au Greffe de Moûtiers).

Chapelle du Cachey (la Sainte-Trinité). — Nous pensons que c'est la chapelle que Mgr Germonio, par son rescrit du 29 juin 1611, permettait à Pierre et à Grégoire Boch d'ériger et de doter en l'honneur de la Sainte-Trinité, au village du Chasey, en la paroisse de Tignes (dont Laval faisait alors partie) ⁵⁹². Quoi qu'il en soit, la chapelle du Cachey est mentionnée, sous le vrai nom de Cachey cette fois, et sous le même vocable de la Sainte-Trinité, dans l'acte de visite de 1633. L'archevêque prescrit alors qu'on y dresse, dans le délai d'un mois, un autel muni de sa pierre sacrée. L'acte de visite de 1778 note qu'elle manque d'ornements. Elle avait néanmoins alors douze messes fondées à célébrer par le vicaire. L'acte de visite de 1790 la classe, au contraire, au nombre des chapelles dont le service était fait par le curé.

Chapelle de la Leysettaz (Saint-André). — On la trouve ainsi désignée dans l'acte de visite de 1653. C'est le seul, à notre connaissance, qui en fasse mention.

LES CONFRÉRIES. — La paroisse de Laval a eu, avant la Révolution, cinq confréries.

Confrérie du Saint-Esprit. — Probablement ancienne, elle se maintint jusqu'au XVIII^e siècle. Le curé Pellissier (confér. de 1897) cite à son sujet un acte de 1751.

Confrérie du Saint-Sacrement. — L'acte de visite du 20 oct. 1608 (Arch. par.) en avait prescrit l'érection. Il est probable que cet ordre fut exécuté sans trop de retard. En tout cas, la confrérie existait en 1663, époque où elle engageait un procès dont le dossier est aux Archives de la commune. L'acte de visite de 1778 note qu'elle était érigée au maître-autel.

Confrérie du Rosaire. — Son érection a certainement précédé la visite de 1633, puisqu'elle avait dès lors sa chapelle, mais nous ne saurions en marquer la date précise. Nous ignorons quel était le montant de ses capitaux et de ceux de la précédente au moment de la Révolution.

Confrérie du Suffrage. — Elle avait pour but le soulagement des âmes du Purgatoire par la prière. Nous en avons constaté l'existence plus haut (p. 291) en parlant de l'autel où elle était érigée.

Confrérie de Saint-Joseph. — Nous ne la connaissons que par un « obligé » qui fut passé en sa faveur par acte Boch not. du 26 juin 1736 (Tabell.).

III. — LES BRÉVIÈRES ⁵⁹³

LE NOM. — Le nom latin du village de Breveriis, devenu la paroisse des Brévières, vient probablement, après des transpositions et des changements de lettres dont on a nombre d'exemples, du bas-latin berbiarius, berger de brebis. Ce serait alors un souvenir de l'époque où nos hauts plateaux n'étaient encore que des lieux de pâturage pour les troupeaux ⁵⁹⁴.

L'ÉRECTION DE LA PAROISSE. — Le hameau des Brévières a dû d'abord faire partie de la paroisse de Sainte-Foy. Lorsque fut érigée celle de Tignes, c'est naturellement à celle-ci qu'il fut rattaché.

La chapelle du village, construite on ne sait à quelle époque et dédiée à l'apôtre saint Pierre, paraît pour la première fois dans l'acte de visite de la paroisse de Tignes du 24 juillet 1633. Pourvue, dès lors, de ses ornements, avec quatre statues, mais sans pierre sacrée et manquant de revenus, elle n'avait, par suite, pas de recteur, et son entretien était mis par l'archevêque

à la charge des habitants. Vingt ans après, nous apprenons par un nouvel acte de visite que le curé de Tignes percevait dans ce quartier une cense totale de neuf livres (Vis. 1653).

Cette chapelle fut reconstruite, en même temps qu'agrandie, par Pierre-Henri Martin, le futur fondateur de la paroisse, en 1727, mais elle demeurait toujours sans recteur. Elle ne commença à en avoir un qu'en 1730, en la personne de Pierre Tétaz, le futur curé ⁵⁹⁵.

A cette époque, le projet d'avoir un curé à eux avait déjà germé depuis quelque temps dans l'esprit des habitants des Brévières. La générosité d'un enfant du pays allait leur permettre de le réaliser bientôt. Il s'appelait Pierre-Henri Martin et était né aux Brévières en 1667. En 1730, il habitait Turin, où il avait réalisé dans le commerce une grosse fortune. Instruit du pieux désir de ses compatriotes, il commença par rebâtir la chapelle, puis il s'offrit à la doter, au cas où elle serait érigée en église paroissiale, d'un capital de 10.000 livres, produisant une rente annuelle de 306 livres. Les habitants se hâtèrent de recourir à l'archevêque, et, après mille difficultés, ils obtenaient un décret épiscopal, daté du 5 août 1733, qui séparait de la paroisse de Tignes les hameaux des Brévières, du Villaret et de Nasondaz et en faisait une paroisse distincte, dont Pierre-Henri Martin et sa descendance obtenaient le droit de patronage. Un capital de 1.000 livres que le fondateur s'était offert à verser entre les mains du curé de Tignes devait dédommager celui-ci de la perte que l'érection de la nouvelle paroisse faisait éprouver à son bénéfice.

L'EGLISE. — La nouvelle église fut placée sous le vocable de Saint-Pierre-aux-liens. Elle subsiste aujourd'hui telle qu'elle était au moment où la paroisse fut créée, avec quelques réparations d'entretien qui n'ont pas modifié l'aspect de l'ensemble. Elle a été consacrée par Mgr de Rolland, le 26 juillet 1751.

Outre le maître-autel, l'église en possédait et en possède encore deux autres, placés dans des chapelles formant saillie au dehors. Tous les deux remontent à l'époque de la reconstruction de la chapelle, ou tout au moins de l'érection de la paroisse. Celui de droite en entrant est dédié à Notre-Dame du Rosaire ; celui de gauche, d'abord dédié à saint Antoine, est, depuis 1872, sous le vocable de Saint-Joseph.

LE PRESBYTÈRE. — Pierre-Henri Martin avait fait aménager pour l'habitation du curé une maison presque attenante à l'église, provenue de son frère Laurent. Aliénée pendant la Révolution, cette maison a été rachetée par le curé Moënne-Loccoz, en 1805, et a subi depuis lors d'assez importantes réparations.

LE BÉNÉFICE-CURE. — Il avait commencé à se constituer, par acte Favre, not. du 17 nov. 1723, soit dix ans avant l'érection définitive, par une donation de divers biens dont le revenu était, en 1790, de 11 livres 6 sols, avec charge d'une messe basse chaque année (Vis. 1790). L'auteur de la donation était une nommée Anne Suzan. Mais le vrai fondateur du bénéfice des Brévières, ainsi qu'on l'a vu plus haut, fut Pierre-Henri Martin, dont les libéralités à diverses époques complétées par celles de quelques membres de sa famille, atteignaient en capital le total de 14. 175 livres ⁵⁹⁶, le tout grevé de deux messes basses par semaine et de six services annuels. Outre la rente de ce capital, le curé percevait un bichet d'orge de chaque famille pour le « paroissinage » (Vis. 1790), ce qui pouvait lui rapporter de 30 à 40 bichets ⁵⁹⁷.

En plus de cette dotation en argent, le bénéfice-cure des Brévières comprenait un certain nombre de pièces de pré dont l'ensemble formait un domaine rural assez important. Une bonne partie provenait des frères Maurice, Jean et Claude Bognier, par acte du 30 mai 1730, en exécution d'une disposition testamentaire de leur père Henri Bognier du 23 juillet 1723.

LES CURÉS. — La paroisse des Brévières n'a eu, avant la Révolution, que trois curés.

1. Pierre TÉTAZ, de Saint-Paul ; institué le 20 nov. 1733, il résigne par acte Gonthier not. du 10 avril 1767 et devient alors régent.

2. Joseph BLANC, de Pralognan ; curé par résignation du précédent en sa faveur, il est institué le 22 avril 1767, et meurt le 14 déc. 1788 ⁵⁹⁸.

3. Jacques EMPEREUR, de Sainte-Foy ; nommé le 17 mars 1789 (note de M. l'abbé Emprin), il émigre en 1793 ; rentré comme missionnaire en 1796, il paraît être décédé en 1800.

LA RÉGENCE. — Elle fut fondée par acte Cayre not. du 3 déc 1754, par Jean-Baptiste Suzan, négociant à Turin et natif des Brévières. Par cet acte,

ledit sieur Suzan cédait, pour la fondation d'une place de maître d'école, une maison d'habitation récemment réparée, située au village des Brévières, un autre corps de bâtiment attenant au premier, une pièce de pré pouvant être réduit en jardin et une « pension » annuelle de 560 livres. Les conditions étaient 1° que ladite école serait tenue par un prêtre à désigner par le fondateur, ou, après lui, par les fils de Pierre-Henri Martin et leurs descendants ; 2°, que ledit prêtre enseignerait, gratuitement, à tous les enfants mâles, tant natifs du lieu qu'étrangers ; « à lire, à écrire, l'arithmétique et les premiers éléments de la langue latine ; 3° que le régent maintiendrait en bon état ladite maison d'école ; 4° que le régent célébrerait toutes les semaines, à l'autel du Rosaire de l'église des Brévières, trois messes pour le repos de l'âme du fondateur et des membres de sa famille.

La rente ci-dessus de 560 livres disparut pendant la Révolution. Ce fut la fin définitive de la Régence. Il ne resta que la maison qui, recouverte après le Concordat, devint la maison d'école primaire du village.

LES RÉGENTS. — Les régents successifs ont été :

1. Michel-Gaspard BOCH, de Laval ; est nommé par l'acte de fondation du 3 déc. 1754 ; meurt le 5 août 1761.

2. Joseph BLANC, de Pralognan ; est porté à la consigne de décembre 1761 ; devient curé par permutation en 1767.

3. Pierre TÉTAZ, de Saint-Paul ; précédemment curé, il devient régent par acte de permutation Gonthier not., du 10 avr. 1767 ; meurt le 29 janvier 1775.

4. Joseph RENAUD, de Pralognan ; est mentionné comme régent par un acte Gonthier not. du 24 mars 1775 ; est nommé vicaire à Saint-Jean de Belleville, le 31 août 1790 (Arch. comm. Saint-Jean de Bell.).

5. Joseph-François CHEVALLIER, de Moûtiers ; auparavant vicaire à Saint-Jean de Belleville, il devient régent aux Brévières par permutation avec le précédent ; est mentionné comme tel par un acte Gonthier not. du 1^{er} déc. 1790 ; figure comme tel dans le tableau des prêtres du canton de Moûtiers en 1793 (Arch. com. Moût.).

CHAPELLES RURALES. — Il n'y en avait que deux : celle de Nasondaz et celle du Villaret.

Chapelle de Nasondaz (Sainte-Marguerite). — Non mentionnée par l'acte de visite de 1633, elle l'est par celui de 1653. Son érection se placerait donc

entre ces deux dates. Le curé y célébrait autrefois la messe, chaque année, le 20 juillet, jour de la fête de la titulaire, moyennant 30 sols et le dîner, aux frais alternativement des habitants du village (Vis. 1790). Mais en 1790 les habitants commençaient à ne plus vouloir supporter cette charge (Ibid.). Tombée en ruine pendant la Révolution, elle fut rétablie en 1826, mais le culte y est aujourd'hui suspendu.

Chapelle du Villaret (Saint-Nicolas). — Elle paraît avoir été construite à la fin du XVII^e siècle. Par testament du 28 février 1718, Pierre Duch la dotait d'une cense de 24 sols, pour une messe à célébrer par le curé, le 14 ou le 17 août de chaque année. Le curé y célébrait également le 6 décembre, jour de la fête de la titulaire, sous la rétribution de 24 sols, plus le dîner, comme cela a été marqué pour la chapelle de Nasondaz. Cette chapelle continue à servir au culte. Des fondations de messe y ont encore été faites dans le courant du XIX^e siècle.

CONFRÉRIES. — Il paraît en avoir existé quatre.

Confrérie du Saint-Esprit — Cette confrérie, si ancienne et si connue partout, existait à Tignes, où l'on est cependant surpris de ne la trouver mentionnée par les documents que dans le courant du XVII^e siècle ⁵⁹⁹. Des gens des Brévières en faisaient sans doute partie, mais il ne paraît pas que ce quartier ait eu sa confrérie séparée ni avant ni après l'érection de la paroisse.

Confrérie de N.-D. du Suffrage. — Cette confrérie paraît avoir existé dans la paroisse depuis son érection et était érigée à la chapelle de Saint-Antoine, dite aussi de Notre-Dame du Suffrage. Elle avait pour objet des prières pour le soulagement des âmes du Purgatoire, particulièrement des confrères défunts. Pierre-Henri Martin, par son testament du 4 sept. 1744, lui avait fait un legs de 500 livres. Un induit pontifical du 23 août 1763, portant concession d'indulgences, est le dernier document qui concerne cette confrérie aujourd'hui disparue.

Confrérie du Saint-Sacrement. — Cette confrérie, qui a également cessé d'exister, est mentionnée par l'acte de visite de 1790. Elle avait probablement été érigée en 1733, pour donner satisfaction aux paroissiens qui avaient appartenu jusqu'alors à la confrérie de même nom que possédait la paroisse de Tignes.

Confrérie du Rosaire. — Elle fut canoniquement érigée le 8 août 1746. Ses membres payaient un droit d'entrée de 6 sols et une cotisation annuelle

de 4 sols, ce qui, avec quelques offrandes, permettait au curé de célébrer la solennité du Rosaire et de faire, le lendemain, un service solennel pour les confrères défunts.

ARCHIPRÊTRÉ DE SAINTE-FOY

Cet archiprêtré comprenait, avant la Révolution, les paroisses de Sainte-Foy, Villaroger, la Gurraz, Séez et Montvalezan-sur-Séez.

I. SAINTE-FOY ⁶⁰⁰

LE NOM. — Cette paroisse doit évidemment son nom à l'illustre martyr d'Agén, à laquelle son église, de toute antiquité, nous apparaît dédiée ⁶⁰¹. Les anciens documents la désignent sous ce nom : « ecclesia de Santa Fide » (BESS., pr. 32) ou encore « ecclesia Sanctæ Fidis » (Id., pr. 37).

LES ORIGINES. — Le plus ancien document qui la mentionne est, croyons-nous, l'acte de partage (BESS., pr. 32) passé, vers l'an 1170, entre l'archevêque saint Pierre II et son Chapitre, dans la dotation duquel l'archevêque la fait entrer, au détriment de sa propre mense. Mais on a tout lieu de croire qu'elle était bien plus ancienne. Si, à cette date, comme on peut le croire, la paroisse de Tignes n'existait pas encore, celle de Sainte-Foy comprenait alors, outre son territoire actuel, tous les lieux habités situés au-dessus, dans la direction des sources de l'Isère. A partir de l'érection de la paroisse de Tignes, qui remonte vraisemblablement au XIII^e siècle, Sainte-Foy ne devait plus éprouver de perte de territoire que celle qui fut occasionnée, en 1714, par la création de la paroisse de la Gurraz, à laquelle Sainte-Foy fournit le village de la Savinaz, placé jusque-là sous sa dépendance.

L'ÉGLISE. — On ne lui connaît pas d'autre vocable, dans les temps anciens, que celui de Sainte-Foy sous lequel elle est encore placée aujourd'hui. Un lent glissement du terrain sur lequel est bâtie l'église actuelle en a, comme on sait, compromis à plusieurs reprises la solidité

pendant le dernier siècle. Si ce glissement s'est déjà produit autrefois, ce que nous ignorons, il a fallu sans doute procéder à plusieurs reconstructions successives. La dernière, soit qu'elle ait eu lieu pour la cause que nous venons de dire, soit qu'elle ait été commandée par l'accroissement de la population, paraît dater du commencement du XVIII^e siècle. L'église actuelle a été consacrée au moment de la visite du 24 juillet 1729. Le maître-autel de l'église précédente avait été consacré le 16 juillet 1653. Le tableau et la « corniche », complètement refaits suivant prix-fait Jacques Bazile not. du 7 oct. 1674, coûtèrent la somme de 3.100 florins (J.-M. EMPRIN, *Prêtres originaires, curés et vic. de Sainte-Foy*, p. 26).

Nous ne dirons rien du presbytère, n'ayant pas recueilli de notes qui s'y rapportent. D'après M. Emprin (op. cit., p. 30) la « cure d'en-haut » date du curé Charrière (1732-1780) qui la fit bâtir à ses frais.

LE BÉNÉFICE. — Lorsque le partage se fit, en 1258, entre le Chapitre régulier et le Chapitre séculier, la cure de Sainte-Foy (BESS. pr. 58) fut attribuée au chapitre séculier. Moins d'un siècle plus tard, le 17 sept. 1349 (note des Arch. commun. d'Aime, GG, 19), elle fut unie à l'archidiaconat, c'est-à-dire que l'archidiacre en était, comme tel, le titulaire et en percevait les fruits. L'union dura peu. Dès 1361, la cure de Sainte-Foy recouvrait son autonomie, avec ses curés à elle distincts de l'archidiacre, curés pourtant dont la nomination dépendit du vénérable Chapitre jusqu'à la Révolution (Vis. 17 juil. 1790).

La cure de Sainte-Foy, au XIV^e siècle, était taxée, pour le paiement de la dîme à la Chambre Apostolique, sur la base de 15 livres 7 sols 6 deniers (ALLIAUDI, Pouillé de l'ancien archia. de Tarent., dans Acad. V. d'Is., Mém., III, 532). Le Pouillé de 1608 (Ac. V. d'Is., Doc., III, 321), en évalue le revenu global à 140 florins. L'acte de visite du 15 juil. 1653 fournit là-dessus un peu plus de détails. Il mentionne d'abord les biens-fonds, dont le produit atteignait 80 fl., ensuite le droit de paroissinage dont le total était d'environ 100 fl., enfin certains revenus supplémentaires, tels que le resset qui était de 5 quarts par feu, et des dîmes en blé et en agneaux. Pour les agneaux, la dîme s'étendait jusqu'à Tignes et à Laval : de la Saint-Barthélémy (24 août) à Noël, chaque agneau payait un quart. L'acte de visite ne dit pas à quel total on pouvait atteindre de ce chef.

LES CURÉS CONNUS. — M. Emprin (op. cit., p. 24) en a publié la liste. Nous y ajouterons seulement deux ou trois noms, avec quelques dates.

1. Jean Domicelli, d'Aigueblanche ; fut archidiaque pendant la période d'union de la cure de Sainte-Foy à l'archidiaconat, 1349-1361.

2. Guillaume REVEL, des Allues ; est présenté à l'archevêque par le Chapitre séculier pour la cure de Sainte-Foy, le 6 août 1361 (Arch. par. Aime).

3. Pierre CHENAL (Canalis) ; passe un albergement, 24 fév. 1441 (EMPRIN, l. c.).

4. Hugues MONOD ; passe un acte Jacques Boch de Tignes, not., 13 nov. 1498 (Ac. départ., C, 4863).

5. Antoine DE LA VALLETTE ; est curé en 1546 (EMPRIN, l. c.).

6. Claude DES COMBES ; curé pendant peu de temps, il démissionne en faveur du suivant, en 1550 (Ibid.).

7. Jean POLLIEN, de la Balme-en-Genevois, familier de l'évêque d'Albenga (chan. P.-Et. Duc, Annuaire d'Aoste 1898) ; devient curé par résignation du précédent, 27 nov. 1550 ; est présent à des testimoniales P. Desservettaz d'Annecy not., 26 déc. 1553 ; passe reconn. au profit de noble Jean-Bapt. de Duyn par acte Jacques-Fr. Beysson not., 2 janvier 1589 (Arch. com. Villaroger).

8. Jean SALINS, de Sainte-Foy ; acte de fondation de la chapelle du Jorat, 8 sept. 1592 (EMPRIN, op. c., p. 25).

9. Pierre BONOD, de Bourg-Saint-Maurice ; est curé dès le 6 juin 1606 ; achète une maison pour la chapelle de la Madeleine, 21 juin 1629 (Ibid.).

10. Jacques BUFFARD, de Bourg-Saint-Maurice, neveu du précédent ; signe la copie des registres commençant par un acte du 22 juil. 1631 (Reg. par. au Grette) ; démissionne en faveur du suivant par acte de permutation Moris not. du 10 déc. 1659 (Etude Trésallet not. à Moût.).

11. Jean-Bapt. GRAND, de Bourg-Saint-Maur. ; neveu du précédent ; devient curé le 10 déc. 1659 ; inhumé à Sainte-Foy, 8 juil. 1679.

12. Claude BICHOZ, d'Allondaz ; est curé de juil. 1679 à avril 1692 (EMPRIN).

13. François MICHEL, de Pussy ; signe aux reg. depuis le mois d'avril 1692 (Id.) ; démissionne par permutation de bénéfice, 30 mars 1696 (Arch. dép., G suppl. 12).

14. Maurice GONCELLIN, de Saint-Jean de Belleville ; curé le 30 mars 1696 (Ibid.) ; décédé le 22 fév. 1709 ⁶⁰².

15. Jean-François MOLLIET, de Beaufort ; institué le 16 mai 1709 (EMPRIN, op. c.) ; décédé le 7 mai 1719.

16. Jean CHANU, de Villaroger ; curé le 1^{er} juil. 1719 ; décédé le 26 juil. 1732.

17. Aimé CHARRIÈRE, de Montgirod ; prend possession le 23 août 1732 ; décédé le 24 fév. 1781 (EMPRIN, op. c.).

18. Claude-Antoine DOIX, d'Arêches, paroisse de Beaufort ; mis en possession par acte Gonthier not. du 22 juil. 1781 ; émigré au mois d'avril 1793 ; rentré au mois d'août suivant ; émigré une seconde fois au mois d'octobre de la même année ; rentré définitivement en 1800 ; maintenu comme recteur par patentes du 9 nov. 1803 ; démissionnaire en 1810.

LE VICARIAT. — L'étendue de la paroisse et le chiffre assez élevé de la population obligèrent de bonne heure les curés de Sainte-Foy à se donner des aides pour l'administration des sacrements. Il n'y eut d'abord probablement qu'un seul vicaire, qui fut le recteur de l'Assomption, dès l'érection de cette chapelle en 1367. L'érection de la chapelle de la Madeleine en 1447, chapelle qui paraît également avoir été, dès le début, vicariale, permit au curé d'en avoir un second de façon régulière.

Les vicaires n'eurent, à l'origine, que les revenus de leurs chapellenies, avec peut-être une part du « casuel ». La commune leur fournit plus tard un traitement fixe dont nos notes constatent l'existence dès 1764 (Compte Gonthier not., 8 avril 1765), mais qui avait très probablement commencé à leur être payé beaucoup plus tôt. Ce traitement était de 42 livres pour chacun au moment de la visite de 1778.

L'un des vicaires ajoutait à ses fonctions ordinaires celles de recteur ou directeur de la confrérie des Pénitents.

LES VICAIRES. — La liste que nous allons en publier ne diffère guère de celle de M. Emprin (op. c., p. 40). Il nous a cependant paru nécessaire d'élaguer de celle-ci quelques noms. Par contre nous y avons introduit des noms nouveaux, ainsi que quelques précisions de dates pour les noms conservés ⁶⁰³.

1. Jean BAL ; est vic. à Sainte-Foy, en 1561 (EMPRIN, l. c.) ⁶⁰⁴.

2. Antoine JOVET, de Bellentre ; est qualifié « prêtre de Sainte-Foy » dans un acte d'accens. Humbert not. du 7 juin 1568 (Arch. comm. Valezan, DD,

39) ⁶⁰⁵.

3. Jean SALINS, de Sainte-Foy ; est présent à une reconnaissance P. Gros not. du 24 mars 1574 (Arch. de l'Institut. de Beauséjour, à Saint-Paul-sur-Isère).

4. Antoine EMPEREUR-BESSON, de Sainte-Foy ; résident à Sainte-Foy, il est présent à une reconn. Antoine Bochet not. du 14 mai 1585 (EMPRIN, op. c., p. 9).

5. Maurice BONNEVIE ; prêtre résident à Sainte-Foy, il y est présent à des reconn. Jacques-Fr. Beysson not., 3 janv. 1586 et 1589 (Arch. comm. Villaroger).

5 bis. Jean TESTU ; est rect. de la chapelle de la Madeleine en 1605

6. Jean CUDRAZ ; vic. 1609-1629 (EMPRIN).

7. Antoine EMPRIN, de Sainte-Foy ; probablement vic. dès son ordination (1608) ; bapt. 22 juil. 1631 ; est rect. de l'Assomption au moment de la visite de 1633 ; chapelain (Vis. 1653) ; décédé le 13 avr. 1654.

8. Pierre EMPRIN, de Sainte-Foy ; vic. bapt. 22 juil. 1631 ; est membre de la communauté des prêtres d'Aime en 1634.

9. Jacques PERRIER ; est recteur de Sainte-Madeleine au moment de la visite de 1633 ; décédé en 1634.

10. Pierre EMPRIN ⁶⁰⁶ ; mar. 25 juin 1637 ; est institué recteur de la Madeleine le 20 avr. 1638 ; signe fréquemment aux registres depuis 1640 ; décédé le 26 août 1677.

11. Antoine BONNEVIE ; mar. 8 juil. 1655-22 juil. 1659 ; ensuite curé de Laval.

12. Jean-Baptiste GRAND, de Bourg-Saint-Maur. ; fait le service vicarial (EMPRIN, op. c.) en 1659, jusqu'au 10 décembre, où il devient curé ⁶⁰⁷.

13. Jacques BUFFARD ; auparavant curé, il fait le service vicarial depuis sa démission (10 déc. 1659) jusqu'à son décès en 1666.

14. Maurice GONCELLIN, de Saint-Jean de Belleville ; mar. 25 juin 1665 ⁶⁰⁸ ; est élu curé de Tignes le 2 sept. 1675.

15. Charles DÉLÉANS, de Verrens ; est qualifié directeur des Pénitents dans un accens. Tallifert not., 8 oct. 1668 ⁶⁰⁹ ; est prêtre de Beaufort le 20 fév. 1671.

16. Mathieu BAL, de Villaroger ; est institué rect. de l'Assomption le 22 déc. 1675 (Arch. dép., G sup. 11) ; acte de mar. 20 juil. 1682 (Reg. par.) ⁶¹⁰.

17. André BAL, de Villaroger ; est institué rect. de Sainte-Madeleine, 27 août 1677 (A. dép., G sup. 11) ; élu curé d'Aigueblanche, 28 avr. 1678.

18. Pierre CLÉMENT, de Plancherine ; vic. en 1678 (EMPRIN, op. c.) ⁶¹¹.

19. Jean-Pierre BOLLIET, de Granier ⁶¹² ; mar. 2 juil. 1682 ; est vic. à Bellentre le 21 sept. 1686 (Arch. com., GG, 16).

20. Jean-Bapt. BAL ⁶¹³ ; vic. en 1684 (EMPRIN, op. c.).

21. Antoine Boy (ou Michel-Boëx), de Marthod ⁶¹⁴ ; vic. en 1686 (EMPRIN, op. c.) ; est vic. à Mercury le 13 juin 1689 (Reg. par)

22. Ambroise FACEMAZ, de Bourg-Saint-Maurice ⁶¹⁵ ; vic. en 1688 (EMPRIN, notes man.) ; est accensataire de la cure de Bourg-Saint-Maur. le 1^{er} déc. 1688 (Arch. com. B.-S.-M., FF. 17).

23. Sébastien PERROD, d'Allondaz ⁶¹⁶ ; vic. en 1689 (EMPRIN, notes man.) ; est vic. à Landry le 29 oct. 1692 (R. p. Landry).

24. Jean-Philippe SIMILLE, de Planvillard paroisse de Moûtiers ; vic. en 1689 (EMPRIN, n. man.) ; obl. Laurent not., 5 mars 1692 (Et. Trésallet not.) ; résigne la chapelle de l'Assomption le 2 mai 1696 (A. dép.) G sup. 12).

25. Joseph UDRY ; encore vic. à Bellentre le 18 sept. 1692 (Reg. par. Bell.), il succéda probablement à Séb. Perrod au mois d'oct. de cette même année ; mar. 30 avr. et 16 juin 1696 (Reg. par.).

26. Jean DÉLÉANS, de Verrens ; vic. en 1695 (EMPR. n. man.) ; quitt. A. EMPRIN not., 29 déc. 1697 ; mar. 11 août 1698 (R. p.) ; est vic. à Saint-Paul depuis le courant de l'hiver 1699.

27. Alexis JORIOZ, d'Hautecour ; est institué rect. de l'Assomption le 2 mai 1696 (A. dép., G sup., 12) ; mar. 1^{er} août 1696 (R. p.) ; est vic. à Landry le 22 mai 1697 (R. p. Land.).

28. André DUCREY, de Saint-Jean de Belleville ; quitt. A. Emprin not., 29 déc. 1697 ; acte Maître not., 2 oct. 1708 ; est curé de Rognaix le 20 nov. 1708 (R. p. Rogn.).

29. Jean CHANU, de Villaroger ; est nommé rect. de la Madeleine par acte Beissonnet not., 15 fév. 1699 ; élu curé de Tignes, le 3 juil. 1704, il résigne sa chapellenie le lendemain.

30. Barthélemy RICHERMOZ, né à Bourg-Saint-Maur. d'un père natif de Peisey ; mar. 9 sept. 1704 ; acte Cléaz not., 18 août 1720 : curé d'Hauteville, dès le 12 sept. 1720 (R. p. Hautev.).

31. François EMPEREUR-BESSON, de Sainte-Foy ; qualifié vie. dans un acte de mar. 18 août 1709 ; encore qualifié recteur (des Pénitents) aux actes des 14 janv. 1711 et 19 sept. 1713 ; ensuite directeur au Sémin.

32. Philibert BRUNY, né à Moûtiers de parents originaires des Allues ; acte J.-B. Chedal not. 30 oct. 1711 ; mar. 19 juil. 1712 ; visite du 22 juil. 1751 ; décédé vers 1754.

33. Pierre RELIER, des Avanchers ; actes Costes not., q oct. 1720, et Gonthier not., 18 janv. 1725.

34. Balthazard SACHET, des Esserts-d'Aime ; test. Ador not. 2 oct. 1726 ; fait la déclaratoire pour les biens d'ancien patrimoine de la chapelle de Sainte-Madeleine, 12 juin 1732 (Arch. dép., C, 4863) ; est prêtre d'Aime en 1738.

35. Jean-Bapt. CHARRIÈRE, de Montgirod, frère du curé ; est qualifié vicaire dans des actes Villien not., 7 nov. 1738, et Gonthier not., 14 sept. 1741.

36. Michel EMPEREUR-POUPELLOZ, de Sainte-Foy ; prêtre dès le mois de déc. 1741, il a probablement été vic. dès cette époque ; est qualifié tel dans des actes Pillet not., 8 janv. 1744, et Gonthier not., 22 fév. 1753.

37. Jacques BRIANÇON, de Mâcot ; acte Gonthier not., 23 juin 1753 ; décédé à Sainte Foy, le 1^{er} nov. 1753.

38. Etienne ROCHE, de Naves ; actes Gonthier not., 11 nov. 1753 et 11 avril 1755.

39. Joseph CARRET, de Bonneval ; vic. en 1754 (EMPRIN, op. c.) ⁶¹⁷.

40. Germain MARTIN, des Allues ; acte Gonthier not., 20 juin 1754 ; transféré de Sainte-Foy à la régence de Saint-Jean de Belleville, 2 juin 1756 (Arch. com. S.-Jean).

41. Jean-Pierre CRESCEND, de Villaroland, paroisse d'Aime ; acte Gonthier not., 12 mai 1755 ; consigne de décembre 1759 ; recteur de l'hôpital d'Aime, 20 mars 1760.

42. Pierre COLLOMB, d'Hautecour ; acte Gonthier not., 7 mai 1756 ; consigne de décembre 1759 ; est chapelain à Saint-Martin de Belleville, le 1^{er} juin 1760.

42. Jean-Pierre VILLIOD, de Saint-Laurent de la Côte ; vic. pendant deux mois et quelques jours en 1760 (EMPRIN, op. c.).

43. Martin CHARRIÈRE, de Montgirod ; acte Gonthier not., 3 juil. 1760 ; consigne de déc. 1764 ; mar. 17 janv. 1765.

44. François SAUGEY, de Moûtiers ; probablement vic. depuis son ordination, 20 déc. 1760 ; acte Gonthier not., 3 mars 1761 ; décédé à Sainte-Foy, 6 mai 1774.

45. Pierre BAL ⁶¹⁸ ; présent à un mar., 15 oct. 1765.

46. André BOURGEOIS, du Villard de Beaufort ; consigne de décembre 1765 ; signe un reçu à Sainte-Foy, 5 fév. 1770 (EMPRIN, note man.)

47. Louis ETIENNE, des Allues ; actes Gonthier not., 10 juin 1770, et 11 août 1772.

48. Jean-Jacques GENTIL, de Mâcot ; consigne de décembre 1772 ; devient prêtre d'Aime, le 31 oct. 1773 (Arch. Tremey),

49. Michel JACQUEMARD, de Doucy ; reçoit son traitement complet pour 1774 (Compte Gonthier n., 25 avr. 1775) ⁶¹⁹ ; acte Gonthier not., 29 juil. 1774 ; reçoit son traitement pour tout 1775 (Compte Gonthier n. 25 av. 1776) ; est vicaire aux Avanchers le 27 août 1776.

50. Joseph CARRET, de Briançon (N.-D. de) ; mentionné comme vic. de Sainte-Foy dans un acte de mar. à Villaroger, 30 avr. 1774 ; acte Mugnier not., 8 août 1776.

51. Jean-Bapt. BALLAURENT, d'Hauteluce ; est payé comme vic. pour partie de 1776 (Compte Gonthier n., 2 avr. 1777) ; mar. 13 juil. 1786 ; est régent à Hauteville de N.-D. du Pré en 1787.

52. Maurice FRONT, des Allues ; reçoit son traitement pour tout 1777 (Compte Gonthier n., 4 mai 1778) ⁶²⁰ ; acte Gonthier not. 22 juil. 1781 ; curé de la Saulce très peu après ⁶²¹.

53. Jacques EMPEREUR, de Sainte-Foy ; acte Gonthier not., 25 juin 1781 ; consigne de déc. 1785.

54. Jean-François BÉRARD-BERGERY, de Tessens ; actes Gonthier n., 29 déc. 1786 et 11 avr. 1791 ⁶²².

55. Jean-Pierre RACT, de Mercury ; acte Gonthier not., 26 mai 1791 ; émigré le 18 mai 1793.

56. N. COMOY, de Saint-Claude, en Franche-Comté ⁶²³ ; est qualifié recteur de la Madeleine et vicaire dans des actes Gonthier not., 31 déc. 1791 et 12 juin 1792.

CHAPELLES ET CHAPELLENIES. — Les unes étaient érigées dans l'intérieur même de l'église paroissiale, les autres en dehors.

Autels-chapelles de l'église paroissiale. — Outre le maître-autel, il y en avait quatre autres, placés deux à droite et deux à gauche dans la nef.

Autel de l'Assomption. — A cet autel étaient érigées deux chapelles ou chapellenies : celle de l'Assomption et celle de N.-D. des Carmes.

Chapelle de l'Assomption. — C'était incontestablement la plus ancienne des chapelles de la paroisse. Elle avait été fondée par Pierre Bonnevie, curé de Tignes et probablement natif de Sainte-Foy, par acte Bordonis not. du 14 juin 1367 (Arch. dép., C, 4863). L'autel en était situé du côté droit « a dextris ecclesie » (Vis. 1633), « à droite en entrant » (Vis. 1778).

Le curé et la famille des Bonnevie ⁶²⁴ avaient, chacun pour une moitié, le patronage de cette chapelle (Vis. 1653 et 1778). L'acte de visite de 1633 en évalue le revenu à 15 écus de Savoie, provenant du produit de divers biens ruraux. Celui de 1653 fait consister ces biens en une maison avec jardin, au village de Sainte-Foy, 2 bichets de champ et 14 bichets de pré. Il y avait aussi 30 fl. de Savoie de censes diverses. Ces biens rapportaient encore en 1778 (Vis. 17 juil.) 14 livres. Les censes que nous venons de mentionner subsistaient aussi à cette même époque, mais l'acte de visite n'en précise pas le montant. La communauté payait alors au recteur 42 livres pour le service vicarial.

Le recteur était en effet tenu, probablement en vertu de l'acte de fondation initial, d'aider le curé dans les actes de son ministère, et notamment de porter, au besoin, le saint viatique aux malades (Vis. 1633), auquel cas le curé devait le nourrir, suivant ce qui avait été constaté par l'acte de visite du 11 nov. 1618 (Ibid.).

LES RECTEURS. — En suivant attentivement la succession des vicaires à partir d'Antoine Emprin, qui était recteur de l'Assomption au moment de son décès, en 1654, on établirait sans trop de peine la liste des recteurs de cette chapelle. Nous nous contenterons de placer après le sien les noms des vicaires que les documents nous ont expressément fait connaître comme tels.

1. Antoine EMPRIN ; vis. 1633 et 1653.
2. Maurice GONCELLIN ; rect. en 1665, il démissionne en 1675.
3. Mathieu BAL ; est institué le 22 déc. 1675.
4. Jean-Philippe SIMILLE ; rect. en 1689, il résigne le 2 mai 1696.
5. Alexis JORIOZ ; est institué le 2 mai 1696.
6. André DUCREY ; recteur en 1697, il résigne en 1708.

7. Philibert BRUNY ; rect. en 1711 ; décédé en 1754.

8. Maurice FRONT ; mentionné par l'acte de vis. de 1778.

9. Jacques EMPEREUR ; est institué le 24 mars 1783.

10. Jean-François BÉRARD-BERGERY ; est mentionné comme premier vicaire, par conséquent rect. de l'Assomption dans le compte de 1786 (acte Gonthier not. du 5 juil. 1787.)

Chapelle de N.-D. des Carmes. — Nous ignorons la date de son érection. L'acte de 1778 la place à l'autel de l'Assomption. Le service en était alors fait par le curé.

Autel-chapelle de N.-D. de Pitié. — Cet autel était situé du même côté que le précédent, plus près de la porte d'entrée. Il a dû être érigé seulement au XVIII^e siècle, après la reconstruction de l'église. Mentionnée par les actes de visite de 1778 et de 1790, la chapelle n'avait ni recteur ni revenus fixes et était entretenue au moyen des offrandes des fidèles.

Autel-chapelle du Rosaire. — L'autel du Rosaire avait d'abord été érigé en avant du chœur, du côté de l'Evangile. Comme il gênait les fidèles pour l'assistance à la messe (Vis. 1633), l'archevêque en ordonna la suppression et fit transporter la chapelle du Rosaire à l'autel de Sainte-Madeleine, dont nous allons parler et auquel le Rosaire a quelquefois donné son nom.

La chapelle du Rosaire n'avait pas de revenus fixes ni de recteur (Vis. 1633). Le service en était fait par le curé (Vis. 1778). Le procureur de la confrérie y devait faire célébrer les premiers dimanches du mois et aux fêtes de la Sainte-Vierge.

Autel-chapelle de Sainte-Madeleine. — Cet autel était situé du côté gauche, « a sinistris ecclesiæ » (Vis. 1633), dans le voisinage du chœur, et faisait pendant à celui de l'Assomption.

La chapelle de Sainte-Madeleine était vicariale, comme celle de l'Assomption, et exigeait la résidence du recteur. Divers particuliers du lieu l'avaient fondée par acte Jean Seytoris not. du 22 oct. 1447, acte que le chanoine séculier et vicaire général Jean de mea parte avait homologué le même jour (Arch. dép., C, 4863). Sa dotation comprenait, peut-être dès l'origine, une maison avec jardin ⁶²⁵, 2 seytorées de champ et un journal de pré (Vis. 1653). Le revenu total était de 30 fl. de Savoie, y compris 7 fl. de censes féodales (Ibid.). Il fut augmenté plus tard par un subside que la communauté payait au recteur pour le service vicarial (Vis. 1778). Ce subside était probablement égal à celui que touchait l'autre vicaire, soit le recteur de l'Assomption.

Le recteur était tenu d'aider le curé et de célébrer les dimanches et les fêtes, suivant l'acte de visite du 11 novembre 1618 (Vis. 1633). Le droit de patronage appartenait par moitié au curé et à la famille des Grasset, du village de Sainte-Foy (Vis. 1633 et 1729), à laquelle devait succéder dans la suite celle des Marmottan.

LES RECTEURS. — Parmi les vicaires dont nous avons donné les noms précédemment, voici ceux qui sont expressément connus pour avoir été « recteurs de la Madeleine ».

0. Jean TESTU ; passe accens. en 1605 (Arch. de M. Emprin).
1. Jean CUDRAZ, 1609-1629 (EMPRIN, op. cit., p. 40).
2. Jacques PERRIER ; vis. 1633 ⁶²⁶.
3. Pierre EMPRIN ; est institué le 20 avril 1638.
4. André BAL ; instit. le 26 août 1677.
5. Jean CHANU ; est nommé par acte Beissonnet not. du 15 fév. 1699 (Tabellion) ; résigne en 1704.
6. Barthélémy RICHERMOZ ; est institué le 9 fév. 1705.
7. Pierre RELIER ; mentionné par acte Costes not., 9 oct. 1720.
8. Balthazard SACHET ; vis. 1729 ; acte Gonthier not., 19 janv. 1733.
- 8 bis. Joseph CARRET ; passe albergement Gonthier not., 16 juillet 1774.
9. Jean-Bapt. BALLAURENT ; vis. 1778.
10. Jean-François BÉRARD-BERGY ; est institué le 28 août 1789 et mis en possession par acte Jaquemard not. du 14 sept. suivant ⁶²⁷.
11. N. COMOY ; acte Gonthier not. du 31 déc. 1791.

En étudiant avec attention la succession des vicaires, on comblerait aisément les vides de la liste qui précède. Nous en laissons le soin au lecteur.

Autel-chapelle de Saint-Jean-Baptiste. — Situé du côté gauche et faisant pendant à celui de Notre-Dame de Pitié, il ne fut probablement aussi érigé qu'au moment de la reconstruction de l'église. La chapelle de Saint-Jean-Baptiste n'avait ni recteur ni revenus. Les offrandes des fidèles en assuraient l'entretien.

CHAPELLES SITUÉES EN DEHORS DE L'ÉGLISE PAROISSIALE. — Nous mentionnerons d'abord les trois qui se trouvaient dans le voisinage plus ou moins immédiat du village chef-lieu. Viendront ensuite les

chapelles rurales proprement dites ou chapelles de village. Un astérisque (*) fera reconnaître celles qui existent encore.

Chapelle ou église ⁶²⁸ des Pénitents. — Située au-dessus du village de Sainte-Foy, elle venait d'être construite aux frais des membres de la confrérie du Saint-Sacrement lorsque Mgr Benoît-Théophile en fit la visite, le 1^{er} août 1633. L'archevêque en avait consacré l'autel ce jour-là même et l'avait dédié, ainsi que la chapelle à saint Bon et à saint Maur. Par acte Gonthier not. passé la veille, les Pénitents s'étaient obligés à y faire célébrer les dimanches et jours de fête (Vis. 1633). Elle n'avait pas de revenus distincts de ceux de la confrérie (Ibid.). L'un des vicaires, en sa qualité de recteur ou directeur de la confrérie, en faisait le service (Vis. 1729 et 1778).

* Chapelle de Sainte-Barbe. — Elle était située aussi en dehors du village, sur le chemin de la Thuile. Elle avait été construite vers 1672, « en l'honneur du Dieu tout-puissant, de la sainte et Immaculée-Conception de la B. Vierge Marie et de sainte Barbe », contre les ravages de l'eau, par les habitants de Sainte-Foy, en exécution d'un vœu fait sur le conseil du P. Anselme, gardien du couvent des Capucins de Bourg-Saint-Maurice, et du P. Robert, prédicateur du même couvent, avec approbation de l'archevêque Milliet de Challes (abbé J. DUCH, Confér. man. de 1897). Elle avait une messe fondée mais pas de recteur (Vis. 1778).

* Chapelle de la Roche (dite aussi de sur la Roche). — Plus ancienne que les deux précédentes, elle était dédiée à la Sainte-Vierge et porte dans les anciens actes de visite le nom de Notre-Dame de la Roche (Vis. 1633, 1653 et 1729). L'acte de visite de 1778 y ajoute le vocable secondaire de Saint-Antoine. Elle avait été fondée en 1609 (EMPRIN, op. c., p. 25), par acte du 30 avril, par François Bontas, Amédée Arnod et le notaire Jacques Péronel (Vis. 1633). La dotation était de 5 florins et les charges de 5 messes par an (Vis. 1633 et 1653). Egrège Antoine Bochet, chatelain de la Val d'Isère, et, après lui, ses héritiers en eurent d'abord le patronage (Ibid.). La dotation fut augmentée peu après par Demoiselle Gaspard Plassiard, à qui le droit de patronage se trouva, de ce chef, transféré. La famille Plassiard s'étant éteinte dans la suite, elle était, en 1778, « de libre collation de l'Ordinaire » et possédait alors un revenu de 9 livres.

Les seuls recteurs connus de nous sont :

1. Pierre BONOD, curé ; nommé le 30 avr. 1609 (EMPRIN, l. c.).
2. Gaspard-Antoine ABONDANCE ; donne sa démission le 24 avr 1703.

3. Jacques EMPEREUR ; est institué le 4 févr. 1779 (Arch. dép., G suppl., 13).

CHAPELLES DE VILLAGE. — Elles étaient autrefois très nombreuses. Un certain nombre ont maintenant disparu. Nous commençons par celles qui existaient déjà en 1633, en suivant l'ordre dans lequel l'acte de visite de cette année-là les énumère.

CHAPELLES DE LA THUILE. — Ce village en possédait deux, contiguës l'une à l'autre (Vis. 1633), peut-être sous le même toit (Vis. 1778).

Chapelle de Saint-Barthélémy. — Elle n'avait pas de revenus en 1633. L'archevêque prescrit d'y mettre une pierre sacrée dans le délai d'un mois. Une offrande y était faite par les habitants, le jour de la fête du saint, et le curé y célébrait ce jour-là (Vis. 1653). Les habitants du village l'entretenaient et y fondèrent plus tard quelques messes. L'acte de visite de 1778 n'indique pas à quelle date ces messes furent fondées ; elles étaient célébrées par le curé (Vis. 1778).

Chapelle de Saint-Roch. — Elle avait été dotée d'un florin, par acte Gonthier not. du 30 nov. 1630, à charge d'y célébrer une messe par an (Vis. 1633). Mgr Benoît-Théophile y fit mettre une croix et des chandeliers (Ibid). Elle était aussi entretenue par les habitants, et le curé en faisait également le service (Vis. 1778).

* Chapelle du Jorat (Saint Aubin). — Elle avait été fondée par Nicolas Salins, par acte Pondruel not., du 8 sept. 1592 (EMPRIN, op. c., p. 25) L'archevêque enjoint aux habitants, en 1633, d'y placer, dans le délai d'un mois, une pierre sacrée, une croix et des chandeliers, de la fermer et de l'entretenir à perpétuité. Elle possédait alors 6 sols de revenu pour une messe (Vis. 1633) à célébrer le jour de saint Aubin (Vis. 1653). Ces 6 sols avaient été légués par égrège André Salins (Ibid.). Elle était sans revenus aux approches de la Révolution (Vis. 1778).

* Chapelle du Villard (Saint Pantaléon). — L'acte de visite de 1633 porte à son sujet les mêmes injonctions que pour la précédente. Celui de 1653 note qu'elle avait alors un revenu de 3 florins, que payait André Salins. Le curé y célébrait la messe le jour du saint et deux autres messes dans le cours de l'année.

* Chapelle du Miroir ⁶²⁹ (Saint Ours et sainte Brigitte). — Elle n'était pas encore dotée en 1633 et menaçait ruine. Aussi l'archevêque enjoint-il aux habitants de la réparer, de la doter dans l'année et d'y mettre une pierre sacrée. Elle possédait, en 1653, un revenu de 6 sols. L'acte de visite de 1778 ne lui en reconnaît plus aucun, mais mentionne cependant quelques messes fondées. Une messe y était alors célébrée par le curé, le jour de sainte Brigitte ; la rétribution de cette messe était fournie par les offrandes.

* Chapelle de la Mazuré (Saint Claude). — Cette chapelle était d'abord située près du torrent dit de saint Claude. Une inondation l'ayant fait disparaître, elle fut reconstruite, en 1736, au milieu du village, et placée sous le vocable de saint Claude et de sainte Appolonie. Mgr Benoît-Théophile avait, en 1633, enjoint aux habitants de la doter, « sous peine de démolition », mais elle n'avait encore aucun revenu en 1653. Dès cette époque, le curé y célébrait le jour de saint Claude, sous la rétribution fournie par les offrandes. La même chose se pratiquait aussi, plus tard, le jour de la fête de sainte Appolonie (Vis. 1778).

* Chapelle de la Combaz (Sainte Anne et saint Félix). — Elle n'avait encore, en 1633, ni pierre sacrée ni chandeliers, mais elle possédait un revenu de 2 fl. qui lui avait été assuré par acte Gonthier not. du 12 juil. 1627. Les charges étaient de deux messes, à célébrer le 26 juillet et le 30 août (Vis. 1633). Le curé dînait, ces jours-là, dans le village, aux frais des habitants (Vis. 1653).

Chapelle du Fénil (Saint Léonard). — Elle avait été dotée dès 1625, par acte Gonthier not., d'un florin de revenu, pour une messe à célébrer par le curé, le 6 nov. (Vis. 1633). Les habitants devaient, ce jour-là, donner à dîner au curé (Vis. 1653). L'archevêque avait prescrit, en 1633, d'y mettre une pierre sacrée et deux chandeliers, et de la fermer dans le délai d'un mois. Cette dernière prescription fut renouvelée par le visiteur de 1653. L'acte de visite de 1778 ne mentionne pas cette chapelle, ce qui suppose qu'elle avait déjà cessé d'exister à cette date.

Chapelle du Séru (Saint Jacques apôtre). — Cette chapelle n'avait, en 1633, ni pierre sacrée, ni croix ni chandeliers. L'archevêque enjoint aux habitants d'y pourvoir et de l'entretenir. L'acte de visite de 1653 y ajoute l'ordre de la fermer. Il s'y célébrait alors, probablement le jour de la fête du titulaire, une messe rétribuée par les offrandes de ce jour. La chapelle est encore mentionnée par l'acte de visite de 1778.

* Chapelle du Monal (Saint Clair). — Mgr Benoît-Théophile, en 1633, prescrit aux habitants de la pourvoir d'une pierre sacrée et de l'entretenir à perpétuité. Quelque temps après Antoine Empereur-Germaz y fondait une messe annuelle, pour laquelle il serait payé au curé 3 sols et le dîner. (Vis. 1653).

Chapelle de l'Echaillon (Notre-Dame de la Visitation). — En 1633, elle manquait encore de pierre sacrée. L'acte de visite de 1653 lui reconnaît un revenu de 18 sols, pour la rétribution d'une messe à célébrer le jeudi avant la saint Jean-Baptiste. La chapelle existait encore au moment de la visite de 1778.

* Chapelle de Nantcruet (Saint Fabien et saint Sébastien). — Mgr Benoît-Théophile y fait placer une pierre sacrée, une croix et des chandeliers, et en met l'entretien à la charge des habitants (Vis. 1633). L'acte de visite de 1653 nous apprend qu'elle avait ses ornements, sauf la chasuble et le manipule. Encore mentionnée en 1778, elle était en ruine depuis 1866, lorsque les habitants la firent réparer sur les instances du curé Garçon (J. DUCH, conf. de 1897).

* Chapelle de la Chenal-dessus (Saint Grat). — Elle existait en 1633 mais n'avait ni croix ni chandeliers. L'archevêque enjoint aux habitants de l'en pourvoir et de l'entretenir (Vis. 1633). Au moment de la visite de 1653, le curé y célébrait, le jour de la fête du saint, une messe rétribuée par les offrandes.

Chapelle de la Chenal-dessous (Saint Donat). — Non mentionnée par l'acte de visite de 1633, elle fut fondée quelque temps après, par Nicolas Marmottan, qui s'était obligé à payer au curé un florin et le dîner pour la messe du jour de la fête (Vis. 1653). L'acte de visite de 1778 ne la mentionne pas.

* Chapelle de Viclaire ⁶³⁰ (Saint Nicolas). — L'archevêque prescrit, en 1633, de la pourvoir de chandeliers et de la doter. En attendant, elle sera entretenue par les habitants (Vis. 1633). A l'époque de la visite de 1653, les habitants se cotisaient entre eux à un sou par feu, pour payer l'honoraire de la messe du jour du saint et donner à dîner au célébrant à tour de rôle. En 1778, la chapelle avait cinq messes fondées que le procureur du village faisait célébrer par l'un des vicaires.

Chapelle du Biolley (Saint Maurice). — Le sieur Antoine Gonthier s'était obligé, dès avant 1633, à payer à perpétuité un florin pour la messe du jour du patron, mais la chapelle n'avait encore ni pierre sacrée, ni croix ni

chandeliers (Vis. 1633). Vingt ans plus tard, elle avait ses ornements à elle, sauf le calice et le missel (Vis. 1653). Elle existait encore en 1778.

Chapelle de Bonconseil (Saint Germain). — Elle existait déjà en 1633, mais n'avait encore, alors, ni pierre sacrée ni chandeliers (Vis. 1633). Elle fut dotée un peu plus tard par François et Antoine Salins et par d'autres membres de la même famille (Vis. 1653). Au moment de cette dernière visite, les fondateurs payaient 6 sols et le dîner pour une messe, le jour du patron (Ibid.). Cette chapelle existait encore en 1778. Elle était en reconstruction en 1897, sous le vocable de Notre-Dame du Bon-Conseil (J. DUCH, conf.).

* Chapelle de Montalbert (Sainte Marguerite). — Elle avait ses ornements, le calice et le missel exceptés, mais manquait de pierre sacrée et de chandeliers, en 1633. Entre cette visite et celle de 1653, la famille des Bosonnet la dota d'un revenu fixe de 2 sols (Vis. 1653).

Chapelle des Moulins ⁶³¹ (Saint Bernard de Menthon). — Sans pierre sacrée ni chandeliers, en 1633, l'archevêque en met l'entretien à la charge des habitants. Elle fut dotée, peu après, de 3 sols de revenu pour une messe à célébrer le jour du titulaire, avec dîner à fournir au prêtre célébrant (Vis. 1653). Elle existait encore en 1778.

Chapelle des Granges (Saint Joseph et saint François). — Par acte Ant. Gonthier not. passé en 1626, elle avait été dotée par Jean-François Gonthier-Gerlier d'un revenu de 2 fl. pour une messe à célébrer à chacune des fêtes des deux titulaires (Vis. 1633 et 1653). Elle n'était pas encore pourvue de pierre sacrée en 1633. Non mentionnée sous le nom ci-dessus par l'acte de vis. de 1778 elle y figure peut-être cependant sous le nom de chapelle de saint François du village de la Planche, aujourd'hui, d'ailleurs, aussi disparue.

* Chapelle du Planay-dessus (Saint Michel). — Elle n'avait ni pierre sacrée ni chandeliers en 1633. Un peu plus tard, elle fut pourvue d'une rente de 3 sols (Vis. 1653). Le curé y célébrait, le jour de Saint-Michel, sous la rétribution des offrandes de ce jour (Ibid.).

* Chapelle du Planay-dessus (Saint André apôtre). — Il lui manquait la croix et les chandeliers en 1633. Elle en fut pourvue peu après. Les offrandes des habitants rétribuaient la messe que le curé y célébrait le jour de la fête du titulaire (Vis. 1653).

* Chapelle du Chavarnier (Saint Jean-Baptiste). — L'acte de visite de 1633 constate qu'elle menace « ruine complète ». Comme elle est,

d'ailleurs, située dans un lieu marécageux, l'archevêque veut qu'elle soit reconstruite, dans le terme d'une année, en un meilleur endroit (Vis. 1633). L'acte de visite de 1653 lui reconnaît Uflorin de revenu, mais il restait à la fermer (Vis. 1653). Le curé y célébrait, le jour du saint, sous la rétribution d'un florin, et l'on donnait à dîner au curé et au clerc.

* Chapelle du Battieu (Sainte Catherine). — L'archevêque ordonne, en 1633 qu'elle soit restaurée dans les trois mois et qu'il soit pourvu à son entretien à perpétuité. Elle n'était pas encore dotée de revenus fixes, vingt ans plus tard, mais les Bazille y faisaient célébrer une messe le jour de sainte Catherine, et une autre le jour de saint Silvestre, devenu, dans l'intervalle, titulaire secondaire de la chapelle (Vis. 1653).

* Chapelle de la Sassièrè (Saint Pierre-aux-liens). — L'acte de visite de 1633 la place, sous le même vocable, au village des Molettes. Elle n'avait alors aucun revenu. Vingt ans plus tard (Vis. 1653), elle était dotée d'un florin, que payait Claude Empereur-Crestet.

* Chapelle de Mercuel (Saint Roch). — L'acte de visite de 1633 la dit « suffisamment ornée ». Les habitants y faisaient célébrer une messe le jour de la fête du saint, au moyen des offrandes. En 1653, elle avait un quart d'écu de revenu.

Chapelle du Parc (Saint Antoine de Padoue). — Cette chapelle, située dans la montagne, est mentionnée par l'acte de visite de 1778 comme n'ayant ni recteur ni revenus. Elle a servi, paraît-il, de corps de garde pendant la Révolution et est aujourd'hui complètement détruite (J. DUCH, confér.).

* Chapelle de l'Arpettaz (Saint Guérin). — Nouvellement construite à la montagne par les « communiers des villages du Planay », elle avait été dotée par eux d'un capital de 70 fl., par acte Gonthier not. du 9 août 1716 (Tabell.). La rente devait être appliquée à la célébration d'une messe le jour de la fête du titulaire, 28 août. La chapelle était dans les mêmes conditions matérielles que la précédente en 1778.

Chapelle du Châtelard (Notre-Dame des Neiges). — Elle n'avait, elle aussi, ni recteur ni revenus en 1778 et a été plus tard détruite.

Chapelle du Champet (Saint Joseph). — Cette chapelle est mentionnée par l'acte de visite de 1778. Elle avait une messe fondée que le curé célébrait le jour du titulaire. Les débordements du nant de Saint-Claude la détruisirent, ainsi que le village, au mois de novembre 1895 et au mois de juin 1896.

* Chapelle du Pertuis (Notre-Dame d'Oropa). — C'était la moins ancienne de toutes les chapelles érigées dans la paroisse avant la Révolution. Elle fut construite aux frais de Barthélemy Blanc et d'Alexandre Favre et dotée par eux, par acte Gonthier not. du 21 juin 1781. Elle a été entièrement reconstruite, il y a quelque vingt-cinq ou trente ans, par le curé Garçon.

Nous achèverons ces notes sur les chapelles de Sainte-Foy en mentionnant un « ermitage » qu'un prêtre nommé Georges Richard, « hermite de l'ordre des Chartreux », y avait établi vers le commencement du XVII^e siècle. Un prêtre de Saint-Martin de Belleville, Antoine Jay, plus tard chapelain à la Perrière, y avait passé environ trois ans sous sa direction, ainsi qu'en témoigne une attestation Ant. Gonthier not. du 8 déc. 1624 (Arch. com. la Perrière). Georges Richard était alors décédé. L'acte ne précise malheureusement pas l'endroit où l'ermitage était situé.

CONFRÉRIES. — Il y avait au moins cinq confréries dans la paroisse.

Confrérie du Saint-Esprit. — Moitié association pieuse, moitié société de charité et d'assistance mutuelle, cette confrérie y a dû être établie de bonne heure, comme partout. L'étendue de la paroisse se prêtait même à la création de plusieurs sections distinctes et autonomes. C'est ainsi que, par acte Bessonnet not. du 24 juin 1697 (Tabell.), un « obligé » était passé en faveur de la « confrérie du Saint-Esprit du Miroir et de la Mazure ». On peut croire que d'autres quartiers avaient aussi leur confrérie spéciale.

Confrérie du Saint-Sacrement. — Comme on l'a vu plus haut, elle existait déjà en 1633 et avait, dès cette époque, sa chapelle à elle, celle de Saint-Bon et de Saint-Maur qu'elle avait fait bâtir à ses frais et qu'elle entretenait (Vis. 1633). Son érection devait être alors assez récente. Le recteur de la confrérie, dit « recteur » ou « directeur » des « Pénitents était l'un des vicaires.

Ceux que les documents nous font connaître comme tels sont :

1. Charles DÉLÉANS ; passe accens. Tallifert not., 8 oct. 1668 (Arch. partic. de M. l'abbé Jos Garin).

2. François EMPEREUR-BESSON ; est recteur des Pénitents en 1710 (EMPRIN, op. cit., p. II).

3. Barthélemy RICHERMOZ ; mar. 4 juil. 1713-23 janv. 1720 (Reg. par.).

4. Balthasard SACHET ; vis. 1729 ; acte Blanc not., 10 nov. 1732.

5. Philibert BRUNY ; acte Rapin not., 27 mai 1739 ; fut recteur jusqu'à son décès en 1754.

6. François SAUGEY ; acte Gonthier not., 12 déc. 1762.

7. André BOURGEOIS ; acte Gonthier not., 12 juin 1769.

8. François SAUGEY ; redevenu recteur, probablement dès le départ du précédent, en 1770, il est mentionné au compte de 1774, année de son décès (acte Gonthier not 23 sept. 1775).

9. Joseph CAPRET ; compte 1774 Gonthier not., 23 sept. 1775.

10. Jean-Bapt. BALLAURENT ; vis. 1778 ; fut probablement recteur jusqu'à son départ en 1786.

11. Jean-François BÉRARD-BERGERY ; fut recteur, étant seul vicaire, de 1786 à 1789, et probablement jusqu'à son départ en 1791.

12. Jean-Pierre RACT ; est nommé recteur par acte Gonthier not. du 4 mars 1792.

Confrérie du Rosaire. — Elle n'était pas moins ancienne que la précédente. Son autel, jusque-là placé en avant du chœur fut supprimé en 1633, et ses offices se célébrèrent dès lors à l'autel de Sainte-Madeleine, qui prend quelquefois le nom d'autel du Rosaire. Le recteur de la Confrérie était le curé, qui présidait ses offices particuliers et célébrait la messe des premiers dimanches du mois et des fêtes de la Sainte-Vierge.

Confrérie du Mont-Carmel. — Son existence est attestée par celle de la chapelle de Notre-Dame des Carmes dont nous avons parlé. Le silence des actes de visite de 1633 et de 1653 laisse croire que cette confrérie ne fut érigée que plus tard.

Confrérie de Saint-François-Xavier. — Etablie nous ignorons à quelle date, elle fournissait au curé des auxiliaires pour l'instruction religieuse des enfants et des ignorants (J. DUCH, confér. de 1897).

PRÉDICATIONS DU CARÊME ET MISSION. — Par testament Bonnevie not. du 20 fév. 1709, le curé Goncellin avait légué, pour la fondation d'une chaire pendant le Carême, la somme de 1.400 livres. Ce fut, au témoignage de M. Emprin (op. cit., p. 28), le commencement de la fondation pour la Mission. Nous n'avons pas sur ce point d'autres données.

ECOLLES. — Il y avait à Sainte-Foy une « fondation en faveur d'un maître d'école » qui devait enseigner « seize enfants des plus pauvres familles du lieu, pendant quatre mois d'hiver chaque année (Jos.-Em.

BORREL, L'Instruction en Tarentaise avant la Révolution, Moûtiers 1888, p. 13). Nous ignorons la date de cette fondation.

FONDATIONS CHARITABLES. — « Antoine Bochet, châtelain de la Val d'Isère, par son testament de l'année 1630, donne la somme de 300 livres à la communauté de Sainte-Foy, pour qu'elle distribue une aumône le vendredi-saint, au lieu appelé la Roche, territoire de la dite commune (J.-E. BORREL, Les institut. de bienfais. en Tarent avant la Révol., Rumilly 1889, p. 7).

Nous mentionnerons encore la fondation suivante. Par son testament Thomas Avelli Ferretto du 17 nov. 1567, noble Jean-Antoine Guastaldi, de Monacho (sic), avait légué à quarante-cinq terres soit villages, dont vingt-cinq seraient désignées par le duc de Savoie, la rente perpétuelle de 9 ducats chacune monnaie de Naples. Sainte-Foy fut comprise dès le commencement au nombre des paroisses appelées à bénéficier de la fondation et en jouit probablement jusqu'à la Révolution. Par acte Maistre not. du 25 fév. 1703, les communiens nommaient un procureur pour exiger le paiement de cette rente dont le montant était toujours de 9 ducats.

II. VILLAROGER ⁶³²

LE NOM. — Villaroger vient de Villare ou Villarium Ogerii, hameau d'Ogier, ou encore de Villa Rogerii, villa, maison de campagne ou domaine rural de Roger. Ogier ou Roger a pu être le nom d'un chef franc, autrefois possesseur de ce domaine. Le partage de 1258 entre les deux Chapitres mentionne la paroisse sous ce nom : « ecclesia de Villa Rogier », reproduit, avec de légères modifications parfois, dans les documents latins plus récents, tel l'ancien Pouillé de Tarentaise, où l'on trouve la forme : « de Villaro Orgerii ».

LES ORIGINES DE LA PAROISSE. — Villaroger a dû dépendre d'abord de Sainte-Foy, ou peut-être de Séez, auquel son village du Loissel devait rester rattaché jusqu'à la Révolution. On ne saurait cependant douter qu'il n'ait été érigé en paroisse séparée à une époque assez reculée. Mais peut-être y a-t-il quelque exagération à ranger cette paroisse parmi les plus anciennes du diocèse ⁶³³. Divers indices qui ne manquent pas d'une certaine

gravité laisseraient plutôt croire qu'elle ne remonte tout au plus qu'au XI^e siècle ⁶³⁴. L'existence toutefois en devient absolument certaine en 1258 (BESS., pr. 58), au moment du partage de revenus fait entre le Chapitre régulier et le Chapitre séculier

Quoi qu'il en soit de cette question d'ancienneté, le territoire occupé par la paroisse dès son origine a dû être, à peu de chose près, ce qu'il est encore aujourd'hui. Elle a seulement perdu le village de la Gurraz, érigé en paroisse distincte en 1714. Par contre, elle a acquis, depuis le Concordat, le village du Loissel qui, nous l'avons dit, dépendait auparavant de celle de Séez.

La paroisse tout entière dépendait elle-même du prieuré de Saint-Martin (V. page 235) ; elle passa, avec celui-ci, sous la dépendance du « dévôt Séminaire de Moûtiers » lorsqu'eut lieu, en 1729, l'annexion de ces deux établissements l'un à l'autre. Les derniers curés de Villaroger avant la Révolution ont été nommés par les Supérieurs du Séminaire.

L'EGLISE. — Elle était et est encore aujourd'hui placée sous le vocable de Notre-Dame de l'Assomption. Les documents font défaut pour suivre pas à pas les reconstructions qu'elle a pu subir dans le cours des siècles. On sait seulement avec certitude qu'elle fut agrandie d'une travée à son chevet en 1670, et d'une autre travée du côté de la façade peu après 1671.

Le maître-autel paraît avoir été refait à peu près vers cette date. Mgr Milliet de Challes en fit la consécration au moment de la visite de 1673.

LE PRESBYTÈRE. — On sait très peu de chose touchant l'ancien presbytère. Réparé en 1778, aliéné pendant la Révolution et racheté depuis, il fut désaffecté en 1835 et remplacé par l'ancienne maison d'habitation du vicaire.

LE BÉNÉFICE-CURE. — La cure de Villaroger était portée dans l'ancien Pouillé pour un revenu de 7 livres 10 sols (Ac. V. d'I s., Mém., III, 532). Le Pouillé de 1608 (Ac. V. d'I s., Doc., III, 321) lui en attribue un de 190 florins. Ce revenu provenait en grande partie de biens-fonds, bois, prés (12 seytorées), champs (13 seytorées) dont le produit total arrivait à 160 fl. (Vis. 1653). La dîme, dont le curé n'avait qu'une partie ⁶³⁵ lui rapportait 18 setiers de seigle, et le paroissinage 75 florins, que payaient les syndics pour

le compte des habitants. A tout cela s'ajoutaient encore, en 1790, 26 florins de censes féodales, reconnues pour la dernière fois en 1630 et en 1635.

LES CURÉS. — Nous ne donnons ici que des noms et des dates. Le lecteur qui voudrait plus de détails les trouvera dans la monographie de M. Emprin à laquelle la présente liste est empruntée.

1. Pierre de Ravoria ; est curé en 1430.
2. Nicolas..... ; curé en 1432.
3. Catherin BETTEY (on trouve aussi Bettex), de Bourg-Saint-Maurice ; curé vers 1515 ou 1520 ⁶³⁶.
4. Laurent PASCAL, probablement de Séez ; curé vers 1520 ou un peu plus tard ; encore curé vers 1546 ⁶³⁷.
5. Louis PASCAL, probablement de Séez ; décédé en 1556.
6. Mamers (ou Maurice) ADAM ; c. en 1572.
7. Pierre EMPRIN ; c. en 1588.
8. Jean APPLAGNAT, probablement du Villard de Beaufort ; c. en 1598.
9. Jean TESTU, de Bourg-Saint-Maurice ; résilie un accensement des biens de la chapelle de Sainte-Madeleine à Sainte-Foy, par acte Gabriel Empereur not., 9 mars 1607 ⁶³⁸.
10. Maurice BRUN, probablement de Villargerel ; curé en 1611 et 1613 et vraisemblablement jusqu'en 1619.
11. François GROGNIET, probablement de Doucy ; commence ses registres en 1619.
12. Benoît BELPOIL ; curé en 1631 et 1633.
13. André GIROD, d'Hauteville ; curé pendant quelques mois en 1633-1634.
14. François GROGNIET, peut-être le même que plus haut ; curé de 1634 à 1645.
15. Barthélemy PUGET ; 1645-1649.
16. Louis CRESPIN, de Beaufort ; 1649-1653.
17. Maurice BRUNET, probablement de Bourg-Saint-Maurice ; 1653-1656.
18. Jacques ANDRÉ, peut-être de Laval mais plus probablement de Conflans (Vis de Séez, 7 juil. 1653) ; curé de 1656 à 1659.
19. Jean-Jacques DIGARD, d'Hauteluce ; 1659-1674.
20. Claude COSTERG, de Peisey ; 1674-1677.
21. Claude BICHOZ, d'Allondaz ; 1677-1679.

22. Uldéric LUCIAX, de Saint-Oven ; 1679-1687.
23. François GIROD, de Moûtiers ; 1687-1691.
24. Charles DÉLÉANS, de Verrens ; 1691-1694.
25. Guillaume TOURNIER, de Moûtiers ; 1694-1698.
26. Claude TRÉSAL, de Peisey ; 1698-1704.
- 27 Antoine SOURD, de Séez ; 1704-1709.
28. Michel DUBETTEX, de Bourg-Saint-Maurice ; curé pendant quelques mois en 1709-1710 ⁶³⁹.
29. Aimé COMBET, de Pallud ; 1710-1723 ⁶⁴⁰.
30. Pierre LAURENT, de Saint-Oyen ; 1723-1729 ⁶⁴¹.
31. Augustin MERME (on trouve aussi Mermoz), de Saint-Laurent de la Côte ; 1729-1750.
32. Uldéric BAL, de Villaroger ; 1750-1766.
33. Charles-Philibert DURANDARD, de Moûtiers ; 1766-1774.
34. Jacques-Maurice MARTIN, de Bourg-Saint-Maurice ; 1774-1776.
35. Jacques-André GENTIL, de Mâcot ; 1776-1782.
36. Pierre-André CREY, d'Aimé ; 1782-1788.
37. Jean-Marie UDRY, de Mâcot ; curé depuis septembre 1788 ; émigré le 12 avr. 1793 ; rentré le 19 août suivant et de nouveau émigré au commencement d'octobre 1793 ; missionnaire résident depuis 1797 ; recteur en 1803.

LE VICARIAT. — La chapelle de Sainte-Catherine, dont il sera question plus loin, semble bien avoir été « vicariale » dès son érection. C'est donc à l'époque de cette érection, c'est-à-dire en 1464, qu'il faut faire remonter la première institution du vicariat.

Le vicaire devait, comme tel, servir au chœur (Vis. 1633), c'est-à-dire aider le curé dans le chant des offices, notamment des Matines et des Laudes aux fêtes solennelles, moyennant le « réfectoire » (la nourriture), que le curé était alors tenu de lui fournir. Il devait également prendre part à l'administration des sacrements en cas d'empêchement du curé (Vis. 1790). Comme recteur de la chapelle de Sainte-Catherine, il était tenu de célébrer une messe par semaine. La maison de la chapelle lui servait pour son habitation.

Le vicaire ne perçut, pendant longtemps, que les revenus de sa chapellenie. Il s'y ajouta plus tard la rente de quelques fondations dont l'acquittement était laissé à sa charge, ainsi que l'honoraire particulier

attaché à certaines fonctions, comme les vingt sols que lui rapportait son assistance au « responsoir des Arnaud » (Vis. 1790). La commune lui payait aussi, en dernier lieu, un traitement fixe dont nous n'avons malheureusement pas noté le montant. Le paiement en est constaté par les comptes de la commune à partir de 1765. Mais nous pensons que le vicaire a dû commencer à le toucher à une époque de beaucoup antérieure, peut-être depuis la transaction du 27 déc. 1694, qui laissait l'administration des biens et avoirs de la chapelle à la communauté (EMPRIN, op. c., Ac. V. d'Is., nouv. sér. I, 359).

LES VICAIRES. — La liste qui suit est, sans beaucoup d'additions ni de changements, celle qui a été dressée par M. Emprin (p. 422). Le dépouillement que nous avons fait récemment des registres du Tabellion nous permettra toutefois de préciser un peu plus les dates pour les vicaires du XVIII^e siècle. A cette époque, l'appellation de « vicaire » est d'un usage courant. Ceux du XVI^e et du XVII^e siècle ne nous sont guère connus que sous le nom équivalent de « recteur » ou « chapelain » de Sainte-Catherine.

1. Jean Borjalli ; paraît avoir été vic. en 1495.
2. François PASCAL, de Villaroger (EMPRIN) ; rect. de Sainte Catherine vers 1520.
3. Nicod HOSCAT (probablement pour Hostache), de Villaroger ; rect. S.-C. en 1534.
4. Jean BAL, de Villaroger ; rect. S.-C. en 1665 et 1570.
5. Laurent BAL, probablement aussi de Villaroger ; rect. S.-C. passe reconnaissance au prieur de Séez en 1577 (Arch. dép., C, 4863).
6. Aimé FROMAGET, de Montgirod ; rect. S.-C. vers 1590.
7. Guigue VOUTIER (ou VAUTIER), de Bellecombe ; rect. S.-C. en 1611.
8. Nicolas CLÉMENT ; rect. S.-C. au moment de la visite du 3 août 1633 ⁶⁴².
9. François GROGNIET, de Doucy ; vicaire, mar. 4 févr. 1634 ; devient curé deux mois après.
10. Jacques VALLET, de Bourg-Saint-Maurice ; est rect. S.-C. à la visite de 1641.
11. Claude DUVERGER, de Moûtiers ; vicaire, bapt. 15 fév. 1652 ; se désiste d'un procès en 1657 ; est vic. à Notre-Dame du Pré en 1658.

12. Pierre VILLIOD ; vic., bapt. 4 fév. 1663 ; résigne son bénéfice, le 18 oct. 1680.

13. Jacques MÉRENDET, de Séez ; mar. 10 juil. 1681 ; bapt. 15 fév. 1683.

14. Mathieu BAL, de Villaroger ; vic. probablement depuis 1683 ; mar. 13 juil. 1684 ; rédige l'acte de sépulture du curé Uldéric Lucian ; décédé lui-même le 16 janv. 1693.

15. Claude GRANGER, de Mercury ; vic. en 1693 ; démissionne le 25 août 1694.

16. Thomas MEILLEUR, de Grand-Cœur ; est nommé vic. le 10 sept. 1694 ; curé de Tignes, le 30 mars 1696.

17. Joseph CRUCÉ (ou CHEDAL-CRUCÉ), des Allues ; est vic. du 2 oct. 1696 au 3 mars 1703.

18. Jean-Pierre NAVET, de Saint-Jean de Belleville ; vic. est institué rect. S.-C. le 3 mars 1703 ; résigne con bénéfice le 28 déc 1705 ⁶⁴³.

19. Jean GONCELLIN, de St-Jean de Belleville ; vic. en 1705.

20. Jean-Pierre ROCH, de Beaufort ; actes Brunier not. 26 mars 1706 et Gonthier not. 28 janv. 1720 ; est curé de Cevins au mois d'avril de la même année ⁶⁴⁴.

21. Nicolas VIBERT, des Avanchers ; est présenté pour rect. S.-C. par acte Blanc not. 3 juin 1721 et institué le surlendemain ; passe convention avec les communiens pour le service vicarial par acte Blanc not., le 8 du même mois ; décédé à Villaroger, le 20 sept. 1758.

22. Laurent LACHENAL, de Gilly ; consigne de décembre 1758 ; acte Excoffier not. 15 déc. 1761 ; est vic. à Laval en 1762.

23. Jean-Baptiste BALLAURENT, d'Hauteluce ; consigne de déc. 1762 ; acte Gonthier not., 1^{er} sept. 1765 ⁶⁴⁵.

24. Maurice MUGNIER, de Saint-Jean de Belleville ; nommé le 6 fév. 1767 ; acte Gonthier not 5 fév. 1771.

25. Joseph-Antoine BOCHET, de Beaufort ; est mentionné comme vic. dans le compte de 1771 (acte Gonthier not. 11 mai 1772) ; est nommé curé de Pralognan, le 22 avr. 1779.

26. Jacques EMPEREUR, de Sainte-Foy ; nommé vic. le 5 mai 1779 ; consigne de déc. 1780.

27. Pierre BELLON, de Mercury ; bapt. 4 mars 1781 ; est vic. à Notre-Dame du Pré à la fin de cette même année.

28. François CLÉAZ, des Chapelles ; ordonné prêtre le 23 fév. 1782, fait un bapt. le 12 mai suivant ; consigne de déc. 1782.

29. Eugène-Vincent-Antoine COHENDOZ, né à Turin de parents originaires d'Hauteville ; est qualifié vic. dans un acte Gonthier not. du 22 août 1783 ⁶⁴⁶ ; signe un reçu le 26 sept. 1792 (Arch. dép., C, 734) ; émigre le 13 mai 1793 ; décédé avant janv. 1797 (Journal man. de Mgr Martinet).

CHAPELLES-AUTELS SITUÉES DANS L'INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE. — On en comptait trois que nous allons mentionner suivant leur rang d'ancienneté.

Chapelle de Sainte-Catherine. — Elle était située du côté gauche en entrant, « a sinistris » (Vis. 1633), vers le milieu du mur latéral de la nef (Vis. 1653). Le visiteur de 1653 prescrit que le mur soit abattu en cet endroit et que la chapelle soit disposée de manière à faire saillie au dehors « in formam arcœ », pour augmenter la place à l'intérieur de l'église. Cet ordre ne fut probablement pas exécuté. Nous ignorons à quelle époque la chapelle-autel fut reportée au haut de la nef et adossée au clocher, position qu'elle occupe aujourd'hui.

Cette chapelle avait été fondée par Jean BAL, de Villaroger, curé de Tignes, par acte Martin not. du 10 sept. 1464 (Vis. 1633). Le fondateur s'en était réservé le patronage, qui resta dans sa famille jusqu'à la Révolution (Vis. 1778). De par la volonté du fondateur, le recteur devait résider et « servir au chœur » (Vis. 1633). Ce fut donc, dès l'origine, une chapelle vicariale.

Elle est portée au Pouillé de 1608 (Ac. V. d'Is., Doc., III, 321) comme ayant un revenu de 86 florins. L'acte de visite de 1633 lui en attribue un de 100 fl. provenant de quelques censes et biens ruraux. Ces biens consistaient en une maison et jardin (le presbytère actuel), 7 seytorées de pré et 3 cartanées de champ (Vis. 1653).

Le recteur devait, à raison de ces biens, célébrer une messe par semaine.

La liste des recteurs se confond avec celle des vicaires.

Chapelle de Saint-Antoine. — L'acte de visite de 1633 n'en marque pas la place et enjoint seulement à la communauté, qui l'entretenait, d'y mettre une pierre sacrée. L'acte de visite de 1653 ne la mentionne pas. L'autel venait probablement d'être supprimé pour faire place à celui du Rosaire.

Chapelle du Rosaire. — L'acte de visite de 1653 la mentionne comme érigée à une date récente, dans la partie gauche de l'église « a sinistris », ce

qui, d'après les actes de visite moins anciens, doit se prendre pour : à droite en entrant. On s'était souvenu, en la construisant, des prescriptions de Mgr Benoît-Théophile au sujet de la chapelle de Sainte-Catherine, c'est-à-dire qu'on l'avait fait déborder au dehors de l'église, « partim extra muros » (Vis. 1653). De nouveaux travaux y furent exécutés un peu plus tard, suivant prix-fait Jean-Gasp. Emprin not. du 25 mai 1664 (EMPRIN, loc. cit., p. 353).

La chapelle était entretenue « aux dépens de la confrérie de même nom » et le service en était fait par le curé (Vis. 1778 et 1790).

CHAPELLES SITUÉES EN DEHORS DE L'ÉGLISE. — Deux se trouvaient situées au village même de Villaroger ou à une très petite distance. Les autres étaient les chapelles de village proprement dites dont nous parlerons en dernier lieu.

Chapelle de Saint-Sébastien. — Elle fut construite en 1631, sur la petite éminence dite de la Ramoliva, à quelques mètres de l'église. Elle était « suffisamment décorée » mais n'avait pas encore de pierre sacrée en 1633. Les frères Antoine et Pierre Heustache s'étaient engagés à lui fournir une rente perpétuelle de 10 sols pour la messe du jour de la fête (Vis. 1633), à célébrer par le curé (Vis. 1653). Cette cense, qui reposait sur une pièce de terre au territoire de l'Espinaz, fut renouvelée par acte J. Gonthier not. du 30 août 1725. Encore mentionnée en 1790, cette chapelle a aujourd'hui complètement disparu.

Chapelle de Saint-Roch. — Elle était située dans le village même et avait été & vouée » par la communauté, à l'occasion de la peste, le 25 oct. 1631, mais ne fut probablement construite, ou tout au moins achevée, qu'après la visite de 1653 qui n'en parle pas. Le terrain sur lequel elle fut bâtie avait été donné par Noël Emprin, par acte Ant. Gonthier not. du 3 nov. 1631. André Emprin la dota d'un revenu de 5 fl. pour une messe solennelle à célébrer par le curé le jour de Saint-Roch (Vis. 1653). La commune, qui l'entretenait, la fit rebâtir à peu près complètement par prix-fait du 29 août 1694 et y dépensa 300 fl., non compris la valeur des matériaux, également fournis par la commune. Les actes de visite de 1778 et de 1790 lui attribuent encore 3 livres de revenu. Elle fut désaffectée en 1832. La commune y a établi sa Mairie et le dépôt de ses archives.

Chapelle du Planay (Sainte Marguerite). — Elle existait déjà en 1633 et était pourvue du nécessaire pour la célébration de la messe, à l'exception du

calice. Mais il restait à la doter, ce que l'archevêque prescrivit de faire (Vis. 1633). L'acte de visite de 1653 la dit encore sans revenus, et celui de 1778 marque simplement que l'honoraire de la messe de la fête (20 juil.) était fourni par une quête faite entre les gens du village. La toiture paraît avoir été refaite en 1765.

Chapelle du Pré-devant (Saint Michel). — Très ancienne, paraît-il, cette chapelle possédait, en 1633, ses ornements, sauf le calice. L'archevêque enjoignit aux habitants de la doter, sous peine de démolition (Vis. 1633). L'ordre donné n'ayant pas été exécuté et la chapelle s'étant de plus en plus détériorée, l'acte de visite de 1645 la mit en interdit. Elle fut remplacée, par prix-fait et acte de fondation Mousselard not. du 29 sept. 1677, par une belle et spacieuse chapelle, qui possédait, vingt ans plus tard, deux messes fondées pour le jour de la fête, sous la rétribution respectivement d'un florin et de 8 sols, avec obligation de donner à dîner aux prêtres, le curé et le vicaire, qui les célébraient. Pour sûreté de cette fondation, un Maurice Bussoz, par acte Gonthier not. du 28 juillet 1782, versait un capital de 120 livres.

Chapelle du Pré-dernier (Saint Jean-Baptiste). — Mgr Benoît-Théophile prescrit, en 1633, d'y mettre une pierre sacrée ; elle était et resta encore longtemps sans revenus (Vis. 1633 et 1653). Près de tomber en ruine, elle fut momentanément interdite en 1661. Les habitants étaient dans l'obligation de payer 15 sols pour une messe le jour de la fête. Une rente de 20 sols léguée par Jean Recordon, par testament du 3 février 1759, en assura l'exécution pour les temps à venir.

Chapelle de la Bonneville (Sainte Barbe). — Probablement déjà ancienne, elle menaçait, en 1633, de tomber en ruine, « ruinas agit » (Vis. 1633). L'archevêque enjoignit aux habitants de la doter, de la recrépir et de la restaurer, le tout dans le délai de six mois. Le visiteur de 1645 l'interdit jusqu'à ce que ces prescriptions soient suivies, avec injonction de la pourvoir des ornements nécessaires. L'ordre fut probablement obéi, car l'acte de visite de 1653 ne signale plus que l'absence de revenus.

Par acte du 15 oct. 1714, les habitants s'obligèrent à payer chacun à tour de rôle 18 sols et le dîner au curé pour la messe du jour de la fête.

Chapelle de Planchamp (la Sainte Trinité). — Suivant l'acte de visite de 1778, elle avait été fondée par acte Arnaud not. du 19 mars 1630. Mais la construction a dû en être longtemps ajournée, puisqu'il n'en est pas question dans les actes de visite de 1633 et de 1653. Elle existait du moins

dès la fin du XVII^e siècle, car, par testament Gaide not. du 26 août 1700, Jean-Baptiste Servonnet y fondait une messe annuelle pour le jour de sainte Anne et lui léguait à cet effet un capital de 40 livres. L'acte de visite déjà cité note que le curé y célébrait la veille ou le lendemain de la fête, moyennant 12 sols et le dîner, le tout alors à la charge de Germain Servonnet, comme possesseur d'une terre hypothéquée à cette intention.

Chapelle du Châtelet (Saint Antoine de Padoue). — L'acte de visite de 1778 en attribue la fondation à François Bal, qui, par acte du 14 avril 1714, y avait assuré, moyennant une rente de 10 sols, la célébration d'une messe le jour de la fête. Le curé Uldéric Bal y fonda aussi par testament deux messes à célébrer par le curé et par le vicaire à des jours déterminés, l'une et l'autre sous la rétribution de 20 sols.

Toutes ces chapelles de village existent encore.

M. EMPRIN (loc. cit., p. 475) énumère, à la suite des chapelles, dix petits oratoires, dont quelques-uns aujourd'hui disparus. Il nous paraît inutile de les mentionner ici.

CONFRÉRIES. — Villaroger a eu, avant la Révolution, trois confréries.

Confrérie du Saint-Esprit. — C'était, on le sait, une association de charité plutôt qu'une confrérie religieuse proprement dite. Nous ne possédons personnellement sur celle de Villaroger aucune donnée, mais M. Emprin cite un acte d'accensement du 28 juin 1671 concernant les biens qu'elle possédait. L'accensement est passé par les syndics, ce qui montre qu'elle a dû avoir, comme dans la plupart des paroisses les syndics pour prieurs. L'accensataire s'oblige à payer les tailles et dîmes qui grevaient ou pouvaient grever ces biens et de plus 14 bichets de seigle, payables annuellement à la Saint-André. Ceci suppose que la confrérie avait un patrimoine d'une certaine importance dont les commencements devaient remonter à une date déjà ancienne.

La dernière mention des biens de la confrérie relatée par M. Emprin est de l'an 1762

Confrérie du Rosaire — Elle fut érigée le 9 juillet 1753 et se trouve mentionnée dans l'acte de visite de ce même jour. Les gens de Villaroger avaient donc commencé par bâtir la chapelle avant de faire ériger canoniquement la confrérie. Le Curé en était recteur. Il percevait d'elle 13 livres 16 sols pour cinq services à célébrer les cinq premiers vendredis du

carême. Il devait chanter l'office et la grand'messe le jour de Notre-Dame du Rosaire et faire la procession, en chantant les litanies, le premier dimanche de chaque mois et aux fêtes de la Sainte Vierge (Vis. 1790).

Confrérie du Saint-Sacrement. — Mgr Milliet de Challes en avait permis l'érection dès le 21 décembre 1661. L'érection canonique ne se fit pourtant que le 25 février 1668. Les statuts reçurent l'approbation épiscopale le 29 déc. 1678.

La confrérie avait été érigée sur les tribunes. Il fut question, en 1669, de construire devant l'église un petit oratoire où elle aurait tenu ses réunions. Ce projet ayant été abandonné, on agrandit l'église d'une travée du côté de la façade, afin de donner plus de développement aux tribunes et de permettre aux confrères d'y vaquer plus à l'aise à leurs exercices spéciaux.

La confrérie possédait, en 1779, un capital de 3.044 livres, produisant un revenu de 118 livres 12 sols. Le curé en était recteur. Il percevait d'elle 18 livres pour les messes des premiers dimanches du mois, d'octobre à mars inclusivement et pour les processions des troisièmes dimanches pendant l'année, les dites processions suivies de la bénédiction du Saint-Sacrement.

Les biens de la confrérie saisis en 1793 furent pour la plupart attribués aux hospices de Lyon, comme en beaucoup d'endroits.

ÉCOLES. — Au sujet des écoles de Villaroger, M. Emprin donne les détails qui suivent.

La confrérie du Saint-Sacrement s'intéressait à l'instruction populaire. Elle dépensait, en 1771, 60 livres pour l'achat d'un « fournaux » à placer dans la chambre d'école et employait pareille somme à payer le loyer de la chambre et le traitement du maître.

Par acte Chapel not. du 28 janv. 1775, Charles Favre, de Bourg-Saint-Maurice, fondait, au capital de 1.000 livres, une école à Villaroger pour les petits garçons, pendant trois mois chaque hiver. En 1777, le vicaire faisait lui-même l'école dans sa maison et recevait de la confrérie du Saint-Sacrement une subvention de 60 livres.

Quelques usages locaux : les fêtes de vœu. — Il y en avait trois : celles de la Visitation, de Notre-Dame des Neiges et du Saint-Nom de Jésus, celle-ci avec fondation d'une rente de cinq florins par André Arnaud, par acte Chenal not. du 25 nov. 1629. Ces fêtes, en 1734, occasionnaient à la commune une dépense de 11 livres 8 sols.

PROCESSIONS. — Celles des Rogations se faisaient à Sainte-Foy, à la Gurraz et à Séez. Celle dite du « Grand Tour » parcourait tous les villages de la paroisse et se faisait le 1^{er} mai de chaque année.

III. — LA GURRAZ ⁶⁴⁷

LE NOM. — M. Emprin rapporte deux opinions sur l'étymologie du mot Gurraz. D'après les uns, il viendrait d'un mot sarrazin et signifierait étranger ; suivant d'autres, ce serait un nom commun signifiant combe ou vallée. La seconde explication paraît avoir les préférences de M. Emprin. Peut-être en pourrait-on proposer une troisième, en faisant dériver le mot du bas-latin gurra, gorra ou gora, en français osier, saule ou encore canal (bordé de saules) (V.DU CANGE, Gloss.). Quant à la raison de cette appellation, elle pourrait être dans les saules alpestres qui y croissaient peut-être en nombre, à une époque ancienne, grâce à l'humidité du sol, entretenue par les nombreux petits ruisseaux qui, pareils à autant de canaux, venaient s'y rejoindre, en descendant des glaciers du Mont-Pourri.

L'ÉRECTION DE LA PAROISSE. — Des deux hameaux principaux, la Gurraz et la Savinaz, de la paroisse actuelle, le premier dépendait autrefois de Villaroger, l'autre de Sainte-Foy. Les deux frères Jean-Pierre et Joseph Borrellet, natifs de la Gurraz et devenus riches négociants à Turin, les firent réunir et ériger en paroisse distincte au commencement du XVIII^e siècle.

L'érection fut prononcée par ordonnance du vicaire capitulaire de Tarentaise du 24 octobre 1714. Une convention Pessy not. du même jour, intervenue entre le vén. Chapitre métropolitain et le curé de Villaroger, d'une part, et le procureur établi par les habitants de la Gurraz, régla les détails d'ordre matériel qui s'y rapportaient. En voici les points principaux. 1. Les frères Borrellet s'engagent à construire l'église, le clocher et le presbytère et à pourvoir la nouvelle paroisse de tout le mobilier, vases sacrés et ornements nécessaires à l'exercice du culte. 2. Ils assureront au curé de la nouvelle paroisse une portion congrue de 500 florins qu'ils lui paieront annuellement, ou dont ils assureront le paiement par le versement d'un capital productif d'une rente d'égale somme. 3. Le curé de Villaroger sera indemnisé par eux de la perte qu'éprouve son bénéfice par le paiement d'une rente annuelle de 50 florins, ou par le versement d'un capital de 1.000

florins aux syndics de Villaroger qui en serviront la rente audit curé. 4. Le curé de Villaroger et le vénérable Chapitre consentent à la séparation, en se réservant toutefois le paroissinage et les dîmes que les gens de la Gurraz continueront à leur payer comme par le passé, ainsi que le « contingent » que la coutume avait mis jusque-là à leur charge pour l'entretien de la lampe et du mobilier de l'église de Villaroger. Quant aux oblations faites par les gens de la Gurraz, elles appartiendront à leur curé exclusivement.

Les choses étant ainsi réglées, on procéda à la cérémonie solennelle d'inauguration. Elle se fit le 1^{er} novembre de la même année, ainsi que l'établit une inscription de l'époque ou à peu près, placée dans la nouvelle église et encore existante.

L'ÉGLISE. — Le hameau de la Gurraz possédait depuis longtemps une chapelle placée sous le vocable de Saint-Roch (Vis. 1633). Mgr Benoît-Théophile en constatait l'existence dans son acte de visite de la paroisse de Villaroger dressé le 3 août 1633. L'archevêque enjoignit alors aux habitants de lui assurer la dotation qui lui manquait encore. Elle était, d'ailleurs, dès cette époque, convenablement décorée et pourvue des ornements nécessaires. La dotation n'avait pas encore été faite au moment de la visite de 1645, mais un acte Emprin not. du 16 sept. 1649 parle d'une rente de 3 florins, alors due à la chapelle (désignée, cette fois, sous le vocable de saint Théodule) par un nommé Jacques, fils d'Antoine Bonnevie. L'acte de visite de 1653 la dit cependant encore sans revenus.

La chapelle existait sans doute encore au moment de la séparation, et c'est là qu'ont dû se célébrer, au début, les offices de la nouvelle paroisse. Les fondateurs ne tardèrent pas à la remplacer par une église de proportions sensiblement plus vastes, entièrement bâtie à neuf. Nous ne connaissons pas la date précise de la construction ; elle eut lieu probablement pendant les premières années qui suivirent l'érection de la paroisse. Ce que l'on sait bien c'est que la nouvelle église fut consacrée par Mgr Milliet d'Arvillard, le 25 juill. 1729, au moment de la visite. Elle n'a pas subi de modifications notables depuis cette époque. La descendance des fondateurs en garda le patronage.

L'église de la Gurraz (Vis. 1729 et 1778) est sous le vocable de saint Théodule, évêque de Sion. L'ancien principal titulaire de la chapelle, saint Roch, n'est plus que le patron du lieu.

Il y a dans l'intérieur de l'église deux autels ou chapelles situées aux deux extrémités du transept. L'une est celle du Rosaire où est érigée la confrérie de ce nom, l'autre est dédiée à saint Antoine abbé. L'acte de visite de 1729 ne les mentionne pas. Peut-être ces autels sont-ils de date postérieure. Elles n'eurent jamais ni l'une ni l'autre un recteur particulier, et ne paraissent pas non plus avoir été dotées de revenus fixes avant la Révolution. Le service en était fait par le curé.

LE BÉNÉFICE-CURE — Le bénéfice de la Gurraz était constitué par les 500 florins annuels que les fondateurs de la paroisse s'étaient engagés à fournir au curé. Par acte des 30 mars 1718, 31 juil. 1719 et 28 mai 1722, le paiement en fut mis à la charge de noble Victor-Amédée Chapel, comte de Saint-Laurent, qui hypothéqua à cet effet sa « montagne » de la Rageaz, située sur le territoire de Bourg-Saint-Maurice. Convertis en livres, les 500 fl. primitifs faisaient 360 livres de Piémont, que les curés de la Gurraz touchèrent régulièrement jusqu'à la Révolution, moitié à la Saint-Jean, moitié à la Noël. Une fondation de deux messes par semaine, sous la rétribution globale de 90 livres, faite le 3 nov. 1722, par Jean-Pierre Borrellet, en exécution d'un legs du chanoine François-Marie Duchenay en date du 9 oct. 1719, s'ajouta, peu après l'érection de la paroisse, à la fondation primitive.

Le bénéfice-cure comprenait encore, outre le presbytère, « un jardin avec une cave séparée de la cure, et deux journaux de pré », le tout provenant du même Jean-Pierre Borrellet. Le revenu de ces biens-fonds s'élevait à vingt-une livres (Vis. 1790).

Des fondations de diverse nature et importance ont été faites dans le courant du XIX^e siècle. Nous n'avons pas à nous en occuper ici.

LES CURÉS. — La Gurraz n'a eu, avant la Révolution que cinq curés. Ce sont :

1. Jean-Gaspard ARNAUD, de Villaroger ; auparavant vicaire à Tignes ; curé de la Gurraz depuis nov. 1714 ; décédé à la Gurraz le 11 ou 12 mars 1740.

2. Uldéric BAL, de Villaroger ; signe « curé de la Gurraz » un reçu du 19 avril 1740 (Arch. sacrist. des Chapelles) ; curé de Villaroger en mai 1750

3. Jean-Joseph CHANU, de Villaroger ; est inscrit comme curé de la Gurraz à la confrérie du Saint-Nom de Jésus à Aime dès 1750 (Arch. Tremey) ; élu curé de Cevins au concours du 27 juil. 1759.

4. Joseph BAL, de Saint-Martin de Belleville ⁶⁴⁹ : qualifié curé de la Gurraz dans un acte Gonthier not. du 17 août 1759 ; décédé à la Gurraz, le 20 juil. 1765.

5 François BAL. de Villaroger ; acte Gonthier not. 1^{er} sept. 1765. Il était encore à la Gurraz le 19 juil. 1793 et y serait resté longtemps caché, célébrant, dit-on, la messe en secret dans un grenier, près du cimetière. On ne connaît pas le lieu et la date de sa mort.

CHAPELLES DE VILLAGE. — Celle du Chazal ayant été bâtie seulement après la Révolution, nous n'avons à mentionner ici que celle de la Savinaz.

Chapelle de la Savinaz (Saint Martin). — Nous avons déjà dit que ce hameau dépendait anciennement de la paroisse de Sainte-Foy. La famille des Sylvoz (Vis. 1653) y avait fondé, on ne sait quand, une chapelle que Mgr Benoît-Théophile avait trouvée, en 1633, manquant de pierre sacrée, de croix et de chandeliers. En leur enjoignant de l'en pourvoir dans le délai d'un mois, l'archevêque prescrivait en même temps aux habitants de l'entretenir. Il s'y célébrait une messe le jour de la fête du titulaire (Vis. 1653), sous la rétribution de 12 sols (Vis. 1778). On devait de plus donner à dîner au curé et au clerc, ce que faisaient alternativement Gaspard Marmottan, Claude Sylvoz, Nicolas Sylvoz et Maurice Bonnevie-Marquis, comme possesseurs des biens des fondateurs. Jacques Bonnevie-Perrier payait également 20 sols pour la procession et la messe du mercredi des Rogations.

CONFRÉRIES — Les deux seules qui aient existé à la Gurraz avant la Révolution sont celles du Saint-Sacrement et du Rosaire.

Confrérie du Saint-Sacrement. — Elle fut canoniquement érigée par Mgr Milliet d'Arvillard, le 26 oct. 1729. Tombée pendant la Révolution, elle n'a jamais été rétablie.

Confrérie du Rosaire. — Elle n'est pas mentionnée par l'acte de visite de 1729 et ne fut peut-être établie que plus tard. L'acte de visite de 1778 la dit érigée à l'autel du Rosaire. Le curé en faisait le service qui comportait une procession le premier dimanche de chaque mois.

IV. — SÊEZ

LE NOM. — La paroisse de Sêez figure sous le nom de « ecclesia de Sest » dans l'acte de partage de 1170, ainsi que dans la transaction du prieur de Tarentaise avec les religieux du Petit Saint-Bernard en 1186 (BESS., pr. 32 et 39), et sous celui de « ecclesia de Sesto » dans la bulle de Lucius III de 1184 (Id. pr. 37). On écrivait également Sest dans l'ancien français. L'origine du mot et sa signification nous sont totalement inconnues.

LES ORIGINES DE LA PAROISSE. — Les documents que nous venons de citer établissent tout de suite la haute antiquité de la paroisse. Placé sur la voie romaine de Milan à Vienne, au débouché du « Jugum Cremonis, entre la station « in alpe graia » et celle de Bergentrum, il n'est pas possible que Sêez n'ait été évangélisé de bonne heure par les évêques et les prêtres qui se rendaient d'Italie en Gaule par ce chemin. Aussi admettrions-nous volontiers qu'il y ait eu déjà à Sêez non pas certes une paroisse organisée, mais un petit groupe de chrétiens, bien avant l'époque où les Ceutrons se convertirent en masse à la voix de notre saint Jacques. Quoi qu'il en soit l'histoire religieuse de Sêez reste enveloppée d'épaisses ténèbres jusqu'au XII^e siècle.

L'archevêque saint Pierre II, dès les commencements de son épiscopat ⁶⁵⁰, donna l'église de Sêez, avec tous les cens et dîmes qu'il était en droit d'y percevoir, à la Prévôté de Saint-Gilles de Verrès, au diocèse d'Aoste, pour l'entretien de l'hospice de Colonne-Joux, moyennant une rente de 30 sous et de 40 setiers de seigle qu'il réservait à la mense archiépiscopale ⁶⁵¹. C'est probablement à cette époque que les religieux ou chanoines réguliers du Saint-Bernard commencèrent à desservir l'église de Sêez élevée à la condition de prieuré.

Le prieuré de Sêez resta uni pendant trois siècles à la Prévôté de Verrès. Il en fut détaché en 1466 et fut alors uni à la Prévôté du Grand-Saint-Bernard, qui le garda jusqu'à sa sécularisation, soit jusqu'en 1752, où il rentra sous la juridiction immédiate de l'archevêque de Tarentaise (P. Et. Duc, La Prév. et la par. de S. Gilles Ivree 1873, p. 146-148). Dans l'intervalle, et vraisemblablement dès la fin du XIV^e siècle ou le commencement du xve, le prieuré était tombé et resta longtemps en commende, ou plutôt devint un simple prieuré séculier ⁶⁵². Les chanoines

réguliers du Saint-Bernard n'y rentrèrent que vers la fin du XVII^e siècle avec le prieur Jean Ducloz ⁶⁵³.

LES LIMITES DE LA PAROISSE. — Le territoire de Séez, au XVIII^e siècle, était à peu près tel qu'aujourd'hui, si ce n'est qu'il comprenait en plus le village du Loissel, rattaché, depuis le Concordat, à la paroisse de Villaroger. On sait que la commune de Séez comprend encore actuellement une assez vaste étendue de terrain sur la rive gauche de l'Isère et voisine avec Villaroger. Il n'est pas contraire à la vraisemblance que ces deux communes, en des temps très anciens, aient formé une seule paroisse, et ainsi s'expliquerait l'union, longtemps conservée, du Loissel avec la mère-église.

L'ÉGLISE. — Nous ne savons à peu près rien sur l'ancienne église de Séez, si ce n'est qu'elle était dédiée aux apôtres saint Pierre et saint Paul, comme l'église actuelle. Celle-ci date du dernier quart du XVII^e siècle. Mgr Milliet de Challes la consacra le 7 juillet 1683, ainsi que le rappelle une inscription gravée sur la façade, au-dessus de la porte d'entrée principale.

LE PRESBYTÈRE. — Le presbytère actuel est l'ancien prieuré, soit maison d'habitation du prieur. Mgr Benoît-Théophile, en 1633, l'avait trouvé en très mauvais état, menaçant ruine, et avait prescrit d'y faire, dans l'année, les réparations nécessaires. Il faut croire que le prieur d'alors, Louis Empioz, qui était son vicaire général, s'empressa de faire mettre à exécution les ordres du prélat. D'autres réparations importantes ont dû y être faites plus tard, lorsque le prieuré eut été rendu aux chanoines réguliers. Les armoiries du Petit-Saint-Bernard ont probablement été placées au-dessus de la porte au moment où furent exécutés ces travaux de réparation ou de reconstruction.

LE BÉNÉFICE. — Le prieuré de Séez était porté sur l'ancien Pouillé de Tarentaise (Acad. V. d'Is., Mém., III, 532) pour un revenu de 18 livres 15 sols. Le Pouillé de 1608 lui en donne un de 380 fl. ; il tenait alors le second rang parmi les bénéfices paroissiaux du diocèse. L'acte de visite de 1633 lui fait rapporter 100 ducats d'argent, toutes charges déduites, mais en y comprenant les revenus particuliers de la chapelle de Saint-Blaise. Celui de

1653 le fait monter à 500 fl., déduction faite aussi des charges, mais sans dire si le revenu de cette chapelle y était également compris ⁶⁵⁴.

Le prieur était tenu à résider personnellement (Vis. 1633), sinon à y entretenir un sous-prieur et un sous-vicaire (Vis. 1653). Ceux-ci, de leur côté, étaient tenus à résider, à administrer les sacrements, à célébrer les jours de dimanche et de fête et à deux messes les jours fériés (Vis. 1633). Le sous-prieur entretenait de plus les cordes du clocher, à raison de la dîme du chanvre qu'il percevait dans la paroisse, et donnait à dîner aux deux clercs aux grandes fêtes (Vis. 1653).

LES PRIEURS. — Le chan. P.-Et. Duc (La Prévôté de S.-Gilles, p. 146) en a publié une liste que nous reproduisons, en y ajoutant quelques noms.

1. FALCO ; prieur en 1229 (P.-Et. Duc, op. c.)

2. GUILLAUME ; il accepte, au nom du prieur de l'hospice de Colonne-Joux, la donation de la dîme de Séez qui lui est faite par noble Humbert de Villette, le 18 des calendes de déc. 1263 (Arch. Ac. V. d'Is., Doc. Million).

3. Hodos ; il passe un albergement de dîmes, le 8 des ides de juin 1273 (Arch. com. de Séez, parch.).

4. PIERRE ; passe convention avec Hugues des Molettes, le 5 des ides de juin 1278 (Arch. par. Séez ; Series priorum).

5. ANDRÉ ; passe convention avec les communiens du Mosselard, paroisse de Montvalezan en 1311 (Ibid.) ; consent à la fondation de la chapelle de Saint-Blaise, le 3 sept. 1315 (Ac. V. d'Is., Doc., III, 187).

6. Pierre Arnodi ; est présent à un acte Fr. Domicelli not., 26 déc. 1337 (Arch. com.).

7. HUGONET ; souscrit au chapitre général tenu à Verrès, en 1368 (P.-Et. Duc, op. c.).

8. Jacques Cuquylliosi ; est prés. à une transact. Hugues Chalugi de Aima not. 17 juin 1369 (Arch. com. Bourg-S.-Maur., FF, 5).

9. Jean Arnodi ; fait un échange avec Pierre Bozon de Séez, en 1375 (Series prior. aux Arch. par.).

10. Jean DE VIRGINEY ; fut le prédécesseur immédiat de Jean de Compeys (P.-Et. Duc, op. c. ; Ser. prior. Arch. par.).

11. Jean DE COMPEYS ; prieur de 1379 à 1400 (P.-Et. Duc, op. c.).

12. Jean CHAMOISI ; aurait été prieur de Séez vers l'an 1400 et aurait présenté au public une vie de saint Bernard de Menthon, attribuée à Richard de Duyn (Acad. Salés. XIX, 239).

13. Humbert d'ESTUY ; prieur de 1401 à 1408 (Ibid.),
14. Jean FYOLERIE ; est admodiateur en 1408 (P.-Et. Duc, op. c.).
15. Jacques MÉRENDET ; était depuis longtemps prieur ⁶⁵⁵ au moment de la visite de 1421 (Arch. comm.) ; il lui est enjoint d'avoir un vicaire.
16. Jean DE SOLACE ; est prieur en 1437 (P.-Et. Duc).
17. Guillaume Chamossy ⁶⁵⁶ ; est prieur par bulles du 5 des calendes d'oct. 1437 (Ser. prior ; Arch. par.) ; encore prieur de Séez, il est admodiateur de la cure d'Anthey, dioc. d'Aoste, en 1458 (P.-Et. Duc, Ann. eccl. d'Aoste, 1893).
18. Humbert de Geleria ; prieur commendataire, il passe un acte Guil. Noerii de Boysiaco not. dans la salle basse du château de noble Pierre de Duyn à Conflans ⁶⁵⁷.
19. François de Gelloria ; aurait été le prédécesseur immédiat de Jean Lorenzardi (P.-Et. Duc, Prév. de S. Gilles).
20. Jean Lorenzardi ; s'oblige pour le paiement des annates, le 14 janv. 1508 (Ibid.) :
21. Jean-Lazare de Magistris dit SERAPICA ; résigne le prieuré en faveur du suivant, sous réserve de pension, le 14 juil. 1526 (P.-Et. Duc).
22. Jean VULLIET le jeune ; prieur en 1526, il résigne en faveur de son frère Jacques-Guy Vulliet, le 1^{er} fév. 1540 (Ibid.) ⁶⁵⁸.
23. Ange DES GABRIELS, clerc romain, familier du Pape Paul III ; est nommé par motu proprio pontifical du 1^{er} fév. 1540 ; résigne en faveur du suivant, le 3 juin 1544 (Ibid.).
24. Thadée d'AVISE, clerc du dioc. d'Aoste ; prieur de Séez en 1544, il est condamné par le Sénat de Savoie à payer la « pension » d'usage au prieur de Colonne-Joux, le 20 fév. 1546 (Arch. du Greffe du Trib. de Moût. ; acte Silvestre not. 4 fév. 1751).
25. François DE GELLIÈRE ; a passé, comme prieur, une reconn. relatée dans un acte Chenavard not. du 3 déc. 1597 (Arch. comm., GG, 2) ⁶⁵⁹.
26. Aimon DE CHAVANNES ⁶⁶⁰ ; paie l'annate en 1560 (P.-Et. Duc) ; se fait renouveler une reconnaissance, le 2 juin 1563 (Arch. par. Séez).
27. Jacques-Guy VULLIET ; est accepté pour prieur par les communiers, le 22 fév. 1567 (Arch. com. ; invent.).
28. Jean-Baptiste DE MARÉCHAL DE DUYN ; est institué par bulles du 4 des ides de janv. 1569 (Arch. par. ; ser. prior.) ; décédé à la fin de 1594 ou au commencement de 1595.

29. Jean-Marie DE MARÉCHAL DE DUYN ; est institué par bulles du 4 des calendes de mars 1595 (Ibid.) ; passe une transaction le 20 août 1617 (Arch. du Sénat, répert. 31) ; a dû résigner avant de faire profession religieuse dans l'ordre des Capucins, c'est-à-dire, d'après M. de Foras, en 1627.

30. Louis EMPIOZ, sacristain de Tarent. ; succéda probablement au précédent en 1627 ; était prieur au moment de la visite de 1633 ; mourut, étant encore prieur de Séez, le 26 août 1672.

31. François PHILIPPE, clerc du dioc. de Grenoble ; fut pourvu de la commende du prieuré de Séez par l'archevêque après le décès du précédent, donc en 1672 (Arch. par. ; series priorum) ⁶⁶¹.

32. Ferdinand-Antoine-Bonaventure GASTALDI ; fut aussi pourvu de la commende (peut-être directement par le Pape) en 1672 ; se désista la même année (Ibid.) ⁶⁶².

33. Jean DUCLOZ, chan. régul. du Saint-Bernard ⁶⁶³ ; est présenté par le prévôt de Montjoux, le 2 nov. 1672, et institué par l'archevêque le 5 du même mois ; est institué de nouveau par bulle pontificale du 3 des nones de mai 1674 ; est définitivement reconnu légitime possesseur du prieuré par sentence de délégué apostolique du 11 fév. 1683 (P.-Et. Duc, Le Grand-S.-Bernard, p. 139) ; décédé prieur le 29 août 1701 (Reg. par. Séez).

34. Ambroise DAYNÉ, de Valsavarenche, chan. régul. ; est prieur dès 1701 (Ex-libris de la biblioth. de Sainte-Anne) ; décédé à Séez, le 27 sept. 1732.

35. Germain CALLIOD, chan. régul. ; administrateur du prieuré dès 1728 (Reg. par.), il devient prieur par le décès du précédent en 1732 ; décédé lui-même à Séez, il est inhumé le 14 janv. 1751.

36. Jean-Nicolas COLOMBO, chan. régul. ; commence à signer aux registres en févr. 1751 ; signe pour la dernière fois le 5 juil. 1763 ⁶⁶⁴.

37. Jean-Pierre SOLLIER, de Fontaine-le-Puits ; est qualifié prieur dans un acte Minoret not. du 5 oct. 1763 ; signe la copie pour le synode de 1765.

38. Joseph PASQUIER, de Plancherine ; mentionné par acte d'état des bâtiments du prieuré, Minoret not., 3 oct. 1765 ; est curé de Saint-Sigismond dès le mois de nov. 1779.

39. Claude-Joseph PIFFET, de Verrens ; résident à Séez, comme économe dès 1779, il est canoniquement institué le 26 mai 1780 et mis en possession le 29 juin suivant ; émigre en 1793.

LES VICE-PRIEURS. — Ne résidant pas à Séez, les prieurs commendataires se faisaient remplacer, pour l'administration spirituelle de la paroisse, par un prêtre que les documents et les registres appellent tantôt simplement vicaire, tantôt vice-prieur. L'entretien du vice-prieur était à la charge du prieur qui l'employait. Nous ne savons à combien s'élevait sa « congrue », c'est-à-dire la part que lui faisait le prieur sur les revenus de son bénéfice. Le vice-prieur était tenu à la résidence et à l'administration des sacrements dans l'église et dans la paroisse. C'était lui aussi qui dressait les actes de catholicité, baptêmes, mariages et sépultures, et qui avait la garde des registres paroissiaux. Le vice-prieur était, en fait, le vrai curé de la paroisse et s'en attribuait parfois le titre.

Voici les noms de quelques vice-prieurs.

1. Philippe Bontacii ; se fait passer une reconnaissance François Martin not., 5 oct. 1515 (Arch. com. Villaroger) ; est présent à une fondation de procession Bertr. Truchet not., 16 nov. 1531 (Arch. hôp. Moût., parch.) ⁶⁶⁵.

2. Mathieu SOURD ; est qualifié « vicaire perpétuel de l'église paroissiale de Séez » dans un acte Jean Truchet not., 22 sept. 1610 (Arch. comm.) ; est curé de Tignes en 1618.

3. Nicolas CLÉMENT ; commence ses registres de mar. (Copie au Greffe du Trib. de Moût.) le 3 fév. 1626 ; décédé vice-prieur, le 2 janv. 1642.

4. Barthélemy PUGET ; signe la copie des registres du 16 fév. 1642 au 15 mars 1643 ⁶⁶⁶ ; est curé de Villaroger en 1645.

5. Claude-Roch DUPLAN ; signe la copie commençant le 16 mars 1649 ; est mentionné par l'acte de visite de 1653 ; signe la copie finissant au 12 mars 1661.

6. François (ou Jean-François) COMBAZ ; bapt. 16 mars 1661 — sépulture 18 fév. 1665.

7. Claude COSTERG, de Peisey ; bapt. 3 avr. 1665-7 mars 1668.

8. Pantaléon SOURD, de Séez ; signe les bapt. 19 mars 1668-5 mars 1671.

9. Jacques MÉRENDET, de Séez ; signe du 5 mars 1671 au 25 mars 1673.

10. Pantaléon SOURD ; signe du 3 nov. 1673 au 14 août 1678 ⁶⁶⁷.

11. Pantaléon SOURD ; redevient vice-prieur et signe la copie des registres pour les synodes de 1681, 1682 et 1683. pendant l'absence du prieur Ducloz, alors administrateur de la cure de Montvalezan.

Les prieurs ayant, depuis 1683, régulièrement résidé, il n'y eut plus, dès lors, de vice-prieurs.

LES SOUS-VICAIRES. — Les sous-vicaires, appelés aussi quelquefois vicaires, étaient les aides des prieurs résidents et des vice-prieurs ⁶⁶⁸. Ils étaient tenus à la résidence et leur entretien était à la charge du prier comme celui des vice-prieurs (Vis. 1634).

La liste qui suit en fera connaître quelques-uns.

1. Michel BONNEVIE ; est présent à une fondation de procession Bertr. Truchet not., 16 nov. 1531 (Arch. hôp. Moût.).

2. Jacques VALLET, de Bourg-Saint-Maurice ; bapt. 28 août 1631.

3. N. DUCHEMIN ; bapt. 12 août 1632 ⁶⁶⁹.

4. Jean BONOD, de Bourg-Saint-Maurice ; est qualifié vicaire aux actes de bapt. des 19 janv. et 17 avril 1637.

5. N. BAL ; bapt. 1^{er} nov. 1638.

6. Amédée DURET ; est qualifié vic. de Séez dans un acte de mariage à Sainte-Foy, 9 juin 1639.

7. Hugues MORARD, de Beaufort ; mar. 22 mai 1640 ⁶⁷⁰.

8. Humbert VAUTIER ; est qualifié sous-vic. par l'acte de vis. du 12 sept. 1641.

9. Claude-Roch DUPLAN ; vice-prieur de 1649 à 1661 et qualifié « jadis vic. du prieuré de Séez » dans l'acte de bapt. du 16 mars 1661, il est mentionné comme vic. dans nombre d'actes de bapt. du 4 juil. 1661 au mois de janv. 1666 ; encore qualifié vic. dans l'acte de vis. du 7 juil. 1667 (Arch. par.) ⁶⁷¹.

10. Jacques MÉRENDET, de Séez ; devint probablement vicaire en cessant d'être vice-prieur, c'est-à-dire en 1673 ; est qualifié expressément vic. au registre des bapt. le 2 avril 1676 et les années suivantes ; devint vic. de Villaroger en 1681.

11. François CHEDAL, de la Perrière ; est qualifié vie. au mar. du 6 juil. 1682 et dans l'acte de vis. de 1683, ainsi que dans un acte Fleury not. du 7 oct. 1683 (Et. TRÉSALLET not.) ⁶⁷².

12. Pantaléon SOURD, de Séez ; devint probablement vicaire quand il cessa d'être vice-prieur, c'est-à-dire en 1683 ; signe aux registres alors que le prier Jean Ducloz résidait ; est qualifié vie. par l'acte de vis. du 26 juil.

1688 (Arch. par.) ⁶⁷³ ; décédé à Séez, étant peut-être encore vicaire, il y est inhumé le 29 fév. 1692.

13. Arnold VIBERT, de Beaufort ; acte de mar. 29 mai et bapt. 20 nov. 1692 ; probablement vic. jusqu'en 1696.

14. Antoine BALLIFARD ; mar. 22 mai 1696 ; acte Fabry not. 24 fév. 1697 (Tabell.) ; mar. 4 nov. 1697.

15. Ambroise DAYNÉ, chan. régul. du Saint-Bernard ; paraît aux registres en 1698 ; est qualifié vic. dans des actes Gaidet not. 8 déc. 1699 et Maistre not. 12 juil. 1701 ; devient prieur en 1701.

16. Jean-Michel PERRON, chan. rég. ; acte Rapin not., 2 mars 1702 ; bapt. 12 fév. 1703-11 mai 1706.

17. Antoine DORSAZ, chan. rég. ; paraît aux reg. en 1706 ; acte Maistre not., 9 avr. 1707 ; est vie. à Etroubles, dioc. d'Aoste, en janv. 1708 (P.-Et. Duc, Le Clergé d'Aoste au XVIII^e siècle).

18. Antoine (ou Jean-Ant.) YEUGLIAZ, chan. rég. ; probablement vic. depuis 1707 ; mar. 11 nov. 1708-23 fév. 1724.

19. François DESCHÊNES, chan. régul. ; décédé vicaire de Séez, inhumé le 17 oct. 1725 (Reg. par.).

20. Jean-François GIROD-ROUX, de Villette, prêtre séculier ; acte Rapin not. 8 mars 1726 ; acte de vis. 21 juil. 1729 ; est vic. à Bourg-S.-Maur. à la fin du même mois (Vis. 30 juil. 1729).

21. Germain CALLIOD, chan. régul. ; le prieur Dayné l'avait pris comme auxiliaire-administrateur dès 1728 ; il resta probablement seul vicaire de juil. 1729 à 1732, où il devint prieur.

22. Jacques (ou Jean-Jacques) CLÉRIN, chan. régul. ; fut probablement vie. à Séez depuis son ordination, 30 mai 1733 (P.-Et. Duc, op. cit.) ; mentionné au registre des bapt. le 4 déc. 1737.

23. Jean-François SENTIER, chan. rég. ; est mentionné comme vic. de Séez dans un acte de bapt. aux Chapelles, 15 avril 1738, bapt. 27 fév. 1743 ; acte Rapin not. 28 août 1748 ; curé de Montvalezan en 1750.

24. Pierre-Joseph TERCIER, chan. régul. ; mentionné comme vic. par l'acte de vis. du 2 août 1751 ; bapt. 20 juil. 1752-25 mai 1754 ⁶⁷⁴.

25. Jean-Pierre SOLLIER, de Fontaine-le-Puits ⁶⁷⁵ ; bapt. 30 avril 1755 ; acte Excoffier not., 10 fév. 1759 ; curé de Montvalezan peu après.

26. Jean-Joseph RAPIN, de Séez ; est porté comme vic. à la consigne de décembre 1759 ; acte Gonthier not., 19 avr. 1762.

27. Antoine PORTIER, d'Allondaz ; bapt. 22 mai 1762.
28. Pierre-André CREY, d'Aime ; bapt. 22 juin 1762-10 août 1764.
29. Eugène-Vincent-Antoine COHENDOZ, né à Turin de parents originaires d'Hauteville ; bapt. 27 nov. 1764-5 avr. 1765.
30. Jean LÉGER, de Celliers ; acte d'état, 3 oct. 1765 (Arch. comm.) ; acte Minoret not. 17 fév. 1771.
31. Charles PASQUIER, de Gruyère, canton de Fribourg ; reçoit comme vic. des honoraires pour sa participation aux exercices de la confrérie du Mont-Carmel, 21 juil. 1771 (Compte Gonthier not. du 18 nov. 1772).
32. Marc-Antoine REY, de Conflans ; vic. reçoit des honoraires des confr. du Mont-Carmel et du Rosaire, 19 juil., 14 sept. 1772 (Ibid.).
33. Claude-Joseph PIFFET, de Verrens ; est porté comme vicaire à la consigne de décembre 1772-1777 ; on le trouve direct. au Séminaire au mois de février 1778.
34. Joseph-Marie GENTIL, né à Notre-Dame de la Gorge, dioc. de Genève de parents originaires de Mâcot ; est vic. au moment de la visite du 23 juil. 1778 ; consigne de décembre 1780 ⁶⁷⁶.
35. Henri JAQUEMOND, du Bois ; acte Chapel not. 15 oct. 1781 ; bapt. 14 oct. 1784 ; acte Cartanas not., 26 mars 1788 ; est vic. à la Côte d'Aime dans le courant de la même année.
36. Sigismond LOYET, de Longefoy ; mentionné comme vic. dans un acte Dalière not., 18 fév. 1790 ; est vic. à Notre-Dame du Pré à la fin de l'été ou au commencement de l'automne 1792.
37. Pierre SABATTIER, d'Aime ; acte Serret not., 9 nov. 1792 ; acte F. Favre not., 1^{er} juil. 1793.

LES CHAPELAINS. — Des documents du XVI^e siècle et les registres des XVII^e et XVIII^e siècles mentionnent un certain nombre de « chapelains » qui étaient de résidence dans cette paroisse. Nous jugeons inutile d'en dresser la liste, n'ayant pas la preuve qu'ils aient résidé à Séez, à raison de bénéfices possédés par eux dans cette paroisse ou de fonctions déterminées qu'ils auraient eu à y remplir. Les deux seules catégories de prêtres que leurs fonctions aient certainement obligés à résider à Séez sont les recteurs de la chapelle de la Sainte-Trinité et les « recteurs » ou « directeurs » des Pénitents. On en trouvera les listes plus loin.

AUTELS ET CHAPELLES SITUÉS A L'INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE.

— Outre le maître-autel, l'ancienne église en avait six autres ; on n'en conserva que quatre dans la nouvelle.

Chapelle de Sainte-Madeleine ⁶⁷⁷. — L'autel de Sainte-Madeleine était situé du côté droit, « a dextris ecclesiae » (Vis. 1634). Le jugeant disgracieusement placé, Mgr Benoît-Théophile le fit supprimer et transféra la chapelle à l'autel de Saint-Antoine, « sans préjudice du service qui y était attaché » (Ibid.). L'acte de visite de 1653 la place cependant à l'autel de la Sainte-Trinité auquel on la trouve encore annexée, sans confusion cependant, après la reconstruction de l'église (Vis. 1729). Celui de 1778 ne la mentionne pas. Elle avait, en 1634, un revenu de 5 florins. Ce revenu était perçu par le recteur de la chapelle de Saint-Germain qui devait y célébrer douze messes pendant la saison d'hiver (Vis. 1634) Il y avait donc au moins une union de fait entre les deux chapelles.

Les deux seuls recteurs de Sainte-Madeleine que nous connaissions sont Nicolas Maître (Vis. 1653) et Humbert Falcy (Vis. 1729). L'un et l'autre étaient en même temps recteurs de la chapelle de Saint-Germain, ce qui confirme l'opinion énoncée ci-dessus.

Chapelle de la Sainte-Trinité. — Elle était située aussi du côté droit (Vis. 1634). Mgr Benoît-Théophile la trouva assez bien pourvue d'ornements. Elle avait été fondée et dotée par Jacques feu Antoine Mérendet, par acte Ant. Muriset Silvonis du 30 avril 1428 (Arch. par.). La famille des Mérendet du village du Mont en avait le patronage (Vis. 1653). Le Pouillé de 1608 ⁶⁷⁸ lui attribue un revenu de 50 florins qu'elle possédait encore en 1634 et qui était produit par des biens-fonds situés sur le territoire de Séez. Ce produit s'accrut plus tard : il était de 80 fl. en 1653 et de 95 livres lors de la visite de 1778. Le recteur était tenu à la résidence (Vis. 1751 et 1778) et à la célébration d'une messe par semaine (Vis. 1634), fixée au mercredi (Vis. 1778). Il y avait en plus un certain nombre de messes fondées.

Les recteurs connus sont :

1. Gaspard FRACHIER, de Séez ; est qualifié tel dans un acte Maître not. du 22 sept. 1610 (Arch. par.) ; vivait encore en 1627 (acte de mar. du 11 févr.).

2. Jacques PERRIER ; est de résidence à Séez depuis 1627 ; est remplacé après décès, comme rect. de cette chapelle en 1634.

3. Gaspard JOVET ; est institué recteur le 5 avril 1634 (Livre des instit. de Mgr Ben.-Théoph. aux Archives de M. le baron Dunoyer) ; décédé à

Séez, inhumé le 15 mai 1651.

4. Jean-Antoine GRINGE, d'Aime ; commence à résider à Séez en 1651 ; est mentionné comme rect. de la Sainte-Trinité par l'acte de vis. de 1653 ; cesse de résider vers 1661.

5. Jean-Baptiste FRISON, de Beaufort ; remplaça probablement le précédent en 1661 ; sa résidence à Séez en 1665 (bapt. du 3 avril) ne nous paraît s'expliquer que par sa qualité supposée de rect. de la Sainte-Trinité ; décédé à Séez, inhumé le 17 sept. 1666.

6. Jacques MÉRENDET ; était probablement recteur depuis 1667, où il est mentionné comme « chapelain » résident par l'acte de vis. du 2 juillet ; est qualifié rect. de la Sainte-Trinité dans un acte de mariage du 28 nov. 1673 ; était encore rect. de cette même chapelle lors de son décès ; inhumé le 11 sept. 1705 ⁶⁷⁹.

7. Jean GONCELLIN, de Saint-Jean de Belleville ; est institué rect. le 10 déc. 1705 (Arch. Ev.) ; est ainsi qualifié dans son testament du 22 oct. 1708 (Arch. par. S.-Jean de Bell.) ; mourut probablement peu après.

8. Humbert FALCY, de Saint-Sigismond ; est qualifié rect. de la Sainte Trin. dans un acte Brunier not. du 5 déc. 1709, dans l'acte de vis. de 1729 et dans son testament qui fut reçu par le not. Gonthier à Séez, le 17 fév. 1759. Il paraît avoir quitté Séez en 1761 et mourut à Saint-Sigismond, où il fut inhumé le 12 avril 1763.

9. Pierre GROGNIET, de Doucy ; chapelain résident à Séez après le départ du précédent et « nouvellement placé » (acte Mangé, not., 2 août 1762), il le remplaça sûrement comme rect. de la Sainte-Trinité dès ce moment-là ; on le trouve chapelain aux Allues en avril 1764.

10. Jean-Baptiste BOURGEOIS, né à Moûtiers d'un père originaire de Bourg-Saint-Maurice ; consigne de déc. 1764-73 ; devient vic. à Montgirod en 1774 ⁶⁸⁰.

11. Joseph-Marie GENTIL ; déjà vicaire, il est institué recteur de la Sainte-Trinité, le 24 mai 1780 (Arch. dép., G suppl., 13) ; devient vic. aux Chapelles en déc. 1782 ⁶⁸¹.

Chapelle de Saint-Antoine. — Elle était située du même côté de l'église que la précédente (Vis. 1634), entre la chapelle de la Sainte Trinité et celle de Saint-Sébastien (Vis. 1653). On y employait les ornements de l'église paroissiale (Vis. 1634). Elle n'avait pas de revenus fixes, mais il s'y faisait de nombreuses offrandes que percevait le prieur (Ibid.). Cet autel ne paraît

pas avoir été maintenu dans la nouvelle église. Saint Antoine paraît y être devenu le titulaire secondaire de l'autel de Sainte-Anne (Vis. 1729 et 1778).

Chapelle de Saint-Sébastien. — Située encore du côté droit elle était décemment pourvue d'ornements en 1634. Le droit de patronage appartenait alors à noble Jean-Baptiste de Duyn, seigneur de la Val d'Isère (Vis. 1634), dont les ancêtres l'avaient fondée. La famille possédait encore ce droit en 1778.

Cette chapelle possédait 14 cartanées de pré sous le village du Breuil, dont le produit, qui était de 40 flor. en 1634, est évalué à 50 fl. par l'acte de visite de 1653, et à 40 livres (tailles à déduire) par celui de 1778. A cette dernière date, ses biens étaient confondus avec ceux de la chapelle de Sainte-Anne. Le recteur devait célébrer 2 messes par mois (Vis. 1634 et 1778). Ce nombre total de 24 messes satisfaisait en même temps, en 1778, aux charges de la chapelle de Sainte-Anne.

Les recteurs connus de Saint-Sébastien sont :

1. Philippe Bontacii ; acte Bertr. Truchet not. 16 nov. 1532 (Arch. hôp. Moût.).

2. André EMPIOZ ; était recteur lors de la visite de 1634 ; mourut la même année.

3. Nicolas CLÉMENT, vice-prieur ; est institué le 4 sept. 1634 (Arch. du Noyer) ; décédé le 2 janv. 1642.

4. Jean-François DE VÈGE DE LESPIGNY, chan. ; Vis. 1653 ; meurt au mois d'avril 1672.

5. Antoine-Gaspard VIGUET, de Moûtiers, clerc tonsuré ; probablement pourvu en 1672, il démissionne le 1^{er} déc. 1676 (Arch. dép., G suppl., 11).

6. Jacques VIGUET, de Moûtiers, clerc tons. ; est institué le 6 déc. 1676 (Ibid.).

7. Jean-Louis VIGUET, de Moûtiers, chan. ; accense les biens de la chapelle, par acte Derex not. 1^{er} mars 1684 ; décédé en 1698.

8. Barthélemy CULLET ; accense les biens par acte Maistre not. du 23 janv. 1699.

9. Claude CHAMBRE ; décédé rect. en nov. 1704 (Arch. Ev.).

10. Charles GERBAIX DE SONNAZ, clerc tonsuré du dioc. de Maurienne ; est institué le 9 nov. 1704 (Ibid.).

11. Joseph BORREL, de Moûtiers, curé de Fessons-sous-Briançon ; rect. mentionné par l'acte de vis. de 1729 ; inhumé le 6 août 1744.

12. Jean-Joseph RAPIN, de Séez ; rect. mentionné par les actes de vis. de 1778 et 1790.

Chapelle de Sainte-Anne. — Elle était située du côté gauche de l'ancienne église (Vis. 1634). Nous ne connaissons pas la date de son érection. L'acte de vis. du 7 sept. 1421 (Arch. par.) parle d'une chapelle dont le vocable n'est pas indiqué et qui avait été fondée, en 1381, par noble Demoiselle Béatrix de Brusson, veuve de noble Amé de Villette, chevalier. Il est possible que cette chapelle fût celle de Sainte-Anne.

Le droit de patronage appartenait à la famille des nobles de Maréchal de Duyn (Vis. 1778), qui le possédaient déjà en 1634. Mgr Benoît-Théophile atteste qu'elle est décemment pourvue d'ornements (Vis. 1634). Elle possédait alors 6 cartanées de champ dont l'acte de visite n'évalue pas le produit. Ses charges étaient d'une messe à chacune des fêtes de sainte Anne, sainte Lucie, sainte Catherine et saint Clair, plus une messe à date libre pro defunctis dont il n'est pas parlé dans l'acte de vis. de 1653. Ses biens, de même que ses charges, furent plus tard confondus avec ceux de la chapelle de Saint-Sébastien.

Les recteurs connus de nom sont :

1. Antoine EMPEREUR ; acte Bern. Truchet not. 16 nov. 1531 (Arch. hôp. Moût.).

2. Nicolas CLÉMENT, vice-prieur ; rect. mentionné par l'acte de vis. de 1634 ; décédé le 2 janv. 1642.

3. Jacques ANDRÉ, clerc de Conflans ; rect. ment. par la vis. de 1653.

4. François ALLEMOZ ; était rect. lors de son décès en 1676 (Arch. dép., G suppl. 11).

5. André BAL, de Villaroger ; institué le 22 déc. 1676 (Ibid.) ; inhumé à Mercury, le 18 oct. 1698.

6. Claude CHAMBRE ; remplacé après décès en 1704 (Arch. Ev.).

7. Charles GERBAIX DE SONNAZ ; rect. instit. le 9 nov. 1704.

8. Joseph BORREL ; vis. 1729.

9. Jean-Jos. RAPIN ; vis. 1778 et 1790.

On voit que cette chapelle eut, au XVIII^e siècle, les mêmes recteurs que celle de Saint-Sébastien.

Chapelle du Rosaire. — Elle était située aussi du côté gauche dans l'ancienne église. L'acte de visite de 1634 remarque qu'elle est décemment ornée. Elle n'avait pas de recteur. Le service en était fait et continua plus tard à être fait par les vice-prieurs et les prieurs, recteurs de la confrérie de

même nom. Ils présidaient les processions des premiers dimanches du mois et des fêtes de la Sainte-Vierge, et percevaient pour cela, suivant l'usage à peu près général, la moitié des offrandes. L'autre moitié était remise aux procureurs de la confrérie et leur servait à payer le luminaire et l'honoraire de la messe des ces mêmes jours.

Autel du Mont-Carmel. — Cet autel est mentionné par le compte des procureurs aux œuvres-pies de 1759 à 1769 (Arch. par.). Nous ne croyons pas qu'il en soit question dans aucun acte de visite pastorale. La confrérie du Mont-Carmel était probablement érigée à l'un quelconque des autels-chapelles énumérés plus haut, sauf toutefois à l'autel du Rosaire et à l'autel de la Sainte-Trinité que le compte précité mentionne séparément comme distincts de celui du Mont-Carmel.

Le même acte mentionne l'autel de Saint-Pierre et Saint-Paul, mais il s'agit évidemment ici du maître-autel.

CHAPELLES SITUÉES EN DEHORS DE L'ÉGLISE PAROISSIALE.
— Il y en avait une au cimetière et deux aux abords immédiats du village.

Chapelle de Saint-Blaise. — Elle était située au cimetière, près de l'ancienne église, et garda sa place lorsque l'église fut reconstruite (Vis. 1634 et 1778). Elle avait été fondée par noble Jacques de Beaufort, seigneur de la Val d'Isère, en exécution d'une disposition testamentaire de noble Raymond de Beaufort, son père. Le prieur de Séez en autorisait la construction, le 3 sept. 1315, et l'archevêque Bertrand de Bertrand y donnait à son tour son approbation, le 8 du mois suivant (Acad. V. d'I s., Doc. III, 187). Le fondateur s'était réservé le droit de patronage. Ce droit passa dans la suite à la famille des nobles de Duyn, devenus comtes de la Val d'Isère. D'après la volonté du testateur, le recteur devait résider, et célébrer quotidiennement dans ladite chapelle, dont l'entretien restait à la charge du fondateur et de ses ayants-droit. La charge fut plus tard réduite ; elle n'était plus que d'une messe par semaine lors de la visite de 1634, et de 20 messes par an en 1778 ⁶⁸².

L'acte de visite de 1421 donnait à la chapelle de Saint-Blaise un revenu de 17 florins, et le Pouillé de 1608 l'évaluait à 60 fl. L'acte de visite de 1634 porte ce revenu à 100 florins, provenant de biens-fonds, de censes et de servis. La chapelle était alors largement pourvue des ornements, calice et missel requis pour la messe. L'acte de visite de 1653 donne le détail de ses biens ; ils consistaient en 3 seytorées de pré et 5 cartanées de champ ; les

censes féodales s'élevaient à 30 fl. plus un écu d'or hypothéqué sur une maison à Séez. Au XVIII^e siècle, les revenus avaient considérablement diminué : en 1778, ils ne dépassaient pas 20 livres, et le recteur venait de vendre, cinq ans auparavant, la maison et le jardin que la chapelle avait possédés jusqu'alors.

La chapelle de Saint-Blaise n'existe plus. La statue couchée d'un chevalier du moyen-âge, celle du fondateur probablement, encastrée dans le mur de l'église, à l'extérieur, du côté du levant, indique seule la position qu'elle occupait autrefois.

Les recteurs connus sont :

1. Hugues HALGERI ; recteur lors de la visite de 1421.
2. Antoine EMPEREUR ; ment. par l'acte Bern. Truchet not., 16 nov. 1531 (Arch. hôp. Moût.)
3. Louis PASCAL ; ment. par l'acte d'instit. du suivant comme décédé en 1556 (Notes de M. Tremey).
4. Jean-Baptiste de MARÉCHAL DE DUYN ; est institué le 10 juil. 1556 (Ibid.) ; décédé en 1594 ou 1595.
5. Nicolas CLÉMENT ; rect. lors de la vis. de 1634 ; décédé le 2 janv. 1642.
6. Nicolas COURTAGIER ; vis. du 7 juil. 1653 ; encore recteur en 1660 (Somm. d'actes de vis. recueillis par M. Garçon).
7. Jacques MÉRENDET ; ment. comme rect. par un acte de bapt. à Montvalezan, 21 août 1699 ⁶⁸³ et par son acte de sépulture, 15 sept. 1705.
8. Etienne-Innocent FERLEY, de Moûtiers, clerc tonsuré ; institué recteur le 20 oct. 1705 (Arch. Ev.) ; passe accens. Brunier not., 12 août 1706.
9. Claude DUBOIS, de Moûtiers ; passe accens. Derex not., 8 sept. 1712 ; ment. par l'acte de vis. de 1729 ; décédé le 2 fév. 1742.
10. Joseph RAPIN, de Séez ; probablement recteur depuis 1742 ; est mentionné comme tel dans l'acte d'institution du suivant.
11. Charles-Philibert DURANDARD, de Moûtiers ; est institué le 30 juil. 1765 (Arch. dép., G suppl., 13) ; mentionné comme rect. par les actes de vis. de 1778 et de 1790.

Chapelle de Notre-Dame et de Saint-Joseph. — Elle était située au lieu dit des Cours, en dehors mais tout près du village, sur le chemin de Sainte-Foy. Elle n'avait encore, en 1634, ni recteur ni revenus, et ne devait pas être alors de construction bien ancienne. Mgr Benoît-Théophile enjoignit aux

habitants de la recrépir, de la blanchir, de l'orner et de la fermer (Vis. 1634). Elle fut cédée, quelque temps après à la confrérie du Saint-Sacrement, qui la fit agrandir et y tint depuis lors ses réunions (Vis. 1653). C'est à ce moment-là que le vocable de Saint-Joseph fut ajouté au vocable primitif de Notre-Dame. L'acte de visite de 1778 ne conserve que celui de Saint-Joseph 684.

Profanée pendant la Révolution, elle ne fut jamais rendue au culte. On la vendit, avec la permission de l'autorité religieuse, il y a quelque vingt ou trente ans, à la commune. Elle sert actuellement pour le logement des troupes pendant la période des manœuvres.

On trouvera plus loin la liste des recteurs de la confrérie des Pénitents, qui est celle des recteurs de la chapelle.

Chapelle de Saint-Jean-Baptiste. — Elle était située au-dessus du village de Séez. Non mentionnée par les actes de visite de 1634 et de 1653, elle a dû être bâtie vers 1668, par un membre de la famille des Rapin qui y fonda sept messes par acte du 5 juin 1669. Les héritiers du fondateur payaient au curé, en 1778, 12 sous pour la célébration de chacune des messes fondées.

La famille Rapin, qui en avait le patronage, y a probablement fait instituer comme recteurs successifs les prêtres issus d'elle à la fin du XVII^e siècle et au commencement du XVIII^e. Mais ceci n'est qu'une hypothèse. De fait, au moment de la visite de 1778, la chapelle n'avait pas de recteur, bien que fussent alors vivants deux prêtres portant ce nom de Rapin.

CHAPELLES DE VILLAGE. — On en comptait dix, toutes encore existantes aujourd'hui.

Chapelle du Villard-dessus (Sainte Brigitte). — Elle existait déjà en 1634 ; les habitants du village étaient tenus de l'entretenir. Mgr Benoît-Théophile, à cette date, enjoignait au prieur de la faire clore d'une balustrade à leurs frais. Nous ne croyons pas qu'elle ait jamais eu des recteurs particuliers. Le prieur Jean-Pierre Sollier, qui est mentionné comme tel dans un acte Minoret not. du 1^{er} fév. 1764, ne l'était sans doute qu'en qualité de curé.

Chapelle du Noyeray (Saint Michel). — Mgr Benoît-Théophile constate en 1634 qu'elle a ses ornements et enjoint au prieur de la faire clore de la même manière que la précédente, aux frais des habitants du village. Elle fut toujours sans recteur. L'acte de visite de 1778 mentionne deux messes qui y

avaient été fondées le 6 mai 1699. Elle avait un capital de 1180 livres, placé en rente constituée par acte Minoret not. du 24 juin 1751. Ce capital fut plus tard attribué aux Hospices de Lyon.

Chapelle du Villard-dessous (Saint Maurice). — Elle existait déjà à la fin du XVI^e siècle. Jean et Etienne Charrière lui avaient donné, par acte Bochet not. du 1^{er} juillet 1596, une cense annuelle de 20 florins (Vis. 1634). Mgr Benoît-Théophile fixa à une messe par mois, à célébrer par les prêtres de Séez à tour de rôle, la charge résultant de cette fondation. Elle était alors « convenablement pourvue d'ornements ».

Chapelle du Breuil (Notre-Dame de Pitié). — Cette chapelle est mentionnée dans un acte de reconnaissance du 9 fév. 1593 (Arch. comm.). Elle était pareillement pourvue de ses ornements dès 1634. L'archevêque la fit alors clore au moyen d'une balustrade. Elle avait, à cette même époque, un revenu de 7 fl. Les charges étaient d'une messe le vendredi de la Passion, et de 6 autres messes (une tous les deux mois) que les prêtres de Séez y devaient célébrer à tour de rôle. Les Hospices de Lyon bénéficièrent, après la Révolution, d'un capital de 360 livres qui lui avait été assuré par acte de rente constituée Minoret not. du 24 janv. 1764 (Arch. Acad. V. d'Is.).

Chapelle de Longefoy (Sainte Marguerite). — Convenablement pourvue d'ornements dès 1634, Mgr Benoît-Théophile enjoint aux habitants de la clore et de la recrépir. Elle avait un revenu de 9 fl., grevé de deux messes par trimestre et d'une messe à célébrer le jour de la sainte (Vis. 1634). Ce revenu était produit par un pré de deux seytorées légué, sous la charge ci-dessus, par un nommé Etienne Gonthier (Vis. 1653).

Chapelle de Saint-Germain (Saint Germain). — C'était la plus ancienne des chapelles de village de la paroisse. Elle existait déjà au XII^e siècle. Le Pape Alexandre III la plaçait, le 18 juin 1177, parmi les possessions du Grand-Saint-Bernard. On la trouve, en 1206, sous la dépendance de la Prévôté de Verrès ; elle y resta jusqu'en 1466, où elle fut rendue à la Prévôté de Montjoux (P.-Et. Duc, La Prév. de S.-Gilles, p. 151).

Elle avait, en 1634, les ornements nécessaires pour la célébration de la messe. Ses revenus étaient alors de 70 flor. provenant du produit de divers biens ruraux. Ce produit s'élevait à 80 fl. en 1653, et l'acte de visite de 1778 lui attribue encore un revenu net de 65 livres. Elle était, à cette dernière date, unie à la chapelle de la Sainte-Trinité de l'église paroissiale.

Il s'y faisait de nombreuses offrandes dont le curé percevait la moitié ; le reste était mis en réserve pour les réparations de la chapelle (Vis. 1634).

Le recteur y devait célébrer une messe chaque semaine (Vis. 1634, 1653 et 1778). L'acte de visite du 15 juin 1673 (Arch. par.) mentionne de plus la célébration d'un anniversaire.

Ses recteurs connus sont :

1. Jean SOURD, de Séez ; acte Bern. Truchet not., 16 nov. 1531 (Arch. hôp. Moût.).

2. Antoine SOURD ; rect. commend., il résigne sa commende le 27 av. 1543 (P.-Et. Duc, op. cit.).

3. Louis DERRIARD, de Cormayeur ; est pourvu le 5 des cal. de mai 1543 ; meurt le 13 fév. 1555 (Ibid.).

4. Jean SOURD, de Séez ; une reconn. est faite en son nom par acte Brunet not. 10 août 1577 (Arch. com. Bourg-St-M.).

5. Mathieu SOURD, de Séez ; reçoit un « légat » fait à la chapelle, 7 sept. 1610 (Arch. com., GG, 4).

6. Nicolas CLÉMENT ; est mentionné par l'acte de vis. de 1634 et par celui de 1641 ; décédé le 2 janv. 1642.

7. Nicolas MAISTRE, sous-diacre ; vis. 1653 ; vivait encore en 1665.

8. Pantaléon SOURD, de Séez ; chapelain résident à Séez (probablement déjà recteur de Saint-Germain) lors de la vis. de 1667 ; mentionné comme tel par les vis. de 1673 et 1678 ; décédé à Séez, inhumé le 29 fév. 1692.

9. Jean-Antoine SOURD, de Séez ; acte Rapin not., 12 oct. 1702 ; décédé le 8 nov. 1716.

10. Joseph RAPIN, de Séez ; mentionné par l'acte de vis. de 1729 ; décédé à Séez, inhumé le 20 avril 1765.

11. Joseph-Marie GENTIL ; institué le 24 mai 1780 (Arch. dép., G suppl., 13).

12. Jean-Pierre COTE-RÈCHE ; est mentionné par l'acte de vis. du 23 juil. 1790.

Chapelle du Pont de Saint-Germain (Notre-Dame de Liesse). — Cette chapelle était située sur le chemin de Séez à Saint-Germain, un peu en deça du pont. Le pont ayant été déplacé, elle se trouve maintenant à quelque distance de la route. L'acte de vis. de 1778 parle d'une messe qui y avait été fondée par acte Rapin not. du 11 déc. 1714. Cet acte la désigne sous le nom de Notre-Dame de Grâce qui paraît avoir été le vocable primitif. Elle devait être alors de construction récente.

Chapelle du Mont (Saint Nicolas). — Il lui manquait, en 1634, des chandeliers ; l'archevêque ordonne au prieur de l'en pourvoir. Elle avait alors 3 quarts de cartanée de champ, et une messe devait s'y célébrer le jour du saint. L'acte de visite de 1778 mentionne en plus une messe fondée le 3 sept. 1680.

Chapelles des Chavonnes (Notre-Dame de Pitié). — Mgr Milliet de Challes en autorisa la construction le 12 déc. 1687 ; elle fut probablement bâtie l'année suivante. Michel feu Gaspard Veylex la dota, par acte Maistre not. du 25 mai 1690, d'un revenu de 3 fl., avec charge d'y célébrer 2 messes par an dont une le 8 oct. (Arch. par.).

Chapelle du Loissel (Saint Jacques apôtre). — Nous avons dit plus haut que ce village fait maintenant partie de la paroisse de Villaroger. La chapelle n'est pas mentionnée par l'acte de visite de 1634 mais bien par celui de 1653. Elle existait cependant déjà avant l'épiscopat de Mgr Benoît-Théophile, car l'acte de visite de 1778 mentionne la fondation d'une messe à célébrer le jour de la fête (25 juillet), fondation faite par acte Maistre not. du 23 mai 1618. Elle était en ruine en 1778 ; mais elle fut rétablie peu après, ainsi que le constate l'acte de visite de 1790.

LES CONFRÉRIES. — La paroisse de Séez comptait, avant la Révolution cinq confréries ⁶⁸⁵.

Confrérie du Saint-Sacrement. — Elle existait probablement déjà lors de la visite de 1633. L'acte de visite de 1653 nous apprend expressément qu'elle était affiliée à la confrérie des Pénitents de Saint-Martin de Moûtiers, qu'elle venait de faire réparer la chapelle de Notre-Dame et de Saint-Joseph aux Cours et qu'elle y tenait ses réunions. Ces réunions étaient présidées par un des prêtres de Séez que les Pénitents se choisissaient pour « recteur ». Ils lui payaient un salaire annuel de 72 livres et il était tenu de célébrer dans l'année le nombre de 60 messes (Vis. 1778). La caisse de la confrérie était alimentée par le droit d'entrée et par la cotisation annuelle que payaient ses membres. Le fait qu'elle avait pu, dès avant 1653, réparer sa chapelle à ses frais laisse supposer qu'elle avait des ressources assez importantes.

Voici les noms de quelques-uns des recteurs.

1. Jean-Antoine SOURD ; est mentionné comme tel dans un acte Rapin not. du 2 mars 1702 ; est qualifié recteur dans un acte de mar. 1^{er} sept. 1704.
2. Jean GONCELLIN ; accens. Maistre not., 10 juil. 1707.

3. Humbert FALCY ; acte Didon not., 14 avr. 1708 ; acquis Rapin not., 20 oct. 1720.

4. Joseph MUGNIER ; chapelain à Séez, mentionné par un acte Mugnier not., 18 nov. 1723 et par un acte de mar. du 22 août 1724 ⁶⁸⁶.

5. Joseph RAPIN ; actes Rapin not., 30 nov. 1726 et Rullier not., 24 oct. 1737 ; acte Gonthier not., 19 avr. 1762 ; décédé en 1765.

6. Jean-Baptiste BOURGEOIS ; probablement rect. depuis 1765 ; délivre comme tel une quittance le 1^{er} oct. 1769 (Compte Chapel not. du 18 nov. 1772) ; quitta Séez en 1774.

7. Jean-Pierre COTE-RÈCHE ; porté comme rect. à la consigne de décembre 1786 ; fut recteur jusqu'en 1793.

Confrérie du Saint-Rosaire. — Elle existait déjà et avait sa chapelle dans l'église au moment de la visite de 1634. Le service en était fait par le prieur-curé, qui percevait comme recteur 12 livres par an (Vis. 1778). Les autres prêtres de la paroisse touchaient également un honoraire (Compte Chapel not., 18 nov. 1772) pour leur assistance aux processions de la confrérie, qui se faisaient, comme ailleurs, le premier dimanche de chaque mois et aux fêtes de la Sainte-Vierge. Le luminaire était fourni, ces jours-là, par la confrérie au moyen des cotisations payées par ses membres.

Confrérie des Carmes ou du Mont-Carmel. — On en a connaissance par le compte Chapel not. du 10 juin 1772 et par l'acte de visite de 1778. Elle payait au prieur-curé 3 livres annuelles (Vis. 1778).

Confrérie de Saint-Nicolas. — Un acte de rente constituée Rapin not., était passé en sa faveur le 8 mars 1763. Nous ne savons ni quand elle avait été établie ni quel était son objet. Le prieur-curé en était recteur et percevait d'elle 5 livres par an (Vis. 1778) ⁶⁸⁷.

Confrérie de Saint-Sébastien. — On la trouve mentionnée par un « obligé » Rapin not. du 2 févr. 1712. Elle versait au prieur 20 livres 8 sols chaque année (Vis. 1778).

USAGES PARTICULIERS. — Nous en signalerons deux seulement.

Vêpres des Morts. — On les chantait tous les dimanches, après la grand-messe. L'usage avait été établi à la suite d'un acte de fondation Maistre not. du 2 juil. 1701 (Vis. du 9 juil. 1827).

Distribution d'aumône. — Par son testament du 8 juin 1671 Pierre Cottet avait fondé une distribution de blé de 4 bichets par an, et avait hypothéqué à cet effet des moulins qu'il possédait au Villard-dessus (Ibid.).

Le Carême. — Les prédications du Carême avaient été fondées en 1699 par un nommé Pierre Favre. L'usage en subsista jusqu'à la Révolution. Les fonds furent affectés plus tard à la fondation de la mission (Abbé J.-Jos. JACQUIER, Conférence manusc. de 1897).

V. — MONTVALEZAN-SUR-SÉEZ ⁶⁸⁸

LE NOM. — Cette paroisse est désignée dans la bulle de Lucius III de 1184 (BESS, pr. 37) sous le nom de « ecclesiam de Montevalesano », qu'on retrouve, avec de légères altérations ⁶⁸⁹, dans les documents latins de date postérieure ⁶⁹⁰.

LES ORIGINES DE LA PAROISSE. — On peut présumer que Montvalezan fit d'abord partie de la paroisse de Sééz, mais on ne saurait rien conjecturer sur l'époque où eut lieu la séparation. Ce qui est certain c'est que Montvalezan formait déjà une paroisse distincte en 1184. L'archevêque de Tarentaise y possédait dès cette date, ainsi qu'à Sééz, une cense et une dîme que le Pape Lucius III prenait soin de lui confirmer. Peut-être dépendait-elle déjà alors de la prévôté de Saint-Gilles de Verrès, au diocèse d'Aoste. Cette dépendance, en tout cas, devient certaine en 1206, où elle nous est révélée par la bulle du 4 des ides de mai du Pape Innocent IV. Elle est également affirmée dans les lettres de sauvegarde accordées à la Prévôté de Saint-Gilles par les comtes Thomas et Edouard de Savoie, en 1227 et en 1327. Montvalezan passa en 1466 sous la juridiction du Grand-S.-Bernard et y demeura jusqu'à la sécularisation de 1752 (P.-Et. Duc, La Prévôté de S.-Gilles, p. 152).

En vertu des liens dont nous venons de parler, c'était le Prévôt de Verrès, plus tard celui de Montjoux, qui nommait les curés de Montvalezan. Le droit de nomination passa en dernier lieu au Roi de Sardaigne qui se l'était réservé lors de la sécularisation.

L'ÉGLISE. — Elle est dédiée à Saint-Jean-Baptiste, qui est aussi honoré comme patron. Telle qu'elle est aujourd'hui, elle paraît dater du XVII^e siècle. L'acte de visite du 18 juillet 1653 nous apprend que le chœur venait d'être reconstruit « par fondements » et que l'archevêque en fit la

consécration ce jour-là. Nous ne croyons pas que le gros œuvre ait éprouvé des changements notables depuis lors.

LE BÉNÉFICE. — Dans l'ancien Pouillé, l'église paroissiale soit la cure de Montvalezan est taxée pour la dîme à payer à la Chambre Apostolique sur la base de 6 livres 10 sols. Le Pouillé de 1608 lui donne un revenu de 136 florins. Les biens-fonds qui le produisaient consistaient en 7 seytorées de pré et 2 seytorées de champ, donnant ensemble 40 florins (Vis. 1653), et en 6 seytorées de pré et champ situées au lieu dit du Champel, dont le produit n'est pas évalué. A cela s'ajoutait la dîme qui donnait 30 setiers de seigle. Quant au paroissinage, il se payait partie en argent, 2 sous par feu, partie en nature, un pain de ménage « panem focarium » et un fromage (Ibid.). Par contre, le curé payait une redevance annuelle de 10 fl. d'or et d'un setier de froment aux religieux du Petit-Saint-Bernard (Acte Arpin not. 11 juin 1604 ; Pap. de M. Gaide).

LES CURÉS. — Pendant la période d'union aux Prévôtés de Verrès et de Montjoux, les curés furent constamment des chanoines réguliers, excepté au XV^e siècle et au commencement du XVI^e, où il y eut des curés commendataires non résidents. A partir de la sécularisation, on ne trouve plus que des prêtres séculiers appartenant par leur naissance à l'archidiocèse de Tarentaise, sauf le dernier qui était d'origine valdôtaine.

Voici les noms qu'il nous a été donné de recueillir.

1. GONTIER, chanoine de Colonne-Joux ; est qualifié « procurator ecclesiæ de monte valesano » dans un acte d'accensement de dîmes du 8 des ides de juin 1273 (Arch. comm. de Séez, parch.).

2. PIERRE, chan. de S.-Gilles ; prend part et souscrit au Chapitre général de Verrès, en 1368 (P.-Et. Duc, op. cit.).

3. Aimon DOGNET, chan. de Colonne-Joux ; est présent à un acte d'échange pour le prieuré de Séez en 1375 (Arch. par. de Séez ; Series priorum).

3 bis. Jean POIENDRAL (probablement pour PONDRUEL) ; fonde la chapelle de Saint-Jean l'Evangeliste et de Saint-Félix, le 6 août 1496 (P.-Et. Duc, La Maison du Grand-S.-Bern., p. 90).

4. François DE CHEVRON-VILLETTE ; curé commendataire, il accense les biens et revenus de la cure à Jean Bonjean, chan. du S.-Bernard,

chapelain audit lieu, le 19 janvier 1514 (note communiquée par M. Gaide)
⁶⁹¹.

5. Louis DE CHEVRON-VILLETTE ; était curé commend. de Montvalezan lorsqu'il fonda la chapelle de N.-D. de la Crèche à Bellecombe, en 1525 (Arch. par. Bellec.) ; teste le 31 août 1530 (MILLION, Chron. du Mont-S.-Michel, dans Ac. V.d'Is., Mém., I. 249).

6. Jean BOUVEYS, chan. du S.-Bern. ; passe une quittance Sourd not., 3 déc. 1578 (Pap. de fam. de M. Ch. Montmayeur).

7. Claude Duc ; fait une fondation de messes en faveur de la chapelle de Saint-Léger, vers 1586 (Vis. 1729) ⁶⁹².

8. Antoine GRIOTTERAY ; fait faire l'évaluation des revenus de la cure par acte Arpin not., 11 juin 1604 (Arch. de M. Gaide).

9. Jacques-François FREPPA ; est présent à une reconnaissance du 5 avr. 1616 (note de M. Tremey) ⁶⁹³.

10. Philippe BRUNET, de Bourg-S.-Maur., chan. du S.-Bernard ; est présent à un mar. à Sainte-Foy, 17 juin 1731 ; est mentionné par l'acte de vis. du 7 août 1633.

12. Aimé MONTMIN ; est institué curé le 28 sept. 1635 (Arch. de M. le baron du Noyer) ; mentionné par l'acte de vis. du II sept. 1641 ; paraît être resté à Montvalezan jusqu'en 1649.

13. Jean CROSÉ, d'Aime ⁶⁹⁴ ; commence sa première copie des registres le 27 févr. 1650 ; signe jusqu'au 11 avr. 1664 (Reg. par. au Greffe de Moût.).

14. Jean DUCLOZ ; commence à signer le 2 juil. 1664 (Ibid.) ; nomme un procureur pour résigner sa cure entre les mains du Pape, le 10 août 1677 (Arch. dép., G suppl. 11) ⁶⁹⁵.

15. Pierre MANIGLIER ; est présenté par le précédent, le 10 août 1677 (Ibid.) et pourvu par bulles de la veille des ides d'oct. 1677 (Arch. du Sénat) ; signe aux reg. jusqu'en 1680.

16. Jean DUCLOZ ; reprend comme curé l'administration de la paroisse en 1680 (copie des reg. pour le synode de 1681) ⁶⁹⁶ ; signe pour la dernière fois, le 10 oct. 1683.

17. Claude-Joseph VINES ; signe aux reg. du 4 nov. 1683 au 21 sept. 1687.

18. Jean-Antoine BUFFOZ ; signe « curé » du 27 nov. 1687 au 18 déc. 1692 ⁶⁹⁷.

19. Pierre-Scipion GREPT ; signe du 24 janv. 1693 au 4 juil. 1699.
20. Louis USELLY, d'Aoste ; signe l'acte de sépulture du 6 oct. 1699 ; son vicaire signe encore « pro parcho infirmo » le 6 avr. 1750.
21. Jean-François-Louis SENTIER ; signe aux reg. depuis le commencement d'août 1750 ; décédé à Montvalezan le 24 déc. 1758.
22. Jean-Pierre SOLLIER, de Fontaine-le-Puits ; nommé par patentes royales du 13 janv. 1759 ; institué le 16 fév. et mis en possession par acte Rapin not. du 25 févr. 1759 ; signe l'acte de mar. du 18 août 1763.
23. Nicolas TRESSARD, de Montgirod ; fait dresser un acte d'état Minoret not., 17 janv. 1764 ; décédé à Montvalezan, le 22 sept. 1790.
24. Jean-Martin BRUNOD ; est nommé par billet royal du 5 oct. 1790, institué le 30 nov. et mis en possession par acte Contanas not. du 20 déc. suivant ; émigré en 1793. Il ne rentra jamais dans sa paroisse et mourut chanoine de la collégiale de Saint-Ours, le 12 fév. 1824. — Les prêtres qui résidèrent à Montvalezan comme missionnaires, pendant la période révolutionnaire, sont Joseph Bérard (décembre 1796), François Cléaz, ancien vicaire (juin 1797), et Joseph Renaud, depuis le printemps de 1802.

LE VICARIAT. — Le vicariat de Montvalezan date de la fin du XV^e siècle et ses commencements se confondent avec ceux de la chapelle de Saint-Jean l'Evangéliste dont nous parlerons plus loin. Les revenus de la chapelle constituèrent longtemps le seul traitement du vicaire, mais il s'y ajouta probablement plus tard, comme dans la généralité des paroisses, un subside payé par la commune.

Les vicaires connus sont :

1. Pantaléon PONDRUEL, chan. du Saint-Bernard ; était recteur en 1496 (Mgr Duc, Hist. de l'Egl. d'Aoste, V, 103).
2. Jean VELLUT-MAITRE (Velluti alias Magistri) ; chapelain à Montvalezan, est présent à un acte de donation Henri Cochonis not. passé dans la maison de vén. Louis de Chevron à Bellecombe, 11 juin 1509 (Arch. Ac. V. d'Is., parch. Revel).
3. Jean BONJEAN (Bonjoannis), religieux du Saint-Bernard, chapelain à Montval., est accensataire pour trois ans des biens de la cure par acte du 19 janv. 1514 (Arch. du Sénat relevées par M. Tremey).
4. Jean-Joseph TORNIER ; était vicaire en 1554 (note communiquée par M. Gaide).

5. Pierre PONDRUEL, vic. ; se fait passer par le curé une quitt. Sourd not., 3 déc. 1578 (Pap. de fam. de M. Charles Montmayeur).

6. Pierre MERLOZ ; fait renouveler des reconnaissances en faveur de la chapelle en 1597 (Notes de M. Gaide).

7. Pierre EMPRIN ; est recteur de la chapelle lors de la vis. du 11 sept. 1641.

8. Jean-Bapt. FRISON, de Beaufort ; chapelain signe aux bapt. le 27 février 1650 ; est mentionné comme rect. par l'acte de vis. du 18 juil. 1653 et par un acte Crosé not., du 23 sept. 1654 (Grefte de Moût., vieilles minutes).

9. Claude ROCHE, de Cognin ; rect. et vic., est prés. à un mar., 26 avril 1660.

10. Hugues BLANC, de Beaufort ; devient rect. par permutation avec le précédent, 22 août 1661 (Arch. hôp. Moût.) ; est vic. à Bourg-S.-Maur. l'année suivante.

11. Michel LOSSERAND, chapel. vic. ; mar. 20 juin 1662 ; bapt. 27 janv. 1673 ; décédé en 1673.

12. Mathieu BAL, de Villaroger ; est institué rect. après décès du précédent en 1673 (Notes de M. Tremey) ; devient recteur de la Madeleine à Sainte-Foy en 1675.

13. Nicolas DU RAFFORT, chan. du S.-Bern. ; est instit. rect. de Saint-Jean l'Evang. le 9 avr. 1676 (Arch. dép., G sup. 11) ; est présent à un accens. de dîme Noerey not., 28 fév. 1677 (Pap. de M. Gaide) ; signe aux reg. en 1678 et 1679.

14. Pierre MANIGLIER, chan. du S.-Bern. ; auparavant curé, il devient vic. pendant l'administration de Jean Ducloz (Reg. par. 1680-82).

15. N. PERRON, peut-être vic., signe « minister » des actes de bapt. 18 fév. et 5 mars 1682.

16. Jean-Antoine BUFFLOZ ; signe « vic. » aux bapt. 24 mars 1686-8 sept. 1687 ; ensuite curé.

17. François BOFFLER ; signe aux bapt. 23 avr. 1688-21 mars 1690.

18. Guillaume TOURNIER, de Moûtiers ; chapel. vic. (peut-être depuis 1691) signe « économe » (pendant la vacance de la cure) aux sépult., 13 janv. 1693 ; devient curé de Villaroger en 1694.

19. Jean-Bapt. MERMET, chan. rég. du S.-Bern. ; institué rect. S.-Jean l'Ev. le 22 oct. 1694 (Arch. dép., G suppl. 12) ; acte Ducis not., 14 mars 1697.

20. Philippe VEYLEX, de Séez, chan. rég. ; signe aux reg., 13 avr. 1698-17 juil. 1706 ; décédé à Montval., 26 mars 1708.

21. Jean-Blaise PERRET, chan. rég. ; ment. par un acte Brunier not., 16 sept. 1708 ; déc. à Montv., 4 nov. 1710.

22. Germain CALLIOD, chan. rég. ; signe aux bapt. du 7 juil. 1711 à 1715 ; acte Gaydet not., 30 avr. 1715.

23. Michel-Joseph PERRET, chan. rég. ; signe aux reg. de 1715 au 18 juin 1723.

24. Louis BAUD, chan. rég. ; signe du 31 oct. 1723 au 18 août 1736.

25. Jean-Nicolas DORSAZ, chan. rég. ; signe aux reg. depuis le 18 sept. 1736 ; mort assassiné le 24 nov. 1760.

26. Jean-Claude GAVARD, de l'Hôpital ; bapt. 5 août 1761 ; acte Minoret not., 20 juil. 1764.

27. Martin CHARRIÈRE, de Montgirod ; est porté à la consigne de décembre 1765 ; est institué rect. de Saint-Jean l'Ev., le 6 mars 1766 (Arch. dép., G suppl. 13) ; consigne de 1780.

28. Benoît RUET, des Avanchers ; ment. par un acte Mangé not., 5 juil. 1782 et un autre Cartanas not., 9 sept. 1782.

29. François CLÉAZ, des Chapelles ; consigne de déc. 1783 ; bapt. 4 août 1793 ; émigré cette même année, il revint à Montvalezan comme missionnaire résident en 1797.

CHAPELLES-AUTELS SITUÉES DANS L'INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE. — Outre le maître-autel, il paraît y en avoir eu autrefois quatre autres, érigés à diverses époques. Ces autels toutefois, ainsi qu'on va le voir, n'ont pas tous existé simultanément aux mêmes dates

Chapelle de Saint-Jean l'Evangéliste et de Saint-Félix. — Elle avait été érigée par le curé Jean Poendrial ⁶⁹⁸, le 6 août 1496 (P.-Et. Duc, La Mais. du Gr.-S.-Bern., p. 90) ⁶⁹⁹. Le droit de patronage appartenait au curé (Vis. 1729 et 1778). L'autel avait d'abord été placé dans le chœur « du côté droit, a dextris ecclesiæ » (Vis. 1633), mais, comme il masquait la vue du maître-autel, Mgr Benoît-Théophile le fit supprimer et transporter la chapelle à l'autel du Rosaire (Ibid.).

La dotation primitive avait été de 17 florins ; elle comprenait probablement aussi une maison d'habitation et un jardin à l'usage du recteur. L'acte de visite de 1633 attribue à la chapelle un revenu de 35 fl. de Savoie et de 24 bichets de seigle. Celui de 1653, après avoir mentionné la

maison et le jardin, signale 2 bichets au lieu dit des Naix, 13 setiers de seigle et 10 florins qui venaient de lui être assurés par un acte d'augmentation de dot Maur. Bertel not., ainsi que 4 bichets de seigle et 4 bichets de froment provenant d'une autre fondation. A cette même époque, la confrérie de Saint-Léger payait au recteur la somme annuelle de 6 florins.

Le recteur était tenu à la résidence (Vis. 1653) et au service vicarial (Vis. 1778), ainsi qu'à la célébration de la messe les dimanches et jours de fête. L'acte de visite de 1778 mentionne encore 20 messes à célébrer en l'honneur du Saint-Esprit pendant la saison d'hiver, à partir de la Saint-André, et diverses autres messes fondées. Au nombre de celles-ci se trouvaient probablement déjà les dix-sept messes, hypothéquées sur un moulin existant au village des Moulins, que mentionnera l'acte de visite du 2 juillet 1829.

La liste des recteurs de Saint-Jean l'Evangeliste se confond avec celle des vicaires dressée plus haut. Aux noms qui y figurent il n'y a à en ajouter qu'un seul, celui de Jean Crosé, curé depuis 1650, qui s'était fait instituer recteur on ne sait à quelle date, et qui résigna en faveur de Claude Roche en 1660 (Abbé CHARDON, Confér. man. de 1897).

Chapelle du Rosaire. — L'autel du Rosaire, situé du côté droit (Vis. 1633), à droite en entrant (Vis. 1778), venait d'être érigé à l'époque de la première visite de Mgr Benoît-Théophile qui le consacra, le 8 août 1633, Nous avons dit précédemment qu'il servit aussi depuis lors pour la chapelle de Saint-Jean l'Evangeliste. La confrérie du Rosaire l'entretenait au moyen de ses cotisations. Le service en était fait par le curé, recteur-né de la confrérie. L'acte de visite de 1778 note cependant que la confrérie y faisait alors célébrer ses messes par le vicaire-chapelain Martin Charrière.

Chapelle de Sainte-Marguerite. — L'acte de visite de 1633. la place du même côté que la précédente. Ses revenus étaient de 4 fl. que payaient Pantaléon Noir et Nicolas Blanc ; mais l'entretien en était à la charge de la communauté. On y célébrait une grand-messe le jour de la fête de la sainte (Vis. 1653). La chapelle est encore mentionnée par l'acte de visite de 1729, mais il n'en est plus question dans celui de 1778.

Chapelle de Saint-Léger. — L'acte de visite de 1729 en attribue la fondation au curé Claude Duc, ce qui la ferait remonter à la seconde moitié ou au dernier quart du XVI^e siècle. Elle fut probablement érigée à l'autel de Saint-Jean l'Evangeliste. Aussi l'acte de visite de 1633 a-t-il omis d'en faire la mention distincte. Elle eut plus tard son autel à elle, à gauche en entrant

(Vis. 1778), près du chœur (Vis. 1829). L'acte de visite de 1751 avait déjà mentionné cet autel, avec injonction à la confrérie de même nom qui y était érigée de le réparer. La chapelle n'avait pas de recteur particulier. Le vicaire en faisait le service, et la confrérie lui payait 6 florins par an (Vis. 1653).

Chapelle de Notre-Dame des Ermites et des Ames. — Cet autel avait été érigé, avec permission de l'archevêque, en 1769. Une fondation y fut faite cette même année, par acte Minoret not. du 19 mai. Il était situé du côté gauche en entrant (Vis. 1778), plus rapproché de la porte que le précédent (Vis. 1829). C'est la place qu'il occupe encore actuellement.

CHAPELLES SITUÉES EN DEHORS DE L'ÉGLISE. — L'une d'elles, celle que nous allons mentionner en premier lieu, se trouvait dans le village même de Montvalezan. Les autres étaient les chapelles de hameau ou chapelles rurales proprement dites.

Chapelle de Saint-Pierre et de Saint-Paul. — L'acte de visite de 1653 la mentionne comme construite par la confrérie des Pénitents, six ans environ auparavant, par conséquent vers 1646 ou 1647. Elle n'avait pas de revenus fixes. La messe y était célébrée le 3^e dimanche de chaque mois et rétribuée par le procureur de la confrérie. Cette chapelle existe encore.

CHAPELLES RURALES. — La plupart existaient déjà en 1633. Nous les mentionnons suivant l'ordre dans lequel l'acte de visite de cette année-là les énumère. Un astérisque (*) signalera celles qui existent encore aujourd'hui.

* Chapelle du Mousselard (Saint Barthélemy). — Elle paraît avoir été érigée en 1589. Elle fut, en tout cas, dotée cette année-là, par acte André Pondruel not., du 2 mai. Le revenu était de 6 sols de Savoie, auxquels les habitants en ajoutaient 6 autres qu'ils recueillaient entre eux, pour y faire célébrer la messe le jour du titulaire (Vis. 1633). Mgr Benoît-Théophile la trouva pourvue de ses ornements, moins le calice et le missel ; il enjoignit aux habitants d'y placer deux chandeliers et d'en assurer l'entretien à perpétuité (Ibid.). Une messe y fut fondée plus tard par Jean-Jacques Gaide-Chevronnay, par acte Gaide not. du 2 fév. 1699.

* Chapelle des Moulins (Saint Martin). — Elle n'était pas encore achevée en 1633, mais elle avait déjà été dotée, par acte Ant. Brunier not. du 17 fév. 1632, d'un revenu de 2 florins, pour deux messes à célébrer l'une le jour de Saint-Martin et l'autre le jour de Saint-Donat. Les habitants du

village étaient également obligés de l'entretenir. Elle a été reconstruite en 1845 (Notes de M. Gaide).

Chapelle du Villaret (Saint André). — Mgr Benoît-Théophile enjoint, en 1633, aux habitants d'y placer deux chandeliers et de pourvoir à son entretien. Elle avait alors un revenu d'un florin de Savoie, dû par Pierre Griotteray, pour une messe à célébrer le jour du saint (Vis. 1633). La célébration de cette messe fut assurée dans la suite par Claude Griotteray, par acte Brunier not. du 11 mai 1704 (Vis. 1829).

Chapelle du Crey (Notre-Dame). — L'acte de visite de 1633 enjoint aux habitants d'y mettre deux chandeliers et de l'entretenir. Elle était alors sans revenus et « dépendait de l'église paroissiale » (Vis. 1633). Les actes de visite de 1778 et de 1790 la placent sous le multiple vocable de N.-D. de Pitié, de saint Martin, de saint Fabien et de saint Sébastien. Sur son emplacement a été bâtie, en 1826, l'école des garçons du village (Notes de M. Gaide).

* Chapelle du Châtelard (Saint Michel). — Elle n'avait encore aucun revenu en 1633. Injonction fut faite aux habitants de la doter dans un délai de six mois ; mais la prescription ne fut probablement pas observée, car l'acte de visite de 1653 ne lui reconnaît d'autres ressources que les offrandes qui s'y faisaient le jour de Saint-Michel. La dotation ne fut faite qu'un siècle plus tard par Barthélemy Possoz, par acte Rapin not. du 27 déc. 1754 (Et. Laurens not., à Bourg-Saint-Maurice) ; elle consistait dans la fondation d'une messe à célébrer le jour de la fête.

* Chapelle de la Combe (Saint Jacques le Majeur). — Elle avait ses ornements dès 1633, sauf le calice et la patène. Le calice faisait encore défaut en 1653. Mgr Benoît-Théophile avait enjoint aux habitants, lors de sa première visite (1633), de la doter dans les six mois. L'acte de visite de 1653 constate qu'elle avait alors un revenu d'un florin que payait Jean-Bapt. Maistre-Veluz-Granget. La chapelle avait quelques messes fondées au moment de la Révolution.

* Chapelle des Laix (Saint Roch). — Elle avait également ses ornements dès 1633, moins le calice. Melchior Cohendoz l'avait dotée d'un florin de revenu par acte Amédée Vittoz not. du 23 avril 1624 (Vis. 1633) ⁷⁰⁰. Elle possédait un revenu de 3 fl. 4 sols en 1653. La messe y était alors célébrée, après le chant des matines et des laudes, le jour de la fête du saint.

La chapelle eut pour recteur le curé Jean Crosé, qui la résigna en faveur de François Roche, par acte de permutation du 21 déc. 1664 avec la cure de

Landry.

* Chapelle du Sollier (Sainte Barbe). — Elle avait, en 1633, un revenu d'un florin, que devait Claude Marquet de Séez, et qui servait à rétribuer la messe du jour de la sainte. La célébration de cette messe fut assurée d'une manière stable par un acte de fondation Socquet not. du 8 mai 1674 (Vis. 1829).

* Chapelle d'Hauteville (Sainte Anne). — Elle a dû être construite peu après la visite de 1653 dont le procès-verbal ne la mentionne pas. Louis Maître y fonda deux messes par acte Mugnier not. du 28 juin 1671 (Vis. 1829). Cette chapelle, reconstruite en 1823, l'a été de nouveau et agrandie en 1862 (Notes de M. Gaide).

* Chapelle du Bech (Notre-Dame de Liesse) ⁷⁰¹. — Un modeste oratoire avait été construit, en 1736, « au lieu du Bech, près le grand chemin ». Jean-Baptiste Gaide, alors syndic, et divers particuliers obtinrent de l'archevêque, le 27 juin 1741, la permission de l'agrandir et de l'ériger en chapelle. La dotation en fut faite par acte Rapin not. du 23 juillet de la même année (elle consistait en la fondation de deux messes), et le prix fait de construction fut passé par acte du même notaire, le 13 du mois suivant.

* Chapelle de la Rochette (Notre-Dame de Pitié). — Cette chapelle fut construite la même année que la précédente, et dotée par honorable Barthélemy Pivost, habitant du village, par acte Rapin not. du 21 sept. 1741. Elle remplaçait un oratoire que le fondateur y avait déjà fait bâtir précédemment. Elle a été reconstruite vers 1843.

* Autre chapelle du Châtelard (Saint Alexis). — Elle a été bâtie en 1782 et dotée par Alexis Arpin, qui y fonda deux messes à célébrer le jour de Saint Alexis et le jour de Sainte Marguerite (Vis. 1829).

Il y a actuellement à Montvalezan deux autres chapelles : l'une, située au village des Champs, a été bâtie en 1882 et placée sous le vocable de Notre-Dame de Fourvière ; l'autre, dédiée à saint Joseph, au village du Griotteray, est de date encore plus récente (Notes de M. Gaide).

CONFRÉRIES. — La paroisse de Montvalezan a eu, avant la Révolution, quatre confréries.

Confrérie du Saint-Esprit. — Nous n'avons personnellement recueilli aucune note qui s'y rapporte. M. l'abbé Chardon (Conf. de 1897) a constaté au moyen de documents authentiques qu'elle existait déjà en 1368.

Confrérie de Saint-Léger. — Elle date probablement du XVI^e siècle et possédait dès lors dans l'église sa chapelle particulière dont nous avons parlé. Elle avait probablement les vicaires pour recteurs, puisqu'elle leur payait une allocation annuelle, ainsi qu'on la vu plus haut.

Confrérie du Rosaire. — Elle existait déjà en 1633 et avait dès lors sa chapelle à elle. Elle avait, comme partout le curé pour recteur. Ses ressources provenaient du droit d'entrée et de la cotisation annuelle que payaient ses membres. Il lui fut probablement fait aussi quelques donations. Elle possédait, au moment de la Révolution, un capital de 523 livres qui fut sequestré puis attribué aux Hôpitaux de Lyon (Vis. 1829).

Confrérie du Saint-Sacrement. — Elle n'est pas mentionnée par l'acte de visite de 1633. Elle a dû être érigée quelques années après. Elle fit bâtir à son usage, vers 1646 ou 1647, la chapelle de Saint-Pierre et de Saint-Paul, dite aussi des Pénitents, dont nous avons parlé. Les confrères s'y réunissaient le dimanche pour la récitation de l'office, à laquelle le vicaire, en qualité de recteur, devait assister. Elle tirait ses ressources, comme celle du Rosaire, du droit d'entrée et des cotisations annuelles de ses membres. Un capital de 620 livres qu'elle possédait en 1793 fut également attribué dans la suite aux Hospices de Lyon (Vis. 1829) ⁷⁰².

ECOLLES. — Une école avait été fondée par plusieurs particuliers du lieu, par acte Minoret not. du 1^{er} sept. 1771. Le maître devait être choisi par le syndic, les quatre conseillers et le curé, celui-ci disposant de deux voix (CHARDON, Conf. de 1897) ⁷⁰³. Le revenu de la fondation était de 40 livres et pouvait être partagé entre deux maîtres. Tous les enfants de la paroisse, garçons et filles indistinctement, de 8 à 16 ans, devaient être admis à cette école, et l'enseignement devait comprendre la lecture, l'écriture, la chiffre et le catéchisme diocésain. (J.-E. BORREL, L'instr. en Tar. avant la Révol., Moûtiers 1888, p. 5).

ARCHIPRÊTRÉ DE BOURG-SAINT-MAURICE

Cet archiprêtré ne comprenait que trois paroisses : Bourg-Saint-Maurice, les Chapelles et Montvalezan-sur-Bellentre.

I. BOURG-SAINT-MAURICE

LE NOM. — La paroisse actuelle de Bourg-Saint-Maurice ne figure dans les documents du XII^e et du XIII^e siècle que sous le nom de Saint-Maurice (BESS., pr. 27, 32 et 58). Elle devait évidemment ce nom au chef de la légion thébaine, le soldat martyr dont elle possédait de précieuses reliques. Ce fut seulement plus tard qu'on commença à l'appeler « Burgum Sancti Mauricii », en français : le Bourg de Saint-Maurice, et, en dernier lieu, Bourg-Saint-Maurice. L'appellation abrégée ne date guère, croyons-nous, que du XIX^e siècle ; peut-être même ne devint-elle d'un usage courant qu'après l'annexion de 1860. Les habitants de la vallée disent simplement : le Bourg.

LES ORIGINES DE LA PAROISSE. — L'antique Bergintrum de l'époque romaine (Itin. d'Antonin) a dû être converti de bonne heure à la foi chrétienne et une église y fut vraisemblablement bâtie dès le premier tiers du V^e siècle ⁷⁰⁴. Cette église fut-elle dédiée à saint Maurice dès le début, ou bien les reliques du saint n'y furent-elles apportées que plus tard, il est malaisé de se prononcer sur ce point. Toujours est-il que, au XII^e siècle, l'église et la paroisse existaient et étaient, comme nous l'avons dit, connues sous ce nom de Saint-Maurice. On en trouve mention dans une bulle du Pape Eugène III, en 1145 (BESS., pr. 27), et dans l'acte de partage de 1170, où elles sont attribuées à la mense archiépiscopale (Id., pr. 32). La situation n'avait pas changé en 1226 (Id., pr. 49). Le Chapitre toutefois avait acquis dans l'étendue de la paroisse quelques droits qui furent compris, en 1258, dans le lot des chanoines séculiers (Id., pr. 58).

L'ÉGLISE. — Aux temps dont nous venons de parler, l'église et le bourg de Saint-Maurice étaient plus rapprochés du torrent d'Arbonne qu'ils ne le sont aujourd'hui. Une de ces terribles inondations dont le torrent devait être si longtemps coutumier ne tarda pas à les détruire presque complètement (MILLION, Not. sur les deux anc. égl. de B.-S.-M. ; Acad. V. d'Is., Mém. III, 56) ⁷⁰⁵. On porta alors le bourg un peu plus à l'est, à l'emplacement qu'il occupe encore, et l'église de l'« Assomption de Notre-Dame » commença à jouir des droits et privilèges de l'ancienne église paroissiale ⁷⁰⁶.

Cependant les habitants du lieu, toujours attachés à leur ancienne église, n'avaient pas renoncé pour toujours à la rétablir. Elle fut reconstruite en

effet, suivant prix-fait André Borrel not., du 25 mars 1438, par les soins des syndics des divers quartiers (Arch. comm., CC, 1) ⁷⁰⁷, et l'archevêque cardinal Jean d'Arces en fit la consécration solennelle le 22 nov. 1445 (MILLION, l. c.) ⁷⁰⁸.

La suite des événements ne tarda pas à montrer combien on avait eu raison de transporter de la manière marquée plus haut le centre de la paroisse. Bien qu'on eût établi de fortes digues pour en régler le cours, Arbonne continuait à sortir fréquemment de son lit, portant partout sur ses rives la dévastation et la ruine. Les inondations sur lesquelles on possède le plus de détails sont celles de 1579, de 1630 et de 1636. La première commença probablement l'ensablement de la nouvelle église de Saint-Maurice. Celle de 1630 la mit à peu près complètement hors de service ⁷⁰⁹. La dernière en amena la disparition complète. L'église et la partie inférieure du clocher furent entièrement recouvertes. Il fut cependant encore possible de pénétrer, en passant par le clocher, dans l'intérieur de l'église pour en retirer les reliques de saint Maurice. Quelques années plus tard, le torrent ayant poursuivi son œuvre, la pointe du clocher disparaissait à son tour sous de nouvelles couches de vase, et de l'antique église il ne resta plus qu'un souvenir, entretenu dans la mémoire des fidèles par la vue d'une croix qu'on avait dressée sur son emplacement et vers laquelle on se rendait en procession chaque année, le jour de la fête patronale du 22 septembre (MILLION, op. cit.).

L'église de Notre-Dame elle-même ⁷¹⁰, bien que mieux placée, ne devait pas toujours échapper aux atteintes du torrent d'Arbonne. Une inondation qui se produisit en 1733 l'ensabla jusqu'à la hauteur de 16 pieds. Une ordonnance royale enjoignit aux habitants de la reconstruire ailleurs, « au lieu dit de Villeneuve, près du réservoir d'eau, à mi-chemin de la Chaudane » (Bulletin par. n° 3). Mais, après s'y être d'abord résignée, la population se ravisa et obtint du Roi l'autorisation de déblayer seulement l'ancienne ⁷¹¹.

LE BÉNÉFICE. — La cure de Bourg-Saint-Maurice paraît avoir été autrefois le plus riche des bénéfices paroissiaux du diocèse. C'est ce qui résulte de l'ancien Pouillé du XIV^e siècle (Acad. V. d'I s., Mém. III, 532), où elle est taxée sur la base de 40 livres ⁷¹².

A part la redevance qu'il versait probablement à la mense archiépiscopale dont il dépendait, le curé se trouvait alors placé dans les mêmes conditions que les autres curés du diocèse. Mais un siècle environ après, la paroisse de Bourg-Saint-Maurice perdait son autonomie par son rattachement au chapitre séculier de l'église de Sainte-Marie de Moûtiers.

Cette union avait été prononcée, à la suite de la démission du curé d'alors, vén. Nicod de Montfort, par bulle du Pape Innocent VIII, du 3 des calendes de mai 1488. Les communiens passèrent à cette occasion une convention avec les chanoines séculiers, par acte Cl. Operarii not. du 12 juillet de la même année (Arch. com. GG, 4), convention à laquelle le même Innocent VIII voulut bien donner son approbation par une nouvelle bulle du 6 des calendes d'avril 1490 (Ibid.). En conséquence, à partir de ce moment, ce fut le chapitre séculier qui dut pourvoir à l'administration spirituelle et temporelle de la paroisse. Le Chapitre déléguait à cet effet un vicaire, choisi assez ordinairement parmi ses membres, auquel il accensait, pour la durée habituelle de six ans, quelquefois renouvelée, et pour une somme variable, les droits temporels qui appartenaient au Chapitre en sa qualité de « curé primitif ». Quant à l'institution canonique requise pour l'exercice de sa juridiction spirituelle dans la paroisse, le vicaire du Chapitre la recevait naturellement de l'archevêque ⁷¹³. Ce prêtre était lui-même secondé dans ses fonctions d'administrateur-curé par un autre prêtre, appelé sous-vicaire, dont l'entretien était à la charge du Chapitre (Vis. 1633). Un second vicaire lui fut encore donné par l'acte de visite du 10 juin 1673, et cet état de choses fut maintenu jusqu'à la Révolution.

A partir de l'union, les revenus de la cure du Bourg-Saint-Maurice se confondirent avec ceux du Chapitre. Aussi n'en trouve-t-on plus mention distincte ni dans le Pouillé de 1608 ni dans les actes de visite de date ultérieure. L'acte de visite de 1653 signale seulement à part le droit de paroissinage qui, à un bichet de seigle par « feu », produisait un total d'environ 300 bichets.

LES CURÉS. — Divers documents déjà publiés ou tirés des archives locales et encore inédits nous en ont fait connaître un certain nombre. Ce sont :

1. VUILLELME, chan. sécul. ; est présent à l'ouverture du testament de l'archevêque saint Pierre III, en 1283 (BESS. pr. 66).

2. JEAN, aussi chan. séc. ; est présent au testament de l'archev. Aimon III, en 1297 (BESS., pr. 72).

3. Michel BIOLLEY ; est présent au testament de noble Marie de Bovet, 3 juil. 1439 (Ac. V. d'Is., Mém. III, 57).

4. Pierre PATRUACT ; passe un acte d'échange avec le recteur de la chapelle de Sainte Catherine, 31 déc. 1469 (Arch. Duverger, parch. 296).

5. Paulin DE SUR ; « curé de Saint-Maurice en Tarentaise », il était recteur de la Maladière de Brogny, dioc. de Genève, en 1471 (Acad. Salés., XXII, 128).

6. Nicod DE MONTFORT ; est mentionné par l'acte de visite du 25 mai 1487 (Arch. com., GG, 4) ; résigne sa cure en 1488 (Ibid.) ⁷¹⁴.

7. Jacques BLANC (Albi) ; est vicaire « pro Capitulo » en 1540 (A c. V. d'I s., Mém., III, 87) ; est présent à un acte de reconn. Villien not., 13 mars 1540 (Arch. comm.) ⁷¹⁵.

8. Jean EYNARD, chan. séc. ; est accensataire pour deux ans des biens de la cure par acte Disel not. du 12 nov. 1547 (ment. au procès de 1734 ; Arch. com., FF, 17).

9. Jacques MARTIN ; est accensataire des biens de la cure le 8 août 1556 (Arch. dép., C, 4863).

10. Antoine DE BRIANÇON, chan. sécul. ; est administrateur en 1560 (MILLION, op. cit., p. 87) ; il lui est délivré un certificat de moralité par acte Oudéard not., 1^{er} janv. 1565 (Arch. com., GG, 8) ⁷¹⁶.

11. Pétremand JARSUEL-GRIVET, de Bourg-Saint-M. ; avait été choisi par le Chapitre pour être accensataire-administrateur après expiration du temps de ven. Antoine de Briançon (acte de proc. annexé à un acte de reconn. Brunet not. du 24 nov. 1564 : Arch. com., livre de grosse Brunet not. f. 285), c'est-à-dire probablement en 1565-1566.

12. Pantaléon BLANC, de Bourg-Saint-Maurice ; quelques chanoines, sans doute au nom de tout le Chapitre, lui accensent la cure, le 15 sept. 1567 (Arch. com., FF, 17).

13. Guigue PEISEY, chan. séc. ; est accensataire par acte Maillet not., du 13 mai 1570 (Ibid.) ⁷¹⁷.

13 bis. Pantaléon BLANC, chan. séc. ; est ment. comme « concuré de l'égl. parroch. de Bourg-S.-M. par un acte Beysson not., 4 fév. 1593 (Arch. de l'Institut. Beauséjour à S.-Paul.)

14. Jacques BAL, de Villargerel, chan. sécul. ; est accensataire par acte Maillet not., 10 nov. 1600 (Ibid.) ; est en procès, au tribunal de l'Officialité, avec les communiers ; un mandat de comparution lui est intimé le 10 avr. 1603 (Arch. com., GG, 6).

15. Maurice QUEY, de Bourg-S.-M. ; délivre un reçu aux procureurs du Châtelard, 22 avr. 1607 (Pap. de M. l'abbé Chavoutier) ; était en possession de la cure le 12 juin 1609 (ment. dans l'acte d'accensement du suivant : Arch. com. FF, 17).

16. Pierre DUCHANEY ; nommé par le Chapitre et accensataire par acte Pavillet not. 11 av. 1611 (Ibid.) ; passe inventaire Marpaud not., 1^{er} juin 1611 (Arch. com., GG, 7).

17. Maurice QUEY ; est de nouveau nommé par le Chapitre par acte Pavillet not., en 1612 (A. com., FF, 17) ; signe au registre des bapt. du 14 fév. 1613 au 24 avr. 1616.

18. Etienne DE CHENIN, de Taninges ; est nommé par le Chapitre par acte Pavillet not., 30 oct. 1617 (Ibid.) ; sous-accense au suivant par acte Pavillet not., 20 janv. 1622 (Ibid.).

19. Jacques BAL, chan. ⁷¹⁸ ; est sous-accensataire le 20 janv. 1622.

20. Jacques DELACULLAZ ; bénit, en qualité de curé, des nappes pour la chapelle de la Trinité (Pièce justif. du compte du quartier du Châtelard, sous la date du 29 juin 1623 ; Pap. de M. Chavoutier).

21. Georges D'AVISE, chan. chantre ; est nommé administr. par le Chapitre, par acte Pavillet not., 13 juil. 1624 (Arch. com., GG, 17) ; l'est encore en 1627 (Comptes capitul. aux Arch. de l'Evêché).

22. Jacques BUFFARD, de Bourg-Saint-Maur. ; signe un reçu pour chandelles fournies aux chapelles du quartier du Châtelard, 5 fév. 1628 ; tient les registres du 21 nov. 1628 au 23 nov. 1629 ; encore « vie. perpétuel » (c.-à-d. admin.-curé) en 1630 (MILLION, op. cit., l. c.) ; devient curé de Sainte-Foy en 1631.

23. Abel DE LA PLANCHE ; auparavant curé de Landry, où il clot ses registres le 22 nov. 1632 ; devient alors administrateur de la cure de Bourg-Saint-M. ; est mentionné comme tel par l'acte de vis. de 1633 ; met Jean-

Louis Magdellain en possession de la chapelle de N.-D. de Pitié, 19 déc. 1654 (Arch. Tremey, c. 18) ; probablement décédé en 1655 ou au commenc. de 1656 ⁷¹⁹.

24. Maurice BRUNET, de Bourg-S.-M. ; passe accens. Brunet not., 2 juil. 1656 (Et. Granier not.) ; acte Jovet not., 13 oct. 1659 (Ibid.) ; passe un acte Brunet not., 13 mai 1661 (Note comm. Par M. l'abbé Emprin).

25. Jean-Bapt. BISSAC ; admin. depuis le 8 déc. 1661 (Reg. par.) ; décédé le 1^{er} janv. 1664.

26. Guichard ESTIENNE, chan. ; signe aux registres depuis le 15 janv. 1664 ; est accensataire par acte Geyvroz not., 7 mai 1664 (Greffé de Moût., vieilles minutes) ; signe aux reg. jusqu'au 15 avr. 1669 ⁷²⁰.

27. Claude PLACE, de Conflans ; est présenté comme curé par les communiens par acte Boch not., 11 août 1672, et mis en possession par acte du même not., 23 sept. suivant (Arch. com., FF, 17) ; passe convention avec les vicaires par acte Brunet not., 3 janv. 1674 (Arch. com.) ; on le trouve curé de Pallud le 31 oct. 1678 (Greffé Moût., acte Fillion not.).

28. Antoine CRESCEND ⁷²¹ ; est décédé admin.-curé (acte de nomin. du suivant) en 1678 ou au commenc. de 1679.

29. Donat MUFFAT, de Bourg-S.-Maur. ; est présenté comme curé par les communiens par acte Blanchin not., 17 janv. 1679 (Arch. com., BB, 2) ⁷²² ; est prés. à un test. Fleury not., 23 avr. 1686 (Et. Trésallet).

30. Ambroise FACEMAZ, de Bourg-S.-Maur. ; nommé par le Chapitre, il est accensataire par acte Moris not., 1^{er} déc. 1688 (Arch. com. FF, 17) ; est encore qualifié curé de Bourg-S.-M. dans un acte de bapt. à Aime, 17 avr. 1704.

31. Claude-François GEVRY, chan. ; est administr. de 1704 à la fin de 1709 (Arch. par. pass.).

32. Jacques-François VIBERT, chan. ; est accensataire par actes Rullier not., 5 janv. 1710 (Arch. com., FF, 17) et J.-B. Ulliel not., 21 janv. 1710 (Reg. du Tabellion au Greffé de Moût.) ⁷²³ ; est transféré à la cure de Sainte-Marie de Moûtiers en nov. 1716 (Reg. par. Moût.).

33. Michel DUBETTEX, de Bourg-Saint-Maurice, chan. ; est accensataire pour six ans « à devoir commencer le 22 nov. 1716 », par acte J.-B. Ulliel not. du 23 janv. 1716 (Tabell.) ; est réélu une troisième fois par le Chapitre en 1730 pour la même durée (Arch. par.).

34. Aimé BOURGEOIS, de Bourg-Saint-Maurice ; délégué par le Chapitre, le 6 sept. 1736 ; mis en possession par acte Tranchand not., 14 sept. 1736 (Tabell.) ⁷²⁴ ; est démissionnaire le 27 avr. 1738 (ment. dans un acte Tranchand not., 2 juil. 1739 ; Tabell.).

35. Barthélemy RICHERMOZ, de Bourg-Saint-Maurice ; alors curé d'Hauteville, il est élu curé de Bourg-Saint-Maurice par les communiens le 5 juin 1738 (ment. dans l'acte Reverdy not., du 28 juin 1739, au Tabel.).

36. Christophe PIFFET, de Plancherine ; jusque-là vicaire, il est chargé par les communiens de l'administration provisoire de la cure, par acte Reverdy not. du 28 juin 1739 (Tabell.), en attendant la prise de possession de Barth. Richermoz ⁷²⁵ ; élu à titre définitif (« attendu que Rév. Richermoz, précédemment nommé ne s'est pas prévalu de sa nomination à lad. cure ») par acte Reverdy not., 9 juil. 1740 (Tabell.) ; est révoqué par le conseil, par acte Rullier not., du 21 janv. 1742 (Ibid.) ⁷²⁶.

37. Joseph RULLIER, de Bourg-Saint-Maurice ; alors vicaire à Bellentre, il est chargé par le Conseil de l'administration provisoire, par acte Rullier not., 21 janv. 1742 ; est nommé à titre définitif par le Conseil, le 29 juil. 1742, agréé par le Chapitre, le surlendemain, et par le vic. gén. et official, le 1^{er} août, et mis en possession par acte Mermet not. de ce même jour, 1^{er} août 1742 (Tabell.).

38. Christophe PIFFET ⁷²⁷ ; est mis en possession définitive, en vertu d'un arrêt du Sénat ⁷²⁸, par acte Duplan not. du 14 août 1742 ⁷²⁹ ; signe aux registres « admin. pro capitulo » pendant les dix premières années, puis « parochus » ; démissionne en janvier 1764.

39. Joseph MARTIN, de Bourg-Saint-Maurice ; est nommé par délibération Minoret not. du 2 fév. 1764 ; démissionne en 1777.

40. Jacques BLANC, de Pralognan ; est présenté par les syndics et le Conseil, le 26 oct. 1777 (Arch. par. Pral.) ; est mis en possession par acte Chapel not., 14 nov. 1777 (Tabell.) ; émigra en 1793, revint plus tard comme missionnaire et fut nommé curé de Peisey dans l'automne de 1803.

LE VICARIAT. — L'étendue du territoire occupé par la paroisse de Bourg-Saint-Maurice ⁷³⁰ et le chiffre considérable de la population ont dû y rendre de tout temps un vicaire nécessaire. On en trouve même deux dès le xve siècle. Il est vrai que l'un des deux devait tenir la place du curé qui, suivant le déplorable usage de l'époque, ne résidait probablement que très

irrégulièrement. A partir de l'union de la cure au Chapitre séculier, celui-ci était tenu d'avoir à Bourg-Saint-Maurice, outre le « vicaire-administrateur pro capitulo », qui exerçait en réalité les fonctions de curé, un autre vicaire, appelé sous-vicaire, dont l'entretien, ainsi que nous en avons déjà fait la remarque, était à la charge du Chapitre. Ce sous-vicaire étant probablement jugé insuffisant, malgré la présence de nombreux prêtres dans la paroisse, le Chapitre lui en adjoignit fréquemment un second, même avant que l'obligation lui en eût été imposée par l'acte de visite de 1673.

Les vicaires possédaient assez ordinairement des chapellenies dans l'église du lieu ou dans la localité. Aucune de ces chapellenies n'était pourtant vicariale dans le vrai sens du mot. Leurs revenus amélioraient la condition matérielle des vicaires ; ils ne constituaient pas leur traitement.

LES VICAIRES. — Nous avons fait entrer dans la liste qui va suivre les prêtres expressément qualifiés vicaires soit dans des listes déjà publiées ou restées jusqu'ici manuscrites, soit dans des documents authentiques dont nous avons pu faire nous-même le dépouillement. Nous y joindrons les noms de quelques prêtres dont les fréquentes signatures aux registres paroissiaux ou d'autres indices sérieux nous ont paru témoigner suffisamment de leur qualité de vicaires. Le lecteur sera alors averti des conjectures sur lesquelles nous nous sommes basé pour aboutir à cette conclusion.

1. Aimon BILLIOCT ; est porté comme vic. en 1439 dans la liste du chan. Million (op. cit., p. 88).

2. Jacques BRUNET ; id. 1439 ⁷³¹.

3. Jean ROMANET, d'Hauteville ; vic. est présent à un acte de vente Ansermet Viri not., 30 déc. 1448 (Arch. com., GG, 2).

4. Aimon DE LA FONTAINE ; vic. en 1484 (liste Million).

5. Maurice CHAPEL ; vic. en 1484 (Ibid.) ⁷³².

6. Ansermet BOURGEOIS ; est qualifié vic. dans l'acte de visite du 25 mai 1487 (Arch. com., GG, 3).

7. Jean BOURGEOIS, de Bourg-Saint-Maurice ; signe régulièrement au registre des bapt. du 13 nov. 1612 (commencement des reg. par.) au 12 févr. 1617 ; devint alors curé de Queige.

8. N. Jouz ; signe aux bapt. les 26 et 28 nov. 1612 ⁷³³.

9. François GENIER ; signe fréquemment aux bapt. 17 mars 1613-21 mai 1617.

10. Pierre BOURGEOIS ; signe vic. aux bapt., 20 févr.-20 oct. 1617 ⁷³⁴.
11. Jean-François BLANC, de Bourg-Saint-Maurice ; signe « convicaire » aux bapt., du 2 juil. au 6 nov. 1617 ; on le trouve curé d'Hauteville en 1621.
12. Pierre BOURGEOIS ⁷³⁵ ; signe fréquemment depuis la reprise des registres (fin de 1628) jusqu'au 1^{er} oct. 1629.
13. Sulpice SILVEN, de Bellentre ; signe aux bapt. du 6 janv. au 8 nov. 1629.
14. Michel FACEMAZ ; vic. en 1630 (liste Million) ⁷³⁶.
15. Antoine CHAPEL ; vic. en 1630 (Ibid.) ; est mentionné comme « prêtre du lieu » par les actes de visite de 1633 et de 1641 ; est curé de Landry en 1642.
16. Jacques VALLET ; vic. en 1633 (Liste Million) ⁷³⁷.
17. Jacques MIÈGE ; signe « convicaire » un certificat de public, de bans, 28 juil. 1639 (Reg. par. Landry) ; est qualifié « sous-vicaire » par l'acte de vis. de 1641 ⁷³⁸.
18. Antoine MANSARD ; est mentionné comme vic. par l'acte de vis. de 1653.
19. Jean VILLIOD, de Saint-Laurent de la Côte ; vic. ment. par la vis. de 1653 ⁷³⁹.
20. Jean-François COMBAZ ; vic. ment. dans un acte Marpaud not., 11 sept. 1656 (Arch. Ac. V. d'Is., pap. Miédan) ; vic. en 1658 (Liste Million) ; est vice-prieur à Séez en 1661.
21. François GORRAND, de Saint-Martin de Belleville ; vic. reçoit proc. Brunet not., 15 nov. 1657 (Et. Granier) ; teste par acte Brunet not., 29 mars 1658 (Ibid.).
22. Jacques GACHET, de l'Hôpital ; vic. en 1658 (L. Million) ; ment. comme tel dans un acte Jovet not., 4 janv. 1659 ⁷⁴⁰.
23. Jacques MIEGE ; reparaît comme vic. à la reprise des registres, bapt. 15 déc. 1661, 28 mars 1663.
24. Pierre-Antoine BLANC, de Beaufort ; vic. ment. aux bapt. 6 janv.-15 nov. 1662, et dans le testament, Jovet not., du curé Bissac, 21 déc. 1663 (Et. Granier).
25. Hugues BLANC, de Beaufort ; vic. ment. aux bapt. 12 févr. 1662, 16 juin 1666 ⁷⁴¹.

26. Donat MUFFAT, de Bourg-Saint-Maurice ; vic. ment. aux bapt. 5 janv. 1665-29 juin 1666.

27. Jean-François COMBAZ ; de nouveau vic. ment. aux bapt. 1^{er} sept. 1666-18 avr. 1668 ; est décédé en 1668.

28. Jacques MIÈGE ; reparaît comme vic. au bapt. du 24 mars 1667 ⁷⁴² ; mourut peu après.

29. Donat MUFFAT ; reparaît comme vic. aux bapt. 17 mai 1667-23 sept. 1669 ⁷⁴³ ; est ment. comme sous-vic. par l'acte de vis. du 10 juin 1673 ; passe convention avec le curé pour le service vicarial, par acte Brunet not., 3 janv. 1674 (Et. Granier) ; paraît être resté constamment vic. jusqu'à sa nomination comme curé en 1679.

30. Jean MARTIN ; est nommé, mais sans qualification spéciale, après le sous-vic. Donat Muffat, dans l'acte de vis. de 1673.

31. Balthazard MARTIN, de Bourg-Saint-Maurice ; passe convention avec le curé pour le service vicarial, 4 janv. 1674 ⁷⁴⁴.

32. François MARCHAND, de Mâcot ; signe régulièrement vic. depuis la reprise des registres, bapt. du 1^{er} avril 1679 au 24 mars 1688 ⁷⁴⁵.

33. Jean-Pierre ROLLAND ; signe vic. l'acte de bapt. du 10 avr. 1679 ⁷⁴⁶.

34. Nicolas ROCHET, de Bellentre ; vie. ment. aux bapt. 13 juin 1679-13 août 1681.

35. Joseph MARCHAND, de Bellentre ; vic. ment. aux bapt. 28 fév. 1682-4 janv. 1685 ; décédé en 1685 ⁷⁴⁷.

36. Martin MAFFET ; vie. ment. aux bapt. 24 août 1685-26 mars 1688.

37. Jean SILVEN, de Peisey ; vic. ment. aux bapt. 30 oct. et 1^{er} nov. 1685 ⁷⁴⁸.

38. Charles DÉLÉANS, de Verrens ; vie. ment. aux bapt. 15 janv.-22 juin 1686 ⁷⁴⁹.

39. Jean-Bapt. MARPAUD, de Bourg-Saint-Maurice ; déjà prêtre résident (et peut-être vic.) le 22 av. 1691 (acte Brunet not., Et. Granier), il est expressément qualifié vic. de Bourg-Saint-Maurice dans un acte de bapt. à Hauteville, 22 juin 1695, et dans un acte P. Mugnier not. du 10 mai 1697 (Tabell.) ; devient, en 1702, chan. de l'église collégiale de la Chambre.

40. Pierre CATHELLIN, de la Côte d'Aimé ; vic. ment. par un acte Ducis not., 14 mars 1697 et par le rôle de la confr. du Saint-Nom de Jésus à

Aime, janvier 1701 (Arch. par. Aime) ; vic. aux Chapelles à la fin de 1701.

41. Jean-François MARTINY, de Moûtiers ; actes Ducis not., 30 juil. 1699 et 30 avr. 1701 ; est premier régent au collège de Moûtiers à la fin de 1701.

42. Jean-François NOVEL, de Moûtiers ; actes Bruet, not. 8 juin 1702 et Quey not. 28 mai 1706 ; régent à Peisey dans l'été de 1706.

43. Jean-François BERMOND, de Saint-Jean de Belleville ; est mentionné par un acte Ducis not. du 2 mai 1706 ⁷⁵⁰ ; on le trouve vicaire aux Allues à la fin de cette même année.

44. Gaspard AMARD, de Bellecombe ; vic. ment. par actes Maistre not. 9 mars 1709 et Ducis not. 1^{er} mai 1709 ; est vicaire aux Avanchers en 1710.

45. Jean-Antoine GIROD, de Nâves ; vic. (actes Quey not., 24 déc. 1713 et Vautier not. 8 juil. 1714) ⁷⁵¹.

46. Augustin MERMOZ, de Saint-Laurent de la Côte ; vic. (Actes Quey not., 24 déc. 1711 et Vautier not., 25 août 1715.

47. Aimé BOURGEOIS, de Bourg-Saint-Maurice ; vic. (actes Vautier not., 2 juin 1717 et 15 fév. 1721) ; direct au Séminaire en 1721.

48. Jacques LOMBARD, d'Annecy ; est ment. comme prêtre résident de la communauté de Notre-Dame du Chapelet ⁷⁵² par un acte Quey not., 21 sept. 1718.

49. Joseph SIBUET, de Saint-Vital ; vic. (acte Vautier not. 23 août 1719) ; curé de Saint-Thomas de Cœur à la fin de 1720.

50. Pierre RELIER, des Avanchers ; vic. de juin à octobre 1720 (acte Costes not., 9 oct.).

51. Jean-Bapt. RUAZ, de Bourg-Saint-Maurice ; vic. (actes Blanc not., 23 nov. 1722 et Vautier not., 18 sept. 1728) ⁷⁵³.

52. Claude RUFFIER, d'Aimé ; vic. (acte Vautier not. 15 mars 1724) ; est directeur au Séminaire en 1725.

53. François MICHEL-BOEX, de Marthod ; vic. (actes Blanc not. 16 fév. 1726 et Vautier not., 18 déc. 1728) ; vic. à Venthon en 1729.

54. Joseph FAVRE, de Beaufort ; vic. (Vis. 1729) ⁷⁵⁴ ; devient rect. de la chapelle Saint-Jean l'Évangéliste par nomination Vautier not., 9 oct. 1729.

55. Jean-François GIROD-ROUX, de Villette ; vic. (Vis. 1729 ; acte Blanc not., 10 oct. 1735).

56. Maurice BOURGEOIS, de Bourg-Saint-Maurice ; vic. (acte Boch, not., 14 avr. 1731) ; est directeur au Séminaire en 1734.

57. Jean-Louis ULLIEL, de Moûtiers ; vic. (acte Blanc not. 3 avr. 1733) ; devient prêtre de Sainte-Marie à Moûtiers en 1734.

58. Jacques CLAVEL, de Saint-Martin de Belleville ; vic. (actes Tranchant not. 27 mars 1734 et Blanc not. 10 oct. 1735).

59. Christophe PIFFET, de Plancherine ; vic. (acte Costerg not. 27 avr. 1737) ; devient administrateur provisoire de la cure en 1739 et curé à titre définitif en 1742.

60. Jacques-Charles MARTIN, de Bourg-Saint-Maurice ; vic. (acte Bernard not., 11 mai 1737) ; signe, comme tel, un reçu, 26 nov. 1741 (Arch. Tremey, c, 13) ; fut vicaire jusqu'à sa nomination à la cure des Chapelles en 1746.

61. Jean-Bapt. TÉTU, d'Hauteville ; vic. (actes Pillet not. 14 oct. 1747 et Gonthier not., 27 nov. 1752).

62. Joseph GARZEND, de Nâves ⁷⁵⁵ ; vic. (acte Mermet not., 11 fév. 1754 et consigne de déc. 1756).

63. Jean-Claude GAVARD, de l'Hôpital ; vic. (actes Mermet, not., 11 août 1757 et 13 août 1760) ; est vic. à Montvalezan-sur-Séez en 1761.

64. Joseph CLERC, de Montagny ⁷⁵⁶ ; vic. (acte Rullier not. 17 oct. 1762) ; on le trouve vic. à Salins en février 1763.

65. Jean-Pierre COLLAT, de Mercury ; « coadjuteur » c'est-à-dire prob. vicaire (consigne de déc. 1762) ; est nommé recteur de l'hôpital d'Aime en mai 1763.

66. Jacques-André GENTIL, de Mâcot ; vic. (actes Lachat not. 20 oct. 1764 et Rullier not. 10 sept. 1769) ; on le trouve à Mâcot en 1770 ⁷⁵⁷.

67. Gaspard BILLIOTTET, de Bourg-Saint-Maurice ; vic. (consigne de déc. 1765 et actes Rullier not., 22 avr. 1766-14 juil. 1771), ne vivait plus en juin 1772.

68. Jean-Pierre RACT, de Mercury ; vic. (acte Silvestre not., 11 janv. 1773 ; quittance d'honoraires pour le service du Rosaire, 28 oct. 1774) ; est à Pallud en 1775.

69. N. BAL ; vic., bénit un mar. 13 sept. 1773 ⁷⁵⁸.

70. Balthazard FRONT, de Moûtiers ; vic. (acte Lachat not. 6 fév. 1775) ; était encore vic. en 1793. Il émigra en 1793 et rentra, comme missionnaire en 1796 ; vivait encore en 1800.

71. Jean-Joseph BRUNET, de Granier ⁷⁵⁹ ; vic. à Bourg-Saint-Maurice mentionné par l'acte de vis. de Granier, 1^{er} juil. 1778 ; resta vic. jusqu'à sa

nomination à la cure d'Hauteville au commencement de 1787.

72. Sigismond LOYET, de Longefoy ⁷⁶⁰ ; vic. (acte Lachat not., 12 déc. 1788 ; est vic. à Séez en 1790).

73. Joseph-Marie FACEMAZ, de Bourg-Saint-Maurice ; vic. (vis. 14 juil. 1790) ; encore vic. en 1793, il émigra et rentra comme missionnaire en 1798 ou 1799 ; curé de Séez en 1803.

LES RÉGENCES. — Il y avait à Bourg-Saint-Maurice deux régences ; dont une pour les enfants d'un quartier seulement. C'est par celle-là que nous allons commencer.

Régence de la Thuile. — Elle avait été fondée par divers particuliers des villages de la Thuile et du Poiset, par acte Quey not. du 9 janv. 1716. L'acte portait création d'une cense de 300 fl. « pour l'établissement d'un prêtre qui tiendrait école pour l'instruction de la jeunesse » de ces deux villages. Par ce même acte, les habitants s'engageaient à fournir aussi au régent « un logement, maison et jardin ». On acquit à cet effet, par acte du 6 mai suivant, même notaire, une maison venant d'Anne-Marie Grand, femme de Jean-Maurice Maître, maison que l'on appropria rapidement à l'usage auquel elle devait servir et que le régent pouvait habiter dès l'été de cette même année (acte Quey not., 24 août, « passé dans sa maison »). Dans l'intervalle, on s'était pourvu d'un régent, en la personne d'André Cathellin qui, par acte Quey not. du 3 mars, avait accepté la place.

La dotation primitive fut plus tard augmentée. L'acte de visite de 1778 attribue à la régence et à la chapelle du village à laquelle elle était annexée un revenu de 240 livres, équivalant à environ 370 fl. Le recteur maître d'école devait alors célébrer annuellement 154 messes.

Les régents successifs ont été :

1. André CATHELLIN, de la Côte d'Aime ⁷⁶¹ ; il passe convention avec les habitants le 3 mars 1716 ; est vicaire à la Côte d'Aime en avril 1718.

2. Nicolas VIBERT, des Avanchers ; passe convention par acte Cléaz not. le 10 fév. 1719 ⁷⁶² ; est vic. à Villaroger en juin 1721.

3. Guillaume VILLIEN, de Montgirod ; est mentionné par des actes Pillet not. 25 août et 25 sept. 1723 ; est vic. à Montgirod à la fin de cette même année.

4. François FILLION, de Saint-Paul ; est ment. dans un acte passé aux Chapelles (Arch. par.) le 24 août 1724, et au testament du curé Deléans à Hautecour, Bernard not. 25 fév. 1730 ; est vic. à la Côte d'Aime en mars 1731 (bapt. 2 mars).

5. André CATHELLIN ⁷⁶³ ; acte Cléaz not. 25 juil. 1733 ; passe quittance du paiement de ses honoraires le 29 juin 1773 (Compte Serre not. du 7 nov. 1775).

6. Antoine ASTIER-PERRET, de Mâcot ; écrit, le 15 juil. 1774, à Pierre Costerg. de Landry, marchand à Ratisbonne, pour l'informer de sa nomination (Arch. Tremey) ; devient prêtre de la communauté de Mâcot à la fin de 1776 ou au commencement de 1777.

7. Jean-Bapt. ROSTAING, de la Saulce ; consigne de déc. 1777 ; vis. 14 juil. 1778 ; curé de Laval en déc. 1780 ou janv. 1781.

8. Martin CHARRIÈRE, de Montgirod ; consigne de déc. 1781-1785 ; décédé le 28 juil. 1786.

9. Jean-Baptiste BOURGEOIS, de Moûtiers ; consigne de déc. 1786 ; émigré en 1793 ; décédé à Aoste le 29 déc. 1794.

Régence de la « Ville ». — Celle-ci était moins ancienne. Elle avait été fondée par Barthélemy Richermoz, curé d'Hauteville, par test. Bernard not. du 9 mai 1753, mais la fondation ne devint définitive que par le décès du testateur, 24 fév. 1759. Le fondateur « relâchait » pour la doter des biens situés sur le territoire de Bourg-Saint-Maurice, dont cinq corps de bâtiment (Vis. 1778), du produit de 104 bichets de seigle, 6 bichets d'orge et un bichet de froment, plus des moulins du produit de 160 livres et des rentes constituées s'élevant au total de 65 l. (Ibid.), le tout à charge de faire l'école aux enfants de la paroisse, du 3 novembre au 8 août, et de pourvoir à l'entretien des bâtiments (Vis. 1790). Au nombre de ces bâtiments était une maison avec jardin, à la « Ville », habitée par le régent. Celui-ci était tenu à la célébration de quelques messes, comme recteur des chapelles de l'En verset et des Oullets auxquelles la régence était annexée. Le régent était nommé par le Conseil, « de l'agrément du curé » (Vis. 1778).

Les régents successifs ont été :

1. Laurent LACHENAL, de Gilly ; est nommé par acte Minoret not., 10 juin 1759 ; passe accens. Rullier not. le 29 du même mois ; reçoit injonction du Conseil de faire la classe et de résider, par acte Minoret not. du 9 déc. 1759 ⁷⁶⁴.

2. Jean-Baptiste MICHEL, de Pussy ; est nommé par acte Minoret not., 29 mars 1760 ; ment. par actes Silvestre not., 22 oct. 1762 et Lachat not., 13 déc. 1766.

3. Jacques-Maurice MARTIN, de Bourg-Saint-Maurice ; est nommé par acte Minoret not., 14 janv. 1767 ; consigne de déc. 1767-1773 ; est curé de

Villaroger le 18 juil. 1774.

4. Laurent LACHENAL ⁷⁶⁵ ; est institué par l'archevêque, comme rect. des chapelles annexes de l'Enverset et des Oullets, le 26 août 1774, et mis en possession, par acte Chapel not. du 8 oct. suivant ; a dû décéder peu après.

5. Jean-Baptiste Luppoz, de Bozel ; est porté comme régent à la consigne de déc. 1774-1785 ; est vic. à Hauteville à la fin de 1786.

6. Joseph VALAZ, de Cevins ; est nommé par acte Chapel not. 17 janv. 1787, institué rect. des deux chapelles le 30 du même mois et mis en possession par acte Flandin not. du 16 avril 1787 ; fut régent jusqu'à la Révolution ; émigra en 1793 et fut, après le retour, missionnaire résident à Peisey de 1800 à 1803, puis curé de Laval et de Bellentre.

LA COMMUNAUTÉ DES PRÊTRES DE N.-D. DU CHAPELET. — A une date que nous ignorons mais antérieure à 1630, les prêtres de Bourg-Saint-Maurice avaient commencé à former entre eux une « communauté » qu'ils placèrent sous le patronage de N.-D. du Rosaire, appelée plus communément alors N.-D. du Chapelet. L'acte de visite de 1633 la signale comme érigée à la chapelle du Rosaire.

Cette communauté se composait des prêtres résidents natifs de Bourg-Saint-Maurice. Le curé, quoique natif d'une paroisse étrangère, en faisait aussi partie (Vis. 1778). Avec le temps, les vicaires y furent également admis, ou du moins on en trouve qui en firent partie. Les membres qui la composaient étaient désignés sous le nom de « prêtres de la communauté de N.-D. du Chapelet », quelquefois simplement sous le nom de « prêtres de Bourg-Saint-Maurice. »

La communauté possédait, dès 1633, 250 fl. de censes « exigées » dans la paroisse. Ses membres devaient célébrer tous les jours à tour de rôle une messe à l'autel du Rosaire (Vis. 1633). La messe du samedi était une messe chantée à diacre et sous-diacre, en vertu d'un légat fait par Nicolas Eyvrard et sa fille Aimée, par acte Ant. Marpaud not. du 3 nov. 1630 (Vis. 1653). Cette obligation subsistait lors de la visite de 1778.

Aux approches de la Révolution, les biens et les capitaux de la communauté étaient devenus considérables. Ils enrichirent pour la plupart les Hospices de Lyon auxquels ils furent attribués.

Parmi les membres de la communauté il faut compter, outre les curés et peut-être aussi les vicaires déjà mentionnés, les prêtres dont les noms

suivent.

1. Jean BONOD, rect. de la chapelle de Notre-Dame de Consolation ; Vis. 1633 et 1641.

2. Donat MUFFAT ; est mentionné comme membre de la communauté dans un test. Jovet not. du 21 déc. 1664 (Et. Granier) ; décédé le 25 déc. 1708.

3. Jean-Maurice BAL ; obl. André Marpaud not., 10 mars 1665 ; déc. en 1676.

4. Pierre THIÉDROZ ; actes Brunet not., 3 mars 1668 et 16 avr. 1674 ; était aumônier d'un couvent de la Visitation à Bellecour en 1683 (appoint. Brunet not., 24 mars).

5. Balthazard MARTIN ; vis. 10 juil. 1673 ; décédé le 7 mars 1718.

6. Jean-Bapt. MARPAUD ; acte Brunet not., 22 avr. 1691 ; devient chan. de la Chambre en Maurienne, en 1702.

7. Jacques FACEMAZ ; acte Cathellin not., 23 févr. 1704 ; décédé le 15 oct. 1762.

8. Nicolas LÉGER ; acte Bruet not., 10 mars 1711 ; déc. en 1713.

9. Aimé BRUET ; acte Vautier not., 17 fév. 1714 ; déc. le 6 mars 1716.

10. Marie-Joseph Ducis ; acte Villien not. 7 oct. 1725 ; devint vic. à Conflans en 1727 ou 1728.

11. Michel LUYSET ; actes Rullier not., 4 avr. et 17 juil. 1752.

12. Joseph-Marie MARTIN ; se fit admettre dans la communauté dès son ordination en 1769 et en fit partie jusqu'en 1793 (actes divers).

CHAPELLES ET AUTELS SITUÉS DANS L'INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE PAROISSIALE. — L'église paroissiale de Notre-Dame comptait, en 1633, en plus de l'autel principal, sept autres autels dont trois dans chacun des bas-côtés et un sur les tribunes. Nous les mentionnerons dans l'ordre suivi par l'acte de visite.

Autel de la Sainte-Croix ⁷⁶⁶. — Cet autel était situé à droite « a dextris ecclesie » (Vis. 1633) « à droite en entrant » (Vis. 1778). L'acte de visite de 1633 y signale trois chapelles distinctes, auxquelles il devait plus tard s'en ajouter deux autres que mentionne l'acte de visite de 1778.

Chapelle de la Sainte-Croix. — Elle existait dès la fin du xve siècle. Raymond Vayri, de Bourg-Saint-Maurice, qui l'avait fondée par acte Jean Richard, not. du 9 mai 1468, lui avait donné toute sa possession de la Chaudanne (Arch. dép. C. 4863). Les nobles du Bettex en avaient ensuite

augmenté la dotation par des actes successifs homologués, en dernier lieu par le vic. gén. Claude de Charansonnay, le 3 mai 1529 (Vis. 1633). Le droit de patronage que les seigneurs du Bettex s'étaient réservé appartient à la famille jusqu'à la Révolution.

Le Pouillé de 1608 lui attribuait seulement un revenu de 150 florins. L'acte de visite de 1633 porte ce revenu à 400 fl., produits par des biens sis à la Chaudanne, aux Villes et à Orbassy. Celui de 1653 ne l'évalue plus qu'à 235 fl. En 1778, il restait des censes au montant de 157 livres, plus le produit non évalué d'une maison et jardin et de divers autres biens. Quant aux charges, qui n'avaient pas varié depuis 1633, elles étaient de deux messes par semaine.

Les recteurs connus sont :

1. Pierre VAIR présenté comme rect. par l'acte de fondat. du 9 mai 1468 (Arch. particulières, parch. du 1^{er} juil. 1468) ⁷⁶⁷ ; est mentionné par un acte de reconn. N. Blanc not., du 10 juin 1625 comme ayant fait, en qualité de recteur, une très ancienne reconn. que nous croyons pouvoir placer aux environs de l'an 1500 ⁷⁶⁸.

2. Autre Pierre VAIR (ou VAYR) ; est ment. aussi comme ancien recteur, distinct du premier, par l'acte ci-dessus de 1625 ⁷⁶⁹

3. Paul (ou Pantaléon) BLANC ; signe comme rect. des quitt. en faveur de vén. Cl. Duverger, 18 janv. 1576 et 11 fév. 1589 (Arch. Tremey).

4. Jacques BAL, chan. sécul. ; est mentionné par l'acte précité du 10 juin 1625 comme ayant fait une reconn. en qualité de rect., alors qu'il était accensataire de la cure, par conséquent vers 1600-1603.

5. Pierre BAL ; échange cette chapelle avec le suivant contre une prébende de chanoine en 1622 (EMPRIN, Les seign. chan.).

6. Etienne DE CHENIN ; recteur par échange en 1622 ; passe reconn. N. Blanc not., 10 juin 1625 (Arch. com.) ; est encore mentionné par l'acte de vis. de 1633.

7. N. DUFRESNOY DE LOISIN, prêtre du dioc. de Genève ; institué le 7 avr. 1634 (Arch. de M. le baron du Noyer) ; est ment. par l'acte de vis. 22 juil. 1653. Il était suppléé par le curé A. de la Planche.

8. Pierre DE MESMES, primicier de la Roche, dioc. de Genève ; présenté le 9 juin 1653 et institué le 2 juillet suivant ; démissionne par acte Brunet not., 25 févr. 1674 (Et. Granier) ⁷⁷⁰.

9. Donat MUFFAT ; est présenté par acte Brunet not., 25 fév. 1674 (Ibid.) et institué le même jour ; déc. en 1708.

10. Michel DUBETTEX ; passe accens. Ducis not., 23 fév. 1710 et alberg. Blanc not., 12 juin 1730 ; décédé le 23 avr. 1759.

11. Charles-François DUBETTEX ; était rect. au moment de son décès en 1761 (acte d'instit. du successeur).

12. Claude-François ROSSET DE TOURS ; instit. le 10 déc. 1761 et mis en possess. par acte Delamollie not., le 13 du même mois ; recteur jusqu'en 1793.

Chapelle de Saint-Laurent. — Elle datait, au plus tard, du premier tiers du XVI^e siècle. Elle possédait deux maisons à Bourg-Saint-Maurice dont le recteur tirait annuellement 18 fl. au moment de la visite de 1633. Le revenu, qui n'était plus que de 16 fl. en 1653, était remonté à 19 livres lors de la vis. de 1729. Le recteur devait célébrer une messe par mois. Encore mentionnée par l'acte de visite de 1752, cette chapelle ne l'est plus par celui de 1778.

Les seuls recteurs connus de nous sont :

1. Guillaume PERNOD ; se fait constituer une rente au profit de la chapelle par acte Beyssonnet not., 20 févr. 1534, mentionné dans l'acte de reconn. Rapin not. de 1550.

2. Antoine PERNOD ; se fait passer reconn. Rapin not., 12 juil. 1550 (Arch. com. Moût., vieilles min.).

3. Jacques BUFFARD ; ment. par les vis. 1633 et 1653 ; garda probablement la chapelle jusqu'à son décès en 1666.

Chapelle de Notre-Dame de Consolation. — Érigée probablement à la fin du XV^e siècle ou au commencement du XVI^e, cette chapelle avait été dotée (Vis. 1633), par acte Aimé Guillot not., du 5 mars 1509, par les nobles du Bettex, dont la descendance en eut de tout temps, dans la suite, le patronage. Le recteur en retirait, en 1633, 35 florins produits par divers biens, dont une maison qui n'était plus qu'une ruine lors de la visite de 1653. Aussi le revenu était-il tombé à 18 fl., à raison desquels le recteur était cependant tenu, comme précédemment, à une messe par mois. L'acte de visite de 1778, tout en lui accordant une mention distincte, ne fait connaître ni les revenus de la chapelle ni ses charges qui se confondaient avec ceux et celles de la chapelle de la Sainte-Croix.

Les recteurs connus sont :

1. Pierre DE GILLY ; a passé comme recteur, suivant acte Noé Blanc not. du 13 déc. 1624 (Arch. com.), une très ancienne reconnaissance, qui paraît

devoir se placer vers le commencement du XVI^e siècle ⁷⁷¹.

2. Antoine SERVONNET ; a passé une reconn. Brunet not., le 8 fév. 1563 (Arch. com.).

3. François (ou Jean-François) BLANC ; passe reconn. par acte Noé Blanc not., 13 déc. 1624 (Ibid.).

4. Jean BONOD ; est ment. par les actes de vis. de 1633 et de 1641.

5. Jacques VALLET, curé d'Hauteville ; est ment. par l'acte de vis. de 1653 ; vivait encore en 1669.

6. Donat MUFFAT ; remplaça probablement le précédent vers 1670 ; passe un acte d'acquis Quey not., 3 sept. 1700 (Tabell.) ; meurt en 1708.

7. Michel DUBETTEX ; passe reconn. Tranchand not., 25 mars 1711 et un acte Bergonzy not., 9 déc. 1739 ; est décédé en 1759 ⁷⁷².

8. Claude-François ROSSET DE TOURS ; fut très probablement recteur dès 1761 ; est ment. par les vis. de 1778 et de 1790 ; était encore vivant en 1793.

A l'autel de la Sainte-Croix se trouvaient encore rattachées, en 1778, les deux chapelles de Saint-Jean l'Évangéliste et de la « Petite Sainte-Croix » dont nous parlerons plus loin.

Autel de Sainte-Catherine et de Sainte-Madeleine. — L'acte de visite de 1633 place cet autel du même côté que le précédent, « a dextris in ecclesia ». Ceux de 1653 et de 1729 le placent « a sinistris », sans qu'on puisse saisir clairement la portée de cette expression (à la gauche du maître-autel, ou bien à la gauche du visiteur entrant dans l'église). L'acte de visite de 1778 dit au contraire en termes très précis que cet autel se trouvait « à gauche en entrant ». Il paraît donc avoir été, entre 1633 et 1778, transporté d'un côté à l'autre de l'église.

La chapelle de Sainte-Catherine avait été fondée, vraisemblablement au commencement du XV^e siècle, par un Ansermet Humberti qui ne nous est pas autrement connu ⁷⁷³. Par acte Jean Seytoris not. du 10 janv. 1438, noble Jean Duverger et Rudet Morard s'en étaient partagé le patronage. Des difficultés s'étant plus tard produites entre les patrons, il fut convenu, par acte Humbert Curtet not., 5 juil. 1474, entre Marie de Montmayeur, veuve de noble Claude Duverger, seigneur de Césarches, et les fils de Rudet Morard que le droit de nomination serait exercé alternativement par la famille des Duverger et par celle des Morard (Arch. Duv., parch. 302). Soit que la famille Morard se soit plus tard éteinte, soit qu'elle eût cédé ses

droits, le patronage, au XVII^e siècle et au XVIII^e, appartenait exclusivement aux nobles Duverger (Vis. 1633, etc.).

On ne sait à combien s'élevait la dotation primitive. Le Pouillé de 1608 ne nous renseigne pas non plus sur les revenus de la chapelle à cette époque, ces revenus y étant réunis en une seule masse avec ceux de la chapelle de N.-D. de Pitié, dépendante des mêmes patrons. L'acte de visite de 1633 évalue séparément le revenu de la chapelle de Sainte-Catherine à 80 florins provenant de « censures » ou produits par divers biens-fonds. Les biens furent dévastés par l'inondation d'Arbonne de 1636. Aussi ne restait-il plus à la chapelle, en 1653, que le tiers de la dîme du Bourg, soit 5 setiers de blé mêlé, et 10 fl. de « censures féodales ». Les charges furent en conséquence réduites, et au lieu d'une messe par semaine qu'il célébrait en 1633 le recteur n'eut plus à célébrer qu'une messe par mois. En 1778, le produit de la dîme n'était plus que de 10 bichets et l'acte de visite ne parle pas des censures précédemment existantes. A cette époque aussi, l'autel, gravement endommagé par l'inondation de 1733 (V. p. 371), n'avait pas encore été restauré. Aussi Mgr de Sainte-Agnès en transféra-t-il le service à la chapelle de N.-D. de Pitié, située un peu au-dessus de l'église paroissiale, chapelle dont les Duverger étaient également les patrons.

Les recteurs connus sont :

1. Pierre MICHEL, de Bourg-Saint-Maurice ; fait renouveler les reconn. en faveur de la chapelle le 20 janv. 1438 (Arch. Duv.) ⁷⁷⁴ ; obtient une lettre d'approbation de l'archevêque en 1462 (Arch. Duv., parch. 274).

2. Pierre CHATELARD ; est institué le 21 mars 1468 (Ibid., parch. 302) ; ne vivait plus au commencement de juil. 1474.

3. Urbain DE MONTMAYEUR, clerc tons. ; est nommé par noble Marie de Montmayeur par transact. 5 juil. 1474 (Ibid.) ⁷⁷⁵.

4. Antoine DUVERGER ; est mis en possession le 29 janvier 1484 (Ibid., parch. 312) ; passe un accens. Jean Mattel not., 8 janv. 1505 (Arch. Tremey, c 13) ⁷⁷⁶.

5. Georges DUVERGER ; fait renouveler les reconn. en 1534 (Arch. Duv.).

6. Claude DUVERGER ; les reconn. sont renouvelées à son profit à partir du 21 sept. 1535 (Ibid.) ; une reconn. est passée en sa faveur en qualité de rect. par acte P. Gros not., 10 janv. 1569 (Ibid.).

7. Autre Claude DUVERGER ; est mis en possess. par procureur par acte Oudéard not., 17 août 1571 (Arch. Trem. c, 13) ⁷⁷⁷ ; mentionné dans une attestation Brunet not., 13 juin 1604 (Arch. Duv.).

8. Louis EMPIOZ, sacristain de l'égl. métropol. ; est ment. par l'acte de vis. de 1633.

9. Janus PÉRONNEL, chan. ; vis. 1641 ; décédé en 1654.

10. Jean-Louis MAGDELLAIN chan. ; est institué le 18 déc. 1654 (Arch. Trem., c, 13) ; décédé en 1681.

11. Bernard LAURENT, chan. ; est remplacé après décès en 1690 (Ibid.).

12. Thomas DUVERGER, clerc tons. ; est instit. le 4 févr. 1690, prend possess. le 28 mars suivant et résigne en faveur de son frère Christophe en 1693 (Arch. Duv.) ⁷⁷⁸.

13. Christophe DUVERGER, encore simple clerc tonsuré ; est institué le 6 fév. 1693 ; résigne le 9 oct. 1698 (Ibid.).

14. Jean-Claude DUMURGER, chan. ; passe accens. Peisey not., 24 oct. 1698 (Tabell.) ; résigne le 5 avr. 1699 (Arch. Trem. c, 13).

15. Christophe DUVERGER ; de nouveau pourvu, il est mis en poss. le 23 mai 1699 (Arch. Duv.) ; décédé en 1760.

16. Marie-Joseph-Silvestre DUVERGER DE BLAY, d'abord seulement clerc tonsuré, puis prêtre et chan., il remplaça le doyen Christophe en ses chapelles de Bourg-Saint-Maurice comme en celles de Saint-Thomas de Cœur et fut institué le 27 sept. 1760 (Arch. Duv. de Blay) ; passe accens. le 17 mai 1790 ; était encore rect. en 1793.

Autel-chapelle de Notre-Dame du Chapelet ou du Rosaire. — L'acte de visite de 1633 n'en fait pas connaître expressément la place, mais divers indices font croire qu'il était du même côté que celui de la Sainte-Croix, ce que confirme l'acte de visite de 1778. Elle appartenait à la communauté des prêtres du lieu. Nous avons suffisamment expliqué plus haut à quel service ils étaient tenus et de quelles ressources ils disposaient. Quant à l'entretien de l'autel, il était à la charge de la confrérie du Rosaire (Vis. 1778).

Autel de Saint-Georges. — L'acte de visite de 1778 place cet autel « à gauche en entrant, près des degrés de la porte de la cure » ⁷⁷⁹. Pour dégager les abords de ce passage, Mgr de Sainte-Agnès fit supprimer l'autel et transporter à l'autel du Rosaire les deux chapelles qu'il y avait trouvées érigées.

Chapelle de Saint-Georges. — Cette chapelle était de la libre collation de l'archevêque. Elle possédait, en 1633, un revenu de 10 florins fourni par des

« censes » ; et les charges étaient d'une messe tous les deux mois. La charge était encore la même en 1778, mais la chapelle n'avait plus alors que la rente d'un capital de 105 livres.

Les seuls recteurs que nous connaissions sont :

1. Jacques BUFFARD ; ment. par les vis. de 1633 et 1653 ; résigna quelque temps après en faveur du suivant.

2. Jean-Bapt. GRAND ; échange la chapelle contre la cure de Sainte-Foy, par acte Moris not., 10 déc. 1659 (Et. Trésallet).

3. Jacques BUFFARD ; redevient recteur par l'échange ci-dessus de 1659. décédé en 1666.

4. Jacques FACEMAZ ; se fait passer un acte de rente constituée Rullier not., 20 août 1713 ; décédé en 1762.

5. Gaspard BILLIOTTET ; est institué le 10 janv. 1767 (Arch. dép., G suppl. 13) ; décédé en 1771 ou 1772.

6. Jacques-Maurice MARTIN ; résigne la chapelle par permutation avec la cure de Villaroger, par acte Excoffier not., 22 juin 1774.

7. Charles-Philibert DURANDARD ; est recteur par l'échange ci-dessus ; est mentionné par les vis. 1778 et 1790.

Chapelle de Saint-Antoine. — L'acte de visite de 1633 la dit annexée à l'autel de Saint-Antoine de l'hôpital de Bourg-Saint-Maurice, dont le patronage appartenait alors et continua d'appartenir aux nobles de Gilly de Villarémont. L'hôpital et sa chapelle ayant été détruits par l'inondation de 1636, il ne resta que la chapelle de l'église, à laquelle ce qui subsistait des biens de la chapelle de l'hôpital fut attribué. Au moment de la visite de 1653, la chapelle possédait une maison à Bourg-Saint-Maurice ; les revenus comprenaient 32 florins provenant d'une fondation récente, 26 fl. produits par une vigne située à Bellentre et 8 setiers de seigle que payait le Chapitre. Le curé Abel de la Planche lui fit une donation de biens-fonds l'année suivante, par acte Moris, not. du 27 mai 1654 (Vis. 1778). Les revenus, qui étaient de 49 livres en 1729, sont finalement ainsi détaillés par l'acte de visite de 1778 : 34 livres produites par des biens-fonds, 32 bichets de seigle perçus du Chapitre jusqu'à 1768 et la rente d'un capital de 121 livres.

Quant aux charges, elles étaient d'une messe par mois (Vis. 1633 et 1778). Avant l'inondation, cette messe se célébrait alternativement à l'église paroissiale et à la chapelle de l'hôpital. Le recteur devait aussi, moyennant un salaire raisonnable, célébrer alternativement aux Glaciers et aux

Chapieux tous les dimanches, depuis la Saint-Jean jusqu'à l'Exaltation de la Sainte-Croix (Vis. 1653).

LES RECTEURS. — La liste qui suit ne comprend que les recteurs récents, à partir de 1633. On trouvera plus loin les noms de quelques recteurs plus anciens de la chapelle de l'hôpital, mais nous n'avons pas la certitude que ceux-là fussent aussi recteurs de la chapelle Saint-Antoine de l'église paroissiale, l'union entre les deux chapelles n'existant peut-être pas encore à l'époque où ils vivaient.

1. Abel DE LA PLANCHE, curé ; est ment. par les vis. de 1633 et de 1653.

2. J.-Benoît CHAPEL ; peut-être recteur depuis 1654, échange la chapelle contre une prébende de chanoine à l'église métropolitaine, par acte Moris not. 2 avr. 1660 (Et. Trésallet).

3. Anthelme MARÉCHAL, auparavant chan. ; devient rect. par la permutat, ci-dessus 2 avr. 1660.

4. Jean-Benoît CHAPEL ; redevenu recteur, on ne sait quand, il l'était au moment de son décès en janv. 1669, ainsi qu'il ressort de l'acte de présentation du suivant.

5. Jean-Maurice BAL ; est présenté par acte Brunet not., du 21 janv. 1669 (Et. Granier) ; était rect. au moment de son décès, en nov. 1676 (Arch. dép., G suppl. II).

6. Prosper DE GILLY DE VILLARÉMOND ; passe accens. le 24 janv. 1676 (Arch. Tremey, C, 18) ; encore rect. au moment de son décès, 29 sept. 1717 (Arch. Trem.).

7. Jean-Joseph DUCHOSAL ; est présenté pour rect. après le décès du précédent en 1717 (Ibid.).

8. Jacques FACEMAZ ; passe comme rect. un acte de rente const. Blanc not., 2 mars 1726 ; est ment. par la vis. de 1729 ; présente une requête, comme rect., le 5 mai 1755 (Arch. Trem., c, 13) ; décédé en 1762.

9. François-Louis DE GILLY DE VILLARÉMOND, clerc tons. ; probablement rect. depuis 1762 ; passe accens. Cléaz not., 22 août 1770 ; résigne par permutation par acte Front not., 9 août 1778.

10. Jean PACHOUD ; devient rect. par la permutat, ci-dessus ; est encore rect. en 1793.

Autel de Saint-Jean-Baptiste. — Cet autel était situé du côté gauche « a sinistris ecclesie » (Vis. 1633), « sous les tribunes » (Vis. 1729). La

chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste qui était d'abord sur les tribunes y ayant été transportée, entre 1653 et 1729, l'autel en prit quelque temps le nom ; mais il reprit son premier nom plus tard, quand la chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste fut transférée à l'autel de la Sainte-Croix, comme nous le dirons plus loin.

La chapelle de Saint-Jean-Baptiste existait déjà au XV^e siècle, ainsi qu'on le verra par la liste des recteurs, mais on ne sait quand elle avait été fondée. Le Pouillé de 1608 lui donne un revenu de 30 fl. que l'acte de visite de 1633 porte à 70 florins ⁷⁸⁰. Ce revenu était produit par des biens ruraux situés « dans la plaine de Bourg-Saint-Maurice » (Vis. 1633). Une partie de ces biens furent inondés en 1636. Il ne restait plus, en 1653, qu'une maison et une grange et « 10 cartanées de pré à Villarémond » ; mais le Chapitre remettait au recteur 6 setiers de seigle prélevés sur la dîme.

Le recteur était tenu de célébrer le mardi de chaque semaine, en vertu de l'acte de visite du 16 fév. 1606, confirmé par ceux du 14 nov. 1618 et du 17 juil. 1633. L'acte de visite de 1633 et les suivants, les seuls que nous ayons eus sous les yeux, ne parlent pas du droit de patronage, sans cependant marquer expressément que la chapelle fût de libre collation. L'acte de visite de 1778 la dit unie à la chantrerie de l'église métropolitaine. Nous ne connaissons pas la date de l'union, mais l'union était déjà un fait accompli au commencement du XVIII^e siècle.

Les recteurs connus sont :

1. Pierre CARREL ; a passé comme recteur une ancienne reconn. qui semble pouvoir se placer vers l'an 1470 ou vers 1480 (ment. dans une reconn. N. Blanc not., 27 juin 1625 — Arch. comm.) ⁷⁸¹.

2. Alexandre DE SAINT-PIERRE ; a passé comme recteur, suivant recon. N. Blanc not. du 22 mars 1625 (Arch. com.), une ancienne reconn. qu'on peut faire remonter à l'an 1488 ⁷⁸².

3. Aimon DE LA FONTAINE ; a passé une reconn. vers le commencement du XVI^e siècle (ment. dans une reconn. Brunet not. 30 nov. 1549. (Arch. comm.) ⁷⁸³.

4. Jacques PECSOZ (ou PESSOZ) ; a passé recon. Brunet not., le 30 nov. 1549 (Arch. com.).

5. Pétremand JARZUEL-GRIVET ; a passé recon. Brunet not., 21 avr. 1563 (ment. dans la recon. Blanc not. du 22 mars 1625).

6. Jean ANDREVET, chan. ; passe reconn. N. Blanc not., 22 mars 1625 (Arch. com.) ; décédé en 1628.

7. Thomas VIBO ; passe accens. 1^{er} mars 1630 (Pap. Chavoutier) ; est mentionné par les vis. 1633 et 1653.

8. Jean-Benoît CHAPEL ; était recteur de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste vers 1660-1661 (Etat du dioc. dressé par M. l'abbé Garçon d'après la vis. générale de cette époque).

9. Jean-François DE BIEU, chan. chantre ; passe comme rect. de cette chapelle, dès lors unie à la chanterrie, un accens. Pessoz not., 5 fév. 1700)
⁷⁸⁴.

A la chapelle dont nous venons de parler s'en rattachait une autre, placée sous le vocable de « Saint-Jean » et érigée au même autel (Vis. 1641). Cette chapelle, d'ailleurs, ne saurait s'identifier ni avec la chapelle de Saint-Jean-Baptiste ni avec celle de Saint-Jean l'Evangéliste dont nous allons parler, puisque nous la trouvons mentionnée à part dans l'acte de visite de 1641 où les deux autres sont aussi nommément désignées. Elle n'avait, en 1653, que 30 sols de revenu, consistant en des « censes perçues à Versoie ».

Les seuls recteurs connus sont :

1. Jacques MARPAUD ; est mentionné par l'acte de reconn. N. Blanc not. du 22 mars 1625 (Arch. comm.) et par l'acte de vis. de 1641.

2. Jacques MIÈGE ; est ment. par l'acte de vis. de 1653 ; fait renouveler des reconn. par acte Jovet not., du 4 janv. 1659 (Et. Granier).

Chapelle de Saint-Jean l'Evangéliste ⁷⁸⁵. — Cette chapelle avait d'abord son autel sur les tribunes (Vis. 1633), du côté droit (Vis. 1653). On la transporta plus tard sous les tribunes, à l'autel de Saint-Jean-Baptiste (Vis. 1729) et finalement à l'autel de la Sainte-Croix et de Saint-Laurent (Vis. 1778), où elle resta fixée jusqu'à la Révolution.

Cette chapelle était très ancienne. Ses biens étaient déjà énumérés dans un acte de 1396, souvent mentionné dans des actes de date postérieure. Elle avait été fondée, probablement vers cette époque, « par Jaqueme, Humbert, Martin et Antoine frères, enfants de feu Rollet Noiraz ⁷⁸⁶ » de Bourg-Saint-Maurice (acte Minoret not., 5 sept. 1751). Le patronage, ainsi qu'il résulte de divers actes de présentation de recteur, en appartenait à la communauté, représentée par les syndics et conseillers.

Le Pouillé de 1608 lui attribuait un revenu de 60 florins, réduit à 40 fl. en 1633. Ces 40 fl. provenaient de censes perçues à Hauteville. Des

inondations survenues peu après ayant endommagé les biens sur lesquels reposaient ces censes, le produit descendait, en 1653, à 30 fl. La chapelle possédait également une maison, un jardin et un verger. C'était tout ce qui lui restait, en 1732, de son ancienne dotation, les autres biens-fonds ayant été emportés par le torrent d'Arbonne et les censes d'Hauteville « invétérées », faute de reconnaissances renouvelées en temps utile. Pour remédier à cet état de choses, le chanoine Ambroise Facemaz, par acte Saugey not., du 28 mai 1732, fit en faveur de la chapelle une nouvelle fondation, d'où provenaient sans doute les 65 livres de censes et les 8 bichets de blé mêlé que devait relever, 55 ans plus tard, l'acte de visite de 1778.

Le recteur célébrait une messe par semaine en 1633, une messe par mois seulement en 1653, et 36 messes par an en 1778. Il était de plus tenu à résider personnellement ou par un suppléant. Toutefois l'acte de visite de 1778 observe que le recteur d'alors en avait été dispensé, à cause de la diminution des revenus.

Les recteurs dont les noms ont été conservés sont :

0. BOSON DE VILLARAYMON ; reçoit reconn. Jean Canalis, not., 22 sept. 1428 (A. com. Hauteville).

1. Jean PELLOUX (Pillosi) ; il lui avait été passé, en sa qualité de recteur, une reconnaissance Jean Romanet not., 15 mars 1458 (A. c. Hauteville) qui est renouvelée au profit de son successeur en 1488 ⁷⁸⁷.

1 bis. Jean PECZOZ ; reçoit une recon. Jean Romanet not. du recteur de l'hôpital, 5 juin 1460 (A. com. Hauteville).

2. Guiocet FLANDIN ; se fait renouveler la reconn. passée au précédent, par acte Maur. Ravoyre not., 1^{er} déc. 1488 (Arch. comm. Hauteville).

3. Almon JUGLAR (Juglaris) ; fait renouveler des recon. en faveur de la chapelle par le not. Louis Blanc, en 1511 (A. com. Hauteville) ; reçoit reconn. M. Brunet not., 21 sept. 1547 (Ibid.) il lui est passé une reconnaiss. Jean Tornier not., qui sera renouvelée au profit de son successeur en 1569 ⁷⁸⁸.

4. Pierre SANSOZ (Sansonis) ; se fait renouveler des reconn. par actes Brunet not., 6 sept. 1563 (Arch. com.) et P. Gros not., 31 déc. 1569 (Arch. com. Hautev.) ; passe « appointement » Bourgeois not., 14 janv. 1577 ⁷⁸⁹.

5. Jean BLANCHIN ; passe reconn. Noé Blanc not., 15 janv. 1625 (Arch. comm.) ; est mentionné comme rect. par les actes de vis. de 1633 et 1653 ;

décédé en 1654.

6. Jean-François COMBAZ ; passe des actes Brunet not., 30 mai 1663 et 28 janv. 1668 (Papiers de M. le chan. Miédan) ; décédé en 1668.

7. Donat MUFFAT ; est nommé par acte Noel not., 14 juin 1668 (Greffé de Moût., vieilles minutes) ; passe un acte de sommation Brunet not., 25 déc. 1677 (Et. Granier) ; était recteur quand il mourut en 1708.

8. Nicolas LÉGER ; est nommé par acte Ducis not., 3 fév. 1709 ; décédé en 1713.

9. Aimé BRUET ; est nommé le 24 déc. 1713 ⁷⁹⁰, institué le 4 janv. 1714 et mis en possession par acte Quey not., le 16 fév. suivant ; décédé en 1716.

10. Augustin MERMOZ ; est nommé par acte Quey not., 5 avr. 1716 ; fut recteur jusqu'à sa nomination à la cure de Villaroger en 1729.

11. Joseph FAVRE ; est nommé par acte Vautier not., 9 oct. 1729 ; d mis. et vic. à Notre-Dame du Pré en 1731.

12. Jacques FACEMAZ ; est nommé par acte Vautier not., 24 juin 1731 ; démissionna probablement l'année suivante.

13. Jean-Louis ULLIEL ; accepte une fondation Varambon not., 16 mai 1732 ; passe un acte Bergonzy not., 13 juil. 1740 ⁷⁹¹.

14. Antoine MOLLIEX ; est nommé par acte Pillet not., par acte du 10 janv. 1750.

15. Michel LUYSET ; est nommé par acte Minoret not., 5 sept. 1751.

16. Claude MURAZ ; est nommé par acte Tranchand not., 16 juin 1753 ; passe accens. même not. 30 sept. 1753 ; vic. aux Allues peu après.

17. Claude GIROD ; on sait par un acte Minoret not., du 30 mai 1763 qu'il avait été recteur, mais il ne paraît pas avoir personnellement résidé ⁷⁹².

18. Jacques-Charles MARTIN, curé des Chapelles ; est nommé par acte Minoret not., 30 mai 1764 ; décédé en 1772 ⁷⁹³.

19. Joseph-Marie MARTIN ; est nommé par acte Chapel not., 20 mai 1773 ; était encore rect. en 1793.

Chapelle de Saint-Joseph. — L'autel de Saint-Joseph datait du XVII^e siècle, car un legs lui était fait par test. Ducis not. du 11 sept. 1697 (Tabell.) ⁷⁹⁴. L'acte de visite de 1778 le place « à droite en entrant ». La confrérie de Saint-Joseph y était alors érigée, mais probablement depuis quelques années seulement car on la trouve encore à la chapelle de Saint-Laurent au moment de la visite de 1751.

La chapelle de Saint-Joseph n'avait pas de revenus fixes ni de recteur. Le service était fait par le curé ; il comprenait, entre autres, une grand'messe et un « chanté » (absoute) le jour de la fête du saint.

Chapelle de Saint-Maurice. — Elle est mentionnée à la suite de la précédente par l'acte de visite de 1778. Nous inclinons à croire, bien que l'acte ne le dise pas, que les deux chapelles étaient au même autel.

La chapelle de Saint-Maurice remontait au plus tard à l'an 1683, où fut donné, par acte Brunet not., du 7 oct., le prix-fait de la construction du rétable. Elle n'avait, en 1778, ni recteur ni revenus. Il s'y faisait quelques offrandes dont le curé percevait le tiers ; le reste était mis en réserve par le procureur pour les réparations futures.

CHAPELLES SITUÉES EN DEHORS DE L'ÉGLISE PAROISSIALE.
— Nous signalerons d'abord l'ancienne église de Saint-Maurice, puis les chapelles situées dans le bourg même, et, en dernier lieu, les chapelles de village ou chapelles rurales.

Eglise de Saint-Maurice. — Nous avons dit plus haut (p. 370) quand et comment elle avait cessé d'être paroissiale, à quelle date, après avoir été une première fois détruite, elle avait été rebâtie, et par suite de quel désastre elle disparut à tout jamais. Elle avait été unie au Chapitre séculier, comme celle de Notre-Dame, et possédait quelques revenus consistant en des « censes » dont le Chapitre fit plusieurs fois renouveler les reconnaissances au cours du XVI^e siècle. On trouve aussi dans les livres de grosse conservés aux Archives communales plusieurs actes de reconnaissance passés par le Chapitre pour des biens dépendant de cette église. Mais de tout cela, au XVII^e siècle, il ne restait plus rien. L'acte de visite de 1633, le dernier qui en parle, note expressément qu'elle est alors sans revenus et qu'il ne s'y fait plus aucun service, sauf le 22 septembre, jour de la fête du saint, où l'on y célèbre une grand'messe à diacre et sous-diacre, et le 22 novembre qui était le jour anniversaire de sa dernière consécration. On y employait alors les ornements de l'église de Notre-Dame.

Cette église avait eu probablement autrefois un certain nombre de chapelles. Au commencement du XVII^e siècle, il n'en restait plus que deux, celle de la Sainte-Croix et celle de Saint-Sébastien et de Saint-Roch.

Chapelle de la Sainte-Croix. — La liste de ses recteurs que nous donnons ci-dessous prouve que cette chapelle était ancienne, mais on ne sait pas à quelle date précise elle avait été fondée. L'acte de visite de 1633 note

seulement qu'elle venait, par suite de l'inondation d'Arbonne, d'être transportée à l'intérieur de l'église paroissiale, où elle employait les ornements de la chapelle de Sainte-Madeleine. Elle avait alors un revenu de 103 florins provenant de biens situés à Bourg-Saint-Maurice, à Vulmix et à Orbassy, et les charges étaient d'une messe par semaine. L'autel exigeait des réparations. L'archevêque les prescrivit, en demandant qu'elles fussent faites dans les six mois. Mais il ne paraît pas qu'elles aient jamais été effectuées, car tous les actes de visite, à partir de 1653, la portent comme transférée à l'autel de la Sainte-Croix, depuis longtemps existant dans l'église de Notre-Dame (V. p. 387) ⁷⁹⁵. Elle avait donc cessé d'avoir son autel à elle.

L'inondation de 1636 réduisit encore les possessions de la Petite-Sainte-Croix. Elle n'avait plus, en 1653, que 10 cartanées de champ à Vulmix et 3 seytorées de pré à la Fontanettaz, le tout du produit de 10 bichets de froment. Aussi le recteur n'était-il plus tenu qu'à une messe tous les quinze jours. La charge était encore la même en 1778. Avec le peu de biens qui lui restaient, la chapelle avait alors un capital de 250 livres. Elle était depuis longtemps et avait peut-être toujours été de libre collation.

Les recteurs connus de la Petite-Sainte-Croix sont :

1. Raymond DU CUDREY ; avait passé une très ancienne reconnaissance, mentionnée, sans indication de date, dans une reconn. Brunet not. du 12 janv. 1562 (Arch. com.) ⁷⁹⁶.

2. Georges DU CUDREY ; est mentionné comme venu après le précédent par l'acte de reconn. précité.

3. Michel SANSOZ ; a passé l'acte ci-dessus, 12 janv. 1562.

4. Thomas VIBO, familier du cardinal Maurice de Savoie ; est mentionné par les visites de 1633 et 1653 ⁷⁹⁷.

5. Benoît CHAPEL ; était rect. vers 1660 ou 1661 ⁷⁹⁸.

6. Pierre MOUTHON, chan. ; passe accens. le 6 mai 1696 (ment. dans un accens. Ducis not., 8 sept. 1707) ; décédé en 1708.

7. Ambroise FACEMAZ, chan. ; passe accens. Cléaz not., 16 avr. 1725 ; décédé en 1736.

8. Aimé LACHENAL ; passe accens. Excoffier not., 28 août 1752 ; décédé en 1761.

9. Jean-Bapt.-Louis BERGONZY ; fait reposer en partie sur les revenus de cette chapellenie son titre clérical, par acte Excoffier not., 22 fév. 1764.

Chapelle de Saint-Sébastien et de Saint-Roch. — On ignore la date de sa fondation. Elle avait encore son autel à l'église de Saint-Maurice en 1633, mais il était en si mauvais état que l'archevêque prescrit à la confrérie de Saint-Sébastien qui y est érigée de le réparer « sous peine de démolition ». Il s'y célébrait alors une grand'messe le jour de Saint-Sébastien.

L'autel disparut avec l'église en 1636. Il ne paraît pas qu'il en ait été érigé plus tard sous ce vocable dans l'église de Notre-Dame.

Chapelle de Saint-François. — Nous ne connaissons cette chapelle que par l'acte de visite de 1633. Elle était située en dehors des murs de l'église de Saint-Maurice et probablement très près d'elle. Elle appartenait à la communauté des prêtres du lieu et fut ensevelie par l'inondation de 1636.

Chapelle de Notre-Dame de Pitié. — Cette chapelle était située au-dessus du bourg « supra oppidum » (Vis. 1633). Elle avait été fondée par Guioc Simard, par testament Ansermet Rolliardi not., du 10 oct. 1464 (Arch. Duverger, parch. 277). Les nobles Duverger ne tardèrent pas à en acquérir le patronage et le gardèrent jusqu'à la Révolution.

L'acte de visite de 1633 attribue à cette chapelle un revenu de 30 florins ⁷⁹⁹, produit par des champs de la contenance de 20 cartanées situés dans ses alentours ⁸⁰⁰. Un peu plus élevé en 1653, où il atteignait 45 fl., le produit était encore de 25 livres en 1778. Les charges étaient d'une messe tous les quinze jours (Vis. 1633, 1653 et 1778).

Voici les noms de quelques-uns de ses recteurs :

1. Hugues SYMARD, clerc tons., fils du fondateur ; est présenté comme recteur par l'acte de fondation ci-dessus.

2. Pierre PATRUAT, curé ; fait, comme rect. de N.-D. de Pitié un échange avec le recteur de Sainte-Catherine, le 31 déc. 1469 (Arch. Duverger, parch. 296).

3. Pierre de MONTMAYEUR ; était rect. au moment de son décès en 1483 (Ibid. parch. 31).

4. Pierre FAVRE (Fabri) ; est institué en remplacement du précédent et mis en possession par acte Nicod Vullisact not., 26 avr. 1483 (Ibid.) ; on le trouve encore vivant en 1525.

5. Pierre VAIR ⁸⁰¹ ; a passé une ancienne reconnaissance rappelée par la reconn. Noé Blanc not. du 26 août 1625 (Arch. comm.).

6. Claude DUVERGER ⁸⁰² ; a passé une reconn. qualifiée « nouvelle » dans l'acte ci-dessus de 1625 ; a passé un accens. Ant. Vial not., 30 nov.

1601 (Arch. Tremey, c 13).

7. Jean GOMBERT ; a passé reconn. Noé Blanc not. 26 août 1625 (Arch. com.).

8. Jean-Louis MAGDELLAIN, d'abord clerc tons. étudiant au collège de Chambéry, puis chan. ; est mentionné comme rect. par les actes de vis. de 1633 et 1653 ⁸⁰³ ; passe accens. Vieuge not., 12 sept. 1676 (Arch. Trem., c 13) ; décédé en 1681 ⁸⁰⁴.

9. Thomas DUVERGER, clerc tons. ; est institué le 4 février 1690 ; est mis en possession et passe accensement le 28 mars suivant ; résigne en faveur de son frère Christophe en 1693 (Arch. Trem., c 13).

10. Christophe DUVERGER, clerc tons. ; est institué le 6 fév. 1693 ; démissionne le 9 oct. 1698 (Ibid.).

11. Jean-Claude DUMURGER, chan. ; est institué le 9 oct. 1698 ; démissionne le 5 avr. 1699 (Ibid.)

12. Christophe DUVERGER ; est institué le 2 mai 1699 (Ibid.) ; décédé en 1760.

13. Marie-Joseph-Silvestre DUVERGER DE BLAY ; est institué le 27 sept. 1760 (Arch. Duv. de Blay) ; passe un acte de « chargé de titre », le 13 juil. 1778, et un accens. le 17 mai 1790 (Ibid.) ; fut recteur jusqu'en 1793.

Chapelle et Hôpital de Saint-Antoine. — La chapelle, appelée quelquefois « oratoire » de Saint-Antoine (Vis. 1633), avait probablement été érigée en même temps que l'hôpital, qu'on sait avoir été fondé par acte Guill. de l'Ile not. du 19 mars 1358. La fondatrice était une nommée Marguerite Flandin, veuve de Pierre Février (Tabell., invent. Ferley not., 8 mars 1781). Elle en avait réservé le patronage à sa famille qui le garda pendant plus d'un siècle. Vén. Guioct Flandin et ses frères le cédèrent, en 1484, à noble Michel de Gilly, dont les descendants le possédaient encore au moment de la Révolution.

L'hôpital et la chapelle étaient situés dans la « ville vieille », dans le quartier occupé par l'église de Saint-Maurice, avec laquelle ils devaient disparaître sous les eaux boueuses du torrent d'Arbonne en 1636. Comme dans les établissements similaires du pays, le recteur de la chapelle était en même temps recteur de l'hôpital et veillait aux soins à donner aux pèlerins et aux voyageurs hospitalisés.

Nous ne savons rien sur les possessions et ressources matérielles de l'hôpital. Celles de la chapelle consistaient, en 1633, en biens-fonds situés à Bourg-Saint-Maurice et en censes perçues à Peisey et à Hauteville. Le

revenu total était de 50 florins et les charges d'une messe tous les quinze jours. L'inondation de 1636, en « submergeant » les biens, diminua notablement le revenu, mais la perte fut compensée par de nouvelles fondations que nous avons mentionnées plus haut (p. 393) en parlant de la chapelle de Saint-Antoine de l'église paroissiale, à laquelle ce qui restait des revenus de celle de l'hôpital fut attribué.

Les recteurs connus de la chapelle et de l'hôpital de Saint-Antoine sont :

1. Guillaume DE CORNILLON ; passe une transaction le 17 août 1384 (Tabell., invent, du 8 mars 1781).

1 bis. Jacques BRUNET ; passe reconn. Jean Canalis not., à la chap. de Saint-Jean l'Evang., 27 sept. 1428 (A. com. Hauteville).

2. Pierre FLANDIN ; a passé un acte de reconn. le 7 janv. 1454 (Arch. com.), et une reconn. à la chapelle de Saint-Jean l'Evang., 5 juin 1460 (A. com. Hauteville).

3. Maurice CHAPEL ; a passé une reconn. dont on ne connaît pas la date ⁸⁰⁵, reconn. mentionnée par un acte Noé Blanc not., du 22 avril 1625 (Arch. com.).

4. Jean POTERLAT ; passe reconn. Fr. Villien not., 3 nov. 1518 (Arch. Tremey, c 18).

5. Catherin CHAMPAGNE ; a passé reconn. Maurice Brunet not. à la chapelle de Saint-Jean l'Evang., 21 sept. 1547 (A. com. Hautev.) a passé reconn. Brunet not., 5 juil. 1569 (ment. dans l'acte de reconn. du suivant).

6. Victor DE GILLY ; passe reconn. comme recteur de l'hôpital par acte N. Blanc not. 22 avr. 1625 (Arch. com.).

7. Abel DE LA PLANCHE ; rect. au moment des visites de 1633 et de 1653.

A partir de ce moment les recteurs sont les mêmes que pour la chapelle de l'église paroissiale (V. p. 394).

Chapelle des Pénitents. — Cette chapelle était placée sous le vocable de Notre-Dame de Consolation ou de Pitié, comme celle des nobles Duverger ⁸⁰⁶, et située au même lieu, « in suburbio oppidi » (Vis. 1653) « au-dessus de la ville », ainsi que le dira expressément le prix-fait de 1697 dont nous parlerons plus loin. L'existence simultanée de deux chapelles de même vocable sur le même point du territoire pouvant paraître quelque peu étrange, voici l'explication que nous serions porté à en donner. Les habitants de la paroisse ont dû autrefois construire en ce lieu un oratoire ou petite chapelle dédiée à Notre-Dame de Pitié, où Guioc Symard aura érigé

plus tard sous le même vocable une chapellenie ⁸⁰⁷ dont il fournit la dotation (V. p. 402). La chapelle ayant vieilli, les confrères du Saint-Sacrement, les « Pénitents blancs », ainsi qu'on les appelait, désirant avoir une chapelle à leur usage, la firent probablement reconstruire et agrandir ⁸⁰⁸, et, tout en y laissant subsister l'ancienne chapellenie dont les nobles Duverger étaient les patrons, en fondèrent vraisemblablement une nouvelle ayant ses fonds à part, fonds destinés à rémunérer les services du prêtre qu'ils prenaient pour leur recteur ou directeur. On aurait donc ici tout simplement un nouveau cas de deux « chapelles » ou chapellenies « sub eodem tecto », comme on en trouve dans d'autres paroisses.

L'acte de visite de 1633 ne nous fait pas connaître le montant des revenus dont les Pénitents disposaient pour le service de leur chapelle, mais il nous renseigne sur les charges du recteur qui étaient d'une messe les dimanches et les jours de fête. Les prêtres de la communauté du lieu y célébraient de leur côté une messe tous les jeudis, en vertu d'une fondation datant de 1630. Une autre fondation les obligeait à y célébrer encore le vendredi ; mais, en 1653, ils n'y célébraient plus, de ce second chef, que huit messes par an, vu que de l'ancien capital de cette fondation il ne restait plus alors que 8 fl. de revenu (Vis. 1653).

La chapelle de Notre-Dame de Pitié servit aux réunions des Pénitents pendant tout le XVII^e siècle, à la fin duquel elle fut de nouveau reconstruite, soit qu'elle se fût trop notablement détériorée, soit que l'accroissement du nombre des Pénitents exigeât un lieu de réunion de proportions plus vastes. Le prix-fait en fut donné par acte Marpaud not. du 10 mars 1697 (Tabell.) aux maîtres maçons, Pierre Accin, de Gressoney au dioc. d'Aoste, et Joseph Lachat, de Bourg-Saint-Maurice. La nouvelle chapelle devait avoir 42 pieds de long sur 16 pieds de large, et la hauteur des murs devait être de 24 pieds, les fondations comprises. Le prix convenu était de 1380 fl. pour la main-d'œuvre seulement et la préparation des matériaux, leur transport sur place restant à la charge des communiers.

Encore mentionnée comme chapelle des Pénitents par l'acte de visite de 1729, la chapelle de N.-D. de Pitié perdit peu après sa destination, ainsi qu'on le verra par ce que nous dirons de la chapelle suivante, mais elle la reprit après la Révolution et la garda jusqu'à ces dernières années. C'est la chapelle qui se voit encore au cimetière actuel. C'est là que se sont faits les offices paroissiaux pendant les huit ans que durèrent les travaux de construction de l'église actuelle, de 1844 à 1852.

CHAPELLES RURALES. — Les chapelles rurales étaient déjà nombreuses en l'année 1633 où Mgr Benoit-Théophile les visita. Malheureusement l'acte de visite qui note le fait ne mentionne nommément que quatre de ces chapelles, les quatre qui figurent en tête dans l'énumération qui va suivre. Nous en serons donc réduit, pour les autres, aux renseignements fournis par des actes de visite moins anciens ou par d'autres documents que les hasards de nos recherches nous ont fait rencontrer. Comme pour les autres paroisses, nous signalons au moyen d'un astérisque (*) les chapelles encore existantes.

* Chapelle de la Trinité. — Le village de la Trinité était autrefois situé « au-delà du Bourg, dans la plaine, vers le chemin tendant à Séez » (Vis. 1790). Sa chapelle était placée sous le vocable de la sainte Trinité. Des voleurs y avaient « desrobé », en 1622, « deux nappes et deux linceuls » que le syndic du quartier du Châtelard fit remplacer l'année suivante (Pap. de M. l'abbé Chavoutier ; attestat. du 29 juin 1623). L'acte de visite de 1633 constate qu'elle a ses ornements mais qu'elle manque de revenus. L'archevêque enjoint aux gens du quartier de la doter dans les trois mois. Le curé était tenu d'y célébrer le jour de la Sainte-Trinité et percevait les offrandes assez nombreuses qui s'y faisaient ce jour-là (Vis. 1633 et 1653). La chapelle ayant été, en 1764, inondée « de façon presque irréparable » (Vis. 1778), elle fut rebâtie plus tard « au pied de la montagne, au-delà de la Bourgeat » (Vis. 1790). Elle avait quatorze messes fondées. Les prêtres de la communauté du lieu, qui en avaient la charge, les célébraient, en 1778, à l'église paroissiale, ce qui montre que, à cette époque, la reconstruction n'avait pas encore eu lieu.

* Chapelle d'Orbassy. — Cette chapelle, probablement très ancienne, était autrefois dédiée à saint Pierre, à sainte Barbe et à sainte Madeleine (Arch. Tremey, parch. de 1574). L'acte de visite de 1633 et d'autres plus récents la mentionnent sous le vocable de sainte Barbe seulement. Elle avait, en 1633, ses ornements à elle, sauf le calice et la patène.

Emportée par l'inondation d'Arbonne, en 1636, elle fut rebâtie peu après, à quelque distance de son ancien emplacement. Elle avait un revenu de 7 florins, produit d'une vigne située à Centron, paroisse de Villette, et ses charges étaient d'une messe tous les deux mois, en plus de la messe du jour de Sainte-Barbe (Vis. 1653). Il ne s'y célébrait plus, à la fin du XVIII^e siècle, qu'une messe chaque année (Vis. 1778). L'acte d'institution du 31

mars 1574 note que la nomination du recteur avait été faite par Guigue Peisey, chan. et « hebdomadier » au Chapitre de Sainte-Marie de Moûtiers.

Les seuls recteurs connus sont :

1. Pétremand JARSUEL ; est remplacé, après décès, par le suivant.
2. Jean VIONNET ; est institué le 31 mars 1574 (Arch. Tremey, parch.) ; plus tard chan. régulier, il mourut en 1606.
3. Jacques MIÈGE ; est mentionné par l'acte de vis. de 1653.

Chapelle des Oullets. — Cette chapelle, aujourd'hui disparue, est mentionnée par l'acte de visite de 1633 sous le nom de saint Donat et de saint Pantaléon ; ceux de 1778 et de 1790 lui donnent seulement celui de saint Donat. Elle avait, en 1633, un revenu de 6 florins, grevé d'une messe tous les quatre mois. Elle fut inondée peu après et n'était pas encore reconstruite en 1653. Les messes se célébraient alors à l'église paroissiale, à l'autel de Saint-Jean l'Évangéliste. Le curé d'Hauteville Barthélemy Richermoz, par son testament du 9 mai 1753, la fit annexer à la régence de la « ville ». Les régents furent dès lors ses recteurs. En dehors d'eux, nous ne pouvons mentionner que Jacques Miège, qui était recteur au moment des visites de 1633, 1641 et 1653.

Chapelle de Dessus-la-Roche. — L'existence de cette chapelle est attestée dès le XVI^e siècle par un acte P. Gros not. du 12 juin 1575 (Bibl. de l'Institution de Beauséjour). L'acte de visite de 1633 la mentionne sous le nom de Saint-Joseph et de Sainte-Anne. Elle avait alors un revenu de 30 sols pour la rétribution d'une messe le jour de Sainte-Anne (Vis. 1633) et d'une autre messe le jour de Saint-Joseph, Jacques Buffard, curé de Sainte-Foy, en était alors recteur. C'est le seul nom que nous soyons en mesure de citer. La chapelle est encore mentionnée dans un testament Brunet not. du 22 janv. 1691, mais il n'en est plus question dans les actes de visite de 1778 et de 1790.

* Chapelle de la Thuile ⁸⁰⁹. — Cette chapelle, probablement bien plus ancienne, est mentionnée sous le vocable de saint Barthélemy par l'acte de visite de 1653. Elle avait alors ses ornements, mais pas de revenus. L'administrateur-curé y célébrait la messe le jour du saint ; il percevait pour sa rétribution les offrandes du jour et le procureur du village y ajoutait le dîner (Vis. 1653). Annexée à la régence du village en 1716, elle eut dès lors les régents pour recteurs. Rév. Jacques Facemaz y fonda, par testament Mermet not. du 2 mai 1756, douze messes qui s'y célébraient encore au commencement du siècle dernier (Vis. 1829).

* Chapelle du Poiset. — Elle était sous le vocable de saint Jean devant la Porte Latine et du B. Amédée de Savoie (Vis. 1653). Elle avait, en 1653, 13 fl. de rentes constituées et le curé y célébrait une messe par mois. Elle était, en 1676, du patronage de deux habitants du village, Claude Maître et Jacques Ruaz, et avait, à cette époque, son recteur particulier. L'acte de visite de 1778 ne lui donne pas de recteur. Le curé en faisait alors le service qui consistait dans la célébration de quelques messes, dont six maintenues jusqu'après la Révolution (Vis. 1829). La chapelle avait de plus quelques rentes constituées qu'on utilisait pour la réparer.

Les recteurs connus sont :

1. Jacques MIÈGE ; est mentionné par l'acte de vis. de 1653.
2. Jean-Maurice BAL ; est mentionné comme récemment décédé dans l'acte de nomination du suivant.
3. Balthasard MARTIN ; est présenté par acte Brunet not., du 13 déc. 1676 (Et. Granier) ; est décédé en 1718.

* Chapelle de Vulmix. — Tous les actes de visite, à partir de 1641, la placent sous le vocable de saint Grat. Elle avait, en 1653, un revenu de 7 fl. pour la rétribution de la messe du jour du saint et de six autres messes à célébrer dans l'année. L'acte de visite de 1778 n'y mentionne aucune messe fondée, mais il s'y célébrait alors beaucoup de messes à la demande des habitants du village.

Nous ne lui connaissons que deux recteurs.

1. Maurice MAISTRE ; est mentionné par la vis. de 1641 ; venait de mourir au moment de la visite de 1653.
2. Balthasard MARTIN ; est mentionné par un acte Ducis not. du 16 déc. 1705 ; est décédé en 1718.

Un acte de reconn. Fr. Dubis not. du 16 janv. 1617 (Arch. par. de Bellentre) mentionne une terre appartenant à la « chapelle du Saint-Esprit de Vulmix ». Nous n'osons affirmer que cette chapelle fût distincte de celle dont nous venons de parler. Au reste, peut-être « chapelle » est-il un lapsus pour « confrérie ».

Chapelle de l'Enverset ⁸¹⁰. — Le curé d'Hauteville Barthélemy Richermoz, qui venait de la faire construire et placer sous le vocable de saint François de Sales, la dota de six messes annuelles par acte Rapin not., du 7 mai 1735. Le fondateur l'unit plus tard à la régence de la « ville » dont les titulaires en ont constamment fait le service en qualité de recteurs

jusqu'à la Révolution. On a vu plus haut que les recteurs-régents étaient de la nomination du syndic et du conseil.

* Chapelle du Plan de Montrigon. — De construction peut-être ancienne, elle est mentionnée sous le vocable de Saint-Bon par l'acte de visite de 1653. Elle avait alors pour recteur le curé Abel de la Planche, qui y avait été institué le 24 janv. 1636 (Vis. 1653). Les syndics du quartier payaient annuellement 5 fl. pour la célébration de cinq messes. La chapelle avait de plus quelques revenus qui permettaient d'y faire célébrer une grand' messe ainsi que les premières et les secondes vêpres le jour de la fête du saint. La fondation assurait aussi le dîner du recteur-célébrant. L'acte de visite de 1778 ne parle plus que d'une grand-messe et d'une messe basse à célébrer ce même jour (15 janvier). La rétribution de ces deux messes était de 3 livres. Elles avaient été fondées par un particulier dont l'acte de visite ne donne pas le nom.

* Chapelle de la Millierettaz. — Elle était sous le vocable de la Décollation de saint Jean-Baptiste (Vis. 1653). Elle avait ses ornements. L'acte de visite de 1778 ne lui connaît ni recteur ni revenus. Celui de 1790 y mentionne quelques messes fondées que célébraient les prêtres de la communauté de Notre-Dame du Chapelet.

* Chapelle des Granges de Montrigon. — L'acte de visite de 1653 la mentionne sous le double vocable de saint Blaise et de saint Bernard ; le premier seul paraît avoir été conservé dans la suite. La chapelle avait, en 1653, ses ornements à elle et une cense de 5 fl. pour quatre messes, avec dîner pour le célébrant. L'acte de visite de 1778 ne lui donne qu'un revenu de 30 sols pour la rétribution d'une messe fondée. Cette chapelle ne paraît pas avoir jamais eu un recteur particulier.

Chapelle de l'Orgière. — Elle figure sous le vocable de sainte Marie-Madeleine dans l'acte de visite de 1653. Elle avait alors ses ornements, sauf le calice et le missel, mais pas de revenus. Le curé y célébrait, le jour de la fête de la sainte, une messe rétribuée par les offrandes des fidèles. L'archevêque enjoint aux habitants de la réparer et la met, en attendant, en interdit. On la trouve encore mentionnée dans un testament du 22 janv. 1691, mais elle avait probablement cessé d'exister en 1778 dont l'acte de visite ne la nomme pas.

Chapelle de Crosaz. — Cette chapelle, dont nous ne connaissons pas le vocable, était située « dans la cour, au-devant des bâtiments du comte de Saint-Laurent » devenus ensuite la propriété de la comtesse de Savoiroux

(Vis. 1778). C'était probablement le comte de Saint-Laurent qui l'avait fait bâtir, mais il ne semble pas avoir pris grand soin de l'entretenir, car Rév. Balthazard Martin menaçait la comtesse, en 1685, d'en cesser le service si elle n'était réparée (Arch. Ac. V. d'Is., cart. 2). Rév. Donat Muffat, par lettre à la même du 10 déc. 1696, demandait la cession du terrain nécessaire pour son agrandissement. Nous ignorons si sa demande fut accueillie. L'acte de visite de 1778 constate que la chapelle est en ruine et qu'on n'y célèbre plus depuis longtemps. Il en restait encore de vagues vestiges il y a quelque cinquante ou soixante ans.

* Chapelle du Châtelard. — Elle était dédiée à saint Georges et existait déjà au commencement du XVII^e siècle. En 1653, l'acte de visite constate qu'elle avait ses ornements et que le curé y célébrait la messe le jour du saint : la rétribution de cette messe était constituée par les offrandes. La chapelle ne devait pas être alors en très bon état, car un acte Brunet not., du 24 sept. 1656 prévoyait des réparations à y effectuer. L'acte de visite de 1778 note qu'il s'y célébrait tous les ans une grand'messe le jour de saint Georges (23 avril), sous la rétribution de 20 sols. Il y avait encore cinq autres messes fondées que mentionne l'acte de visite de 1829.

* Chapelle du Villaret sur la Côte. — Elle était dédiée à saint Bernard de Menthon. Elle possédait, en 1653, un revenu de 2 fl. pour la célébration de deux messes, une le jour de saint Bernard et l'autre le jour de la Présentation de la Sainte-Vierge. On donnait de plus à dîner au célébrant. L'acte de visite de 1778 y note trois messes fondées.

Chapelle du Plâtre. — Dedicée au Saint Nom de Jésus, elle a, en 1653, tous ses ornements et un fl. de revenu pour la rétribution de la messe de la fête, plus 5 fl. pour cinq messes à célébrer par les prêtres de la communauté du lieu. Les actes de visite de 1778 et de 1790 ne la mentionnent pas.

* Chapelle de Bonneval. — Elle est mentionnée sous le vocable de saint Claude par l'acte de visite de 1653. Elle avait alors tous les ornements nécessaires pour la célébration de la messe. Le curé y célébrait le jour de la fête du saint et percevait pour sa rétribution les offrandes qui s'y faisaient. L'acte de visite de 1778 y note une messe fondée. La chapelle avait quelques revenus de peu d'importance portés par un acte d'obligation Minoret not. du 7 juin 1733.

* Chapelle des Granges de Versoie. — Le testament déjà cité du 22 janvier 1691, qui énumère dix-sept des chapelles de village, n'en parle pas. Elle devait pourtant déjà exister à cette époque. Elle porte le nom de

chapelle de Saint-Jacques dans un acte de rente constituée Blanc not., passé à son profit le 2 août 1732. Elle avait, en 1778, six messes fondées. C'est l'église de la paroisse actuelle de Versoie, érigée en 1803.

Chapelle du Crey de Versoie ⁸¹¹. — Cette chapelle est mentionnée tantôt simplement sous le nom de Saint-Roch (test. Ducis not. 31 mai 1697 ; vis. 1778 et 1790) tantôt sous celui de Saint-François et de Saint-Roch (oblig. Rapin not., 3 fév. 1713) tantôt sous le vocable de saint Roch et de saint Théodule (Vis. de 1653). Au XVII^e siècle (Ibid.), le curé y célébrait le jour de la fête des patrons sous la rétribution des offrandes que les fidèles y portaient. L'acte de 1778 y signale une messe fondée.

Chapelle du Crey, à l'entrée de la vallée des Chapieux. — Elle était dédiée à sainte Madeleine. Sans recteur, ni ornements ni revenus (Vis. 1778), elle était cependant dans un état assez décent pour qu'il fût permis d'y célébrer (Vis. 1790).

Chapelle des Chapieux. — Elle se trouvait, en 1778 et en 1790 dans la même situation et le même état que la précédente. Dédiée à Saint Jacques le Majeur, cette chapelle paraît remonter à une époque reculée ⁸¹². Les comptes du quartier du Châtelard des années 1607 et 1608 (Pap. de M. l'abbé Chavoutier) nous apprennent que la paroisse s'y rendait en procession le jour de Saint-Jacques (25 juillet) et qu'on y portait des « torches » dont les frais étaient répartis entre les divers quartiers. Il s'y faisait, ce même jour, une offrande pour la rétribution de la messe qui y était célébrée par le curé (Vis. 1653).

Chapelle des Glaciers. — Cette chapelle, dédiée à Notre-Dame de l'Assomption, était également très ancienne. Certains auteurs (Les Petits Bollandistes, au 16 janvier) en font remonter la première érection à saint Jacques de Tarentaise. Voici les détails que l'acte de visite de 1653 nous fournit à son sujet : elle a tous les ornements nécessaires pour la messe ; le curé peut y administrer tous les sacrements, jusqu'au baptême, car elle est pourvue de fonts baptismaux, et les morts sont enterrés dans le cimetière qui est autour. La chapelle a été consacrée ; l'anniversaire de sa dédicace s'y célèbre la veille de la fête de Saint-Jean-Baptiste. Depuis la Saint Jean-Baptiste jusqu'à la Croix (14 sept.), le recteur de la chapelle de Saint-Antoine de l'église paroissiale et de l'hôpital y célèbre, moyennant salaire convenable, un dimanche sur deux, l'autre dimanche étant réservé à la chapelle des Chapieux. La cire était fournie, pour les deux chapelles, par le quartier du Châtelard dont les Glaciers et les Chapieux faisaient partie (Pap.

Chavoutier). Le bamp du Châtelard de 1716 (Pap. de M. le chan. Miédan) dit de la chapelle des Glaciers est « paroissiale », en quoi il faut voir sans doute une allusion au cimetière et aux fonts baptismaux qu'elle possédait.

* Chapelle des Echines-dessus. — Cette chapelle était dédiée à sainte Marguerite et à saint Mathieu (Vis. 1653) et devait être aussi très ancienne. Le compte de 1610 du quartier du Châtelard (Pap. Chavoutier) nous apprend que la paroisse s'y rendait annuellement en procession le jour de Sainte-Marguerite (20 juill.). Elle avait un fl. de revenu pour la rétribution de la messe du jour de Saint-Mathieu, outre le dîner du célébrant ; celle du jour de Sainte-Marguerite, aussi célébrée par le curé, était rétribuée par les offrandes (Vis. 1653). La chapelle fut reconstruite en 1683 ou 1684. La maçonnerie seule coûta 483 fl. dont l'entrepreneur Jean Genetta, de la Riva en Valsesia, donnait quittance le 23 juil. 1684. Les procureurs avaient recueilli pour payer les travaux 873 fl. et en avaient dépensé 963 (Et. Granier, compte Brunet not. du 20 avr. 1687). Le rétable de l'autel fut refait vers 1720. Jacques feu Jacques Chapel avait, par test. Vautier not. du 15 août 1720, fait un legs à la chapelle pour participer à la dépense. En 1778, le service de la chapelle continuait à être fait par le curé ; il consistait à y chanter la messe et les vêpres le jour de Sainte-Marguerite, qui en était alors regardée comme l'unique titulaire.

* Chapelle des Echines-dessous. — Elle était dédiée aux apôtres saint Philippe et saint Jacques, avec fête le 1^{er} mai. Jacques Vallet en était recteur en 1641 et 1653 (Vis.). Elle avait alors 12 fl. de revenu, pour une messe à célébrer tous les deux mois et une messe le jour de la fête.

Il y avait autrefois, au quartier des Echines, une chapelle de Saint-Sébastien. Les changements de vocable étant chose rare-nous n'osons l'identifier avec l'une ou l'autre des deux que nous venons de mentionner. Aimé des Millièrès en fut institué recteur le 8 avr. 1636 (Arch. de M. le baron du Noyer). Cette chapelle ne nous est pas autrement connue.

CHAPELLES DES ARPETTES. — On en comptait trois.

* Chapelle de Saint-Vincent et Sainte-Barbe, à la Grand-ville. — Elle possédait dès 1653, pour la rétribution de la messe du jour de Saint-Vincent, un florin de revenu, payable, ainsi que le dîner du célébrant, par Louis Minoret, Maurice Anxionnaz, Maurice Bourgeois et un autre particulier, en vertu d'une fondation, ainsi que quatre autres florins pour quatre messes à célébrer dans l'année. Par acte Quey not. du 19 fév. 1713, Jean, Antoine

Girod, alors vicaire de la paroisse, fondait une messe « à l'autel de Sainte Barbe érigé dans la chapelle de Saint-Vincent estant au mayeure village de l'Arpette », ce qui laisserait presque supposer l'existence de deux autels ou chapelles sous le même toit. Les actes de visite de 1778 et de 1790 n'en mentionnent cependant qu'une seule, sous le double vocable de saint Vincent et de sainte Barbe. Cette chapelle était alors sans recteur, mais elle avait quelques messes fondées.

* Chapelle de Sainte-Madeleine à la Mineurville. — Elle se trouvait, en 1778 et 1790, dans la même situation que la précédente. Une fondation assurait 15 sols et le dîner au célébrant le jour de la fête de la sainte (Vis. 1653).

* Chapelle de Saint-Michel. — Pourvue de ses ornements (Vis. 1653), et située sur une éminence en dehors de toute agglomération, elle n'avait également aucun revenu à elle, sauf quelques censes afférentes à des messes fondées. On y célébrait, entre autres, une messe le jour de Saint-Michel, messe fondée par Maurice Anxionnaz, par test. Brunet not. du 13 juin 1674. La dépense était supportée auparavant par les procureurs qui payaient 2 fl. pour le chant de la messe et de l'office (Vis. 1653).

* Chapelle du Villaret sur la Rosière. — Elle était sous le vocable de saint Pierre et de saint Paul apôtres. Elle était, en 1653, sans revenus et sans recteur, mais elle avait le nécessaire pour la célébration de la messe. Le quartier des Arpettes dont le village faisait partie payait 2 fl. pour la grand'messe du jour de Saint-Pierre et de Saint-Paul.

* Chapelle de la Rosière. — Rév. Aimé Bourgeois, précédemment curé des Avanchers puis de Bourg-Saint-Maurice, alors prêtre desservant de la chapelle de Saint-Jean l'Evangéliste, la dota, par acte Tranchand not. du 15 avr. 1741, d'un capital de 20 livres pour la rétribution de deux messes annuelles. La chapelle, à cette date, était encore à bâtir, mais elle fut probablement construite la même année, suivant engagement pris, par le même acte, par cinq habitants du village, Joseph Quey, Antoine Albriet, et les frères Claude, Jacques et André Billiottet. Elle avait été « vouée » par un Balthazard Odéard, à une date que l'acte de fondation n'indique pas. Le vocable primitif était l'Invention de la Sainte-Croix et Sainte-Rose, mais les actes de visite de 1778 et de 1790 ne la désignent que sous celui de Sainte-Rose.

Chapelle de la Rua. — Le village de la Rua existait encore à la fin du XVI^e siècle. Un Antoine Noyerey qui en était natif servait de témoin à un

acte de reconnaissance J.-Fr. Besson not. du 5 janv. 1586 (Bibl. de l'Institut. de Beauséjour). Une chapelle y avait été érigée « per illos de Rua » dès avant le commencement du XV^e siècle, chapelle dont vén. Boson de Costa était recteur en 1401 (Arch. com. Hauteville). C'est tout ce que nous savons à son sujet.

Nous mentionnerons encore, pour finir, une chapelle de l'Ange Custode qui était située sur le chemin « en allant de l'église de Saint-Maurice au Bourg ». Elle avait été bâtie deux ans seulement avant l'inondation de 1635 qui la recouvrit de pierres (Acad. de Savoie, 2^e sér., III, 155). Nous ne croyons pas qu'elle ait jamais été rétablie ⁸¹³.

CONFRÉRIES. — La paroisse de Bourg-Saint-Maurice a compté, avant la Révolution, en plus de la confrérie du Saint-Esprit dont on sait le but charitable, jusqu'à sept confréries.

Confrérie du Saint-Sacrement. — Cette confrérie existait depuis la fin du XVI^e siècle ou le commencement du XVII^e, époque où elle avait reconstruit et approprié à son usage la chapelle de Notre-Dame de Pitié (V. p. 405). Elle fut affiliée, en 1612, à l'archiconfrérie de même nom de la basilique de Saint-Pierre du Vatican (Arch. par. les Allues). Nous avons fait connaître précédemment les chapelles où elle tint successivement ses réunions et célébra ses offices jusqu'à la Révolution.

Elle avait à sa tête un prieur et un sous-prieur dont les fonctions avaient, comme ailleurs, la durée d'une année ⁸¹⁴, et un procureur chargé de la gestion de ses intérêts temporels. Ses réunions et ses offices religieux étaient présidés par l'un des prêtres du lieu qui avait qualité de « recteur » et dont elle rémunérait les services. Les recteurs successifs sont loin d'être tous connus. Voici seulement les noms de quelques-uns d'entre eux.

1. Jacques BUFFARD ; passe reconnaissance, comme rect. de la chapelle, par acte Noé Blanc not., 4 avr. 1626 (Arch. com.).

2. Antoine MANSORD ; est rect. lors de la vis. de 1653.

3. Claude VIONNET ; est mentionné par actes Brunet not., 8 juil. 1656 et 10 août 1658 ; est décédé en 1658.

4. Jean-François COMBAZ ; est ment. par acte Jovet not., 24 avr. 1659 ; est vice-prieur à Séez en 1661.

5. N. DUCLOZ ; est rect. lors de la première visite de Mgr Milliet de Challes vers 1661 (Tabl. man. Garçon).

6. Balthasard MARTIN ; est ment. par acte Fleury not., 27 avr. 1681 et Rapin not., 18 juin 1717 ; décédé en 1718.

7. Jacques FACEMAZ ; est ment. par actes Blanc not., 11 avril 1719 et Rapin not., 21 mai 1735 ; déc. en 1762.

8. Joseph-Marie MARTIN ; ment. par la consigne de déc. 1773 et par un acte Fr. Favre not., 7 mai 1790.

Confrérie du Rosaire. — Elle existait déjà en 1633 et avait dès lors sa chapelle. Le curé en était le recteur, selon l'usage existant dans toutes les paroisses.

Confrérie de Saint-Sébastien. — Nous avons dit plus haut qu'elle était chargée d'entretenir l'autel de même nom qui existait dans l'église de Saint-Maurice. Nous ignorons si elle subsista après la disparition de cette église.

Confrérie de Saint-Joseph. — Ce que nous avons dit précédemment de la chapelle de Saint-Joseph fait supposer que cette confrérie existait déjà en 1653. L'acte de visite de 1729 la signale comme érigée à la chapelle de Saint-Laurent.

Confrérie de Saint-Nicolas. — Une rente lui était constituée par acte Vautier not. du 8 déc. 1728.

Confréries de Sainte-Anne et de Sainte-Lucie. — Ces deux confréries, distinctes l'une de l'autre, sont mentionnées par l'acte de visite de 1729 comme érigées à l'autel de Sainte-Catherine.

LE CARÊME. — L'usage de faire donner des prédications extraordinaires pendant le Carême existait dans la paroisse dès le commencement du XVII^e siècle. Les honoraires du prédicateur étaient payés par les divers quartiers. Celui du Châtelard y contribuait, en 1607, pour 15 florins (Pap. Chavoutier). Le prédicateur de cette année-là fut un Père cordelier du couvent de Saint-Michel sur Moûtiers dont le compte n'a point relaté le nom. Après l'établissement des Capucins dans la localité ⁸¹⁵, les prédicateurs furent probablement pris très souvent, peut-être habituellement, parmi les religieux de ce couvent. Le P. Denis, capucin de résidence à Bourg-Saint-Maurice, prêcha le carême de 1628, et le quartier du Châtelard lui paya pour sa part 48 fl. C'est le seul prédicateur de Carême dont nous ayons vu mentionner le nom.

Il est possible que, plus tard, on ait pourvu aux frais par des fondations particulières, comme en beaucoup de paroisses ; mais nous n'avons rien recueilli de positif sur ce point.

PROCESSIONS. — Nous avons mentionné incidemment plus haut les processions des Chapieux et des Echines. Il s'en faisait aussi une au Saint-Bernard, et une à Peisey, le mardi de Pâques (Pap. Chavoutier, compte du Châtelard en 1607).

ECOLLES. — Outre les deux Régences (V. p. 383), Bourg-Saint-Maurice possédait plusieurs écoles de quartier dont nous dirons seulement quelques mots.

Ecole du Châtelard. — Cette école avait été fondée, par acte Ducis not., du 28 août 1706, par François Châtelard qui y avait affecté un capital de 480 livres. La fondation était faite en faveur des seuls enfants pauvres du quartier. Joseph Lanche, par acte Ducis not. du 10 avr. 1708, y ajouta la somme de 180 livres (Vis. 1829).

Ecole du Replatet. — Elle avait été fondée par les habitants par actes Mermet not. du 3 mars 1761 (capital 577 l.) et du 1^{er} fév. 1762 (cap. 110 l.) ; on y ajouta encore 68 l. par acte Chapel not. du 4 janv. 1770 (Ibid.).

Ecole des Arpettes. — Elle avait été fondée au capital de 683 livres par les gens du quartier, par acte Mermet not. du 1^{er} fév. 1762. Le maître d'école était nommé et payé par des procureurs spécialement établis à cet effet (J.-Em. BORREL, L'Instruct. en Tarent, avant la Révol., Moûtiers 1888, p. 4).

Ecole de Montrigon. — Charles Favre l'avait fondée par acte Chapel not., du 31 déc. 1772. Le capital était de 600 l., et l'école devait être ouverte pendant 3 mois de l'hiver (Vis. 1829).

Ecole des Echines-dessus. — Elle possédait une rente constituée au capital de 177 l. passée par acte Dalière not. du 18 juin 1780 (Ibid.).

Ecole des Echines-dessous. — Elle avait également une rente constituée au capital de 355 livres 11 sols par acte Dalière not. du 9 oct. 1785 (Ibid.). Il est à croire que, comme la précédente, elle possédait encore d'autres fonds. Etant donnée l'importance de ces deux villages, on peut supposer aussi que, à l'époque où furent faits ces placements de capitaux, les écoles existaient déjà depuis quelques années.

II. LES CHAPELLES

LE NOM. — La paroisse des Chapelles figure dans les anciens documents sous le nom de « ecclesia de capella » (Pouillé du XIV^e siècle).

L'appellation « *ecclesia sancti Martini de Capella* », Saint-Martin de la Chapelle, est également très fréquemment employée. On n'en rencontre pas d'autre au XVII^e siècle. On n'a, croyons-nous, commencé à dire couramment « les Chapelles » qu'au XIX^e siècle. Encore les gens du pays continuent-ils à dire « la Chapelle » comme leurs pères. Le nom date vraisemblablement de l'époque où ce quartier, non encore constitué en paroisse, n'était encore pourvu que d'une simple chapelle.

LES ORIGINES DE LA PAROISSE. — Si l'on s'en rapporte à une ancienne tradition, les Chapelles firent d'abord partie de la paroisse de Bellentre ⁸¹⁶. La séparation toutefois date probablement de très loin, car la bulle d'Alexandre III du 20 avril 1176 (Hist. patr. monum., Chart. II, 1056) énumère parmi les dépendances de la Prévôté de Montjoux une « *église de Capella* » qui est vraisemblablement la paroisse dont nous nous occupons en ce moment ⁸¹⁷.

Après être restées quelques années sous la dépendance du Grand-Saint-Bernard, les Chapelles furent rattachées, en 1206, à la Prévôté de Saint-Gilles de Verrès (P.-Et. Duc, La Prévôté de S.-Gilles, p. 153), mais elles furent probablement rendues au Grand-Saint-Bernard en 1466, en même temps que les autres paroisses que la Prévôté de Saint-Gilles possédait dans notre diocèse. Ce qui paraît le prouver c'est que les Chapelles avaient pour curé, en 1481, un Jean Pondruel qui était, à n'en pas douter, un des chanoines réguliers du Saint-Bernard. L'union ainsi renouvelée ne semble cependant pas avoir été de très longue durée, car, après la série des curés commendataires qui s'y succèdent rapidement pendant la première moitié du XVI^e siècle, les Chapelles auront finalement pour curés, à partir de 1574, des prêtres séculiers appartenant à l'archidiocèse et affranchis de toute attache étrangère. L'acte de visite du 16 nov. 1618, mentionné par celui de 1729, marque d'ailleurs expressément que la cure des Chapelles relevait alors uniquement de la mense archiépiscopale.

L'EGLISE. — L'église des Chapelles fut sans doute dédiée dès le principe à saint Martin de Tours. Tous les documents connus la désignent sous ce vocable. Nous ne savons rien des reconstructions qu'elle a pu subir pendant la période ancienne. Quant à l'église actuelle, elle date de l'an 1682 ⁸¹⁸ et fut consacrée par Mgr Milliet de Challes, le 26 août 1687. Dans

l'ancienne église, les fonts baptismaux étaient placés plus haut dans la nef. Le vicaire général Louis Empioz les fit transférer au fond, vers la porte, au moment de la visite du 23 juillet 1653.

LE BÉNÉFICE. — Le Pouillé du XIV^e siècle taxait la cure des Chapelles sur la base d'un revenu de 7 livres 10 sols. Celui de 1608 lui en donne un de 106 florins. L'acte de visite de 1653 fait monter le revenu à 300 florins. Les biens qui le produisaient consistaient alors en 17 seytorées de champ, 60 seytorées de pré et 9 fosserées de vigne. Le curé percevait en plus le droit de paroissinage qui, sur la base d'un bichet par feu, donnait environ 15 setiers de seigle mesure de Moûtiers, ainsi que la dîme des pois et fèves (leguminum) et du chanvre dans la paroisse et la moitié des offrandes du Purgatoire. Il y avait aussi une fondation d'un revenu de 25 fl., à raison de quoi le curé était tenu de célébrer tous les vendredis une messe en l'honneur du Saint Nom de Jésus.

Le curé devait également nourrir le sonneur les jours de fête, chanter les heures canoniques de Prime, Tierce, Sexte et None les dimanches et jours de fête, et même l'office complet, y compris les premières vêpres, aux fêtes plus solennelles. Il chantait aussi, le dimanche, les vêpres des morts, après la grand'messe, et les Gaude le soir, à la tombée de la nuit (Vis. 1653).

LES CURÉS. — La liste en sera forcément très incomplète pour la période ancienne. Nous la croyons à peu près sans lacune à partir du commencement du XVI^e siècle ⁸¹⁹.

1. JEAN, chanoine de Saint-Gilles ; assiste au chapitre général tenu à Verrès en 1368 (P.-Et. Duc, La Prév. de S.-Gilles, p. 153).

2. Pierre GERMAIN ; est présent à des reconn. Jean de Orto not., 17 avr. 1395-19 juin 1397 (Arch. com. Bourg-S.-Maur.).

3. Antoine REY (Regis) ; est prés. à une reconn. même not. 24 juin 1398 (Ibid.) ; on le trouve curé de Villette en 1405.

4. Laurent Louis (Ludovici) ; a passé une reconn. Guyot Symardi not., mentionnée comme « ancienne » par la reconn. ci-dessous de 1481 (Arch. Sacristie des Chap.) ⁸²⁰.

5. Jean GUEYDOZ ; a passé une reconn. Jean de Canali not., mentionnée comme récente (« nova ») par la même reconn. de 1481 (Ibid.).

6. Jean PONDRUEL ; passe reconn. Jean de Canali not. 13 nov. 1481 (Ibid.).

7. Jean DALUIT ⁸²¹, clerc du dioc. de Grenoble, natif de Chambéry ; passe reconn. aux nobles de Salins, 15 janv. 1511 (Ibid.) ; résigne sa cure en 1513 (P.-Et. Duc, op. cit.).

8. François DALUIT ⁸²², clerc du dioc. de Grenoble ; est pourvu aux calendes de juillet 1513 et s'oblige aux annates le 27 du même mois ; résigne sous réserve de retour, le 5 fév. 1529 (Ibid.).

9. André DALUIT, clerc du dioc. de Grenoble ; est pourvu, après résignation du précédent en sa faveur, le 5 fév. 1529 ; mourut en 1535 (Ibid.).

10. François DALUIT ; redevient curé, en vertu du droit de retour qu'il s'était réservé, et s'oblige pour les annates, le 14 mars 1535 (Ibid.) ; démissionne ou meurt quelques années après.

11. DURANT des DURANTS, clerc du dioc. de Brescia, familier de Paul III ; pourvu probablement peu auparavant, il cède ses droits au suivant, le 28 avr. 1539 (Ibid.).

12. Tibère CRISTIO, clerc romain, est pourvu le 10 des calendes de mai 1539 ⁸²³ (Ibid.).

13. André DALUIT ⁸²⁴, du dioc. de Grenoble, chan. rég. de Tarentaise ; était curé des Chapelles en 1546 ; résigne la commende en faveur du suivant, le 7 mars 1551 (Ibid.).

14. Alexandre DALUIT, clerc du dioc. de Grenoble ; est pourvu, à la suite de la résignation du précédent, le 7 mars 1551 (Ibid.) ⁸²⁵ ; accense les revenus de la cure le 22 juil. 1562 (Sacr. des Chapelles) ; se fait passer une quittance à l'acceptation de son vicaire, le 13 mars 1574 (Ibid.).

15. François DUNANT, des Chapelles ; d'abord vicaire du précédent puis curé, il est présent, en cette dernière qualité, à un acte Marpaud, not., 2 mai 1590 (Ibid.) ; teste le 2 mai 1612 ; ne vivait plus le 9 juin suivant (Ibid.).

16. André (ou Jean-André) MARTINET ; fait dresser inventaire Dunant not., 5 fév. 1613 ; passe reconn. à noble Vichard, juge-maje de Tar. le 2 avr. 1625 ; signe un reçu, le 20 mai 1630 (Ibid.).

17. Maurice MAISTRE ; commence ses registres par un acte de sépult. du 24 sept. 1630 (Reg. par. au Greffe) ; résigne par permutation avec le suivant, le 8 avr. 1636 (Arch. de M. le baron du Noyer).

18. Antoine MARCHANDET, de Mâcot ; curé par permutation, en 1636 ; il résigne de même façon en 1641.

19. Martin BONCHENAL, bourgeois de Moûtiers ; curé des Chapelles par permutation, probablement vers la fin de 1641, il est présent à un acte du 18 mars 1642 (Arch. par.) ; est sommé de faire procéder à un inventaire, le 27 janv. 1650 (Ibid.).

20. Jean CHARDON ; est mentionné comme curé des Chapelles par le test. de Rév. Brun, curé de Peisey, 22 fév. 1650 (Arch. com. Peisey) ; signe un certificat, le 28 déc. 1672 (Arch. par.).

21. François CORDIER, de Villette ; est mis en possession le 11 nov. 1673 (Arch. com. Granier, GG, 15) ; devenu curé de Granier par permutation, le 16 déc. 1674, il y est mis en possession le 1^{er} janv. 1675 (Reg. par. Gran.).

22. Aimé REYNAUD, de Champagny ; passe proc. Pessoz not., 11 janv. 1675 (Et. Trésallet) ; décédé aux Chapelles, le 29 août 1709.

23. Maurice FONTANIL, de Salins, bourgeois de Moûtiers ; signe la copie des registres pour le synode de 1710 (Greffe du Trib.) ; écrit les registres jusqu'au 6 avr. 1720.

24. Pierre PÉRONNIER, de Blay, par. de S.-Paul ; est institué par bulles du 13 des cal. de mai 1720 (Arch. Sénat) ; est inhumé aux Chapelles, le 14 sept. 1724.

25. Jean COLLOMB, de Granier ; signe « économe » aux registres depuis le 11 nov. 1724 ; est institué par bulles du 17 déc. 1724 (Arch. Sén.) ; meurt aux Chapelles le 31 juillet 1746.

26. Jacques-Charles MARTIN, de Bourg-Saint-Maurice ; est élu au concours du 12 août 1746 (Arch. dép. G suppl. 13) ; décédé le 27 janv. 1773.

27. Joseph GOMBERT-GUÉRIN, de Notre-Dame du Pré ; est élu au concours du 23 fév. 1773 (Reg. par.) ; émigré en 1793 ; décédé en exil avant janv. 1797 (Journal man. de Mgr Martinet).

LE VICARIAT. — On trouve aux Chapelles, comme en beaucoup de paroisses, deux classes successives de vicaires. Les premiers qui paraissent sont les suppléants des curés commendataires non résidents. Ils remplissent en réalité les fonctions pastorales et vivent d'une portion des revenus de la cure dont ils sont les accensataires.

Les seconds sont non plus les suppléants mais les aides des curés dans l'administration spirituelle de la paroisse et dans la célébration des offices religieux ; ils allègent la charge du curé et reçoivent de lui un salaire. Ce

salaire toutefois aurait peine à suffire à leur entretien. Aussi prend-on soin d'y faire ajouter d'abord les revenus de la chapelle de Saint-Symphorien et de Saint-Agrippan qui leur est ordinairement attribuée et plus tard un traitement fixe inscrit régulièrement au budget communal. Ainsi se trouve peu à peu constitué le bénéfice vicarial, et c'est dans ces conditions qu'on le voit subsister jusqu'à la Révolution.

LES VICAIRES. — Voici ceux dont nous avons pu relever les noms dans divers documents que nous avons eus sous les yeux.

1. Jean GUEYDOZ (ou GAIDOZ) ; est qualifié vic. dans un acte de reconn. passé au profit des nobles Duverger, 15 juin 1548 et dans une autre reconn. au profit de noble Jean de Villette, 8 déc. 1552 (Sacrist. des Chapelles).

2. Claude GROS (Grossi), de Beaufort ; passe accens. Dunant not., 12 août 1559 (Arch. dép., C, 4863).

3. Michel REVEYROL, d'Hauteville ; accense pour trois ans les biens et revenus de la cure, 22 juill. 1562 (Arch. Sacrist.).

4. François DUNANT, des Chapelles ; se fait délivrer quittance au profit du curé, 13 mars 1574 (Ibid.) ; devient curé vers 1576 ou 1577.

5. Aimé BON, de Beaufort ; est présent à un acte de reconn. P. Gros not., 18 mars 1577 (Arch. par. Bellentre).

6. Pierre CHARVAZ, de Saint-Marcel ; est prés. au compte des syndics, 8 juin 1587 ; délivre une attestation Jarre not. 24 janvier 1588 (Arch. Sacrist.) ; est vic. à Peisey en 1593.

7. Georges RICHARD, de Bourg-Saint-Maurice ; supplée le précédent pendant une absence en 1589 (Ibid.).

8. Nicolas BAL, d'Hauteluce ; est prés. à un acte Grumail not. 17 juil. 1605 ; passe reconn. à noble Gasp. de Montmayeur, 8 mars 1606 (Ibid.).

9. Nicolas CORNIER, de Notre-Dame du Pré ; acte Grumail not., 8 fév. 1609 (Greffé du Trib. de Moût.) ; inhumé aux Chapelles le 24 avr. 1631.

10. Aimé DES MILLIÈRES ; est inscrit au livre d'« esgance » du 26 juil. 1631 (Arch. Sacr.) ; est présent à des mariages, 9 janv.-14 juil. 1632.

11. André GIROD, d'Hauteville ; est mentionné aux reg. de baptême, 20 juin 1635 ; décédé aux Chapelles le 12 mai 1658.

12. Laurent FALCOZ ; est présenté par les syndics, 30 juin 1658 (Arch. Sacr.) ; décédé le 5 fév. 1663.

13. Jacques DUNANT, des Chapelles ; bénit un mar., 25 juin 1663 ; signe un reçu de traitement, 14 déc. 1664 (Ibid.).

14. Nicolas ACCIER (ou Assier) ; commence son service le 13 janv. 1665 (Ibid.) ; décédé le 10 avr. 1670.

15. Claude PUGET, de la Balme de Thuy ; est prés. à un mar. 24 juin 1670 ; signe un reçu 28 déc. 1672 ; ne vivait plus le 29 juin 1673 (Ibid.).

16. André DURAZ, de Bozel ; nommé par acte Grumail not., 9 juil. 1673 ; est présent à la prise de possession du curé Cordier, 11 nov. 1673 ; signe un reçu, le 28 août 1678 (Ibid.).

17. Pierre CLÉMENT, de Plancherine ; signe un reçu, le 31 déc. 1678 (Ibid.) ; acte Cléaz not., 17 juin 1681 (Greffes Trib.).

18. Nicolas ROCHET, de Bellentre ; signe un reçu, 5 juil. 1682 (Sacrist. Chap.) ; est prés. à un acte Cléaz not., 8 mai 1693 (Greffes Trib.).

19. Jean-Claude CORDIER, de Villette ; passe convention pour le service vicarial, par acte Cléaz not., 22 oct. 1695 (Ibid.) ; acte Cathellin not., 5 mai 1701 (Ibid.).

20. Pierre CATHELLIN, de la Côte d'Aime ; est mentionné aux comptes des exacteurs en 1702 (Ibid.) ; passe accens. Morard-Blanc not., 18 mars 1714 ⁸²⁶.

21. Jean BUTHOD, de Montvalezan-sur-Bellentre ; passe convention avec la commune par acte Cléaz not., 27 mai 1714 (Ibid.) ; acte Cléaz not., 22 mars 1718, devient curé de Montvalezan le mois suivant.

22. Antoine GIROD, de Moûtiers ; recteur de Saint-Symphorien et « convicaire » depuis 1715, il prend le service vicarial au départ du précédent ; signe un reçu le 28 oct. 1720 (Arch. Sacr.) ; devient prêtre de Mâcot le mois suivant.

23. Jean-Antoine VULLIERMIER, de Notre-Dame du Pré ; rect. de Saint-Symphorien et « convicaire » depuis 1718, il paraît avoir fait seul le service vicarial entre le départ du précédent et l'arrivée du suivant ; reste ensuite comme « convicaire » ; est mentionné comme tel par la visite de 1729 ; devient curé de Laval en 1733.

24. Jacques BONNEFOY-CUDRAZ, de Saint-Jean de Belleville ; accepte le service vicarial par convent. Cléaz not. 14 mars 1723 (Arch. Sacr.) ; est encore mentionné aux comptes pour partie de 1733 (Ibid.) ; est vic. à Saint-Martin de Belleville en juin 1733.

25. Uldéric BAL, de Villaroger ; ordonné prêtre le 20 mars 1734, il est présent aux Chapelles à un test. Cléaz not., 1^{er} avr. 1734 ; démissionne le 8

mars 1740.

26. Jacques BRIANÇON, de Mâcot ; est nommé par acte Cléaz not., 6 avr. 1740 ; est encore mentionné comme vic. des Chapelles dans un acte de mar. à Pussy, le 23 janv. 1753 ; est vic. à Sainte-Foy la même année.

27. Jean BUTHOD, de Montvalezan-sur-Bellentre ; probablement vic. dès 1753 ; est présent à un mar. le 29 juil. 1754 ; est élu curé de Tournon au concours du 14 mars 1764.

28. Pierre BRUN, de Bozel ; est présent, à un acte Cléaz not., 25 oct. 1764 ; est institué curé de Saint-Laurent de la Côte, le 29 nov. 1782 ; est encore présent aux Chapelles à un acte Flandin not., 15 déc. 1782.

29. Joseph-Marie GENTIL, natif de Notre-Dame de la Gorge, dioc. de Genève ; est mis en possession de la chapelle de Saint-Symphorien, par acte Flandin not., 8 janv. 1783 ; cesse de résider en 1785, à la suite de quelques différends avec les communiers ⁸²⁷.

30. Jean-Jacques GENTIL, de Mâcot ; fut vicaire en 1792-1793.

CHAPELLES ET AUTELS SITUÉS DANS L'INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE. — Outre l'autel principal dédié à saint Martin, l'église des Chapelles possédait deux autres autels placés dans la nef, dans la partie avoisinant le chœur.

Autel de Saint-Agripan et de Saint-Symphorien. — Situé dans la partie de gauche de l'ancienne église, c'est à gauche encore qu'on le retrouve dans l'église reconstruite de 1682.

La chapelle de Saint-Symphorien était ancienne, ainsi que le fera voir la liste des recteurs. Ceux-ci furent probablement tenus dès le principe à la résidence et à fournir le « *servitium in choro* » qui, dans la généralité des paroisses, était considéré comme une des obligations essentielles des vicaires. Cette double obligation, en tout cas devient certaine après la visite de 1618, comme le fait remarquer l'acte de visite du 14 juillet 1634. Le recteur devait de plus célébrer le lundi et le samedi de chaque semaine (Vis. 1634 et 1653).

Le revenu, qui était de 40 fl. au commencement du XVII^e siècle (V. Pouillé de 1608 dans Acad. V. d'Is., Doc., III, 322), s'élevait, en 1634, à 60 fl. ⁸²⁸. L'accroissement provenait d'une augmentation de dotation faite par acte Duc not. du 14 sept. 1625. Jacques Dunant, l'auteur de la nouvelle fondation, était alors en possession du droit de nommer le recteur. Un arrangement conclu par acte Durand Ador. not., du 8 janv. 1635 fit passer ce

droit à la « communauté ». Par cet arrangement, qui est le vrai acte constitutif du vicariat, la commune prenait en albergement perpétuel les biens de la chapelle et s'engageait à payer 200 fl. par an au chapelain-vicaire, lequel serait désormais de sa nomination.

Telle était la situation en 1653. Mais la validité de l'arrangement ayant été plus tard contestée devant le tribunal de l'Officialité, le vicaire général et official Louis Empioz porta, le 17 déc. 1663, une sentence qui, disjoignant la chapelle du vicariat, réduisait la chapelle à la dotation initiale augmentée par l'acte de 1625, et supprimait pour le recteur l'obligation de la résidence remplacée désormais par la charge de 70 messes annuelles. Le patronage se trouva ainsi rendu à la famille des Dunant qui le possédait encore à la veille de la Révolution (Vis. 1777).

Au reste, la situation de fait ne fut guère changée, et, après le long rectorat de Rév. Jacques Dunant qui va de 1663 à 1702, la chapelle de Saint-Symphorien, à deux ou trois exceptions près, aura régulièrement les vicaires pour recteurs.

En voici la liste telle que les documents consultés nous ont permis de l'établir ⁸²⁹.

1. Pierre JARSUEL ; a passé reconn. Jean Mattel not., au commencement du XVI^e siècle (Arch. Sacr.) ⁸³⁰.

2. Jean GUEYDOZ, rect. et vic. 1548, 1552.

3. Simon DUNANT-SAUTIER, des Chapelles ; passe invent. Dunant not., 13 nov. 1559 (Arch. dép., C, 4863).

4. Nicolas BAL, rect. et vic., 1605 et 1606.

5. Nicolas CORNIER, id., 1609, 1631.

6. Aimé DES MILLIÈRES, id., 1631, 1632 ⁸³¹.

7. André GIROD, id. ; est institué le 8 janv. 1635 (Arch. de M. le baron du Noyer) ; décédé en 1658.

8. Laurent FALCOZ, rect. et vic., 1658, 1663.

9. Jacques DUNANT ; est présenté par acte Chedal not., 23 fév. 1663 ; résigne le 7 avr. 1702 ⁸³².

10. Pierre CATHELLIN ; est institué le 7 avr. 1702 ; résigne en 1715.

11. Antoine GIROD, 1715, 1718.

12. Jean-Antoine VULLIERMIER ; 1718, 1733 ⁸³³.

13. Uldéric BAL, rect. et vic., 1734, 1740.

14. Jacques BRIANÇON ; 1740, 1753.

15. Jean BUTHOD ; 1753 ou 1754, 1764.

16. Pierre BRUN ; 1764, 1782.

17. Joseph-Marie GENTIL ; est institué le 12 déc. 1782 et mis en possession le 8 janv. 1783 ; est encore mentionné comme recteur par l'acte de vis. du 12 juil. 1790, et le fut probablement jusqu'au mois de déc. 1792 où il devint curé de Saint-Paul.

Chapelle du Rosaire. — Cette chapelle était située du côté droit, « à droite en entrant » (Vis. 1777), et existait déjà en 1634. L'acte de visite constate alors qu'elle est « suffisamment ornée » et qu'elle possède quelques « légats » administrés par les procureurs de la Confrérie. Il s'y faisait aussi des offrandes dont le curé percevait la moitié pour son assistance aux processions des premiers dimanches du mois et des fêtes de Notre-Dame.

Chapelle de Sainte-Agnès. — Les actes de visite du XVII^e siècle ne parlent pas de cette chapelle. Celui de 1777 qui la mentionne comme située « à droite en entrant » nous apprend qu'il s'y faisait alors le « service des Pénitents ». On pourrait croire par là que cette chapelle avait son autel à elle. Mais un acte Cléaz not. du 5 fév. 1734, portant fondation « en l'honneur de sainte Agnès, dit qu'elle est « érigée en l'autel du levant », ce qui semble se rapporter à l'autel du Rosaire. Quoi qu'il en soit, la chapelle de Sainte-Agnès n'avait pas de recteur en titre en 1777, et nous ne croyons pas qu'elle en ait eu à d'autres époques.

CHAPELLES RURALES. — Elles étaient nombreuses ; certains villages en possédaient même deux. Nous énumérerons en premier lieu celles qui sont mentionnées par l'acte de visite de 1634.

Chapelle de Montgirod. — Cette chapelle porte dans les actes de visite divers noms : Saint-Bernard, en 1634, 1653 et 1687 ; Notre-Dame de Pitié et Saint-Bernard en 1777 et 1790. L'acte de présentation de 1658 y ajoute même le vocable secondaire de Saint-Georges. Elle avait été fondée par vén. Pierre Peytavin, prêtre du lieu, par acte André Delaval not. du 13 oct. 1513. L'acte de visite de 1634 la trouva « convenablement pourvue d'ornements », mais elle fermait mal et n'avait pas de pierre sacrée. Lors de la visite de 1653, elle était en reconstruction, à la suite d'un éboulement qui s'était produit peu auparavant. Elle fut reconstruite une seconde fois un siècle plus tard, après une mise en interdit motivée par l'état de délabrement où elle était tombée (acte de nouvelle fondation Cléaz not., 26 déc. 1746).

La famille des Peytavin paraît en avoir eu dès le commencement le patronage, qu'elle partageait avec le curé (Vis. 1777). Elle fut, à la fin, annexée au vicariat, par l'acte déjà cité du 26 déc. 1746, homologué le 25 mai 1750.

Les recteurs connus sont :

1. Jean CHENAL, des Chapelles ; passe reconn. le 15 juin 1548 (Arch. Sacr.).
2. François TROLLIET, curé de Saint-Paul, plus tard chan. ; était rect. lors de la vis. de 1634.
3. André GIROD, vic. ; rect. lors de la vis. de 1653 ; décédé en 1658.
4. Laurent FALCOZ, vic. ; institué le 1^{er} sept. 1658 ; décédé en 1663.
5. Claude-François DE PROVENCE ; passe accens. Cléaz not., 10 août 1671 (Greffes de Moût., vieilles min.) ; décédé en 1678.
6. Jacques BAL ; clerc tons. ; institué le 26 mai 1678 (Arch. dép., G suppl. 11) ; décédé en 1695.
7. Jean-Antoine BRUN, curé de Mercury ; institué le 13 janv. 1696 (Ibid., G suppl. 12) ; décédé en 1711.
8. Jacques BONNEFOY-CUDRAZ, vic. ; est mentionné comme rect. par l'acte de vis. de 1729, et par l'acte de nomination du suivant.
9. Jacques BRIANÇON, vic. ; est nommé par l'acte déjà cité Cléaz not. du 26 déc. 1746. — Les recteurs furent ensuite les vicaires successifs dont on a trouvé les noms plus haut.

Chapelle du Parchet. — Cette chapelle était placée sous le vocable de saint Jean-Baptiste. Elle avait été fondée, par acte Jacques Rochacii not. du 8 avril 1489 (Vis. 1777). La famille des Serret, à laquelle appartenait vraisemblablement le fondateur, en avait le patronage (Vis. 1653) dont une moitié passa plus tard au curé (Vis. 1777). Elle possédait, en 1634, un revenu de 26 fl. produit par des biens ruraux. L'acte de visite de 1653 fait connaître ces biens qui consistaient en 8 seyterées de pré et 2 fosserées de vigne. Le revenu, alors, s'était accru et atteignait 41 fl. ; il était encore de 40 livres en 1777. Les charges étaient de « trois messes tous les deux mois » (Vis. 1653), soit « 18 messes chaque année » (Vis. 1777).

Les recteurs connus sont :

1. Antoine SERRET, de Bonconseil, paroisse de Bellentre ; passait, comme recteur, une reconn. Jean Mattel not., au profit de noble Jacques de Montmayeur, vers le commencement du XVI^e siècle (Arch. Sacr.) ⁸³⁴.

2. Hugues SERRET, de Bellentre, plus tard curé de Peisey ; a passé une reconn. Brunet not., le 20 mai 1550, recon. ment. dans une reconn. Blanc not. du 3 déc. 1624 (Arch. com. Bourg-S.-M.).

3. Jean DUNANT-SAUTIER, des Chapelles ; passe une reconn. Aimé Richard not., 3 mai 1560 (Arch. Sacr.).

4. François DUNANT, des Chapelles, curé ; passe une reconn. l'année de sa mort, 10 juin 1609 (Ibid.).

5. Jacques DELACULLAZ, chan. ; est mentionné par les actes de visite de 1634 et de 1638 ; décédé en 1639.

6. Pierre-François CHEDAL ; est institué le 26 oct. 1639 (Arch. de M. le baron du Noyer).

7. Philibert POGNEN, chan. ; vis. 1653 ; décédé en 1678.

8. Jean-Jacques DUVILLARD-ANSELME, chan. ; est présenté le 21 avr. 1678 (Arch. Tremey, c 25) ; décédé en 1712.

9. Jean-Philippe SIMILLE, curé de Salins ; est nommé par le curé Fontanil en 1715 (Arch. Sacr.) ; fait la déclaratoire pour les biens d'ancien régime (non soumis à la taille), le 4 avr. 1732 (Arch. dép., C, 4863) ; décédé en 1733.

10. Jean Buthod, curé de Landry ; vis. 1777 et 1790 ⁸³⁵.

CHAPELLES DE FENDAILLE. — Ce village possédait, au XVIII^e siècle, deux chapelles.

Chapelle de Saint-Michel ⁸³⁶. — Elle existait déjà au moment de la visite de 1634 ; l'injonction, adressée aux habitants, d'en refaire les planchers, laisse même croire qu'elle était déjà un peu ancienne, mais la date précise d'érection n'est pas connue. Sauf le missel, elle possédait alors les ornements et le mobilier sacré nécessaire. Elle avait des biens-fonds, 2 seyterées de champ et autant de pré, dont le revenu n'est pas évalué, et 7 florins de cense (Vis. 1653). Les charges étaient d'une messe par mois (Ibid.). Après avoir eu longtemps ses recteurs particuliers, elle était desservie en dernier lieu par le curé, qui y célébrait annuellement 10 messes fondées (Vis. 1777).

Les recteurs connus sont :

1. André GIROD, vic. ; est institué le 8 juin 1653 (Arch. de M. le baron du Noyer) ; décédé en 1658.

2. Claude-François DE PROVENCE ; passe accens. Cléaz not., 10 août 1671 (Greffé Moût., vieilles min.) ; décédé en 1678.

3. Jacques BAL, clerc tonsuré ; est instit. le 26 mai 1678 (Arch. dép., G suppl. 11) ; décédé en 1696.

4. Gaspard MUGNIER, plus tard chan. ; est instit. le 13 janv. 1696 (Ibid. G suppl. 12) ; résigne en 1702.

5. Joseph-Antoine DUCHATEL, clerc tons., plus tard prêtre et chanoine ; est instit. le 21 mai 1702 (Arch. Ev.).

6. Pierre CHENAL, de Granier, régent à Peisey ; ment. par l'acte de vis. de 1729.

7. François CLÉAZ ; était recteur en 1793 (Vis. 1829).

Chapelle de Saint-André ⁸³⁷. — Elle avait été fondée avant 1750 par les Jarsuel-Ninet ⁸³⁸, qui en avaient gardé l'entretien à leur charge. Elle avait, en 1777, deux messes fondées (Vis. 1777).

Nous ne lui connaissons que deux recteurs :

1. Uldéric BAL, vic. ; résigne par acte Gonthier not., 15 mai 1750.

2. Augustin MERMOZ ; devient recteur par permutation avec la cure de Villaroger, par le même acte du 15 mai 1750.

Chapelle de Villarivon. — Cette chapelle était placée sous le vocable de saint Luc (Vis. 1634), auquel l'acte de vis. de 1777 ajoute celui de saint François de Paule. Elle possédait, dès 1634, les ornements nécessaires, excepté le calice et la patène (Vis. 1634) et quelques cartanées de champ et de pré, donnés par Laurent Jarroz pour la célébration d'une grand'messe le jour de Saint-Luc. L'acte de visite de 1729 note que le recteur était de la nomination du curé, mais nous n'en connaissons aucun. Lors de la vis. de 1777, le service était fait par le curé ⁸³⁹.

Chapelle de Picolard. — Elle est mentionnée par l'acte de vis. de 1634 sous le vocable de saint Antoine. Les actes de vis. de 1777 et de 1790 y ajoutent ceux de saint Fabien, de saint Sébastien et de sainte. Marguerite. Elle avait, dès 1634, tous ses ornements à elle. Il s'y faisait des offrandes, que les procureurs reçoivent défense de percevoir. Elle n'avait, en 1653, ni recteur ni revenu fixes. L'acte de visite de 1777 y relève quelques messes fondées qui étaient célébrées par le vicaire.

CHAPELLES DE COUVERCLAZ. — Ce village avait deux chapelles, dont une située dans le village même, la seconde à son sommet.

Chapelle de Saint-Maurice. — L'acte de visite de 1634 note qu'elle est encore dépourvue d'ornements ; elle paraît avoir été érigée par les habitants peu auparavant. L'acte de visite de 1653 la place sous un second vocable,

celui de saint Roch. Elle avait alors 5 cartanées de champ et autant de pré, pour la rétribution de la messe de la fête des titulaires. L'acte de vis. de 1777 y relève deux messes fondées ; le service se faisait alors par le curé.

Recteurs connus :

1. André GIROD, vic. ; est institué le 16 avril 1635 (Arch. Tremey, c 27) et ment. par la vis. de 1653.

2. Nicolas TROLLIET, doyen du Chapitre ; était recteur vers 1661 (Tabl. de M. l'abbé Garçon).

3. Pierre CLÉMENT, curé de Landry ; vis. 1687.

4. Jean-Antoine VULLIERMIER ; vis. 1729.

Chapelle de Saint-Pierre-aux-liens. — Elle était située au-dessus du village (Vis. 1777) et possédait six messes basses fondées par acte Flandin not., 14 juin 1772 (Ibid.). Cette chapelle n'est pas mentionnée par les vis. du XVII^e siècle.

Chapelle de Notre-Dame de l'Annonciation. — Cette chapelle était située « sur le chemin entre les Chapelles et Couverclaz » (Vis. 1777) ⁸⁴⁰. Quatre messes y furent fondées, par acte Borrel not., 3 sept. 1726, par Pierre feu Maurice Jarre (Vis. 1790). Elle était probablement alors de fondation récente.

Chapelle de Saint-Guérin. — Cette chapelle fut bâtie, semble-t-il, vers 1670, par les frères Vaudey Laurendoz, dont les descendants devaient l'entretenir. Elle était située sur une petite éminence au nord-est du village des Chapelles.

Chapelle de Saint-Antoine de Padoue. — Cette chapelle était située au lieu dit la Bourlire, à la montagne (Vis. 1777), à 1 heure environ de l'église paroissiale. Elle avait été bâtie par la famille des Dunant-Sautier, qui y avait fondé une messe à célébrer le jour de la fête du titulaire. Cette chapelle n'est pas mentionnée par l'acte de visite de 1687, ce qui laisse croire qu'elle ne fut construite que plus tard.

CONFRÉRIES. — On en comptait trois.

1. Confrérie du Saint-Esprit. — Elle paraît avoir possédé d'assez beaux revenus provenant de biens situés près des divers villages.

2. Confrérie du Rosaire. — Elle existait et avait sa chapelle lors de la visite de 1634.

3. Confrérie du Saint-Sacrement. — Elle était placée sous le patronage de sainte Agnès, et avait un bref d'indulgences datant de 1726. C'est

probablement à cette époque qu'elle fut érigée. Mgr de Montfalcon la réorganisa en faisant sa visite, en 1790.

III. MONTVALEZAN-SUR-BELLENTRE ⁸⁴¹

LES ORIGINES DE LA PAROISSE. — Montvalezan a d'abord fait partie de la paroisse de Bellentre. La séparation eut lieu seulement en 1715. La Sainte-Maison de Thonon, à laquelle le prieuré de Bellentre était uni depuis plus d'un siècle, commença par s'y opposer. Elle y donna finalement son consentement, sous certaines conditions contenues dans la convention du 31 juillet 1715. Par cet acte, les communiens de Montvalezan s'obligeaient : 1° à payer annuellement à la Sainte-Maison la somme de 710 fl., à titre de dédommagement pour la perte que la séparation faisait éprouver au prieuré ; 2° à reconnaître les honneurs dus à la mère église par une procession qu'ils y feraient tous les ans et par l'offrande d'une livre de cire qui y serait faite par le curé. La Sainte-Maison, de son côté, consentait à se départir en faveur des communiens du droit de patronage soit de nomination du curé et faisait abandon à celui-ci du « droit du quartan », c'est-à-dire du droit de paroisinage que les prieurs et vice-prieurs de Bellentre avaient perçu jusque-là dans le quartier.

L'ÉGLISE. — La nouvelle paroisse eut d'abord pour église l'antique chapelle de Notre-Dame de la Lée dont nous parlerons plus loin. On ne tarda pas à la remplacer par un édifice plus vaste, l'église actuelle, dont le prix-fait fut donné par acte du 18 avril 1727 (Arch. Tremey, c 6). Nous ne savons quelle fut la durée des travaux ; un reçu que le curé Jean Buthod se faisait délivrer, le 21 mai 1730, pour paiement partiel du prix convenu fait croire que l'église n'était pas encore achevée à cette date. L'église fut dédiée à saint François de Sales, qui est aussi le patron du lieu. On croit qu'elle a été consacrée (Vis. 1829), mais on ne sait ni quand ni par qui elle l'aurait été ⁸⁴².

LE BÉNÉFICE. — Par la convention du 31 juillet 1715, les habitants de Montvalezan avaient promis de « stipendier le vicaire perpétuel soit curé, et de lui faire pour cet effet une portion congrue, de la manière qui serait convenue entre eux, par devant le Rév. Seign. official et grand-vicaire »

(Chan. SAVARIN, Le Prieuré de Bellentre, dans Ac. V. d'Is., Mém. II, 189). Le chiffre en fut probablement fixé par la convention du 12 décembre suivant.

Le curé percevait, outre la portion congrue promise, le droit de paroisinage dont il a été parlé plus haut, ainsi que les offrandes qui se faisaient de temps immémorial à la chapelle de la Lée. Enfin l'annexion de cette chapelle au maître-autel de l'église par ordonnance du 3 janvier 1774 enrichit le bénéfice curial du produit des biens « considérables » qu'elle possédait (Vis. 1777).

LES CURÉS. — Montvalezan-sur-Bellentre n'a eu, avant la Révolution, que six curés.

1. Maurice DOCHE, de Granier ; avait été élu dès le 3 juil. 1715 (Arch. com. GG, 9) et fut probablement institué dans le courant de la même année ; mourut le 24 mars 1717.

2. Pierre CATHELLIN, de la Côte d'Aime ⁸⁴³ ; prit possession le 16 avril 1717 (Reg. par.) ; mourut le 14 avril 1718.

3. Jean BUTHOD, de Montvalezan ; « a commencé à administrer la paroisse le 14 avril 1718 » (Ibid.) ; signe encore aux registres le 20 oct. 1738 ; permute avec le suivant peu après ⁸⁴⁴.

4. Georges BERLIRE, né à Moûtiers de parents originaires de Naves ; signe aux registres du 10 déc. 1738 au 30 mars 1754 ; a dû démissionner dans le courant de 1754, mais continua à habiter Montvalezan, et y mourut le 31 janvier 1756.

5. François (ou Jean-François) CRESCEND, de Villaroland paroisse d'Aime ; prit possession par acte Patissier not. du 18 avril 1755 (Tabell.) ; décédé le 19 juil. 1772.

6. Mathieu CORDIER, de Villette ; signe aux reg. du 2 sept. 1772 au 12 mars 1793 ; émigra ensuite, revint au mois d'août ou de septembre et repartit au mois d'octobre suivant ; serait décédé le 25 mai 1803 (Ac. V. d'Is., Doc., II, 50).

LE VICARIAT. — On constate la présence d'un second prêtre faisant fonction de vicaire à Montvalezan dès 1728. Mais le bénéfice vicarial ne fut créé que par l'acte Cléaz not., du 13 avril 1738, qui lui annexait la chapelle de Saint-Roch et de Saint-Sébastien (Vis. 1777). La fondation en fut faite par le curé Jean Buthod, par la commune et par quelques habitants du

village. La commune notamment y affectait l' « usage et fruits » d'un pré de 36 cartanées situé au lieu dit de Champvarin, et le curé cédait les « bâtiment, champ et jardin » qu'il venait d'acquérir en son nom personnel de Jacques Morard et de ses enfants. L'entretien du vicaire se trouvait ainsi assuré ; aussi ne se produisit-il plus, dès ce moment, dans le service vicarial, aucune interruption jusqu'à la Révolution.

Les vicaires de Montvalezan ont été :

1. Jean-François MICHEL, de Pussy ; est mentionné aux registres le 24 mars 1728.

2. Jacques GUILLOT, de Pussy ; est mentionné comme vicaire dans l'acte de bénédiction de cloche en 1730 (Reg. par.) ; devint, cette même année, vicaire à Marthod (PONCET, Marthod, 56) ; était de nouveau vicaire à Montvalezan au moment de la fondation du vicariat et était nommé, en cette qualité, par acte du même jour Cléaz not., 13 avr. 1738 (Tabell.) ; est décédé à Montvalezan, le 27 avr. 1756.

3. Joseph GARZEND (ou VILLIEN-GARZEND), de Naves ; est porté à la consigne de déc. 1756 à déc. 1762 (Arch. dép.).

4. Antoine PÉRONNIER, de Blay, paroisse de Saint-Paul ; est porté à la consigne du 28 déc. 1763 (Arch. com., CC, 41) ; décédé à Montvalezan, inhumé le 18 mai 1772.

5. Jean-Georges REY, de Salins ; est nommé par acte Cornu not., 22 mai 1772 (Tabell.) ; encore mentionné par la consigne du 16 nov. 1778 (A. com., CC, 41) ; est élu curé de Tignes au concours du 11 août 1779.

6. Jean-Marie UDRY, de Mâcot ; est institué recteur de la chapelle vicariale le 18 oct. 1779 (A. dép., G suppl. 13) ; devient curé de Villaroger par acte de permutation Excoffier not. du 8 août 1788 (Tabell.).

7. Sigismond CRESCEND, né à la Côte d'Aime d'une famille originaire de Villaroland, paroisse d'Aime ; est mentionné comme vic. de Montvalezan par le journalier de la Confrérie du Saint-Nom de Jésus à Aime (Arch. Tremey), le 8 déc. 1788 ; émigré en 1793, il revint à Montvalezan comme missionnaire résident, accrédité par lettre du doyen Maistre du 1^{er} sept. 1796 ; condamné à la déportation en 1799, relâché en 1799, il fut curé de la paroisse nouvellement créée de Tessens en 1803.

CHAPELLES SITUÉES DANS L'INTÉRIEUR DE L'EGLISE. — On en compta d'abord trois, auxquelles devait s'ajouter plus tard la chapelle de

Saint-Roch et de Saint-Sébastien, primitivement érigée sur un autre point du village.

Chapelle de Notre-Dame de la Lée ⁸⁴⁵. — Cette chapelle avait été fondée par acte Pessoz not. du 4 avril 1385 (Vis. 1777). D'abord simple chapelle de village, alors que Montvalezan faisait partie de la paroisse de Bellentre, elle servit, à partir de 1715, d'église paroissiale jusqu'à la construction de la nouvelle église en 1727. La chapellenie continua néanmoins d'avoir son existence à part ; son union avec le bénéfice curial ne fut, en effet, prononcée que bien des années après l'érection de la paroisse par l'ordonnance épiscopale du 3 janvier 1774 (Vis. 1777).

L'acte de visite de 1634 témoigne que la chapelle de La Lée était pourvue d'une pierre sacrée, d'un calice et de tous les ornements nécessaires. Elle était alors et fut jusqu'à la fin du patronage de la famille des Cathellin-Gros (Vis. 1653 et 1729). Sa dotation consistait en biens-fonds dont le revenu était évalué à 35 florins par le Pouillé de 1608 et à 50 fl. par les actes de visite de 1634 et de 1653. N'ayant pu se renseigner exactement sur les charges portées par l'acte de fondation, Mgr Benoît Théophile obligea le recteur à la célébration d'une messe par semaine. (Vis. 1634). La charge était encore la même lors de la visite de 1777. Elle était alors « érigée au maître-autel et venait d'être annexée à l'église paroissiale », comme nous l'avons marqué plus haut.

Les recteurs connus sont :

1. Jean GLACZARD (ou GLASSARD), chanoine de la cathédrale d'Aoste ⁸⁴⁶ ; était recteur vers la fin du XV^e siècle ou le commencement du XVI^e (Invent. Darbel not., 15 oct. 1604, communiqué par M. le curé Emprin).

2. Mathieu de Magistris, chan. régul. ; est mentionné comme ancien recteur par le même inventaire ⁸⁴⁷.

3. Jean DARBEL, de la paroisse de Bellentre, peut-être du village de Montvalezan ; est mentionné comme recteur au même inventaire ⁸⁴⁸.

4. François SUARNET, de Bellentre ou de Montvalezan ; est mentionné au même inventaire.

5. Jacques MOLLIER, de la paroisse d'Ugine, vicaire à Bellentre ; était recteur au moment de son décès, au mois d'octobre 1604 ⁸⁴⁹.

6. Pierre JARROZ, « prêtre d'Aigueblanche » ; passe, comme recteur, un accens. Pavillet not., 10 juil. 1617 (Arch. comm. Moût., vieilles minutes).

7. Aimé DES MILLIÈRES ; est institué et mis en possession le 6 déc. 1630 (Vis. 1633 et 1638) ; décédé en 1639.

8. André GIROD, d'Hauteville, vicaire des Chapelles ; fut probablement institué après la mort du précédent, en 1639 ; est mentionné par l'acte de visite de 1653 ; décédé en 1658.

9. André CATHELLIN, de la Côte d'Aime ; est mis en possession le 17 mai 1718 (Arch. com., GG, 11) ⁸⁵⁰ ; est mentionné par l'acte de vis. de 1729 ; décédé à la fin de 1773 ⁸⁵¹.

Chapelle du Rosaire. — L'ancienne chapelle de village, devenue église paroissiale en 1715, était sans doute de dimensions trop restreintes pour comporter d'autres autels que l'autel primitif de Notre-Dame de la Lée. Aussi l'autel du Rosaire ne fut-il érigé, croyons-nous, qu'après la construction de la nouvelle église. L'acte de visite de 1729, en tout cas ne le mentionne pas. Celui de 1777 le place du côté droit, « à droite en entrant ». On lui donnait alors le double nom d'autel de Notre-Dame du Rosaire et de Notre-Dame du Mont-Carmel. La première appellation était cependant plus communément employée. La chapelle n'avait pas de recteur particulier. Le service en était fait par le Curé ⁸⁵².

Chapelle de Saint-Félix, de Saint-Antoine et de Saint-Joseph. — Mentionné par l'acte de visite de 1777, cet autel devait être aussi d'érection relativement récente. Il était placé du côté gauche, « à gauche en entrant ». La chapelle n'avait ni recteur (Vis. 1777) ni revenus fixes ; mais il s'y faisait probablement déjà une offrande le jour de la fête du principal titulaire.

Chapelle de Saint-Sébastien et de Saint-Roch. — Le vocable primitif était « Notre-Dame de la Vie, Saint-Sébastien et Saint-Roch ». C'est celui sous lequel elle est mentionnée par l'acte de visite de 1634. Distincte de la chapelle de Notre-Dame de la Lée et située un peu plus haut dans le village, elle avait été construite peu auparavant, peut-être à la suite d'un vœu fait pendant la peste de 1630. Elle possédait 13 cartanées de champ, 12 cartanées de pré et 2 fosserées de vigne, le tout provenant de divers particuliers, dont quelques-uns engagés par promesse verbale seulement. Aussi Mgr Benoît-Théophile prescrivit-il aux donateurs de faire dresser un acte de fondation authentique, ce qui fut fait l'année suivante, par acte Serret not., du 20 déc. 1635.

L'acte de visite de 1653 évalue à 42 florins le revenu des biens, auquel s'ajoutaient 15 flor. de « censes ». Les charges étaient d'une messe par

semaine. Mais déjà la chapelle « menaçait ruine » ; aussi le visiteur l'unit-il à la chapelle de Notre-Dame de la Lée, à l'autel de laquelle elle resta dès lors érigée, sans perdre pour cela sa personnalité distincte, comme on le voit par l'acte de visite de 1729.

Le patronage de la chapelle, réservé aux fondateurs, paraît s'être concentré plus tard dans la famille des Morard-Blanc. Rév. Jean Morard-Blanc s'en départit en 1738. La chapelle devint alors vicariale, ainsi qu'on l'a dit plus haut, et ce fut la commune, investie du patronage, qui, par l'organe du syndic et de ses conseillers, nomma depuis lors les recteurs. Le curé de la paroisse y prétendait aussi (Vis. 1777), sans doute à cause de la part que le curé Jean Buthod avait prise à la fondation du vicariat (V. p. 433).

Les recteurs connus sont :

1. Gaspard FALCONET, du dioc. de Genève, vicaire de Bellentre ; fut institué le 14 mars 1634 (Arch. de M. le baron du Noyer) ; démissionna probablement en 1635.

2. Aimé DES MILLIÈRES, précédemment vicaire ; est mentionné comme recteur par l'acte de vis. de 1638 ; décédé en 1639.

3. André COLLOMB, de Mâcot, de la communauté des prêtres d'Aime ; est mentionné par l'acte de vis. de 1653 ; est décédé en 1658.

3 bis. Cl. NAZ, vice-prieur de Bellentre, est recteur en 1667 et 1678 (visites), décédé en 1681.

4. Jean MORARD-BLANC, de Montvalezan ; est institué le 24 avril 1681 ; démissionne par acte Villien not. du 31 déc. 1735.

5. André TANTET, des Chapelles ; est présenté pour rect. par le même acte du 31 déc. 1735 ; démissionne le 9 avril 1738.

La liste des recteurs se confond ensuite avec celle des vicaires.

CHAPELLES SITUÉES EN DEHORS DE L'ÉGLISE. — On n'en comptait qu'une seule.

Chapelle de Saint-Clair. — Cette chapelle était située au bas du village. Elle a dû être construite vers 1725. Le prix-fait du rétable est du 23 novembre 1727. Antoine Villien y fonda 5 messes par acte Serret not. du 18 juil. 1729. Elle ne paraît pas avoir été autrement dotée, à l'origine du moins. Le même Antoine Villien la pourvut d'un calice et d'ornements en 1733. L'acte de visite de 1777 nous apprend qu'elle était de libre collation et que le service en était fait par le chapelain. Elle n'était cependant pas vicariale.

Si certains vicaires en furent recteurs, ils le furent à titre personnel et en vertu d'une institution particulière.

Les seuls recteurs connus sont :

0. Georges BERLIRE, curé ; réclame, comme recteur, sa part des offrandes vers 1741 (A. par.).

0 bis. Jacques GUILLOT, vic. ; était recteur en 1756 (Note de M. l'abbé Emprin).

1. Jean-Georges REY, vic. ; passe un acte de rente constit. Flandin n. 7 janv. 1775 (Tabell.).

2. Jean-Marie UDRY, vic. ; se fait instituer le 9 janv. 1788 ; résigne par permutation de bénéfice avec le suivant, par acte Excoffier not. 8 août 1788 (Ibid.).

3. Pierre-André CREY, auparavant curé de Villaroger ; devient recteur par l'acte de permutation ci-dessus, 8 août 1788 ⁸⁵³.

CONFRÉRIES. — Il y avait à Montvalezan, avant la Révolution, quatre confréries.

Celle du Saint-Esprit avait de beaucoup précédé l'érection de la paroisse. Elle possédait des revenus assez considérables qui étaient, suivant l'usage partout établi, employés à une distribution d'aumône aux fêtes de la Pentecôte.

Les confréries du Saint-Sacrement, du Rosaire et de Notre-Dame du Mont-Carmel ne vinrent qu'après, à une date que nous ne pouvons préciser. Celle du Saint-Sacrement, qui est généralement attachée au maître-autel, a pu être érigée aussitôt la paroisse établie. Il est possible que les deux autres ne l'aient été qu'après la construction de la nouvelle église et de l'autel où l'acte de visite de 1777 nous les montre érigées.

ECOLES. — Il y avait une école pour les garçons tenue par le vicaire. Elle était ouverte de la Toussaint au dimanche de la Passion, et recevait les enfants âgés de sept à quinze ans (F. CHENU. Confér. de 1897).

QUELQUES ERRATA

Page 17 et partout, lisez MILLION.

Page 282. Le village du Pont était situé, sur la rive droite et près de l'Isère, en amont de l'ancien pont, après le chef-lieu, en allant du côté de Laval.

Page 285. II. Laval, lisez II. — Laval.

Page 317, dernière ligne, lisez Planay-dessous.

PREMIER SUPPLÉMENT au « Personnel ecclésiastique du diocèse de Tarentaise »

ANXIONNAZ Pierre-Antoine ; né à Bourg-Saint-Maurice en 1832, prêtre dans les colonies, fut longtemps curé dans la Guyane française. (A. V. I., doc. II, p. 138.)

CLAVEQUIN-ROSSELOT François-Emile ; né à Vourvenans (territoire de Belfort), 31 octobre 1851 ; docteur en philosophie, en théologie et en droit canonique, exerça quelque temps le ministère paroissial ; fut longtemps professeur ou précepteur. Rédacteur des Annales catholiques et secrétaire du Journal de la Santé, il a publié : Qui a fait la France ? — Le Clergé, les sectes et la France. — Histoire critique de la Littérature allemande, etc. Membre de l'Académie de la Val d'Isère. Aumônier de la Maison-Mère des Religieuses de Saint-Joseph, de Moûtiers, 26 septembre 1918 ; chan. hon. de Tarentaise, 26 décembre 1925 ; décédé le 17 juin 1927.

CUVEX Jean-Auguste ; né à Lyon, 8 octobre 1855, de Joseph et de Claudine Mailland-Gonod, tous deux originaires d'Hauteluce ; excorporé, 20 février 1881 ; prêtre, 3 juin 1882 ; vic. à Saint-Alban-des-Hurtières, 14 juin 1882 ; à N.-D. du Cruet, 1^{er} juillet 1883 ; à Orelle, 14 juin 1888 ; curé d'Albane, 1^{er} avril 1889 ; curé de Saint-Alban-des-Villards, le 15 novembre 1895 ; démissionnaire pour raisons de santé en septembre 1907 ; retiré à La Chambre ; décédé le 4 décembre 1908 ; inhumé à N.-D. du Cruet.

DÉGERINE Pierre-Jules ; né à Moûtiers, 9 mars 1826, licencié ès-lettres, aumônier de la marine française, il fut décoré de la Légion d'honneur, le 14 octobre 1854, à vingt-huit ans « pour le dévouement dont il avait fait preuve lors de l'invasion du choléra dans les bâtiments de l'escadre de la Mer Noire ». Chanoine de l'église métropolitaine de Notre-Dame de Paris ; décédé le 24 décembre 1914. (M. François MIQUET. Revue Savoisienne.)

EVÊQUE-MOUROUX Célestin ; originaire de Beaufort par sa mère ; né, croyons-nous, à Lyon, a commencé ses études classiques à N.-D. des

Châteaux et est entré dans la Congrégation des Augustins de l'Assomption ; sécularisé plus tard et incorporé au diocèse de Tarentaise... il n'y exerça jamais aucun emploi. Il a été longtemps précepteur.

FAVRE Joseph-Marie ; né à Samoëns, 7 nov. 1791 ; prêtre, 3 août 1817 ; vic. à Sallanches ; professeur de rhétorique à Saint-Louis-du-Mont, août 1819 ; directeur des Missions de Chambéry, 30 oct. 1822 ; maître des novices à Tamié, pour une Société de Missionnaires diocésains, janvier-juin 1834 ; excorporé du diocèse de Chambéry, se retire à Conflans, en 1834 ; décédé là le 16 juin 1838. Sépulturé au pied du mur nord-est de l'église paroissiale ; il fut le 26 septembre 1900, exhumé de l'ancien cimetière et déposé dans le caveau destiné à la sépulture des prêtres.

Ce puissant missionnaire et ce grand serviteur de Dieu a écrit : *Considérations sur l'amour divin*, in-12°, Chambéry, 1827 ; *Manuel du pénitent*, édité pour la 12^e fois, 1862, Burdet, Annecy ; *Le Ciel ouvert*, Périsset, Lyon ; *Théorie et pratique de la communion fréquente*, Pélagaud, Lyon, 2 volumes, in-8°, 1840, etc.

Sa vie a été écrite par M. l'abbé Pont, Moûtiers, impr. Charles Ducrey, 1865 ; et par le P. Fr. Bouchage, Paris, G. Beauchesne, 1901.

GROS Raphaël ; né à Montgilbert (Maurienne), 2 avril 1878, d'un père instituteur, originaire de Conflans, et d'une mère originaire de Doucy ; petit-neveu par sa mère de R. Jacques Périnet ; prêtre, à Paris, 2 juillet 1904 ; vicaire à Saint-Jean-Baptiste de Grenelle ; deuxième vicaire à Saint-Joseph, 1^{er} déc. 1924.

RICHERMOZ Emile ; né à Paris d'Augustin-Antoine Richermoz et de Victorine Villibord, tous deux de Peisey, 10 juin 1883 ; prêtre, 23 sept. 1911 ; professeur à l'école libre secondaire de Saint-Paul, 8 oct. 1911 ; de 7^e 1911-1925 ; de 3^e, 1925-27 ; de 7^e 1927....

SOURD Joseph-Constant ; né à Toulouse, 23 mars 1850, de parents originaires de Séez ; instituteur à Villaroger, 1872-76 à Bourg-Saint-Maurice 1876-1884. Il quitte l'enseignement et le 4 mai 1884, entre chez les Frères de Saint-Laurent-Dol, près de Marseille sous le nom de frère Augustin-Léon. Il y reste 5 ou 6 mois, puis va à la Maison-Carrée près d'Alger où il ne fait que passer. Admis à la Trappe de Staouëli (Algérie), sous le nom de Frère Marie-Eugène, il devient prêtre le 22 déc. 1898, sous le même nom. Au moment de la loi de Séparation, les trappistes sont obligés de quitter Staouëli et vont chercher un refuge à Magoguzzano,

province de Brescia. C'est là que mourut le Père Marie-Eugène, 1^{er} août 1905.

VAUDEY-LAURENDOZ Charles-Joseph ; né aux Chapelles, 22 déc. 1813 ; sous-diacre, à Moûtiers, 19 sept. 1835 ; licencié en théologie, 8 juin 1836. Nous ignorons s'il poursuivit ses études pour le doctorat, mais nous savons qu'il rentra ensuite dans le monde, après s'être, peut-être, fait délier des obligations contractées au sous-diaconat. A dû mourir à Turin où il s'était fixé. On possède sa thèse de licence imprimée.

PREMIER SUPPLÉMENT

au
« Diocèse de Tarentaise des Origines au Concordat »

Liste Chronologique
des Gardiens et Vicaires des RR. PP. Capucins
d'après les notes inédites du T. R. P. Eugène de BELLEVAUX
(Communiquée par M. l'Abbé VICTORIN, Missionnaire à Annecy)

I. COUVENT DES CAPUCINS DE MOUTIERS (p. 139)

1618 gardien : P. PHILIBERT, de Bonneville.
1625 » P. JACQUES, de Châtillon-en-Michaille.
1633 » P. Prime, de Thonon.
1634 » P. AUGUSTIN, d'Aoste (Italie).
1643 » P. RAPHAEL, de l'Hôpital.
1679 » P. ROBERT, de Villarodin.

» vicaire : P. TRANQUILLE, de Montmélian.

1690 gard. : P. JEAN-LOUIS, de Chambéry.
1694 » P. RAPHAEL, de l'Hôpital.,
1718 gard. : P. PHILIPPE, de Belleville.
1746 vic. : P. MATHIAS, d'Aoste.
1761 gard. : P. AUGUSTE (DE MARCHAND), d'Annecy.

» vic. : P. ISIDORE (PACOT), de Chambéry.

1762 gard. : P. ANGE (NOBLE DE SONGY), d'Annecy.

» P. SÉVERIN (Louis FAVIER), d'Hermillon.

1763 gard. : LE MÊME.

» vic. : P. PAUL-MARIE (Fran.-Marie DUCHÊNE), de La Roche.

1764 gard. : P. GRÉGOIRE (Marin DUROD), de Thônes.

» vic. : LE MÊME.

1765 gard. : P. JEAN-ANTOINE (François GABET), de Chambéry.

» vic. : P. SÉVÉRIN (Louis FAVIER), d'Hermillon.

1766 gard. LE MÊME.

» vic. : P. ANTOINE-MARIE (Joseph-François ROBAZ), de Chambéry.

1767 gard. : LE MÊME.

» vic. : P. LOUIS-MARIE (Jean-Ant.-Benoît MESTRALLET), d'Aoste.

1768 gard. : P. HIPPOLYTE (Joseph BOUGEAT), de Chambéry.

» vic. : LE MÊME.

1769 gard. : LE MÊME.

» vic. : P. ANTONIN (Pierre-Louis BIDAL), d'Evian.

1771 gard. : P. URBAIN (Guillaume FAVRE), d'Annecy.

» vic. : P. ANTONIN (Pierre-Louis BIDAL), d'Evian.

1772 gard. : LE MÊME.

» vic. : P. BÉRARD (Remy MONTAZ), de Montpascal.

1773 gard. : P. SEVERIN (Louis FAVIER), d'Hermillon.

» vic. : P. SÉRAPHIN (Gervais-Protais RAYMOND), de Mieussy.

1775 gard. : LE MÊME.

» vic. : P. BÉRARD (Rémy MONTAZ), de Montpascal.

1776 gard. : P. LOUIS-MARIE (Jean-Ant.-Benoît MESTRALLET)
d'Aoste.

1779 vic. : P. PACIFIQUE (Gilbert PHILIPPE), de La Roche.

1779 gard. : P. CYRILLE (Charles MAMBURIER), de Bons.

1781 vic. : P. IGNACE (Michel BOURDIN), de Dommartin.

1781 gard. : P. GUÉRIN (Jean BORNAND), de Saint-Jean de Belleville.

1781 vic. : LE MÊME.

1782 gard. : LE MÊME.

1784 vic. : P. PAUL (François-Xavier ARNAUD), d'Alby.

1784 gard. : P. CYRILLE (Charles MAMBURIER), de Bons.

» vic. : LE MÊME.

1785 gard. : P. AGATHANGE (Jean-Baptiste RACHET), de Chambéry.

1789 vic. : P. HYACINTHE (François-Bernardin ODDENINO), de Poirin
(Piémont).

1789 gard. : P. GUÉRIN (Jean BORNAND), de Saint-Jean de Belleville.

» vic. : P. JUSTINIEN (Pierre THOMAS), d'Annecy.

1790 gard. : LE MÊME.

1790 vic. : P. MATTHIEU (François POMEL), de La Roche.

1791 gard. : P. Luc (Claude-Joseph LAYAT), de Boège.

1792 vic. : LE MÊME.

II. — COUVENT DES PP. CAPUCINS DE CONFLANS (p. 145)

1623-33 gard. : P. TIMOTHÉE, de Beaufort.

1633-34 » P. JOCONDE, d'Aoste.

1681-82 » P. GEORGES.

1689-90 » P. ARSÈNE, de Montmélian.

1694-96 » P. RAPHAEL, de Moûtiers.

1720 » P. PAULIN.

1751-57 » P. LAMBERT, de La Table.

1761 » P. JEAN-ANTOINE (François GABET), de Chambéry.

1761 vic. : P. SÉVÉRIN (Louis FAVIER), d'Hermillon.

1762 gard. : P. JEAN-ANTOINE, de Chambéry.

» vic. : P. ISIDORE (PACOT), de Chambéry.

1763-65 gard. : P. FERDINAND, de Montpascal.

» vic. : P. SÉVERIN, d'Hermillon.

1765 gard. : P. FERDINAND, de Montpascal.

» vic. : P. MATHIAS (VIOZ), d'Aoste.

1766 gard. : P. SÉVERIN, d'Hermillon.

» vic. : P. MATHIAS, d'Aoste.

1767 gard. : P. SÉVERIN, d'Hermillon.

» vic. : P. URBAIN (Guillaume FAVRE), d'Annecy.

1768-70 gard. : P. JEAN-ANTOINE, de Chambéry.

» vic. : P. URBAIN, d'Annecy.

1770-72 gard. P. SÉVERIN, d'Hermillon.

» vic. : P. JEAN-ANTOINE, de Chambéry.

1772 gard. : P. JEAN-ANTOINE, de Chambéry.

» vic. : P. SÉVERIN, d'Hermillon.

1773-75 gard. : P. JEAN-ANTOINE, de Chambéry.

» vic. : P. LAMBERT (VIOUD), de La Table.

1775-78 gard. : P. FRANÇOIS-SULPICE (Jean-Baptiste ROGÈS),
d'Annecy.

1775-78 vic. : P. JEAN-ANTOINE, de Chambéry.

1778-81 gard. : P. GUÉRIN (Jean BORNAND), de Saint-Jean de Belleville.

» vic. : P. JEAN-ANTOINE, de Chambéry.

1781 gard. : P. FRANÇOIS-SULPICE, d'Annecy.

» vic. P. JEAN-ANTOINE, de Chambéry.

1782-85 gard. : P. SÉVERIN, d'Hermillon.

» vic. : P. JEAN-ANTOINE, de Chambéry.

1785-89 gard. : P. GUÉRIN, de St-Jean de Belleville.

» vic. : P. JEAN-ANTOINE, de Chambéry.

1789-92 gard. : P. FIDÈLE (François GARIN), de la Chapelle d'Abondance.

1789-92 vic. : P. JEAN-ANTOINE, de Chambéry.

1792 gard. : P. ANTOINE-MARIE (François ROBAZ), de Chambéry.

1792 Vic. : P. JEAN-ANTOINE, de Chambéry.

III. — COUVENT DES PP. CAPUCINS DE BOURG-ST-MAURICE (p. 149)

1630 vic. : P. P.-SÉBASTIEN, de Maurienne.

1632-33 gard. : P. DENYS, de Cognin.

1633-34 gard. : P. BARTHÉLÉMY, de Nantua.

1646 gard. : P. CHÉRUBIN, de Bourg-Saint-Maurice.

1650 gard. : P. JÉRÔME, de Chambéry.

1656 gard. : P. PACIFIQUE.

1666 gard. : P. DIÈGUE.

1678-79 gard. : P. AMÉDÉE, de Genève.

1681-82. gard. : P. THÉODULE, de Sion (?).

1685 gard. : P. SÉVERIN, du Grand-Bornand.

1690 gard. : P. THADDÉE, de Moûtiers.

» vic. : P. THÉODORE, de Vailly.

1695 gard. : P. ZACCHARIE, de Chambéry.

1714 gard. : P. BLAISE, de Thônes.

1744 gard. : P. MANSUET (TERRIER), d'Annecy.

1761 gard. : P. INNOCENT (DUMONET), d'Annecy.

» vic. : P. RODULPHE (Bontard), de Bonvillaret.

1762-64 gard. : P. INNOCENT, d'Annecy.

» vic. : P. SÉRAPHIN (Jean BURDIN), de Chambéry.

1764 gard. : P. DIÈGUE (Jean-Baptiste MUGNIER), de Vallières.

1764 vic. : P. PAUL-FRANÇOIS, de La Roche.

1765 gard. : P. DIÈGUE, de Vallières.

» vic. : P. ALEXIS (Pacoret), de Chambéry.

1766 gard. : P. THÉOPHILE (GARDET), de Chambéry.

» vic. : P. FORTUNÉ (Jean ALLARD), d'Hermillon.

1767-69 gard. : P. THÉOPHILE, de Chambéry.

» vic. : P. JÉRÉMIE (François MÉTRAL), de Montmélian.

1769 gard. : P. EXUPÈRE (François PRALET), de La Rochette.

1769 vic. : P. JÉRÉMIE, de Montmélian.

1770 gard. : P. JÉRÉMIE, de Montmélian.

» vic. : P. URBAIN (Guillaume FAVRE), d'Annecy.

1771 gard. : P. JÉRÉMIE, de Montmélian.

» vic. : P. BÉRARD (Rémy MONTAZ), de Montpascal.

1772 gard. : P. JÉRÉMIE, de Montmélian.

» vic. : P. FULGENCE (Michel MONTAZ), de Montpascal.

1773 gard. : P. ANACLET (François LACHENAL), de Chambéry.

» vic. : P. BÉRARD, de Montpascal.

1774-76 gard. : P. JEAN-PAUL (Laurent Blanc), de Pralognan.

» vic. P. EVANGÉLISTE (Pierre RAYMOND), de Boège.

1776 gard. : P. PIERRE-ANGÉLIQUE (Antoine BOCCON), d'Annecy.

» vix. : P. NORBERT (Jean-Bapt. BLANC), de Pralognan.

1777 gard. : P. JEAN-PAUL, de Pralognan.

» vic. : P. JULIEN (Joseph REVIL), de Chambéry.

1778 gard. : P. JEAN-PAUL, de Pralognan.

» P. MAURICE (Boniface VIVANS), de Poirin.

1779 gard. : P. JEAN-PAUL, de Pralognan.

» vic. : P. FRANÇOIS-NICOLAS (Nicolas-Marin SAIL-LET),
d'Annecy.

1780-82 gard. : P. MAURICE, de Poirin.

» vic. : P. FRANÇOIS-NICOLAS, d'Annecy.

1782 Gard. : P. MAURICE, de Poirin.

» vic. : P. CLÉMENT (Jean-Dominique CULLET), de Poirin.

1783 gard. : P. FRÉDÉRIC (Hyacinthe BOURGEOIS), de Montmélian.

1783 vic. : P. CLÉMENT, de Poirin.

1784 gard. : P. FRÉDÉRIC, de Montmélian.

» vic. : P. MARTINIEN (J.-F. ARNAUD), de Saint-André de Maurienne.

1785 gard. : P. FRÉDÉRIC, de Montmélian.

» P. PAUL (François-X. ARNAUD), d'Alby.

1786 gard. : P. HIÉROTHÉE (Thomas JOUVARD), de La Roche.

» vic. P. CANDIDE (Antoine GRINGET), de Rumilly.

1787-89 gard. : P. HIÉROTHÉE, de La Roche.

» vic. : P. JEAN-JOSEPH (Jean LABBAYE), de Chambéry.

1789 gard. : P. CANDIDE, de Rumilly.

» vic. P. JEAN-JOSEPH, de Chambéry.

1790 gard. : P. CANDIDE, de Rumilly.

» vic. : P. Anthelme (J.-F GRANGE), d'Annecy.

1791-92 gard. : P. JACQUES-MARIE (J.-F. VUAGNAT), de Belley.

1791-92 vic. : P. PIERRE-MARIE (P.-A. PERROUD), des Allinges.

IV. — PERSONNEL RELIGIEUX DU COUVENT DE SAINTE-CLAIRE, A MOUTIERS (p. 152) ⁸⁵⁴

11 avril 1682

Révérende Dame Claire de MARESTE DE LUCEY, abbesse.

Sœurs : Claire MEILLEUR,

Marguerite VORSIER,
Catherine CHAPEL,
Ursule EMPEREUR,
Françoise FIGUET,
Louise VARAMBON,
Marie-Victoire DE LA VILLANE,
Charlotte GAUD,
Gasparde-Bénigne DE GALLES,
Marie-Joséphine DE GALLES,
Françoise DE SEYSSEL,
Marie-Régis GUIGONIS,
Elisabeth GUIGONIS,
Anne DE SAINT-THOMAS,
Gabrielle CARRON,
Marie-Madeleine BOUVERY,
Marie-Cécile DEMAISON,
Angélique FERLEY,
Innocente VIGUET, toutes religieuses professes.

1 Mémoires pour l'Histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne et du Décanat de Savoie, recueillis et dressés par M. Besson, curé de Chapeiry, diocèse de Genève. A Nancy chez Sébastien Henault, 1759, in-4° de 506 p. — En réalité l'ouvrage fut imprimé par Jean-Baptiste Burdet, imprimeur à Annecy. Marc Cane, imprimeur à Moûtiers a donné une nouvelle édition des Mémoires en 1871.

2 Le nom Richermoz est déjà dans un parchemin de 1421. (Mém. Acad. Val d'Isère, nouvelle série, I, p. 8, note).

3 Un de ses frères, R. Maurice Richermoz, 1834-1913, était déjà prêtre depuis 1860. Trois de ses neveux et un petit-neveu devaient aussi plus tard devenir prêtres et deux de ses nièces entrer dans la Congrégation des Religieuses de Saint-Joseph de Moûtiers. (A. V. I., nouvelle série, I, pp. 276, 296, 297, 298, 304, 305.)

4 Pour plus de détails, voir A. V. I., nouvelle série, I, p. 292.

5 Publié après la mort du chanoine Richermoz, ainsi que les deux suivants.

6 Nommé membre effectif de cette Société le 28 mars 1884, il en devint secrétaire-adjoint le 19 février 1889, et secrétaire perpétuel, le 24 novembre 1898. Sauf pendant une interruption de quelques mois, 28 novembre 1905-20 mars 1906, il le fut jusqu'à sa mort.

7 M. Richermoz, dit l'Ami du Clergé, a apporté à la traduction de cet ouvrage toute la dextérité d'une plume très exercée, fidèle et élégante.

8 In-8° de 507 pages, impr. de la Manufacture de la Charité, Montpellier. En vente chez M. le chanoine Emprin, à Moûtiers (Savoie).

9 Eusèbe de Césarée, dans un passage cité par MÉTAPHRASTE (Sermo de SS. Petro et Paulo), dit que saint Pierre évangélisa personnellement les Gaules et même la Grande-Bretagne. Mgr Duc (Hist. de l'Eglise d'Aoste, 1 p. 10) estime, à ce propos, que d'Aoste, où une tradition populaire le fait passer, saint Pierre gagna Genève en suivant la route du Mont-Joux (Grand-Saint-Bernard), et le bourg qui porte le nom du Prince des Apôtres, sur le versant suisse du col, rappellerait, d'après le savant évêque d'Aoste, le souvenir de son passage. Si cette conjecture, tirée des noms de lieu, avait réellement quelque valeur, on pourrait peut-être la retourner en faveur du Petit-Saint-Bernard. Outre que, sur le chemin qui y conduit, on rencontre,

au sortir d'Aoste, un autre bourg de Saint-Pierre, l'église de Séez, sur le versant français, dédiée à saint Pierre, serait, dans l'hypothèse, un souvenir du passage du premier Pape ; et l'on en pourrait dire autant de celle de Chevron, située à l'extrémité opposée du diocèse actuel de Tarentaise, et placée sous le même vocable, où saint Pierre aurait pu s'arrêter, avant de s'engager dans le col de Tamié pour se rendre à Genève.

10 Nous ne mentionnerons ici que pour mémoire la prétendue arrivée dans notre pays d'une colonie de chrétiens lyonnais sous la conduite du gouverneur Sempronius, en l'an 203. On sait maintenant que l'antique manuscrit de la famille de Villarémond, où ce fait se serait trouvé consigné, n'a jamais existé que dans l'imagination de l'avocat A. Reymond, à l'appui d'un récit fantaisiste, inventé par lui de toutes pièces pour l'honnête amusement en même temps que pour l'instruction de ses enfants. Nous attacherons par contre quelque importance à un fait historique qui se rapporte à ce sujet et qui n'a peut-être pas été assez remarqué. On tient communément que saint Martin de Tours (316-397), lorsqu'il voulut revoir son pays de Pannonie, passa par le pays des Ceutrons et par le col actuellement connu sous le nom de Petit-Saint-Bernard. C'est ce qui expliquerait le nombre considérable des églises paroissiales qui lui sont dédiées dans le diocèse de Tarentaise. Or pour que le passage du grand thaumaturge y ait produit une aussi profonde impression, encore vivante lorsque, plus tard, ces églises furent construites, il faut supposer que ce pays était, en partie du moins, déjà chrétien.

11 Un Domitianus ou Donatianus souscrivit, comme évêque de Forum Claudii, au concile tenu à Rome, en l'an 313. Mais il n'est guère possible qu'il s'agisse ici du Forum Claudii (actuellement Aime) de Tarentaise. Le P. Gams (Series episc. eccl. cath., p. 738) place ce Forum Claudii à Orbo, province de Viterbe.

12 U. CHEVALIER, Reg. Dauph., 1, p. 43 ; Mansi, VIII, 226.

13 « De Tarantasia vero legatio facta est ad Sedem Apostolicam ; et quidquid per pontificem Romance Ecclesiæ definitum fuerit hoc teneatur » (A. WERMINGHOFF, Concil. ævi karol. I, p. 167).

14 V. notamment les bulles de Pascal II et de Callixte II (U. CHEVALIER, Reg. Dauph. 1, col. 459, 478 et 550).

15 BESSON, Mém., pr. 33 ; MIGNE, Patr. lat. cc, p. 870. On voit par les termes de la bulle que cette décision ne faisait que confirmer une situation de fait déjà existante : « sicut hactenus fuisse dignoscitur ». On ne sait à quelle époque cet état de choses avait commencé à s'établir.

16 V. le bref du Pape Nicolas I à Saint-Addon, archevêque de Vienne, vers l'an 867 (BESSON, Mém., p. 189).

17 Aoste avait elle-même, dans l'intervalle, été soustraite momentanément à la juridiction de l'archevêque de Tarentaise pour être rendue à Milan, son ancienne métropole. Mgr Duc (.op. citi 1 p. 213) place ce fait un peu après l'an 863. Quant au retour sous la dépendance de Tarentaise, il n'eut lieu qu'après l'an 969 (Ibid., p. 259).

18 Notes de M. l'abbé Tremey.

19 Archives de M. le baron du Verger.

20 Acad. Salés., XXII, 68. — Nous avons noté plus haut que Thomas de Sur servit d'auxiliaire à Jean-Louis de Savoie, avant d'être lui-même placé sur le siège archiépiscopal de Tarentaise).

21 P. Jacques FODÉRE, Narr. hist. et topog. des couvents de l'ordre de S. François, etc. Lyon, 1619, p. 803.

22 F. RABUT, Obit. des min. convent. de Chambéry, Soc. sav. d'hist. t. VI.

23 Id.

24 Id.

25 Arch. de M. Tremey.

26 Arch. comm. GG. 1.

27 Arch. comm. de Champagny.

28 BESSON, Mém. eccl., p. 219.

29 Id., Op. cit., p. 146. — Le même Mgr Benoît-Théophile, avait précédemment envoyé, le 26 mai 1639, des lettres de coadjutorerie avec future succession à Charles-Auguste de Sales, qui les refusa (Dom MACKEY, dans Acad. de Savoie, 4^e sér., XI, 33).

30 On trouve ailleurs : Ant. de Moris a Sancto Felice ; il dresse sous ce nom un vidimus des franchises de Moûtiers, 12 mai 1437 (A. par. Montgir.).

31 C'est peut-être Pierre de Marnix (Vid. sup.)

32 Peut-être l'ancien prieur de S. Victor de Genève, plus tard emprisonné au château de Chillon ; ou bien un autre François Bonivard qu'on trouve official en Maurienne en 1546 (Soc. d'hist. de Maur., IV, 193).

33 Il avait renoncé à sa charge de vicaire général en même temps qu'à sa dignité de prieur-doyen du Chapitre, en 1619. Mgr Germonio le reprit après la mort d'Augustin Cusse.

34 Le vie. capitul. titulaire était L. Empioz.

35 Il était alors chanoine de S. Claude et ne résidait pas dans le diocèse ; on ne peut donc voir en lui qu'un vicaire général honoraire.

36 Fut prêtre d'honn. jusqu'à la mort de Mgr Milliet de Challes, en 1703. Le siège archiépiscopal resta ensuite vacant jusqu'en 1727.

37 Fut prêtre d'honn. jusqu'à la mort de Mgr Milliet d'Arvillard. Etais chan. depuis 1736.

38 Vacance du siège archiépiscopal de 1744 à 1749.

39 Il était alors recteur de la chapelle résidentielle de Saint-Jérôme, à Saint-Sigismond et avait du être dispensé temporairement de la résidence par l'archevêque.

40 BESSON, Mém. eccl., pr. 11. — Nous gardons, pour ces deux dignitaires, l'ordre suivant lequel ils sont mentionnés par la charte en question, où le doyen est nommé avant tous les autres témoins, alors que le prévôt ne paraît qu'en dernier lieu, après de simples chanoines.

41 Guillaume et Villelme sont probablement deux noms, légèrement différents, d'un seul et même personnage.

42 Probablement le même que le Guidbert nommé plus haut, en 1139.

43 Il l'affirme expressément dans son règlement de 1170 (BESS., pr. 32).

44 Voir la bulle, citée plus loin, d'Eugène III (BESS., pr. 22).

45 BESS., pr. 22 et 37.

46 Règlement et partages de 1170 (BESS., pr. 32).

47 Nous mettons en italique, dans les notes qui vont suivre, les noms qui ne figurent pas dans les listes correspondantes de Besson. Pour les autres nous donnerons simplement les dates proposées par cet auteur sans indiquer les documents qui les lui ont fournies. Nous citerons seulement les sources quand il s'agira de dates nouvelles, ayant pour effet d'étendre la durée des fonctions des personnages en question.

48 Nous avons supprimé intentionnellement le nom de Ponce qui aurait été d'après BESSON (p. 224), le premier prieur, en 1140. En effet, la Gallia Christiana, dans le texte donné par elle de la charte citée par BESSON, fait de ce Ponce un prieur de Lausanne. D'autre part, le chapitre régulier de Tarentaise n'existait pas encore en 1140.

49 Il est possible que Bernasius ait été une lecture fautive pour Bernardus.

50 Nous plaçons ici le sacristain mentionné à la fin de la liste de la période précédente. Son nom ayant été inséré dans l'obituaire du Chapitre régulier (Ac. v. d'Is. Mém., II, 467), on peut en conclure qu'il fit partie de ce même chapitre.

51 Se confond probablement avec Nicolas Bonusdies, qui fut présent à la donation du 3 mars 1160 en faveur de l'église de Saint-Alban, mais auquel cependant on ne donne pas la qualification de sacristain.

52 Il resterait à mentionner les chanoines chantres, mais nous n'en avons pu découvrir aucun qui ait appartenu à cette deuxième période. Au reste, Besson (p. 230) fait observer que la « chantrerie » ne constituait d'abord qu'un simple office ; elle ne devait être érigée en personnat qu'en 1347.

53 Dans l'acte cité, Pierre et Anselme ne portent pas la qualification de chanoines mais nous croyons qu'ils l'étaient, étant nommés entre des prêtres ainsi expressément qualifiés. Les quatre premiers devaient être des survivants de l'ancien chapitre. Quant à Aymon et Borno, leur nom est précédé de la qualification frater, ce qui laisse croire qu'ils représentaient l'élément régulier du nouveau chapitre.

54 Uldricus Marcus n'est pas qualifié chanoine, non plus que les deux suivants, mais l'archevêque avait fait remarquer, dans le corps de l'acte, qu'il agissait en présence et du consentement des chanoines de son église de Saint-Pierre.

55 Humbert et les deux précédents furent présents à l'acte de partage de 1170 entre la mense archiépiscopale et le chapitre, dont ils avaient, ainsi qu'il est dit dans l'acte, fait partie à une date antérieure (V. BESSON, pr., 32).

56 M. de Foras l'insère dans sa généalogie de la maison de Chignin, mais sans le rattacher à aucun ascendant. V. ce que nous avons dit plus haut (p. 9) au sujet de l'archevêque Bernard.

57 Le futur pape Innocent V.

58 Les plaintes du Pape, dans la bulle qui va être mentionnée, sont exprimées d'une manière assez vague. Les termes du décret du cardinalat de Saint-Ange dont il va être question, « Tarentasiensem ecclesiam in temporalibus depressam ac collapsam », laisseraient supposer que les chanoines s'étaient surtout rendus coupables de négligence dans l'administration des biens de leur église.

59 Ce fut probablement le commencement de la communauté des prêtres de Saint-Pierre dont nous parlerons plus loin.

60 Ceci visait évidemment les « distributions » quotidiennes.

61 On trouvera les noms de quelques-uns de ces chanoines dans la liste dressée plus loin pour la période suivante.

62 C'est l'expression dont se sert Alexandre IV dans la bulle dont il va être parlé.

63 Bien que la transaction n'eût rien réglé sur ce point, l'usage introduisit dans la suite une unification analogue dans les processions, où les membres des deux chapitres marchaient confondus, sans autre rang de préséance que celui de leur ancienneté (Notes man. du chanoine Duverger, Arch. Duverger.)

64 Le Doyen paraît avoir disparu au cours du XIV^e siècle.

65 Nous rappelons que les dates non accompagnées de références sont empruntées à l'abbé Besson.

66 Besson (p. 224) note que le prieur était en voyage outre-mer en 1257 ; il est possible que le prieur d'alors fût déjà ce même Villerme.

67 L'existence de ce prieur nous paraît douteuse. Besson le donne comme présent à des actes de 1283 et de 1284 ; or il se trouve que le prieur mentionné par ces deux actes, suivant le texte même de Besson (pr. 66 et 67) s'appelle Ponce. Nous ne savons si Besson mérite plus de créance lorsqu'il fait mourir un prieur du nom de Pierre vers 1288. Ce prieur aurait été bien peu de temps en fonctions.

68 Nous ne mentionnons pas Sichalem, qui aurait été prieur en 1318 (Ac. V. d'Is., Doc. II, 37). Nous croyons que Sichalem est une lecture fautive pour Nicholas.

69 On trouve plus souvent Terrail. Était déjà prieur de Marthod en 1110 (PONCET Marth., p. 10), et probablement dès lors prieur de Tarentaise, les deux prieurés paraissant avoir été unis dès cette époque.

70 Décédé en 1483 ou 1484 (Chan. Et. Duc, Prieuré de Saint-Gilles).

71 La date 1482 (A. V. d'Is., Doc. III, 5) est fautive.

72 Encore prieur de Marthod en 1523 (PONCET, op. cit., 10).

73 Le chan. Duc ajoute que cette provision fut faite du consentement de Jacques-Guy Vulliet, bénéficiaire désigné de la résignation précédente, en faveur duquel le nouveau commendataire ne devait pas lui-même tarder à résigner.

74 Besson (p. 228) donne la date 1339 en constatant qu'elle ne s'accorde pas avec celle qu'il vient de donner pour le prédécesseur. Nous verrons plus loin que Bert. de Bertrand était chantre en 1347, et l'on sait déjà qu'il devint prieur en 1349 ; il a pu dans l'intervalle occuper la dignité intermédiaire et la résigner en 1349.

75 Nous supprimons la première date, 1354, donnée par Besson, vu qu'elle est démentie par celle que nous venons de donner pour A. de Villarfouchard. — M. de Foras (Arm. I, 191) identifie ce Phil. de Bertrand avec celui qui a déjà paru plus haut.

76 Le nom Ambrosii, que Besson ne donne pas, nous a été fourni par le document cité de 1426.

77 Auparavant prieur de Bellentre, devint sacristain par permutation, peu avant la date indiquée.

78 Avait déjà obtenu précédemment la sacristie par résign. d'Ant. Buisson, mais avait été débouté, dans l'intervalle, par Pierre Prévôt (BESS., p. 229).

79 Contrairement à Besson, qui écrit Pelletaz, nous orthographions ainsi son nom d'après sa signature au bas de la délib. cap. du 2 fév. 1593.

80 Besson place sa mort au 4 janv. 1600, mais il avait dû résigner la sacristie avant cette date.

81 Auparavant doyen de la Chambre, dioc. de Maurienne, il avait été reçu chan. régul. par délib. capit. du 19 déc. 1600 (Arch. Ev.) et probablement pourvu de la sacristie peu après. Il la garda après la sécularisation (1605) et jusqu'à sa mort, 3 janv. 1626 (EMPRIN, Les Seign. chan. dans Ac. V. d'Is., Mém. VIII, 360).

82 La chantrerie fut érigée en personnat avec préséance, le 20 av. 1347, par l'archev. Jean de Bertrand, qui lui unit la cure de Saint-Martin de Belleville (BESS., p. 230). Cette même cure en fut détachée plus tard pour être unie à la sacristie.

83 A identifier peut-être avec Ant. de Villarfouchard, sacristain en 1350 et 1356.

84 A identifier peut-être avec celui de 1361 : il avait probablement résigné sous réserve de retour.

85 Il est fort possible qu'Antoine se confonde avec Nantermet. L'acte cité du 12 juin 1393 porte bien Nantermet.

86 Le Jean Reverdi, donné par Besson (p. 230) comme chantre en 1460, n'a probablement jamais existé.

87 Nous inscrivons ce nom sans sa date, M. de Foras ne l'ayant pas lui-même précisée. Il nous a paru qu'on ne pouvait mieux le placer que dans le vide que laissent peut-être subsister les dates données pour Math. de Beys et Ant. de Sur.

88 Le chan. Duc l'appelle par erreur Ant. de Sourd.

89 L'auteur cité dit que Ant. de Poldo, alors curé d'Anthey, dioc. d'Aoste, permuta, le 24 déc. 1496, sa cure avec « Antoine de Sourd, chan. de Saint-Augustin, chantre de l'église de St-Pierre de Moûtiers » ; mais la permutation a pu porter sur un autre bénéfice possédé par ce dernier. Aussi n'osons-nous pas donner comme certain le passage d'Ant. de Poldo à la « chantrerie ». S'il fut chantre, ce ne fut pas pour longtemps, puisque, selon Besson, Ant. de Sur l'était de nouveau en 1503.

90 Ici le chan. Duc dit expressément qu'Ant. Bianquin était « chantre et chan. de Saint-Pierre de Moûtiers.

91 Même observation que pour le précédent. Ant. de Sur aurait donc été chantre à trois reprises différentes. Bien que peu ordinaires, ces possessions successives d'un même bénéfice ne sont pas sans exemple. On s'en ménageait quelquefois la possibilité en résignant le bénéfice sous réserve de « retour ». Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas cru devoir négliger les indications du chan. Duc, qui ne contiennent aucune évidente contradiction.

92 Le Tortollier de BESSON (p. 230) résulte d'une lecture fautive. Le registre des opt. capit. (Arch. Ev.) mentionne, le 26 oct. 1546, un chanoine nommé Michel Mollier, et le procès-verbal du 30 août 1552 (Ibid.), dit expressément que Jean Lelvan est devenu chantre par décès du sieur Mollier.

93 Nous n'osons pas contester cette résign. affirmée par Besson, mais Ant. Bavozy n'a sûrement pas occupé longtemps la chantrerie, puisque nous y voyons bientôt reparaître Jean Lelvan.

94 A cette même transact. intervinrent Pierre de Bellentre, Pierre d'Aime, Humbert de Montmayeur et Pierre de Conflens, restes de l'ancien chapitre régulier dont on a lu les noms plus haut. — Cet Aymon Lay se confond probablement avec Aymon d'Aigueblanche, également nommé plus haut, comme membre de l'ancien chapitre dès 1224.

95 Se confond peut-être avec le chan. Jean de la deuxième période.

96 C'est peut-être ce même Villelme de la Saulce qui est porté, sous le nom de D. (dominus) Villelmus Salsa, avant un chan. de Saint-Pierre, comme prés. au test. de l'archev. Aymon, en 1296 (BESS., pr. 71).

97 Sa qualité de chanoine, non expressément énoncée, nous paraît résulter avec assez de probabilité de certains indices du document.

98 Peut-être le même que Gontier de Cornillon.

99 Le prieuré de Marthod était uni au chap. rég. (BESS. pr 57) ; il fut plus tard annexé à la prébende du prieur.

100 Différent de Jacques de Salins, nommé ci-devant.

101 Se confond très probablement avec le précédent.

102 Se confond probablement avec P. Bourerice mentionné plus haut.

103 M. de Foras le donne comme chan. rég. sans préciser la date. Celle que nous donnons se rapporte à l'acte par lequel il résigne le rectorat de l'hôp. d'Ugine (Soc. Sav. 'arch. t. 35, p. LXXX).

104 Probablement François de Cornillon, qui était aussi, vers la même époque chan d'Aoste (Mgr Duc, Aoste, IV, 417).

105 Le recueil cité porte 1456, mais nous croyons, d'après la place donnée à cette mention, qu'il faut lire 1466.

106 La qualifie. de chanoine, qui ne lui est pas donnée dans l'acte cité, lui est attribuée dans un tableau généal. de la famille (Arch. Duv. de Blay).

107 Il est qualifié « venerabilis religiosus vir », titre que les actes publics du temps donnaient aux chanoines réguliers.

108 Dans l'intervalle, il avait été promu à la chantrerie, mais il l'avait ensuite résignée.

109 La date 1662 (Ac. V. d'Is., Doc. II, 43) est évidemment fautive ; aucun chanoine de ce nom n'a vécu au XVII^e siècle.

110 On le trouve ailleurs sous le nom de Cl. Gonteri.

111 Se confond probablement avec Cl. Gontheret.

112 Suivant note Excoffier apoth., qui a fourni la cire pour son enterrement (Arch. Duv. de Blay). BESSON (p. 219) lui donne le prénom d'Aynard.

113 Nous inclinons à croire qu'il fallait lire Puencet.

114 La date 1558 (Ac. V. d'Is., Doc., II, 39) est fautive.

115 N'était encore que prêtre bénéficiaire à Saint-Pierre, le 22 avril 1574 (rente comt P. Bertellin not. ; Arch. de famille de M. l'abbé J.-P. Borrel).

116 A l'archidiaconat fut unie, en 1347, la cure de Sainte-Foy, remplacée par celle d'Aime, en 1361 (Arch. par.). Celle-ci en fut elle-même disjointe en 1427, époque où lui fut substitué un simple droit de cavalcade, c'est à dire le droit, pour l'archidiacre, de se faire héberger tous les ans, pendant huit jours, lui et une suite de deux personnes, par le curé d'Aime. Ce droit donna lieu, vers la fin du XVII^e siècle, à un long procès. Il subsistait encore, en droit, aux approches de la Révolution, mais il se trouvait réduit, en fait, à une contribution pécuniaire dont nous ne connaissons pas exactement le chiffre.

117 Premier archidiacre, pourvu en 1252, pendant la période précédente ; on peut supposer qu'il vivait encore au moment où les chanoines séculiers furent attachés à l'église de Sainte-Marie, et qu'il y conserva son personnel, devenu le premier du chapitre séculier.

118 Mentionné comme décédé dans le testament de l'archevêque Rodolphe, 6 des ides d'avril 1270 (BESS., pr. 63). L'archevêque prescrit la vente de la maison que ledit André avait possédée près de l'église du prieuré de Saint-Martin.

119 Une note du chanoine MILLON (Arch. Tremey) le fait archidiacre en 1263 ; il le fut probablement jusqu'en 1266, où il fut fait évêque d'Aoste.

120 Devenu évêque de Sion, il testa le 12 nov. 1271 (GREMAUD, op. c., II, 184). Parlant de ses dettes, il dit que celles de Tarentaise pourront être payées au moyen des fruits de sa prébende archidiaconale de Tarentaise. Cette remarque laisse supposer que le testateur était encore archidiacre à cette époque.

121 D'après la place que lui donne Besson, entre Rodolphe, décédé le 24 mai 1274 (Mgr Duc, op. c., II, 434) et Nicolas de Bersatoribus.

122 On le trouve effectivement relevant les chanoines de Sion d'une sentence d'excommunication, le 30 déc. 1282 (GREMAUD, op. c., II, 311).

123 Les dates non accompagnées de références sont tirées de l'ouvrage de BESSON. Nous n'avons pas maintenu ici la première date, 1279, proposée par ce même auteur, parce qu'elle est en contradiction avec ce qui précède.

124 Nous modifions ici la liste de BESSON. Cet auteur (p. 232) place Aimon de Serraval après Guillaume, dont il aurait été le neveu. Or Aimon fut fait chanoine-comte de Lyon en 1307, tandis que Guillaume ne le devint qu'en 1319 (Abbé VACHAT, Les anciens chan. comtes de Lyon, Lyon, Vitte, éd. 1897). Nous supposons donc qu'Aimon de Serraval, devenu archid. après la promotion d'Amblard au siège de Maurienne (1301 ou 1302) résigna l'archidiaconat à Emile de Serraval, auquel se rapporterait la date 1313, appliquée par Besson à Guillaume, et que celui-ci enfin, successeur d'Emile, était archid. en 1318.

125 Voir la note précédente.

126 Il est possible que de Pravalle ait été mal lu pour de Serravalle, mais alors ce serait un second Aimon de Serraval, distinct de celui que nous avons nommé plus haut.

127 Besson l'appelle à tort Jean Sordain et le fait encore archid. en 1340.

128 Le chan. Millon (Arch. Ac. V. d'Is.) le porte déjà présent, comme archid., à l'investiture de noble Jean de Cornillon, 1^{er} nov. 1345. Il faudrait donc avancer légèrement la date 1347, donnée par Besson pour Hugues de Montmayeur.

129 Ce sont les dates proposées par Besson, mais on le trouve déjà qualifié archid. dans un test. du 1^{er} août 1344 (A.com. Moût. GG, 4). Il se confond donc certainement avec le précédent.

130 Besson donne ici la date 1365, qui, d'après ce qu'on vient de voir, doit être légèrement reculée.

131 Dans une note dont il n'indique pas la source, l'abbé Bonnefoy (A. Trem.) le donne déjà comme archid. prés. à un acte d'affranch. du 22 oct. 1372.

132 C'est lui évidemment que Besson a voulu mentionner sous le nom de François Lurmout et qu'il fait encore archid. en 1429.

133 Vivait encore le 1^{er} nov. 1497, mais l'acte qui le mentionne le qualifie seulement chapelain de Sainte-Marie (A. c. des Allues).

134 Avait résigné l'archidiaconat avant d'être promu à l'épiscopat, puisqu'il ne devint évêque de Belley qu'en 1576 (P. GAMS, Series episc. eccl. cath.)

135 L'expression « église métropolitaine » semblerait désigner l'église de Saint-Pierre, mais on sait, d'autre part que Pant. Blanc était du chap. de Sainte-Marie.

136 Etait en même temps chapelain de l'archevêque, et devint dans la suite archid. puis évêque de Sion.

137 Raymond et les trois précédents possédaient, en 1270, les quatre prébendes presbytérales (BESS., pr. 61).

138 Possédait, en 1294, une des prébendes diaconales (BESSON, pr. 69).

139 Probabl. déjà chan. quand il fut prés. à l'accord entre l'archev. et les bourgeois de Moûtiers, 6 cal. de juin 1278 (Ac. V. d'Is., Doc. 1, 19).

140 Mentionné, sous le nom de Rondet de Br., comme ch. sous-diacre, près. au régl. de l'archev. Aymon, 1294.

141 Lecture douteuse, par suite du mauvais état du document.

142 Sa qualité de chanoine séculier résulte de l'acte suivant.

143 Etait déjà vic. en 1502 (A. Trem.).

144 Se confond probabl. avec Nicod Fine, de la famille des nobles Fine dits Pulmat ou Prumat, de Salins (V. supr.)

145 Non mentionné dans l'acte, sa qualité de chanoine paraît résulter de la place qu'il occupe, entre un chan. sécul. et l'official.

146 Cette sentence est rappelée, sans précision de date, dans un arbitr. du 10 juin 1342. La date 1315 est celle d'un acte où il est nommé comme témoin, sans être cependant, en cet endroit, expressément qualifié chanoine.

147 Sa qualité de chan. est attestée par une note écrite au dos d'une des quittances.

148 Les considérations que nous venons d'exposer sont tirées de la bulle même de Paul V (Ac. V. d'Is., Doc., 1, 26).

149 La célébration des saints offices ne devait pas pour autant être supprimée à Sainte-Marie. La bulle pontificale précisait que le chapitre déléguerait alternativement l'un de ses membres, pour y célébrer les offices paroissiaux et réciter les heures canoniales, avec le concours de six prêtres à prendre parmi les anciens chapelains de Sainte-Marie, et, au besoin, parmi ceux de l'église métropolitaine.

150 Nous ne ferons guère ici que reproduire le travail de M. l'abbé Jos.-Marie EMPRIN (Les Seigneurs chanoines, dans Ac. de la Val. d'Isère, Mém., t. VIII), en y ajoutant, de loin en loin, quelques précisions de dates.

151 Il garda son titre de prieur. Le titre de doyen fut porté pour la première fois par son successeur.

152 Frère de Joseph et de Xavier.

153 C'est la date de l'acte Pavillet not. (Arch. hôp. Moût.) par lequel le vén. Chapitre consent à sa nomination. Cette nomin. a dû être faite peu auparavant. Il y a donc lieu, croyons-nous, de rectifier la date de 1606 proposée par M. EMPRIN (Ac. V. d'Is., Mém., VIII, 430).

154 Les irrégularités causées dans l'administration du dioc. par la peste et par la vacance du siège firent probablement ajourner son remplacement.

155 Soit que le vén Chapitre y ait mis opposition, soit pour toute autre cause, il ne paraît pas avoir été institué.

156 Il était, lors de la visite du 3 déc. 1633, recteur de la chap. de N.-D., église de la Bâthie, laquelle chapelle était unie à la prébende théologale.

157 M. Emprin (op. c.) le fait théologal depuis 1630, trompé, sans doute, par une allégation mal interprétée du manuscrit du chan. Duverger. Celui-ci mentionne bien que Jean Frisat mourut en 1630, et qu'il fut remplacé par Thomas de Loche « qui a eu ensuite la théologale », mais il résulte plutôt de là que Th. de Loche n'eut pas la « théologale » dès l'année de sa promotion au canonat.

158 « Duent » (Ac. V. d'Is., Mém. VIII, 342) est une « coquille » ou le résultat d'une lecture défectueuse.

159 Peut-être parce qu'il ne possédait pas, alors, le grade de docteur en théologie qu'exigeait la charge théologale. Un cas analogue se produira plus tard. C'est probablement pour l'acquérir qu'on le voit entrer, le 27 nov. 1658, au Séminaire de Saint-Sulpice, d'où il sortit le 10 juin suivant (Arch. Tremey ; papiers du chan. de Saint-Sulpice).

160 V. la note ci-dessus.

161 Sans en avoir la preuve certaine, nous le déduisons de ce fait que J.-Augustin Cusse, qui était pénitencier, avait été son successeur comme chanoine.

162 Il était piémontais d'origine. L'acte le mentionne sous le nom de Custus (en ital. probabl. Custo). Nous avons conservé à son nom la forme sous laquelle il a été connu jusqu'ici (V. J.-M. EMPRIN, Les Seign. chan.).

163 Fut, comme chan., le successeur de J.-Aug. Cusse.

164 Son remplacement fut probablement notablement retardé.

165 On ne saurait faire remonter, avec M. Emprin, sa nomination à 1630, soit à cause de ce qui vient d'être dit de la présentation de Martin Bérode, soit parce que J. Péronel était encore curé de Saint-Vital lors de la visite du 23 juin 1633.

166 La nomination aux canonicats vacants en décembre appartenait au Chapitre. Janus Péronel fut donc probablement remplacé aussitôt.

167 N'avait pas encore reçu ses bulles le 13 fév. 1747 (A. dép., C, 873.)

168 Les dates sont tirées pour la plupart du manuscrit du chan. Max.-Jér. Duverger (Arch. Duv.), complété par les notes de M. l'abbé Emprin (Les Seign. chan., dans Ac. V. d'Is., Mém. VIII, 335). A propos des dates de promotion, il faut noter que le chanoine Duverger la fait concorder, pour chaque chan., avec la date du décès du prédécesseur, tandis qu'il a pu y avoir, quelquefois entre l'une et l'autre un certain écart. Nous rectifierons, lorsque nous aurons les données voulues pour le faire.

169 Le man. Duverger l'appelle Jean.

170 Est encore présent à une quittance Pavillet not., le 10 juil. (A. c. Moût.).

171 Passe encore un accens. Pavillet not., le 1^{er} fév. (Et. Trésallet).

172 Passe une oblig. Pavillet not., le 9 avril (A. hôp. Moût.)

173 Le manuscrit Duverger l'appelle, par erreur, Et. Noël.

174 Prend encore part à la quitt. capitul. Pavillet not., du 10 juill. (A. com.Moût.)

175 Il était piémontais et s'appelait, de son vrai nom, Jean Camino (quitt. cap. Pavillet not., 10 juil. 1617). Nous lui avons laissé le nom qu'il porte dans le man. du chan. Duverger.

176 On trouve dans certains actes de Chinin ou encore de Chignin. Il fut plus tard doyen de Sallanches.

177 Nous lui rendons son vrai nom (quitt. Pavillet not., 10 juil. 1617 ; A. c. Moût. V. aussi Ac. V. d'Is., Doc. 11, 41).

178 Encore qualifié chan. dans un acte Clavel not. du 14 mars (Et. Trésallet).

179 On trouve aussi Blesey et Blésex.

180 Le man. Duverger dit : en 1653 ; mais on trouve un acte Bruet not., passé par ses héritiers, le 3 juil. 1652 (Arch. du Greffe de Moûtiers).

181 Est encore parrain à Saint-Oyen le 20 mai (Reg. par.).

182 Cette date du manuscrit Duverger doit être rectifiée. Fr. Curbilliand, auparavant curé de Saint-Martin de Belleville, y signe encore aux registres le 16 déc. 1631, et son successeur n'y fut nommé que le 6 nov. 1633 (Reg. par.).

183 C'est la date du décès de son prédécesseur. Son successeur à la cure de Saint-Paul n'y commence ses registres que le 2 juil. 1635.

184 Date approximative (v. la note précédente). Il représente le Chapitre à la visite de Marthod, le 23 juin 1633.

185 Date approximative, d'après le décès du prédécesseur.

186 Encore mentionné comme vivant par un acte d'accens. Monard not., du 5 juin (A. Ev.).

187 On a vu précédemment (p. 78) qu'il était encore curé de Saint-Vital le 23 juin 1633.

188 Encore chan. du Saint-Sépulcre d'Annecy à la visite du 10 mai 1633.

189 Un acte de fondation pour la confrérie de Saint-Joseph de Moûtiers du 23 nov. 1634. (Arch. hôp. Moûtiers) le qualifie simplement prêtre de Chevron.

190 Date du décès du prédécesseur, comme précédemment.

191 Le manuscrit Duverger le fait, à tort, mourir en 1632, et lui donne pour successeur Cl. d'Anthon. Celui-ci remplaça peut-être Jean-Phil. Bellon, dont la démission pourrait se placer vers cette date.

192 Est présent à un acte d'accens. Gabriel not. du 31 mai 1645. Le man. Duverger est donc dans l'erreur quand il le fait mourir en 1644.

193 Le man. Duverger ne mentionne pas la date de son décès ou de sa démission.

194 Figure encore comme chan. dans un acte Bernard not. du 25 janv. 1647 (Et. Trésallet). M. de Foras tend à l'identifier avec Mess. d'Arenthon, qui était plébain de Thônes en 1649.

195 Devint alors chan. de la collégiale d'Aîx (Ac. de Sav., 4^e sér. VII, 541).

196 On le trouve rect. de l'église des Savoyards, à Rome, en 1647 (DE FORAS dans Ac. Chablais, 11, 95), mais il avait gardé son canonicat.

197 Est qualifié chanoine dans un test. Gudinel not., du 3 août 1651 (A.com. Moût.). Il faut donc avancer au moins de deux ans le décès de Guil. Roche, auquel le man. Duverger le fait succéder.

198 Est qualifié chanoine dans un acquis Gudinel not. du 15 mai 1654 (A.com. Moût.) et dans un acte de bapt. à Aigueblanche, 11 oct. 1654. Il mourut assassiné sous les cloîtres de Sainte-Marie.

199 Par acte Moris not. (Et. Trésallet).

200 Nous supposons que sa démission fut motivée par sa nomination au prieuré du Saint-Sépulcre d'Annecy, dont il fut pourvu par bulles du 9 fév.

1660 (Rev. Sav., 1886, 355 note). Au reste, son successeur, Philibert Arnaud, ne fut pas chan. avant 1660.

201 Figure encore comme prêtre choriste à Saint-Pierre dans un acte Gabriel not. du 19 déc. 1659 (Arch. Ev.).

202 Nommé d'abord à la place de Janus Ducrest, théol., il avait dû résigner entre les mains du Pape, parce qu'il n'avait pas le grade de doct. en théol., requis pour cette prébende. Nous pensons qu'il remplaça, en cette même année, Jean Vésy, auquel le man. Duverger ne donne pas de successeur.

203 Suivant un acte Hoste not. du 28 mars 1708 qui mentionne son décès (Et. Hybord). Il vivait encore certainement le 18 juil. 1703 (acte Hoste not. Et. Hybord-Boch).

204 Nous ne tenons pas compte d'une quittance que « Mess. André Blanc, chan. de la métropole de Tar. », aurait passée à l'archev., le 11 juin 1674, parce que cette date nous paraît fautive. La quitt. est mentionnée (Ac. V. d'Is., Doc., 1, 684), après l'inventaire des meubles du chan. J.-P. Perrot, décédé en 1683. Or les pièces paraissent énumérées par ordre de date. Il faudrait donc lire, non pas 1674, mais 1684.

205 On trouve aussi Gombert-Guérin. Le man. Duverger l'appelle Garin.

206 Certains actes l'appellent Delachenal.

207 C'est la date donnée par le man. Duverger, mais on le trouve déjà qualifié chan. dans un acte pour la chap. de Saint-Jean l'Evang., dans l'église du Bois, le 19 nov. 1691 (Et. Trésallet) et dans un acte Cartanas not., du 13 mai 1694 (Papiers de M. Emprin, provenant du Château de la Motte). Nous croyons que ce fut Jean-Cl. Dumurger qui remplaça Guy Vulliet, en 1690, et que Pierre-François Millet d'Arvillard fut seulement promu chan., en même temps que chantre, après la mort de Claude de Landes de la Villane, en 1696.

208 On trouve aussi Sylvoz et Sylve.

209 D'après son acte de résignation. Le man. Duverger ne mentionne pas sa promotion au canonat. A peut-être remplacé Pierre-François Guérin, qui a dû décéder vers 1705 ou 1706.

210 Devint alors prévôt de la collégiale d'Aiguebelle. Plus tard abbé de Sixt, il mourut en 1749 (Fr. MUGNIER, Les Savoyards en Angleterre, p. 279).

211 Acte Nie. Marion not., 7 nov. 1707 (Et. Hybord-Boch). Remplaça peut-être André Blanc.

212 Acte Hoste not., 3 juil. 1708 (A. par. Hauteville). Le man. Duverger ne mentionne pas sa promotion ni celle du précédent.

213 Ne fut mis en possession que le 29 déc. 1722.

214 Le man. Duverger le fait, à tort, chan. dès 1720, à la place de Pierre Milloz, Il remplaça Cl. Fr. Gevry, déc. le 28 janv. 1723.

215 Ne prit possession que l'année suivante, car on le trouve encore curé de Conflans au mois d'avril 1726 (Reg. par.).

216 Son corps fut retrouvé sur le territoire de Saint-Paul (Reg. par.).

217 Venait, comme le dit le man. Duverger, de Rome, où il avait été chapelain de Saint-Louis des Français, non pas vingt ans, mais tout au plus trois ou quatre ans, car, ordonné prêtre seulement en 1730 et ensuite vic. aux Allues, on le trouve encore prêtre de Sainte-Marie en 1732.

218 La date exacte des bulles est du 10 des cal. d'avril 1735 (ère de l'Incarn.), ce qui représente bien le 22 mars 1736 de l'ère vulgaire.

219 Encore à Saint-Martin de Belleville, comme desserv. de N.-D. de la Vie, le 2 nov. 1761 (acte Rey, not., Et. Trésallet), il était délégué par le chap., comme curé de Sainte-Marie, le 1^{er} déc. C'est donc au mois de nov. 1761 qu'il prit possess. du canonat.

220 C'est l'auteur du manuscrit souvent cité.

221 Le man. Duverger fait remonter, à tort, sa résign. à l'année précédente.

222 Il signe « chanoine » un reçu du 17 déc. 1782 (Arch. com. S. Laur. de la Côte).

223 C'était le nom qu'on donnait communément aux séminaristes. C'est qu'ils n'y venaient pas faire, comme aujourd'hui, le cours complet de leurs études théologiques. Ils commençaient d'ordinaire par étudier la théologie

dogmatique sous la direction des curés des paroisses ou aux universités, particulièrement à celles de Lyon, de Valence et de Besançon, plus tard à celle de Turin, quelques-uns en Sorbonne, et n'entraient au Séminaire que pour l'étude de la théologie morale et de la liturgie et la préparation immédiate aux saints ordres.

224 M. l'abbé EMPRIN (Ac. V. d'Is., Mém. VIII, 437) en a publié une qui contient des lacunes et quelques erreurs. Nous avons tâché de combler les unes et de rectifier les autres.

225 Date fournie par M. l'abbé EMPRIN (Ibid., p. 368). Le chan. SAVARIM (Ibid., p. 415) donne celle du 25 déc. de la même année. Jean-Pierre Perrot fut d'abord directeur unique. C'est seulement en 1678 qu'on lui donna un aide, en la personne de Maurice Abondance. Celui-ci était, à cette époque, vicaire pro capitula, c'est-à-dire curé, de la petite paroisse de la Saulce ; il y faisait encore un baptême le 5 novembre 1677 (Copie des Reg. par. au Greffe de Moûtiers).

226 M. Emprin (l. c., p. 437) fait expirer ses pouvoirs de premier directeur en 1707. Nous croyons que Joseph Reymond les garda jusqu'au printemps de l'année suivante. Une chose qui nous paraît significative c'est que son successeur ne prend livraison des titres et n'en fait dresser inventaire que le 3 mai 1708 (Arch. com. Moût.).

227 Une note de M. le chan. Gros, vice-président de la Soc. d'hist. de Maurienne, nous apprend que Pierre Abondance résida quelque temps en 1735, à Saint-Jean de Maurienne, où il avait été appelé pour procéder à l'établissement d'un Séminaire. La charge de supérieur fut exercée à Moûtiers, pendant son absence, par le second directeur, Jean-François Crey, auquel le titre de supérieur est effectivement donné dans un acte du 8 avril 1735 (Répert. notarial aux Arch. comm. de Moûtiers). J.-Fr. Crey fut élu curé de Salins au concours du 12 mai de la même année.

228 Est qualifié supérieur dans le tableau dressé en déc. 1763, pour la consigne du sel de l'année 1764, et dans un acte Excoffier not. du 19 juin 1764 ; cessa ses fonctions lorsqu'il prit possession de son canonicat, dans le courant de la même année.

229 Est expressément qualifié premier directeur dans un acte Favre not. du 31 juil. 1764. Mais il ne le fut probablement qu'à titre provisoire, en

attendant la nomination de Maurice Martin.

230 A défaut d'indications spéciales, nous renvoyons, pour les actes notariés, aux Registres du Tabellion, conservés au Greffe du Tribunal de Moûtiers.

231 Voir la note ci-dessus.

232 Auparavant curé de Pralognan, il cesse d'y signer aux reg. le 19 sept. 1692. D'autre part, il figure, comme maître des cérém. et de plain-chant du Sém., dans un acte du 23 janv. 1693 (A. par. du Bois). On le trouve prêtre d'honneur de l'évêque d'Aoste, dès le 10 juil. 1699. (Chan. Et.-P. Duc, La Maison du Grand-Saint-Bernard, p. 163).

233 Contrairement à M. EMPRIN (l. c.) qui donne la date de 1692. Jos. Reymond figure encore comme vie. de Bellentre dans un acte Naz not., passé à Bell. le 11 juin 1693 (Arch. com., GG, 19). Il n'y avait eu jusqu'ici, croyons-nous, que deux directeurs. Dès ce moment, nous en constaterons presque constamment trois.

234 Un acte Pessoz not. du 3 juil. 1699 qualifie direct. de Sém. Rév. Urbain Cléry, Joseph Brunier et Jos. Pingol ; mais ces trois prêtres, professeurs au collège, étaient seulement de résidence au Séminaire.

235 On le trouve prêtre de Sainte-Marie, le 20 juin 1716 (quitt. Ancenay not.) ; il a pu devenir directeur peu après.

236 Etait encore vic. à Bourg-Saint-Maurice le 15 fév. 1721 (acte Vautier not.).

237 Encore vic. à Bourg-Saint-Maur. le 15 mars 1724 (acte Vautier not.).

238 M. Emprin fait de nouveau Jean-Louis Vulliermier direct. en 1726. Mais celui-ci était encore curé de Conflans au commencement d'avril 1726, et, quand il vint à Moûtiers comme chan., quelque temps après, nous ne croyons pas qu'il soit redevenu direct, du Séminaire.

239 Le premier acte authentique où nous le trouvons qualifié direct. du Sémin. est un acte Bernard not. du 22 nov. 1729 ; mais ceci n'implique pas qu'il ne l'ait pas été plus tôt.

240 Signe encore « vicaire » aux reg. de Beaufort, le 31 oct. 1727. — P. Ant. Doix est probablement resté au Séminaire jusqu'à l'arrivée de Maurice Bourgeois, laquelle n'a pu être antérieure à 1731.

241 La dernière mention que nous en ayons comme vic. à Bourg-Saint-Maurice est du 14 avril 1731 (acte Boch not.)

242 Auparavant professeur de rhétorique au collège de Moûtiers, il y fut remplacé le 10 oct. 1735.

243 Est remplacé comme vic. à Montgirod le 17 juin 1753.

244 Encore vic. à Sainte-Foy le 11 av. 1755 (acte Gonthier not.).

245 Avait été ordonné prêtre le 18 déc. 1750.

246 Est remplacé comme vic. à Peisey, le 29 juin 1773 (A. par.).

247 Est remplacé comm. vic. à la Côte d'Aime, le 16 mai 1780 (A. com., BB, 3).

248 Le collège de Moûtiers a fait l'objet d'une étude spéciale et plus développée ; .aussi nous en tiendrons-nous ici aux indications sommaires les plus essentielles. Voir Mêm. A. V. I., nouvelle série, 11, p. 241-352.

249 Pour abrégé, nous omettons ici les références, que nous renvoyons à la notice-plus détaillée dont il est parlé plus haut.

250 Le compte mentionne, en 1567, qu'on a été en pourparlers pour confier les écoles à maître Nicolas Morard, mais la chose n'a pas abouti pour cette fois. A la fin de cette même année, maître Pierre Amy vint s'offrir comme régent ; les syndics lui paient, le 6 nov., 30 gros pour frais de déplacement, mais on ne peut pas en conclure qu'il ait été agréé, la ville ayant coutume d'en agir ainsi, même à l'égard des candidats évincés.

251 La classe de philosophie ne sera établie qu'en 1727 ; la charge de premier régent passera alors au nouveau professeur.

252 Les régents de la première période paraissent avoir tous été des laïcs. Désormais, nous aurons des régents prêtres : leurs noms seront imprimés en caractères italiques.

253 On tenta, dès 1646, de lui substituer Barthélemy Longet, mais un arrêt du Sénat, du 11 mai 1647 maintint le sieur Quendet.

254 Il quitta alors la direction, pour redevenir, comme auparavant, second régent. Nous n'avons pas l'absolue certitude qu'il ait eu, comme premier régent, Thomas Meilleur pour successeur immédiat.

255 Nous ne savons quel fut son successeur. Peut-être ne fut-il pas remplacé. C'est probablement vers cette époque que les bâtiments du collège commencèrent à être affectés au logement des troupes. Il est possible que les classes aient été alors suspendues pendant quelque temps. Les lacunes des archives de la ville à cette date ne nous permettent pas de trancher la question.

256 Le premier rang passa alors au professeur de philosophie, chaire nouvellement créée. Rév. H. Ancenay resta professeur de rhétorique jusqu'au commencement de 1728 ; il fut alors remplacé par Jean-François Perrot, que nous retrouverons plus loin.

257 Nous rappelons que le deuxième régent enseignait ordinairement la troisième et la quatrième.

258 Nous ne le connaissons que par sa signature, apposée au bas d'un reçu de traitement.

259 C'était le fils de Pierre Quendet, alors prem. régent.

260 L'archevêque avait proposé un prêtre, Germain Roche, qui ne fut pas agréé par le Conseil de ville.

261 Ils enseignaient la cinquième et la sixième. L'emploi ne fut créé qu'en 1650. Jusque-là, ces deux classes étaient confiées, avec la quatrième, au second régent.

262 Maîtres de lecture et d'écriture.

263 L'emploi fut alors supprimé. La lecture et l'écriture étaient enseignées dans des écoles particulières. On en trouve une, entre autres, en 1650, tenue par un Jean Lolive, « écrivain parisien », qui sollicite, à la date du 4 juin de cette année, un secours pécuniaire des syndics (Arch. comm., CC, 60).

264 Ordonné prêtre, le 24 sept. 1672, il devint chapelain-vicaire à Saint-Martin de Belleville, et plus tard à Longefoy. L'emploi resta alors supprimé pendant vingt-ans.

265 Nouvelle suppression d'emploi jusqu'en 1719.

266 Le chan. J.-V. Merme est cependant qualifié « préfet du collège » dans un acte M. A. Mangé not. du 1^{er} juill. 1769, bien que, à cette époque, il ne fût encore que prof. de philosophie.

267 Nous ne connaissons que deux Réformateurs : le chan. Dichat, 1753, 1765, et le doyen Denis, 1768.

268 Prof. de philos, et déjà préfet depuis 1729.

269 Professeur « jubilé » en 1791, à raison de ses longues années d'enseignement, il garda son titre de professeur, tout en cessant d'enseigner.

270 Nous ignorons quel fut son successeur immédiat. Philibert Combaz, qui suit, était encore vicaire de Nâves le 6 déc. 1732. Il peut se faire que la chaire de théol., créée en principe en 1731, n'ait été érigée en fait qu'en 1733 et que Jean-Louis Vulliermier ait gardé la philos, jusqu'à cette date.

271 Nous perdons ensuite complètement sa trace ; peut-être occupa-t-il une chaire dans l'un des autres collèges du duché.

272 Avait professé la théol. à Rumilly, puis à Chambéry, pendant l'occupation espagnole.

273 C'était un religieux conventuel, alors de résidence à Moûtiers, comme confesseur des Dames de Sainte-Claire.

274 Bien que fait chanoine en 1772, il garda, croyons-nous, sa chaire jusqu'à l'année suivante. — Le chan. Morand (Personnel ecclésiast. du dioc. de Chambéry au 19^e siècle) dit du cardinal Billiet qu'il reçut aux Chapelles, après la Révolution, les leçons de Rév. Gaspard-Guérin Péronnier, ancien prof. de rhétorique. Peut-être M. Morand a-t-il commis là une erreur. Le seul moment où G.-G. Péronnier aurait pu enseigner la rhétorique serait le court intervalle de temps qui s'écoula entre la promotion de Balth. Empereur au canonat (1772) et l'entrée en charge de J.-B. Guigoz (1773). Or, à ce moment-là, G.-G. Péronnier était directeur au

Séminaire et devint curé de Salins au mois de février 1773. Il est vrai qu'il a pu être professeur de rhétorique, mais en Piémont, pendant la Révolution.

275 On le trouve encore régent à Conflans le 11 nov. 1772 (acte Perrot not. ; Et. Trésallet).

276 Il était auparavant prof. de grammaire et le fut encore après jusqu'à sa nomination à la cure de Saint-Oyen (1752). Il est possible que la classe d'Humanités ait été, en 1750, momentanément détachée de la Rhétorique pour être unie à la classe de Troisième et Quatrième.

277 Professeur de gramm. en 1729, nous croyons, sans en avoir l'absolue certitude, qu'il fut maintenu dans ces fonctions jusqu'en 1737.

278 Nous n'avons pu savoir, jusqu'ici, quel fut son successeur immédiat, comme prof.

279 Fils du précédent. Ordonné sous-diacre, le 28 mai 1768, il ne reçut jamais l'ordination sacerdotale ; il mourut à Villargerel, en 1827.

280 Il avait été tonsuré, mais ne fut jamais élevé aux saints ordres. — Pour n'omettre volontairement aucun membre du personnel attaché au collège de Moûtiers, nous transcrivons ici le nom d'hon. Jean Fillion, qui y exerçait, en 1761, les fonctions de « correcteur » (Acte M. A. Mangé not., du 3 oct. 1761 ; Et. Hybord-Boch). La verge, on le sait, avait sa place, avec le fouet, dans l'éducation donnée par nos pères.

281 Certains auteurs supposent qu'il y avait autrefois un couvent de religieuses Clarisses à Bourg-St-Maurice. D'autres ont parlé, à propos de l'assassinat de l'archevêque Rodolphe de Chissé, en 1385, d'un couvent de religieuses qui aurait été situé près de l'Isère, sur sa rive gauche, en face du village actuel de Centron. Mais, outre que leur existence ne nous paraît pas absolument démontrée, nous ne possédons pas assez de détails sur ces maisons pour leur consacrer autre chose qu'une simple mention.

282 Mgr Duc (Hist. de l'Eglise d'Aoste, I, p. 73, 161 et suiv.), auquel nous empruntons ce qui précède, prouve que les religieux en question étaient des bénédictins.

283 L'opinion qui, autrefois, faisait vivre le saint au X^e siècle est aujourd'hui définitivement abandonnée.

284 Chan. MARGUERETTAZ, Mém. sur les anc. hôp. du val d'Aoste, dans Soc. académique d'Aoste, 8^e bulletin.

285 Chan. Et. P. Duc, La Prévôté de S. Gilles, p. 109.

286 Bulle du Pape Eugène III, en 1145.

287 L'hospice avait été brûlé pendant les guerres de la fin du XVII^e siècle. Il fut reconstruit en 1712 (Chan. MARGUERETTAZ, op. cit.).

288 A partir de 1466, les prévôts du Grand-Saint-Bernard prennent fréquemment le nom de prévôt de Montjoux et de Colonne-Joux. On trouve cependant encore, même pendant cette période, mention de quelques prieurs.

289 Nous l'intercalons, sans date, entre Humbert et Ant. de Volveria. Le chan. Duc (Prévôté de Verrès, p. 149) le fait prieur de Colonne-Joux en 1400. Mais on vient de voir que cette date demande à être retardée.

290 On a vu plus haut que l'hospice du Petit-Saint-Bernard fut uni à la prévôté de Montjoux en 1466. On trouve alors, au Grand-Saint-Bernard, une série de prieurs commendataires dont plusieurs prennent le titre de prévôts de Montjoux et de Colonne-Joux. En voici les noms : François de Savoie, 1465-1490 ; Philibert de Chaffardon, 1490 ; Jean Oriol, 1491 ; Louis de Savoie, 1491-1496 ; Philippe de Savoie, 1496-1510 ; Jean de la Forêt, 1510-1543 ; Philibert de la Forêt, 1543-1552 ; Benoît de la Forêt, 1552-1563 ; René de Tollen, 1563-1586 ; André de Tillier, 1587-1611 ; Rolland Viot, 1611-1644 ; Ours Arnod, 1646-1649 ; Jean-Antoine Buthod, 1649-1671 ; Antoine Norat, 1671-1693. Peut-être le Petit-Saint-Bernard n'eut-il pas de prieurs pendant cette période. Nous faisons cependant entrer dans notre liste, sur la foi des auteurs cités, Jean Rollier, en 1554, et Ours Arnod, en 1640-1646. On trouve aux Arch. comm. de Séez mention de reconnaissances faites en faveur de l'hospice du Petit-Saint-Bernard, à la stipulation des prévôts René de Tollen (1583), André de Tillier (9 févr. 1593) et Antoine Norat (21 sept. 1678).

291 Nous pensons que le chan. MARGUERETTAZ (op. cit.) commet une erreur lorsqu'il inscrit, à la suite de Jean Rollier, un de Longa Comba. Il s'agit ici probablement d'Antoine de Longecombe, qui, comme on vient de le voir, vivait juste un siècle auparavant.

292 Il devint prévôt du Grand-Saint-Bernard en 1646 et donna sa démission en 1649, mais il a pu continuer d'être prieur du Petit-Saint-Bernard jusqu'à sa mort (1672).

293 Le chan. Marguerettaz le fait mourir seulement en 1710.

294 Il résidait à Séez, comme économe de la cure de Séez, alors vacante au moment de la sécularisation. Il avait, paraît-il, confié l'administration de l'hospice à Jean-Antoine Sielly.

295 Figure comme recteur à l'acte de prise de possession de l'hospice par l'abbé Bizel, chargé de l'exécution de la bulle de Benoît XIV. Il ne le fut évidemment qu'à titre provisoire.

296 Le Petit-Saint-Bernard fut alors occupé par les troupes françaises. Le recteur dut se réfugier à Aoste, et l'hospice resta sans prêtre jusqu'en 1836.

297 Tamié avait eu cependant, en vertu d'un privilège accordé par l'antipape Félix V (Amédée VIII de Savoie), le bonheur d'échapper au fléau de la commende, si commun à une certaine époque (BURNIER, Hist. de l'abb. de Tamié, p. 58).

298 Plusieurs listes ont paru. Nous prenons pour base de la nôtre celle que M. E. Burnier a placée en tête de son Hist. de l'abbaye de Tamié (Chambéry, 1865). Quelques notes feront ressortir en quoi elle s'écarte parfois de celles de Besson et de la Gallia Christiana.

299 Besson place après lui, sans marquer de date, Bernard, dont le nom figurerait au nécrologe du monastère, à la date du 15 avril. La Gallia Christ. ne le mentionne pas.

300 S'il fut, comme le dit la Gall. Christ., le successeur immédiat de Pierre I^{er}, il gouvernait l'abbaye depuis 1143.

301 Les savants bénédictins le font encore abbé en 1163, mais, à cette dernière date, il se confondrait avec Guillaume.

302 Besson, sans faire mention de son nom d'Avallon, lui donne le titre de saint, et par une confusion évidente, qui étonne de la part de cet auteur, le fait monter ensuite sur le siège de Tarentaise.

303 La Gall. Christ., suivie par M. Brunier, en fait un membre de la famille de Cevins.

304 Besson semble le faire mourir en 1201 ; la Gall. Christ. lui fait encore recevoir du Pape le privilegium defensionis, en 1205. D'après le manuscrit de Jean-Ant. de la Forêt, il y aurait eu un autre Guy, en 1172, et un G., en 1201. Mais ceci ne s'accorde pas avec ce qu'on sait de Pierre de Saint-Genis. — Humbert, que Besson place après celui ci, en 1204, n'était que prieur (Reg. Genev., 502).

305 « Optimus medicus », ajoute la Gall. Christ.

306 Besson l'appelle Berlion de Bellecombe et recule son élection jusqu'à l'année, suivante. Il avait déjà placé un premier Berlion de Bellecombe en 1204.

307 La Gall. Christ., qui le place à la même date, le dit mentionné dans une charte de Pierre Berlion en faveur de l'abbaye.

308 M. Burnier, après Besson, écrit Guinaud.

309 La Gall. Chr. l'appelle de Burigny (de Burigniac). D'après BESSON, il serait décédé en 1417. La Gallia le fait mourir seulement en 1420, mais en notant qu'il avait renoncé précédemment à la dignité abbatiale.

310 Besson parle de sa démission, qu'il place seulement quelques années après ; mais elle ne saurait être ainsi retardée, puisque son successeur fut élu en 1483. Urbain de Chevron fut alors archev. de Tarentaise.

311 Ne doit donc pas être confondu avec celui qui a été mentionné plus haut.

312 Elu très jeune, il fit administrer le temporel de l'abbaye par Guillaume Royer, chan. séculier de Tarentaise (BURNIER).

313 Besson le fait mourir en 1527. Si la date est exacte, c'est qu'il avait démissionné antérieurement.

314 En 1618, le Pape Paul V lui avait donné son neveu, Guillaume de Riddes, fils de son frère, pour coadjuteur avec future succession.

315 M. Burnier, qui le mentionne expressément dans le corps de son ouvrage (p. 79), a oublié de l'insérer dans sa liste.

316 A son tour, il avait été coadjuteur de son prédécesseur.

317 Guichenon, au dire de M. Burnier (p. 85), affirme qu'en 1657 un Gerbaix de Sonnaz faisait les fonctions d'abbé. Mais il est à remarquer qu'à cette date Fr.-Nic. de la Forêt de Somont vivait encore. Aussi ne croyons-nous pas devoir comprendre ce Gerbaix de Sonnaz dans la liste des abbés.

318 Le Roi prétendait avoir un droit de patronage sur l'abbaye, mais ses prétentions n'étaient pas fondées, les comtes de Savoie n'ayant eu, en réalité, aucune part à sa fondation.

319 Le noviciat général dont il a été parlé plus haut n'avait pas été maintenu. Il n'y avait plus à Tamié que les novices destinés à faire profession dans ce même monastère.

320 Les prieurs étaient moins mêlés aux affaires que les abbés, et les documents les mentionnent plus rarement. Aussi notre liste ne contiendra-t-elle qu'un très petit nombre de noms.

321 M. de Foras n'ayant pas marqué la date, nous l'établissons approximativement d'après la place que Claude de Corbeau occupe dans le tableau généalogique de sa famille.

322 Tamié resta, à cette époque, pendant plusieurs années, sans prieur.

323 On voudra bien se souvenir que nous avons principalement en vue, dans cet ouvrage, de sauver de l'oubli la mémoire des prêtres et des religieux de notre pays. Ceci explique la liste, que nous allons ébaucher, de ces simples moines. Les noms en ont été pris dans divers ouvrages que nous avons eus entre les mains, en particulier dans l'ouvrage de M. Burnier. Peut-être les archives du Sénat de Chambéry, où cet auteur a puisé, en pourraient-elles révéler beaucoup d'autres ; nous n'avons pas eu le loisir de les consulter nous-même.

324 Ce religieux et le suivant sont nommés dans l'acte de donation, des frères de Chevron, en 1132. Ils s'étaient rendus, ainsi qu'un autre religieux nommé Pierre, de Bonnevaux, leur monastère, à Tamié, à la suite de Jean, leur abbé, et d'un autre Jean, leur prieur, pour recevoir cette donation. Or on sait que frère Pierre resta à Tamié, dont il fut le premier abbé. On peut supposer qu'il en fut de même de fr. Audemar et de fr. Guiffred et que ces deux religieux furent le premier noyau de la communauté naissante. — Un

fr. Audemar, peut-être le même, paraît aussi dans l'acte de donation des dîmes de Conflans à l'archevêque par le comte Amédée, en 1139 (BESS. pr. 17). Le document pourtant ne précise pas le monastère auquel cet Audemar appartenait.

325 N'est pas expressément qualifié moine, mais le fait qu'il est nommé entre les deux précédents laisse raisonnablement supposer qu'il l'était.

326 M. Burnier (p. 33) l'appelle Hugues de Montmélian.

327 Se confond peut-être avec le Benoît de 1177.

328 Date approximative d'après le tableau général de la famille (DE FORAS, Armor.).

329 Le procès-verbal des commissaires, mentionne encore la présence de quatre oblats : Claude Champrond, Jacques Terrouz, Jean Corrier et Michel Borlio.

330 Se confond probablement avec Amédée Ducrey, qu'on retrouve plus tard religieux à la Novalaise, où il signe, en 1819, l'authentique du bâton abbatial de saint Pierre II (Arch. du Chap. de Tarent.)

331 Bernard est son nom de religion. Il avait reçu au baptême les prénoms de Félix-Marie-Emmanuel (V. sa notice dans le livre de M. BURNIER, p. 223).

332 Sous ce titre : Chronique du Mont-Saint-Michel, dit des Cordeliers (Acad. de la Val. d'Isère, Mém., I, 213), le chanoine Millon a publié sur cette maison religieuse une assez longue étude, dont la notice qui suit n'est qu'un très court résumé. La seule partie de ce travail qui nous appartienne vraiment en propre est celle qui regarde le personnel du couvent. Nous en avons tiré le fond des minutes des études de M^{es} Trésallet et Hybord-Boch, notaires à Moûtiers, ainsi que des archives de l'ancien Tabellion (Greffé du Tribunal de Moûtiers). Les comptes du couvent (Arch. dép., C, 752) nous ont également fourni un certain nombre de noms.

333 Nous lui consacrerons plus loin une courte notice.

334 Le texte de l'acte de cession se trouve au tome III des Documents de l'Acad. de la Val. d'Is., p. 120.

335 C'est la seule partie de l'église qui subsiste encore aujourd'hui.

336 Les quatre premières sont mentionnées dans un testament Dunand, not., du 1^{er} févr. 1703 (Arch. du Tabellion).

337 Ils possédaient également un « hospice » à Centron. Leurs comptes de 1744 (Arch. dép.) accusent, à la date du 9 février, le paiement de la taille due pour cet hospice. Un acte de prix-faict « de main privée » sera encore passé, le 21 nov. 1774, pour la reconstruction du couvert (Arch. Acad. Val. d'Is.). Cet hospice était-il une simple maison de convalescence, ou bien un pied-à-terre où les religieux logeaient, lorsqu'ils se rendaient, pour prêcher, dans la vallée d'Aimé, nous ne sommes pas fixé sur ce point.

338 La charité officielle s'ajoutait à la charité privée. La ville de Moûtiers portait régulièrement à son budget une aumône annuelle au couvent de Saint-Michel, ainsi qu'à ceux des Capucins et des Dames de Sainte-Claire.

339 Nous l'avons trouvée mentionnée sous ce vocable dans un acte de vue de lieu Silvestre not., du 26 août 1773 (Arch. du Tabellion). Le chan. Millon en parle, sans dire à qui elle était dédiée.

340 Par délibération du 17 sept. 1713, le Conseil de ville de Moûtiers commet des conseillers « pour aller supplier les RR. PP. Cordeliers de continuer (ce qu'ils s'étaient relâchés de faire) à sonner leur grande cloche à l'heure de minuit, pour inviter les fidèles à la dévotion des pauvres âmes défuntes, suivant l'ancienne coutume qui a été observée par ladite communauté, et en cas de refus le Conseil prendra telle voye qu'il verra à faire » (Arch. comm., BB, 4).

341 Le chan. Millon (l. c., p. 228) donne, d'après le P. Fodéré, les noms des cinq premiers religieux. Nous supposons que le premier cité, André de Salins, eut la charge de Supérieur. N'en ayant pas la certitude, nous nous abstenons de l'inscrire en tête de notre liste.

342 Les Danis étaient fixés à Villarlurin.

343 Quand un gardien venait à décéder ou cessait de résider, il était généralement remplacé par un supérieur, jusqu'à l'achèvement du triennat.

344 Il y avait, à cette époque des Constantin à Saint-Marcel et à Notre-Dame du Pré. (3 bis) Il y avait alors des Pernet à Moûtiers.

345 Un acte d'échange Ulliel not. est passé à Moûtiers, dans la maison de noble Pierre de Ruffin de la Biguerne, citoyen de cette ville, le 6 janv. 1691.

346 Sauf indication contraire, c'est au Tabellion que se trouvent les actes cités de date postérieure.

347 A partir de ce moment, la succession des gardiens semble s'être faite de façon un peu anormale. Sans en rechercher les causes, nous continuons à noter les indications fournies par les documents que nous avons eus sous les yeux.

348 Peut-être André et Claude sont-ils des noms différents d'un même religieux.

349 Après lui, on ne voit plus paraître le titre de vicaire. Celui de président, que les deux suivants portent dans des actes publics où ils tenaient la place du gardien empêché, nous a paru en être l'équivalent.

350 On a vu qu'il était devenu gardien pendant la période 1785-1788. Il le redevint en 1791.

351 M. Millon (p. 238) paraît regretter que nos chroniques ne nous aient pas conservé les noms des religieux cordeliers du couvent de Saint-Michel. La liste qui suit, dressée d'après des sources diverses, y suppléera en partie, au moins pour la période la moins ancienne. — Nous ne donnons généralement pour chaque religieux qu'une seule date, celle où son existence nous est signalée pour la première fois. — Quelques noms ont été fournis par le livre des ordinations (Arch. dép., G suppl.). Il n'est pas certain que ceux qui les portaient aient tous appartenu au couvent de Moûtiers, car ils pouvaient y être envoyés seulement pour recevoir les ordres. Quand nous avons la preuve qu'ils ont été de famille à Moûtiers, nous ajoutons une seconde date. — Enfin, pour les religieux déjà mentionnés comme gardiens ou vicaires, nous ne répétons leur nom ici que quand ils ont habité le couvent comme simples religieux avant d'y exercer ces charges.

352 Est mentionné en ces termes : « frater Joannes de Prato », comme prés. à l'hommage prêté à l'archev. par les frères Améd. et Jean de Bertrandis, 14 déc. 1471 (Ar. Ac. Val d'Is., Doc. MILLON). La qualification frater » désigne évidemment un religieux ; comme il n'y en avait pas d'autres à

Moûtiers, à cette époque, que ceux du couvent de Saint-Michel, on peut croire que Jean de Prato appartenait à ce couvent.

353 Sauf indication spéciale, les actes notariés cités plus loin se trouvent aux mêmes Archives du Tabellion.

354 Se confond probabl. avec le P. Simon Martin qui fut plus tard gardien et qui résidait au couvent de Saint-Michel au moment de l'arrivée des troupes françaises en 1792. (V. chan. MILLON, loc. cit., p. 268.)

355 C'est probabl. Jean-Ant. Martin, qu'on trouve plus loin.

356 Abbé Poncet, dans Acad. de la Val d'Isère, Mém., VII, p. 66. Le premier de ces actes ne concernait que l'église ; le second complétait la donation par la cession du clos.

357 Les capucins de Moûtiers furent admirablement secondés, en cette circonstance, par des religieux du même ordre venus des autres couvents de Savoie. Plusieurs succombèrent à la peine, ainsi qu'on peut le voir dans l'excellent Nécrologe du P. Eugène.

358 Les testaments portent souvent mention de legs en leur faveur, même quand le testateur, interpellé à ce sujet par le notaire, déclarait, ce qui était le cas ordinaire, qu'il était trop pauvre pour rien donner à la « religion des SS. Maurice et Lazare ». Le conseil de ville leur votait chaque année une aumône, et les religieux en délivraient reçu. C'est même à cela que nous devons de connaître les noms de quelques-uns d'entre eux.

359 Probablement le P. Philibert de Bonneville, profès du 24 nov. 1600 et plusieurs fois provincial (Nécrol.).

360 Probablement le P. Raphaël de Moûtiers, qu'on trouve gardien à Sion en 1706 (Nécrol.).

361 Le livre des ordinations des anciennes archives de l'Evêché (Arch., dép., G suppl. 8-12) contient les noms d'un certain nombre de capucins ordonnés à Moûtiers, sans dire à quel couvent ils appartenaient. Nous ne mentionnons ici que ceux qui nous sont connus de par ailleurs comme ayant été de famille à Moûtiers, soit au moment de l'ordination soit à une date postérieure. — Le lecteur constatera que beaucoup de noms ont été tirés de l'excellent ouvrage du R. P. Eugène.

362 Nous supposons que ces quatre religieux, amenés à Moûtiers par leurs Supérieurs en cette circonstance, étaient destinés à former le premier noyau de la communauté naissante, dont nous avons vu que le P. Jacques de Châtillon devait se trouver gardien en 1615. L'acte de 1612 mentionne également, comme stipulant au nom de l'ordre, les PP. Théodore de Bergamont (Bergame), gardien d'Annecy et vice-commissaire de la province de Savoie ; Silvestre de Chambéry, gardien de Maurienne, et Alexis d'Annecy, gardien de Montmélian. Mais la charge qu'ils exerçaient dans d'autres couvents de la province ne permet pas de faire la même supposition à leur sujet.

363 D'autres indications le portent décédé à Annecy l'année suivante (Nécrol.).

364 Le R. P. Eugène de Bellevaux n'a pu découvrir son nom de religion.

365 Fut chargé, ainsi que le précédent, par le P. gardien Ignace de Viège, de déterrer le corps du P. Mathieu de Cluses, inhumé près de la chapelle de N.-D. de la Croix en 1630.

366 Probablement le P. Marc de Talloires.

367 Conflans avait alors pour curé vénérable Louis de Locatel. Nous supposons que c'est de lui qu'il s'agit ici.

368 Notes personnelles, dont nous avons oublié de marquer la source.

369 Etait frère de Rév. Jean-Louis Bernard, chan. et curé de Moûtiers, qui le fit inhumer dans son église de Sainte-Marie, le 28 mai 1702 (Reg. par.).

370 Dans l'intervalle, il avait été gardien à Moûtiers.

371 Dans l'intervalle, il fut vicaire en ce même couvent de Conflans.

372 Peut-être le même que le P. Timothée de 1754.

373 Il s'y qualifie « supérieur en la fabrique de Bourg-Saint-M., ce qui semble indiquer que les travaux de construction n'étaient pas encore achevés à cette époque.

374 Peut-être était-il alors, lui aussi, « supérieur en la fabrique », comme le P. Denis de Chambéry devait l'être en 1630.

375 Elles y étaient même déjà avant la peste de 1630, qui fit parmi elles quelques victimes (P. Eugène de Bellevaux, Nécrologe des Capucins de la province de Savoie, p. 376).

376 L'avoué Durandard (Notes sur les religieuses clarisses de Moûtiers, dans Acad. de la V. d'Is., Mém., VII, 65) a donné d'une manière fautive le texte de l'inscription qui y fut gravée. Nous le rétablissons ici tel que nous l'a transmis l'acte précité du 2 sept. 1644 : D. O. M. Christique Matri, beatis Francisco Claræ et Christinæ, nomine Christinæ, duchissæ Sabaudiaë, Reginæ Chypri, illustrissima Christina de Bernex, domina de Morgenex etc, etc, D. D. D. die prima hujus mensis septembris anni millesimi sexcentissimi quadragesimi quarti.

377 La régente, de son côté, dans la crainte que les religieuses « ne pouvant subsister audit Moustiers faute de soustien et entretien fussent contraintes d'en desloger », leur avait facilité l'entreprise en les exemptant de toutes tailles « pour les biens qu'elles possédaient ou acquerraient jusqu'au revenu de quatre mille florins annuel », qui devait constituer « leur dotation et patrimoine » (Ac. V. d'Is., Doc. l. c.).

378 Elle était la sœur de Rév. Seigneur Mess. Prosper de Regard de Morgenex, doyen de S. Pierre et prieur de Lovagny. Sa sœur Jeanne-Hélène, lui servait de vicaire en 1653.

379 L'acte Pessoz not. du 3 mai suivant mentionne Dame Françoise Figuet, supérieure par le décès de Rév. Dame Claire de Lucey (Tabell.).

380 Elle était déjà coadjutrice de la précédente en 1696 (acte Duin not., 4 avr. — Tabellion).

381 Le rôle du sel pour 1759 (Arch. dép., C. 1018-1041) inscrit comme abbesse Dame Françoise de Châteauneuf. Peut-être y a-t-il là erreur de nom.

382 Ici commence la série des abbesses amovibles.

383 Il appartenait à la branche des nobles Maréchal de Luciane-la Buffette (DE FORAS, Armorial).

384 Le P. Jacquier est aussi porté comme présent au même acte, mais sans qualification spéciale.

385 Sur quelle congrégation se portaient alors les vues du saint évêque, on ne saurait le dire. Ce qui est certain, c'est qu'il ne pouvait encore songer aux bernardines, dont la réforme, accomplie par ses soins, ne devait s'achever que trois ans après.

386 Les lettres patentes qui les y autorisaient portaient la date du 24 juin 1637 (Arch. du Sénat, Répert. XL, fol. 90).

387 L'acte faisait passer également aux mains des Bernardines le droit de patronage sur l'église de l'Hôpital et sur la chapelle de Bonnecine, en la paroisse de Queige.

388 Le P. Archange suppose qu'elle resta supérieure jusqu'à sa mort, qu'il place en 1658, mais les pièces authentiques que nous allons citer contredisent formellement cette supposition. Quant à la Mère Louise-Marie d'Oncieu de Chaffardon qu'il lui donne pour remplaçante, nous n'en avons trouvé nulle part mention.

389 La S^r Marie-Louise de Montfalcon y figure comme conseillère.

390 L'élection pour son remplacement se fit dans le courant du mois suivant. L'archevêque s'excuse par lettre du 6 sept. de n'y pouvoir assister (Arch. Tremey).

391 Il quitta à cette date sa cure d'Hautecour.

392 Ordonné prêtre le 8 mars 1664, il a pu être le successeur immédiat de Gaspard Fillion.

393 Notre liste présente ici une lacune, Pierre Revin n'ayant été ordonné prêtre que le 21 sept. 1686. Peut-être le service fut-il repris provisoirement par les prêtres de la (paroisse.

394 La note de Mgr Martinet contient cette mention : « de cujus pœnitentia et retractatione non constat ».

395 C'est le mot qui répond au nom de supervigiles que les documents latins donnaient fréquemment aux archiprêtres.

396 Saint Avit prononça à cette occasion une homélie dont il reste quelques fragments. L'architecte Borrel les a publiés dans les Mémoires de l'Académie de la Val d'hère (tome IV, p. 122).

397 L'abside actuelle et la crypte, récemment restaurée, semblent bien dater de cette époque.

398 Le cardinal d'Arces ne vivait plus à l'époque de son achèvement. L'inscription constate qu'il en avait supporté les frais. L'inscription a été reproduite par Mgr BARBIER DE MONTAULT dans ses Notes archéologiques sur Moûtiers et la Tarentaise (Acad. V. d'Is., Mém., III, 125).

399 C'est du moins l'opinion de l'architecte Borrel (op. cit.), qui suppose qu'il y avait auparavant sur ces voûtes des greniers où se centralisait le blé de l'aumône de Mai. Mgr Barbier de Montault estime au contraire que la cathédrale n'avait jusqu'alors qu'un seul bas-côté, celui qui longe la nef du côté du nord. On constate effectivement que la façade ne s'étendait pas, dans la direction du midi, au-delà du prolongement de la ligne de la grande nef. Les greniers dont parle M. Borrel, et dont nous admettons avec lui l'existence, ne devaient donc pas être situés au-dessus du bas-côté du midi mais en occuper l'emplacement même, et ce serait le bas-côté tout entier que l'archevêque de Challes aurait construit à neuf, au lieu d'en faire seulement hausser la voûte.

400 Ce portail avait été en partie abattu pendant la Révolution. Il fut rebâti dans le même style un peu après l'Annexion de 1860. Il ne semble pas contribuer à rehausser l'aspect extérieur de la cathédrale.

401 Nous ne croyons pas devoir nous étendre davantage sur l'histoire de notre cathédrale. Encore moins songeons-nous à en entreprendre la description détaillée. Nos lecteurs la trouveront dans les études déjà citées de Mgr Barbier de Montault et surtout dans l'ouvrage de l'architecte Borrel.

402 Les autres habitants de la ville pouvaient également y être enterrés, mais seulement sur leur demande expresse, ou sur la demande des parents, s'il s'agissait d'enfants âgés de moins de quinze ans (BESSON, l. c.).

403 Nous n'avons pas besoin d'ajouter que les offices capitulaires continuèrent à se célébrer à Saint-Pierre après l'union des deux chapitres.

404 Il y avait d'ordinaire dans les chapitres trois sortes de prébendes : les prébendes presbytérales, les diaconales et les « subdiaconales ». La chose avait été ainsi réglée pour le chapitre séculier. Bien que le chapitre régulier

n'eût pas de prébendes séparées, il est bien probable qu'on y observait aussi la distinction des trois ordres.

405 Dans la primitive Eglise, l'ouverture et la fermeture des édifices sacrés était la fonction propre attachée à l'un des ordres mineurs. Mais nous ne croyons pas qu'il s'agisse, dans le cas présent, d'un de ces ministres inférieurs, que le document n'aurait pas manqué d'appeler de son nom propre d'ostiarius.

406 Les documents anciens lui donnent le nom de capellanus missæ auroræ ou encore de capellanus primæ missæ. C'est là et non pas ailleurs qu'il faut chercher le sens de l'appellation de Curé de Prime qui a ensuite prévalu.

407 Il en sera question plus loin. L'acte de visite du 21 septembre 1636, lui attribuait encore les revenus de la chapelle de N.-D. des Corps-Saints ; mais ces revenus paraissent représentés, en 1713, par le supplément dont nous parlons ci-après.

408 () Les noms imprimés en caractères italiques figurent dans la liste de M. l'abbé Emprin (Le Curé de Prime, dans Acad. V. d'Is., Mém., VIII, 168). Nous avons complété ses indications en mentionnant les documents où ces noms ont été puisés.

409 Se confond probablement avec Fr. Allemoz, que nous avons signalé précédemment comme Curé de Prime, décédé en 1676.

410 Était déjà « diacre desservant en l'église Saint-Pierre » en 1641 (obl. Bruet not., 21 juill. — Arch. comm. La Perrière).

411 Déjà « desservant » en 1672 (acte Geyvroz not., 20 déc. — Arch. Ev.).

412 Déjà « desservant en 1700 (acte Hoste not., 28 nov. — Tabellion).

413 Déjà « diacre desservant » en 1766 (acte Bernard not., 29 août. — Tabell.).

414 Ces 100 fl. représentaient probablement la part de distributions à laquelle, d'après l'acte de visite de 1661, il avait droit, à raison de son assistance au chœur.

415 Déjà chapelain de Saint-Pierre en 1516 (acte Cl. Jarsuel not., 28 fév. — Arch. Tremey), il était probablement dès lors recteurs de Sainte-Catherine.

416 Curé à la fois d'Aime, du Bois et de Mâcot, il se faisait remplacer pour le service de la chapelle par un suppléant qui ne nous est pas connu.

417 Desservant de Saint-Pierre dès 1641, il a pu être le successeur immédiat de Pierre Digard.

418 Etait prêtre de Saint-Pierre depuis 1698.

419 Devenu curé de Prime en 1728, puis chan. en 1744, il dut, à partir de 1728, prendre des suppléants.

420 Encore vicaire de Salins à cette époque et devenu chan. en 1788, il fut également obligé de se faire suppléer pour le service au chœur dû par le recteur de Sainte-Catherine.

421 On lui donnait aussi le nom de « bourdonnier ».

422 Les quatre premiers maîtres des cérémonies ont été portés précédemment sur la liste des directeurs du Séminaire, où ils enseignaient, en même temps que les cérémonies et le plain-chant, d'autres parties des sciences ecclésiastiques.

423 Fut prêtre de Saint-Pierre et probabl. bourdonnier depuis son ordination (12 mars 1740).

424 Déjà prêtre de Saint-Pierre et peut-être bourdonnier en 1746.

425 N'était encore alors que sous-diacre.

426 Il s'y qualifie un peu pompeusement « moderator Seminarii ».

427 N'était que clerc tonsuré.

428 La place de maître de musique était vacante au moment de la transact. du 30 déc. 1713.

429 Quelques-uns de ces noms ont déjà paru dans les listes précédentes. Nous les répétons ici pour la période de temps qui a précédé l'entrée de ces prêtres dans l'un des groupes ci-dessus.

430 A cause de la distance des dates, on ne peut guère l'identifier avec le Pierre Bione de 1457.

431 On en comptait un en sacristie, un dans la chapelle actuelle de la Sainte-Vierge, deux dans la chapelle actuelle de saint Pierre de Tarentaise, dont un à la petite tribune — ancienne tribune épiscopale — et quatre dans chacune des petites nefs, où ils étaient adossés à la muraille au milieu de chacun de leurs entre-colonnements.

432 Dans l'ancienne église, des autels étaient adossés aux piliers mêmes de la nef. Un Jacques Morand de Moûtiers, avait fait une fondation, en 1345, pour l'érection d'un autel « au premier pilier proche la Magdeleine » (Acad. Val. d'Is., Doc., I, 594). L'acte de fondation de la chapelle des, Innocents (1454) nous apprend également qu'il y avait un autel de la Sainte-Vierge au chœur derrière le maître-autel.

433 L'acte de visite de 1636 ne parle pas de « Notre-Dame de Grâce et de Pitié », qui (3) devenue le vocable principal au moment de la visite de 1661.

434 Noble Antoine de Macognin était un des syndics de Moûtiers en 1487-1490. Il est possible qu'il ait été le fondateur de la chapelle, qu'il aurait placée sous le vocable partiel de son patron. L'adjonction des deux autres vocables a pu aussi se faire à une date ultérieure.

435 De 12 messes par an seulement au moment de la visite de 1773.

436 La transaction de 1393 entre l'archevêque et les communiens des Allues fut passée dans la chapelle de Saint-Jacques, « in capella S. Jacobi » (Acad. V. d'Is., Doc., I, 53). C'est vraisemblablement celle qui nous occupe en ce moment.

437 La transaction de 1713 porte 120 florins.

438 La chapelle fut depuis lors régulièrement donnée aux bourdonniers (Déclarat. de 1732. A. dép., C, 4863). Nous en avons donné la liste précédemment.

439 La confrérie faisait alors distribuer, la veille de la fête de sainte Lucie, un quartier de pain et trois-quarts en argent à autant de pauvres qu'elle comptait de « confrères et de confrayesses » (Acte de fond. Georges Meyne not., 13 déc. 1610 ; Arch. par.).

440 Il est fait, en cet endroit, mention d'actes d'institution, allant de 1412 à 1569, en diverses chapelles de la métropole dont celle de Saint-Christophe est nommée la première. Si l'ordre des dates d'institution répondait à l'ordre d'énumération des chapelles, celle de Saint-Christophe aurait déjà existé en 1412.

441 On la trouve, en 1778, transférée à l'autel de la Conception, dit aussi de Sainte-Luce (acte Front not., 9 août 1778. — Tabell.).

442 Les prêtres et les fidèles d'un certain âge savent qu'il y fut rétabli après la restauration de l'église, en 1829 et maintenu jusqu'à la construction de la chapelle actuelle du Saint-Sacrement, vers 1872.

443 Ce paiement ne se faisait plus au moment de la visite de 1773.

444 Elle y était sûrement dès la fin du XV^e siècle. (A. comm. CC, 47 ; compte syndical des années 1499-1502). Elle possédait alors une maison sur laquelle la ville percevait une redevance.

445 Cette messe se célébrait à l'heure où l'on sonnait l'office de Prime. — Au cas où le Chapitre régulier n'accepterait pas la fondation ou n'en exécuterait pas les charges, la chapelle devait être transférée à l'autel de la Sainte-Vierge, derrière le maître-autel de l'église de Sainte-Marie.

446 Dans les actes publics, on les désignait généralement sous le nom de « clercs de chœur ». Au XVIII^e siècle, l'appellation d'« enfants de chœur » avait définitivement prévalu.

447 On a vu précédemment que la chapelle de N.-D. des Bertrand, qui avait auparavant son autel à elle, fut transférée à ce même autel au XVII^e siècle.

448 Le caveau des chanoines avait son entrée dans la nef principale, dans la même travée.

449 Les statuts en furent dressés par acte Jacques Richelmi not. du 11 juin 1517 M. hôp. Moût.)

450 Les actes cités ici ainsi que pour les recteurs suivants proviennent des archives de l'hôpital

451 Bien que située en dehors de l'église, la chapelle de Sainte-Catherine était cependant une des dépendances de la cathédrale.

452 Une cense de 25 fl. lui était constituée par acte Cudraz n. du 28 mai 1702 (A. Tremey).

453 Ils sont très distinctement représentés dans le plan du Theatrum Sabaudiaë.

454 On connaît le mauvais calembour qui consistait à dire que Moûtiers avait quatre clochers et trois sans (trois cents) cloches.

455 En plus du salaire ordinaire, il reçut 3 deniers gros pour réparations (A. c., CC, 42).

456 L'ancien portail, démoli il y a quelque cinquante ans, portait cette inscription : D.O. M. In honorem B. Mariæ Virginis Assumptæ et SS. Apostolorum Petri et Pauli (V. Acad. de la Val d'Is., Mém. I, 29 et III, 131).

457 Mgr Barbier de Montault suppose que l'église de Saint-Jean-Baptiste et le baptistère étaient situés tout près de la cathédrale et que c'est probablement au nord de celle-ci qu'on pourrait, en pratiquant quelques fouilles, en retrouver les substructions. (Acad. V. d'Is., Mém., III, 130).

458 Le chœur avait servi, quelque temps auparavant, aux religieuses du Betton « pour leurs offices » (Arch. comm., GG, 3).

459 Des réparations assez importantes furent encore effectuées à Sainte-Marie en 1806 et, en dernier lieu, entre 1870 et 1874.

460 L'archevêque, d'ailleurs, donnait expressément à l'église de Sainte-Marie le nom d'église paroissiale.

461 Nous avons reproduit les dispositions de la bulle d'après une pièce versée au procès qui fut pendant devant l'officialité, en 1755, entre le chanoine Maurice Martin, curé révoqué, et le vicaire général J.-L. Vulliermier (Arch. Ac. V. d'Is.).

462 La communauté des Prêtres de Sainte-Marie existait déjà avant la réunion des deux Chapitres.

463 On en trouve à peu près régulièrement deux à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle.

464 La reprise des offices capitulaires à Saint-Pierre eut lieu le jour de la Toussaint de 1829.

465 Cette église a été entièrement rasée en 1919-1921. Son emplacement est occupé au couchant par le monument des morts de la grande guerre ; au levant par un terrain vague, simplement nivelé. Des fouilles un peu profondes auraient peut-être donné de bons résultats pour l'histoire locale et l'archéologie. (J.-M. EMPRIN.)

466 On se souvient peut-être que le Chapitre séculier, auquel la cure était alors unie la faisait administrer par un vicaire, qui avait en réalité la charge de curé.

467 Cette partie des registres de Sainte-Marie est jointe à ceux de Granier où Nicolas Paviet devint curé en cette même année 1627.

468 Déjà attaché au service de Sainte-Marie et peut-être déjà vicaire dès 1635 (acte Clavel not., 2 mars. — Et. Trésallet).

469 A pu être vic. de Sainte-Marie depuis son ordination, 19 déc. 1693

470 Prêtre depuis le 30 mai 1711, nous croyons qu'il fut vic. de Sainte-Marie dès cette époque.

471 Il était en même temps premier régent du collège depuis 1712. On le remplaça comme régent le 6 mars 1717 (A. com. Moût., BB. 4).

472 Ainsi que le précédent, il était probablement vicaire depuis 1717.

473 Etais entré dans la communauté des prêtres de Sainte-Marie le 10 janv. 1735 (A. dép., C, 719) et fut peut-être vicaire à partir de ce jour.

474 Prit probablement la place de Maximin Crétet en 1748. Les registres paroissiaux de Champagny, en mentionnant la mission du 14 mai 1746, citent au nombre des missionnaires Maurice Martin « vicaire » de Moûtiers, mais l'indication ne doit pas être exacte à cette date, à moins qu'il n'y ait eu simultanément trois vicaires.

475 Un acte Excoffier not. du 10 juil. 1752 mentionne comme vicaire Joseph Varot ; mais ici encore nous hésitons à admettre trois vicaires simultanément.

476 La communauté des prêtres de Sainte-Marie possédait, dès la fin du XV^e siècle, la maison des écoles, cédée ensuite à la ville moyennant redevance.

477 Le cas devait se produire en 1717. Ce droit de révocation éventuelle fut confirmé au Chapitre par arrêt du Sénat de Savoie du 30 août 1757. A la suite de cet arrêt, le Chapitre soumit les prêtres de Sainte-Marie à un règlement dont le Sénat prononça la nullité en 1759 (Acad. V. d'Is., Doc., II, 47).

478 Nous reproduisons dans cette liste les noms des vicaires déjà cités, lorsqu'ils ont commencé par être simples « prêtres de Sainte-Marie » avant d'être vicaires.

479 Les actes notariés que nous citerons dorénavant nous ont été tous fournis par les registres du Tabellion (Greffé de Moûtiers).

480 L'ancienne église paraît n'avoir eu qu'une seule nef. Les autels dont nous parlons étaient placés dans de petites chapelles formant saillie au dehors, avec des toits séparés dont les procès-verbaux des visites du XVII^e siècle mettent l'entretien à la charge des recteurs de ces chapelles.

481 La chapelle et l'autel de Saint-Pierre et de Saint-Paul ne sont souvent mentionnés que sous le nom du fondateur (« capella fundata in ecclesia B. Mariæ per venerabilem Rodulphum de Montanea »).

482 Il est assez probable que l'autel existait déjà antérieurement sous un autre vocable.

483 Un acte Guillot not. du 4 juin 1750 le mentionne sous le nom de François Pomat.

484 L'acte d'union avait déjà été pris au moment de la visite de 1661, mais il avait été décidé que l'union ne deviendrait effective qu'au décès du recteur alors institué.

485 Il est encore parlé de cette maison dans une délibération du conseil de ville du 30 juin 1770 (Arch. comm., BB. 5).

486 L'apothicaire Jean-François Rey, par son testament déjà cité, lui avait légué un capital de 200 fl., à charge de faire célébrer « annuellement et à perpétuité un service pour le repos de son âme. »

487 C'est la date proposée par Besson. PASCALEIN (Rev. Savoisi., 1885 p. 326) retarde l'union jusqu'en 1116.

488 Le silence du document sur l'église de Sainte-Marie laisse supposer qu'elle avait cessé, dès avant cette date, de dépendre de celle de Saint-Martin.

489 D'après Pascalein (Ac. Val. d'Is., Mém. VIII, 111), l'église de Saint-Martin aurait été détachée du monastère de Nantua sous l'épiscopat de Claude de Châteauneuf. Quant à la commende, elle sévissait sur le prieuré au moins depuis la fin du XIV^e siècle. Rodolphe de Bovet, prieur en 1398, n'était pas religieux et ne l'avait jamais été.

490 Le prieuré rapportait encore, au commencement du XVII^e siècle, 250 florins (Pouilli de 1608 dans Acad. Val. d'Is., Doc. III, 326).

491 La chapelle du Saint-Sauveur, érigée à l'intérieur du Séminaire ne se prêtait pas à la pompe des cérémonies sacrées.

492 L'acte de 1096 (ou 1116) fait connaître les quatre religieux bénédictins, Berardus Teutonicus, P., Hugo et Pondus, qu'Ilion avait amenés avec lui pour prendre possession de l'église et de ses dépendances (BESS., pr. II). On peut supposer que le premier nommé y fut laissé en qualité de prieur.

493 Ses bulles de provision ne sont cependant que de l'an 1587. Il fut mis en possession le 15 mars 1588 (A. Tremey).

494 Cette appellation se retrouve aussi dans d'autres paroisses. — Il y avait à Moûtiers une autre confrérie, spécialement érigée sous le vocable de Saint-Joseph, et aussi une autre confrérie du Saint-Sacrement (V.p. 193), avec laquelle celle dont nous parlons en ce moment ne doit pas être confondue, bien qu'elles semblent avoir eu parfois les mêmes recteurs.

495 C'était la plus riche de toutes les confréries de la ville. Parmi ses capitaux devait figurer encore à cette date une somme de 300 fl. qui lui avait été léguée par l'apothicaire Jean-François Rey, par testament du 20 septembre 1691, sous la charge de douze messes annuelles.

496 P. Fodéré, Narrat. histor. ; Lyon 1619, p. 853.

497 Saint Pierre I^{er} ou saint Pierre II, suivant qu'on place l'acte de cession en l'an 1140 (BESS.) ou seulement quelques années après.

498 Par le même acte, l'archevêque cédait à l'abbaye d'Agaune les églises de Salins, de Fessons-sur-Salins et de Montagny. Des liens de subordination paraissent avoir rattaché dans la suite l'église de Salins au prieuré.

499 La bulle d'union, d'après BESSON, fut donnée le 10 septembre.

500 Se confond peut-être avec le suivant.

501 Il mourut en 1301. Peut-être avait-il gardé jusqu'à sa mort le prieuré, où il pouvait se faire représenter par un sous-prieur.

502 Il est fort possible qu'il se confonde avec le suivant.

503 Besson écrit Deliddes ou Deriddes. Le chanoine Million se prononce pour de Riddes. Nous croyons, au contraire, qu'il s'agit de Guillaume de Liddes, qui fut prieur de Saint-Ours d'Aoste en 1350-1361 (Chan. P.-Et. Duc, La collégiale de Saint-Ours, p. 91).

504 Besson ne compte qu'un seul Berlion. Le prieur Pierre de 1238 nous a obligé à le dédoubler.

505 Ce Jean pourrait bien être Jean Chambrier.

506 Nous avons orthographié son nom d'après les Archives communales de Moûtiers, qui le mentionnent à plusieurs reprises.

507 Le Conseil de ville s'y réserva dans la suite, mais beaucoup plus tard, l'usage de deux salles, l'une pour ses délibérations, l'autre, voûtée et « à défense de feu », pour la conservation des archives de la ville. Mais ces deux pièces furent distraites de l'appartement du recteur de la chapelle, auquel le conseil en payait annuellement le loyer.

508 La démolition commença au mois de mars 1700. Par délibération du 11 mars, le Conseil décidait « qu'on aménagerait la grange des pauvres et qu'on la pourvoirait de lits pour y mettre coucher les pèlerins ». Le Conseil, de son côté, devait tenir ses réunions dans les bâtiments du Collège.

509 Ces possessions lui furent confirmées par une bulle d'Alexandre III dont Besson (pr. 40) fixe la date aux environs de l'an 1190, sans prendre garde que le pontificat d'Alexandre III avait pris fin en 1181. Le texte de la bulle marque, d'ailleurs, clairement qu'elle fut donnée du vivant de saint Pierre II, peut-être vers 1170.

510 A cet objet se rapporte notamment une donation de cense faite par acte Jean Luyset not. du 13 oct. 1466, pour une distribution d'aumône à faire chaque année, le jour de Saint-André.

511 On avait probablement déjà commencé à y substituer la « passade », soit aumône de 2 sols par tête, qui se donnait, au XVIII^e siècle, aux pèlerins munis des attestations requises (BLANCHARD, dans Congrès des Soc. Sav. Savoie. de 1881).

512 L'hôpital avait hérité notamment par testament du 20 sept. 1691 de la totalité des biens de l'apothicaire Jean-François Rey, comprenant, entre autres, « une maison en grand'rue, ainsi qu'une écurie et grange proche le grand four » (Ibid.).

513 A cette date, l'hôpital percevait déjà les 2220 bichets de l'ancienne aumône de mai (V. plus loin, p. 263).

514 Au XVIII^e siècle, le Conseil de ville payait de plus au recteur un loyer pour les deux pièces qui étaient laissées à la disposition de la ville pour la garde de ses archives et les réunions du Conseil.

515 L'institution canonique, bien entendu, était donnée par l'archevêque.

516 Le rectorat lui fut disputé par Pierre Martinet, prêtre de Moûtiers, qui avait été institué par patente de l'official du 16 août 1543. Le procès ne se termina qu'en 1557, à l'avantage de Louis de Grolée (A. com. Moût.).

517 Ne se confond pas avec celui de 1625.

518 Après avoir été canoniquement institué, le chanoine Ruchet, on ne sait pour quel motif, avait voulu faire confirmer sa nomination par le conseil des pauvres, le 19 fév. 1744. Le Conseil de ville vit là un attentat contre son droit de patronage et une renonciation du chanoine Ruchet à sa nomination antérieure. En conséquence, il fut procédé à son remplacement, à la séance du 21 du même mois, et Jean-Louis Petel fut nommé recteur. Mais le chanoine Ruchet ayant reçu l'institution canonique, il ne fut pas possible de le déposséder (A. comm., BB, 5).

519 Pascalein (Acad. V. d'Is., Mém., VII, 380) la place à tort aux Adoubes. L'établissement de charité des Adoubes était l'hôpital de Saint-Philippe et Saint-Jacques, avec lequel la Maladière ne doit pas être confondue.

520 On sait que l'ancien chemin de Moûtiers à Conflans ne se maintenait sur la rive droite de l'Isère que jusqu'au « Ciboulet », où le pont Seran la faisait passer sur la rive gauche.

521 Par acte Amé not., du 30 oct. 1680, « l'estage dessous de la Maladière » fut accensé à Jean Senescal, maître tanneur, habitant à Moûtiers, et converti par lui en tannerie. Cet accensement fut renouvelé, par acte Gabriel not. du 8 déc. 1698 (A. Tremey), pour une durée de neuf ans, et pour la cense annuelle de 20 fl. L'acte dit expressément que l'étage supérieur était encore habité par « les pauvres de la Magdelaine ».

522 Il ne faut pas perdre de vue, à ce propos, que la Maladière était réservée aux seuls lépreux. Ceux qui étaient atteints d'autres maladies contagieuses, les pestiférés, par exemple, ou les réputés tels, étaient également séquestrés, mais sur l'autre rive de l'Isère, « in insula », soit dans la portion de territoire qui s'étendait entre le cimetière actuel et le confluent de l'Isère et du Doron. A l'époque dont nous venons de parler, il y avait là une maison des contagieux (« domus infestorum »), où les syndics faisaient porter du pain et du fromage à une femme qui y avait été reléguée et qui, d'après le compte, était à la veille d'y mourir de faim (A. com. l. c.).

523 La donation de 1333 ne laisse subsister aucun doute sur ce point, étant faite à la Maladière en la personne de son recteur, « vénérable » Villelme Amblard.

524 Claude Ancenay, prêtre de Saint-Pierre, est payé par la ville pour une sépulture à la Maladière, le 28 août 1662 (Arch. comm., CC, 59). Il faisait probablement le service de la chapelle pour le compte du recteur.

525 Nous l'avons trouvé au folio 2 du registre des décès de la ville de l'an II à l'an. 1808 (Arch. comm.).

526 La maison Viguet dont il s'agit ici était, croyons-nous, située sur la rive gauche de l'Isère, en face du palais archiépiscopal, en amont du pont.

527 Il s'agit évidemment de messes à célébrer dans la semaine, car, le dimanche, l'archevêque prenait soin que les prisonniers n'en fussent pas privés. — Les prisons occupaient le rez-de-chaussée de l'angle sud-ouest du palais.

528 C'est la maison habitée actuellement par M. le comte Greyfié de Bellecombe.

529 Il signait encore un reçu comme desservant le 14 sept. 1748 (A. com. Moût., GG, 11).

530 Au XIV^e siècle, son territoire s'étendait même jusqu'au village de Gregny, plus tard annexé à Hautecour.

531 Aux honoraires en argent la ville ajoutait ordinairement, au moins pendant la première moitié du XVII^e siècle, des « douceurs » telles que « vin de Malvoisie, confitures sèches et autres civilités » (A. comm., CC, 62).

532 Une mission extraordinaire fut prêchée par les Pères Jésuites en 1756. Les registres paroissiaux nous la font connaître par la note que voici : « Die 3^o junii sepultus est in sepulcro aperto Bartholomeus Sale, occasione cujusdam missionis Patrum Societatis Jesu, supra quem tumulum, circumstante omni populo civitatis et variarum parochiarum, R. P. Roissard Camberiensis gravent de proximitate moriis concionem habuit ». Signé « Ruffier, can. parochus ».

533 Lorsque l'allocation fut supprimée, un journal de la localité essaya de donner le change à l'opinion en rappelant l'acte de fondation qui mettait la messe de onze heures à la charge du Chapitre. L'auteur de la communication aurait dû ajouter, ce qu'il n'ignorait pas, ayant eu en main les pièces des archives, que la charge reposait sur un capital déterminé, que ce capital n'était plus en la possession du Chapitre, et que celui-ci, par e fait qu'il s'en était vu violemment dépouiller, ne pouvait plus être tenu, de ce chef, à aucune obligation.

534 Les pauvres de la ville devaient recevoir 1220 bichets ; 600 bichets étaient réservés à ceux des quatorze communes les plus rapprochées ; 300, à onze communautés plus éloignées. Le reste était consacré au soulagement de quelques nécessiteux de la province non compris dans les trois catégories ci-dessus (Acad. V. d'Is., Doc., III. 148).

535 Le compte de 1658 mentionne encore « la messe que la ville est en coutume de faire célébrer à Salins », le jour de la fête du même saint (A. com. CC, 54).

536 Le compte de 1663 inscrit la dépense d'un flambeau pour la procession de Saint-Georges (23 avr.) et de deux flambeaux pour chacune des processions suivantes : Saint-Sébastien (20 janv.), Saint-Alban (22 juin), Saint-Pierre et Saint-Paul (29 juin), Saint-Roch (16 août), Saint-Michel (29 sept.) et Saint-Charles Borromée (4 nov.).

537 Le titre d'archiprêtre n'était pas, comme aujourd'hui, attaché à une cure déterminée. Les archiprêtres étaient désignés chaque année, au moment du synode, qui se réunissait pendant la semaine du deuxième dimanche après Pâques, dit le dimanche du Bon Pasteur. Leurs pouvoirs expiraient au bout de l'année, mais ils pouvaient être prorogés en vertu d'une nouvelle désignation faite au synode suivant.

538 Nous commençons par les archiprêtres et paroisses des hautes vallées et tout d'abord par la vallée de la haute Isère. Les archiprêtres, comme on l'a vu par la note précédente, n'ayant pas de chef-lieu fixe, nous les désignerons soit sous le nom de la paroisse incontestablement reconnue pour la plus importante, soit sous le nom de la paroisse dont le synode de 1752 appelait le curé à remplir, pour cette année-là, les fonctions archipresbytérales.

539 Nous les présentons dans l'ordre suivant lequel elles sont énumérées dans le tableau des archiprêtres du synode déjà mentionné de 1752.

540 M. Vernier (Dict. topogr. de la Savoie) relate l'appellation « Tigniacum », tirée, dit-il, d'un document de 1227 ; mais nous sommes porté à croire qu'il s'agit là du hameau de Tigny, de la commune de la Chapelle en Maurienne, où existait un antique château-fort. Quant au nom « Tinia ou Tinearum » peut-être convient-il de le rattacher au latin « tineia » (teigne, en vieux français « tigne », devenu « tinia » dans ses dérivés de la basse latinité, v. g. « tiniatus », rongé par la teigne (Du Cange, Gloss.). On sait que la teigne est un ver qui ronge le bois, le papier, les étoffes et jusqu'aux grains de blé. (Littré, Dict.). Il est possible qu'à une époque reculée ce ver rongeur ait exercé plus particulièrement ses ravages sur les céréales de ce pays et lui ait laissé son nom. — D'autres font dériver Tignes (tinea) du bas-latin « tina », cuve, bassin arrondi (Soc. d'hist. de la Suisse Romande, VII, 463), ce qui répondrait assez bien à la configuration du haut plateau sur lequel notre Tignes est situé.

541 C'est un parchemin des Archives communales de Séez, contenant un accensement de dîmes du 8 des ides de juin 1273, où est nommé comme témoin un « Hugo, capellanus de Tinia. Il n'est pas douteux que Tinia ne désigne ici Tignes. Quant à l'expression « capellanus », nous savons que, employée de façon absolue, elle sert communément à qualifier de simples prêtres ; mais lorsqu'elle était suivie d'un nom de lieu, comme dans le cas présent, elle devenait fréquemment, au moins à cette époque reculée, synonyme de « curatus »,

542 Le même inventaire attribue à vén. Pierre Susan un acte Aspod not. du 21 fév. 1496 (V. J. GONTHARET, op. c., p. 24). Nous avons nous-même adopté pour notre liste cette dernière date, mais l'encombrement croissant que le nom de Pierre Susan produirait dans la liste des curés de la fin du XV^e siècle nous a fait revenir à la date la plus ancienne, celle de 1394.

543 Nous en avons d'abord fait un vicaire (V. J. GONTHARET, op. c., p. 31). Après révision de nos notes, nous lui rendons sa qualité de curé que lui donnent expressément les actes cités de l'Inventaire.

544 Il est possible que le Bertrand Bonnevie mentionné ci-dessus sous le n° 6 eût d'abord démissionné puis repris possession de sa cure. L'éloignement considérable des dates extrêmes 1481 et 1526 nous porte cependant à croire que nous sommes ici en présence de deux personnages distincts. Il n'est pas sans exemple que deux prêtres (ordinairement l'oncle et le neveu) aient porté à des dates très rapprochées l'une de l'autre, exactement les mêmes nom et prénom.

545 Nicolas Broliquier ne résidait pas de façon continue. Vén. Gabriel Chaudan, son vicaire, le représente dans un acte Eust. Brunet not. du 27 oct. 1552.

546 Il était aussi curé de Sainte-Foy depuis 1550 ; il paraît avoir résigné la cure de Tignes en 1569.

547 Cet acte est mentionné dans un acte Favre not. du 28 déc. 1718 (Arch. du Tabellion au Greffe de Moût.).

548 Cette partie des registres de Tignes est mêlée à ceux des Chapelles, où Maurice Maistre est ensuite curé.

549 C'est l'appellation qui prédomine dans les actes publics jusque dans le courant du XVII^e siècle.

550 Cette expression est empruntée aux comptes communaux.

551 Vén. Gabriel Chaudan exerçait en réalité les fonctions curiales pour le compte du curé absent Nicolas Broliquier.

552 L'acte laisse supposer qu'ils avaient déjà servi de vicaires au curé précédent.

553 Son écriture paraît aux reg. dès le 3 mai 1649.

554 Il y avait donc alors deux vicaires. Peut-être Jacques Fassiet ne prit-il d'abord ce titre que comme remplaçant temporaire de Séb. Platton, qu'on peut supposer momentanément absent. Peut-être encore suppléait-il le curé malade.

555 Un François Granger (son frère probablement) est présent à un acte passé en la maison du vicaire, le 17 oct. 1694 (A. par.).

556 Prêtre seulement en 1700.

557 Le même que plus haut, n° 27.

558 Par exemple pour le chant des offices.

559 L'expression suppose qu'il y avait déjà eu une école payante antérieurement.

560 Il est à supposer qu'en plus de ces huit enfants le vicaire pouvait recevoir dans son école un certain nombre d'élèves payants.

561 Prêtre du 1^{er} juin 1738, il était probablement entré en fonction dès l'année de la fondation.

562 Peut-être aussi régent avant d'être prêtre, dès 1756.

563 D'autres actes Gonthier not. le mentionnent comme prêtre résident à Sainte-Foy les 11 juin et 25 août 1760. Il ne fut donc régent qu'à partir de l'automne 1760. Peut-être, en devenant vicaire, Jacques-André Gentil avait-il continué provisoirement à tenir l'école.

564 Dans le style des actes de visite, le mot chapelle désigne tantôt un autel tantôt une chapellenie ou bénéfice ecclésiastique érigé sous un vocable propre, à un autel déterminé. Des chapellenies distinctes étaient fréquemment érigées à un même autel.

565 L'acte d'institution de Jacques Fassiet du 20 déc. 1674 porte effectivement mention des deux chapelles.

566 Nous donnons cette indication d'après l'acte de visite de 1633. Peut-être s'agit-il de la Sassièrè.

567 Elle existait probablement déjà bien antérieurement : l'acte de visite de 1729 mentionne onze chapelles de village, sans en donner l'énumération détaillée.

568 Nous n'avons pas parlé de la chapelle du Chasey, fondée en 1611 (Ac. V. d'Is., Doc., III, 412), parce que nous croyons qu'elle était sur le territoire de Laval, alors partie de la paroisse de Tignes.

569 Tout le monde sait que dans nos patois, comme dans le vieux français, le mot val, tiré du nom latin féminin vallis, était lui aussi du genre féminin. Ainsi l'on disait la val d'Isère, Bonneval et Bellaval. Quant à la signification du mot, en plus de son sens général qui en faisait le synonyme, ou peut-être le diminutif de vallée, il en prenait, croyons-nous, un plus restreint, pour désigner les hautes vallées spécialement affectées au pâturage du bétail. C'est ainsi qu'on trouve une « montagne » de Laval à Granier, près du col du Cornet, et les « montagnes » de la Grande-Val et de la Petite-Val à Saint-Bon, au pied de l'aiguille du Fruit. Ceci étant, nous supposons qu'à une époque très ancienne le plateau où est bâti le village de Tignes fut d'abord seul habité et livré à la culture. Quant au plateau plus élevé du Val d'Isère actuel, qui commença forcément par dépendre de Tignes, il a dû être réservé au pâturage des bestiaux pendant la belle saison ; d'où le nom de val ou la val de Tignes qui lui fut sans doute donné alors, et qu'il garda non seulement lorsqu'il se peupla à son tour, mais encore lorsqu'il se sépara de Tignes pour former une commune et, plus tard, une paroisse distincte.

570 Tout cela est tiré de l'acte de fulmination des bulles d'Urbain VIII par Charles-Auguste de Sales, vic. général de Mgr Benoît-Théophile, le 26 février 1639 (A. par.).

571 La présence à Laval d'un prêtre desservant de l'église filiale est attestée par l'acte de visite de l'église de Tignes du 29 avril 1553 (A. par. de Tignes).

572 La duchesse régente, Christine de France, donnait des lettres dans le même sens, le même jour.

573 Un prêtre de ce nom était, en 1596, membre de la communauté des prêtres d'Hauteluze.

574 Il était encore vicaire à Montagny le 21 sept. 1721.

575 Il fut quelque temps remplacé par Pierre Chenal de Granier, qui signe « économe » du 21 nov. 1726 au 6 avr. 1727 (Reg. par. au Greffe). Rev. Jean-Martin Trésal rentra ensuite à Laval et y resta jusqu'à sa nomination à Cevins.

576 L'acte de visite du 20 juil. 1778 évalue le revenu des biens-fonds, y compris sans doute ceux qu'avait légués, en 1750, le P. André, à 96 livres. Quant au traitement fourni par la commune, nos notes en constatent le paiement ou « apanage » — ainsi s'expriment les comptes — qui n'était, en 1774, que de 120 livres (Compte Gonthier not., 11 mai 1775) fut ensuite porté à 150 livres (Vis. 1778).

577 Il n'est pourtant nulle part qualifié vicaire.

578 Une note de M. l'abbé Emprin le fait vicaire à Laval depuis 1689. Il ne fut pourtant fait prêtre que le 23 sept. 1690. Mais, si l'on suppose que le vic. de Laval, comme en beaucoup de paroisses, faisait en même temps l'école (à titre bénévole, puisque la régence n'était pas encore fondée), il a pu être pris comme maître d'école et futur vicaire avant d'être prêtre. Des cas analogues sont constatés dans d'autres paroisses.

579 Etait encore vie. à Bellentre, le 16 juin 1693. 20

580 Ordonné en 1695, il était probablement à Laval depuis son ordination.

581 Nous n'avons pu identifier ce prêtre avec aucun des Girod inscrits sur nos fiches.

582 Probablement Jacques Renaud (ou Reynaud), de Champagny, prêtre en 1700, vicaire à Nâves en 1702.

583 Prêtre à Annecy, le 3 avr. 1706 (Arch. dép. Haute-Sav.).

584 Prêtre à Grenoble, le 23 sept. 1713 (A. dép. de l'Isère).

585 Ordonné prêtre en 1727.

586 Prêtre du 19 déc. 1739.

587 Prêtre en 1745 ou commencement de 1746.

588 Etait encore vic. à Villaroger en déc. 1761.

589 Il était encore vic. à Tignes le 1^{er} fév. précédent.

590 Originaire du Décanat de Savoie (portion centrale du dioc. de Chambéry actuel), il fut amené dans le dioc. de Tarentaise par Mgr Milliet de Challes qui en fit un de ses prêtres d'honneur. Il n'a donc pu être institué recteur de Sainte-Catherine qu'après 1660.

591 Nous mentionnons le lieu d'après les actes de vis. de 1633 et de 1778.

592 V. Acad. Val d'Is. Doc. III, 412.

593 Sous ce titre : Histoire des Brévières en Tarentaise (Moûtiers 1913), M. l'abbé Jules Gontharet, curé actuel de cette paroisse, vient de lui consacrer une monographie très intéressante et richement documentée dont nos notes ne seront qu'un court résumé.

594 M. Vernier (Dict. topogr. de la Savoie) cite à propos des Brévières de Tarentaise, une charte de 1207 où il est parlé de l'église « Beate Marie de Breveriis ». Mais l'église dont il est question ici n'était pas celle de notre Brévières, qui ne devait en avoir une qu'après plusieurs siècles écoulés.

595 M. Gontharet (op. cit., p. 38) cite un acte du 30 mai 1730 où il est dit qu'un prêtre réside aux Brévières depuis trois ans. Cette affirmation nous surprend. Si un Prêtre habitait en ce lieu depuis 1727, la chose était assez nouvelle et assez importante Pour qu'il en fût parlé dans l'acte de visite de 1729. Or ce document n'en fait aucune mention. Quant au prétendu vicaire Girod qui y est nommé, nous croyons que c'était tout simplement Humbert Villiod, alors effectivement vicaire, dont le greffier qui rédigea l'acte a dû défigurer le nom, ainsi que cela arrivait fréquemment.

596 La descendance de Pierre-Henri Martin, plus tard anoblíe, existe encore en Pié. mont. Sa gracieuse intervention a permis de revendiquer la dotation de la cure des Brévières, après la loi de Séparation.

597 Le curé de Tignes percevait de ce chef aux Brévières, en 1730 30 bichets (J. GONTHARET, op. cit., p. 300). Il percevait aussi dans le Quartier trois fromages de gruyère, un pour chaque « montagne ».

598 Après lui, la paroisse eut pour administrateur-économe, pendant quatre mois, le régent Joseph Renaud, nommé par patentes du 16 déc. 1788.

599 M. Gontharet (op. cit., p. 216) cite un obligé Boch not., du 12 juin 1664.

600 M. l'abbé J.-M. Emprin, notre collègue à l'Académie de la Val d'Isère, prépare une monographie de sa paroisse natale pour laquelle nous savons qu'il a déjà rassemblé quantité de matériaux. Le travail que nous publions ici aurait été plus complet si, faisant appel à son obligeance déjà bien souvent éprouvée, nous lui avions demandé l'autorisation de puiser dans ses volumineux cartons. Mais nous avons voulu lui laisser l'honneur de publier lui-même le premier ce que ses patientes investigations lui ont fait découvrir. En attendant, nous avons cru pouvoir, communiquer au lecteur, malgré tout ce qui y subsiste d'imparfait, le fruit bien maigre de nos propres recherches.

601 Au moyen-âge, le culte de sainte Foy paraît avoir été répandu dans notre diocèse beaucoup plus qu'il ne l'est aujourd'hui. Une chapelle lui était dédiée dans l'église métropolitaine dès le XIII^e siècle (BESS., pr. 66. — Vid. supr., 194).

602 Jacques Facemaz, de Bourg-Saint-Maurice fut administr.-économe pendant la vacance qui suivit.

603 Beaucoup de ces dates nous ont été fournies par le Registre du Tabellion (Gutte du Tribunal de Moût.).

604 Nous faisons toutes les réserves opportunes pour les quatre suivants, auxquels nous n'attribuons la qualité de vicaire que de façon dubitative.

605 « Prêtre de Sainte-Foy », dans le style du temps, équivaut à celle-ci : « chapelain à Sainte-Foy ». Nous supposons qu'il était recteur d'une des

deux chapelles vicariales. Même supposition pour les trois suivants.

606 Le même que ci-dessus.

607 Ne paraît avoir été, non plus que le suivant, recteur ni de l'une ni de l'autre des deux chapelles vicariales.

608 N'était prêtre que depuis le 8 mars 1664.

609 Etait encore prêtre d'Aime le 30 mai 1667.

610 M. Emprin (Notes pour l'hist. de Villar., dans Ac. V. d'Is. nouv. sér., I, 425) le signale comme vic. à Villaroger le 13 juil. 1684.

611 N'a pu être vic. que peu de temps, entre le 10 mars 1678, où il quitte le vicariat de Bellentre, et le 31 déc. suivant, où on le trouve vic. aux Chapelles.

612 Prêtre depuis le 20 déc. 1681.

613 Nous ne le connaissons pas autrement que par la note de M. Emprin.

614 Encore vic. à Venthon-Césarches au printemps de 1685.

615 Prêtre du 22 sept. 1685.

616 Encore vic. à Laval le 24 janv. 1688.

617 A dû rester très peu de temps

618 Nous n'avons pu l'identifier.

619 Nous croyons donc qu'il succéda à Jean-Jacques Gentil à la fin de 1773. Aussi ne maintenons-nous pas dans notre liste le Joseph Udry que M. Emprin intercale dans la sienne en 1773. Nous ne connaissons aucun prêtre de ce nom à cette époque.

620 Résidait encore à Moûtiers le 28 sept. 1776 (acte Pondruel not.).

621 Etait probablement déjà curé désigné de la Saulce dès le 22 juillet, puisque Jacques Empereur, son successeur, est nommé dans un acte Gonthier not. du 25 juin précédent.

622 Fut seul vicaire au moins depuis le courant de 1787.

623 Ce prêtre avait probablement été conduit dans notre diocèse par l'émigration. L'entrée des troupes françaises républicaines en Savoie, au mois de septembre 1792, allait bientôt l'obliger à se réfugier plus loin.

624 Au moment de la visite de 1653, ces Bonnevie habitaient le village de LongefoY paroisse de Sééz.

625 M. Emprin (op. cit., p. 25) nous apprend que la maison de la Madeleine avait été achetée par le curé Bonod, en 1629. Cette maison remplaçait probablement celle qui avait été affectée au logement du recteur à l'époque de la fondation.

626 L'archevêque note qu'il ne faisait pas son service.

627 Seul vicaire à cette époque, J.-F. Bérard-Bergery fut recteur des deux chapelles vicariales. Celle de la Madeleine vaquait depuis trois ans lorsqu'il y fut institué.

628 Elle est ainsi appelée dans l'acte de visite de 1633.

629 L'acte de visite de 1633 porte le Myrieu. C'est d'après ce même acte que nous en indiquons le vocable Celui de 1778 la mentionne seulement sous le nom de Sainte-Brigitte.

630 Aigue-claire dans l'acte de vis. de 1633.

631 Elle est ainsi désignée dans l'acte de visite de 1633. Celui de 1653 et les suivants la placent aux Maisons-dessous.

632 M. l'abbé Joseph-Marie Emprin, qui fut, il n'y a pas longtemps, curé de Villaroger, en a publié une excellente monographie (Acad. de la V. d'Is., nouv. sér. I, 337) dont notre travail ne fait guères que reproduire la substance. Peut-être cependant nous permettrons-nous d'être en désaccord avec lui sur quelques points. 22

633 Les Petits Bollandistes, auxquels M. Emprin renvoie ses lecteurs, ne nous paraissent pas faire autorité dans la matière.

634 Un fait qui nous paraît des plus significatifs c'est que, dans l'acte d'union du prieuré de Saint-Martin au monastère de Nantua, en 996 (BESS., pr. 11), l'archevêque Bozon ne mentionne pas l'église de Villaroger parmi les dépendances du prieuré. Or on sait qu'elle en dépendit plus tard,

et tout porte à croire qu'elle en dépendit dès son érection, la raison de cette dépendance se trouvant assurément dans la donation que Richard Cur (BESS. 233) avait faite au prieuré de ses biens allodiaux de Villaroger et des dîmes, telles celles du Planay et du Châtelet, qu'il possédait en ce même lieu. Si donc l'archevêque Bozon. énumérant les dépendances du prieuré de Saint-Martin, ne mentionne pas l'église de Villaroger en même temps que celle de Mâcot, c'est qu'alors l'église ou paroisse de Villaroger n'existait pas encore.

635 Le reste allait au Vénérable Chapitre de Moûtiers.

636 Il tenait seulement la cure en commende : il n'était que clerc tonsuré et renonça ensuite à la cléricature. Il vivait encore en 1572 (Arch. de l'Institut. Beauséjour, à Saint-Paul-sur-Isère).

637 Admodiateur des biens du prieuré de Séez, il passait, à peu près à cette époque, une reconnaissance comme procureur du prieur François de Gelleria. Ce renseignement a été puisé par nous aux archives de la commune de Séez, depuis la publication de la monographie de M. Emprin.

638 Nous tenons ce renseignement de M. Emprin qui ne l'a recueilli que depuis la publication de sa monographie.

639 Après son départ, le service fut fait quelque temps par Barthélemy Richermoz, alors vic. à Sainte Foy.

640 Pendant sa maladie, il fut aidé par Pierre Rellier, vic. de Sainte-Foy et par Humbert Falcy, chapelain à Séez.

641 Après son décès, la paroisse eut pour administrateur-économe Jacques Guillot, de Pussy (acte Ador. not. 15 juil. 1729 au Tabellion).

642 Il ne résidait pas et possédait un bénéfice incompatible à Séez. Aussi l'archevêque déclare-t-il la chapelle de Sainte-Catherine vacante.

643 Est déjà qualifié direct. du Séminaire dans un acte Mugnier not., 19 juil. 1705.

644 Il y eut ensuite une vacance d'une année.

645 Il démissionna probablement en 1765, mais continua quelque temps à résider à Villaroger, où les registres le mentionnent encore (comme ancien

vic.) le 18 sept. 1766. Il y eut probablement alors une vacance du vicariat.

646 Il ne fut cependant institué rect. de Sainte-Cath. que le 24 mai 1784 et mis en possession, par acte Gonthier not., le surlendemain.

647 Ici encore nous ne ferons que suivre et résumer la monographie publiée par M. l'abbé Jos.-Marie Emprin (La Paroisse de la Gurraz, notes hist., Montpellier 1902).

648 Pierre Revet, de Mercury, alors régent à Tignes, remplit pendant quelque temps, après son départ, les fonctions d'administrateur-économe.

649 Il est expressément dit « fils d'Humbert » et natif de Saint-Martin de Belleville dans un acte Silvestre not. du 10 mars 1751 (Etude Trésallet not. à Moût.). Le fait que les patrons avaient l'habitude de présenter pour la cure de la Gurraz des prêtres de Villaroger autorise à croire que sa famille en était originaire.

650 Le chan. P.-Et. Duc (Les anc. hôp. du Val d'Aoste, p. 10, dans Soc. acad. d'Aoste, bulletin VIII) dit en 1141, mais, à cette époque, le diocèse de Tarentaise était encore gouverné par saint Pierre I^{er}, et c'est cependant saint Pierre II qui fut l'auteur de la donation, ainsi qu'il le dit expressément dans l'acte de partage déjà cité de 1170.

651 Cette rente fut attribuée au Chapitre par le partage de 1170. Elle subit une légère diminution (39 setiers au lieu de 40) à la suite de la transaction mentionnée plus haut de 1186. L'obligation de payer cette rente au Chapitre fut confirmée au XVI^e siècle par arrêts du Sénat de Savoie des 20 fév. 1546 et 29 mai 1571. et reconnue en dernier lieu par la transaction Silvestre not. du 4 fév. 1751 (Arch. du Greffe du Trib. de Moût.) intervenu entre le prieur du Petit-Saint-Bernard et le prieur de Séez Nicolas Colombo.

652 C'est ainsi qu'il est qualifié dans l'acte de visite de 1653.

653 Ce que nous avons dit de l'union avec Verrès semble contredit par les lettres de sauvegarde accordées, le 5 mai 1327, par le comte de Savoie au prieur de Colonne-Joux (Mgr Duc, Hist. de l'égl. d'Aoste, III, 355), où le prieuré de Séez est placé parmi les dépendances du Petit-Saint-Bernard ; mais, en réalité, Séez était toujours sous l'autorité supérieure du prévôt de Saint-Gilles dont l'hospice de Colonne-Joux lui-même dépendait.

654 L'acte de vis. de 1678 porte le revenu à 450 fl., y compris le paroissinage qui rendait 80 florins (P.-Et. Duc La Maison du Gr.-S.-Bern., p. 140).

655 Depuis dix-sept ans, d'après l'acte de visite, ce qui contredirait les dates données pour les deux précédents par le chan. Duc. Jacques Mérendet avait alors 60 ans.

656 Le chan. Duc l'appelle Guil. de Chamois et fait dater ses bulles du 11 oct.

657 Le commencement de l'acte est lacéré, ce qui ne permet pas d'en savoir exactement la date.

658 Jacques-Guy VULLIET consentit à ne pas se prévaloir de cette résignation et s'effaça devant le candidat pontifical.

659 L'acte que nous citons ne dit pas quand fut passée cette reconnaissance mais il la donne comme postérieure à une autre passée par Thadée d'Avisé. C'est pourquoi nous le mettons à cette place.

660 Nous rétablissons le nom d'après M. de Foras (Nobil. et Armor.). Le chan. Duc écrit : de Chambave.

661 L'auteur, à peu près contemporain, de la Series priorum ajoute que sa provision était regardée comme douteuse.

662 Les Archives communales de Séez (Invent.) mentionnent un N. Thomassin qui aurait été accepté par la communauté en 1672. Le silence gardé sur lui par la Series priorum nous a déterminé à ne pas l'inscrire.

663 Le prieuré rentre avec lui sous la discipline régulière.

664 C'est sous lui, en 1752, qu'eut lieu la sécularisation. Les curés de Séez continuèrent cependant à prendre le nom de prieur jusqu'à la Révolution.

665 L'acte mentionne aussi un autre vicaire. Phil. Bontacii étant nommé le premier, nous en concluons que c'était bien lui, bien que simplement qualifié vicaire, qui était le vice-prieur alors en fonction.

666 Manquent les copies de 1643 à 1649.

667 Bien qu'institué prieur par l'archevêque dès 1672, Jean Ducloz ne commença à en exercer personnellement les fonctions qu'en 1678.

668 L'obligation d'avoir un vicaire est expressément imposée au prieur par l'acte de visite de 1421.

669 D'autres prêtres, alors de résidence à Séez, sont mentionnés par les registres comme présents à des mariages à cette époque, mais cela ne nous a pas paru suffire pour établir qu'ils aient eu quelque part à l'administration spirituelle de sa paroisse.

670 Ne résida à Séez que quelques mois.

671 Fut probablement vic. jusqu'en 1673, où il dut être remplacé par Jacques Mérendet, jusque-là vice-prieur. Le chan. P.-Et. Duc (La maison du Gr. St-Bern., p. 140) le fait encore vie. au moment de la consécration de l'église (7 juill. 1683), mais le sous-vicaire était alors François Chedal.

672 Il continua à résider encore à Séez jusqu'en 1689 mais non plus en qualité de vicaire.

673 Dès ce moment, la qualification de sous-vicaire n'ayant plus de raison d'être fait place définitivement à celle de vicaire.

674 Une lettre du vic. gén. Abondance du 29 août 1754 (Arch. Acad. V. d'Is.) nous apprend qu'il venait de se réfugier à Montvalezan. Il semble s'être trouvé alors sous la menace d'une poursuite disciplinaire.

675 Tous les vicaires sont désormais des prêtres séculiers.

676 On le trouve encore mentionné en 1782, mais seulement comme « chapelain ».

677 Nous suivons l'ordre d'énumération de l'acte de visite du 20 juillet 1634.

678 La chapelle y est mentionnée comme située au village du Noyerey. L'indication est évidemment erronée. La chapelle du Noyerey était sous le vocable de Saint-Michel.

679 Vicaire à Villaroger de 1681 à 1683, il paraît avoir fait faire le service de la chapelle, pendant ce temps-là d'abord par François Chedal, puis par Claude-Roch Duplan.

680 La chapelle de la Sainte-Trinité resta alors vacante. Elle n'était pas encore pourvue d'un recteur en 1778. Le service en était alors fait par le curé (Vis. 1778).

681 Ne fut pas non plus remplacé au moins immédiatement. Peut-être Jean-Pierre Côte-Rèche qu'on trouve recteur des Pénitents depuis 1786 était-il en même temps recteur de la Sainte-Trinité, mais nous ne pouvons faire là-dessus que de simples conjectures.

682 L'obligation de célébrer tous les jours subsistait encore en 1421.

683 A cette date, il devait être recteur depuis fort longtemps.

684 Le recteur des Pénitents y célébrait 60 messes par an et recevait 72 livres annuelles des mains du procureur (Vis. 1778).

685 Nous ne parlons pas de celle du Saint-Esprit, qui devait exister à Séez comme partout, mais sur laquelle nous n'avons rien recueilli.

686 Le fait que son départ de Séez coïncide avec l'entrée en fonction de Joseph Rapin comme recteur des Pénitents laisse supposer qu'il l'avait été lui-même.

687 Cette confrérie existait encore en 1827.

688 Nous savons que M. l'abbé Delphin Gaide, ancien curé de Rognaix, écrit en ce moment une histoire de sa paroisse natale, pour laquelle il a mis à contribution non seulement les archives de la commune et de la cure mais encore les papiers de famille d'un grand nombre de ses compatriotes. Il est à souhaiter que cette œuvre puisse être bientôt publiée. En attendant, nous prions M. Gaide d'agréer nos remerciements pour les renseignements qu'il a bien voulu nous communiquer.

689 Par ex. « de monte vallexano » dans l'ancien Pouillé.

690 L'étymologie du mot n'est pas aisée à fixer. On trouve dans Du Cange (Gloss.) le mot « valis » qu'il traduit par l'adjectif français plat. Il pourrait se faire que de là eût été tiré valisanus, puis valésanus, pour indiquer le petit plateau, bien peu marqué d'ailleurs, qui, en cet endroit, coupe la pente de la montagne.

691 Ce Jean Bonjean remplissait probablement à sa place les fonctions de curé.

692 L'acte de vis. de 1729 n'indique pas la date. Celle de 1586 que nous donnons ici nous est fournie par un acte de reconn. Jac.-Fr. Besson not. du 14 juin 1586 (Arch. comm. Bourg-St-M.) où il est porté comme présent, sans être pourtant qualifié curé. Il était natif de Tignes.

693 Peut-être déjà curé en même temps que « gouverneur de l'Ile », en 1606, où il prend part à un acte du 28 sept. (P.-Et. Duc, Grand-St-Bern., p. 108).

694 Celui-ci, par exception, n'était pas chanoine régulier.

695 Il avait été institué prieur de Séez dès 1672, mais, pour diverses causes, n'avait pu jusque-là prendre possession définitive du prieuré.

696 Jean Ducloz, se fait alors représenter à Séez par un vice-prieur. Pierre Maniglier, auparavant curé, lui sert de vicaire à Montvalezan. Pierre Maniglier était de Manigod, dioc. de Genève.

697 On trouve, après lui, la signature du vie. chapelain Guil. Tournier, qui administra quelque temps la cure comme économe (acte de sépult. 13 janv. 1693).

698 On trouve ailleurs Poindriel. Nous pensons que le vrai nom était Pondruel.

699 Les actes de vis. de 1729 et de 1778 donnent une autre date, 27 août 1495. Celle-ci se rapporte peut-être à l'acte de dotation, qui a pu se faire par anticipation, ainsi que cela se pratiquait fréquemment, avant l'érection effective de l'autel.

700 M. Chardon (Confér. de 1897) mentionne comme cofondateur un nommé Louis Fudral.

701 Nous donnons l'indication du lieu d'après l'acte de fondation (Et. Laurens).

702 Les Hospices de Lyon se virent également attribuer 420 l. provenant de la chapelle de Notre-Dame de Liesse, 400 l. ayant appartenu à l'église, et 2.400 l. enlevées au vicariat (Vis. 1829).

703 M. Chardon signale encore d'autres fondations faites en faveur des écoles, mais après la Révolution, entre autres celles des curés Assoz, Trésallet et Barrelle.

704 On a attribué à saint Jacques de Tarentaise l'érection de la chapelle des Glaciers (Petits Bolland., 16 janv.). Si la chose est vraie, il nous paraît assez naturel de supposer que l'apôtre des Ceutrons dota également le point central de la vallée d'une chapelle plus importante, devenue bientôt église paroissiale.

705 M. Million suppose que le désastre se produisit seulement à la fin du XIV^e siècle, peut-être même un peu après 1400. Mais il existe aux Archives communales de Bourg-Saint-Maurice (FF, 5, annexe) un acte sur parchemin du 9 août 1369, passé au Bourg de Saint-Maurice dans l'église paroissiale de Notre-Dame : « Actum in Burgo sancti Mauricii, in ecclesia parrochiali beate Marie Virginis ». Il faut donc admettre ou bien que, pour des causes ignorées, l'église de Saint-Maurice, tout en restant debout, avait cessé dès 1369 d'être église paroissiale, ou bien, ce qui semble plus probable, qu'elle était déjà alors à peu près complètement disparue.

706 Cette église de Notre-Dame, au demeurant, a pu exister déjà avant la destruction de celle de Saint-Maurice. Peut-être même était-elle très ancienne, car elle dut être rebâtie dans le premier tiers du XV^e siècle. (V. aux Arch. comm. un acte Rudet Morard not. du 28 févr. 1431 portant quittance de sommes dues pour travaux de construction de l'église de Notre-Dame (beate Marie Virginis), et un autre acte Nicod de Coster not. du 24 juill. 1434 portant conventions pour la construction du clocher.) Mais il reste acquis que l'église de Saint-Maurice n'était plus paroissiale en 1369.

707 L'acte spécifie clairement qu'il s'agit de l'église de Saint-Maurice : « ad reparacionem et confeccionem ecclesie beati Mauricii martyris ». Au reste, celle de Notre-Dame venait à peine d'être rebâtie.

708 Le chan. Million (op. cit., p. 58) regarde comme indubitable que, à partir de sa consécration en 1445, l'église dédiée à Saint-Maurice redevint paroissiale. Mais son opinion va à l'encontre de l'acte de visite du 25 mai 1487 (Arch. com, GG, 3), où l'église paroissiale est désignée sous le nom d'église de Notre-Dame « béates Maries Virginis », avec mention séparée de l'église de Saint-Maurice, dont il est enjoint aux habitants d'entretenir la

toiture : « ut ecclesiam sancti Mauricii extra ipsum burgum fundatam manuteneant coopertam ». C'est pareillement l'église de Notre-Dame qui est mentionnée dans les divers actes relatifs à l'union de la paroisse au chapitre séculier (Arch. com. GG, 2 et 4).

709 Il s'y célébrait encore cependant, à l'époque de la visite de 1633, des offices religieux à deux jours de l'année, le 22 septembre, jour de la fête du titulaire, et le 22 novembre, jour anniversaire de la dédicace (MILLION, op cit.).

710 Le maître-autel qui avait été « profané » fut consacré de nouveau, le 21 juil. 1653 et une seconde fois, le 30 juillet 1729 (Vis.).

711 On sait que cette église n'existe plus. Elle fut remplacée, vers le milieu du siècle passé, par l'église actuelle, dont Mgr Charles-François-Marcellin TURINAZ bénit la première pierre le 28 sept. 1845 et qu'il consacra le 10 octobre 1852.

712 Le prieuré de Bellentre qui vient immédiatement après n'y figure que pour 25 livres.

713 Les communiens se prévalurent plus tard de la bulle de 1488 pour revendiquer le droit de choisir eux-mêmes leur curé. Ce fut l'occasion d'un procès qui fut porté devant le Sénat de Savoie en 1734 et qui se termina finalement à l'avantage du Conseil.

714 Le lecteur se souvient que, à la suite de cette démission, la cure fut unie au chapitre séculier. Les curés dont les noms suivent ne seront plus que de simples administrateurs au nom et pour le compte du Chapitre.

715 Dans l'acte cité, il est seulement qualifié chapelain « capellanus », mais cette appellation générique n'est pas nécessairement exclusive de celle de curé. Dans plusieurs documents de l'époque, des prêtres portent la double qualification de chapelain et de curé. M. Million (op. cit.) a eu sans doute ses raisons pour inscrire Jacques Blanc dans la liste des vicaires-curés.

716 Il y est qualifié « concuré de Bourg-S.-M. », soit qu'il y eut alors simultanément deux administrateurs, soit qu'on ait voulu marquer par là qu'il partageait la charge de curé avec le Chapitre. — Nous supprimons ici le nom de Cl.-Fr. Gevry que M. Million (op. cit.) inscrit dans sa liste sur la

foi d'une inscription de la croix de procession (Ibid., p. 70). L'inscription existe, il est vrai, mais ne porte pas la date supposée de 1560.

717 La cense convenue est de 220 florins par an.

718 Le même que ci-dessus, n. 14.

719 Les registres paroissiaux de l'époque sont perdus.

720 On ne possède plus les reg. de 1669 à 1679.

721 Prêtre seulement depuis le 12 juin 1677 (Arch. dép., G suppl. 8).

722 Le Chapitre, de son côté, avait, par acte Geyvroz not., 28 mars 1679, accensé la cure au chan. André Blanc ; mais l'institution canonique fut donnée à l'élu des communiers qui commence sa tenue des reg. en 1679.

723 En vertu du second acte, l'accensement ne devait partir que du 22 nov. de la même année.

724 Les syndics et conseillers l'avaient élu, par acte Blanc not. dès le 15 nov. 1733.

725 La prise de possession ne devait jamais avoir lieu L'administration provisoire avait d'abord été offerte à l'autre vicaire, Jacques-Ch. Martin.

726 Cette révocation fait supposer que Rév. Piffet ne s'était pas encore fait donner l'institution canonique.

727 Le même que plus haut.

728 Il fit sans doute valoir aussi les bulles qu'il avait obtenues en cour de Rome, dès le 17 des cal. de fév. 1740 (ment. dans l'acte Mermet not. du 12 août 1742 ; Tabell.).

729 Rév. Jos. Rullier acquiesça lui-même à cette mise en possession et y assista.

730 Elle comprenait encore la paroisse actuelle de Versoie.

731 Dans le testament d'où le chan. Million (op. cit. p. 57) a extrait ces deux noms, ces prêtres sont seulement qualifiés chapelains, mais le fait qu'ils y sont mentionnés à la suite du curé autorise bien à penser qu'ils lui servaient de vicaires, d'autant plus que c'était alors la coutume que les

membres du clergé paroissial fussent présents aux testaments contenant des dispositions en faveur des œuvres pies de la paroisse.

732 Il fut, ainsi que le précédent, présent à l'acte de cession du patronage de l'hôpital, Ravoyrie not., 1^{er} av. 1484 (Arch. Ac. V.d'Is., Doc. Million) ; ils y sont seulement qualifiés chapelains, ce qui n'exclut pas qu'ils aient pu être vicaires.

733 C'est probablement Aimé Joux, prêtre de Villette, qu'on trouve plus tard « desservant en l'église métropolitaine ».

734 Il y a lacune dans les registres, de la fin de 1617 à 1628.

735 Probablement le même que plus haut ; il a dû rester vicaire pendant toute la période intermédiaire, 1617-1628.

736 Nous croyons qu'il faut placer approximativement aux environs de 1630 les cinq prêtres suivants dont le confrencier de 1897 (Arch. Ev.) insère les noms dans sa liste des vicaires de la période 1612-1640, sans donner pour aucun une date précise. H. Cypon (prob. pour Gippon). Nous ne connaissons qu'un seul prêtre de ce nom à cette époque, Claude Gippon, qu'on trouve plus tard prêtre de l'église de Sainte-Marie de Moûtiers. N. Constantin. C'est probablement Jean Constantin, qu'on trouve curé de Saint-Jean de Belleville en 1632. N. Ulliel, probablement Michel Ulliel, qui devient curé de Landry à la fin de 1632. N. Cudraz, peut-être Jean Cudraz qui avait été recteur de la Madeleine à Sainte-Foy jusqu'en 1629, ou encore François Cudraz, qui devint chapelain-vicaire à Granier au commencement de 1635. N. Vulliermier ; probablement Jean Vulliermier, qu'on trouve curé de Fessons-sur-Salins en 1633.

737 L'acte de vis. du 17 juil. 1633 l'appelle simplement « prêtre du lieu », ce qui n'exclut pas mais implique plutôt la qualité de vicaire, le visiteur ne mentionnant ordinairement à la suite du curé que les prêtres qui prennent part à l'administration de la paroisse. L'acte de vis. de 1641 le mentionne dans les mêmes termes. Il devint curé de Landry en 1644.

738 N'est plus mentionné que comme « prêtre chapelain » dans l'acte de visite de 1653.

739 On le trouve encore de résidence à Bourg-Saint-Maurice en 1658 (acte Brunet not. 25 févr. — Et. Granier), mais il n'est plus qualifié vicaire.

740 Est encore porté, mais sans qualification spéciale, comme présent à des mariages, le 14 janv. 1663 et le 27 mai 1668.

741 Jacques Miège, Pierre-Antoine Blanc et Hugues Blanc furent donc simultanément vicaires.

742 Tous les prêtres que nous venons de nommer étant fixés à Bourg-S.-M. pour d'autres fonctions, il était très aisé pour le curé de prendre tantôt l'un tantôt l'autre pour vicaire.

743 Il y a ensuite lacune dans les registres jusqu'à 1679.

744 Nous ne maintenons pas dans notre liste Jean-Maurice Bal, que M. Million fait remplacer par Balth. Martin en 1676. Ce remplacement concerne seulement la chapelle St-Antoine de l'hôpital dont ces deux prêtres furent, en effet, successivement recteurs.

745 Ordonné prêtre le 21 déc. 1675, il était peut-être vicaire dès cette époque. Il semble avoir continué à exercer ces fonctions jusqu'à son décès, 14 fév. 1696. — Les registres manquent depuis 1688.

746 Il était déjà alors curé élu de Tournon et quitta Bourg-S.-M. peu après.

747 Les registres mentionnent aux bapt. 19 janv. 1684-13 février 1685 Joseph-Louis Morand, mais sans le qualifier vicaire. Aussi n'osons-nous pas l'inscrire dans notre liste.

748 Est encore mentionné, mais sans qualification spéciale, le 8 mai 1686.

749 Les registres, on le voit, accusent la présence simultanée de trois vicaires : François Marchand, Martin Maffet et Jean Silven, remplacé par Ch. Déléans. — Après Ch. Déléans les registres (bapt. 22 oct. 1686) mentionnent Michel Gleyron, de Queige, mais sans le qualifier vicaire.

750 L'acte le qualifie « prêtre du Bourg-Saint-Maurice ». Comme il n'y possédait aucune chapelle résidentielle, nous regardons comme probable qu'il y était de résidence comme vicaire. Pendant les années qui suivent, plusieurs prêtres, natifs de Bourg-S.-M., y habitaient, mais nous ne savons s'ils y faisaient les fonctions de vicaire. Les actes notariés où ils sont nommés ne leur donnent pas ce titre. — Les registres paroissiaux de l'époque sont perdus.

751 D'après ce que l'on sait de lui, il a pu être vic. depuis 1709 ou 1710 et jusqu'en 1717.

752 La communauté n'admettait que les prêtres natifs du lieu et les curés et vicaires. On trouve Jacques Lombard à Aime en 1720.

753 Il paraît avoir été vicaire depuis l'automne de 1721. Il devint recteur des Pénitents à Aime en 1729.

754 L'acte de vis. l'appelle Jean-Baptiste, mais il n'y avait pas de prêtre de ce nom à cette époque.

755 Ordonné prêtre en déc. 1753.

756 Prêtre du 19 sept. 1761.

757 Il semble n'y avoir eu qu'un seul vicaire de 1742 à 1764.

758 Nous croyons qu'il s'agit ici de Jean-Baptiste Ballaurent ou Bal-Laurent, appelé aussi quelquefois simplement Bal. Natif d'Hauteluce, il avait été en dernier lieu vic. à Villaroger et le fut plus tard à Sainte-Foy, en 1776.

759 Ordonné prêtre le 20 déc. 1777.

760 Prêtre du 20 sept. 1788.

761 Son père, notaire au village de Monteméry, était de Montvalezan-sur-Bellentre, d'où il est lui-même quelquefois porté comme natif.

762 Les conventions se passaient parfois après l'entrée en fonction.

763 Le même que ci-dessus ; est encore porté comme prêtre de la communauté de Mâcot dans un acte Cléaz not. du 7 oct. 1731.

764 La sommation fut sans effet. Laurent Lachenal resta à Villaroger où il était vicaire.

765 Le même que plus haut.

766 Les actes de vis. de 1653 et de 1729 le désignent sous le nom de Saint-Laurent.

767 Il n'était pas encore prêtre, à cette époque. Par acte du 1^{er} juil 1468 (Arch. L. Miédan, parch.) il charge vén. Guioc Flandin de faire pendant

quatre ans le service de la chapelle.

768 Nous avons trouvé pour ce prêtre des dates allant de 1484 à 1508.

769 Nous avons retrouvé son acte de reconn. Brunet not. qui est du 24 avril 1566 (Arch. comm. Bourg-S.-M.).

770 Les dates de présentation et d'institution sont données par l'acte de présent. du successeur. On voit qu'ils ne s'accordent pas avec l'acte de vis. de 1653.

771 Pierre de Gilly était présent, à Bourg-S.-M., à un test. Laurent Frachier not., le 22 mai 1508 (Arch. Duv. de Blay).

772 Il paraît plus que probable qu'il fut remplacé, comme pour la chapelle de la Sainte-Croix, par Ch.-Fr. Dubettex, décédé en 1761.

773 Mention en est faite dans la transaction du 5 juil. 1474 dont nous allons parler.

774 Il venait probablement d'être nommé et institué à la suite de l'accord du 10 du même mois.

775 Les frères Morard avaient proposé l'un d'entre eux, Martin Morard, aussi clerc tonsuré, mais l'exercice du droit de nomination fut laissé pour cette fois à l'autre famille patronale.

776 L'accensement est passé à Aimon Inblaris, prêtre de Bourg-S.-M., qui fait le service à la décharge du recteur.

777 Le procureur est vén. Pierre Sansoz, qui s'engage à faire le service à la place de vén. Cl. Duverger.

778 Le service de la chapelle était fait, pendant ce temps, par Donat Muffat, accensataire des biens par acte du 28 mars 1690.

779 L'autel portait alors de préférence, et depuis longtemps (Vis. 1653), le vocable de saint Antoine.

780 Le recteur Thomas Vibo, trois ans plus tôt, avait, par acte du 1^{er} mars 1630, accensé les fruits de son bénéfice pour la somme annuelle de 140 fl. (Pap. de M. l'abbé Chavoutier).

781 Pierre Carrel était curé de Montgirod en 1482. Nous supposons qu'il avait été recteur de Saint-Jean-Bapt. avant de devenir curé. Au reste, nous ne garantissons pas l'ordre de succession des trois premiers recteurs ici nommés.

782 Date de l'acte d'union de la cure de Bourg-S.-M. au chapitre sécul., acte auquel Alex. de Saint-Pierre fut présent.

783 Ce qui nous fait placer Aim. de la Fontaine après les deux précédents c'est que l'acte du 30 nov. 1549 mentionne sa reconn. comme nouvelle D ce qui suppose qu'elle était la dernière qui eût été passée avant celle de Jacques Pessoz.

784 La liste des recteurs se confond depuis lors avec celle des chanoines chantres : J.-F. de Bieu, 1699-1704 ; J.-L. Bernard, 1704-1710 ; Gasp. Mugnier, 1710-1717 ; P.-Jos. Duverger de Blay, 1717-1720 ; Fr. Empereur, 1720-1728 ; J.-Mich. Favre, 1728-1736 ; P.-Jos. de Loche, 1738-1748 ; Prosp. Dichat, 1748-1750 ; Mich. Dubettex, 1750-1759 ; J.-A. de Maréchal de Saumont, 1759-1764 ; J.-B. de la Tour, 1764-1767 ; Pierre Ruffier, 1767-1793.

785 L'acte de mise en possession d'Aimé Bruet (Quey not., 16 févr. 1714) lui donne le vocable secondaire de Saint-Nicolas.

786 On trouve ailleurs : Noyerey.

787 On a une reconn. passée par lui, en son nom personnel, au profit des nobles de Gilly par acte Escambot not. 25 mai 1453 (Arch. com.). Il avait déjà reçu, comme rect. une recon. Pierre Testu not., 8 nov. 1444 (A. c. Hauteville).

788 Nous avons relevé à son sujet les dates extrêmes 1505 et 1529. C'est bien l'époque où le not. Jean Tornier procédait à ses renouvellements d'extentes.

789 Il vivait encore en 1595. Jean Blanchin a pu être son remplaçant immédiat.

790 On avait nommé d'abord Barthélemy Richermoz, qui n'accepta pas.

791 Quoique devenu membre de la communauté des prêtres de Sainte-Marie de Moûtiers à la fin de 1734, il resta recteur de Saint-Jean

l'Évangéliste jusqu'en 1750. Il fut suppléé d'abord par Jacques Facemaz, puis par Aimé Bourgeois de 1741 à 1748.

792 Il venait de décéder au commencement de cette même année 1763. Sa qualité de recteur est également mentionnée par l'acte de nomination du suivant.

793 Les prêtres résidents de Bourg-S.-M. faisaient son service. Il semble avoir été suppléé notamment par Urbain. Piffet de 1767 à 1770.

794 L'autel est désigné dans l'acte sous le nom de Saint-Joseph et de Saint-Hilarion. — La chapelle était déjà mentionnée incidemment par l'acte de visite de 1653, mais le mot « chapelle » semble y avoir été mis par erreur pour « confrérie ».

795 Pour distinguer les deux chapelles l'une de l'autre, on commença dès lors à donner le nom de « Grande-Sainte-Croix » à l'ancienne chapelle de l'église de Notre-Dame, et celui de « Petite-Sainte-Croix » à la chapelle qui venait d'y être transférée de l'église de Saint-Maurice.

796 Il mourut chan. de Sallanches en 1407 (DE FORAS. Armor).

797 L'acte de vis. de 1633 constate qu'il ne faisait pas le service depuis quatre ans.

798 Etat du clergé du dioc. à l'époque de la première visite générale de Mgr Milliet de Challes, dressé par M. l'abbé Gardon. (Arch. A c. V. d'Is.).

799 Le Fouille de 1608 mentionne la chapelle mais en confondant ses revenus avec ceux de la chapelle de Sainte-Catherine.

800 La « déclaratoire » de 1732 porte 4 journaux 280 toises de biens d'ancien patrimoine (Arch. dep., C, 4863).

801 Il y a eu deux prêtres de ce nom. Les dates extrêmes que nous avons relevées pour le plus jeune, dont il s'agit ici, sont celles de 1535 et 1575.

802 Il y a eu également au XVI^e siècle deux Claude Duverger. Celui que nous mentionnons ici fut curé de Venthon en 1571 et curé de Queige de 1580 environ à 1604.

803 Le curé Abel de la Planche faisait le service en 1653.

804 Nous croyons qu'il fut remplacé par le chan. Bernard Laurent, recteur de la chapelle de Sainte-Catherine, décédé en 1690. Ainsi se trouverait expliquée la réunion des deux chapelles en la personne du suivant, précisément en cette année 1690.

805 Il vivait à la fin du XV^e siècle et fut présent à l'acte de cession du droit de patronage en 1484 (Arch. Ac. V. d'Is., Doc. Million).

806 C'étaient bien, d'ailleurs, deux chapelles, ou tout au moins deux chapellenies distinctes, puisqu'elles sont mentionnées séparément par les actes de vis. de 1633, de 1653 et de 1729. Celui de 1633 mentionne même entre les deux la chapelle de l'hôpital.

807 Le mot latin capella, tout en désignant l'édifice matériel lui-même, s'appliquait aussi aux fondations pieuses que les fidèles y faisaient pour l'entretien d'un prêtre ou chapelain.

808 La construction ou plutôt la reconstruction eut lieu trente-trois ans environ avant la première visite de Mgr Benoît-Théophile (Vis. 1633), par conséquent vers l'an 1600.

809 Nous énumérons désormais les chapelles dans l'ordre où les place l'acte de vis. de 1778.

810 Aujourd'hui le Reverset. C'est le nom que porte un groupe de bâtiments consistant en moulins, situés au pied de la côte de Vulmix au-dessus de la route nationale actuelle. C'était probablement là que se trouvaient les moulins sur lesquels Barthélemy Richermoz avait fait reposer en partie la dotation de sa régence.

811 L'acte de vis. de 1778 donne au village le nom de Versoie-derrière.

812 M. l'abbé Tremey (Congrès des soc. sav. savoies. de 1879) en attribue la fondation aux religieux de Saint-Maurice d'Agaune.

813 Il resterait à parler de la chapelle de N.-D. de Tout-Pouvoir actuellement existante sur la rive gauche de l'Isère, un peu au-dessus du pont de Montrigon. Mais, étant de construction récente, il suffira que nous l'ayons mentionnée.

814 Il se produisait parfois des abus en cette matière. Le curé Abel de la Planche se plaignait, en 1653, qu'on l'eût maintenu en fonctions comme

prieur depuis quatorze ans. Mgr Benoît-Théophile ordonna que les élections se fissent régulièrement tous les ans, le dimanche avant l'Assomption et défendit de maintenir pendant plus de trois ans un même prieur (Vis. 1653).

815 Nous en avons parlé ailleurs (V. p. 149).

816 Une des portes de l'église de Bellentre, longtemps appelée « porte des Chapelains » perpétuait dans la localité le souvenir de l'antique union (V. SAVARIN, Le Prieure de Bellentre, dans Acad. V. d'Is., Mém. II, 96).

817 Le chan. Savarin (loc. cit.) était donc bien loin de la vérité quand il présumait que le démembrement des Chapelles n'avait eu lieu que vers le milieu du XV^e siècle.

818 Le prix-fait en fut donné le 12 oct. 1681 à Me Louis Billiot, maître-maçon, bourgeois de Mouâtiens, pour le prix de 3700 fl. (Abbé Rochet, Contér. de 1897).

819 Les noms nous ont été fournis les uns (le premier et ceux des curés commendataires du XVI^e siècle) par l'ouvrage déjà cité du chan. Duc, les autres par les livres de grosse de la Sacristie des Chapelles ou des Archives comm. de Bourg-S.-Maur. et par les registres paroissiaux.

820 Le notaire G. Symard teste en 1464. La reconnaissance du curé des Chapelles en question est donc de date antérieure.

821 Nous donnons le nom d'après la source indiquée. Le « Jean de Luer » du chan-Duc provient certainement d'une lecture fautive.

822 Le chan. Duc place avant François Daluit un François de Luer qui, selon ce que nous avons dit dans la note précédente, se confond certainement avec lui. Aussi attribuons-nous à Fr. Daluit ce que le respectable chanoine dit de François de Luer.

823 Par conséquent quelques jours avant la renonciation du précédent.

824 Peut-être faut-il placer avant lui un Pierre Morin, clerc de Grenoble auquel il payait, avant 1546, une pension de 20 écus (chan. Duc, op. cit.). Il est vraisemblable que Pierre Morin, pourvu d'abord de la cure des Chapelles, s'était réservé cette pension en la résignant ensuite en faveur d'André Daluit.

825 La possession de la cure lui fut quelque temps disputée par véne Guigue Peisy. plus tard chan. séculier, qui avait obtenu un rescrit en cour de Rome, le 11 mai 1525 (Arch. hôp. Moût.).

826 Fut déchargé peu après du service principal du vicariat, mais s'engagea, par convent. Fontanil not. du 24 avril 1714, à continuer à résider comme rect. de Saint-Symphorien et convicaire ; devint vie. à la Côte-d'Aime le 15 oct. 1715.

827 Il garda le rectorat de Saint-Symphorien, et le vicariat resta vacant jusqu'en 1791, où il est de nouveau mentionné comme vic. résident par des actes Cléaz not., 24 mars et 11 sept. (Tabell.).

828 Le recteur percevait de plus la moitié des offrandes dites « du Purgatoire (Vis. 1634).

829 La plupart ont déjà figuré dans la liste des vicaires. Afin d'éviter des répétitions inutiles, nous donnerons, pour ceux-là, seulement les noms et les dates, sans références.

830 Les dates extrêmes que nous avons relevées au sujet de ce prêtre sont celles de 1487 et 1526.

831 Le rectorat était vacant lors de la visite de 1634.

832 Il fut en même temps vicaire en 1663 et 1664. Le vicariat et la chapelle de Saint-Symphorien ayant été ensuite désunis, comme nous l'avons dit plus haut, il ne garda que le rectorat de la chapelle.

833 Il démissionna le 1^{er} déc. 1733. Après lui furent nommés successivement André Montmayeur, alors vie. de Laval, et Joseph Rapin, prêtre de Séez, celui-ci par acte Rapin not. du 19 fév. 1734 ; mais ni l'un ni l'autre ne furent institués.

834 Il passait une reconn. en son nom personnel, le 25 janvier 1511 (Arch. Sacr)

835 Avait probablement été nommé pendant qu'il était vicaire (1752-1764).

836 L'acte de vis. de 1790 y ajoute le vocable de sainte Barbe.

837 L'acte Cléaz not., du 15 mai 1750 ajoute à ce vocable celui de la Sainte-Trinité et de N.-D. des Ermites.

838 Nous avons retrouvé l'acte de fond. qui est du 5 fév. 1735 (Cléaz not.).

839 Il y a encore actuellement à Villarivon une autre chapelle, bâtie en l'honneur de Sainte-Anne par Jean Jarre, vers 1809.

840 On l'appelle aujourd'hui du nom de N.-D. du Mont-Carmel.

841 Nous ne donnerons sur cette paroisse que quelques notes. L'histoire détaillée que prépare en ce moment M. l'abbé Emprin suppléera à ce qu'offre d'incomplet notre travail.

842 M. l'abbé Emprin pense que la consécration eut lieu en 1736.

843 Son père, notaire au village de Montemery, était natif de Montvalezan.

844 Il avait permuté une première fois avec Rév. Mathieu Montmayeur, curé de Champagny, par acte Maillet not. du 27 janv. 1730 (Tabell.), mais la permutation n'avait pas eu de suites.

845 Le Pouillé de 1608 la mentionne sous le nom de « capellania divæ Mariæ de LA VIA », N.-D. de Lalée ou de l'Allée. Nous croyons que le vocable primitif était Notre-Dame de Liesse, de Lœta, changé plus tard en celui de N.-D. de la Lée, ainsi que cela se produisit pour l'église collégiale de Notre-Dame d'Annecy. Le sens de cette expression s'étant perdu, on en fit, à la fin, N.-D. de l'Allée ou du chemin.

846 Il y eut à Aoste deux chanoines de ce nom. Le premier, fils de Jean Glassard de Beaufort, notaire, et d'une sœur de l'évêque Oger Morisset, prenait part à des délibérations capitulaires en 1440 et 1442 (Mgr Duc, Hist. de l'égl. d'Aoste, IV, 411, 427) ; le second, celui probablement dont il s'agit ici, prenait part à l'élection de l'évêque d'Aoste, le 24 mai 1511 (Id. op. cit., V. 154).

847 L'inventaire note les actes d'institution des quatre premiers recteurs de notre liste, sans en faire connaître les dates, vicaire général en 1526, Math. de Magistris vivait encore en 1546.

848 Jean Darbel vient certainement après Math. de Magistris, mais nous n'avons pas la certitude qu'il ait précédé Fr. de Suarnet.

849 L'inventaire signalé ci-dessus fut précisément dressé à cette occasion.

850 Si l'on considère que le patronage de la chapelle appartenait à sa famille et que son frère, Pierre Cathellin, curé de Montvalezan, était décédé peu avant sa prise de possession, on est naturellement conduit à penser que Pierre Cathellin avait été lui aussi recteur. Mais, ne voulant pas établir notre liste d'après de simples suppositions, nous ne l'y avons pas fait entrer.

851 Son successeur fut Mathieu Cordier, en sa qualité de curé.

852 Ce service comprenait les processions des premiers dimanches du mois et « le chant des laudes aux cinq fêtes principales de la Sainte Vierge (Note de M. Emprin).

853 L'acte de visite de 1829 mentionne la chapelle de Sainte Geneviève située au sommet du village. Les visites antérieures à la Révolution n'en parlent pas ; elle semble cependant avoir été construite au XVIII^e siècle (Note de M. l'abbé Emprin).

854 A consulter Mém. de l'Académie de la Val d'Isère, nouv, série, 3^e vol., p. 1 et suivantes.

*Tarentasia christiana. Le Diocèse de
Tarentaise , des origines au Concordat de 1802,
par M. le Chanoine Frédéric Richermoz,... avec
la collaboration du Chanoine Joseph-Marie
Emprin. T. I. [Lettre-préface de Mgr Louis
Termi...*

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65756585>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans... Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance

optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état du document imprimé (taches, pages déchirées) et les caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format ePub (*electronic publication* ou « publication électronique »), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par

réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non

respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr

104. Joseph Antoine de MARESCHAU DE SOMONT, chan ;

[Retour](#)

'acte a dû défigurer le nom, ainsi que cela arrivait fréquemment.

[Retour](#)